



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

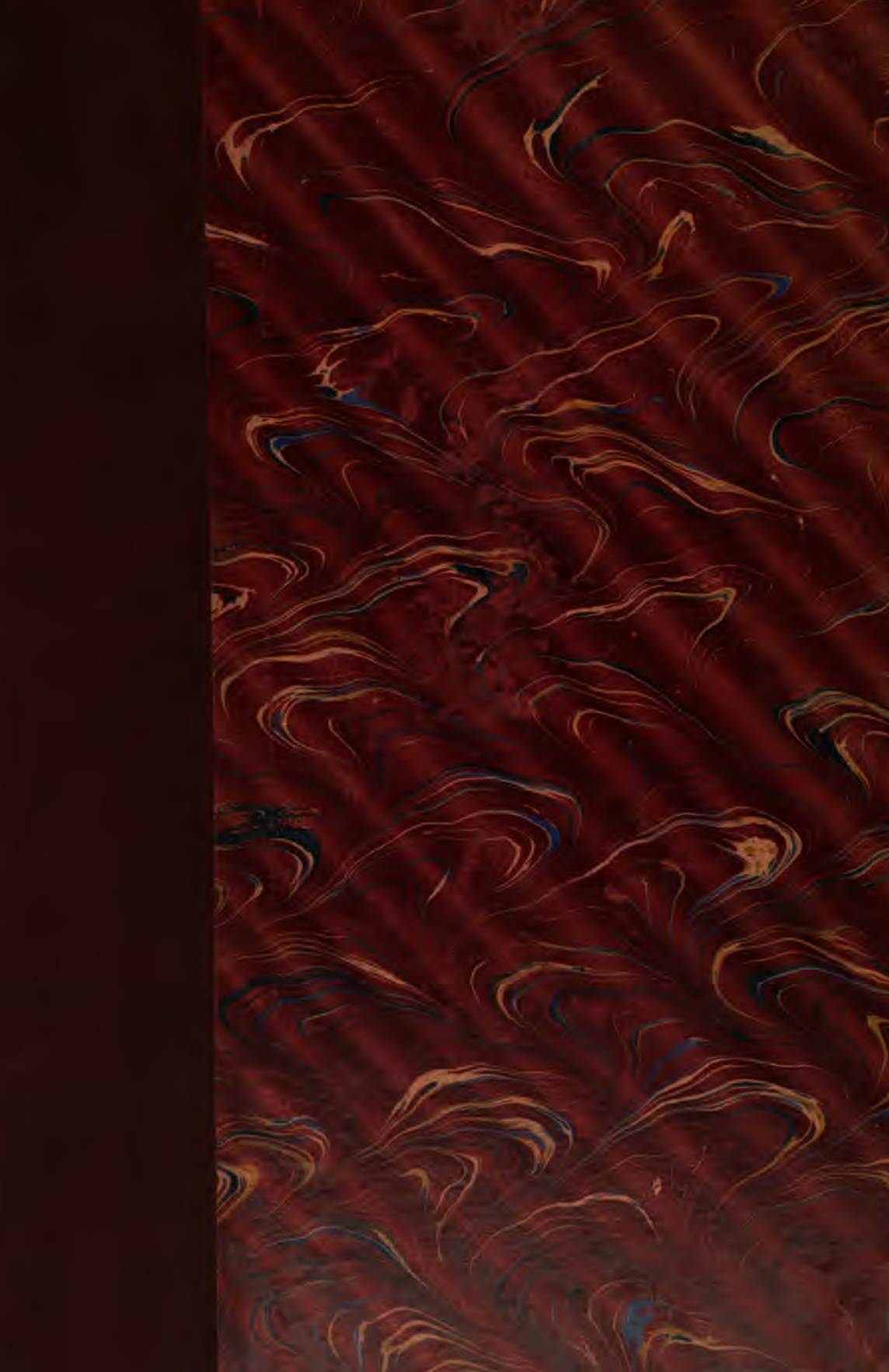
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



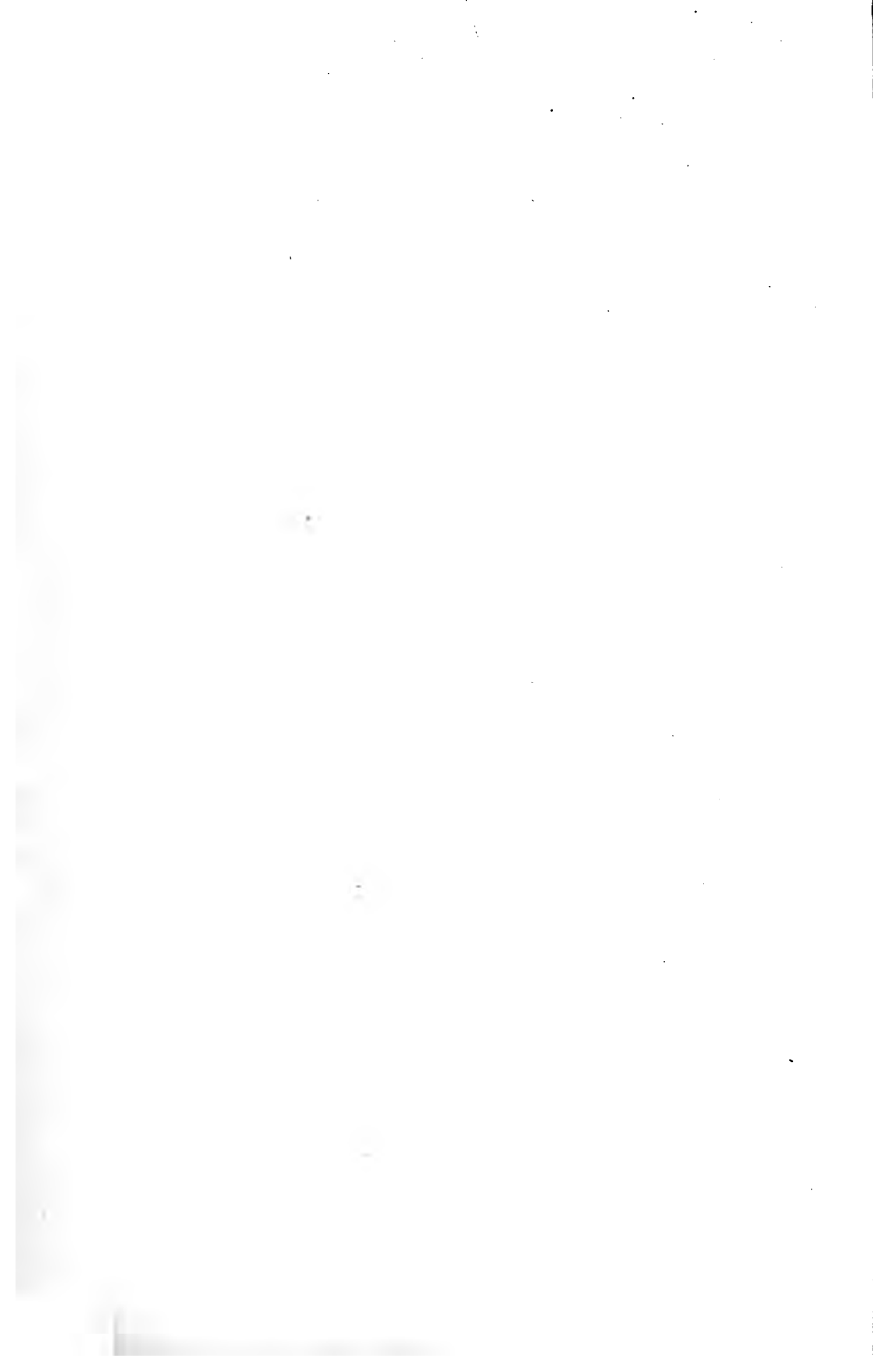
FL
327
2.8



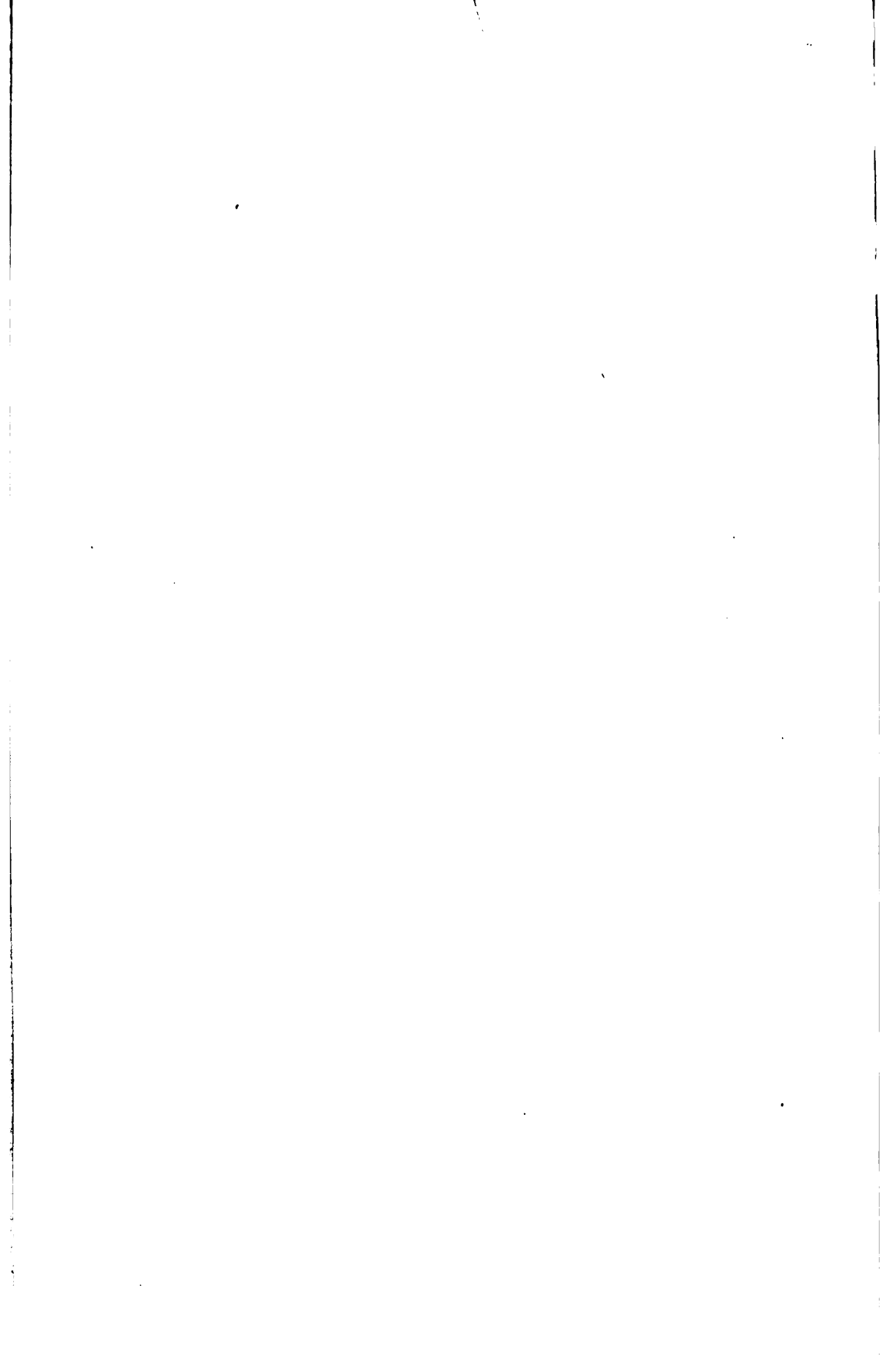
*From the fund given by
Francis Cabot Lowell
1818-76 Fellow of Harvard College 1835-51
and Cornelia Prime Lowell, his wife
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC*

HARVARD COLLEGE LIBRARY





BULLETIN
de
LA DIANA



BULLETIN
DE
LA DIANA

TOME QUATRIÈME

1887 - 1888

MONTBRISON
IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE DE A. HUGUET

1887 - 1889



F. C. LOWELL FUND

JANVIER — AVRIL 1887

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 7 février 1887.

PRÉSIDENCE DE M. VINCENT DURAND.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, M. de Boissieu, E. Brassart, comte de Chambost, Coudour, Desjoyaux, V. Durand, abbé Faury, Gonnard, Jacquet, Joulin, J. Le Conte, Maillon, vicomte de Meaux, Miolane, E. Morel, Puy de la Bastie, J. Rony, L. Rony, Alph. de Saint-Pulgent, Thiollier, abbé Versanne, abbé Virieux.

MM. le comte de Poncins, Testenoire-Lafayette et E. Jeannez ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

*Mort de Son Eminence le cardinal Caverot,
président d'honneur de la Diana.*

M. le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, l'Eglise de France et le diocèse de Lyon ont fait une grande perte. Notre vénérable et saint archevêque, dont la verte vieillesse avait si long-

temps paru supérieure aux atteintes de l'âge et aux labeurs écrasants de l'épiscopat, a succombé à la maladie qui, depuis un an, nous inspirait de trop légitimes inquiétudes.

La mort de Son Eminence le cardinal Caverot est un sujet tout particulier de deuil pour la Diana, dont il avait bien voulu accepter d'être le président d'honneur. Les soins multipliés du ministère pastoral ne lui permettaient pas d'assister à nos séances. Mais il aimait notre Société ; il daignait en faire l'éloge, et il voyait avec plaisir les ecclésiastiques s'y agréger.

C'est qu'en effet, Messieurs, la vocation sacerdotale a une merveilleuse affinité avec le culte des sciences historiques et archéologiques. Habitué, par éducation et par devoir d'état, à réfléchir avec maturité, à juger sans parti pris, à aller en tout au fond des choses, le prêtre est plus apte qu'un autre à acquérir un savoir vaste, sûr et bien ordonné. Il trouve dans l'étude des choses du passé un délassement qui sied bien à son caractère et qui le repose de l'austérité habituelle de ses travaux : *otium cum dignitate*. Si l'obligation de la résidence l'éloigne souvent des grandes bibliothèques, en revanche, il peut mieux que personne étudier bien des problèmes difficiles à résoudre de loin ; fouiller des archives ignorées ; profiter sur l'heure des découvertes, parfois très importantes, qu'amène le hasard de la pioche ; sauvegarder et faire connaître le patrimoine artistique d'un pays. Est-il placé à la tête d'une paroisse ? l'archéologie, c'est à dire la connaissance raisonnée du style et de l'âge des monuments, lui devient, j'ose le dire, indispensable pour apprécier la valeur des édifices religieux et du mobilier sacré dont il a la garde, discerner les travaux à entreprendre, et, chose plus importante et plus difficile encore, faire un choix judicieux de l'artiste chargé de les exécuter.

Ainsi pensait notre regretté cardinal et, par ses ordres, un cours élémentaire d'archéologie sacrée était professé aux élèves de son grand séminaire. Cet enseignement n'est pas resté stérile et, lors du récent congrès tenu à Montbrison, la Société française d'archéologie, par l'organe de son éminent directeur, en a proclamé bien haut les heureux résultats.

Des voix plus autorisées que la mienne rediront les vertus du prélat que nous avons perdu, sa piété, son zèle, sa charité digne de la ville si justement surnommée la *ville des aumônes*. Mais l'éloge de Mgr Caverot ne serait pas complet, ce me semble, s'il ne venait s'y joindre le témoignage des bonnes lettres, honorées de ses encouragements. Après avoir, comme fidèles, prié pour le repos de son âme, comme membres de la Diana unissons-nous donc, Messieurs, pour adresser à sa mémoire un suprême et douloureux hommage de respect et de reconnaissance.

L'Assemblée s'associe unanimement aux regrets dont son Président vient de se faire l'interprète.

Dons.

M. le Président dépose sur le bureau plusieurs dons faits à la Société.

M. Bertrand, de Moulins, a envoyé le moule à bon creux d'une statuette en bronze trouvée à Feurs vers 1838. Dans la lettre accompagnant ce don, M. Bertrand veut bien annoncer l'envoi prochain du moule d'une autre statuette trouvée à Feurs en même temps que la précédente, et de spécimens de vases et figurines en terre cuite découverts par lui dans le département de l'Allier.

M. Lachmann offre quelques-unes de ses œuvres musicales ;

M. le chanoine Condamin, son livre sur Victor de Laprade ;

M. Parrocel, de Marseille, ses ouvrages sur l'art et les artistes du Midi ;

Madame J.-B. Martin, de la part de Madame de La Forge, un lot important de papiers anciens.

L'Assemblée vote des remerciements aux auteurs de ces différents dons.

Sculptures attribuées à Vaneau.

— *Communication de M. Dubourg.*

M. le Président donne lecture d'une intéressante lettre de M. Dubourg. Dans cette lettre, M. Dubourg recherche quel peut être l'auteur de sculptures sur bois recueillies par lui à Monistrol et dont il a offert des photographies à la Diana. A l'aide de déductions fort ingénieuses, il en attribue la paternité à Vaneau et croit qu'elles ont été exécutées par ordre de Mgr Armand de Béthune-Sully, évêque du Puy en 1662.

Un membre fait remarquer que le magnifique autel en bois sculpté de la chapelle de l'hôpital de Saint-Bonnet-le-Château est aussi attribué à Vaneau.

Statue de Victor de Laprade.

M. le Président annonce que la statue de Victor de Laprade a été livrée au fondeur pour être coulée en bronze ; la Société devra prochainement s'entendre avec l'administration municipale de Montbrison pour fixer le jour de son érection. Quelques personnes ont manifesté le désir de voir cette solennité coïncider avec le concours musical qui doit avoir lieu à Montbrison, au mois de mai prochain. Mais il ne semble guère possible d'être prêt à aussi bref délai, car outre les réparations dont la statue peut avoir besoin après la fonte, il reste à disposer l'emplacement où elle s'élèvera et à construire le piédestal.

L'inauguration pourra se faire dans la belle saison, et la Société voudra sans doute choisir cette fête pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation.

*Assemblée générale annuelle et mise en recouvrement
de la cotisation de 1887.*

M. le Président fait connaître que le conseil administratif a l'intention de convoquer l'Assemblée générale annuelle dans les premiers jours d'avril. A partir de cette époque, la cotisation de 1887 sera mise en recouvrement.

Excursion archéologique à faire en 1887.

M. le Président invite la Société à déterminer le lieu, vers lequel sera dirigée l'excursion archéologique de cette année. Plusieurs projets sont en présence. M. Testenoire a écrit pour proposer Essalois et lieux circonvoisins. M. Jeannez a demandé dans la précédente séance une nouvelle visite à Charlieu. L'an dernier, M. Dusser avait émis le vœu que la Société visitât le Puy et la Chaise-Dieu.

L'Assemblée, consultée, donne la préférence à Essalois et nomme commissaires MM. Testenoire-Lafayette, Vier, Coadon, Gachet, F. Thiollier et J. Poinat.

La date de l'excursion sera ultérieurement déterminée par cette commission.

*Photographies du château de Sury. — Communication
de M. Thiollier.*

M. Thiollier fait circuler une vingtaine de photographies faites récemment par lui au château de Sury en vue de sa publication du *Forez Pittoresque*. Il explique l'embarras où il se trouve pour faire un choix entre des intérieurs tous très intéressants. Il ne peut cependant tout donner, car, à ce compte, mille planches ne suffiraient pas pour le Forez entier.

M. le Président dit que, pour Sury, il faut évidemment se borner à deux ou trois vues, que M. Thiollier saura bien choisir parmi celles les plus propres à donner une idée de la merveilleuse décoration intérieure de ce château. Sans doute, Sury mériterait à lui seul les honneurs d'une description spéciale, et il serait fort utile d'avoir des monographies complètes des principaux monuments du Forez. La Société de la Diana doit faire tous ses efforts pour obtenir à la longue ce résultat. Mais en attendant, le *Forez Pittoresque* permettra de se faire une idée d'ensemble de nos richesses. Non seulement ce livre reproduira les plus beaux sites de notre pays et ses aspects les plus caractéristiques, mais encore il formera une véritable statistique monumentale du Forez au XIX^e siècle. Un grand nombre d'édifices détruits ou profondément modifiés depuis trente ans y seront décrits et figurés ; et la valeur de ceux qui nous sont parvenus intacts étant mise en lumière, leur conservation sera mieux assurée. Nul service plus important ne peut être rendu à l'histoire et aux arts. Que ne donnerions-nous pas aujourd'hui pour posséder un travail de ce genre fait à l'époque du bon La Mure ! M. le Président ne saurait donc trop vivement engager M. Thiollier à persévérer dans son œuvre patriotique ; il a la ferme confiance que le concours de tous lui sera donné pour la mener à bonne fin.

M. le vicomte de Meaux s'associe aux paroles de M. Vincent Durand et dit que le devoir des membres de la Diana est de seconder, par tous les moyens possibles, l'œuvre que M. F. Thiollier entreprend avec tant de zèle et d'abnégation : le prix de ce nouveau livre est trop élevé et les ressources de la Diana sont trop restreintes pour que la Société puisse l'offrir à ses membres, comme elle a fait

pour la monographie de la Bastie ; mais il est convaincu qu'un grand nombre d'entre eux voudront posséder ce monument élevé à notre chère province.

Vase trouvé dans un souterrain à Saint-Julien-la-Vêtre, et offert par M. l'abbé Découlange. — Ancienne église de Saint-Julien. — Madame Hugues. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de placer sous vos yeux un vase en terre cuite qui m'a été remis par M. l'abbé Découlange, curé de Saint-Julien-la-Vêtre, qui veut bien en faire don au musée de la Diana.

Ce vase a été trouvé dans un souterrain qui existe aux abords et au-dessous de l'église de Saint-Julien, récemment reconstruite, moins le clocher, par notre confrère M. Durand. Comme la plupart des galeries de ce genre, celle-ci est creusée dans le *gor* ou roche granitique en décomposition. Sa direction générale est parallèle à l'axe de l'église, sa largeur d'environ un mètre, sa voûte arrondie en berceau ; un homme peut y circuler debout. On y pénètre de l'extérieur, du côté de la rivière, par une ouverture située dans la cour du sieur Jean-Baptiste Coste, garde-champêtre. Après une interruption causée par un éboulis, et en se rapprochant des fondations du clocher, on arrive à une chambre à peu près quadrangulaire, d'environ 3 mètres de côté, qui s'ouvre latéralement, à gauche, sur le couloir principal. Le fond de cette chambre est fermé par un mur de pierres sèches, d'où cette supposition qu'en ce point était l'amorce d'un embranchement sur lequel nous reviendrons. Continuant à se diriger de l'ouest à l'est, on rencontre une bifurcation. La branche de gauche, ou

du nord, pénètre sous l'église et sortait dans la chapelle de Villechaise, bâtie sur le flanc méridional de l'édifice démolí. L'autre branche, qui paraît avoir correspondu à la descente principale, débouchait dans l'ancien cimetière, à quelques mètres au midi des murs de l'église. Peu avant la rampe conduisant au jour, une niche ou guérite d'un mètre environ de profondeur, sur une largeur un peu plus grande, se creuse dans la paroi de droite. On a évalué à 25 mètres la longueur du souterrain depuis l'éboulement qui l'intercepte en soir jusqu'à cette dernière issue.

Au nord-ouest et près de l'église s'élève une construction de médiocre étendue, que d'assez jolies fenêtres à traverses de pierre datent du XV^e siècle. Dans une pièce du rez de chaussée, immédiatement devant l'âtre d'une cheminée de la même époque, existe, paraît-il, une descente qu'on croit être en communication avec la chambre souterraine déjà décrite.

C'est dans le rameau de galerie aboutissant sous l'église qu'a été trouvé le vase que je vous présente, espèce de burette de forme assez peu élégante et incomplète de son anse et de son goulot, celui-ci peut-être trilobé. Sa hauteur probable était de 0^m 07 à 0^m 08 ; son diamètre à la panse est de 0^m 068 et, à la base, de 0^m 053. La fabrication en est fort grossière. La partie inférieure porte des taches et bavures d'émail vert plombifère qui a coulé de bas en haut, comme si le vase retourné eût servi de support dans le four à un autre vase à couverte d'alquifoux. La présence de ce vernis ne permet guère de faire remonter cette poterie plus haut que le XIII^e siècle ; peut-être est-elle moins ancienne. Aucun autre objet n'a été trouvé dans les galeries. Il est vrai qu'on n'a pas remué les gravois qui, en

certaines endroits, notamment dans la chambre souterraine, sont tombés de la voûte et recouvrent le sol primitif.

L'église de Saint-Julien qui vient de disparaître était un édifice de la fin du XV^e siècle, composé d'une nef avec chevet carré et de trois chapelles, l'une au nord et deux plus petites au midi. Un autel orienté était en outre adossé à la saillie d'un pilier du côté nord. Le tout était de peu de valeur architecturale. On remarquait seulement, au midi, une fenêtre à meneau garnie d'un remplage d'un bon dessin. On aurait désiré conserver cette fenêtre, mais les pierres s'en sont brisées en la déposant. Une des petites chapelles du même côté, celle de Villechaise, était ornée de l'écusson des du Bessey, une croix chargée de cinq losanges. Cette pierre a été remplacée dans la nouvelle église.

On y a remplacé aussi l'autel majeur, en bois doré, œuvre estimable du sculpteur Maisieu, de Lyon. J'espère vous apporter un jour le marché conclu pour la confection de cet autel, dont la valeur artistique est connue de M. l'abbé Découlange et qui, tout permet de l'espérer, restera pendant de longues années l'honneur de l'église de Saint-Julien.

Du mobilier de l'ancienne église la sacristie conserve encore une fort ancienne statue de la Vierge, assise et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Un évidemment rectangulaire, en forme d'armoire, pratiqué dans le dos de la statue fait présumer qu'elle a jadis servi de reliquaire. Le travail de cette sculpture est assez barbare, et depuis quelque temps déjà elle avait été retirée de l'église par ordre de l'autorité ecclésiastique. Ce n'en est pas moins un objet curieux et intéressant, et il faut louer M. le curé de Saint-Julien de lui avoir donné un asile honorable dans la sacristie.

Une inscription relativement moderne donne à cette Vierge le nom de *Notre-Dame des Neiges*, qui rappelle un ermitage sous ce vocable, dont on montre l'emplacement sur les hauteurs qui séparent Saint-Julien des Salles.

La reconstruction de l'église a entraîné l'abaissement du sol et le transfert du cimetière qui l'entourait. Les déblais pratiqués l'année dernière dans la partie de ce champ funéraire situé au midi de l'église ne paraissent avoir amené la découverte d'aucun objet digne d'être noté, sarcophages de pierre ou poteries. J'ignore si les travaux du même genre exécutés il y a quelques années dans la partie nord ont donné lieu à des constatations plus intéressantes ; ce n'est pas probable, car feu M. l'abbé Dupuy, alors curé de Saint-Julien, ecclésiastique des plus instruits, n'aurait pas manqué de signaler ce qui aurait pu être trouvé d'insolite.

La démolition de l'église elle-même ne semble pas avoir rendu non plus de membres d'architecture ayant fait partie d'une église plus ancienne. Seules les fondations ont offert quelques particularités permettant de songer à un édifice antérieur.

Une tradition locale veut, il est vrai, que le bourg de Saint-Julien ait été situé jadis sur un autre emplacement, voisin de celui qu'il occupe aujourd'hui, mais situé plus au nord, de l'autre côté de la route nationale. Ce lieu correspond à celui que recouvre la cote de hauteur 609 sur la carte de l'Etat major. Il paraît qu'en effet le sol y recèle des substructions : mais elles ne sont autres peut-être que celles du fief de la *Borjate*, connu par plusieurs aveux du XIV^e siècle et dont ce territoire a retenu le nom. Rien n'empêche néanmoins de supposer que l'église primitive ait été bâtie dans le même quartier.

On donne à la maison du XV^e siècle située près de l'église actuelle le nom de *château* de Saint-Julien,

bien qu'elle ne présente, au moins dans son état actuel, aucun appareil défensif, pas même la moindre poivrière ou le plus innocent machicoulis. On l'appelle aussi le château de *Madame Hugues*, et ceci m'amène à vous dire un mot de ce personnage, dont le nom n'est prononcé qu'avec respect à Saint-Julien.

Qu'était madame Hugues ? Ce fut, répondent les gens de la paroisse, une pieuse et sainte femme qui, lors de la fonte d'une grosse cloche, apporta dans son tablier une quantité de pièces d'argent et les jeta dans le métal en fusion. On ajoute que le son de cette cloche, aujourd'hui détruite, avait une grande vertu contre les tempêtes.

Quoi qu'il faille penser de cette naïve légende, le souvenir des bienfaits de Madame Hugues s'est perpétué à Saint-Julien. De temps immémorial, et cet usage est encore en pleine vigueur, elle est nommée au prône chaque dimanche, en tête des fidèles pour lesquels l'Eglise adresse à Dieu une prière spéciale.

Tout porte à reconnaître dans Madame Hugues, Huguette ou Hugues de Saint-Julien, *Huga de Sancto Juliano*, morte avant le 21 octobre 1276 et bienfaitrice insigne de l'église de Saint-Julien, à qui elle avait donné de son vivant tout ce qu'elle tenait en fief du comte de Forez à Saint-Jean et Saint-Julien-la-Vêtre, à l'exception des mas de Rossignieu et de Cassière. Cette donation fut homologuée par le comte Guy VI, sous réserve du fief à rendre et d'un droit d'introge de 15 sous de viennois à payer par chaque nouveau curé (1).

(1) Archives nationales, P. 1395¹, cote 247. — *Cartulaire des francs fiefs de Forez*, chartes LVIII, LIX et XCVIII. — Huillard-Bréholles, n^{os} 608 A, 614, 655. — A. Barban, *Fiefs du Forez*, n^o 825.

Comme pour tant d'autres fondations pieuses, quelques vieux titres sont tout ce qui reste de la donation de Hugnette de Saint-Julien. Les descendants de ceux dont elle dota l'église ne savent plus à quelle époque elle vivait, ni en quoi au juste consistèrent ses libéralités. Ils n'en continuent pas moins à prier pour le repos de son âme. Ne trouvez-vous pas, Messieurs, quelque chose de touchant dans cette reconnaissance plus de six fois séculaire ? C'est un exemple trop rare et trop honorable, pour que je n'aie pas tenu à vous le citer.

*Les Parrocel de Montbrison. — Communication
de M. Maillon.*

M. Maillon, à l'occasion du don fait à la Société par M. Parrocel, de Marseille, dit que la famille Parrocel, qui a fourni plusieurs générations d'artistes, est originaire de Montbrison ; il espère pouvoir, grâce au concours d'un érudit Montbrisonnais, donner dans une prochaine réunion la généalogie des membres de cette famille qui ont habité notre ville.

MM. de Meaux et Vincent Durand rappellent que M. Gonnard a déjà signalé dans une précédente séance l'origine Montbrisonnaise des Parrocel (1).

M. Gonnard dit qu'en effet il a communiqué à la Société des notes sur plusieurs membres de cette famille ; mais qu'il n'est pas en état d'en établir une généalogie proprement dite.

La séance est levée.

Le Président,
Vincent DURAND.

Le membre faisant fonction de Secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

(1) *Bulletin de la Diana*, t. III, pages 55 et suivantes.

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Becdelièvre (vicomte de), de la part de M. de Girardier : Silex taillés provenant de la station de Château-Brûlé, commune de Villerêt.

Benoît (M^{me}) : Benoît (Auguste) : *Vie de Robert Guériteau, prestre, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, chanoine et curé de la paroisse de Sainte-Croix en l'église royale Notre-Dame de Mantes, fondateur des religieuses Ursulines de la mesme ville.* Extraits des ouvrages de Simon Faroul et de Philippe le Couturier. Paris, (Pillet et Dumoulin), 1886, in-8°.

Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier : Moule à bon creux d'une statuette antique trouvée à Feurs (voir plus haut page 3).

Hauteur de la statuette, 0^m 15.

Bregnot du Lut (J.), son ouvrage : *Le livre de raison de Jacques-Charles Dutillieu, publié et annoté par J. B. d. L.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, in-4°.

Charpin-Feugerolles (comte de) : *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.* Années 1882-1885. Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, gr. in-8°.

Guigue (Georges) : *Les Tard-Venus en Lyonnais, Forez et - Beaujolais. 1356-1369. Récits de la guerre de Cent ans.*

Condamin (abbé James), son ouvrage : *La vie et les œuvres de V. de Laprade, avec une lettre de François Coppée.* Lyon, Vitte et Perrussel, 1886, in-8°.

Courtonne, son ouvrage : *Manuel de la langue néo-*

latine usuelle et commerciale ou langage auxiliaire et facile pour les nations d'origine latine, suffisant aux premières relations et aux premiers besoins. 2^e édition. Nice, Visconti ; Paris, Baudry ; Rouen, Charles Métérie, 1886, in-8°.

Découlange (abbé) : Vase trouvé à Saint-Julien-la-Vêtre (voir plus haut page 8).

Hauteur, 0^m 06 ; largeur à la panse, 0^m 68.

Dulac (docteur Hippolyte) : Registre audiencier de la justice de Cousan, du jeudi avant Noël, 24 décembre 1467, au samedi avant Noël (24 décembre) 1468.

Petit in-folio, de 192 feuillets papier, dont un blanc, recouvert en parchemin. Ecriture difficile.

Les audiences sont ambulantes et se tiennent en divers lieux dépendant des paroisses d'Arthun, Boën, Chalmazel, Palognieu, le Sail, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Georges-en-Cousan, Saint-Jean-la-Vêtre, Saint-Just-en-Bas, Sauvain, Trelins. — Juge de la terre de Cousan, vénérable homme Marc-Antoine Perrin, licencié ès lois ; il siège rarement. En son absence, les plaids sont tenus par le châtelain, un prévôt ou un notaire, ou même par une autre personne déléguée à cet effet. Procureur fiscal, Barthélemy Torrolier, notaire. Greffier, Austrilège Moreau, aussi notaire. Châtelain de Cousan, noble Philippe Morret, damoiseau. Prévôt de Cousan, Georges Chassain, notaire. Prévôts de Boën et Arthun, Pierre Camus, Jean de Crotelles.

L'intérêt de ce document, qui abonde en détails de mœurs et fait voir en action une grande justice seigneuriale de Forez au milieu du XV^e siècle, nous engage à en présenter une analyse détaillée.

Folio 1-50. — Pierre de Paroyes est poursuivi à la requête du procureur fiscal pour avoir intercepté par un mur de

pierres le chemin public des Paroys à la Roanda, usurpé des aïssances communes, détourné les eaux de la goutte des Parroies à Cuchet, et insulté grossièrement Catherine femme de Bonnet des Utes, bien que placée sous la sauvegarde de la dame de Cousan (Alix de Damas, veuve d'Eustache de Lévis). — Poursuites : contre Jean Mure, de Saint-Just, pour avoir dit que ladite Catherine avait battu son mari. Il compose à 3 sous 6 deniers tournois. — Contre Pierre Pré, gendre d'André Bernard, du Sail, pour avoir frappé son beau-père d'un coup de fourche ; il compose à 2 quartes d'huile. — Contre Antoine du Clos, pour avoir, sans la permission de la cour de Cousan, construit des écluses pour prendre l'eau de la goutte de la Loeny. — Contre Jean des Gouttes, pour avoir labouré et ensemencé le chemin public de Boicel à Saint-Just-en-Bas. — Jean Cheneverdi, de la Roche, paroisse de Saint-Just, ayant racheté de Mathieu Stevenon, du Mont, une partie du tènement de la Teysoneri, au prix de 2 écus et demi, en est investi par le châtelain et promet payer 18 gros, montant du droit de la dame de Cousan. — Poursuites : contre Jean et Mathieu Chavarent, frères, pour avoir établi sans l'autorisation de la dame de Cousan une scie à eau près de leur moulin du Chavarent et endommagé le chemin de Ventuel à Monrond pour faire le béal de cette scie. Ils reçoivent ladite scie à bénevis, en présence de Hugues Filhat, notaire de l'Hôpital de Rochefort, et composent moyennant 7 sous et demi pour les dégâts causés au chemin. — Contre Barthélemy Biex, *alias* Croux, de Ventuel, ancien substitut du procureur fiscal à Saint-Jean-la-Vêtre et lieux voisins, prévenu de s'être, dans l'exercice de sa charge, entendu avec Antoine Potard, pour frustrer la dame de Cousan de cens à elle dûs sur le bois de Trochi ; d'avoir envahi et resserré de 9 pieds le chemin public de Ventuel à la Côte, et de s'être emparé d'un sentier servant aux gens à pied et à cheval et aux bêtes chargées pour aller de Ventuel au moulin de Chavarent. — Contre Antoine Potard, de Ventuel, pour avoir, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan, diverti l'eau venant du bois de Trochi aux pâturages de Barthélemy Biex : le prévenu répond qu'il ne conste pas de la sauvegarde et qu'il n'est pas tenu de procéder, *donec sublati impedimentis regii, instante Petro de Bosco, appositis*. — Contre Mathieu Chardon,

d'Arthun, pour avoir pris plusieurs perdrix « à la nubla », au mépris des ordonnances sur ce faites: il avoue le délit et compose à quatre perdrix. — Contre J. Chardon, d'Arthun, pour avoir rétréci de 2 pieds le chemin public de Bonlieu à Bussy. Après visite des lieux et audition de prud'hommes, *qui juraverunt dictum iter esse sufficiens*, le prévenu est relaxé de la plainte. — Contre J. Charreton, P. Burtel, J. Chardon et Antoine Chavanon, *sindicos anthicos Artheuni*, pour avoir, de leur autorité privée, loué au curé d'Arthun les fossés du château dudit lieu. Ils allèguent que ces fossés leur appartiennent en vertu de titres réguliers. — Contre Antoine de la Coste, *super feudo et rebus infeodatis a domina mea de Cosano, eo quia non venit ad juvamen domine propter guerram; comparante procuratore, petente commisiā, eo quod non observavit statuta feodalia; et reo dicente facere velle quod fuerit juris*; il paye les dépens. — Contre Antoine Charles et Antoine Bruchi, en pareille matière. — Défense à J. Salvaigna de s'immiscer dans l'usage des eaux et du bois de Trochi. — Poursuites: contre Mathieu Massacria, notaire, en confiscation, pour fief non rendu, de revenus par lui acquis de Barthélemy Puy. Il transige avec la dame de Cousan moyennant 3 écus d'or valant 4 livres 2 gros, et la main-mise est levée. — Contre Antoine, fils de Mathieu Eschinon, d'Arthun, *procuratore proponente... quod ipse Anthonius domine mee de Cosano, ut heres et bona tenens dicti quondam sui patris, tenetur ad unam investicionem, in hoc quod dictus quondam Matheus ejus pater et ejus mater se dederunt ultimo viventi, et quia evenit quod dictus quondam ejus pater fuerit ultimus vivens, bona quondam sue uxoris sibi advenerunt; petens igitur idem procurator dicta bona ad manum domine poni, donec facta investicione per ipsum Anthonium*. L'affaire est assoupie, d'ordre de la dame de Cousan. — Procès où figure comme arbitre André de Boicel, curé de Palognieu. — Pierre de Saignes, dont les animaux ont été pris en délit dans les blés de J. Barthélemy, du Clos, est condamné à 20 sous tournois d'amende, réduits gracieusement à 5 sous, qu'il promet payer. — Michel de Larjail, des Mellurences, paroisse de Saint-Didier, est investi de l'usufruit de la moitié des biens de feu Jean Meillurenchi; le droit de la dame de Cousan est estimé à 60 sous, sur lesquels elle en remet 40 audit Michel. — Durand du Moncel, paroisse de St-Sixte, poursuivi pour

empiètement sur un chemin, recourt à la cour de Forez. Sursis, *donec habita remissione a curia Forensi*. — Laurent Bigot, d'Arthun, régulièrement assigné, ne comparait pas. *Fiat defectus contra vocatum non comparentem, licet terna vice vocatus per servientem alta voce, et vocetur sub pena centum solidorum turonensium*. — Poursuites : contre Georges du Bru, pour usurpation sur le chemin public tendant du Brus au chemin public de l'Hôpital à Montbrison. — Contre Pierre Chatuz, du Montelhard, paroisse de Trelins, pour avoir construit un pressoir audit lieu, au mépris de la banalité dont jouit la dame de Cousan ; le procureur fiscal requiert la destruction du pressoir indument établi et la condamnation du prévenu en 10 livres d'amende. Celui-ci compose à un mouton gras, *unum mulonem lane pinguem*. — Contre le même, pour avoir relâché sans permission les bêtes bovines de Pierre des Saignes, trouvées en délit dans les blés de Jean Bertholon du Clos, *non obstante brandone domine in eisdem terris affixo et apposito*, et à lui remis en garde par ledit Bertholon, *ex parte domine mee de Cosano*. Il est admis à composition moyennant 5 sous tournois. — La dame de Cousan investit Laurent Blanchet, de Boën, *per tradicionem cujusdam lictere missorie*, d'une quartallée de terre sise en Goutte Mayo-lier, par lui acquise de Pierre du Mas, habitant de Boën, au prix de 30 sous, *et sic ascendit jus domine, ad tercium denarium, ad x solidos turon ; de quibus dicta domina gratis dedit eidem Laurencio quinque solidos*. — Mathie, femme d'Antoine Savatier, assignée pour être investie de biens par elle achetés, nie cette acquisition et consent à ce qu'ils soient mis sous la main de la dame de Cousan. — Poursuites : contre Guillaume de l'Orme, paroisse de Saint-Didier, pour fief : il obtient un délai de quinzaine pour faire son devoir envers la dame de Cousan, la chose restant provisoirement sous la main de celle-ci. — Contre Jean de l'Orme, en pareille matière. — Contre J. Baillichardi, de la Chiesa, en confiscation de choses mouvant du fief de la dame de Cousan. — Contre Jean et Antoine Chardon, frères, et Antoine fils d'André Chardon, pour excès envers la personne de Mathieu fils de Pierre Roland, dit Brutel, d'Arthun, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan à eux régulièrement notifiée et connue. Pierre Roland déclare ne point vouloir se porter partie. Finalement, les prévenus sont admis à composition moyennant un sestier de froment,

mesure d'Arthun, valant 23 sous 4 deniers (2 mars 1468). — Contre Pierre de Mont-Rond, pour investison de l'usufruit des biens d'Agathe sa femme, veuve de Vincent Grange (?) ; il déclare s'en rapporter à l'ordonnance de la cour et à l'estimation de prud'hommes. En conséquence, deux experts sont commis et, sur leur rapport, le droit de la dame de Cousan est estimé à 12 sous et demi. — Contre Claude Verney, de Saint-Just-en-Bas, pour avoir bâti sur la voie publique ; le procureur fiscal requiert la démolition du bâtiment. — Ajournement des causes contre Guillaume de l'Olme, Jean de l'Orme, Jean Bailhichard, Antoine Bruchi, Antoine de la Coste, Antoine Charles, Antoine et autre Antoine de la Chaise et Galmier de Vonette, en matière de fief, attendu leurs recours. — Contre P. Granges, dit Maissan, tailleur de Boën, pour être investi d'une vigne, *in vinoblio Ruppis Corbine, juxta vineam domini cancellarii Bourbonnensis ex meridie*, à lui advenue par le décès de Marguerite sa première femme ; il comparait et se déclare prêt à être investi après estimation préalable du fonds. En conséquence, quatre prud'hommes sont désignés, deux par le procureur fiscal et deux par l'intimé ; après avoir prêté serment sur les Évangiles et visité les lieux avec le procureur fiscal, ils rapportent que la vigne dont il s'agit est de la valeur de 12 livres tournois. Le droit de la dame de Cousan, au tiers denier, est donc fixé à 4 livres et ledit Maissan investi sur ce pied. — Barthélemy Biex, de Ventuel, fait ajourner Antoine Potard du même lieu, *assecuramentum legitimum juxta consuetudinem patrie Forensis prestiturum eidem Biex et ejus familie. Comparente actor cum Torrollier, petente dicto Polard inhiberi, et assecuramentum prestari ; reo comparente. petente actorem interrogari cum juramento, si dubitet de ipso reo ? Quo interrogato cum juramento, qui juravit ad Sancta, dubitare valde de reo, nos inhibemus eidem Polard, ad penam assecuramenti infracti, ne in corpore vel bonis, familia, rebus quibuscunque attemplare, seu injuriare ac incurrere (?) audeat, per se vel per alium. De quibus premissis idem actor petiit sibi fieri actum judiciaire*. — J. Stevenon, se disant fondé de pouvoir des obéanciers de Saint-Just de Lyon, requiert de Claude Verney, de Saint-Just-en-Bas, l'investison de l'usufruit de biens donnés par contrat de mariage à la femme de celui-ci et mouvant de la censive desdits obéanciers. — Le même

contre le même, pour avoir, de son autorité privée, élevé un bâtiment sur une place publique de Saint-Just-en-Bas mouvant de la censive desdits obéanciers, au préjudice de leur domaine direct ; il requiert qu'il soit tenu de s'inscrire à leur terrier ou de démolir ce bâtiment. L'intimé répond qu'il l'a élevé du consentement de la dame de Cousan ou de ses officiers, qui ont la supériorité sur lesdits obéanciers et à qui il appartient de connaître des choses publiques et communes. — Pierre fils de Jean Torneure, de Bas, paroisse de Saint-Just, est investi par la dame de Cousan d'une terre et vigne par lui acquise au Sail de Cousan, territoire de la Myna, au prix de 47 sous tournois : droit, au pied du troisième denier, 15 sous 10 deniers. — Robert Coussaot, du Sail, reçoit l'autorisation de *facere, construere et edificare quandam azadium in domo sua ipsius Roberti, sita apud Cosanum, ante ecclesiam sancti Saturnini, juxta carreriam publicam ex duobus partibus et domum de Plomet ex parte altera ; quam azadium possit facere a parte orientis, sine impedimento passagii publici et prejudicio rei publicae*, sous promesse d'un cens annuel de 2 deniers tournois. — Procès où intervient comme partie Jean Pagani, alias Thome, de la Sauveté. — Poursuites : contre Antoine Cosan, alias du Junchin, pour avoir pratiqué un fossé en travers du chemin de la Fenolhe par lequel on va de Boën au pont de Leignieu. — Contre Laurent Bigot, portier et gardien au château d'Arthun, pour coups et blessures envers le fils de la Vassoge, femme de Jean du Bost, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan. Il allègue pour sa défense que le fils de la Vassoge et autres enfants jetaient des pierres contre sa maison, et est renvoyé de l'instance. — Contre Mathieu Charreton, pour usurpation sur la vigne de Durand du Moncel, placé sous la même sauvegarde. — Contre Antoine, fils de Simon de la Croix, du Montelhard. *Comparet procurator, ... proponens contra reum... quod domina nostra de Cosano ad causam castri sui de Cosano habet plures notabiles prerogativas, et inter alias, est in possessione et saisina. . quoscians ex obructo advenit quod canes pastorum accipiunt leporem, vel cunicullum, aut aliud animal feracem (sic), quod pastores sunt assueti apportare dictum leporem aut aliud animal eidem domine aut suis officiariis ; et quoscians in contrarium fuit factum, est in possessione ipsa domina contrarium facientes castigandi viis juridicis, et ipso ad compersionem trahi, et quod, hiis non obstantibus, dictus*

*delatus, qui subdictus est eidem domine,... die festi beati Johannis Ewangeliste circa Nativitatem Domini ultime fluxam citra, quoddam leporem, quod ceperant canes pastorum Leigniacy et d'Argenteys apud la Fenolhe, circa pontem Leigniacy, eisdem pastoribus et canibus suis vi et violencia admovit, cepit, et deportavit quo voluit, contra libertates predictas dirrecte veniendo et illas infringendo, in premissis valde et multipliciter delinquendo. Quare... petit sibi super premissis per delatum debite et sine ministerio advocati responderi, et habita ejus confessione, eum condemnari in decem libras,... et si negentur, ad probandum se admitti ; dicto reo, per vocem domini Andree de Boicello, proposita per procuratorem confitente, dempto quod dictum leporem portavit apud Leigniacum, et dominabus Leigniacy tradidit tamquam famulus et domesticus et serviens earundem. Qua siquidem confessione per nos audita,... condemnavimus... eundem delatum in somma lx s. turonenses, macte agendo. Suit cette note : Quam sommam domina mea, de sua speciali gracia, eisdem dominabus Leigniacy dedit, favore ecclesie. — Durand du Montoel, mandement de Bussy, poursuivi pour usurpation sur le chemin des Torrolières à la Net, s'était pourvu devant la cour de Forez. Renvoyé devant celle de Cousan, il est admis par la dame de Cousan à composer pour une demi-quarte d'huile. — Poursuites contre Robert Cossat, lequel requis par vénérable et religieux frère Guillaume de la Fayette, censier du prieuré du Sail, *cujus prioratus domini antecessores Cosani sunt fundatores*, de payer un sestier de blé par lui dû, l'a grossièrement insulté et lui a dit notamment : « Tu y az mantiz faulcement, larre ! » *Que verba ipse religiosus ad animum suum incontinententer revocavit, et noluisse eidem fuisse dicta pro c libris t. : ymo tantum de suo proprio maluisse perdidisse.* Défense audit Guillaume de la Fayette, non comparant, de traduire le prévenu devant un autre juge que celui compétent, à peine de 50 livres d'amende et de confiscation de son temporel. Il est dit qu'il devra déclarer s'il entend se porter partie, auquel cas il devra fournir des cautions suffisantes *de juri stando et judicatum solvendo*. Cette déclaration n'ayant pas été faite au jour indiqué, le prévenu est renvoyé de la plainte. — Pierre Paroyes, de Saint-Just-en-Bas, est autorisé à déplacer un chemin. — Poursuites : contre André Travalon *alias* Chassain, du Montelhard, pour usurpation sur le chemin public de l'Hôpital de Rochefort à Montbrison*

passant par la *Cochi*. Le prévenu exhibe une autorisation du châtelain et de la cour de Cousan. Après enquête et visite des lieux il est renvoyé de la prévention. — Contre le même, pour avoir illicitement pris l'eau sur le même chemin. — Contre le même, pour usurpation sur les aisances communes de la Chassaigne. — Pierre Paroyes, de Saint-Just-en-Bas, ayant reçu à bénévolis, au cens annuel d'un denier et une quarte d'huile pour introges, le droit de prendre l'eau venant des prés des Paroyes pour la conduire au pré dessous la Fiarini, et de faire deux tranchées sur le chemin de Saint-Just à Travalon, les poursuites dirigées contre lui demeurent éteintes. — Antoine Cosan, de Leignieu, prévenu d'avoir pratiqué un grand fossé en travers du chemin public de Boën au pont de Leignieu, allègue que le chemin ne passe point dans son héritage, mais le long de la verchère de messire Antoine Lardi et des terres « dau Baster ». Après enquête et visite des lieux, il est renvoyé de la poursuite, et il est fait injonction à Etienne Giraud dit Bastier, *ut reparet iter predictum quod, ut dictum [est], debet suportare, et in statu teneat, sub pena lxx s. t., et hoc infra x dies proximas*. — Les auteurs de la dénonciation dirigée contre Barthélemy Biex, au sujet d'un sentier, faisant défaut, il est renvoyé de la plainte : *concedentes eidem reo violum predictum in suo statu in quo est manere, eidem precipientes ut in dicto violi teneat unum aucupii gallice*. — Poursuites : contre André Robin, de Leignieu, pour avoir relâché les vaches d'Etienne Bastier, dit Giraud, surprises en délit dans la vigne de la sacristaine de Leignieu, et à lui remises en garde de la part de la dame de Cousan. — Contre Antoine Gontier, de Leignieu. *Proponit.. procurator,.. quod, lapsi sunt duo anni vel circa, Anthonia ejusdem Anthonii uxor devenerit incensata, adeo quod, quadam die, ipso Anthonio foras existente, qui dimiserat eamdem Anthoniam solam sine aliqua custodia (quod facere non debebat, actenta furore sue infirmitatis) adeo quod, propter custodiam non factam, ipsa Anthonia, nescitur quo spiritu ducta, se occidit, et se cum quodam fune extrangulavit, in tantum quod, quando idem Anthonius venit de negociis suis, reperit eam mortuam et occisam cum fune et extrangulatam. Quo viso per ipsum Anthonium, ipse Anthonius cum quodam cullello funem cum quo seextrangulaverat ipsa Anthonia scidit et a collo admovit, quod facere minime debebat sine licencia curie Cosani et sine appellando curiam predictam, cum ageretur de obicidio. Quare concludit idem procurator ex premissis,*

et petit sibi responderi, et habita confessione ipsius Anthontii, petit eundem condemnari in viginti quinque libras t., salvo, etc., et si negentur, ad probandum se admitti ; comparante reo, verbo negativo proposita per procuratorem negante cum juramento, litem super hoc contestando. L'affaire est successivement renvoyée à plusieurs audiences ; finalement le prévenu est renvoyé de l'instance. On lit toutefois en marge du texte ci-dessus relaté : *Solvit hujusmodi instanciam, cum judiciis secutis.* M., B. To. — *Mis* en adjudication du droit de prendre l'eau sur le chemin public de l'Hôpital de Rochefort à Monthbrison, vers les aisances du Clos, sur la mise à prix de un denier de cens et 5 sous t. d'introges. — Défense aux bouchers de Boën de vendre de la viande en public les jours fériés. — *Bringo* du Garait, de l'Hôpital de Rochefort, censier de la cense des noix du prieur de Sail de Cosan, fait assigner Barthélemy Regard, du Sail, en paiement de 2 quartes et 2 cornues (*cornutas*) d'huile. — *Abénevis*, au profit de Mathieu Thomas, du Montelhard, d'une prise d'eau sur la goutte de Concise, avec faculté de lui faire traverser le chemin de Montelhard au moulin du Sail. — Contrainte décernée contre J. François et sa femme, pour paiement de la taxe de certaines écritures reçues par feu P. Vial, notaire, judiciairement obtenue en la cour du temps que feu P. Morelli en était greffier. — Poursuites : contre Laurent Blanchet [de Boën ?], pour usurpation d'une demi-brasse sur le chemin de la porte de la Roche aux Gontiers. La cour se transporte sur les lieux et renvoie le prévenu de la plainte, *viso... itinere predicto, actente et considerato dampno, tam pro facto meniarum (sic) quam fossalium, eidem Blanchetti illato.* — Contre Nicolas *Bilhardi*, ou *Bilhaudi*, *maigninus Boenci*, pour avoir labouré un chemin public, et l'avoir limité par des bornes de pierre sans la permission de la cour : il est renvoyé de la plainte. — Par *Bringo* du Garait, de l'Hôpital, contre J. Ponson l'ainé, de Boën, pour le paiement de 18 gros à lui dûs pour vente d'une charretée de foin. Serment décisoire de l'intimé, qui déclare ne devoir que 10 blancs (f° 53). — *Jean Montaigni*, de la paroisse de Palognieu, mandement de Cousan, reçoit de la dame de Cousan, par la remise d'un éclat de bois, *per tradicionem cujusdam parve acle*, l'investiture du tiers des biens de feu son père, à lui délaissé à la forme du contrat de mariage de Pierre son frère et, pour fixer le droit

par lui dû, il est ordonné que messire Thomas Charrière, le procureur fiscal et le greffier se transporteront avec le terrier sur l'héritage en question et en feront faire l'estimation par prud'hommes. Donné à Boën, le jeudi 10 mars 1467 (1468 n. st.) *in camera notarii subscripti* (le greffier Moreau), *in qua habitat ipsa domina apud Boencum*. Le droit à payer est fixé à 3 écus d'or neufs, valant 4 livres 2 gros. — Transport du châtelain, assisté du procureur et du greffier, à la Roche Corbine, pour y faire estimer par prud'hommes une vigne advenue à Michel Caria dit Charrière, par suite de partage avec Jean Charrière. Cette vigne est estimée 100 sous tournois ; ce qui porte le droit de la dame de Cousan à 26 gros deux tiers, ou 33 sous 4 deniers. — Les arrêts prononcés contre Georges Bigot, d'Arthun, pour défaut de comparution comme témoin, sont levés, sur son affirmation qu'il n'a pas reçu avis de comparaître. — Mathieu Charreton, de Boën, est renvoyé de la plainte portée contre lui pour usurpation sur la vigne de Durand du Montcel, attendu que le plaignant ne veut pas se porter partie et qu'il n'y a pas sauvegarde signifiée de la part de la dame de Cousan. — Sentence rendue en présence de Pierre Marietonis, prêtre, curé de Boën. — Autorisation d'ouvrir une auberge : *Concedimus Johanni Sadurelli, de Boenco... quatenus hospicium generale ad recipiendum et locandum omnes et quascumque personas cujuscumque gradus et condicionis existentes teneat et faciat, et in signum hujus, ymaginem Beate Virginis Marie in sua domo apponat et affigat: eo mediante quod idem Sadurelli juravit ad sancta Dei Evangelia solita*. — Frère Guillaume de la Fayette, ancien censier du prieuré du Sail, demande à Robert Cossat du Sail 5 sous et 2 bichets de blé à lui prêtés, 2 gros et deux tiers pour vente de 2 quartes de vin, une buy d'huile valant deux cornues (*unam buy, gallice, olei, valentem duas cornutas olei*), et quatre années de bois prises au bois de Bonent. Robert Cossat réclame la déduction du prix du charroi du vin qu'il a mené pour le demandeur, un gros par voyage. — Ordonnance de transport sur les lieux pour vérifier l'application du terrier de la confrérie de Saint-Jean ou de la lumineaire. — La dame de Cousan abénevisé l'eau de la goutte de La Loeny à Antoine du Clos, pour par lui l'employer à l'irrigation de ses propriétés en nord de ladite goutte ; présent Philippe Moret, châtelain et damoiseau, jeudi 17 mars 1467 (1468 n. st.) à Boën,

in camera ejusdem domine in qua habitat presenter, que est notarii subscripti. — Poursuites : contre Jean du Verdier, pour anticipation sur les aisances de Maisieu ; le procureur fiscal requiert que le prévenu réponde sous serment et sans ministère d'avocat sur le point de fait. Il est renvoyé de la plainte, les habitants de Maisieu refusant de se porter partie (folio 69). — Contre Humbert Garnaud, de Boën, pour défaut de foi et hommage-lige d'une rente annuelle et censuelle de 3 sous, assise sur ses biens situés dans la justice de Cousan et par lui rachetée de Barthélemy Puy, bourgeois de Montbrison, qui la tenait lui-même en fief de la dame de Cousan : le procureur fiscal en réclame la commise au profit de cette dernière. — Par Antoine de Rori, paroisse de Saint-Georges sur Couzan, contre Jean Geneste, de le Gal, mandement de Cousan, pour paiement d'aides de noces. Ordonné que le demandeur, étant d'une autre juridiction, fournira caution *de juri stando et judicatum solvendo* (f° 52 v°). — Par Jean Gontier, de Leignieu, contre Ponson Gontier son oncle, pour parvenir à l'exécution d'un contrat d'association de biens entre eux passé. La cause reste assoupie du consentement des parties (f° 88).

F^{es} 51-100. — Poursuites : contre Jean du Bochatel pour avoir construit une scie mécanique et pratiqué sans abénévis une prise d'eau au lieu d'Esserméan, dans la justice de Cousan. — Contre le même, pour usurpation sur le chemin public « doz Fangez » à la Bellueri. — Contre le même, pour avoir enlevé à la veuve de son fils son enfant encore à la mamelle et l'avoir emporté de force, *officium majestatus commictendo, cum omnes impuberes in jurisdictione Cosani existentes pupilli et sine patre sint in salvagardia domine, et nulli liceat de eisdem se intromictere sine licencia curie.* — Contre Laurent Bigot, portier d'Arthun, *super janua hora medie noctis apperta, ultra ordinacionem domini castellani et inhibiciones ob hoc factas infringendo* : il est renvoyé de la prévention. — Par Jean Gontier, de Boën, contre Pierre et Michel Plasse, frères, pour salaire d'un an de sa fille : *petens... pro salario Claudie ejus filie, unius anni, quo durante anno stetit et servivit eisdem fratribus honeste et condecenter, unum blanchet burelli albi quod, communi estimatione, potest valere xj grossos, unas caligas pagni pertici valentes tres grossos, unam alnam tele valentem quinque albos, unum capitagium valens quatuor albos, unas manucas ij g. ij tiers valentes, et pro affanagio suo*

quindecim solidos. — Par le procureur fiscal et messire Pierre Ruffin, curé d'Arthun, contre Petit Jean du Ris, d'Arthun, pour usurpation d'un chemin de service conduisant à la vigne de la cure, au lieu de la Garde de la Net. — Contre Georges du Bru, du Montelhard, paroisse de Trelins, *articulis procuratoris responsuro super abilhamento francorum archieriorum, videlicet les jaques, non facto, sicut conventum, ordinatum et promissum fuerat hoc anno. Actento relatu prepositi, qui retulit dictum Georgium nil agere habuisse in dictis vestimentis, ordinamus quod dormiat.* — Contre Jean Bertholon, du Clos, pour construction d'une écluse et prise d'eau sans autorisation sur la goutte de la Loeny. — Contre Etienne du Mas, pour infraction à la convention mutuelle intervenue entre lui et le nommé Travalon, de ne se traduire jamais en justice, mais de faire décider leurs différends par prud'hommes : *Proponit idem procurator contra Stephanum de Masso, parrochie de Trelins, quod licet ipse vocatus ex, et (prénom en blanc) Travalon de Ruppe, parrochie Sancti Stephani loz Molard, pactum expressum..... inter se diu fecerint (le quo quidem pacto copia collationata et signo manuali notarii publici signata penes curiam extilit representata), videlicet quod unus dictorum de Masso et Travalon alterum eorumdem non denunicaret in quacumque curia de dampnis per unam ipsarum parcium inferendis alteri parti, sine eo et preter id, quod ille cui dampnum foret factum primo faceret scire parti dampnificantli, et quod ipsi de Masso et Travalon communi consensu probos ad dampni noticiam habendum eligerint, et extimato dampno per probos, pars dampnificans teneret ordinacionem proborum sine figura litis ; premissis non obstantibus, idem de Masso contra suum proprium juramentum veniendo, ab anno citra dictum Travalon denunciavit in curia de la Bastia, sine eo et preter id, quod, ut supra dictum est, dampnum extimari fecerit, perjurium committendo, in premissis delinquendo, etc. Quare petit idem procurator super premissis sibi per delatum responderi, que si consteatur esse vera, petit eum condemnari in xxv libras, aut alias ipsum delatum puniri secundum casus exhigenciam ; si negentur, ad probandum se admicli. Etienne du Mas est admis à composition moyennant un mouton gras, unum pinguem mulonem,... malicia denunciantis considerata, et debili informacione procuratoris actenta (p^o 115 v^o). — Contre Benoitte Durantte et Catherine sa fille, pour avoir enlevé une marmite, *cacabus*, saisie par*

Jean Regis, sergent royal. Elles sont mises hors de cour, *considerato quod sunt mulieres, et pauperlate earumdem actenta, et quod de modico agitur*. — Défense à Antoine Potard, de Ventuel, au mandement de Cousan, de divertir l'eau tombant du moulin de Ventuel au Rosseil, pour la conduire au lieu de Saignes-Mortes hors de la justice de Cousan et dans celle de Rochefort. — Contre Jean de Boissel, pour avoir, dans une noce où il assistait avec plusieurs autres personnes, *qui valde potaverant*, présenté une tranche de poire coupée en forme d'hostie à Antoine de la Côte et sa femme, en leur disant : « Veci vostre createur qui vous vint voir ; je le vous apporte ; recepez-le devotement. » Le prévenu s'excuse, *cum hoc fieret spaciendo, et essent in gaudiis nupciarum*. La cause reste assoupie pour cette fois. — Il est enjoint à Jean des Gouttes, de la paroisse de Saint-Just-en-Bas, de garder les arrêts dans la ville de Boën, jusqu'à ce qu'il ait répondu au fait qui lui est imputé, d'avoir anticipé sur un chemin. — Poursuites : contre Pierre Coiffet, de Leignieu, pour avoir construit une maison sur les aisances dudit lieu, sises près de la fontaine de Leignieu, sans la permission de la cour et le consentement des autres ayant-droit. — Claude Vernin, mercier de Montbrison, compose à 2 sous et demi pour s'être plaint de ce que Jean Nodigier, granger de Grand Ris, lui eût enlevé son bonnet de la tête, et l'avoir insulté en pleine foire de Sauvain ; ledit Nodigier compose de son côté à 3 sous 9 deniers pour avoir porté les mains sur Claude Vernin et enlevé son bonnet. — Jean de Praval, paroisse du Sail, compose à 2 sous et demi pour infraction d'arrêts à lui signifiés. — Jean Grand-Pierre, d'Espinasses, paroisse de Sauvain, compose à 3 sous 9 deniers pour usurpation sur le chemin d'Espinasses au pont du même nom : à lui enjoint de remettre les lieux en l'état dans la quinzaine. — Pierre Poncet, de Regnieu, habitant de Lugnieu, réclame d'Etienne Pré, dit Stevenin, 7 blancs royaux pour prix d'un « palard de fer ». — Poursuites : contre Blanche, femme de Pierre Coussat, serrurier de Boën, pour coups portés à Philibert Jaquet ; le procureur fiscal conclut à ce qu'elle soit condamnée à 60 sous tournois d'amende, pour effusion de sang ; mais ledit Philibert déclarant ne pas vouloir se porter partie, elle est renvoyée de l'instance. — Par le prieur de Salt-en-Donzy,

tuteur des enfants mineurs du seigneur de Jas, contre Jean Bergier, de Boën, pour servis. — Contre Barthélemy Bartholon, du Clos, pour anticipation sur le chemin public du pont de Trelins à la maison d'Antoine du Clos. — Contre noble homme Hugues du Poyet, vassal de la dame de Cousan, pour avoir usurpé sur les droits de celle-ci en abénevisant à Jean du Verdier certaines aisances sises à l'Olme. — Jeanne, veuve de Philippe Merland, d'Arthun, est nommée tutrice de sa fille mineure, après avis de parents ; elle prête serment, ainsi que les deux conseils et curateurs qui lui sont adjoints ; commise du greffier pour faire l'inventaire des biens de la mineure. — Poursuites : par le procureur fiscal, à lui joint messire Pierre Roux (*Ruffi*) prêtre, curé d'Arthun, contre Jean Chardon, du même lieu, pour avoir fait écouler, au moyen d'une tranchée, l'eau des fossés d'Arthun, loués par les habitants audit curé, qui y avait mis du poisson. La cause est assoupie d'ordre de la dame de Cousan (f° 153 v°). — Contre Jean Borcandio, de Boën, pour n'avoir pas enlevé son fumier de la voie publique dans le délai à lui prescrit : il est condamné à 2 sous et demi d'amende. — Contre le même, pour avoir enlevé aux chiens de l'abbé de (*nom en blanc*) et s'être approprié un lièvre, au lieu de le porter à la dame de Cousan. — Contre Jean Prêle, d'Arthun, pour avoir retenu au delà du délai prescrit un porc trouvé sans maître. — Contre Pierre du Ris, d'Arthun, pour avoir clos avec une claie le chemin public du village du Ris à la maison de Mathieu Eschinon, *ubi est assueta processio corporis Christi transire*. Renvoyé de la plainte, *precipientes eidem de Rivo, quatenus clea ibidem affixam, dum et quando eadem processio transire voluerit, admoveat, sub pena lx s. t.* — Contre noble homme Philippe Darmaz, *alias* de Varennes, seigneur de Beauvoir, pour servis dus à la forme d'un terrier par lui récemment vendu à la dame de Cousan. — André Chavanon, d'Arthun, compose à 2 sous et demi pour la *clame* ou plainte contre lui faite par Jean Joton, du même lieu, à qui il avait dit « Tu n'es que ung fol ! » — Jean du Clos, paroisse de Trelins, se porte caution d'Antoine de Rori, paroisse de St-Georges-sur-Cousan, pour le paiement des frais de l'instance pendante entre ce dernier et Jean Geneste, du Gal, *de Equali*. — Poursuites : contre Mathieu Chardon, d'Arthun, pour avoir frappé

Thomas Bertholay alias Vial, de Sainte-Agathe, et lui avoir enlevé et emporté le béret rouge, *birrum... rubeum*, qu'il avait à la tête. Le procureur fiscal conclut à 100 sous tournois d'amende pour voie de fait, à la restitution du bonnet, estimé 5 sous, à l'offensé et au paiement à ce dernier de 50 sous en réparation de l'injure soufferte. — Contre Pierre du Ris et André Garmerii, syndics d'Arthun, pour arrêts enfreints ; ils composent à 2 sous et demi. — Contre André Bravard, du Sail, pour avoir négligé de faire entériner en la cour de Cousan un monitoire par lui obtenu de l'official de Lyon en matière de maléfice (*in forma maleficii*). — *Gratis composuit Johannes de Rivo, parrochie Sancti Georgii supra Cosanum, fidejussorio nomine Petri Fargi et Johannis ejus filii, ejusdem parrochie, pro eo quia ejusdem (eisdem) patri et filio per procuratorem domine imponebatur insultum fecisse apud Sanctum Martinum les Costez, in juridicione domine ad causam castri de Cosant. Item, imponebatur eisdem delatis confratres confratrie dicti Sancti Martini librasse et libram tradidisse, sine ipsam libram per officarios domine lazari faciendo : ymo sua propria auctoritate privata ipsam laxaverant, officium majestratu committendo. Pro quibus composuit ad xxvij s. d.* — Deux particuliers s'étant entendus pour changer de place le chemin de Saint-Germain à Montbrison, noble Philippe Morret, châtelain de Cousan, se transporte sur les lieux, fait estimer le chemin abandonné, pour le tiers denier du prix être payé par l'acquéreur à titre d'investison, et procède au bornage du chemin. — Poursuites : contre Jean Bochetel, pour n'être pas venu à la corvée. — Contre Antoine Potard, pour brebis trouvées par Noël Chaffal sur son héritage, nonobstant le brandon de la dame de Cousan, et par lui remises en garde à Jean Stevenin, sergent de Cousan ; il compose moyennant 2 sous et demi. — Contre Georges des Combes, pour ne s'être pas fait investir d'une terre par lui acquise. Celle-ci est mise provisoirement sous la main de la dame de Cousan. — Confirmation de tutelle décernée par testament. — Laurent Potard, prévenu de voies de fait envers Barthélemy Biex, de Ventuel, est admis à caution en la personne d'Antoine son père, qui promet de le faire représenter en justice et de payer les frais du procès. *Assurement* respectivement obtenu par les parties, dont chacune, après avoir juré qu'elle redouto des voies de fait de la part de l'autre,

obtient défense à celle-ci de la molester dans sa personne, sa famille ou ses biens : ce que la partie adverse jure de ne faire par soi ni par autrui. — Jean Grange, dit Maissan, de Boën, est investi, par la tradition d'une plume, d'une *rivière* par lui acquise au bord du Lignon. — Jean Ponson l'ainé, de Boën, proteste contre la saisie de sa maison appelée la *Merceria*, faite à la poursuite de Pierre Bordillon. Celui-ci allègue que ledit Ponson est sous le coup d'une sentence d'excommunication et ne doit pas être écouté en justice, et que d'ailleurs la saisie faite l'a été de l'autorité de la cour de Forez. Ponson nie l'un et l'autre fait. Il est prouvé qu'il a réellement été excommunié par suite d'une monition suivie de quatre aggravatoires et, nonobstant sa demande de justifier de son absolution, Bordillon est renvoyé d'instance. — Poursuites : contre Martin Fabri, pour avoir clos le chemin public de Sauvain au pont de la Subertat et anticipé sur celui de Dizango à la Chal de Colonyin (Pierre-sur-Haute). — Contre Jean Maissan, des Granges, pour usurpation sur le chemin dit *doz Agneis*, tendant des places des Granges à la font Allogner et de là à Grandval. — Contre le même, pour avoir passé induement dans la terre de Barthélemy Geneste, des Granges, sise en Champ Blanc, joignant le chemin des Granges au Planchon et de là au pont de Curveys, au mépris de la sauvegarde de la dame de Cousan et de son brandon planté dans ladite terre. — Contre le même, à la requête dudit Geneste, pour l'avoir troublé dans la possession d'une sienne terre sise au Plat, joignant le chemin de Boën à Palognieu, en y faisant planter un brandon de Cousan par un sergent dudit lieu. — Pierre Burtel, d'Arthun, compose à 5 sous tournois, pour son fils Mathieu, prévenu de s'être porté à des voies de fait contre Michel Chardon, *ludendo cum quiliis*. — Galmier Mignet, Humbert Garnaud, Pierre Chalvin et Jean Berger, syndics de la ville de Boën, réclament la taxe de frais adjugés par justice au consulat. — Poursuites : contre Mathieu Mansfroy, de Curveys, pour pêche à la fourche de fer, aux filets et autres engins, sans permission de la dame de Cousan ou de ses officiers. La cause assoupie jusqu'à plus ample informé. — Contre Georges Durand, de Sauvain, aux fins de payer 6 écus d'or neufs 7 gros et 5 deniers tournois pour investison d'un pré par lui vendu à réméré, au prix de 20 écus d'or neufs, à Georges

Cellier, d'Epezi, et depuis racheté de celui-ci. — Etienne Randin, de Saignens, averti par le *manourrier*, d'avoir à faire les manœuvre et charroi qu'il doit, sous peine de 60 sous d'amende, ayant refusé d'obéir, il est ordonné qu'il lui sera enjoint de nouveau par le ministère d'un sergent de Cousan de s'acquitter, sous peine d'une amende double, des charroi et manœuvre en question. — Poursuites: Contre Georges Cellier, d'Epezi, en paiement de 6 écus d'or neufs 14 gros deux tiers, pour investison au troisième denier d'un pré mouvant de la directe de Cousan, à lui vendu 20 écus d'or neufs. — Contre Pierre des Gouttes *alias* Maynet, de Boën. Le procureur fiscal allègue, *quod die festi Penthecostes Domini ultime lapsi, ipse delatus fuit consul confratrie Penthecostes in Boenco, et quod librando confratres, ipse de Gutis, nescitur quo spiritu ductus, eosdem confratres in libra vini decepit et fraudavit, mensurando de quadam falsa mensura non signata ne (nec) per officarios domine approbata, que fuit coram omni populo reperta parva et deprehensa per officarios.* Le prévenu allègue, *non esse assuetum in eadem confratria Penthecostes Domini uti de mensura aliqua, nisi ad voluntatem illius qui dictam confratriam tenet, et quod secundum qualitatem vini mensurari est assuetum: quando est abundancia vini tradere habundanter; petens interrogari illos qui alias dictam confratriam tenebant.* — Bénévis à Jean du Clos, paroisse de Trelins, d'un droit de prise d'eau sur la goutte de la Loeny. — Antoine Ferrand est investi d'une *saigne* et terre au territoire de les Vies, *juxta iter tendens de Salvaigni a Suberta*, passant le chemyn de la Chirat, *ex oriente,...* et *juxta iter tendens de Salvaigni ad pontem de la Val, ex ceco.* — Poursuites: à la requête de Mathieu Verney, de Boën, contre Galmier Minguet et Jean Bergier, syndics dudit lieu, ledit Verney, *petens sibi provideri per dictos syndicos de una disploide de semelando suos sotulares (sotulares); producens quamdam commissionem domini senescalli Bellicadri incipientem: Manentes et habitatores de Cousant, et in fine scriptum, A Cusset, XIX^a junii. RAULET, DE BALSAT;... dictis Galmerio et Bergier pro se et alios dicentibus respectu disploidis concordasse cum eodem Matheo ad septem grossos monete;... respectu de semelacione sotularium suorum non teneri.* Renvoi devant le sénéchal de Beaucaire. — Contre noble homme Philippe Damaz de Varennes, damoiseau, seigneur de Beauvoir, lequel, au mépris des défenses à lui faites par justice de rien innover

dans une cause de simple saisine pendante entre lui et Antoine Chavanon, d'Arthun, comme aussi de nuire à ce dernier en son corps, sa famille et ses biens, s'est transporté dans un champ où moissonnait ledit Chavanon et, dégainant son poignard, l'a menacé en ces termes : « Je regny Dieu, villeyin ! vous sortirés hors de cete terra, et vous ferrey mal finer, vous et les vôtres ! » a pris et emporté une certaine quantité de gerbes (*gelmarum*) et aurait blessé ledit Antoine et son fils, s'ils ne se fussent échappés de ses mains. Il est condamné à 50 livres tournois d'amende, avec défense réitérée d'attenter en rien à la personne de Chavanon et des siens. — Accense des quarts d'Arthun, moyennant 12 bichets de seigle, à Pierre Sallat et Benoit Georges *alias* Burtel, derniers et plus haut enchérisseurs. — Poursuites contre Claude Verney, *alias* Peret, de Saint-Just-en-Bas, pour avoir refusé à Jean Chier, du Mont, qui l'en requérait au nom de la dame de Cousan, de l'aider à capturer, pour les livrer à la justice, des porcs en délit dans le pré de celui-ci ; ce qui est cause que la dame de Cousan a perdu l'amende encourue pour infraction de sa sauvegarde.

F^{os} 101-150. — Vente aux enchères, après trois publications au lieu accoutumé, d'un jeune porc maigre, dit *nuror*, trouvé sans maître, *ex offagio repertus* : il est adjugé au prix de sept gros, valant 8 sous 9 deniers tournois. — Poursuites : contre Guillaume Girard, en paiement d'un droit d'investison pour sa part dans l'hoirie de Mathieu, son frère, *quia, de consuetudine patrie Forensis, investicio debetur de fratre ad fratrem*. — Contre Hugues de Coavoux, boucher de Boën, pour avoir étalé et vendu publiquement de la viande le dimanche, et aussi pour avoir abattu des animaux dans la rue des Bouchers, contre la défense qui en a été faite. — Contre Galmier Minguet, Pierre Chalvin, Jean Berger et Humbert Garnaud, syndics de la ville de Boën ; le procureur fiscal allègue, *quod,.. hoc anno m^o iiij^o lxxvij^o, inter se diviserunt talliam regiam, et domini nostri ducis donacionem, et complures tallias ; in qua quidem divisione talliarum illicitum monopolium fecerunt,.. et complures sommas cum talliis regis miscuerunt et, quod deterius est, in rotullis talliarum predictarum levatoribus ipsarum talliarum traditis, non fieri fecerunt scribe eorumdem rotullorum mencionem de sommis per eosdem sindicos divisis, et rotullos predictos non signatos eidem levatori*

tradiderunt. — Contre Pierre et Antoine Bocher, pour usurpation sur le chemin public tendant de la porte de Montbrison au gué de Chozé (Chosieu); nomination d'experts pour vérifier les bornes limitant le chemin. — Contre Mathieu *daulte Fossaz*, pour avoir pris des *sarasis* (sarrasin) à Etienne Plasses. — Contre Jean Perrichon, pour avoir mis « le brein » (le son) de froment dans le pain. Renvoyé de la plainte pour cette fois. — Contre Pierre Chalvin, de Boën, pour avoir fait un fossé dans le sentier de Boën à Clos-Bodet, au préjudice de la chose publique et aussi d'Antoine *Fabri*, notaire, procureur de Bussy, et d'Antoinette sa femme. — Contre Benoit Chiesa, de Boën, pour avoir refusé d'aider les officiers de Cousan à conduire un délinquant en prison. Renvoyé pour cette fois, attendu sa jeunesse (f° 158 v°). — Contre Guy Badot, boucher de Boën. Celui-ci, depuis longtemps animé de mauvais sentiments contre Jean Martin, barbier de Boën, l'a injurié dans la rue et a saisi une grosse pierre pour le frapper. Sa femme et sa belle-sœur lui ayant enlevé cette pierre des mains, il saisit sur l'étau d'un maréchal une paire de grosses pinoes (*cum quibusdam turquesiis grossis*), se met à la poursuite du barbier qui avait pris le large, le rattrape et le charge de coups, malgré la défense du procureur fiscal présent sur les lieux. Le battu demande alors à être conduit en prison avec son agresseur : *Quibus factis idem barbitonsor, senciens se verberatum et male tractatum, se reddidit captum cum dicto Guidone Badot, petitque ad carceres duci cum dicto Guidone. Quibus factis, idem procurator manus, ex parte domini Cosani, in personas dictorum barbitonsoris et Badot delati apposuit, et arresta in carceribus Boenci eisdem jussit et precepit, sub pena l^{ra} librarum t.* Mais loin de garder les arrêts qui lui étaient prescrits, Guy Badot rentre dans sa maison et rencontrant le procureur fiscal, il lui saute à la gorge et l'aurait étranglé, si quelques femmes ne fussent venues à son secours. Puis, il s'enfuit de Boën. Le procureur fiscal requiert qu'il soit condamné à une grosse amende, *in certis mangnis summis per nos arbitrandis*. A une audience subséquente, Jean Martin mis en demeure par le prévenu de se porter ou non partie civile, s'y refuse pour le moment, et est en conséquence exclu de tous dommages et intérêts. — Contre les syndics de Boën contestant au châtelain le droit de prescrire le guet. — Contre Claude Cortey, pour avoir frappé le fils de Guy Badot. *Dormiat*

de mandamento domine. — Contre Jean Grange, du Montelhard, granger de Chosieu, pour avoir fait un certain nombre de gerbiers sans jeter la dime duo aux dames de Leignieu ; il allègue la défense à lui faite par son maître le seigneur du Bost, qui prétend que la dime lui appartient. Ordonné que cette dime sera jetée dans la huitaine. — Par Martial du Chaffal et sa femme contre Ponchon du Gal, *de Equali*, mandement de Cousan, aux fins de faire reconnaître par ce dernier qu'il tient d'eux en commande, au cheptel de 2 sous neufs d'or, une vache *pili grivelli* et son veau. — par André de Prandières, notaire, contre Antoine Ferrand, de Sauvain, pour avoir relâché sans son autorisation et celle de la cour de Cousan, un cheval pris en gage par ledit André, du temps qu'il levait les cens du chapitre de Montbrison, et remis en garde audit Antoine sous la main de la dame de Cousan. Antoine Ferrand requiert et obtient que le demandeur donne caution, *cum sit foraneus et moram trahat extra jurisdictionem nostram*. Celui-ci négligeant de le faire, ordonné que l'affaire dormira. — Par le procureur fiscal contre Antoine du Mas, de Palognieu, pour avoir refusé de se soumettre à la sentence de deux prud'hommes choisis par lui, autre Antoine du Mas et Jean du Mas, pour statuer sur leurs différends sous peine contre la partie récalcitrante de 100 livres tournois applicables, moitié à la partie docile, moitié à la dame de Cousan ; le procureur fiscal requiert le paiement de la moitié afférente à celle-ci. — Par le prieur de Donzy, tuteur des enfants du seigneur de Jas, contre Pierre et Michel Plasse, de Boën, pour raison du quart de certaine terre sise à Rigaud, *quod quidem quartum deportaverunt, ... quamvis ipsa terra sit quartibilis*. — Contre les syndics de la ville de Boën (11 août 1468). *Proponit procurator domine.. quod propter tumultum guerre, dominus castellanus Cosani se personaliter transtulit in hac villa Boenci, pro visitando menia seu muros ville, et facta visitacione per ipsum castellanum, fuerunt facte plures injunctiones eisdem sindicis, quod haber[en]t complere seu facere complere turres et muros ville predictae et complures alias reparaciones, et hoc sub pena c. l. t.,... ad que minime obtemperaverunt ipsi sindici, licet datis... pluribus dilacionibus*. Les syndics s'excusent de n'avoir pas exécuté les travaux prescrits, *propter defectum partagii dictae clausure ville Boenci, quod minimum reperire potuerunt, et se déclarent prêts à obtempérer aux ordres qu'ils ont reçus*.

L'amende de 50 livres tournois est déclarée encourue, puis modérée à 100 sous tournois : *precipientes eisdem sindicis, sub pena dupplici, quod habeant facere et complere injuncta, nec non faciant in dicta clausura rastellos et barbacannes, et alia que circa fortificationem ville fuerint neccessaria*. Appel des syndics. — Par noble homme Philippe Morret, damoiseau, châtelain de Cousan, contre les mêmes, *petens eisdem... tam pro tribus viagiis per eum pro negociis, utilitate et profugio (?) ville factis in Sancto Baldomero, et aliis tribus viagiis in villa Cerverie, et pro visitacione ville et mostris anni preteriti, quam pro pluribus aliis laboribus, unam marcham argenti, ad quam sommam extimat penam et laborem predictos*. Les syndics réclament un état plus détaillé. L'affaire se termine par un accord. — Contre Jean de Bochatel, paroisse de Saint-Didier-sur-Rochefort, pour avoir enlevé avant jour le foin d'un pré appartenant à Marguerite, veuve de Jean de la Chaise et placée sous la sauvegarde de la dame de Cousan, au mépris du brandon de ladite dame érigé dans ce pré. L'instance est suspendue, parce que le prévenu recourt à la cour présidiale de Forez. — Contre Hugues de Coavoux, boucher, pour avoir, contre les défenses faites aux bouchers par cri public, de vendre de la viande hors de leurs maisons les jours de fête, tué et mis en vente des animaux sur la voie publique, le jour de la solennité de la Transfiguration, avant l'office divin, *adeo quod ponpa transiente, ubi (sic) erat presbiter qui defferebat secum Corpus Xpi, omnes scanni macellorum fuerint pleni animalium occisorum, et bocherii ibidem reperti animalia predicta excoriantium, et maxime idem Hugo...* — Contre Guy Badot, Jean Perrichon et Jean Charrière, pour pareil délit. Renvoyés, avec défense de recommencer (f° 159). — Abénevis de prise d'eau dans la goutte de Cromères, en faveur de Jeanne, veuve de Pierre Manfroy, de Curveys. — Poursuite en reconnaissance de servis par les membres de la confrérie de Saint-Michel Archange de Marcilly et pour eux André Gontier, curé de Trelins, contre Jean et Catherine Sadurel. — Contre Antoine Ferrand, de Sauvain, pour avoir vendu du vin dans son cabaret avec une mesure d'étain de deux pintes, d'une capacité inférieure à la mesure légale. Le prévenu recourt au juge de Forez. — Contre André Eschinon, d'Arthun, pour avoir enlevé de force au sergent Jeannin le Bolungier une bride saisie à son préjudice. Après informa-

tions contradictoires, il est acquitté. — Sur le vu d'un abénevis reçu par Galmier *Galmerii*, jadis scribe de la terre de Cousan, Benoit de Marencio est renvoyé de la demande du quart des fruits d'une terre sise au Châtelhard, joignant le chemin de Marencio au bois de la dame de Cousan de soir. — Contrainte contre les syndics de Boën, pour paiement du travail fait *in fodendo vineam Sancti Spiritus Boenci*. — Poursuites : contre Pierre, fils de Petit-Jean du Ris, pour avoir dit et répété à Catherine femme de Jean Charreton, de Boën : « Va t'en, puta secoussa ! » au mépris de la sauvegarde dont jouit son mari ; il compose moyennant 2 sous et demi. (f° 155 v°) — Contre Mathieu Frances *alias* Joton, pour avoir tiré le couteau contre messire Pierre *Ruffini*, prêtre, curé d'Arthun, et contre Barthélemy son frère pour l'avoir frappé *gladio evaginato*, jusqu'à grande effusion de sang. Ce dernier se soumet à ce qui sera ordonné par la cour. Il est condamné à 6 livres tournois d'amende. Mathieu Joton, son complice, reconnu coupable d'avoir aussi dégainé et d'avoir crié lorsque son frère frappait le curé : « Avant compagnons ! avant, par la mort Dieu ! il le fault mettre affin, le ribaut prebstre ! » est condamné à 30 sous d'amende (f° 165). — Contre Etienne Maissan, de Saint-Just-en-Bas, pour avoir appelé frère Thomas, *Coqueluchi*. Celui-ci déclare n'avoir pas porté plainte et le prévenu est renvoyé de l'instance. — Par Jean Stevenon, du Mont, paroisse de Saint-Just-en-Bas, contre Antoine Ponson et sa femme, en paiement de 8 livres pour vente de 200 ras d'avoine. — Contre Thomas des Buriannes, paroisse de Chalmazel, pour avoir enlevé du bois vert et sec dans le bois de la dame de Cousan appelé de l'*Olmectz*, au mandement de Cousan. Il est admis à composition moyennant 10 sous tournois. — Antoine Boyffoz, de la paroisse de Sauvain, prévenu d'avoir pris dans le bois des *Ulmes*, appartenant à la dame de Cousan, plus de bois que son abénevis ne lui en accorde, d'y avoir mené avec lui d'autres personnes, et enfin d'avoir construit un four propre à la fabrication du charbon de bois, est admis à composition moyennant 40 sous tournois. — Simon, fils de Georges de Sauvain, prévenu d'avoir frappé Mathieu Forès d'un coup de poing à la tête au théâtre de Sauvain, *in teatro publico de Salvaign*, est admis à composer moyennant 2 sous et demi, *ejus paupertate acienta*. — Pierre Rochi, de Dizango,

paroisse de Sauvain, compose moyennant 5 sous *super invasione itineris seu drayez tendentis de Disango a la Chal de Coloigny*. — Pierre Bocaud, prévenu de pareil délit, est renvoyé d'instance, parce qu'il est reconnu que son héritage dépend de la justice de Montherboux. — Mathieu Croset, de Sauvain, déclare avoir pris à bail le dernier ban d'août de la dame de Cousan au prix de cinq sous, et la leyde au prix de trente. — Poursuites contre Antoine Ferrand, de Sauvain, *super eo quod sine licencia examinare fecit Anthoniam ejus fliastram de morbo lepre suspicatum*. Sursis à l'instance, parce que le prévenu a fait recours à la cour de Forez. — Etienne de la Mure, paroisse de Saint-Just-en-Bas, offre à la dame de Cousan *duos muclones lane pingues et bonos, pro muctatione itineris novi ad iter velut existens inter terras de Creux*. Autorisation conforme. — Poursuites : contre Jean et Pierre Peraud, pour investison d'une terre sise « en la Trebueri, apud lous Fossaz ex occidente (?) , *juxta tenementum... nuncupatum de la Faieta ex aliis partibus*. — Contre Jean Chatard, pour avoir construit une maison et étable sur un terrain dépendant des fossés de la ville de Boën ; ordonné qu'il démolira dans la quinzaine. — Contre Jean Morel, d'Espinasse, *super defloracione sue ancille. Dormiat,.... quia recurrit, donec habita remissione*. — Injonction à Claude Vernay de terminer dans la quinzaine un travail à lui donné à prix fait par Etienne Jacquard, prêtre, curé de Saint-Just-en-Bas. — Poursuites : contre Jean François, de Boën, pour avoir négligé d'achever dans la quinzaine la tour appelée de *Minet* (ou de *Muret* ?) qui lui appartient, comme cela lui a été enjoint à peine de 25 livres d'amende. Le prévenu dit qu'il a bien acheté la chaux nécessaire, mais n'a pu faire encore le travail prescrit. La cour déclare l'amende encourue, avec injonction de terminer la tour dans la quinzaine, sous peine d'une amende double. — Par Pierre Murat, de Villa, mandement de Cousan, contre Mathieu Laurent, pour le prix de 16 journées employées à labourer une terre de 5 cartonnées sise à la Rameri, et pour lesquelles il réclame 16 gros. — Contre Pierre et André des Combes sous Saint-Just, pour avoir vendangé une vigne à la Net avant l'époque fixée par le ban de vendanges ; les prévenus justifient de la permission de la dame de Cousan (f° 152 v°). — Contre la Julienne, pour avoir frappé la servante du prieur de Saint-Julien, censier du Sail de Cousan.

F^{os} 151-192. — Poursuites : contre Agnès Gonard, *super sortilegio*. — Contre Claude et André de Creux, paroisse de Saint-Just-en-Bas, pour usurpation sur le chemin public dudit Saint-Just à la Croix de l'Erbret. — Contre Hugues Coavoux, boucher de Boën, tenancier d'un jardin à Chatus, sur lequel le seigneur de Jas a droit au quart des fruits, pour défaut de paiement de cette redevance. — Contre Barthélemy Regard, de l'Uzeleria, pour n'avoir pas obéi à l'injonction à lui faite de réparer dans la huitaine le chemin public de Marencio à Leignieu. Acquitté sur le rapport du prévôt de Cousan, qui atteste que le chemin est en bon état. — Contre les syndics de Boën, pour avoir donné le ban de vendanges sans appeler la justice et avoir prêté le serment ordinaire : ils allèguent qu'à la forme de leurs titres, ils ne sont tenus qu'à appeler le prévôt. *Et nos, visis titullis eorumdem, appunctamus quod sindici moderni veniant, aut qui pro temporibus fuerint, coram scriba curie Cosani, prestituri sacramentum et ordinationem et visitacionem vinearum eidem graffario relatum ; per manus cujus scribe fient cum serviente proclamaciones, habita prius et oblenta a preposito Boenci licencia vindemandi, et hoc quoad habitantes villam Boenci dumtaxat. Quo vero ad alios furaneos extra villam Boenci residentes,... ordinamus quod veniant coram procuratore et scriba, licenciam vindemiandi ab eis obtentum, preposito de Boen non vocato nec in quoquo presente ; quod quidem registrum vindemiarum ville Boenci flet sine costu quocumque ab eisdem habitantibus Boenci per graffarium exhigendo.* — Contre Pierre du Ris, Denis Cholio et Antoine Charreton, syndics d'Arthun, pour pareille cause. Sur le vu des titres produits par lesdits syndics, *nos ordinamus quod probi elligendi pro visitacione vindemiarum veniant coram scriba prestituri juramentum, per manus cujus fient proclamaciones et reddigentur in papiris domine, sine costu eisdem sindicis fendo, prius oblenta licencia a proposito de Boenco et Artheuno vindemiandi per ipsos sindicos, et quoad habitatores Artheuni dumtaxat ; quod vero ad alios, veniant ad procuratorem et scribam, proposito minime vocato.* — Sentence motivée déclarant nulle une citation faite un jour férié. — Antoine Gontier, de Leignieu, compose moyennant une quarte d'huile pour arrêts enfreints. — Barthélemy Joton, prévenu d'avoir vendu la même terre à deux personnes différentes, est admis à composer moyennant une douzaine de perdrix. — Poursuites : par Antoine Pazafol, clerc, notaire,

jadis greffier de Cousan, contre Etienne Girard ; il lui réclame entre autres choses 2 francs, *ex vendicione unius balliste sibi reo per actorem vendite a festo beati Johannis Baptiste natiuitatis citra*. — Cause où intervient *vir discretus dominus Andreas de Boicello, presbiter, curatus Palogniaci, et prebendarius ac receptor prioratus et conventus Leigniati*. — La tutelle des enfants de Pierre Charrière est décernée à Clémence sa veuve, *que iuravit solita, et cavit per Johannem Charriere et Petrum Plassi, patruos dictorum liberorum, quos decernimus eisdem matri et liberis consultores, qui iuraverunt ecciam solita*. Le greffier est commis pour faire l'inventaire des biens meubles et immeubles, dont la mère promet de ne cacher aucun. — A la requête du procureur fiscal, de Jean de la Plaigne et consorts, défenses sont faites à Jean de la Plaigne, paroisse de Chalmazel, de s'immiscer dans les bois de la dame de Cousan appelés d'*Eugarim*, des Ulmées et des Bassines, plus en détail confinés. Jean de la Plaigne prétend avoir droit d'entrer dans lesdits bois en vertu d'un abénevis du seigneur de Montherboux. — La tutelle de Jeanne, fille de Pierre de Grantsaigne, est décernée à Jean, son oncle paternel, ayant pour caution Barthélemy Geneste et pour conseil Jean Chancolons. Le greffier est commis pour dresser inventaire. — Homologation par justice du contrat de mariage, par paroles de futur, entre ladite Jeanne et Benoit des Combes, paroisse de Saint-Jean-la-Vêtre, reçu Georges Chassain, notaire. *Qui siquidem Johannes Grant Saigne... et Johannes Chancolons iuraverunt ad sancta Dei Evangelia... dicta pacta... fuisse facta in profugium, utilitatem et comodum ejusdem Johanne, sine dolo, fraude et cautela*. — Ordonné que Jean Chassain prendra abénevis de l'eau tombant d'une rase, entre la vigne de Grangi du Montelhard et la terre dudit Chassain, dans le chemin public de l'Hôpital-sous-Rochefort à Montbrison, sous peine d'être poursuivi pour perception illicite d'eau. — Antoine Ferrand, de Sauvain, est investi, *per tradicionem cujusdam lictere*, d'une terre sise aux Elanons (?) joignant le chemin de Sauvain-le-Vieil au pont de la Val de matin, par lui acquise à titre d'échange de Jean et Martin *Fabri*, de Sauvain. — Autre investition, pour le même, d'une terre à Fontabost, par lui acquise au prix de 2 écus d'or neufs ; le droit de la dame de Cousan, au tiers denier, est fixé à 15 sous 10 deniers. — Le même est admis à composition, moyennant 4 livres tour-

nois, pour divers procès à lui intentés par le procureur fiscal pour mesure fausse ; brandon apposé sur brandon et infraction de brandon ; voies de fait exercées par son fils sur la personne de Martin Fabri ; visite irrégulière du corps de sa bru soupçonnée de lèpre ; et tous autres pendants à la forme du présent audiencier. — Pierre du Moncel, de la paroisse de Saint-Sixte, ayant dénoncé Thomas Cotier pour avoir induement passé dans sa vigne, et à cette occasion mis en mouvement le procureur fiscal, est condamné à 7 sous et demi d'amende, pour n'avoir pu justifier de la sauvegarde de la dame de Cousan et d'inhibition faite, et aussi attendu l'accord intervenu entre les parties. — Pierre Plassi, de Boën, et son frère sont investis de *quodam cornerio cujusdam itineris antihiqui, silo in Pratis de Puteo, juxta iter novum tendens de Boenco apud Artheunum ex cero*, acquis à titre d'échange de Jean Stevenet ; après estimation faite par deux experts, le droit de la dame de Cousan est fixé à 2 gros 10 deniers valant 3 sous 4 deniers. — Jean Chatard, prévenu d'avoir fait un jardin dans les fossés de Boën, est renvoyé de l'instance, étant établi qu'il a obtenu permission de la dame de Cousan. — Poursuites : contre Pierre Charreton, de Boën, pour avoir détruit un *ton* ou *toyson* établie pour l'assainissement de la voie publique. — Contre le même, pour avoir laissé aller ses chèvres dans la rivière de Pierre et Antoine Bochier, *non obstante salvagardia domine.... debile in exitu ecclesie publicata*. — Contre les syndics d'Arthun, *super investicione mote castri Artheuni per eos adquisite ab Petro et Johanne de Rivo,... et super locagio fossatorum Artheuni*. — Par Antoine Faiard contre Mathieu de Paludis ou de les Palues, paroisse de Saint-Julien-la-Vêtre, en paiement 1^o de 4 gros et demi pour vente d'un petit tonneau ; 2^o d'une *coz* (pierre à aiguiser) estimée par le demandeur 15 deniers ; 3^o de 200 repas, pris depuis 14 ans, qu'il estime ensemble 200 gros. Le défendeur demande à être renvoyé devant son juge naturel, qui est celui de Cervière. Les parties tombant d'accord, l'affaire demeure assoupie. — Contre Pierre Coussat, serrurier de Boën. Celui-ci avait rencontré Michel Gonin, du même lieu, porteur d'un pin donné par Antoine du Junchin. Croyant que ce pin lui avait été volé, il le lui avait enlevé de force, et l'avait remis à Pierre Coiffet, de Leignieu, en disant à ce dernier : « Je te bailhe cest pin de part madame :

cest larron le m'a amblé. » Ayant ensuite reconnu son erreur, il avait rendu, *justicia non vocata*, à Michel Gonin le pin en question, *eidem Coiffet traditum et sub manu domine existens*. — Martin Fabri, de Sauvain, est investi d'une terre *subtus los Chassain Partusa*, joignant le chemin de Sauvain au pont d'Espinasse. — Claude et André du Creux composent moyennant 10 sous pour avoir anticipé sur certain chemin public de Saint-Just-en-Bas à la Chiesa, *ultra metas lapideas iter predictum limicantes*. — Bonnet des Combes, de Grant-Saigne, et Jeanne sa femme sont investis, *per tradicionem cujusdam baculli*, de l'héritage d'Antoinette sœur de ladite Jeanne. — Contrainte accordée à Jean du Croset, paroisse de Sezeil (Cezay), contre Jean de Praval, paroisse du Sail, pour le paiement de 5 gros 5 deniers tournois, prix de deux paires de souliers neufs. — Autre, pour Guy Damali, prêtre de Boën, contre Jean Ponson. — Poursuites : par Barthélemy Geneste contre Hugues Coavoux, en paiement de 3 florins *pro tribus ligneriis de publico et verno*. Le défendeur allègue qu'on lui a vendu ces trois tas de bois pour 12 chars, et qu'il ne s'en trouve que 8. Il est prêt à payer les 7 gros qu'il doit encore sur les 3 florins, quand on lui aura livré les 4 chars qui manquent. On lui défère le serment décisoire. — Contre Dalmas Coquet, aux fins d'être investi de 4 blancs de servis annuel, dépendant de la censive de Jean Chiesa, de Boën, et par ledit Dalmas rachetés de celui-ci au prix de 2 francs : ce qui porte à 10 gros deux tiers le droit de la dame de Cousan évalué au troisième denier. — Par Antoine Chavanon contre Philippe de Varennes, seigneur de Beauvoir. — Par Jean de Praval, du Sail, contre Durand Damiot, de Boën, en paiement de 2 gros pour 2 journées employées à travailler sa vigne. — Antoine de Bruchia, paroisse de Saint-Didier, est investi *per tradicionem papiri curie*, d'une scie à eau, sise joignant l'eau tombant du moulin de Bruchi à Noalhé, par lui acquise un écu d'or ; le droit de la dame de Cousan est fixé à 9 sous 2 deniers tournois. — Jean Chavanerin est investi, *per tradicionem unius calamy*, d'une autre scie à eau en la Costa doz Coteour, joignant le chemin du trêve de Vonete à Mont-Ront de bise. — Nomination des nouveaux consuls de la ville de Boën. *Ad quam diem* (jeudi avant Noël 1468) *Galmerius Minguet, Humbertus Garnaudi, Petrus Chalvin et Johannes Bergier, syndici moderni hujus ville Boenci, vigore nostre commissionis adjor-*

hari fecerunt perhemptorie coram nobis Johannem de Rivo, . . . Johannem Charriere, Durandum Damyot, . . . et Stephanum Plassi, . . . per P. Girard servientem; . . . dictis impetrantibus comparentibus cum Torrollier (procureur fiscal), dicentibus quod de consilio sanioris partis habitantium ville Boenci, ipsi impetrantes juste et legitime inter se eligerunt in syndicos novos dictos vocalos, tamquam sufficientes et ydoneos ad regimen et gubernacionem ville Boenci : petentibus propterea se a regimine ville predictæ exhimy, cum per tempus sufficiens circa regimen ville predictæ processerint et vacaverint, nec non precipi eisdem vocatis quatenus sacramentum in talibus prestari solitum ibidem judicialiter coram nobis present, onusque dicti sindicatus et regiminis in se suscipiant ; . . . dictis de Rivo, Damiot et Plassi, et pro Charriere dominus Thomas ejus frater, dicentibus hujusmodi electionem locum habere minime debere, nec fuisse factam de consilio habitantium villam predictam Boenci, nec in eadem electione fuisse observatas solempnitates juris in talibus observari solitas, petentibus nichilominus diem ad deliberandum super premissis. Et nos assignamus post Yllarium ad deliberandum per reos et procedendum, etc ; interim precipientes eisdem vocatis quatenus present juramentum et circa regimen ville vaccare habeant, et impetrantibus quod bonum et legitimum computum reddant vocatis, sub pena xxv l.

Entre les feuillets 179 et 180, feuille volante contenant une missive datée de Goeles (Souternon) le 20 septembre, signée *Andrieu de Goeles*, et portant pour suscription : « A mon tres cher frere Autelige Moreau, notaire de Forez ». Cette lettre a pour objet de prier celui-ci d'avancer à un nommé Murat 30 sous pour lever la vendange du signataire, « car « je non ause anvoier par de là argent, pour les « gens d'armes qui sont par de çà, et croy que s'ilz « sont-ilz par tout le chemin et sà et là. »

Durand (Vincent), sa notice : *Sur plusieurs tables d'autels à rebords existant en Forez.* (Extrait des *Mémoires du Congrès archéologique de Montbrison*, 1885). Caen, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

Jeanneux (Edouard), sa notice : *Le rétable de la*

Passion de l'église d'Ambierle en Roannais. (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1886). Paris, A. Lévy, 1886, in-4°.

Lachmann (Emile), compositeur de musique à Montbrison, neuf de ses œuvres musicales :

— *Veille de fête*, retraite hongroise, pour piano, Op : 178. Paris, Graff-Parvy, 1880, in-4°.

— *La Forézienne*, 2^e édition, mazurke, pour piano, Op : 59. Lyon, Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk, 1884, in-4°.

— *Brunes et Blondes*, polka hongroise, pour piano, Op : 176. Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk 1880, in-4°.

— *Petit Ruisseau*, 3^e édition, romance avec accompagnement de piano. Op : 169, paroles d'Aimé Cornier. Paris, Parvy, 1884, in-4°.

-- *La Payse*, valse pour piano. Op : 179. Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk, 1882, in-4°.

— *Heureuse Jeunesse*, blquette-mélodie pour piano. Op : 32. Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœnwerk, s. d., in-4°.

— *France et Alsace* (ou *la Revanche*), chant patriotique, 2^e édition, paroles de Aimé Cornier. Paris, Gautier, 1874, in-8°.

— *Marche des pèlerins de Fourcières*, pour grand orgue, 3^e édition. Op : 75. Paris, Graff, 1879, in 4°.

— *Marche des Pèlerins de N.-D. de la Salette*, pour grand orgue, 3^e édition, Op : 172. Paris, Graff, 1879, in-4°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants*. Octobre 1886-janvier 1887.

Parrocel (Etienne), ses œuvres : *Annales de la peinture*. 1^{re} édition. Paris et Marseille, Ch. Albessard et Bérard, 1862, in-8°.

— *Annales de la peinture. Discours et fragments.* 2^e édition. Marseille, 1867, in-8°.

— *L'art dans le Midi. Célébrités marseillaises. Marseille et ses édifices. Architectes et ingénieurs du XIX^e siècle.* Tomes I-IV. Marseille, (E. Chatagnier aîné), 1881-1884, 4 vol. in-12.

-- *L'art dans le Midi. Des origines et du mouvement artistique et littéraire jusqu'au XIX^e siècle.* 1^{re} édition. Marseille, (Barlatier-Feissat père et fils), 1882, in-8°.

— *L'art dans le Midi. Des origines et du mouvement artistique et littéraire jusqu'au XIX^e siècle.* 2^e édition. Marseille, (E. Chatagnier aîné), 1884, in-12.

Quirielle (Roger de), son ouvrage : *Notice sur la Palice, accompagnée d'une vue ancienne de la ville et du château.* Moulins, (E. Auclaire), 1887, in-8°.

Randanne (abbé), son ouvrage : *Etude historique sur l'ancienne mission diocésaine de Clermont et ses quatre maisons : l'Hermitage, Salers, Banelle, la Chasse.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1884). Clermont-Ferrand, (Ferdinand Thibaud), 1885, in-8°.

Révérènd du Mesnil (Edmond), son ouvrage : *Notice historique sur la seigneurie de la Curée, d'après les documents authentiques.* (Extrait de l'*Ancien Forez*). Montbrison, (A. Huguet), 1886, in-8°.

Steyert (André), sa notice : *Défense de l'étymologie de Lugdunum, où l'on examine qui a pu mieux savoir la langue des Celtes : des gens qui ont vécu de leur temps et avec eux, ou des savants de nos jours qui n'en ont jamais traduit quatre mots suivis, par un Lyonnais, partisan de la logique et du bon sens.* Lyon, (Mougin-Rusand), 1886, in-8°.

Thevenin, ancien notaire à Boën: *Vente par Claude Pignen, lieutenant en la châtellenie de Chastelneuf,*

Marguerite du Coquet sa femme et Jean Pignen son frère, tous demeurant à Saint-Just-en-Bas; à Louis, marquis de Saint-Priest, baron de Cousan, seigneur de la ville de Saint-Etienne de Furand, d'un domaine situé à Palognieu, territoire de Plagnieu, et dont tous les fonds sont confinés. Ledit marquis de Saint-Priest représenté par Louis Faure, bourgeois de la Tour-en-Jarez, son fondé de procuration. 15 juin 1646. Grozelier, notaire.

Copie des procurations données par Louis de Saint-Priest à Louis Faure. 17 mai 1646. Grozelier, notaire. — 10 juin 1646. Pelion, notaire.

Expédition authentique incomplète d'un feuillet. — Parchemin.

— Vente par Claude Chastaignon, marchand fleur de soie de Saint-Chamond, à Jean-Baptiste Demoros, aussi marchand de Saint-Chamond, de « maisons, jardin, cour, escurye, grange, mollins à tordre et filer soye, prinse d'eaux accoustumés, avec tous les artifices et rouages pour ce nécessaires, et de droit de prendre icelle eau au béal du molin Sibert ». Le tout situé audit Saint-Chamond. 17 juin 1670. Rousset, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Joseph Dumaine, écuyer, d'Aix en Provence, et Jean-Baptiste Delamer, de Marseille, à Joseph Terrasson, marchand de Saint-Chamond, d'une maison avec cour, jardins, et d'une fabrique contiguë, tournant à eau, propre à monter et à filer la soie, située audit Saint-Chamond, paroisse de Notre-Dame. Lesdits Dumaine et Delamer agissant comme fondés de procuration de sieurs Claude et Barthélemy Geremie et de demoiselles Madeleine, Marie-Anne, Françoise, épouse de Pierre Rouvière, Catherine, épouse dudit Dumaine, Cécile-Christine,

épouse dudit Delamer, tous sept enfants majeurs de Barthélemy Geremie, ancien receveur des domaines du Roi en Provence, et de Madeleine Demoras, et héritiers par égale portion de demoiselle Antoinette Demoras leur tante, veuve du sieur Jacques Vieuville. 5 février 1734. Royer, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Abenevis de la jouissance pendant trois jours et demi par semaine d'une prise d'eau pour moulinage de soie concédée par Charles-Louis-Auguste de la Vieuville, marquis de Saint-Chamond, à Joseph Terrasson, marchand dudit Saint-Chamond. Ledit seigneur représenté par Jean-Baptiste Royer, avocat, juge du marquisat de Saint-Chamond, son fondé de pouvoir. 28 février 1755.

Copie. Papier.

— Procès-verbal de la prise de possession de la cure de Rontalon par messire Pierre Mosnier, vicaire de Messimy en Lyonnais, nommé à cette cure par messire Claude-Marie de Saint-George, prévôt de l'église et comte de Lyon, l'un des obéanciers dudit Rontalon. 15 avril 1730. Félix et Ducreux, notaires.

Expédition authentique. — Papier (Cf. *Bulletin de la Diana*, t. III, page 117.)

— Obligation passée par Jean-Baptiste Curtil et Claudine Poyet, sa femme, d'Urval, paroisse de Champoly, à Jacques-Jean Farjon, avocat, bourgeois de Lyon, héritier de messire Antoine Farjon, vivant curé de Champoly. 28 août 1779. Delestra et Grangeneuve, notaires.

Expédition authentique. — Parchemin.

Valentin-Smith, son ouvrage en collaboration avec M. M.-C. Guigue : *Bibliotheca Dumbensis, ou recueil de chartes, titres et documents pour servir à l'histoire*

de Dombes. Trévoux, (Jules Jeannin), 1854-1885, 2 vol. in-4°.

Echanges.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. N° 6. Novembre-décembre 1886.

Académie du Var : *Bulletin*. Nouvelle série, tome XIII. 1886.

Lambert (dr G.) : Histoire de Toulon (suite).

Ministère de l'Instruction publique : *Bulletin historique et archéologique*. Nos 1 et 2. Année 1886.

Musée Guimet : *Annales*. Tome IX. *Les hypogées royaux de Thèbes*, par M. E. Lefébure. 1^{re} division. *Le tombeau de Sétî I^{er}*.

— — Tomes XI et XII. *Les fêtes annuellement célébrées à Emoui (Amoy). Etude concernant la religion populaire des Chinois*, par J.-J.-M. de Groot. 2 vol. Année 1886.

— *Revue de l'histoire des religions*. 7^e année, tome XIV, nos 1-3. Juillet-décembre 1886.

Smithsonian Institution : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1884*, part. II.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : Limayrac (Léopold) : *Etude sur le moyen âge. Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy (Castelnau-de-Montratier)*. Cahors, J. Germa, 1885, in-8°.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin*. 17^e année, nos 9-12. Septembre-décembre 1886. 18^e année, nos 1 et 2. Janvier-février 1887.

Société de Borda : *Bulletin*. 11^e année. 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres 1886.

Sorbets (dr L.) : Oppidum des Tarusates et camp romain.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*. 3^e année, n^{os} 5 et 6. Septembre-décembre 1886.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin*, 79^e-80^e livraisons. Octobre-janvier 1886.

Brun-Durand : Mémoires d'Achille Gamon (*renferment quelques épisodes des guerres de religion en Forez*).

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*. 3^e trimestre 1886.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Revue de Saintonge et d'Aunis*. VIII^e volume, 1^{re} livraison. Janvier 1887.

Société des études historiques : *Revue*. 4^e série, tome IV, 52^e année. 1886.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin*. 6^e année. Janvier-mars 1887.

— Guillaume (abbé Paul) : *Introduction au mystère de Sant-Anthoni de Viennès, publié d'après une copie de l'an 1506*. Gap, 1884, in-8^o.

Société littéraire, historique et archéologique de l'Ain : *Revue*. 9^e-12^e livraisons. Septembre-décembre 1886.

Tardieu (Ambroise) : *L'Auvergne illustrée*. N^{os} 12 et 13. Novembre-décembre 1886.

Abonnements.

Ancten (l') *Forez*. Revue historique et archéologique. 5^e année. Octobre 1886-février 1887.

Révérènd du Mesnil (Edmond) : Origine du nom de Diana

donné à la salle héraldique de Montbrison. — Un blason inconnu de la Diana. — Rostaing (baron de) : Du nom de la Diana.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVII, 4^e et 5^e livraisons. 1886.

Bulletin monumental. 6^e série, tome II, n^{os} 5 et 6. Septembre-décembre 1886.

Buhot de Kersers : Essai de classification des enceintes fortifiées en terre. — Dion (A. de) : Notre-Dame en Vaux, à Châlons-sur-Marne. — Lauzun (Philippe) et Tholin (G.) : Croix de carrefour à Sauveterre.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2^e série, tome XXIV, 3^e-6^e livraisons. Septembre-décembre 1886. Tome XXV, 1^{re} et 2^e livraisons. Janvier-février 1887.

Compte-rendu bibliographique. Belles-lettres. Surian, prêtre de l'Oratoire (*professeur de l'Oratoire de Montbrison*), évêque de Vence, membre de l'Académie française, 1670-1754, par M. l'abbé Rosne. Analyse par M. René Kerviler.

Revue archéologique. 3^e série, tome VIII. Septembre-décembre 1886. Tome IX, janvier-février 1887.

Berthelot : Sur quelques métaux et minéraux provenant de l'antique Chaldée. — Deloche : Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne. — Dieulafoy : Fouilles de Suze.

Revue du Lyonnais. 47^e année, 5^e série, tome II, n^{os} 4-6. Octobre-décembre 1886. 48^e année, 5^e série, tome III, n^o 1. Janvier 1887.

Stayert (André) : Etymologie de Lugdunum. (Notes additionnelles et rectifications). — Valentin-Smith : Les fouilles de la vallée du Formans en 1862.

Revue épigraphique du Midi de la France. N^{os} 41 et 42. Septembre-décembre 1886.

Allmer (A.) : Lugdunum (suite). Epoque de la fondation de la colonie romaine — Les provinces de la Gaule.

Roannais illustré. 2^e série, 5^e et 6^e livraisons. Octobre-décembre 1886.

Leriche (Ernest) : L'Aubépin-en-Beaujolais. — Monery (Louis) : Les vues roannaises d'Etienne Martellange. — Révérend du Mesnil (Edmond) : Molière à Roanne.

Acquisitions.

Aubret (Louis) : *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de Trévoux, avec des notes et des documents inédits* par M.-C. Guigue. Trévoux, (Damour), 1868, 4 vol. in-4°.

Pérathon (Cyprien) : *Histoire d'Aubusson. La vicomté, la ville, les tapisseries, la maison d'Aubusson*. Limoges, v^e H. Ducourtieux, 1886, in-8°.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, cours de Bercy, 10, à Moulins, reçu le 7 février 1887.

M. Dulac (Jean-Baptiste), architecte, à Montbrison, reçu le 20 février 1887.

M. Lafay (Octave), avocat, à Montbrison, reçu le 20 février 1887.

M^{me} de Saint-Pulgent (Léon), à Montbrison, reçue le 20 février 1887.

M. Thevenet (Benoit), agent-voyer, architecte de la ville de Montbrison, reçu le 20 février 1887.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, au château de Lérans

(Ariège), reçu le 28 février 1887.

M. Chamussy, négociant, à Roanne, reçu le 14 mars 1887.

M. Leriche (Ernest), avoué, à Roanne, reçu le 14 mars 1887.

M. Pellet (Georges), contrôleur des contributions directes, à Montbrison, reçu le 8 avril 1887.

M. Chaize, vice-président du tribunal civil, à Montbrison, ancien membre fondateur de la Société, ayant exprimé le désir de reprendre place dans ses rangs, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

Membre correspondant.

M. Desvernay (Félix), directeur de *Lyon-Revue*, à Lyon, reçu le 15 janvier 1887.

Membres décédés.

S. E. Mgr le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, président d'honneur de la Diana.

M. Chamussy, négociant, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. le duc de Lévis-Mirepoix, à Lérans (Ariège), membre titulaire.

M. Varin (Léopold), receveur de l'enregistrement en retraite, à Montbrison, membre titulaire.

Démissionnaires.

M. de Beauvais (A.), ingénieur des mines, à Saint-Chamond, membre titulaire.

M. Mondet (Henri), ingénieur des ponts et chaussées à Montbrison, membre titulaire.

M. l'abbé Theillière, chapelain de l'hospice de Bas-en-Basset (Haute-Loire), membre titulaire.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DE LA SOCIÉTÉ

DE LA DIANA

A PARAY-LE-MONIAL, AUTUN ET BIBRACTE

Les 24, 25 et 26 Juin 1886.



COMPTE - RENDU

Par ED. JEANNEZ (1).



AVANT-PROPOS.

Les grands noms d'*Augustodunum*, l'Athènes des Gaules, de Bibracte, le puissant oppidum gaulois exhumé par M. Bulliot, suffisaient sans doute pour

(1) Pour rédiger, ainsi que nous en avons été chargé, le compte-rendu de cette excursion si importante, il nous avait paru indispensable d'accomplir un second voyage à Paray et à Autun. Le Congrès archéologique de Montbrison en 1885 et quelques empêchements personnels nous ont obligé à retarder ce voyage, qui n'a pu se réaliser qu'au milieu de cette année 1886. C'est ce qui explique le retard si considérable qu'a subi ce rapport. Nous en adressons à tous nos collègues nos sincères et humbles excuses, et osons faire appel à leur amicale indulgence. Il nous souvient d'ailleurs que tous déclaraient avoir amassé durant les trois journées d'excursion des souvenirs impérissables. A ce titre, peut-être trouveront-ils qu'il ne sera jamais trop tard pour préciser et coordonner tant d'impressions neuves et charmantes, tant de doctes et fécondes leçons recueillies par eux sur la terre Eduenne.

promettre un intérêt exceptionnel à l'excursion votée par notre Société dans sa séance du 21 février 1884. Mais nous savions aussi que les Eduens préparaient une cordiale réception à leurs confrères Ségusiaves, et, disons le tout de suite, la distinction et la courtoisie de cet accueil, qui ont dépassé tout ce que nous étions en droit d'attendre, nous ont laissés pénétrés de gratitude pour nos aimables et hospitaliers voisins.

Notre secrétaire, M. Vincent Durand, répondant en notre nom aux paroles de bienvenue que daignait nous adresser Sa Grandeur Mgr Perraud, membre d'honneur de la Société Eduenne, disait que nous venions chercher auprès de nos collègues d'Autun des leçons et des exemples. Nous avons fait ample moisson des unes et des autres, et cette excursion, qui fera époque dans les annales de la Diana, aura noué des liens de charmante confraternité que resserrera bientôt, nous l'espérons, la visite dont nous avons rapporté la promesse.

PREMIÈRE JOURNÉE

MARCIGNY. — PARAY-LE-MONIAL.
CATHÉDRALE D'AUTUN.

I. De Roanne à Paray.

Vougy. — Le chemin de fer, après avoir quitté Roanne, nous fait suivre, sur la rive droite de la Loire, l'itinéraire décrit à la fin du XVI^e siècle par notre compatriote Papire Masson, dans sa *Descriptio fluminum Galliae*. Nous passons devant l'ancien bourg fortifié de *Perreux*, jadis une des quatre prévôtés de la baronnie de Beaujolais, et qui, fièrement campé sur une falaise à pic, rappelle les *castelli* de la campagne de Rome. Un peu plus loin sur la même colline, voici d'abord *Villeneuve*, dont le prieuré relevait de la sacristie de Cluny ; puis *Vougy* et son église récemment réédifiée par l'habile architecte parisien M. Corroyer, qui dirige depuis plusieurs années les travaux de restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Cette nouvelle église de Vougy, placée sous le vocable de saint Bonnet, est une œuvre absolument fantaisiste, de style lombard mêlé d'inspirations orientales et du XIII^e siècle français. Il y règne un parti pris général de polychromie ; et pour la bâtisse, d'ailleurs très soignée, l'emploi de deux sortes de pierres de tons très tranchés, noir et blanc, rappelle tout à fait l'aspect si étrange de San-Lorenzo de Gènes et de la cathédrale de Sienne. Les trois nefs sont séparées par

deux rangs de colonnes trapues, à fûts monolithes, que réunissent des archivoltes en tiers-point dont l'intrados est garni d'un volumineux festonnage : ornementation assez peu recommandable d'ailleurs, car elle voile trop la pureté des lignes. Les voûtes sont remplacées par un berceau brisé en charpente lambrissée et peinte. Quant aux collatéraux, fort étroits et d'un effet perspectif très réussi, ils sont couverts par un plancher plat, que divisent en compartiments rectangulaires de massifs arcs doubleaux, dont la buttée semble imparfaitement maintenue par des contreforts d'une saillie minuscule et d'un mauvais effet extérieur. L'architecte a fait preuve de grande intelligence artistique en consentant à conserver sur le flanc droit de l'abside une ancienne chapelle de la fin du XV^e siècle, qui vient d'être enrichie de verrières plus savantes qu'harmonieuses sorties des ateliers de Didron. Elle est garnie de nombreux objets d'art dûs au zèle du prêtre distingué qui administre la paroisse, M. l'abbé Bernard, et à la munificence du très regretté comte J. de Vougy, dont la belle demeure eut en 1874 la visite de la Diana.

Après avoir traversé la rivière de Sornin, l'antique *Somna*, près de son embouchure dans la Loire, où se trouvait ce port si fréquenté que Papire Masson mentionne à deux reprises, nous faisons notre entrée en Bourgogne par le joli village d'*Ygrande*, couronné jusqu'à la révolution par le castel de *Troncy*, qui appartient à N. Chappuis de la Salle, seigneur de Nervieu en Forez (1).

(1) Probablement de la famille des Chappuis anciennement possessionnée à la Bouteresse, à Montverdun, à la Bruyère, etc., dans le bailliage de Forez.

MARCIGNY. — A Marcigny, première cité importante que nous traversons en entrant dans le diocèse d'Autun, se pressent les souvenirs du glorieux prieuré de dames érigé au milieu du XI^e siècle par saint Hugues le Grand et qui, à peine établi, s'acquit une telle réputation de régularité, qu'aucun autre monastère, pas même Fontevrault, n'a réuni autant de personnes illustres des maisons souveraines d'Europe. Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, en est prieure (1) en 1107 (2). La sœur de saint Anselme de Cantorbéry, des filles des rois d'Angleterre, d'Espagne, de toutes les plus puissantes familles de France, de Bourgogne, d'Italie, viennent s'y ensevelir dans l'humilité, et Pierre le Vénérable écrit à Héloïse ses regrets de la voir religieuse au Paraclet plutôt que dans la « douce prison » de Marcigny (3). Quand le Prince Noir, fils d'Edouard III d'Angleterre, un des champions de la guerre de Cent ans, vint en 1366 ravager le Charollais et la Bourgogne, il passa la

(1) Les supérieures de Marcigny ne portèrent jamais le titre d'abbesse. Saint Hugues avait fait sa fondation pour cent religieuses et il n'y en eut jamais que 99 (Voir la *Bibliotheca Clun.*, col. 1751) ; la Vierge sous le titre de *Notre Dame Abbesse* était la centième, *nostra centesima*, dit un titre du XIV^e siècle mentionné par M. l'abbé Cucherat. Tous les jours on distribuait aux pauvres la prébende de la Vierge, dont l'antique statue crossée et voilée fut détruite par le huguenot forézien Poncenat, lors du sac de 1562. (Courtépée. *Description du d. de B.*, p. 129 et 132).

(2) En 1095, suivant Courtépée.

(3) *S. Petri Venerabilis... Epistolarum Lib. IV. Epistola XXI. Biblioth. Cl.* col., 852, c. : « Dilectæ sorori Eloyssæ Abbatissæ... Utinam te jocundus Marciniaci carcer, cum cæteris Christi ancillis libertatem inde cœlestem expectantibus, inclusisset ! »

Loire sur le pont de Marcigny (1); et si notre prieuré n'eut pas à souffrir de cette incursion comme les châteaux et prieuré voisins de Semur et d'Anzy, il le dut sans doute à la mémoire des princesses anglaises dont les corps y reposaient depuis deux siècles. Le prieuré et la ville à laquelle il donna naissance furent fortifiés et devinrent place de guerre dès le XV^e siècle; mais tous les ouvrages et bâtiments furent détruits durant les guerres de religion de la fin du XVI^e, et vendus en 1791 (2). Il n'en reste aujourd'hui qu'une haute et belle tour, construction curieuse dite *Tour du moulin*, qui domine encore toute la petite cité brionnaise et la plaine environnante.

ANZY-LE-DUC. — En quittant Marcigny, on peut apercevoir un instant, sur la droite du chemin de fer, le sommet de la belle tour octogone d'*Anzy-le-Duc*. La celle bénédictine d'Anzy, édifiée en 913, cinq ans après la fondation de Cluny, par le saint moine Hugues de Poitiers, releva toujours de l'abbaye de Saint-Martin-d'Autun. L'église est un riche et très complet monument du XI^e siècle, qui, malgré les incursions anglaises et les guerres du XIV^e siècle, nous est parvenu dans un état de conservation remarquable (3) et figure depuis 1852 au nombre des monuments

(1) Le pont, qui était en bois, fut détruit au XV^e siècle par une inondation et n'a pas été rétabli.

(2) Le château de Marcigny consistait en un donjon carré de plus de 30 mètres de hauteur, entouré d'une muraille fossoyée et flanquée de quatre tours. Il fut rasé en 1602. (Courtépée, tome III, page 134).

(3) MM. l'abbé Cucherat et G. Bulliot en ont donné de complètes monographies.

historiques. On y voyait naguères de précieux débris d'anciennes peintures murales (du XIII^e siècle, dit-on), relatives à la vie de saint Jean-Baptiste et de saint Hugues. Elles sont désormais invisibles, ayant subi, il y a quelque trente ans, une complète restauration comme dessin et comme couleurs, c'est-à-dire une réelle transformation ! Il serait intéressant de savoir si l'artiste chargé de ce travail a gardé des calques de l'œuvre originale.

II. Paray-le-Monial.

Notre voyage n'offre plus d'intérêt jusqu'à la gare de *Paray-le-Monial*, où la bienvenue nous est courtoisement souhaitée par plusieurs de nos collègues de la Société Eduenne, accourus à l'appel de M. l'abbé Cucherat. Par une insigne bonne fortune, le savant historien de Cluny au XI^e siècle veut bien se faire notre cicérone dans sa chère ville de Paray et, en notre nom à tous, nous lui en renouvelons ici nos remerciements.

Tout a été dit, et par des voix plus autorisées que la nôtre, sur ce plantureux *Val d'Or* que dominant d'une façon si pittoresque les nombreux campaniles et les antiques tours de la petite cité monastique. Asile bénédictin durant tout le moyen-âge, il est devenu, depuis l'installation au XVII^e siècle des filles de sainte Chantal, le foyer de la virile dévotion au Sacré-Cœur et le théâtre d'imposantes et populaires manifestations religieuses.

LA BASILIQUE DE PARAY. — Tout a été dit pareillement sur la perle architecturale de Paray, sur cette grandiose église romane où nous nous rendons tout d'abord : merveilleux édifice, comme l'appelait en 1853 M. de Montalembert, qui contribua grandement à en faire décider la restauration.

Les travaux entrepris en 1860 par la commission des Monuments Historiques sous la direction du savant et regretté M. Millet, ont eu notamment pour objet : la reprise des fondations ; la démolition d'un deuxième étage de style ogival ainsi que d'un dôme déplorable qui surmontaient le clocher central, et leur remplacement par une couronne de baies géminées du XII^e siècle, surmontée d'une flèche en pierre ; enfin la reconstruction audacieuse des piliers de support du porche et l'établissement de toitures pyramidales sur les deux clochers de façade, qui se terminaient par des combles plats couverts en tuiles creuses lyonnaises.

L'étendue à donner à ce rapport ne saurait comporter une description détaillée, pour laquelle nous renvoyons aux monographies très complètes de Mgr Crosnier et de M. Cucherat. Nous nous contenterons de signaler dans cet ensemble monumental quelques combinaisons architecturales ou décoratives particulièrement neuves et savantes, et qui démontrent une fois de plus que les moines architectes de Cluny furent aussi grands artistes que remarquables constructeurs.

Le plan de l'édifice, qui reproduit dans ses principales dispositions la grande basilique hugonienne de Cluny, est une croix latine de 62 mètres de longueur dans œuvre sur 40 de largeur aux transepts (1),

(1) Il est intéressant de mettre en parallèle les dimensions des deux églises de Paray et d'Autun, avec celles de notre collégiale de Montbrison et de notre primatiale de Lyon.

	Saint-Lazare d'Autun	Paray- le-Monial	Saint-Jean de Lyon	N.-D. de Montbrison
Longueur du vaisseau	64 ^m 60	62 ^m »	79 ^m »	61 ^m 50
Largeur	21 50	22 35	26 »	26 »
Hauteur sous voûte	23 »	22 05	32 50	21 50

Les *Annales Bénédictines* de Mabillon donnent à la grande basilique édifiée à Cluny par saint Hugues une longueur évaluée à 137 mètres, une largeur de 40 et 300 fenêtres !

portant en chef un nimbe orbiculaire formé de trois chapelles absidales rayonnant autour d'un déambulatoire. A l'extérieur, le profil en long présente un étagement de quatre constructions de hauteurs graduées qui s'épaulent les unes les autres, depuis le pied du chevet jusqu'au faite du grand comble. Le sentiment d'une stabilité parfaite et d'une incontestable majesté résulte de cette disposition, où paraît se révéler une intention symbolique qui n'a point échappé à M. l'abbé Cucherat : « Qui ne re-
« connaîtrait là, dit-il, l'emblème expressif de la
« hiérarchie du ciel, modèle de la Sainte Église
« sur la terre ? L'abside semble sortir de terre
« dans les humbles édicules des chapelles qui lui
« servent de premiers contreforts ; elle s'élève dans
« le déambulatoire ; elle monte plus haut pour
« abriter le sanctuaire , par les murs et la toiture
« du chœur elle atteint à la tour octogone, qui,
« avec sa flèche, s'élance elle-même vers les cieux ! »

Le portail latéral qui donne accès dans le transept nord mériterait à lui seul une minutieuse description, ou mieux encore une reproduction photographique. Ce n'est pas l'entrée d'une maison de prière ; c'est plutôt la porte d'un palais oriental. La baie est rectangulaire, avec amortissements sous le linteau et rebords chanfreinés. Elle s'ouvre sous un tore en plein cintre qui retombe sur deux colonnettes couvertes de reliefs d'une exquise finesse. Le tout est inscrit entre deux pilastres cannelés surmontés d'un entablement à arcatures. L'ensemble est en faible saillie sur le nu de la muraille. Par suite, les ébrasements sont peu profonds et les jeux de lumière et d'ombre résultent surtout d'une ciselure serrée et plate, véritable gravure d'orfèvrerie arabe qui recouvre la plupart des membres de ce portail. Cette ornementation ferait à elle seule

date pour l'édifice. Elle accuse en effet le milieu du XII^e siècle, époque où l'art clunisien qui n'est déjà plus gallo-romain en statuaire, — comme le montrent les porches de Charlieu, d'Autun et de Vézelay, — reste oriental en décoration. Les sujets historiés sont abandonnés de plus en plus (1) pour les entrelacs et dispositions géométriques, auxquels s'ajouteront bientôt les motifs tirés de la flore indigène, qui deviendra dans les monuments du XIII^e siècle la caractéristique de l'art décoratif français.

Le porche. — Quant au portail de façade, d'une ornementation moins fine, moins plate, on y accède par un porche puissant d'une haute valeur architecturale et qui nous a paru constituer un des principaux attraits de la basilique bénédictine.

Son rez de chaussée, dont le plan est un rectangle, s'ouvre sur les côtés par deux arcades, et par trois sur la façade. Six voûtes d'arêtes sont supportées par deux piliers intérieurs sur lesquels l'architecte, aussi téméraire qu'habile, n'a pas craint d'asseoir deux hautes tours surmontant une salle de premier étage voûtée en berceau. Pour résister à cette énorme charge, les deux piliers devaient forcément offrir une section considérable, et le constructeur, tout en satisfaisant à cette condition, n'a pas voulu cependant lui sacrifier l'élégance.

Il a résolu ce double problème en composant ses piliers d'un puissant fût monolithe que cantonnent, sans le toucher, quatre faisceaux de colonnettes engagées les unes dans les autres et serrées par des bagues. Les fûts sont torsés ou unis, et garnis

(1) L'édifice de Paray n'offre de sculpture historiée que dans quelques-uns des chapiteaux des piliers de la nef, et les tympans des trois portails en sont totalement dépourvus.

de bases ornées et de chapiteaux historiés ou feuillus. Bien que construits en pierre calcaire, ces ouvrages, grâce aux combinaisons de pression savamment calculées par l'architecte roman, conservaient depuis près de 700 ans la plus remarquable stabilité ; mais en présence de quelques signes d'écrasement, M. Millet crut devoir en décider la réédification, téméraire entreprise qu'il accomplit d'ailleurs avec entier succès. Il est essentiel d'ajouter que les dimensions et sculptures originales ont été reproduites avec une scrupuleuse exactitude (1) ; on s'est borné à remplacer le fût central calcaire par un bloc monolithique de granit bleu d'Ambierle en Roannais, dont on sait la résistance.

La salle du premier étage ne forme pas tribune sur la nef, mais s'ouvre sur celle-ci par une baie dont l'appui est placé à deux mètres au-dessus de l'aire. Ce fait est intéressant au point de vue de la question, encore incertaine, de la destination de ces membres de nos églises romanes, car il se retrouve à Charlieu, à Autun, et n'apparaît pas cependant à Châtel-Montagne, construction qui se place chronologiquement entre ces deux narthex et celui de Paray.

Quant aux deux tours qui complètent la façade, elles offrent de notables dissemblances ; l'une possède deux étages de fenêtres géminées, l'autre trois, et celle-ci, de construction plus récente, témoigne d'un plus grand savoir d'appareilleur et possède une ornementation plus riche et plus avancée.

Les opinions ont varié sur l'âge de ce beau porche

(1) Il nous a été donné de comparer, par exemple, aux chapiteaux neufs, quelques-uns de ceux du XI^e siècle, qui existent encore, religieusement conservés dans le cabinet d'un collectionneur de Paray, M. Grisard. L'identité est absolue.

de Paray. Quelques archéologues en font une œuvre du X^e siècle, et ils appuient cette opinion, que nous ne pouvons partager, sur des textes qui ne sont rien moins que concluants.

En effet, il résulte bien des chartes citées par M. Marcel Canat de Chizy, dans son mémoire sur les origines du prieuré de N.-D. de Paray, que l'établissement bénédictin du Val-d'Or (1) est fondé vers 970 par le comte Lambert de Châlon ; — que la construction du monastère est commencée vers 973 ; — sa consécration solennellement accomplie en 976, — et son union à Cluny décidée en 999. Mais, dans ces textes, il est toujours fait mention du monastère, jamais de l'église, c'est-à-dire d'un monument qui, s'il eût alors existé, aurait incontestablement, par sa valeur décorative et sa dimension (dont le porche actuel permet de se faire une idée), excité l'admiration la plus retentissante à cette époque de l'an mil, époque de désarroi général, aussi pauvre de constructions élégantes que d'artistes habiles et de ressources matérielles.

Le silence des annalistes contemporains serait donc inadmissible. M. Cucherat l'explique en disant que durant les 26 ans qui s'écoulèrent de la fondation à l'annexion du monastère, ce dernier n'avait pour le service du culte qu'une chapelle provisoire, que « l'église définitive était en voie de construction et que l'annexion à Cluny apporta plus d'activité à cette grande œuvre..... » Mais ce n'est là, osons-nous le dire, qu'une ingénieuse supposition ; supposition reposant probablement sur cette phrase

(1) Ce n'est qu'au milieu du XI^e siècle qu'apparaît pour la première fois le nom de Paray dans une bulle du pape Etienne IX, en 1057.

de Courtépée (1) : « On croit que le comte Hugues
« fit transporter et rebâtir à neuf le monastère aux
« portes de la ville et construire une belle basilique
« que consacrée l'an 1004, le 9 décembre.... ». Est-ce là un document ? Peut-on y voir autre chose que la simple mention d'une tradition plus ou moins légendaire, dont la valeur historique est d'ailleurs singulièrement compromise par ce fait qu'elle admet comme démontrée l'existence d'une ville de Paray au X^e siècle, hypothèse battue en brèche par les textes et depuis quelque temps complètement abandonnée.

Mais s'il y a absence de preuves précises pour faire remonter à *la fin du X^e siècle* l'édification de cet antique narthex de Paray, il y a au contraire accord parfait de tous ses caractères architectoniques : science de construction, disposition si hardie et si élégante des piliers du rez de chaussée, finesse de taille, richesse décorative, etc., pour le dater de la seconde moitié ou tout au plus du milieu du XI^e siècle. Il est très vrai que les bases ornées, la décoration compliquée des fûts, d'un usage habituel au XII^e siècle, se montrent déjà souvent au siècle précédent (2), mais pas avant la création, en plein XI^e siècle, par saint Odilon, des écoles artistiques qui lui permirent l'exécution de travaux considérables, tant au cloître de Cluny que dans les nombreux monastères bénédictins de la région, notamment à Charlieu et à Ambierle. Ces travaux, dont il est amplement parlé dans sa

(1) *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, tome III, p. 53.

(2) Colonnes engagées de la nef de Vézelay ; bases ornées dans les deux travées encore debout de l'église du XI^e siècle de Charlieu, etc.

biographie (1), l'occupèrent durant les derniers temps de sa vie, par conséquent avant 1048, qui est l'année de sa mort (2).

Dans cette détermination chronologique, nous réservons, bien entendu, les étages de la tour nord, d'un âge visiblement plus avancé, c'est-à-dire de la fin du XI^e ou des premières années du XII^e siècle, époque où s'accomplissaient les travaux de restauration qui donnèrent lieu à un miracle opéré par saint Hugues sur la fin de sa vie, c'est-à-dire avant 1109 (3).

Mais il est temps de pénétrer à l'intérieur de l'église.

Intérieur de la Basilique. — Nous sommes tout d'abord frappés de la hauteur des voûtes et des harmonieuses proportions de tous les membres de l'édifice, qui nous est d'ailleurs parvenu intact et sans retouches. Un rang de ces arcatures aveugles, qui disparaissent dès la seconde moitié du XII^e siècle pour céder la place aux triforium à claires voies adoptés dans l'Ile de France, forme une décoration plate très ingénieusement conçue pour

(1) *Bibl. Cluniacensis. Vita B. Odilonis,...* a Petro Damiani conscripta, col. 327. — Id. *Addimenta*, col. 1820.

(2) Ces conclusions relatives à l'âge du narthex de Paray tirent une force incontestable de sa comparaison avec une autre église à date connue, celle de Tournus achevée en 1019. Entre les deux édifices il y a une certaine analogie dans la disposition générale, dans les façades flanquées de deux tours élevées, disposition que l'architecte de Paray aura pu emprunter et copier. Mais pourrait-on admettre une contemporanéité de construction entre les gros piliers cylindriques, lourds, sans aucune décoration, de Tournus, et ceux dont la conception, aussi originale qu'audacieuse et élégante, fait à Paray l'admiration des hommes spéciaux ?

(3) *Bibl. Clun.*, col. 426. Saint Hugues y est désigné par ces mots : *Christi veteranus pius abbas*.

alléger par un évidement l'espace nu compris entre les fenêtres hautes et les archivoltes, archivoltes dont les arêtes abattues sont chargées d'un rang d'oves enrubannés de l'effet le plus original. Mais sans nous arrêter aux nefs, où se retrouvent les pilastres antiques d'Autun à côté de quelques chapiteaux historiés byzantins, l'arc brisé à côté du plein cintre, nous arrivons en face du sanctuaire de forme ovoïde, qui constitue la partie à la fois savante et merveilleuse de la basilique (1).

Le Sanctuaire. — Un rang de baies plein cintre, richement encadrées d'arcatures à billettes, lui fait une lumineuse couronne aérienne, que supportent neuf archivoltes à chanfreins ornés comme dans la nef et retombant sur dix sveltes colonnes d'un galbe et d'une élégance absolument inusités dans l'école romane. Leur stabilité est un chef-d'œuvre de construction qui vaut à lui seul le voyage de Paray. Cette colonnade, fièrement campée sur un stylobate robuste et très bas, sépare le sanctuaire d'un déambulatoire garni sur son pourtour de bancs en pierre à l'usage des pèlerins qui s'y pressaient pour assister aux cérémonies du chœur, dont la vue ne leur était pas dérobée, comme c'était l'usage avant le XII^e siècle, par des clôtures pleines en pierre ou en bois. Jusqu'alors en effet, dans les

(1) Nous ne pouvons cependant passer sous silence cette heureuse disposition architecturale de l'intérieur, consistant en une ligne continue de petites baies ouvertes dans les voûtes et pourtournant la grande nef et les deux transepts. Elles versent de haut une lumière diffuse et peu intense, mais très égale, d'où résulte certainement la mystérieuse harmonie qui caractérise la basilique de Paray. Harmonie dont nos constructeurs modernes se préoccupent si peu et qui est cependant une des qualités essentielles à chercher pour une maison de prière !

églises conventuelles, où ne se rendaient qu'exceptionnellement les fidèles devant entendre l'office ordinaire dans la paroisse, il était de règle de clore le chœur et l'avant chœur par un jubé et des boiseries ou murs latéraux. Les religieux clôturés étaient ainsi à l'abri des regards de la foule d'étrangers passant la journée, et quelquefois la nuit, dans les nefs qui leur étaient réservées.

Mais au XII^e siècle, les abbés jugèrent sans doute utile d'exciter la dévotion populaire par la vue des cérémonies et des tombeaux de saints ou de personnages illustres qui garnissaient ordinairement le chœur des églises monastiques. Alors les clôtures pleines cessèrent d'être en usage. C'est à cette innovation qu'est très probablement due l'érection de l'admirable colonnade du sanctuaire de Paray.

Lorsqu'au siècle suivant, le rétablissement des hautes clôtures pleines autour du chœur des cathédrales redevint habituel, ainsi que l'expose l'évêque de Mende dans son *Rational*, les monastères qu'on édifia reproduisirent cette disposition, dont l'église de la Chaise-Dieu, reconstruite au milieu du XIV^e siècle, nous offre un magnifique exemple. Mais dans les églises anciennes comme à Paray, où il était impossible de rétablir des clôtures fixes, on y suppléa sans doute par ces volles ou courtines décrites dans le *Rational* et suspendues à des cancels de fer installés dans les entre-colonnements.

Comme pièces intéressantes ou précieuses de l'ancien mobilier, il faut citer un devant d'autel en pierre, que son ornementation réticulée semble dater du XII^e siècle et fait ainsi contemporain de la construction. Un grand bénitier en lave de Volvic, joli morceau de la Renaissance, rappelle par son

travail décoratif la fontaine monumentale bien connue de Clermont. Il est timbré comme elle aux armes de Jacques II d'Amboise, successivement abbé de Jumièges, de Saint-Allyre et de Cluny.

Relativement à l'âge de cette église de Paray, il n'existe pas de textes précis. Notre guide, M. l'abbé Cucherat, s'aidant de quelques déductions historiques, en fait honneur au XIII^e siècle. Cette conclusion nous paraît être en contradiction avec la plupart des détails architectoniques du monument, qui semblent le dater du milieu du XII^e siècle, un peu après la cathédrale d'Autun, achevée en 1140. Il convient d'ajouter que cette opinion est celle de Viollet-le-Duc et des architectes chargés de la restauration récente. Courtépée nous a conservé deux vers qu'on lisait autrefois sur une des parois intérieures :

*Stet domus hæc, donec fluctus formica marinos
Ebibat, et totum testudo perambulet orbem.*

Si c'est l'architecte roman qui a inspiré ces vers, il avait une haute idée de la solidité de son œuvre !

Beaucoup d'entre nous ne peuvent quitter ce majestueux édifice sans le revoir, dans de récents souvenirs, envahi par l'immense foule de trente mille pèlerins accourus, en 1873, de tous les points du pays, pour appeler le secours divin sur la France meurtrie. Les oriflammes de toutes formes, de toutes nuances, garnissaient le sanctuaire du sol jusqu'aux voûtes; les chants, les prières à haute voix emplissaient les nefs; et comme aux grandes heures du moyen-âge, l'église était redevenue, durant le jour et durant la nuit, la demeure des voyageurs chrétiens enthousiastes et ravis.

PALAIS ABBATIAL. — Par suite de l'annexion du

prieuré de Paray à la mense de Cluny, en 1243, sous le gouvernement de Pierre de Chastelux, seizième abbé, et le pontificat de Clément VI (1), les abbés, étant devenus seigneurs du lieu, leurs visites et leurs séjours y furent de plus en plus fréquents. De là, nécessité d'une demeure en dehors de la clôture des moines. Jean de Bourbon, l'an 1480, en commença la construction, qui fut achevée par Jacques II d'Amboise, son successeur à Cluny. De ce premier palais abbatial, il ne reste aujourd'hui qu'une haute tour, à l'est du château relativement moderne qui l'a remplacé il y a moins de deux siècles ; château vaste, mais sans caractère, où durant le séjour qu'y fit malgré lui le fier cardinal de Bouillon, au commencement du XVIII^e siècle, se donnait rendez-vous toute la noblesse du pays et des provinces voisines de Forez et de Beaujolais, ainsi qu'en témoigne ce sixain que nous empruntons à M. l'abbé Cucherat (2) :

Le noble château de Paray
De noblesse est tout entouré ;
De noblesse plus ou moins riche :
Des Champron, d'Amanzé, Foudras,
Des Ragny, Montperroux, la Guiche,
De toutes sortes de Damas.

LA CHAPELLE DU SACRÉ CŒUR. — A peu de distance de la basilique bénédictine, nous entrons

(1) Bien antérieurement à cette date, comme cela se voit par une constitution de l'abbé Yves, citée dans le *Bullarium Cluniacense*, les abbés de Cluny jouirent de certains droits personnels à Souvigny, à Ambierle, à Paray ; mais l'union de Paray à la mense abbatiale ne fut définitive qu'au milieu du XIV^e siècle.

(2) *Les Saints pèlerinages de Paray-le-Monial et de Verosvres*, par M. F. Cucherat, p. 142.

dans la célèbre chapelle du monastère de la Visitation, où prit naissance au XVII^e siècle la dévotion au Sacré Cœur. On en sait les circonstances. Les négations de Calvin et les exagérations de Jansénius éloignaient de plus en plus les peuples catholiques du foyer de la miséricorde concentré dans l'Eucharistie. C'est alors qu'au milieu de ce refroidissement général, Dieu suscite une vierge française, l'humble fille de Verosvres, comme au XV^e siècle il avait envoyé à la France et à la religion les vierges de Domremy et de Corbie, et il lui donne mission de ranimer dans le monde la foi à l'amour infini du Christ, à la prodigieuse folie de la Croix !

En mai 1626, les filles de sainte Chantal et de saint François de Sales, associées sous la règle de saint Augustin, étaient venues fonder une maison de prière à Paray, sur l'appel et « la remontrance » adressée à Monseigneur le Reverend evesque d'Ostung, par les scindic, eschevins et habitants catholiques de Paray ». C'est dans ce couvent, qu'en 1674, une humble visitandine, Marguerite-Marie Alacoque, fondait le culte du Sacré Cœur, entrevu déjà au moyen-âge par sainte Catherine de Sienne et sainte Lutgarde. Parmi les premières supérieures de ce monastère figurent plusieurs filles de familles foréziennes : Anne-Eléonore de Lingendes, qui fait édifier en 1636 la chapelle et ses dépendances ; Catherine de Lévis - Châteaumorand, prieure en 1676 ; Anne-Elisabeth de la Garde-Marzac, compagne de noviciat de Marguerite-Marie, etc.

En venant à Paray installer la nouvelle maison de son ordre, sainte Chantal visita notre province de Forez. Montbrison lui fit une réception solennelle, consignée dans un manuscrit contemporain conservé au couvent de la Visitation de Lyon. Il

y est dit que sainte Chantal avait, de cette réception et du bon esprit des habitants, conservé un si bon souvenir, qu'avant de mourir elle chargea sœur Réal, de Saint-Etienne, de venir fonder une Visitation à Montbrison, mission que celle-ci s'empressa d'exécuter (1).

HÔTEL-DE-VILLE. — Parmi les constructions civiles anciennes, assez rares d'ailleurs à Paray, la maison de ville, œuvre du XVI^e siècle, attire à bon droit l'attention des excursionnistes par sa façade, trop surchargée peut-être, mais très originale. Trois frises, séparant les étages, sont ornées d'une profusion de médaillons à personnages, de jolis pilastres et de coquilles étalées au dessus des linteaux des croisées. Cet ensemble est divisé, à partir du rez de chaussée, en deux compartiments symétriques, au moyen de trois tourelles très fortement engagées, par suite peu saillantes, embryons d'échauguettes portées sur des encorbellements de pierre. L'effet décoratif de ces corps arrondis est d'un bon goût contestable ; on les retrouve bien à Nevers sur la façade du palais ducal, mais avec un relief plus considérable.

Une longue inscription en minuscules gothiques, gravée sur un cartouche encastré dans le mur du rez de chaussée, indique que cette bâtisse, commencée en 1525 par Pierre Jayet, habitant de Paray, fut achevée en 1528. On y trouve la curieuse mention du prix d'achat, du coût de la construction et de la peine qu'elle occasionna audit Jayet, qui prend cette fière devise : *Audaces fortuna juvat*. La teneur peu habituelle de cette inscription,

(1) Un vitrail moderne, assez médiocre d'ailleurs, a été placé dans l'église Notre-Dame à Montbrison pour consacrer le souvenir du passage de sainte Chantal.

l'exubérante ornementation de cette *coûteuse* demeure, tout, jusqu'à la prétentieuse devise, donnerait à croire que Pierre Jayet fut un des riches industriels appartenant à la corporation des fabricants de draps, très prospère à Paray durant le XVI^e siècle et jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes.

On trouve dans la ville plusieurs maisons à pans de bois et quelques jolies tourelles d'angle de différents styles. L'une d'elles, assise sur un cul de lampe circulaire dont les tores superposés sont ornés de godrons en spirale, est une élégante fantaisie de la Renaissance et porte cette inscription : *L'attente du juste c'est liesse*. Quant aux constructions modernes, chapelles, hôpital, couvents, très nombreuses et quelques-unes d'un bel aspect, il ne saurait entrer dans notre cadre de nous y arrêter.

Nous quittons à regret Paray et continuons notre voyage.

La visite des admirables chantiers du Creuzot que traverse la voie ferrée offrirait un puissant intérêt, quoique d'un genre spécial, mais nos heures sont comptées et cette étape nous est interdite.

III. Chaseu.

Nous saluons au passage les courtines et les tours du manoir en ruine de Chaseu, principale résidence, durant son exil loin de la cour, de ce comte de Bussy-Rabutin qui fit tant parler de lui, au milieu du XVII^e siècle, par ses amours, ses disgrâces et ses écrits. C'est à Chaseu que sa cousine Marie de Chantal, marquise de Sévigné, lui mandait en 1668 le départ « en Candie » de son fils, « allant en

compagnie de M. de Roannez (1) et du comte de Saint-Paul », aider les Vénitiens contre les Turcs. C'est à Chaseu qu'elle lui écrit la nouvelle du mariage de « la plus jolie fille de France » avec M. de Grignan : « Toutes ses femmes sont mortes pour « faire place à votre cousine.... Le public paraît « content, c'est beaucoup ; car on est si sot, que « c'est quasi sur cela qu'on se règle. » C'est dans le salon de Chaseu qu'au dessous du portrait de la marquise, le comte, plus frondeur qu'amoureux, avait placé cet écriteau : *Marie de Rabutin, femme d'un génie extraordinaire et d'une vertu compatible avec la joie et les agréments*. Spirituel mais bien prétentieux personnage ! Et juste à ce moment, Molière, sur son théâtre du Palais-Royal, était en train de ridiculiser les précieuses !

IV. Autun.

Réception à l'hôtel de la Société Eduenne.

Mais le train s'arrête, et nous descendons sur le quai de la station d'Autun, où sont gracieusement venus nous attendre MM. Bulliot, de Fontenay et plusieurs autres membres de la Société Eduenne.

De la gare le panorama est grandiose. Aux pieds de la ville, qui s'étage en amphithéâtre sur une colline dominée par les tours de la cathédrale, s'étend une vaste plaine qu'enserme le cirque des monts du Morvan. On nous montre dans le bleu des derniers horizons les sommets où fut Bibracte. Sur le premier plan, à droite, se profilent les lignes

(1) François d'Aubusson de la Feuillade venait d'acheter, en 1667, le duché de Roannais de son beau-frère Arthus Gouffier, le dernier du nom, disciple de Port-Royal et dont la seconde sœur, Marguerite, fut cette discrète amie de Blaise Pascal dont il est parlé sous le nom de Mademoiselle de Roannez.

d'un temple antique et les arcades d'une porte de l'enceinte gallo-romaine. Au pied des vieux remparts coulent les eaux paresseuses de la rivière d'Arroux, qui fait penser au Tévérone. Tout dans ce paysage est calme et d'une sévère grandeur ; nous nous sentons déjà en pleine antiquité.

Cependant nous arrivons au cœur de la ville et, après quelques instants de repos, notre petite phalange s'achemine vers la pittoresque demeure du chancelier Rolin, devenue l'hôtel de la Société Eduenne, qui nous y attend.

La séance est présidée par Monseigneur Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, assisté de M. Bulliot, président de la Société Eduenne. Sont présents : MM. H. Abord, Eugène Ballivet, l'abbé Bertrand, l'abbé Curé, François Delagrangé, colonel Desveaux, Dulong, Dumay, Harold de Fontenay, Gillot, de la Blanche, l'abbé Lacreuze, de la Planche, Létang, l'abbé Mazoyer, de Monard, Nichault, l'abbé Pequegnot, Perrouin, l'abbé Pitoye, l'abbé Planus, Pouillevet, l'abbé Rochet, Royer, l'abbé Simon, l'abbé Violot.

Après les présentations d'usage, M. Bulliot invite M. Vincent Durand, secrétaire de la Diana, à prendre place au bureau et nous souhaite la bienvenue en ces termes :

Messieurs,

Vous avez fait un long voyage pour visiter les Eduens. Leur reconnaissance a un bien faible interprète, mais soyez sûrs qu'elle est aussi profonde que sincère.

Entre amis, on supprime les phrases ; en famille, on dit du fond du cœur : « Vous êtes les bienvenus », et comme notre parenté date d'un peu plus loin que la guerre des Gaules, vous voudrez bien, au foyer de la mère commune, vous considérer comme chez vous.

Le seul nuage de cette bonne journée est la brièveté de votre séjour. Sans diminuer notre gratitude, elle nous oblige à ménager vos instants. Pour ne rien leur enlever, nous visiterons dès aujourd'hui notre cathédrale, en regrettant pour vous que quelques jours de retard vous aient privés d'y entendre la parole qui en est l'âme, celle de notre évêque vénéré.

Monseigneur l'évêque d'Autun veut bien à son tour nous adresser les paroles suivantes :

Messieurs,

Je n'ajouterai que quelques mots au discours très-bref, mais très-plein, dans lequel, à la façon des anciens, notre cher président a su vous dire beaucoup de choses en peu de mots.

Oui, nous vous souhaitons la bienvenue. Vous êtes pour nous des frères et des confrères. Nous nous sommes associés, il y a peu de jours, à l'éloge éloquent décerné par un de vous au grand poète forézien qui restera une gloire nationale et que louera bientôt l'Académie française.

Vous venez visiter des ruines. Elles vous aideront à comprendre comment Autun a pu, sans présomption, s'appeler autrefois *la sœur et l'émule de Rome*. Vous jugerez de la grandeur du peuple roi, par la grandeur des monuments qu'il savait construire.

Ces ruines se recommandent encore à votre attention par un autre caractère. Pour nous, chrétiens, quelques-unes d'entre elles sont de véritables reliques. Quand vous aurez admiré à la cathédrale le chef-d'œuvre d'Ingres, vous irez contempler d'un cœur ému la porte du haut de laquelle Augusta encourageait au martyre son fils Symphorien.

Puis vous visiterez Bibracte, la ville dont César nous dit qu'elle était *maximæ auctoritatis apud Æduos*. Vous aurez alors pour guide l'homme qui est, non pas la plus grande, mais la seule autorité sur cette question. La vieille cité gauloise a eu son Christophe Colomb en M. Bulliot, qui en a fait tout à la fois la découverte et la conquête. Avec lui vous reverrez le lieu où toutes les tribus de la Gaule, représentées par leurs

délégués, acclamèrent Vercingétorix et le mirent à la tête de la résistance nationale. *Tanta Galliæ consensio fuit libertatis vindicandæ* (1). La Gaule unanime à revendiquer son indépendance et sa liberté ! Vous saluerez là, Messieurs, un souvenir et une espérance.

Ces deux allocutions sont accueillies par d'unanimes applaudissements, et M. Vincent Durand, ayant demandé la parole, se fait l'interprète de la gratitude que nous ressentons tous :

Monseigneur,
Messieurs,

La Diana, à qui vous faites un accueil si flatteur, a un organe bien insuffisant pour exprimer les sentiments de reconnaissance dont tous ses membres sont animés en ce moment. Notre président et notre vice-président sont retenus dans leurs foyers. Leur premier acte, s'ils étaient présents, eût été de remercier M. Bulliot de son empressement à seconder nos projets, dès qu'il connut notre désir de visiter le pays éduen. Nous sommes venus chercher parmi vous des lumières et des exemples. Votre cordial accueil nous est garant que le but que nous nous proposons sera atteint, et que nous ne visiterons pas sans profit tant de choses remarquables que votre cité offre à nos yeux.

M. Bulliot annonce que la séance va se continuer par la visite de la cathédrale et, comme preuve des anciens liens de confraternité existant entre Autun et le Forez, il raconte l'histoire d'un forézien qui, sans doute en souvenir de quelque guérison, avait offert à saint Lazare d'Autun son poids pesant de farine.

Monseigneur informe l'assistance que, d'accord avec M. le doyen du chapitre, il a pris les dispositions nécessaires pour faciliter aux membres de la Diana l'examen des reliquaires et de la magnifique

(1) Cæs. *De bello Gall.*, VII, 63, 76.

étoffe orientale du XI^e siècle, connue sous le nom de suaire de saint Lazare, conservés dans le trésor de la cathédrale.

Avant de se mettre en route, M. Bulliot rappelle que la Société Eduenne a convoqué ses membres et ceux de la Diana à se retrouver le soir, à huit heures et demie, à l'hôtel Rolin, pour y achever ensemble, dans une réunion plus intime, une journée si bien commencée.

La cathédrale d'Autun (1).

A quatre heures, les membres des deux Sociétés se rendent à la cathédrale où ils sont reçus par M. Roidot-Houdaille, architecte, chargé de la surveillance des travaux, qui veut bien partager avec MM. Bulliot et de Fontenay le soin de nous guider et de nous fournir les explications nécessaires.

L'histoire de l'Eglise d'Autun se rattache étroitement à celle de Lyon. Comprises dans la même province romaine, ces deux cités furent évangélisées au second siècle, l'une par saint Pothin, l'autre par saint Andoche et saint Thyrse, tous trois disciples de saint Polycarpe et martyrisés le premier à Lyon, les deux autres à Saulieu en Bourgogne en l'année 177. C'est peut-être en souvenir de cette communauté d'origine que saint Grégoire le Grand accordait, en 599, à l'évêque d'Autun saint Syagre la faveur du *Pallium* et à son église le privilège d'être la première

(1) Dans cette étude sur la cathédrale de Saint-Lazare, nous avons fait plusieurs emprunts aux notes très complètes qu'un des excursionnistes, notre confrère M. Rochigneux, a bien voulu nous communiquer. Nous lui renouvelons ici l'expression de nos sincères remerciements.

après celle de Lyon (1). Depuis lors et jusqu'à la révolution, les évêques d'Autun, comme premiers suffragants des archevêques de Lyon, ont joui du droit de suppléer leurs métropolitains, tant au temporel qu'au spirituel, en cas de vacance du siège primatial. Et le même droit, mais restreint au spirituel, était exercé par l'archevêque de Lyon sur l'Eglise d'Autun, le siège vacant. Cette prérogative réciproque, unique en France, perpétuait pour ainsi dire le lien de *clientèle*, qui, à l'époque de l'indépendance, unissait les Ségusiaves à leurs puissants voisins les Eduens : fédération qui constituait l'une des plus importantes *cités* gauloises (2).

(1) Suivant M. Vincent Durand, cette préséance des évêques d'Autun parmi les suffragants de Lyon devrait remonter plus haut que saint Grégoire : elle fut peut-être contestée au VI^e siècle et confirmée, plutôt qu'instituée, par ce pape. L'Eglise s'étant conformée dans son organisation aux cadres déjà établis pour l'administration civile de l'Empire, on peut admettre que l'évêque d'Autun était le premier après le métropolitain, par cette seule raison que les Eduens devaient tenir le premier rang entre les cités de la province Lyonnaise, comme en fait ils le tiennent dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliarum*.

(2) *La cité gauloise selon l'histoire et les traditions*. Autun, in-8° sans date, p. 38.

Il y aurait un autre rapprochement à faire entre les deux diocèses, entre Autun et Montbrison, si l'on devait admettre avec les Bollandistes (*AA. SS. junii*, t. III et *julii* t. IV), l'identité d'*Aldericus*, XXXV^e évêque d'Autun, qui vivait aux environs de l'an 800, avec saint Aubrin, *Albricus*, évêque et confesseur, patron de la ville de Montbrison, où il est fêté le 15 juillet. Mais outre une différence réelle entre les deux noms, et cette circonstance que l'évêque éduen, dont la vie est complètement ignorée, n'est point qualifié de saint sur les catalogues de son église, les raisons longuement exposées par la Mure, en son *Histoire du diocèse de Lyon*, semblent devoir faire reconnaître plutôt dans saint Aubrin un archevêque de Lyon vivant au commencement du VI^e siècle. C'est l'opinion à laquelle se sont rangés Auguste Bernard et MM. Morel de Voleine et de Charpin-Feugerolles. (*Note de M. Vincent Durand*).

Les origines de la cathédrale sont passablement incertaines. Les premiers chrétiens d'Autun, durant les persécutions des II^e et III^e siècles, se réunissaient, comme à Rome, dans les cimetières situés en dehors de l'enceinte de la ville. Le polyandre de Saint-Pierre-l'Etrier était un véritable *sacrarium*, où les évêques célébraient en secret les Saints Mystères et étaient inhumés.

Après la paix religieuse apportée par Constantin, on construisit, paraît-il, dans la ville même, un oratoire, qui fut la première cathédrale et qu'on dédia deux siècles plus tard à saint Nazaire, quand un linge teint du sang de ce martyr fut apporté de Milan par l'évêque Nectaire, en 543.

L'église de Saint-Ladre ou Saint-Lazare — fondée probablement, d'après M. de Fontenay, sur les ruines d'un temple antique — était primitivement la chapelle du château ducal élevé au sommet de la colline éduenne. Lorsqu'au commencement du XI^e siècle, les ducs de Bourgogne abandonnèrent leur résidence d'Autun pour celle de Dijon qui devenait la capitale du duché, la chapelle fut cédée au chapitre, et le siège épiscopal y fut transféré ainsi que le service divin depuis Pâques jusqu'à la Toussaint ; l'office continuant à se faire l'hiver à Saint-Nazaire. Ces deux édifices se partagèrent dès lors, comme à Lyon Saint-Jean-Baptiste et Saint-Etienne, le titre de cathédrale jusqu'à l'effondrement de Saint-Nazaire, arrivé l'an 1770, qui mit fin à cette dualité.

L'agrandissement de la chapelle ducale, devenue cathédrale, nécessitait sa reconstruction, laquelle paraît avoir été commencée, (décidée serait peut-être plus exact), vers 1060, par le duc Robert I^{er}, qui voulut probablement racheter ainsi ses excès et ses violences. Continué par son successeur Hugues I^{er}, l'édifice était assez avancé en 1132 pour que le Pape

Innocent II, passant à Autun, pût en faire la consécration. Et en 1147 avait lieu la dédicace solennelle de la nouvelle cathédrale, en même temps que l'installation dans son sanctuaire des reliques insignes de saint Lazare, apportées de Marseille.

Ce monument devenu, par suite d'adjonctions successives qui l'ont dénaturé, un mélange hybride de styles et d'époques, ne se recommande certainement pas au premier aspect par l'unité et l'harmonie d'ensemble qui sont les qualités saisissantes de l'église de Paray. Son haut intérêt réside d'abord dans les dispositions de son plan initial et, bien plus encore, dans certaines combinaisons architectoniques et décoratives, tout à fait spéciales et dont plusieurs ont fait école.

PLAN PRIMITIF. — En dépouillant par la pensée l'édifice de toutes les modifications tant extérieures qu'intérieures qu'il a subies, on arrive à reconnaître que son plan primitif est celui de la plupart des églises romanes dont les Clunisiens couvraient nos régions bourguignonnes et lyonnaises dès la deuxième moitié du XI^e siècle. Rien de l'influence auvergnate qui, à cette même époque, réalisait les belles constructions de Notre-Dame du Port et d'Issoire. Ce sont les proportions et l'ordonnance intérieure des monuments gréco-romains de la Syrie, adaptées à la basilique antique dont les données avaient été jusqu'alors exclusivement suivies dans les Gaules. Ainsi, aux trois nefs terminées par une seule grande abside en hémicycle que précédaient l'autel, puis le chœur fermé des clercs, s'ajoutent ici un transept qui fournit la forme générale d'une croix latine et deux absidioles s'ouvrant à l'extrémité des collatéraux. Dans le vaisseau principal, les charpentes apparentes ont fait place au berceau ogival renforcé d'arcs doubleaux. Les bas

côtés sont voûtés d'arêtes, sans arcs ogives, et les trois absides semi-circulaires en cul de four. Le carré du transept, trop vaste pour recevoir une voûte d'arêtes qui eût manqué de solidité, est couvert par une coupole sur trompes d'angle, au-dessus de laquelle s'élève la tour à étages terminée par une flèche de charpente revêtue de plomb.

Ce plan, mal orienté et de médiocres dimensions, comprenait un porche qui n'était qu'un majestueux emmarchement couvert au-devant du grand portail.

Mais c'est par les proportions parfaites de son ordonnance intérieure et par sa décoration originale que la cathédrale d'Autun s'est mise à la tête de cette belle école de la haute Bourgogne, dont elle est le point de départ et le monument modèle.

Les sept travées de la nef sont à trois étages. Chacune d'elles se compose d'une haute arcade à rez de chaussée avec archivoltte ogivale ornée, surmontée d'un triforium, puis d'une baie supérieure unique et à plein cintre. Le triforium présente une baie ouverte accostée de deux baies aveugles, avec petits pilastres cannelés, et il n'a d'autre utilité que d'occuper pour l'œil le nu du mur d'épaulement du comble du collatéral. Ce n'est qu'une décoration ; mais elle a été copiée sur l'élégante galerie de la porteromaine d'Arroux, est d'un bel effet, se retrouve dans toutes les parties de la cathédrale, et a été reproduite dans un grand nombre d'édifices de la haute Bourgogne, du Mâconnais et du Lyonnais.

Ces travées sont séparées par des piliers dont les combinaisons architectoniques et décoratives ont dû être l'objet d'études aussi savantes que complètes. Ils se composent en section horizontale de rectangles qui se pénètrent et sont cantonnés, non de colonnes engagées, mais de pilastres, les uns cannelés, les

autres unis, soutenant respectivement les arcs doubleaux de la nef et des bas côtés, et les archivoltes de ces derniers.

L'emploi en grand, à Autun, du pilastre engagé au lieu de la colonne constituait déjà un fait nouveau et exceptionnel dans l'architecture française du moyen-âge. L'idée de la cannelure antique appliquée au pilastre est visiblement inspirée par les monuments romains du voisinage ; elle donne à l'édifice un cachet particulier d'originalité et de distinction, et a, comme nous l'avons dit, fait école.

Le membre le plus apparent des piliers, le haut pilastre à quintuple cannelure qui monte du fond jusqu'à la voûte, risquait d'offrir par son allongement démesuré un aspect grêle et monotone. Le constructeur du XII^e siècle a prévu ce danger, et y a remédié en coupant le pilastre par deux bandeaux qui marquent les étages des travées et forment une doublé ceinture continue tout autour des nefs. Celui sur lequel repose le triforium est accosté d'une ligne de roses s'enlevant directement en belle saillie sur le nu du mur et dont le nombre, comme nous le dit M. Roidot, a été l'objet d'interprétations symboliques.

Cette ordonnance de la nef de Saint-Lazare est la vivante démonstration de la sveltesse et de l'élégance qui, dans une construction en plein cintre, d'aspect naturellement robuste et lourd, peuvent résulter, d'une part, de la pondération harmonieuse et de la superposition des membres donnant l'illusion de l'élancement ; d'autre part, des jeux de lumière et d'ombre obtenus par les creux et les reliefs habilement et très sobrement distribués.

L'unité de cette création si artistique, si originale, a été malheureusement compromise, disons même

détruite, par des restaurations hétérogènes, par des agrandissements survenus à différentes époques et dont M. H. de Fontenay donne l'histoire tout à la fois précise et complète, dans son rapport au congrès scientifique tenu à Autun en 1876.

LE PORCHE. — La première modification apportée au plan primitif du XI^e siècle fut la construction ou reconstruction du porche en son état actuel.

L'édifice achevé en 1140 comportait un emmarchement s'étendant au devant du grand portail de façade et couvert par un berceau dont l'archivolte de ce portail donnait le gabarit. Appuyé sur des murs latéraux percés de deux baies, ce berceau, qui avait probablement pour mission de préserver le magnifique tympan sculpté que nous admirons, supportait une salle à comble bas dont les rampants anciens sont encore visibles. Dans cette salle de premier étage, une vaste niche, voûtée en cul de four et prise dans l'épaisseur du mur de façade, était flanquée de deux portes donnant accès à des escaliers à vis montant de la nef (1).

Cette construction annexe resta inachevée ou parut insuffisante, si bien qu'en 1178, sur une demande probable du chapitre, Hugues III, duc de Bourgogne, concédait l'autorisation de supprimer les degrés du portail principal, d'établir à la place un terre-plein surmonté d'un porche, mais avec

(1) L'église forézienne, si remarquable, de Saint-Rambert-sur-Loire, possède, au-dessus du porche qui la précède, une salle haute qui a vue sur la nef par une arcade ouverte aujourd'hui, mais qui fut peut-être à l'origine une grande niche comme au porche d'Autun. En effet, le tableau de cette arcade n'est point normal à la face du mur, mais présente une surface légèrement courbe, qui semble être le point de départ d'une absidiole. Cette remarque a été faite la première fois par M. F. de Saint-Andéol.

défense d'y élever des tours ou autres ouvrages servant plutôt à fortifier qu'à orner l'église (1). Flanquée d'un escalier d'accès sur le côté nord, la nouvelle construction eut donc son seuil au niveau de celui de l'église, et elle fut divisée en trois nefs au moyen de piliers cantonnés de colonnes dont les chapiteaux furent pour la plupart empruntés à des monuments antiques. Le petit collatéral nord fut un préau couvert et celui du sud, entièrement clos, servit de salle capitulaire et de chapelle (2). Un vaste berceau, toujours plein cintre et de même diamètre, fut de nouveau dressé au devant du grand portail, mais à une plus grande hauteur ; cette modification, dont on ne saisit pas le motif, eut pour résultats : d'abord de noyer dans la voûte une partie de la grande niche de façade qui cessa d'être utilisée, puis de mettre les seuils des petites portes d'escalier en contre-bas du sol de la salle de 1^{er} étage. Enfin le nouveau porche devant comprendre la largeur totale de la façade, on dut élever les rampants du comble, ce qui fit boucher la partie basse des trois fenêtres percées dans le grand pignon.

Cet état de choses dura jusqu'en 1767, époque où furent établis les degrés du portail central. Puis, au cours des derniers travaux exécutés avant 1870, cet emmarchement a été prolongé jusqu'au devant des collatéraux sur lesquels avaient été édifiés les deux tours romanes qui complètent le monument.

Tel est le porche actuel d'Autun, œuvre évidente d'imitation, comme l'écrit Viollet-Leduc, inspirée

(1) Donation faite à l'église d'Autun par Hugues III, duc de Bourgogne, en réparation des dommages qu'il lui avait causés. 1178. *Cartulaire de l'Eglise d'Autun*, par A. de Charmasse, p. 110.

(2) *Mémoires de la Société Eduenne*, tome VII, page 210.

peut-être du porche de Vézelay, mais qui altère le caractère primitif du monument.

La seconde modification apportée à l'aspect extérieur de l'église Saint-Ladre fut la construction des arcs boutants de la grande voûte, rendue nécessaire par le déversement des murs latéraux sous la poussée du berceau ogival. Cette opération fut-elle exécutée immédiatement après le décintrage ? C'est l'opinion accréditée, à laquelle le savant archiviste de la Société Eduenne oppose un compte de fabrique de 1294-95 publié par M. Quicherat (1), duquel il résulterait que cette consolidation n'est pas antérieure à la fin du XIII^e siècle.

RESTAURATIONS. — Ces arcs-boutants furent refaits ou restaurés au XV^e siècle et, il y a moins de quarante ans, la grande voûte de nouveau menacée d'une ruine complète fut entièrement reconstruite en fer et en poterie, sous la direction de M. Dupasquier, architecte lyonnais. Mais c'est au XV^e siècle que fut consommée à l'extérieur comme à l'intérieur l'altération de l'ancienne cathédrale romane. Un terrible incendie détruisait en 1469 les absides et le clocher central ; une coûteuse et considérable restauration devenait nécessaire : le cardinal Rolin l'entreprit vaillamment et sut la mener à bonne fin. Puis, au XVIII^e siècle, nouvelle transformation de l'édifice pour l'accommoder au goût de l'époque. Et ici nous ne saurions mieux faire que de reproduire le texte éloquent du rapport de M. de Fontenay (2).

« Aux XV^e et XVI^e siècles, l'extérieur de l'église

(1) *Revue archéologique*, 14^e année, 3^e livraison, p. 173.

(2) *Congrès scientifique de France*. 42^e session tenue à Autun du 4 au 13 septembre 1876, t. 1^{er}, p. 58.

« Saint-Lazare subit une transformation radicale.
« Les absides romanes firent place à des chevets
« gothiques éclairés par d'étroites baies à meneaux
« et à compartiments. L'ancien clocher en bois
« couvert de plomb, incendié en 1469, fut remplacé
« par cette aiguille de pierre dont on admire l'élé-
« gante hardiesse. Peu après, les toits surbaissés
« de l'édifice roman s'aiguisèrent, et la construction
« des chapelles adjacentes aux nefs collatérales et
« de la grande sacristie, acheva d'enlever au mo-
« nument son caractère architectonique primitif.

« L'élévation des absides, l'ouverture de baies
« gothiques, le percement des portes des chapelles,
« la construction de la tribune des orgues et d'un
« jubé, le changement complet du mobilier, tous
« ces travaux accomplis aux XV^e et XVI^e siècles
« avaient transformé complètement l'aspect intérieur
« de l'édifice. Deux siècles plus tard, ces merveilleux
« ouvrages étaient sacrifiés à la mode du jour, et
« ceux-mêmes que leur origine et leur destination
« rendaient le plus respectables ne devaient pas
« trouver grâce devant les novateurs. Les tours
« romanes furent couronnées de dômes, le tympan
« du portail principal recouvert de plâtre, décoré
« de médaillons, guirlandes et rubans, celui du
« portail latéral brisé et vendu comme moëllons ;
« les grandes baies du chœur furent privées de
« leurs meneaux, de leurs compartiments et de
« leurs vitraux. On démolit le jubé, la balustrade
« en pierre qui couronnait et complétait si heureu-
« sement le porte-orgues ; on relégua dans un coin,
« puis on mit dehors le tombeau des bienfaiteurs
« de la cathédrale, Thierry de Montbéliard et sa
« femme Ermentrude de Bar ; l'on ne craignit pas
« de porter une main ignorante et sacrilège sur le
« monument admirable qui renfermait les reliques

« du saint patron de l'église (1) ; on mit au creuset
« tous les objets de métal : l'aigle, les colonnettes
« qui supportaient les tentures du chœur, le can-
« délabre à sept branches, les dalles funéraires en
« cuivre émaillé, etc. ; on changea les stalles, on
« aliéna les tapisseries, les parements des autels et
« les anciens ornements ; on détruisit le zodiaque
« antique qui servait de pavé au sanctuaire, et les
« anciennes peintures disparurent sous un badigeon
« uniforme. Ce beau travail terminé, le chœur fut
« galamment accommodé au goût du temps, revêtu
« de placages en marbre, orné de colonnes à cha-
« piteaux dorés supportant un attique que couron-
« nèrent des anges joufflus et des cassolettes
« fumantes. De nouvelles stalles furent placées, et
« les chapelles échangèrent leur ancien mobilier,
« leurs fresques naïves et leurs massives clôtures
« contre des autels rococos, des boiseries chan-
« tournées et des barrières en bois découpé. Survint
« la Révolution qui balaya, mutila, détruisit ou
« vendit tout, et peu s'en fallut que le monument
« lui-même n'y passât. Fermée définitivement au
« mois de novembre 1793, la cathédrale ne fut
« rouverte que le 8 février 1801. »

Depuis 1860, de nombreux travaux, très intelligem-
ment conçus et conduits, ont eu pour objet : la re-
construction de la majeure partie de la flèche et
des quatre piliers qui la supportent, le rétablisse-
ment du trumeau du grand portail, la construction
en avant de ce portail de deux tours romanes dont
les églises de Cluny et de Paray fournirent le
modèle, et enfin l'abaissement des toits du collatéral
et des chapelles de l'est, pour dégager les fenêtres
de la nef qui depuis le XV^e siècle s'ouvraient sous
les combles.

(1) « Cet acte de vandalisme fut accompli en 1766. »

Malheureusement, quoiqu'on fasse, la restitution de la belle ordonnance du XII^e siècle demeure et demeurera impossible, car elle exigerait avant tout le rétablissement des absides romanes à la place de ce chevet gothique, dont l'effet dans l'ensemble est absolument déplorable.

RICHESSSES D'ART ET TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE. — Une autre restitution plus impossible encore est celle de ce tombeau de saint Lazare, que le faux goût du XVIII^e siècle en matière de grand art était seul capable de réduire en moëllons. C'est une perte irréparable. Sculpté vers 1178, sur l'ordre de l'évêque Etienne, le créateur du porche, par le moine Martin, ce mausolée, placé sur le tombeau souterrain de saint Lazare, « représentait en petit l'église telle « qu'elle était avant que le cardinal Rolin en eût « fait reconstruire le chœur (1). » Sans parler de l'intérêt archéologique de cette représentation, on peut se rendre compte de la valeur artistique du monument par les débris décoratifs heureusement recueillis et déposés dans une des tours, et mieux encore, par plusieurs morceaux de sculpture qui comptent certainement parmi les plus précieux et plus curieux ornements du musée lapidaire d'Autun. L'un de ces fragments, qui est une statuette du Christ malheureusement incomplète, est toute une révélation. C'est de la statuaire qui étonne, qui a non seulement rompu avec la routine hiératique et conventionnelle des byzantins, mais qui montre l'étude intelligente de la nature s'alliant à la recherche de l'idéal. Le travail est en outre très fin, très soigné, qualités techniques que possèdent au même degré les débris conservés dans la cathédrale, qu'il serait

(1) Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, t. II, p. 499.

très désirable de voir mettre en meilleure lumière.
— Mais les Eduens sont trop riches !

On ne s'attend pas à trouver dans un modeste journal d'excursion la description détaillée de la pièce artistique capitale de la cathédrale, de la vaste et si émouvante scène du Jugement dernier sculptée en bas-relief sur le tympan du grand portail. Cette description, au surplus, a été souvent faite et bien faite, et la meilleure consisterait à joindre à ce travail une des photogravures si nettes, si lisibles que l'on vend au musée des moulages du Trocadéro, où dans la même salle sont étalées, en face les unes des autres, les trois plus étonnantes pages de l'art sculptural du XII^e siècle : les tympans de Vézelay, de Moissac et d'Autun (1).

C'est à la sottise de ces amateurs de rococo, de ces aveugles de naissance du XVIII^e siècle, si légitimement malmenés dans le rapport de M. H. de Fontenay, que l'art français doit la merveilleuse conservation de ce bas-relief. On l'avait voilé sous une épaisse couche de plâtre, pour qu'il ne pût offenser par ses barbares énergies les yeux habitués aux rondeurs provoquantes des Clodion, des Falconnet, aux jolies psychés de Bouchardon, aux figures théâtrales et nobles des frères Coustou, qui représentaient Louis XV en Jupiter. L'œuvre ainsi soustraite aux brutales passions révolutionnaires fut rendue au jour, en 1837, par l'ancien président de la société Eduenne, M. l'abbé Devoucoux, qui, sur les indications d'un procès-verbal de 1482, fit gratter les plâtras et retrouva presque intact le grand travail de l'imagier clunisien.

Sans entrer dans les détails d'une critique pour-

(1) Celui de Charlieu y sera bientôt installé.

tant bien tentante, il nous est impossible de ne pas signaler dans ce bas-relief du moine Gislebert les figures nues du linteau et de la partie droite de la grande scène supérieure, celle notamment qui, mince et élégante, lève le bras vers la cité des élus. Il y a là, comme mouvement, comme distinction, comme vérité de gestes et d'attitudes, une parenté saisissante, indiscutable, avec les peintures des vases grecs. Les formes courtes, trapues, vulgaires de la tradition gallo-romaine ont complètement disparu ; seule l'influence byzantine persiste dans le détail des draperies et dans le grand Christ central, personnage sacré pour lequel l'esprit novateur des clunisiens n'avait point encore abandonné le type hiératique : type d'ailleurs ici moins rigide et fort adouci, bien que conservant cette austère grandeur, cette dignité qui ne se sont guère rencontrées depuis dans les représentations iconographiques moins conventionnelles, mais de plus en plus humaines de la divinité. Cette grande figure, dont la tête est cerclée du nimbe crucifère, est bien celle du souverain Juge qui domine la scène terrible de la résurrection des morts et de la pesée des âmes, en prononçant la sentence sévère gravée sur les bords de l'amande mystique dont il est enveloppé :

OMNIA DISPONO SOLVS MERITOS Q(ue) CORONO
QVOS SCELVS EXERCET ME JVDICE PENA COERCET

Cette renaissance grecque de notre statuaire du XII^e siècle se révèle un peu moins éloquemment, ce nous semble, dans le tympan de Vézelay quelque peu antérieur à celui de Saint-Ladre, et beaucoup moins dans le portail de Charlieu, où elle est encore aux prises avec un *byzantinisme* plus fortement accentué. On peut donc, comme chronologie artis-

lique, placer le Jugement dernier d'Autun à égale distance de Charliou et du tombeau de saint Lazare (1).

On sait que M. Ingres peignit pour la cathédrale d'Autun la scène du martyre de saint Symphorien, un des premiers chrétiens d'Augustodunum à la fin du second siècle. On se battit au Louvre, lorsque fut exposée cette page qui, dans l'œuvre du maître, se place entre l'apothéose d'Homère et le portrait de Chérubini. Pendant que les ennemis du nouveau chef d'école étaient eux-mêmes contraints d'admirer la grandeur et l'énergie de la composition, le sentiment de sublime résignation et d'extase du héros marchant au supplice, la si heureuse pensée de cette mère encourageant du geste son fils à mourir pour son Dieu, « la foule dit M. de Loménie, « riait de cette musculature « colossale, de ces têtes énormes, de ces jambes « surhumaines.... ». L'exagération est en effet indéniable; toutefois elle s'explique. Ingres quittait à vingt ans l'atelier de son maître David; il avait compris et il répudiait la fausseté des principes du peintre des Sabines, qui voulant réagir contre le mauvais goût de Vanloo, de Boucher et autres énervés du dix-huitième siècle, subordonnait la peinture à la statuaire et assujettissait le tableau aux données du bas-relief. L'élève cherchant une

(1) M. Bulliot appelle notre attention sur la forme rectangulaire des petits sarcophages d'où sortent les morts, dans la frise qui sert de soubassement à la scène du Jugement dernier. Détail à noter : tous ces petits monuments sont recouverts d'une décoration sculptée reproduisant les nattes, entrelacs, imbrications, brisures, chevrons et autres dispositions du style roman.

M. Viollet-Leduc a relevé dans son *Dictionnaire d'architecture* une autre particularité bien curieuse du bas-relief d'Autun : les yeux de verre donnés par l'artiste à plusieurs de ses personnages.

voie nouvelle partait alors pour l'Italie, où le culte de Raphaël prenait possession de son âme tout entière. Il séjourna à Rome durant 25 années, ne voulant pas connaître Florence, encore moins Venise ou les Flandres. Pour lui, pénétré de l'amour de l'harmonie linéaire et de la forme idéale, l'Ecole Romaine fut à tort et resta l'expression exclusive et suprême de la Beauté. Il ne vécut qu'avec Raphaël, et pour le saint Symphorien d'Autun, il s'inspira des œuvres de la période exagérée durant laquelle le peintre de l'École d'Athènes veut lutter contre Michel Ange. Mais, comme le disait un de nos plus éminents critiques : « Il n'est permis qu'aux hommes vraiment forts de s'égarer sur les traces de Raphaël, luttant contre le colosse de la Sixtine ».

Le trésor de la Cathédrale avait été exposé à notre intention dans le sanctuaire. Nous nous sommes prosternés devant les reliques insignes de saint Lazare et de saint Philippe, apôtre. Sur l'autel était déployée la curieuse étoffe historiée connue sous le nom de *Suaire de saint Lazare*. Cette étoffe est à Autun depuis plus de 737 ans, car elle est désignée par ces mots, *pallium sericum pretiosum* dans un titre de l'an 1147, où il est dit que l'évêque Humbert en enveloppa les ossements du saint, lors de leur translation de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille à Autun.

C'est une broderie, ce n'est point une étoffe brochée. Son ornementation se compose de plusieurs rangs de médaillons entourés de fleurs et de fruits et remplis par des figures de chimères, ou de cavaliers en chasse coiffés de mitres, de turbans, avec ceintures chargées d'inscriptions arabes. On a démontré que ce tissu a appartenu au commencement du XI^e siècle à Abd-el-Meleck, ministre de l'émir de Cordoue; qu'il aurait été rapporté par Eudes III, duc de Bour-

gogne, au retour de son expédition contre les Maures, lorsqu'il était allé en 1144 au secours d'Alphonse de Portugal son cousin; et que le duc, assistant à la translation du corps de saint Lazare, offrit cette précieuse écharpe pour lui servir de suaire. Ce tapis sarrazinois, qui ne paraît avoir aucun rapport avec les tissus précieux de fabrique sicilienne (1) conservés à Saint-Rambert-sur-Loire et à Montverdun en Forez, proviendrait-il des ateliers de broderie sur soie installés en France dès le VIII^e siècle et dont les produits inondèrent durant six cents ans l'Europe occidentale? Serait-il de fabrication mauresque? Nous ignorons la solution donnée par le savant M. de Linas à cette question si intéressante, mais très spéciale, qui lui a été proposée au Congrès scientifique de 1876.

CLOCHER. — Notre trop courte visite à la Cathédrale est complétée par l'ascension du clocher central, toujours sous la conduite de l'obligeant M. Roidot.

Ce clocher, qui s'élance à la hauteur de 90 mètres, est une des parties les plus intéressantes de l'édifice. Sa flèche fut trouvée si belle par le roi François I^{er}, que, la confondant dans un même souvenir et une même admiration avec celle de la collégiale détruite aujourd'hui, il n'appelait plus Autun que la ville « aux beaux cloyschiers » (2). Les arêtes de l'immense pyramide sont ornées sur toute leur longueur de crosses végétales d'un beau galbe. Vu de l'intérieur, l'aspect de cette aiguille creuse et sombre, lisse de

(1) De Linas. *Anciens vêtements sacerdotaux et anciens tissus conservés en France*, p. 33.

(2) Millin. *Voyage dans le midi de la France*, t. I, p. 327. — *Le Gallia Christiana*, t. IV, col. 324, appelle le clocher d'Autun: *campanile acuminatum altitudinis stupendæ et miræ structuræ*.

la base au sommet, sans autres ouvertures que quelques fentes étroites, est aussi grandiose que singulier.

La flèche de Saint-Lazare a subi de nos jours d'importantes restaurations. La partie supérieure, frappée par la foudre, dut être totalement refaite il y a moins de vingt-cinq ans. D'un autre côté, les piliers du transept, construits pour supporter une moins lourde charge, présentaient des symptômes menaçants d'écrasement ; il fallut les reprendre en sous-œuvre. Cette opération périlleuse a été exécutée avec un rare bonheur. Malheureusement, pour prévenir le retour de semblables désordres, l'architecte s'est cru obligé de doubler la section des piliers, expédient auquel l'emploi de matériaux plus résistants, le granit par exemple, eût vraisemblablement permis d'échapper. L'aspect du vaisseau, dont cette modification brise les lignes, y a perdu, ce nous semble, quelque chose de son élégance.

Il convient, avant de quitter la cathédrale, de signaler rapidement quelques pièces de mobilier artistique, quelques sculptures ou décorations qui demanderaient d'amples descriptions.

On avait exposé à notre intention sur l'autel majeur la riche garniture composée « d'une croix et de « six chandeliers en or moulu », commandée en 1777 par le chapitre à « Jacques Renard, maître doreur « cizeleur et enjoliveur sur toutes sortes de métaux, « demeurant à Paris. » Les scènes de la résurrection de Lazare sont figurées en bas-reliefs sur le pied des chandeliers, mais c'est surtout par sa valeur décorative que se recommande cet ouvrage. Sa fermeté de ciselure et son style rappellent le candélabre monumental de Clermont, œuvre de l'ainé des Caffieri, datée de 1771. On y trouve, surtout dans les six chandeliers et malgré la présence de ces anges jouffus

que la mode n'avait pas encore abandonnés, une tranquillité relative de forme et de lignes, vivante protestation, comme à Clermont, de l'art nouveau, art de Madame du Barry et de Louis XVI, contre les enroulements et les mièvreries du pur style Louis XV.

Dans une chapelle de gauche, un précieux vitrail représente l'arbre de Jessé. C'est le seul débris subsistant de l'ancienne vitrerie.

On nous montre dans une autre chapelle latérale de consciencieuses peintures murales de Froment, dont le musée de l'hôtel Rolin possède plusieurs cartons. Plus haut, près de l'absidiole qui termine le collatéral du côté de l'épître, deux statues agenouillées de Pierre Jeannin et d'Anne Guéniot, sa femme, sont tout ce qui reste des admirables tombeaux et ouvrages de pierre, de marbre, de métal, qui garnissaient jusqu'en 1760 la vieille cathédrale de Saint-Ladre.

Enfin, en sortant de l'église il faut s'arrêter devant une fontaine, délicieux édicule de la meilleure époque de notre renaissance française. Ce petit monument est fort endommagé par le temps et l'incurie, et nous osons solliciter pour lui une très urgente restauration dont il est digne à tous égards.

VI. Crypte de Saint-Andoche.

Cette première excursion s'est terminée par la visite de la crypte carolingienne de l'ancienne abbaye de Saint-Andoche, aujourd'hui monastère du Saint-Sacrement. M. Bulliot attire notre attention sur le tailloir d'un des piliers, divisé en trois zones horizontales dont les deux premières sont ornées de deux boudins superposés, et celle du haut, qui est plate, d'un cordon de dents de loup gravées en creux : type usité au IX^e siècle, époque de la reconstruction

du monastère qui avait été ruiné en 732 par les Sarrasins.

VII. Soirée à l'hôtel Rolin.

Le même jour, à huit heures et demie, les représentants des deux Sociétés se retrouvaient en grand nombre à l'hôtel Rolin. La belle salle du premier étage qui sert aux réunions, ornée d'une cheminée monumentale et d'un plafond chevronné avec corbeaux à écussons, avait été récemment revêtue de peintures murales dans le style de Louis XII. Et ce travail de restauration avait été pressé et achevé en vue de recevoir les membres de la Diana !

Il nous est impossible de donner un inventaire même sommaire des nombreux objets d'art ou d'archéologie, disséminés dans toutes les salles de l'hôtel et qui composent une très importante collection-musée, qu'enrichissent tous les ans de généreuses donations. Mais comment passer sous silence cette perle intitulée : *Tableau funéraire de Jehan Drouot, curé de Saint-Quentin d'Autun, mort le 18 janvier 1481* ? C'est une page aussi saisissante que précieuse de l'art flamand-bourguignon du XV^e siècle ; page à laquelle le musée de la Société Eduenne peut, à bon droit, donner une place d'honneur, et dont l'histoire a été magistralement écrite par son si généreux donateur M. Bulliot (1). Signalons encore, en finissant, le précieux plan de l'Autun antique, œuvre de coordination patiente de feu M. Roidot-Deléage. Elle est exposée dans la salle des séances. C'est un travail dont on ne saurait trop provoquer l'imitation.

Mais, « après la prose des conversations et des discussions archéologiques », comme le dit le rap-

(1) *Mémoires de la Société Eduenne*. Tome X, page 301.

port officiel, « il convenait que la poésie fût aussi de la fête ». Sa présence était, à l'égard des compatriotes de Victor de Laprade, une délicate attention venant s'ajouter à tant d'autres. M. le colonel Desveaux, membre de la Société Eduenne, adresse donc aux membres de la Diana la pièce suivante, dont la lecture couverte d'acclamations vient clore cette délicieuse soirée :

Amants de tous les arts et sciences humaines,
Vous qui, pour visiter des amis inconnus,
Des plaines du Forez aux cimes éduennes
Arrivez en ce jour, soyez les bienvenus !

Jadis, quand les Gaulois, quand nos communs ancêtres,
Luttaient pour la patrie et pour les libertés,
Sur la crête des monts, ils brûlaient les grands hêtres,
Pour rallier les fils de toutes leurs cités.

La science, aujourd'hui, fait rayonner son phare,
Et ce flambeau sacré, répandant ses lueurs
Sur les cantons divers que l'espace sépare,
Appelle et réunit les esprits et les cœurs.

Soyez les bienvenus ! Allons des anciens âges
Ensemble secouer les poudreux parchemins,
Fouiller les monuments et feuilleter les pages ;
Voir notre beau théâtre et nos portails romains.

Et puis, *Excelsior* ! pour sceller notre pacte,
Voudrez-vous avec nous monter sur les sommets,
Reconnaître les murs de l'antique Bibracte
Que l'herbe avait couverts, il semble, pour jamais ?

Quand plus tard nous irons visiter vos domaines,
Et retrouver chez vous des visages connus,
Aux plaines du Forez, des cimes éduennes,
Nous serons, j'en suis sûr, aussi les bienvenus !

DEUXIÈME JOURNÉE

EXCURSION AU MONT BEUVRAY. TEMPLE DE JANUS. — BANQUET.

I. Monthelon. — Vautheau. — La Boutlière. Saint-Léger.

Trente-sept excursionnistes sont, le mercredi matin 25 juin, présents au rendez-vous donné sur la place du Champ de Mars. Le départ a lieu à six heures. La matinée est radieuse et l'entrain général. Nous descendons dans la plaine Autunoise, voilée d'une vapeur bleuâtre et transparente au-dessus de laquelle émergent les cimes lointaines du Morvan, et arrivons promptement à une première halte, le château de Monthelon.

Monthelon, autrefois Montholon, est une des plus anciennes résidences en Bourgogne des Rabutin, seigneurs de Bourbilly, dont l'écusson est sculpté au-dessus de la porte principale avec la belle devise : *Virescit vulnere virtus*. « La vertu s'accroît par les plaies. » Ce manoir, rendu méconnaissable par les multiples transformations qu'il a subies depuis le milieu du XVI^e siècle, eut l'honneur d'abriter la sainte fondatrice de l'ordre de la Visitation.

C'est là que, pendant plus de sept ans, Bénigne Frémyot, veuve de Christophe, baron de Chantal, obligée de donner ses soins à son beau-père, vieillard brusque et quinteux que dominait une servante

méchante et intéressée, eut occasion d'exercer ces vertus chrétiennes qui lui ont valu, un siècle environ après sa mort, les honneurs de la canonisation (1).

En dehors de ces pieux et austères souvenirs, l'ancienne maison-forte des Rabutin, convertie vers 1580 en modeste gentilhommière, n'attire plus l'attention que par son comble élevé sous lequel s'ouvre une galerie soutenue par quatre courtes colonnettes : véritable *loggia* italienne sur laquelle donnaient les trois chambres occupées par le baron Guy de Rabutin et ses hôtes. Sainte Chantal habitait une salle basse, mal éclairée, placée en entresol au-dessus de la grande cuisine, et formant passage pour accéder à l'escalier qui conduisait à l'étage de la galerie. Tout à côté, un petit réduit servant de chapelle était surmonté d'une salle qui était la pharmacie de la sainte. On y voit une fenêtre encore garnie d'une roue à clochettes qui du rez de chaussée était mise en mouvement par une corde agissant sur un axe coudé. Les clochettes sont fixées sur la tranche de la roue et perpendiculairement à sa circonférence : rare exemple d'un de ces carillons en miniature qu'on voyait autrefois dans les églises. M. V. Durand dit qu'il a trouvé, dans les papiers de la sacristie de Marclopt en Forez, une pièce constatant l'existence d'un instrument de ce genre. C'est une ordonnance de l'archevêque Antoine de Malvin de Montazet, du 13 septembre 1782, rendue à la suite de la visite faite à Marclopt par Jean-Antoine-François de Malvin de Montazet, vicaire général, et qui prescrit, entre autres choses, l'enlèvement de « la roue à sonnettes placée sur la porte de la sacristie. » Mgr de Montazet avait été évêque d'Autun avant de

(1) Walkenaer. *Mémoires sur la vie et les écrits de la marquise de Sévigné*.

monter sur le siège de Lyon. Le souvenir de sainte Chantal l'aura peut-être empêché d'exercer son zèle sur la roue sonnante de Monthélon.

Après avoir quitté la demeure des Rabutin, la route s'élève dans un frais vallon, au sommet duquel se montrent tout à coup les ruines poétiques de Vautheau. Une tour carrée flanquée d'une tourelle d'escalier, l'une et l'autre à toitures aiguës et drapées d'un magnifique manteau de lierre qui grimpe jusqu'aux créneaux, se mire dans un petit étang aux rives ombreuses. C'est un château de Walter Scott. Dans ce manoir délabré, nous dit M. Bulliot, la famille de Traves établit un prêche au temps des guerres de religion et devint la terreur de tout le voisinage. *Nid de Vautheau, nid de vautours.*

A l'intérieur subsistent deux salles du XV^e siècle superposées et un bel escalier à vis dont les marches sont percées de trous carrés pour arquebuser l'assaillant qui, après avoir forcé la porte, aurait tenté de s'engager dans la montée. Un colombier de la Renaissance se dresse de l'autre côté de l'étang ; il est couronné d'une lanterne à colonnettes qui rappelle le style de la fontaine située sur la place de la cathédrale d'Autun.

Quelques excursionnistes se sont attardés dans la tour ; ils y sont enfermés et leurs cris d'appel parviennent à se faire entendre. On les délivre, et pour cette fois ils échapperont au supplice du comte Ugolin.

Après avoir quitté Vautheau, il nous faut escalader une colline couverte de ronces et de genêts en fleur pour retrouver nos voitures. Nous passons à côté du château de la Boutière, dont l'emplacement a été identifié avec le *Boxum* de la table de Peutinger. Un membre de la Société fait observer

que ce nom de Boutière pourrait venir du bas latin *Boteria*, *Bouteria*, *Buteria*, (*agger*, *via strata*, Ducange) et indiquer le passage de la route antique signalée en ce lieu.

Nous arrivons à l'auberge de Saint-Léger-sous-Bibracte. Plusieurs membres de la Société Eduenne nous y attendent, et bientôt 47 convives s'empres-sent de faire honneur au plantureux déjeuner préparé par M^{me} Simon, l'hôtesse habituelle des touristes du Beuvray.

Après Saint-Léger, les grands châtaigniers se multiplient, le paysage prend un aspect plus gran-diose et les sommets boisés de Bibracte se dressent devant nous. Il faut quitter les voitures. D'ailleurs l'étape sous bois n'est pas longue, surtout avec un guide comme M. Bulliot, qui, sur le sol gaulois, devient un agile et intrépide pionnier que nous avons véritablement peine à suivre.

Mais voici les remparts ; voici l'entrée du grand oppidum des Éduens ; voici la porte du Rebour.

II. Le Beuvray.

Il y a peu d'années, les pâturages et les forêts qui couvrent le Beuvray, dissimulant sous un voile de verdure les mouvements de terrain dus à la main de l'homme et ne laissant apparaître à la surface que de rares fragments de poterie, ne permettaient pas à l'observateur non prévenu de supposer qu'une cité importante eût jamais existé sur ces hauteurs. Pour la plupart des érudits, l'identification de Bibracte et d'Augustodunum ne faisait pas de doute, malgré la tradition constante qui plaçait sur le Beuvray l'ancienne forteresse des Éduens. S'armant des textes et de cette tradition, comme dans les catacombes l'illustre chevalier de Rossi s'armait

des itinéraires des pèlerins du VII^e siècle et du catalogue des reliques envoyées sous Grégoire-le-Grand à la reine des Lombards, le savant président de la Société Eduenne s'installait sur le Beuvray dans une rustique maisonnette décorée maintenant du nom d'*hôtel des Gaules*. Et là, se prenant corps à corps avec cette terre gauloise à laquelle il voulait arracher ses secrets, il ne cessait, durant plus de vingt années, de remuer, de fouiller l'immense plateau, relevant le plan de chaque substruction mise au jour et tout aussitôt remblayée pour en assurer la conservation.

Grâce à ces efforts admirables, grâce à cette insigne persévérance, le problème a été enfin résolu, et M. Bulliot, donnant à ses concitoyens un Pompéi gaulois, a accompli cette grande œuvre de la résurrection d'un peuple et d'une civilisation !

On comprend quel intérêt allait nous offrir une exploration méthodique dirigée par cet intrépide et si dévoué savant. Et notre tâche de rapporteur se bornera à résumer le moins imparfaitement possible les explications et les récits de notre guide, en nous aidant des notes de notre ami et confrère M. Vincent Durand.

L'enceinte, de forme irrégulière et allongée, offre un développement de plus de 5 kilomètres et embrasse une superficie de 135 hectares (1). Elle se maintient habituellement en dessous des sommets, suit les ressauts et dépressions de la montagne et présente l'aspect d'une large terrasse qui cache les restes d'un mur en pierres sèches, jadis consolidé intérieurement par un système de poutres entrecroisées et reliées entre elles par de grandes crosses de fer. On a retrouvé un grand nombre de ces fiches

(1) C'est la plus grande enceinte gauloise connue.

encore piquées debout dans le vide laissé par la décomposition du bois. C'est exactement le procédé de construction des murailles gauloises décrit par César (1) et dont notre Forez possède un bel exemple dans les remparts du Crêt Châtelard explorés par M. Aug. Chaverondier.

En dehors de l'enceinte, les pentes de la montagne sont aujourd'hui couvertes de bois, entrecoupés de clairières et de pâturages. M. Bulliot, questionné à ce sujet, dit qu'il est porté à croire qu'à l'époque gauloise, ces pentes étaient simplement gazonnées, tant pour faciliter la surveillance des abords de la place, que pour fournir des pâturages aux nombreux troupeaux mis en sûreté dans l'oppidum.

On accédait à la cité par des portes que défendaient des bastions et des tours en bois, dont on trouve encore des traces.

Quant à l'intérieur de l'oppidum, il se compose de trois plateaux principaux, le *champ de foire* ou *la Terrasse*, le *Theurot* et l'*esplanade de la Wivre* ; ils sont d'altitudes diverses variant de 700 à 820 mètres et séparés par des vallées qui entretiennent des sources précieuses et très abondantes.

LE CHAMP DE FOIRE. — Nous avons suivi pour arriver aux remparts la voie antique du Rebours, la seule accessible aux chariots. Elle se resserre en un étroit couloir taillé dans le roc pour donner entrée dans l'oppidum, dont elle devient la principale artère, et, à 300 mètres de la porte, dans le quartier des métallurgistes et des orfèvres sédentaires de la *Come-Chaudron*, elle est bordée de petites constructions foraines en bois, n'ayant pas plus de 3 mètres, assez semblables aux baraques de nos

(1) *Bell. Gall.* VII-23.

foires, et séparées de la chaussée par un trottoir pavé de deux mètres de largeur. « Ainsi logés sur
« le passage de la foule, les marchands qui débal-
« laient dans ces réduits paraîtraient avoir vendu
« des objets semblables à ceux des ateliers fixes
« du voisinage, fibules, miroirs, objets de toilette.
« Ils étalaient leurs produits au bord du trottoir
« où l'on peut se figurer, telle que César l'a peinte,
« la foule des Gaulois curieux et avides de nouvelles
« entourant les marchands dans les oppidums, leur
« demandant de quels pays ils viennent, et ce qu'ils
« en savent (1) ? »

Les traditions, et les fouilles très importantes exécutées sur le plateau culminant du Beuvray, où nous arrivons après avoir passé devant l'*hôtel des Gaules*, ont permis d'y constater l'existence dès avant notre ère de réunions publiques commerciales.
« L'histoire de ce champ de foire est restée écrite
« dans les débris dont il est jonché, dans les nom-
« breuses médailles et les objets qui en sont sortis.
« Sur ce point foulé par un grand nombre de peu-
« ples, les monnaies étrangères de Marseille (2) et
« de la Gaule méridionale sont mélangées à celles
« de la plupart des cités gauloises, des Allobroges,
« des Helvètes et surtout des Ségusiaves et des
« Eduens (3). Quelques ustensiles en pierre polie,
« un fragment de hache de bronze, des débris de

(1) César. *De Bell. Gall.* lib. IV, 15. — *La Foire de Bibracte* par J.-G. Bulliot. Nous mettons entre guillemets les citations empruntées à ce savant et si curieux Mémoire.

(2) Les Marseillais, 123 ans avant l'ère chrétienne, mirent en rapport les Éduens avec les Romains et leur obtinrent le titre de frères.

(3) Parmi ces monnaies gauloises découvertes au Beuvray, une des plus communes est celle au revers du taureau cornupète, si abondante dans la station forézienne d'Essalois. (Note de M. V. Durand).

« poteries peintes, une bossette émaillée attestent
« son occupation bien avant l'arrivée de César. »

Sous des constructions en pierre plus récentes, de l'époque gallo-romaine, on a trouvé les indices certains de halles et loges en bois affectées aux marchandises et aux marchands, d'écuries pour les animaux employés aux transports, qu'on abreuvait dans une grande mare taillée dans le roc à deux mètres de profondeur et dont on a retiré de très beaux vases gaulois au moment de la découverte (1). On a pu conclure de ces recherches « que la foire
« du Beuvray, avant notre ère, était dans sa splendeur et l'un des grands *emporium* de la Gaule
« centrale. »

De considérables innovations surviennent dans cet état de choses avec la conquête romaine et malgré la suppression de l'oppidum qui devait suivre de très près cette conquête. « Les baraques en
« planches, en poteaux et en pisé de l'*emporium*
« gaulois font place à un temple, à un *forum* et à
« des constructions régulières en pierres ». Ces modifications datent de l'administration d'Auguste et sont antérieures de quelques années à l'ère chrétienne. En effet, dans l'*area* même du Forum, derrière la *cella* du temple, on découvrit à un mètre de profondeur, dans de la pierraille rapportée pour niveler le sol, deux médailles à fleur de coin. « Elles
« étaient placées comme un mémorial sous une
« tablette en marbre blanc, à côté d'un gros morceau de quartz couvert de cristaux, déposé là
« pour marquer la place et attirer l'attention. Les
« deux médailles contemporaines appartenaient,

(1) Les bords supérieurs de cette citerne furent utilisés ensuite comme lieu funéraire lors de l'abandon de l'oppidum, car il s'y trouva un grand nombre de sépultures à incinération et des médailles.

« l'une à la nationalité gauloise, l'autre à Rome.
« La première, de Germanus fils d'Indutillus, rap-
« pelait la fin de l'indépendance celtique; la seconde,
« avec la tête d'Auguste et le revers de l'autel de
« Lyon, la consécration de la conquête et la date
« de la construction du temple. » M. V. Durand
rappelle que, dans les fouilles faites à Moind en
Forez, aux frais de la Diana, sur l'emplacement
d'un édifice antique pourvu d'une colonnade et
décoré avec luxe, on a trouvé aussi un énorme
échantillon de cristal de roche, apporté là peut-
être comme offrande à la divinité locale (1).

Le temple occupait le centre d'une cour fermée
par le forum et se composait d'une nef ou vesti-
bule de 8^m 80 de large sur 7^m de long, terminée à
l'est par une cella large de 4^m 30 sur 2^m 05 de pro-
fondeur. Décorée à l'intérieur de placages de mar-
bre et de porphyre d'Egypte, et solidement cons-
truite en mortier de chaux et en tuileau pilé, cette
construction possédait sur ses deux flancs un por-
tique couvert, de 2^m de large, soutenu par des
colonnes à base carrée en pierre, et fût monté par
assises de briques coupées en quart de cercle.

« La principale façade du forum longeait la
« grande voie transversale et avait sur cette ligne
« plusieurs loges marchandes débouchant, comme
« les cellules d'un cloître, sous un portique pareil
« à celui du temple. »

Après l'abandon de l'oppidum, le temple continua
d'exister durant les quatre siècles de l'occupation
romaine, c'est-à-dire, d'Auguste à la fin du règne
de Valentinien, contemporain de saint Martin, dans
la seconde moitié du IV^e siècle. Il fut alors trans-

(1) *Bulletin de la Diana*, II, p. 35.

formé en église par la substitution d'une abside demi-circulaire à la *cella* païenne, ainsi que l'ont démontré les fouilles. Et cette transformation aurait été, suivant la tradition, l'œuvre de saint Martin lui-même, dont Sulpice Sévère mentionne le passage dans le pays des Eduens. A l'appui de ses explications, M. Bulliot déroule un plan à grande échelle montrant la superposition des édifices qui se sont ainsi succédés en ce lieu.

Une chapelle moderne, dédiée à l'apôtre des Gaules, a été solennellement consacrée, le 9 septembre 1876, par Mgr l'évêque d'Autun, en présence des membres du Congrès scientifique. Les excursionnistes constatent avec indignation, sur sa porte de fer et ses murailles, les traces de nombreuses balles dont se sont amusés à la frapper, il y a peu de temps, deux facétieux fonctionnaires en promenade sur le Beuvray.

En avant de la chapelle, une croix monumentale avait été déjà érigée en 1851, en l'honneur de saint Martin, à la suite d'un vote de la Société française d'archéologie, réunie en Congrès à Nevers sous la présidence de M. de Caumont.

Toujours conduite par M. Bulliot, la Société se dirige vers la pointe méridionale du plateau du champ de foire, en face d'un admirable horizon qu'elle reste quelques instants à contempler.

A peu de distance émerge du fond d'une vallée le village de la Roche-Millay, que dominent les ruines de son ancien château, résidence dès le XII^e siècle des puissants seigneurs de Châtillon, de la maison des comtes de Nevers et héritiers de l'ancienne châtellenie de Glenne, dont dépendait le Beuvray.

A raison de cette possession, le seigneur de la Roche percevait la *litte* ou *leyde*, due par les mar-

chands venant à la foire du 1^{er} mai, et « d'après
« une coutume dont, » dit M. Bulliot, « l'origine paraît-
« trait remonter aux assemblées gauloises, il faisait
« chaque année, à cette foire du Beuvray, le dénom-
« brement des vassaux de ses soixante seigneuries
« dans un de ces plaids où l'on rendait la justice,
« où se traitaient les affaires, les demandes de
« réparations ou de vengeance. Après quoi, on
« se livrait aux divertissements et aux festins,
« comme dans les anciennes fêtes de la Gaule.
« Toute la noblesse des environs se rendait à cheval
« à ce rendez-vous solennel, et le troisième jour
« de la foire se terminait par un grand tournoi... »
C'est à la suite d'une de ces réunions, qu'en 1253,
Jean de Châtillon, seigneur de la Roche, descendit
sur Autun et y délivra à main armée un de ses
vassaux, Guy de la Perrière, détenu pour quel-
ques méfaits dans la prison du Chapitre (1). Revenu
à résipiscence, il se soumit à la pénitence publique,
fut condamné à rendre ses prisonniers et à suivre
en chemise, avec cinq de ses complices, une pro-
cession dans les églises de Lyon, Autun, Langres,
Mâcon et Chalon, un jour de grande fête, à la ré-
quisition du Chapitre. M. V. Durand, qui rappelle
ces détails, fait remarquer que ce Jean de Châtillon
est le même qui en qualité d'époux de Dauphine,
dame de Saint-Bonnet-le-Château, confirma les fran-
chises de cette ville en 1270.

La pénitence imposée au fougueux seigneur de
la Roche fut-elle accomplie ? M. Bulliot estime qu'il
est permis d'en douter. Il ajoute que la puissante
seigneurie de Glenne, dont relevaient la Roche et

(1) Ce Guy de la Perrière était probablement Guy I^{er}, mort
avant 1275, qui avait épousé vers 1247 Alix de Roanne, héri-
tière vers 1264 de la moitié de la seigneurie de cette ville
(Cf. Coste. *Essai sur l'hist. de la ville de Roanne*,.... page 83)/

le Beuvray, et dont l'origine se perd dans la nuit des temps, pourrait bien représenter le domaine d'un ancien chef gaulois, peut-être celui de Litavicus ?

M. le curé de Curgy fait remarquer qu'en réparation de son audacieux coup de main, Jean de Châtillon dut, en outre, se reconnaître, pour lui et ses descendants, vassal du Chapitre d'Autun pour une de ses seigneuries voisine du château de la Roche ; et il entre à ce propos dans d'intéressants détails sur l'étendue des possessions de l'église d'Autun.

Cette partie méridionale du plateau du champ de foire est désignée sous le nom de *la Terrasse*. Nous sommes là sur un véritable *agger*, avec *vallum* et fossé de sept mètres de largeur, dont le profil est exactement donné par une tranchée pratiquée en travers de la cuvette. On pourrait être surpris de trouver cet ouvrage de castramétation romaine dans un oppidum gaulois, si les commentaires de César ne nous faisaient connaître dans quelles circonstances il dut être établi. Après la chute d'Alise, le conquérant des Gaules avait pris ses quartiers d'hiver à Bibracte, lorsqu'appelé par une nouvelle insurrection des Bituriges, il quitta l'oppidum en y laissant une faible garnison de deux cohortes. Leur chef Marc-Antoine dut les mettre à l'abri dans le camp retranché dont nous voyons les vestiges, qui offrent une grande ressemblance avec ceux du Terreau, commune de Sainte-Foy (Loire), visités par la Diana dans une précédente excursion. Sur un des côtés de chacun de ces deux camps se remarque une enceinte annexe. M. Bulliot croit que celle du Beuvray servait à contenir les bagages et les approvisionnements, et, selon toute apparence, telle était aussi la destination de l'autre.

Le Theurot. — Nous quittons les beaux ombrages

qui abritent cette partie du Beuvray pour nous rendre à la fouille du *Parc aux chevaux*, sur la colline du Theurot, en passant par la fontaine Saint-Pierre, la plus abondante de l'oppidum, ancienne source sacrée but d'un important pèlerinage le premier mercredi de mai, avant le lever du soleil.

Le flanc méridional du plateau du Theurot, d'une altitude moyenne de 782 mètres, était occupé par les maisons aristocratiques de Bibracte. Leur plan est à peu près celui des maisons romaines. Les murs sont régulièrement élevés au cordeau, sans mortier de chaux (1), avec soubassement en saillie et angles taillés. Un escalier non encore remblayé offre des marches d'une hauteur extraordinaire et les fouilles ont donné beaucoup de tuiles à rebords, dont l'emploi à l'époque gauloise ne fait pas de doute pour M. Bulliot. On a trouvé sur le sommet de la colline l'emplacement d'un second *sacellum* élevé au dieu du commerce, ainsi que l'indique une inscription votive, la seule qui ait été découverte au Beuvray et que M. Héron de Villefosse a ainsi restituée :

aug · Mercurio
Sac · NEG · segOM
vERETI · F
eX · vOTO · SVSCEPT

A Mercure Auguste, negociator, Segomarus fils
« de Veretus, en accomplissement de son vœu.

« Ce modeste sanctuaire, accessoire naturel de
« la foire, » dit M. Bulliot, » subsista jusqu'au qua-

(1) Des constatations récentes faites par M. Bulliot tendent à établir que cette règle a pu souffrir des exceptions.

« trième siècle, car on y a trouvé deux médailles de
« Constantin. Il dut disparaître en même temps
« que celui du champ de foire, dans la mission de
« saint Martin. »

On descend de là à la *Pierre Salvée*, sorte de tribune sur la pente N.-O. du Theurot. Les fouilles ont mis au jour en cet emplacement une multitude de terrasses sur des pentes incommodes, des foyers en plein air, des maisons très petites et de vastes hangars. On présume que ce quartier était affecté aux populations qui venaient s'abriter avec leurs bagages dans l'enceinte de l'oppidum (1). « Aussi le
« nom de la *Pierre Salvée* semble-t-il dérivé de sa
« situation au milieu de ce lieu de retraite : c'est
« la pierre du *Sauvement*, du *Salvamentum* des
« chartes, qui n'était que la continuation des refuges
« gaulois ».

Pierre de la Wivre. — Il faut franchir un ravin assez profond pour arriver au troisième plateau dit de la *Pierre de la Wivre* (du serpent) et formant l'extrémité nord de l'oppidum. Cette esplanade rocheuse, de 160^m de long sur 100 de large, légèrement bombée pour l'écoulement des eaux, a été visiblement dérasée au pic. On y a réservé une saillie de rocher, isolée, étroite, sorte de tribune à laquelle on accède par une rampe ménagée latéralement. A l'arrière de ce rocher est un bassin qui contient de l'eau en tout temps ; c'est la *fontaine des larmes*, nom qui se retrouve dans plusieurs autres oppidums, notamment en Alsace. « Les

(1) L'oppidum gaulois n'était pas une ville avec habitants sédentaires, mais une place forte dont la destination essentielle était de s'ouvrir, à un moment donné, à des populations entières refoulées par l'ennemi. (*La Cité gauloise*, p. 13 et suiv.).

« pierres des larmes, *Kerguelvan*, étaient en Bretagne
« des pierres de justice sur lesquelles on prêtait
« serment et qui, en cas de parjure, suintaient de
« l'eau ». Enfin, une sorte de cirque contigu à l'es-
planade, dont il est séparé par une terrasse, était
réservé pour recevoir les chevaux des chefs qui
assistaient aux délibérations.

Solitude, escarpements, disposition intérieure et traditions (1), tout concourt pour faire reconnaître dans cette esplanade un de ces *lieux consacrés* dont César signale l'existence dans les cités gau-
loises : sanctuaire, lieu de justice, de réunion du *concilium* des chefs. C'est donc bien probablement du haut de la pierre de la Wivre qu'ont parlé tour à tour Vercingétorix et César. Une tradition y fait monter saint Martin pour prêcher l'évangile aux païens du Morvan. Debout sur cette tribune, M. Bulliot évoque devant nous ces grands souvenirs et nous lit quelques passages des historiens anciens sur la tenue des assemblées des Gaulois (2).

Nous revenons au centre de l'oppidum en traversant le parc aux chevaux jusqu'à l'Hôtel des Gaules, où le maître du logis a eu l'aimable attention de nous faire préparer des rafraîchissements, et chacun de nous, avant de partir, inscrit son nom sur l'album de M. Bulliot.

III. Temple de Janus. — Porte d'Arroux.

Le retour a lieu par la Grande-Verrière, et l'excursion s'achève par la visite de la pittoresque ruine

(1) D'après une légende locale, la pierre de la Wivre recouvre un trésor qui n'apparaît que dans la nuit de Noël, quand la pierre tourne une fois sur elle-même, à l'heure de minuit (*Excursion de la Société Hist. de la Diana*, p. 34).

(2) *La Cité Gauloise*, page 216.

située au bas de la ville d'Autun, près de la rivière d'Arroux, et connue sous le nom de temple de Janus. De l'édifice à plan rectangulaire, deux parois contiguës restent seules debout. Elles ont 24^m de hauteur et près de 3^m d'épaisseur. L'intérieur paraît avoir formé une salle recouverte d'un lambris et éclairée par des fenêtres ouvertes sous des arcs de décharge avec glacis très incliné. Il semble probable que l'édifice était entouré d'un portique en charpente, dont les trous sont restés apparents,

Bien des hypothèses ont été faites sur la destination de ce monument. M. Bulliot suppose que c'était une espèce de marché couvert, avec sanctuaire central dédié à Mercure. Sa situation en dehors de l'enceinte lui donne à croire qu'il est contemporain de l'ancien Augustodunum, celui brûlé sous Tétricus. M. Thiollier fait remarquer que la construction lui paraît postérieure au temps d'Auguste.

Nos voitures passent à gué la rivière et nous rentrons à Autun par la superbe porte antique d'Arroux, dont la galerie d'ordre corinthien inspira, comme nous l'avons vu, l'architecte de la cathédrale.

IV. Le Banquet.

Cette journée si intéressante, si bien remplie, se termine par un banquet qu'offrent à leurs collègues Eduens les membres de la Société Forézienne. A huit heures et demie, cinquante convives sont réunis à la table de l'hôtel Saint-Louis, sous la présidence de M. Vincent Durand, secrétaire de la Diana, qui au dessert prend la parole et résume en ces termes les sentiments unanimes de ses confrères :

Monsieur le président, messieurs les membres de la Société Eduenne (et j'ose ajouter, chers confrères, puisqu'en m'hono-

rant du titre de votre correspondant, vous m'avez conféré le droit de vous saluer ainsi), nous ne sommes pas venus ici en orateurs, mais en auditeurs, non pour y discourir, mais pour nous instruire aux leçons de votre expérience, pour étudier, admirer vos nombreux et magnifiques monuments et vos riches collections. La Société de la Diana est une sœur cadette que vous avez accueillie avec un empressement, une condescendance, dont elle ne saurait vous exprimer trop vivement sa gratitude. Je remercie en particulier votre cher Président. Depuis que nous avons touché le sol de votre hospitalière cité, il s'est dépensé pour nous sans mesure. Aujourd'hui même, quelle belle et profitable journée ne nous a-t-il point fait passer dans cette grande Bibracte, qu'il a pour ainsi dire ressuscitée de ses ruines ! Quand je vous voyais, Monsieur, debout sur ce rocher historique d'où Vercingétorix convia jadis vos pères et les nôtres aux luttes de l'indépendance, je me prenais, en écoutant vos doctes explications, à chercher une arme, une épée, pour en frapper, à la mode antique, mon bouclier en signe d'applaudissement. Et je regrettais que les députés de toutes les Sociétés archéologiques des Gaules ne fussent point assemblés avec nous en concile pour vous décerner l'*imperium* ! (1)

Je voudrais pouvoir redire à M. Roidot quels excellents souvenirs nous emporterons de l'obligeance qu'il a mise à nous guider dans votre belle cathédrale, restaurée par lui avec autant de hardiesse que de talent. Enfin, je remercie M. le colonel Desveaux de ses vers empreints de sentiments si patriotiques et d'une si franche cordialité. Plus tard, nous a-t-il dit,

Plus tard, quand nous irons visiter vos domaines
Et retrouver chez vous des visages connus,
Aux plaines du Forez des cimes Eduennes
Nous serons, j'en suis sûr, aussi les bienvenus.

Ah ! oui, Messieurs, mille fois les bienvenus ! Que nous vous sommes reconnaissants de cette bonne parole ! Laissez-moi en

(1) Totius Galliae concilium Bibracte indicitur ; ... ad unum omnes Vercingetorigem probant imperatorem (César, *B. G.* VII, 63).

prendre acte publiquement. Je bois à votre prochaine visite. Nous n'aurons à vous offrir que la monnaie de vos trésors archéologiques et artistiques. Mais, à cet échange inégal, nous ne craignons pas d'accroître la dette de notre reconnaissance.

Je bois à la prospérité de la Société Eduenne ; à la santé de votre cher, aimable, érudit et vénéré président.

M. Bulliot répond ainsi :

Je suis fort touché des paroles bienveillantes qui me sont adressées au nom de nos bons voisins du Forez. Mais qu'ils me permettent de leur dire que dans une république, le mot d'*imperium* sonne mal. J'aime mieux celui de fraternité. Il est fort à la mode aujourd'hui, ce qui ne veut pas dire que la chose soit plus commune ; mais au moins suis-je bien sûr que, si elle disparaissait du reste de la terre, on la retrouverait toujours dans le cœur des archéologues.

Après de nombreux toasts portés à la prospérité des deux Sociétés, nous nous séparons en nous donnant rendez-vous au lendemain, pour la visite des collections publiques et particulières et l'excursion au château de Montjeu.

TROISIÈME JOURNÉE

LES COLLECTIONS ET LES MONUMENTS
ANTIQUES D'AUTUN.
LE CHATEAU DE MONTJEU.

I. Collection Bulliot.

Les collections artistiques et archéologiques du président de la Société Eduenne avaient droit à notre première visite, car nous y devions retrouver les intéressants et précieux débris rendus par les fouilles étudiées la veille au mont Beuvray.

Une salle entière est consacrée aux objets antiques de bronze, de marbre, de verre ou d'argile, tous recueillis à Autun ou à Bibracte.

Tout d'abord s'offre à nos regards ou plutôt à notre admiration une tête de Vénus en marbre de Paros, d'un travail grec de la meilleure époque, qui n'a subi qu'une légère mutilation et provient de l'abbaye de Sainte-Marie de Saint-Jean-le-Grand d'Autun ; abbaye édifiée par la reine Brunehaut sur les ruines d'un ancien temple de la déesse Bérécynthe (Cybèle), spécialement adorée des Autunois (1).

Parmi les bronzes figure une lampe d'un beau

(1) Le Parc de Saint-Jean-le-Grand renferme les substructions de somptueux édifices romains, dans lesquelles on a trouvé des mosaïques, des fragments de sculpture, des marbres rares..... (*Épigraphie Autunoise*, par M. Harold de Fontenay. *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XI).

dessin, considérée généralement comme supérieure à celle du musée de Vienne en Dauphiné. Au moment de la découverte elle avait encore sa mèche, composée de deux nattes très bien conservées par l'oxyde de cuivre, et qui répandit une vive clarté quand M. Bulliot l'alluma.

Dans la même vitrine, leur heureux possesseur nous montre plusieurs émaux gaulois antérieurs à la conquête et trouvés par lui dans les fouilles de la Come-Chaudron. Les objets de céramique venant du Beuvray composent à eux seuls un musée des plus instructifs. Nous remarquons notamment plusieurs vases peints, d'autres à formes singulièrement élégantes trahissant une origine orientale que M. Bulliot regarde comme certaine. Il suppose qu'ils furent importés par les marchands marseillais venant aux foires de Bibracte. Vient ensuite la série de toutes les poteries gallo-romaines, vaisselle vulgaire et vaisselle de luxe en terre rouge sigillée, à riche ornementation incuse ou en relief et donnant un assez grand nombre de marques de potiers.

Mais c'est la salle voisine, véritable musée du grand art et des arts industriels en Bourgogne au moyen-âge et à la Renaissance, qui retient le plus longtemps les visiteurs. Il y a là toute une collection de sculptures d'une haute valeur archéologique et esthétique, à commencer par un saint Pierre en marbre, œuvre du XII^e siècle, un peu antérieure peut-être aux précieux débris du tombeau de saint Lazare déposés au musée lapidaire d'Autun. Cette statuette, haute de 0^m 90, formait un trumeau de fenêtre au réfectoire du chapitre de la cathédrale. L'influence byzantine y est fortement accusée par les détails des draperies à petits plis raides et allongés et par la barbe tressée en pointes nombreuses. La main gauche soutient un édifice composé d'une

FIN DU XV^e SIÈCLE



héliographie P. Koustan.

Roanne-Bourg & C^{ie}

TÊTE DE LA VIERGE
De la Galerie BULLIOT à Autun
(d'après un moulage)

the first of these is the fact that the
 second of these is the fact that the
 third of these is the fact that the
 fourth of these is the fact that the
 fifth of these is the fact that the
 sixth of these is the fact that the
 seventh of these is the fact that the
 eighth of these is the fact that the
 ninth of these is the fact that the
 tenth of these is the fact that the

eleventh of these is the fact that the
 twelfth of these is the fact that the
 thirteenth of these is the fact that the
 fourteenth of these is the fact that the
 fifteenth of these is the fact that the
 sixteenth of these is the fact that the
 seventeenth of these is the fact that the
 eighteenth of these is the fact that the
 nineteenth of these is the fact that the
 twentieth of these is the fact that the

twenty-first of these is the fact that the
 twenty-second of these is the fact that the
 twenty-third of these is the fact that the
 twenty-fourth of these is the fact that the
 twenty-fifth of these is the fact that the
 twenty-sixth of these is the fact that the
 twenty-seventh of these is the fact that the
 twenty-eighth of these is the fact that the
 twenty-ninth of these is the fact that the
 thirtieth of these is the fact that the

thirty-first of these is the fact that the
 thirty-second of these is the fact that the
 thirty-third of these is the fact that the
 thirty-fourth of these is the fact that the
 thirty-fifth of these is the fact that the
 thirty-sixth of these is the fact that the
 thirty-seventh of these is the fact that the
 thirty-eighth of these is the fact that the
 thirty-ninth of these is the fact that the
 fortieth of these is the fact that the

forty-first of these is the fact that the
 forty-second of these is the fact that the
 forty-third of these is the fact that the
 forty-fourth of these is the fact that the
 forty-fifth of these is the fact that the
 forty-sixth of these is the fact that the
 forty-seventh of these is the fact that the
 forty-eighth of these is the fact that the
 forty-ninth of these is the fact that the
 fiftieth of these is the fact that the

tour hexagonale à trois étages surmontée d'une coupole. Les pieds reposent sur un lion ; et la statuette elle-même a été placée sur un chapiteau de la fin du XI^e siècle, à lions affrontés, rappelant ceux des travées de l'ancienne église bénédictine de Charlieu, mais toutefois d'un travail moins fin et d'un moindre relief.

Près de ce morceau d'un intérêt surtout archéologique, deux statues debout, une Vierge polychrome et une sainte Catherine, perles artistiques de la collection Bulliot, nous paraissent offrir un intérêt capital pour l'histoire de la statuaire en Bourgogne au XV^e siècle. Nous ne résistons pas à la tentation de les décrire.

La Vierge en pierre, haute de 1^m 15, provient, paraît-il, de l'église Notre-Dame d'Autun, érigée en collégiale et rebâtie vers 1450 par le chancelier Rolin. Les détails du costume semblent dater cette œuvre exquise de la seconde moitié, ou plutôt du dernier tiers du XV^e siècle. Un voile encadre le visage, dont les traits d'une correction de dessin parfaite, sont empreints d'un rare sentiment de suavité et de distinction, sans trace de réalisme. La robe rouge, avec manches étroites fendues jusqu'au poignet, est serrée très haut à la taille par une ceinture d'orfèvrerie. Elle est recouverte par un ample manteau en riche tissu parfilé d'or et doublé d'hermines. Pas de poulaines. L'enfant tenu sur les bras de sa pieuse mère est *ligoté* à la manière italienne.

Cette œuvre excellente comme travail et comme style nous semble présenter cet intérêt spécial, qu'on n'y retrouve rien du caractère flamand de l'école bourguignonne du XV^e siècle, et qu'on y sent plutôt l'inspiration de l'art primitif de Florence. Et cependant elle dut provenir d'un des ateliers de ces

sculpteurs *ymagiers* de Dijon, continuateurs et disciples du Hollandais Claux Sluter, le précurseur de génie qui fonda l'art bourguignon à la fin du XIV^e siècle. A Dijon en effet, à la cour de Philippe-le-Bon, s'était concentré le mouvement artistique de la France entière ; mouvement commencé à la Chartreuse de Sluter pour s'achever, cent cinquante ans plus tard, dans les splendeurs de Brou. L'école de Tours n'était pas née, et son chef Michel Colombe apprenait son art en 1460 dans l'atelier bourguignon de Pierre Anthoine le Moiturier, qu'il appelle « *maistre Anthoniet, souverain tailleur d'ymaiges* (1). Et de même que cette école française de Tours recevait dès sa naissance l'influence italienne par le florentin Jean Juste et les artistes lombards appelés à Gaillon puis à Fontainebleau (2), il n'est point impossible que pareille influence ait pu pénétrer, exceptionnellement tout au moins, dans les ateliers de Dijon qui, dès le milieu du XV^e siècle, furent aussi bien que ceux des Flandres en contact fréquent avec l'art et les artistes italiens.

Il y aurait donc, ce nous semble, tout un problème très curieux, très intéressant, à étudier et à résoudre à propos de la Vierge de la collection Bulliot.

L'autre statue représente sainte Catherine vêtue du costume des dames nobles de Bourgogne au XV^e siècle : robe longue traînante, surcot à échancreure carrée et ceinture posée assez bas sur les hanches. Elle porte une couronne sur ses longs

(1) *Les ducs de Bourgogne*, par le comte de Laborde. Preuves, tome I, page 549.

(2) Pour n'en citer qu'un des plus notables, il paraît certain que le peintre milanais André Solario, élève de Léonard de Vinci, faisait partie de la corporation rouennaise qui fournait les artistes employés à la décoration du château de Gaillon. A. Deville. *Comptes de dépenses... de Gaillon*, *passim*.

cheveux d'or ; mais la tête large, aux maxillaires fortement accusés, au front démesuré et proéminent, révèle sans doute possible l'influence flamande. Pas plus dans les détails, très soignés d'ailleurs, du modelé et du dessin, que dans l'attitude, on ne retrouve la distinction et la noblesse de la Vierge polychrome.

A cette même école bourguignonne de maître Claux appartient une autre belle statue en pierre de sainte Barbe, haute de 1^m 50, pareillement vêtue de la robe ajustée, que recouvre un manteau retenu par un cordon noué. Le surcot est réduit aux deux bandes de fourrure qui suivent le mouvement de la poitrine, puis s'écartent librement de chaque côté de la taille. Sur la tête est posée une couronne massive formée d'un cercle à compartiments fleurronnés. Le front est large, protubérant, mais l'attitude est pleine de dignité et de correction.

Nous ne quitterons pas cette salle si intéressante sans signaler une pièce de tapisserie du XV^e siècle, ouvree d'or et de soie et qui sur un fond bleu sombre représente les déduits d'une chasse au sanglier. Pas de perspective linéaire, sauf dans les dimensions des personnages, graduées en raison des places qu'ils occupent dans l'ensemble. Sur le premier plan, un ravissant groupe de trois jeunes demoiselles ornées de chapeaux de fleurs attire surtout l'attention. L'une d'elles joue du luth, les autres cueillent les fleurettes piquées dans le gazon, et leurs robes flottantes et sans ceinture suivent les ondulations de la taille. Le charme des attitudes, aussi bien que la richesse du coloris et un certain décousu dans la composition, rappelleraient les énigmatiques tapisseries de Boussac. Ici toutefois rien ne saurait être comparé à la beauté et à la distinction des jeunes dames à la licorne ; et la

tenture du musée Bulliot est une de ces innombrables œuvres dont les hauts-lieus franco-flamands emplirent, dès 1420, les garde-meubles de la maison de Bourgogne et des officiers des ducs.

Nous ne pouvons qu'énumérer rapidement, parmi de nombreux objets disséminés dans les autres salles et aussi intéressants par leur provenance que par leur valeur d'art ou d'archéologie : les carreaux à incrustations blanches dans une pâte rouge, qui s'assemblent par quatre et proviennent de la maison de chasse des ducs à Brazé-en-Plaine ; plusieurs miniatures fort précieuses ; un meuble à deux corps, du milieu du XVI^e siècle, et de nombreux échantillons de peintures sur verre de toutes époques et de tous styles. L'un d'eux représente un chevalier agenouillé, vêtu d'une armure de plate et du sayon, ou pourpoint à jupe, en usage à partir de 1500. Il porte les solerets articulés et arrondis de la même époque et la tête est remarquablement bien modelée.

M. Bulliot possède aussi de nombreux tableaux, notamment une série de peintures et de beaux dessins d'Adrien Guignet, une des gloires artistiques d'Autun. Adrien Guignet a exécuté pour le duc de Luynes une notable partie de la décoration du château de Dampierre. C'était un enthousiaste, un érudit, un passionné pour la couleur et le mouvement, procédant surtout de Decamps et du Salvator. Mais sa peinture manque quelquefois d'air, de transparence et a poussé au noir.

II. Le Musée de l'Hôtel-de-Ville.

Les richesses d'art et d'antiquité que possède la ville d'Autun sont installées à la mairie dans cinq vastes salles très bien aménagées et précédées d'un vestibule qu'ornent les bustes de trois illustres

Autunois, le président Jeannin, le général Changarnier et le maréchal de Mac-Mahon.

Il faut convenir que la galerie de peinture est plus remarquable par le nombre que par la valeur des œuvres qu'elle renferme. Une toile représentant le combat livré à Somah en Algérie par le général Changarnier est signée Horace Vernet. On y trouve mouvement et sincérité. Mais que dire de cette palette, de ce pauvre coloris ! Comme cela a vieilli ! Tout à côté, se trouve une des œuvres les plus importantes d'A. Guignet, *la Mêlée*, scène de combattants furieux dont l'acharnement rappelle *la bataille des Cimbres*, dans un paysage qu'eût dessiné Everdingen. Cette toile, exposée au Salon de 1844, fit une profonde sensation. « Rien ne risque « plus d'être un chef-d'œuvre, » disait dans son compte-rendu le prince des critiques d'art à cette époque ; « il ne faudrait pour cela que supprimer « les Decamps. — Adrien Guignet est mort trop jeune, » écrivait encore Théophile Gautier quelques années plus tard, « il n'avait plus que quelques marches à franchir pour atteindre cette plateforme « d'où l'on domine la foule et où tous les yeux « vous suivent (1). »

La dernière salle contient deux panneaux de l'école primitive de Sienne et un troisième qui rappelle la manière du célèbre Padouan Mantegna. Ces peintures sont intéressantes et proviennent du musée Campana. Mais est-il vrai qu'elles furent le prix de la cession à l'Etat du portrait du chancelier Rolin par J. Van Eyck, une des perles du salon carré du Louvre ?

(1) *Adrien Guignet* par Théophile Gautier. *Magasin Pittoresque*, 1869. — *Le peintre Adrien Guignet, sa vie et son œuvre*, par J.-G. Bulliot. Autun, 1879.

Les objets antiques appartenant au musée Eduen offrent un bien plus grand intérêt que les tableaux. On y remarque des collections de figurines creuses en terre cuite, Vénus et déesses mères, et d'urnes cinéraires recueillies dans les cimetières et les tombeaux qui formaient à Augustodunum une ceinture funéraire, des échantillons de stucs et de couleurs en pains ou en boules, des objets de toilette, des instruments de chirurgie, etc. En un mot, la civilisation gallo-romaine reparait là toute entière. Mais les vitrines particulièrement précieuses sont celles des petits bronzes. Nous n'en mentionnerons qu'une pièce capitale : un groupe de crupellaires en bronze plaqué d'argent, découvert derrière les murs de l'hospice. Ces soldats gladiateurs, revêtus d'une carapace de fer, ont été décrits par Tacite, qui les fait figurer dans l'armée gauloise de Julius Sacrovir.

Terminons enfin ce trop rapide examen par la description du fameux poisson de verre trouvé en 1854 dans une sépulture chrétienne, près de Givry (Saône-et-Loire).

On sait que les premiers chrétiens, durant les trois siècles de persécution, au temps où la *disciplina arcani* était en vigueur, avaient imaginé des signes secrets de reconnaissance, des symboles amplement décrits par les Pères. Le mot grec ἰχθύς, poisson, fournissant les initiales des cinq mots qui signifient : *Jésus-Christ, fils de Dieu, Sauveur*, le poisson devint l'emblème mystérieux du Christ, du Christ Eucharistique. Ce symbole fut gravé sur de nombreux objets à l'usage des chrétiens. On fabriqua notamment des poissons de bronze ou de verre destinés à être suspendus au cou, véritables tessères sacrées qui étaient distribuées aux nouveaux baptisés. Le poisson de verre du musée d'Autun est un de ces objets portatifs. Ses anneaux sont intacts

et on le déposa probablement dans la sépulture du néophyte auquel il avait appartenu.

On sait, par l'éminent archéologue chrétien M. de Rossi, que l'emploi de la figure du poisson comme symbole secret, en usage dès les temps apostoliques, est une pratique exclusivement propre aux trois premiers siècles et qu'après Constantin, cet emblème n'apparaît plus guère que comme ornement. Mais dans la Gaule chrétienne, l'épigraphie, pour l'adoption comme pour l'abandon des formules et des symboles, retarde presque constamment d'un siècle sur Rome (1). On peut donc admettre sans trop de chances d'erreur que le poisson de verre d'Autun ne remonte guère qu'au IV^e siècle.

III. Musée lapidaire.

Au musée lapidaire, ancienne chapelle de l'hôpital de Saint-Nicolas, où nous nous rendons en sortant de l'Hôtel-de-Ville, a été déposé un monument encore plus précieux que celui que nous venons de décrire pour l'histoire de la primitive église et du symbolisme chrétien. Nous voulons parler de la célèbre inscription connue sous le nom d'*épitaphe d'Autun*, où l'hiéroglyphe du poisson est manifestement appliqué au pain sacramentel de l'Eucharistie. Elle est gravée sur une table de marbre et a été trouvée, le 25 juin 1839, dans un des cimetières chrétiens d'Augustodunum, au polyandre de Saint-Pierre l'Estrier mentionné par Grégoire de Tours.

C'est une inscription grecque de onze vers divisée en deux parties. La première est composée de six vers, dont cinq forment l'acrostiche du mot *Ἰχθύς*; la seconde est l'épitaphe proprement dite. C'est un

(1) Le Blant. *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I.

Lyonnais, S. E. le cardinal Pitra, qui le premier parvint à lire ces vers qui ont agité le monde des savants et des protestants d'Allemagne, de France et d'Italie, et dont M. F. Lenormant a proposé une restitution approuvée par M. Le Blant et acceptée universellement aujourd'hui (1). En voici le texte et la traduction littérale :

Ἰ χθύος οὐρανίου θεῖον γένος, ἦτορι σεμνῷ
 Χ ρῆσαι λαβῶ[ν ζω]ὴν ἄμβροτον ἐν βροτείῳ
 Θ εσπεσίῳ ὑδάτων · τὴν σὴν, φίλε, θάλπεο ψυχὴν
 Υ δασιν ἀεναίῳς πλουτοδότου Σοφίης·
 Σ ωτῆρος δ' ἀγίων μελιθεῖα λάμβανε βρ[ῶσιν].
 Ἔσθιε, πῖνε, λαβῶν, Ἰχθὺν ἔχων παλάμαις.
 Ἰχθύ, χ[αρίζου] μ' ἄρα, λιλαίῳ, Δεσπότη, Σῶτερ,
 Εὖ εὔδοι [μή]τηρ σε λιτάζομαι, φῶς τὸ θανόντων!
 Ἀσχανδεῖτε [πά]τερ, τῷ μῶ κ[εχα]ρισμένη θυμῷ,
 Σὺν μ[ητρὶ γλυκερῇ, σὺν τ' οἰκεῖ]οισιν ἐμοῖσιν,
 Ἰ[χθύος εἰρήνη σέο] μνήσσο Πεκτορίου (2).

« O race divine du Poisson céleste, reçois avec un cœur pieux la vie immortelle parmi les mortels, la vie des eaux merveilleuses. Réchauffe, ô mon ami,

(1) F. Lenormant. *Mélanges d'archéologie*, tome IV, page 118. — Edm. Le Blant. *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. 1, n° 4.

(2) Le marbre original est brisé en sept morceaux et il manque au moins trois autres fragments pour compléter la partie inscrite. Les caractères sont grêles et allongés ; ce sont des capitales entre lesquelles sont intercalées quelques lettres de plus petite dimension. Les ε et les σ sont de forme lunaire. On remarque certaines particularités orthographiques, telles que l'emploi de l'ε simple pour la diphtongue αι.

Le texte que nous reproduisons a été ramené à l'orthographe normale et les mots ou parties de mots restitués y sont placés entre crochets.

ton âme dans les flots intarissables de la Sagesse qui donne la richesse. Reçois l'aliment, doux comme le miel, du Sauveur des saints. Prends, mange, bois, tu tiens le Poisson dans tes mains (1).

« Poisson, accorde-moi cette grâce, je la désire ardemment, ô Maître, ô Sauveur ! Que ma mère dorme heureusement, je t'en conjure, lumière des morts ! Aschandeus mon père, si cher à mon cœur, avec ma tendre mère et tous mes parents, dans la paix du Poisson, souviens-toi de ton Pectorius. »

Quelques savants datent du II^e siècle, de l'époque des Antonins, d'autres, et c'est le plus grand nombre, du commencement du III^e, cette inscription qui suffirait à elle seule, comme le disait M. Bulliot, pour faire la réputation d'un musée archéologique. Elle est installée à une place d'honneur, au centre de la petite abside romane de la chapelle.

Contre les parois se dressent les morceaux de sculpture les moins mutilés provenant du tombeau de saint Lazare : un Christ et deux longues figures de femmes qui, par leurs proportions, rappellent celles de la porte centrale de la cathédrale de Chartres. Peu postérieures au tympan de Gislebert, ces statues accusent pourtant, surtout le torse du Christ, une technique déjà beaucoup plus avancée, et, pour l'histoire de l'art français durant le XII^e siècle, ce sont des pièces singulièrement précieuses.

Sur le sol de l'abside git un magnifique fragment de statue en pierre de couleur jaune et passable-

(1) Aux premiers siècles de l'Eglise, les fidèles ne recevaient pas le pain consacré dans la bouche, mais les hommes le recevaient dans la main droite nue croisée sur la gauche, les femmes sur un linge blanc appelé *dominicale*, après quoi chacun le portait respectueusement à sa bouche. (Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*).

ment fruste. Les jambes et les bras n'existent plus. Mais le modelé du torse, la correction des traits du visage et je ne sais quel sentiment d'élégance qui distinguera éternellement le grand art grec, font de ce fragment une des richesses artistiques d'Autun. Nous n'en connaissons pas la provenance.

La nef de la chapelle est occupée par une très grande mosaïque antique trouvée sur l'emplacement de la gare du chemin de fer, et tout autour ont été déposées des sculptures en ronde bosse, en bas-relief, de tous styles, de toutes dates, dont la description nous entraînerait trop loin. Nous ne pouvons que citer : un fragment de colonne itinéraire en marbre marquant la distance d'Augustodunum à Auxerre et à Saulieu ; une statuette de Bacchus avec un tonneau dont les cercles sont nettement indiqués (preuve de l'ancienneté de l'usage, en Gaule, des vases de bois pour renfermer le vin) ; un riche sarcophage chrétien représentant une chasse et portant le monogramme du Christ ; deux bas-reliefs, travail français très fin et très élégant du milieu du XVI^e siècle ; et enfin, un groupe en pierre de treize figures sculptées en ronde bosse, représentant la résurrection de Lazare, et qui est une œuvre très expressive et fort curieuse de l'école flamande.

Dans la cour et sous le cloître qui précèdent la chapelle, sont déposés une grande quantité de stèles, des fragments de béton et de briques antiques, de chapiteaux, de sarcophages, parmi lesquels on nous montre les débris du sarcophage païen en marbre dans lequel fut inhumée la reine Brunehaut dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun.

C'est sur la demande de la Société Eduenne, qu'en 1861, la ville d'Autun a fait l'acquisition, pour y installer un musée lapidaire, de cette chapelle Saint-

Nicolas, bâtie au XII^e siècle sur l'emplacement d'un tronçon d'ancienne voie conduisant de la porte Saint-André à la voie d'Agrippa, à l'extrémité du *forum Marciale* devenu le quartier de Marchaux. Disons en passant que ce petit monument de transition est, comme proportions et comme plan, un excellent modèle à proposer aux constructeurs d'églises rurales.

IV. Porte Saint-André. — Théâtre antique. — Petit séminaire.

A peu de distance du musée lapidaire, nous nous arrêtons devant l'antique *Porte Saint-André* qui s'ouvrait sur la voie romaine d'Autun à Langres. Elle se compose de deux grandes arcades charretières accompagnées de deux avant-corps avec portes pour les piétons, le tout surmonté d'une galerie à jour de construction moins ancienne et dont le sol, jadis au niveau des remparts, est à onze mètres au dessus de la voie. Ce monument est décrit par le rhéteur Eumène, dans son discours prononcé à Trèves, l'an 311, devant l'empereur Constantin. Il y est fait mention de deux tours dont il était flanqué aussi bien que les trois autres portes de l'enceinte d'Augustodunum. Une de ces tours existe encore. Les profils et le travail sont loin de valoir comme finesse et distinction ceux de la porte d'Arroux, qui nous est parvenue d'ailleurs dans un meilleur état de conservation.

C'est près de cette porte Saint-André que fut martyrisé, au III^e siècle, saint Symphorien patron d'Autun. On sait que plusieurs de nos chapelles ou églises de Forez ont été placées sous le vocable de ce saint si populaire.

Le théâtre d'Augustodunum était le plus grand de la Gaule; il mesurait, dit-on, 150 mètres de diamètre,

et comme celui de Pompéi, comme celui de Moind en Forez, il était installé sur la pente d'une colline faisant face à un immense panorama. Construit en petit appareil très soigné, ce monument était encore, paraît-il, assez bien conservé à la fin du XVII^e siècle. Il a, depuis lors, servi de carrière de pierres, mais la verdure qui recouvre maintenant ses ruines les préserve de nouveaux actes de vandalisme.

Tout près se trouve le petit séminaire qui, par son esplanade incomparable, ses grandioses jardins dessinés à la française et ses arbres séculaires, passe à bon droit pour une des curiosités de la ville. M. Bulliot nous montre, au pied d'une statue de la Vierge, érigée à l'extrémité de la terrasse, les traces d'un obus prussien qui frappa un des degrés de l'emmarchement, le 1^{er} décembre 1870. Sur cette terrasse où était établie une batterie française, de nombreux mobiles de la Charente-Inférieure trouvèrent une mort glorieuse. Pendant le combat, un professeur du petit séminaire se tint constamment à une fenêtre exposée au feu de l'ennemi, suivant les péripéties de la lutte et sans doute envoyant une suprême absolution aux braves qui tombaient sous ses yeux.

V. Évêché.

En sortant du petit séminaire, la plupart des excursionnistes reprennent le chemin de l'hôtel Rolin, pendant que les membres du conseil d'administration de la Diana présents à Autun se rendent à l'évêché pour remercier Mgr Perraud, au nom de la Société, des paroles si bienveillantes qu'il lui a adressées et de toutes les facilités qu'il lui a procurées, la veille, pour visiter la cathédrale et son trésor. Cette députation reçoit le plus gracieux accueil de Monseigneur, qui lui propose de visiter l'évêché.

C'est un édifice reconstruit en grande partie au XVII^e siècle, mais qui conserve des parties anciennes, notamment une haute tour carrée d'un grand air et percée d'ouvertures qui accusent le XVI^e siècle. Monseigneur introduit d'abord les visiteurs dans son cabinet de travail, qui est de plain-pied avec une terrasse dallée d'où la vue est fort belle. Puis il fait parcourir successivement ses salons ornés des portraits de plusieurs de ses prédécesseurs et de divers autres tableaux, parmi lesquels un triptyque de 4 mètres de développement sur 1^m 80 de hauteur porte la date authentique de 1515. Le premier panneau représente la Cène, à laquelle assiste le donataire en costume ecclésiastique, probablement un chanoine, agenouillé à gauche au premier plan. Les deux volets reproduisent des scènes de l'Ancien Testament se rapportant au mystère de l'Eucharistie. Le coloris est riche ; le style porte déjà l'empreinte de la Renaissance.

Descendant ensuite un vaste et bel escalier moderne, les visiteurs sont introduits au rez de chaussée dans une grande salle, aujourd'hui divisée en deux compartiments par une cloison et qui passe pour avoir servi d'auditoire à l'officialité diocésaine. De hautes fenêtres l'éclairent ; elle est couverte d'un beau lambris apparent et à l'une de ses extrémités se voit l'emplacement d'un autel adossé au mur sous une arcade surbaissée du XV^e siècle.

La visite se termine par celle des jardins formés de plusieurs étages de terrasses. De l'angle inférieur, au matin, l'œil suit le cours du riant vallon qui borne la ville de ce côté et dont la crête est couronnée par les murailles, les tours de l'enceinte et les combles aigus de plusieurs vieilles constructions : tableau charmant qui évoque le souvenir de

certaines cités allemandes dont la physionomie gothique s'est conservée jusqu'à notre époque.

La députation prend congé de Monseigneur, en lui présentant de nouveau l'expression de sa respectueuse gratitude.

VI. Couhard. — Brisecou.

Les excursionnistes, toujours guidés par M. Bulliot, sortent d'Autun en voiture par le faubourg Saint-Blaise, et au bout d'un quart d'heure mettent pied à terre pour visiter la *Pierre de Couhard*. On donne ce nom à un massif de maçonnerie surmonté d'une pyramide, fort ruiné et totalement dépouillé de son revêtement primitif en pierre calcaire.

La destination de ce monument est ignorée ; les fouilles méthodiques opérées à diverses époques depuis deux cents ans, tant sur ses abords qu'intérieurement, n'ont pu que révéler sa forme et ses dimensions primitives. C'était une pyramide à base carrée de 22^m de côté sur 30^m environ de hauteur. Actuellement elle a encore 26^m de hauteur. « Elle « est placée au sommet du *champ des Urnes*, l'un « des trois polyandres gallo-romains d'Augustodunum et dans lequel des fouilles ont donné une « abondante moisson des objets les plus intéressants pour l'étude des sépultures antiques » (1). On en a fait un phare ou signal ; on en a fait le tombeau de Divitiacus, ami de César, l'un des plus illustres chefs des Eduens. Tout porte à croire que c'était un luxueux monument funéraire, analogue à la pyramide de Cestius, plus élevée de dix mètres,

(1) *Congrès scientifique d'Autun*, tome I, page 62. Rapport de M. L. Pouillevet.

que s'était fait ériger à Rome un prêtre *epulon*. On n'a pu toutefois retrouver, comme dans celle-ci, de chambre sépulcrale intérieure.

En quittant la pierre de Couhard, la Société, au lieu de suivre la route qui conduit à Montjeu, s'engage sur la gauche en cotoyant à pied la dérivation du ruisseau de Brisecou, et bientôt elle arrive à la cascade qui ferme le vallon, de plus en plus resserré. Ce site délicieux n'a pas la grandeur un peu sauvage des vallées du Lignon, de l'Aix ou du Furens, mais il n'en mérite pas moins la réputation dont il jouit auprès des paysagistes et des amis de la belle nature. « Adrien Guignet affectionnait spécialement la gorge de Brisecou, qu'il étudiait à toutes les heures du jour et de la nuit, pourrait-on dire, car elle occupe une certaine place dans ses clairs de lune au fusain » (1). Il lui a consacré une étude d'automne, peinte en 1846, et qui fait partie de la collection Bulliot.

Il faut remonter sous bois pour retrouver les voitures, et gagner insensiblement le plateau de Montjeu. En plusieurs endroits, près de la route, se montrent les restes mis à découvert d'un aqueduc romain, construit en petits moëllons de granit, qui conduisait à Autun les eaux de Montjeu, et qui est de dimensions suffisantes pour qu'un homme puisse s'y tenir debout.

VII. Montjeu. — Départ d'Autun.

Mais voici le parc. Et après avoir longé le grand étang de la Toison, magnifique pièce d'eau de forme irrégulière et longue d'un kilomètre, les excursionnistes arrivent au château situé à la tête d'un val-

(1) *Le peintre A. Guignet*, par M. Bulliot, page 72.

lon, en arrière d'une vaste esplanade où un jet d'eau s'élance du milieu d'un vaste réservoir. Ici tout a grand air : le parc clos de murs, qui a plus de sept cents hectares ; les étangs qui ressemblent à des lacs ; les futaies séculaires sur lesquelles se détachent le corps de logis principal avec deux ailes en retour, quatre pavillons couronnés de lanternons, et de vastes communs qui n'ont pas été atteints par les restaurations modernes.

Montjeu appartient d'abord à une puissante maison dont le chef Hugues, baron de Montjeu, était en 1348 premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne (1). Avant d'être acquis, en 1604, par le président Jean-nin, il avait été possédé par la famille d'Hostun, tige probable des d'Hostun de Gadagne, seigneurs de notre château de Bouthéon en Forez. Incendié en 1746, le château fut réparé avec un luxe et une magnificence remarquables par la famille d'Aligre ; l'étendue du parc fut encore augmentée et les eaux prodiguées dans les jardins dessinés par Lenôtre.

La Société, accueillie avec la plus grande courtoisie par le représentant de madame la princesse de Talleyrand-Périgord, propriétaire actuelle de cette belle demeure, est introduite dans les grands appartements, dont la décoration uniforme se compose de lambris sculptés peints et dorés. C'est, appliqué à un édifice beaucoup plus vaste, le système d'ornementation qu'on admire au château forézien de Sury-le-Comtal, et cette analogie frappe les visiteurs. A Sury, la sculpture est plus remarquable ; à Montjeu, la décoration peinte tient une part plus considérable et est mieux traitée. Il y a notamment, au milieu d'arabesques et de rinceaux

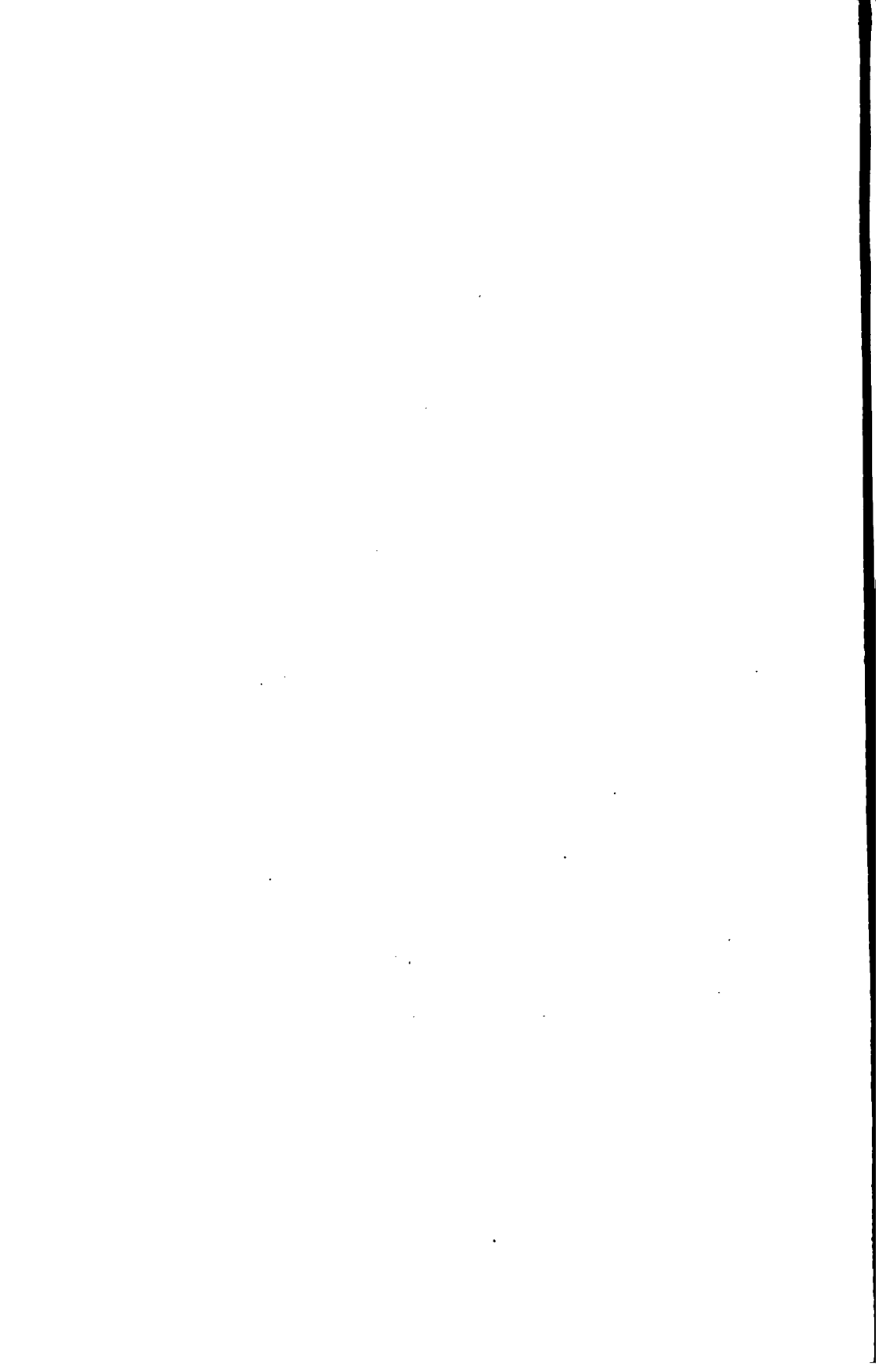
(1) *Congrès scientifique d'Autun*, tome I, page 63.

d'un excellent style, des figurines brossées avec une désinvolture qui annonce une main des plus habiles.

La salle à manger est garnie de tentures de haute lice d'un grand effet : dans un salon contigü, d'autres tapisseries non moins belles. La grande galerie, de 15 mètres de long sur 7 de large, éclairée par huit fenêtres, est ornée des portraits du président Jeannin et d'Anne Guéniot sa femme, de Louis XIII, d'Anne d'Autriche, et d'un très grand nombre d'autres personnages célèbres. Dans la chapelle, l'attention est particulièrement attirée par une suite de paysages de Paul Bril et par les délicates peintures de la voûte.

Mais l'heure du retour a sonné. Après avoir parcouru les futaies du parc percées d'allées magnifiques, on repart pour Autun, et à la hauteur du plateau de Couhard, un spectacle admirable s'offre à nos yeux : c'est la ville dont les clochers, la flèche de la cathédrale, la tour des Carmélites, les grands bâtiments des Séminaires se détachent en silhouette sur le fond des plaines de l'Arroux ; c'est, à l'horizon, le profil sévère du Beuvray que dore le soleil à son déclin. Chacun regrette de ne pouvoir fixer sur la toile ce tableau d'un splendide coloris.

Le soir, réunion d'adieu à l'hôtel Rolin. Le lendemain, à 10 heures, départ d'Autun. Plusieurs membres de la Société Eduenne veulent encore venir serrer les mains de leurs hôtes Foréziens, et M. Bulliot lui-même ne les quitte qu'à la gare, mettant ainsi le comble aux délicates attentions qu'il n'a cessé de leur prodiguer.



AVRIL — JUILLET 1887

BULLETIN DE LA DIANA

I.

**Procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 mai
1887.**

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, d'Avaize, Barban, abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, Boggio, abbé Boissel, M. de Boissieu, Boulín, Brassart, comte de Charpin-Feugerolles, Chassain de la Plasse, Choussy, Coudour, Crépet, Cuillieron, Déchelette-Despierres, J. Desjoyaux, N. Desjoyeaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Dusser, abbé Faury, Gonnard, Granger, Guilloud, Huguet, Jacquet, Jeannez, Joulin, Lachmann, Lafay, Lefebvre, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, Miolane, Monery, E. Morel, G. Morel, Pellet, baron des Périchons, T. de la Plagne, Poidebard, comte de Poncins, Portier, Puy de la Bastie, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, baron de Rostaing, Roustán, abbé Roux, Alph. de St-Pulgent, Testenoire-Lafayette, Thevenet, Thiollier, abbé Virieux, de Viry.

Exposé de la situation de la Société.

M. le Président dit que depuis la dernière assemblée générale, la Diana a eu la douleur de perdre son président d'honneur, Monseigneur le cardinal Caverot. L'éloge de ce vénéré prélat a été prononcé dans la précédente séance. M. le Président vient à exprimer de nouveau les regrets unanimes que sa mort a fait éprouver à la Société.

Trois autres membres titulaires sont décédés : M. le duc de Lévis-Mirepoix, d'une illustre famille représentée par son blason à la voûte de la Diana, M. Chamussy, si sympathique à ses collègues, et M. Léopold Varin, dont le souvenir sera précieusement conservé par tous ceux qui l'ont connu.

Six membres ont donné leur démission : ce sont MM. de Beauvais, général Borson, abbé Chaffanjon, Mondet, abbé Simon, abbé Theillière.

Trente-deux titulaires ont été admis : M^{me} Léon de Saint-Pulgent, MM. l'abbé Avril, Baudrier, de Beaulieu, Bertrand, Boulín, Brissac, Chaize, Chamussy, Coquard, Noël Desjoyaux, James Dulac, Jean-Baptiste Dulac, abbé Epinat, Faisant, Jacquet, Juste, Lafay, Lefebvre, Leriche, duc de Lévis-Mirepoix, abbé Marsanne, Pellet, Périer, abbé Plotton, Point, abbé Prajoux, abbé Rochette, abbé Rony, Sanlaville, abbé Sivard, Thevenet ; et quatre membres correspondants : MM. Beaune, Bréghot du Lut, Desvernay, Galle.

La Société de la Diana compte à cette heure 276 membres, dont 36 fondateurs. En 1862, dans tout l'éclat de sa prospérité première, elle n'en réunissait que 260.

Au nombre des causes de ce progrès sans précédent, il faut mettre en première ligne la publica-

tion du volume distribué aux sociétaires à la fin de 1886 : c'est donc à M. Félix Thiollier et à sa Monographie de la Bastie que la Diana est redevable pour une large part de sa brillante situation.

Comme chacun sait, M. Félix Thiollier prépare un nouveau livre illustré, *le Forez pittoresque et monumental*, qui dépassera encore en perfection son aîné. L'état des finances de la Diana ne lui permet pas de subventionner cette œuvre comme il serait désirable ; elle ne peut sans rompre l'équilibre de son budget se faire inscrire pour plus de cinq exemplaires. Mais il n'est pas douteux que presque tous ses membres voudront posséder un recueil aussi précieux pour notre pays et engageront leurs amis à y souscrire avec eux.

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour 1886. Ils sont approuvés par l'assemblée (voir Annexe n° 1).

Budgets.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1887 et du budget primitif pour 1888.

Il fait remarquer que le traitement du bibliothécaire a été porté à 1200 francs. Il ne croit pas nécessaire de justifier cette augmentation : le zèle et le dévouement de M. Rochigneux sont assez connus de tous.

Il a paru plus régulier de porter aux dépenses ordinaires le prix des jetons distribués chaque année, qui jusqu'à présent avait figuré aux dépenses extraordinaires.

Les deux budgets, mis aux voix, sont adoptés (voir Annexes II et III).

Le Forez pittoresque et monumental.

M. Félix Thiollier présente quelques spécimens des gravures dans le texte qui illustreront sa prochaine publication. Il espère pouvoir donner, grâce à des subventions de l'Etat ou du département, quatre à cinq cents documents graphiques, soit dans le texte, soit hors texte.

Dons.

M. le Président annonce que M. le comte de Sugny vient de faire à la Diana le cadeau magnifique des archives anciennes conservées dans son château de Genetines. M. le Président espère que la générosité de M. de Sugny aura des imitateurs. A cette occasion, il rappelle que la Société est disposée à recevoir pour sa bibliothèque et son musée, même à titre temporaire et sur inventaire, les archives et les objets curieux que l'on voudrait bien lui confier.

M. Valentin-Smith a bien voulu offrir à la Société les deux volumes de sa *Bibliotheca Dumbensis*. Ce recueil, de la plus grande valeur pour l'histoire générale et en particulier pour celle de Dombes, a été pendant trente-cinq ans l'œuvre de prédilection de son savant auteur, le doyen des érudits et des archéologues de notre région.

M. l'abbé Ulysse Chevalier, un autre infatigable travailleur, a fait présent à notre bibliothèque de ses deux dernières publications : *le Mystère des trois Doms* et *l'Itinéraire des Dauphins de la 3^e race*.

M. Lefèvre, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, a envoyé trois de ses opuscules.

Enfin M. Bertrand, de Moulins, a encore enrichi notre musée de moulages et de spécimens originaux de statuettes en terre cuite gallo-romaines provenant de ses fouilles en Bourbonnais.

A l'unanimité, l'assemblée vote des remerciements à MM. le comte de Sugny, Valentin-Smith, abbé U. Chevalier, Lefèvre et Bertrand.

Excursion en 1887.

M. Testenoire-Lafayette, président de la commission, dit que l'excursion à Essalois et lieux circonvoisins ne pourra avoir lieu qu'après la levée des récoltes, soit dans la deuxième quinzaine d'août. Ce retard est motivé par la nécessité d'ouvrir des tranchées dans les parties les plus utiles à étudier de cette station gauloise.

M. Lafay demande que l'excursion soit fixée au commencement des vacances du tribunal, le plus près possible du 15 août.

D'autres membres proposent la date du 16 ou celle du 22 août.

L'assemblée déclare s'en rapporter sur ce point à la commission.

*Description d'une généralité ou d'une région
de la France en 1789.*

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a adressé à M. le Président la lettre suivante :

Paris, le 14 février 1887.

Monsieur le Président,

Dans la séance de clôture du dernier congrès des Sociétés savantes, mon prédécesseur avait signalé à votre attention l'intérêt que présenterait l'étude de la France de 1789. Le moment semble en effet venu, après un siècle écoulé, de rechercher et de réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, de rétablir la vérité, en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes.

L'extension donnée au Comité des travaux historiques et

scientifiques par la création d'une section des sciences économiques et sociales l'a singulièrement modifié ; il ne s'occupe plus exclusivement des temps antérieurs au XVIII^e siècle, et n'est plus tenu à distance de l'époque moderne, objet à juste titre des curiosités et des préoccupations du plus grand nombre. Les mémoires des intendants, dont le Ministère a confié la publication à M. de Boislisle, marquaient déjà de nouvelles tendances : elles s'accroissent davantage encore par des travaux actuellement en préparation, je veux dire la recherche des pièces relatives à l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808.

A côté de ces importantes publications, j'ai pensé qu'il serait intéressant de posséder, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation d'où est sortie la société moderne. Les documents abondent sur tous les points de notre territoire ; vous saurez les découvrir, les choisir et les présenter clairement : j'ai confiance en vos habitudes dès longtemps connues de laborieuses et savantes recherches.

Si j'ai pris soin toutefois de demander au Comité des travaux historiques de dresser le plan d'étude d'une généralité ou d'une région, tel que vous le trouverez ci-inclus, ce n'est pas assurément avec l'intention d'imposer ce plan à tous les érudits, dont je tiens avant tout à respecter l'initiative et les vues personnelles ; mais il me semble désirable que des mémoires destinés à être réunis aient, dans leurs grandes lignes, une uniformité qui en facilite la lecture et la comparaison. Cette uniformité, je le sais, ne saurait être absolue, alors que, sous l'ancien régime, l'administration était partout si différente ; d'ailleurs les auteurs qui voudront bien me prêter leur concours n'auront pas toujours à étudier des circonscriptions de même nature : les uns s'attacheront à des généralités, d'autres à des gouvernements, des élections ou des villes. J'ajoute que les matériaux nécessaires pour suivre pas à pas le plan du Comité feront souvent défaut dans les archives ; qu'en dehors de ce plan, simple indication forcément incomplète, bien des questions intéressantes subsistent ; qu'il ne faudrait pas en négliger les traces, ni décourager les ten-

dances des chercheurs attirés plutôt vers l'étude de questions particulières comme celles des enfants trouvés, des douanes, etc.

Il serait téméraire de supposer qu'il existe, sur toute la surface de la France, un nombre assez considérable de savants prêts, dès aujourd'hui, à commencer l'œuvre que je vous propose pour chacune des généralités ou fractions de généralités du royaume. Si l'on devait, avant de rien publier, attendre le jour éloigné où l'on aurait réuni les éléments d'une aussi vaste enquête, l'entreprise risquerait de n'être jamais achevée. Au reste, il n'est pas nécessaire que toutes les généralités soient décrites. Malgré la diversité de l'ancienne administration, les mêmes institutions apparaissent sur bien des points de notre territoire ; les mêmes faits s'y reproduisent, et la description d'un certain nombre de régions caractéristiques suffirait à donner une notion exacte de la France.

Il ne s'agit pas ici, vous l'avez compris, de faire œuvre d'historien ; les descriptions, telles que je les conçois, doivent être au contraire aussi condensées que possible, ne contenir que les faits essentiels ou des analyses toujours appuyées sur un document authentique.

J'ai le ferme espoir, Monsieur le Président, que de semblables recherches intéresseront quelques-uns des membres de votre Société, et je souhaite que des travaux individuels conçus dans cet esprit, et approuvés par le Comité, constituent des types qui servent d'exemples à d'autres auteurs, et deviennent le point de départ d'une série nouvelle particulièrement recherchée de notre belle collection des Documents inédits de l'histoire de France.

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : BERTHELOT.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.

**Projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité
ou d'une région de la France en 1789.**

ÉTAT DES PERSONNES.

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtres, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Établissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État. — Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES.

Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturage et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Main-

morte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION.

Administration générale. — Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués. Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux. Assemblées provinciales.

Finances. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traités foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes.

Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses.

Hôtels des monnaies.

Justice. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

État militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

Marine. — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. École de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

Instruction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE.

Agriculture. — Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

Industrie. — Mines et carrières. Administration des mines.

Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers. Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

Transports et commerce. — Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banque et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

Travaux publics. — Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

Assistance publique. — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

Congrès de la Sorbonne en 1887.

M. le Président a reçu la lettre suivante de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Paris, le 28 février 1887.

Monsieur le Président,

Le 25 juin dernier, j'ai invité les Sociétés savantes de Paris et des Départements à faire connaître leur sentiment sur le projet que quelques-unes d'entre elles m'avaient soumis de reporter à la Pentecôte la date du Congrès annuel de la Sorbonne, fixée jusqu'ici aux vacances de Pâques.

Le résultat de cette enquête a été si favorable à ce changement de date que, malgré tout mon désir de faciliter aux professeurs de l'Université les moyens de s'associer aux travaux du Congrès et malgré les obstacles qu'ils rencontreront pour le faire à la Pentecôte, je n'ai pas cru pouvoir hésiter à me rendre aux vœux exprimés par la grande majorité des Sociétés savantes. J'ai voulu ainsi donner à ces Sociétés une nouvelle preuve de ma sympathique estime, et j'espère que

de leur côté elles répondront à ce témoignage en multipliant leurs efforts et en assurant, par la présence d'un plus grand nombre de délégués, l'éclat d'une œuvre qui leur appartient.

En conséquence, j'ai décidé que le 25^e Congrès s'ouvrirait à la Sorbonne, le 31 mai prochain, à midi et demi. Vous recevrez ultérieurement une circulaire précisant l'ordre de ses séances et tous les détails de son organisation. Je me borne aujourd'hui à vous adresser le programme des sujets sur lesquels je vous prie de vouloir bien porter plus particulièrement votre attention. Comme les années précédentes, ce programme comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui en ont arrêté la rédaction définitive, en conservant la plupart des sujets proposés par les Sociétés elles-mêmes.

Il eût été fort désirable, je ne me le dissimule pas, que ce document vous fût communiqué plus tôt; l'enquête relative à la date du Congrès n'a pas permis de le faire. J'ai voulu toutefois que ces lenteurs ne se renouvelassent plus, et j'ai pris une mesure qui, à coup sûr, recevra votre approbation. Dès cette année le programme de 1888 sera soumis aux délégués des Sociétés savantes, pendant les séances mêmes du Congrès; les questions posées seront ainsi plus longuement étudiées et mûries et amèneront, je l'espère, des communications plus nombreuses. Si, d'ici au 1^{er} mai, vous aviez des sujets à soumettre, pour la session de 1888, à l'examen du Comité des travaux historiques et scientifiques, je vous serais reconnaissant de me les transmettre.

Je souhaite, Monsieur le Président, que ces diverses modifications donnent aux réunions annuelles des Sociétés savantes une force nouvelle et qu'elles vous paraissent un gage de l'intérêt que ces réunions m'inspirent.

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,*

BERTHELOT.

Pour copie conforme :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES,*

Voici les questions du programme qui se rapportent plus particulièrement à l'ordre d'études dont s'occupe la Société.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves dans les pays chrétiens des bords de la Méditerranée au moyen-âge.

3° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVII^e siècle.

8° Étude des anciens calendriers.

9° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVII^e siècle.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Faire l'histoire de l'enseignement du grec dans une de nos anciennes universités provinciales.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.) avant la Révolution.

13° L'histoire des mines en France avant le XVII^e siècle.

14° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

15° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

16° Des conditions d'électorat et d'éligibilité dans les communautés et paroisses avant 1789.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Signaler les nouvelles découvertes de bornes milliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

4° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

5° Signaler les actes notariés du XIV^e au XVI^e siècle contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

6° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement, et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

3° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? — Y aurait-il avantage à créer des universités régionales ? — Quels services pourraient-elles rendre ?

4° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

5° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen-âge à la Révolution.

6° Établir, d'après des documents certains, dans une localité déterminée, pendant une période aussi longue que possible, l'échelle comparée des principaux salaires et du prix des denrées de consommation les plus usuelles.

7° Rechercher les mesures prises depuis le XVI^e siècle pour réprimer la mendicité et le vagabondage; état actuel de la question.

10° Rechercher l'origine et retracer le développement de l'emprisonnement individuel en France. — État actuel de la question.

SECTION DES SCIENCES.

8° Étude sur la gamme musicale, au point de vue historique.

14° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

15° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

3° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

4° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes.
— Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

7° Étudier les communications fluviales ou par canaux entre la Manche et la Méditerranée.

9° Biographies des anciens voyageurs et géographes français.

*Sur une agrafe de ceinture trouvée à Jeansagnières. —
Communication de M. A. Steyert.*

M. le président donne lecture de la lettre suivante :

A Monsieur le comte de Poncins, Président de la Société de la Diana.

Monsieur le Président,

Le Bulletin de juillet à octobre 1886 contient une intéressante communication de M. Bertrand, vice-président de la société d'Émulation de l'Allier, relative à des fouilles exécutées dans la montagne de Jeansagnières. A cette occasion, on a reproduit (*Bulletin*, t. III, page 355) une agrafe de bronze émaillé, dont l'origine, comme celle des autres objets découverts, a été attribuée à l'époque celtique. J'ai cru d'abord à un *lapsus calami* et j'ai attendu une rectification ; celle-ci ne s'étant pas produite après la publication des deux autres numéros du *Bulletin*, je crois devoir vous signaler dans cette détermination, une erreur qu'il serait regrettable de laisser subsister.

L'agrafe en question ne me paraît appartenir en aucune façon à l'art gaulois ; il est, à mon avis, facile d'y reconnaître le style de la fin du XIII^e siècle et du commencement du XIV^e. On ne peut s'y tromper, pas plus que pour un ouvrage de la Renaissance.

Le monstre aux pieds fourchus, au museau de quadrupède, aux ailes d'oiseau, est particulièrement caractéristique d'une période artistique qui s'étend du XI^e au XV^e siècle. Il a son origine première à l'époque mérovingienne, avec les dragons informes qui paraissent alors sur les plaques de ceinturons. Mais l'animal hybride que nous avons ici, une fois nettement créé dans sa forme générale, a subi des modifications de détails qui permettent de classer, d'une manière sûre, les monuments sur lesquels figure ce fantastique animal. Il suffit de feuilleter un recueil d'archéologie du moyen-âge pour retrouver, à chaque pas, ce dragon ciselé sur des bronzes, gravé sur des plaques, sculpté sur la pierre, peint sur les manuscrits, tressé dans les entrelacs des lettrines et des rinceaux et, pour le reconnaître sur des ouvrages de l'époque que j'ai indiquée, absolument semblable à celui que nous offre l'émail de Jeansagnières.

L'ornementation de la boucle vient également à l'appui de cette attribution. L'ornement en volute, tel qu'il paraît sur cette boucle, appartient au moyen-âge ; il a été absolument inconnu à l'art celtique. Aucune des ceintures de bronze, aucun des bracelets, des armes et des objets celtiques que l'on a recueillis en si grande quantité depuis un certain nombre d'années, n'offre d'ornement procédant de ce motif de décoration ; tandis qu'au contraire il est le point de départ, la base du système ornemental du moyen-âge.

Sans parler de l'urne en verre blanc qui ne saurait être celtique, la présence de débris de fer à cheval trouvé, avec les autres objets, suffit pour reporter la station explorée par M. Bertrand, à une date bien plus moderne que celle qui lui a été attribuée.

Le fer à cheval est d'origine mérovingienne ; le plus ancien d'une date authentique est celui qui a été trouvé dans le tombeau de Chilpéric. L'antiquité, pas plus chez les Celtes qu'ailleurs, n'a connu ce procédé, et de nombreuses peuplades de cavaliers, tels que les Cosaques, ne le pratiquent pas encore. La *solea* que les Romains adaptèrent aux pieds des bêtes de somme, ne peut être confondue avec le fer à cheval moderne ; elle en diffère et par la forme et par le mode d'attache, qui s'opérait à l'aide de courroies et non avec des clous.

Les archéologues qui sont familiers avec l'art du moyen âge et de l'époque celtique trouveront sans doute puérile l'insistance avec laquelle je cherche à fixer la date d'un objet dont l'âge se révèle au premier coup d'œil ; mais ne pouvant procéder par voie d'autorité, je suis forcé d'accumuler les démonstrations et les preuves pour ne laisser aucun doute et permettre à chacun de contrôler mes assertions.

En résumé, s'il m'était permis d'exprimer une opinion, je dirais que la présence de ces débris sur ce plateau isolé indique l'existence d'une place de refuge établie lors des incursions des Anglais qui ravagèrent nos provinces au XIV^e siècle. Cela n'enlèverait rien à l'intérêt de ces découvertes ni au mérite de l'infatigable explorateur ; bien loin de là : des monuments authentiques d'une des époques les plus tourmentées de notre histoire seraient plus précieux que les restes équivoques d'un âge incertain.

Veillez agréer, etc.

A. STEYERT.

P. S. Le plan qui a été joint (*Bulletin*, t. IV, n° 1) vient à l'appui des précédentes observations. On ne peut y voir la configuration ni l'agencement d'habitations gauloises.

Sur la topographie d'une partie de Roanne au XVII^e siècle. — Communication de M. A. Coste.

Il est donné lecture, au nom de M. A. Coste, des deux pièces et de la note suivantes :

I.

Abenevis des halles de Roanne et des places vacantes en divers quartiers de la ville, du 20 novembre 1621.

Sachent tous que en la court de Thouars, pour monseigneur le duc dudict lieu, peyre de France, pardevant les notaires sousignés, s'est personnellement estably de droict, tres hault et tres puissant seigneur messire Loys Gouffier, duc de Rouennoys, lequel de son plein gré donne à tiltre de benevis à François Populus la place ou espace qu'il a entre la halle de Rouanne despendant dudict duché du cousté de la Graynette, jusques à la maison de Jehan Landryvon, serrurier, à prendre sur la rue du cousté de matin, et aussy jusques à la maison de Jehan Gregoire, hoste, et sur les fossez du chasteau, de soir, avec pouvoir de faire une boutique du costé de la dicte halle, mais à condition de laisser toujours fluer l'eau desdicts fossez et ung chemyn de la largeur de six pieds du costé de la susdicte maison dudict Landryvon.

Plus, le droict d'aluvion ou accroissement appartenant audict seigneur et lequel s'est faict despuys quelques années en l'estendue de la paroisse dudict Roanne au long de la rivière de Loire.

Pareillement celui qui est joignant à la rivière de Renoison, du costé de midy, à la dicte rivière de Loire de matin, ung chemyn tendant de la place Saint Nicollas au moulin d'Anthoine Pain surnommé Guilbert de soir, et jusques au droict de la maison de Pierre Payn, marynier dudict Roanne, du cousté de bize.

Et sur une aultre place ou espace de terre vague qui est aussy située au lieu des *Oyes*, joignant à la dicte rivière de

Loire du costé de matin, le chemyn tendant des Emcollies au domaine Tantin appartenant à maistre Jehan Ponde de soir, les places de maisons et jardins cy-devant au sieur de Chenevoux et à des particuliers de midy, et la grande eau de la dicte rivière de bize.

Plus une aultre place vague de terre appelée la *Croix Rouge*, située audict Rouanne, joignant aux deux grands chemyns allant dudict Rouanne à Saint Germain l'Espinasse des costés de bize, matin et soir, et ung aultre chemyn tendant des deux precedents et tyrant aux domaynes de François Michon de midy.

Plus une aultre place vague et remplye d'eau appelée le *Crot Grangiers*, située pareillement audict Rouanne, joignant aux terres de Jehan Chervatz et de Jehan Gonnault l'aisné du costé de bize, au chemyn tendant de la Croix Fleurin au Port Vieil de soir et au chemyn de la chapelle Saint Jehan à la dicte rivière de Loire de midi et matin, sauf es susdictes places leurs aultres plus vrays et meilleurs confins. Donnant ledict seigneur pouvoir audict preneur de bastyr et construyre aux susdictes places et fonds, tant de fois qu'il s'avysera bon estre, et de contraindre ceulx qui s'en seroient emparés ou de partie des dits fonds, de les luy relascher par toutes voyes de justice deubes et raisonnables.

Faict et passé audict chasteau dudict lieu d'Oyron, le 20^e jour de novembre 1621. *Suivent les formules d'expédition.*

(Archives du Duché de Roannais. Chap. 2. Directe. 2^{me} pièce du n^o 31.)

« Pour quiconque est au courant de la topographie de l'ancien Roanne, il est facile de reconnaître dans les alluvions concédées à la famille Populle d'anciens bras de la Loire comblés par les sables depuis la terrible inondation du 26 septembre 1586 (voir la savante notice de M. Octave de Viry sur *Pierre Gontier*, Roanne, 1863, page 26). Non seulement cette crue avait détruit le *Port Vieil* situé au quartier du *Creux Granger*, mais elle avait coïncidé avec le déplacement de l'embouchure du ruisseau d'Oudan.

qui, au moyen-âge, alimentait les fossés du château et les viviers du Marais Bouillant. Le terrain délaissé des *Croix Rouges* n'est autre chose que cet ancien lit, entre les deux routes de Saint-Germain-l'Espérance. Le dessin à la plume d'Etienne Martellange nous montre parfaitement cette bifurcation. • Du reste, un autre document des Archives du Roannais, un peu antérieur au précédent, complète les renseignements qu'il nous donne sur l'ancien état des lieux de cette partie de la ville de Roanne :

II.

Abénévis d'une partie des halles de Roanne, du 12 juillet 1613.

Pardevant le notaire tabellion royal au bailliage de Forest, soubsigné, se sont personnellement establis hault et puissant seigneur messire Louis Gouffier, duc de Rouannois, marquis de Boisy, comte de Maulevrier, baron de la Frogière et de la Fougereuse, seigneur d'Oyron, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, cappitaine de cent hommes d'armes de son ordonnance, gouverneur et lieutenant general pour sa Majesté en la ville de Poitiers, etc. d'une part ;

Messire Claude de la Salle, escuyer, et maistre Jehan Marcellin, praticien, demeurant à Rouanne, d'autre part ;

Lesquels de leur franche volonté ont faictes les pactes et convention suivantes, qui sont que le dict seigneur a donné à tiltre de benevis et d'amphiteose à iceux de la Salle et Marcellin, acceptants, la moytié de tout le sol et couvert du costé de soir d'une sienne halle située audict Rouanne, joignant à la rue tendant du chasteau dudict lieu à la rue de Mably de midy et matin, le jardin de M^e Didier Valence, juge dudict Rouanne, et la maison de Jehan Landrison, serrurier un chemin entre deux, de bize, et les murailles dudict chasteau de soir, sauf les aultres plus vrays confins.

Laquelle moytié consiste despuis le milieu du canal où flue l'eau des fossez dudict chasteau jusques à quatre pieds près des dictes murailles, et de long en long desdicts deux costés de midy et de bize, et generalement tout ce qui lui appartient

de la dicte halle et qui reste à abeneviser, excepté la place de la Grenette qui est du côté de matin et qui joint ledict canal de soir, avec fonds, fruicts, etc. Aussi avec pouvoir d'y construire et bastir tels edifices qu'ils adviseront bon estre, et de faire contraindre par les voies ordinaires, s'il leur est mieux utile, tous les bouchers dudict Rouanne d'y debiter leur chair, en payant raisonnablement, attendu que ladicte eau pourra recevoir et emmener les immondices existant espars audict Rouanne : comme ils sont ils nuisent à la santé des habitants.

A la charge de bien et deuement entretenir le couvert de la dicte halle de toutes reparations depuis le haut jusques en bas, même des piliers... etc.

Les sieurs de la Salle et Marcellin ont promis de faire refaire dans trois mois bien et deuement à pierres, chaux et sable, la muraille de l'Auditoire dudict Rouanne au côté de ladicte halle, de l'estendue seulement de la chambre où se tient l'audience, de la même hauteur qu'elle est à present.

Fait audict Rouanne, maison de noble Anthoine de lingendes, le 12^e jour de juillet 1613, après midy. Presents noble Louis Barnabé, advocat en parlement, et honorable François Populle, bourgeois audict Rouanne, qui ont signé, etc.

(Archives du Duché de Roannais. Directe. N^o 27).

Le Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église de la Bénisson-Dieu. — Communication de M. Edouard Jeanner.

Le nombre considérable de fondations d'anniversaires et d'élections de sépultures faites par d'illustres bienfaiteurs dans l'abbaye de la Bénisson Dieu, principalement durant les trois premiers siècles de son existence, rendrait inexplicable l'absence presque complète de monuments funéraires, dans l'église primitive encore debout, si l'on ne tenait compte des règlements cisterciens, qui défendaient d'inhumier dans les églises abbatiales d'autres personnes que les rois, reines, archevêques et

évêques (1). Par une exception bien naturelle, le corps de saint Bernard fut enterré dans l'église de Clairvaux dont il était le fondateur ; mais la discipline était dans les commencements si rigoureuse, qu'elle s'opposa, durant les dernières années du XII^e siècle, à l'érection, dans cette abbatale, de la chapelle funéraire des comtes de Flandre qui, plus tard, devenait célèbre dans l'ordre de Cîteaux, comme le remarque D. Martène dans son *Voyage littéraire*.

A la Bénisson-Dieu, fille chérie de saint Bernard, furent certainement établis dès l'origine les trois cimetières statutaires, celui des dignitaires ecclésiastiques étrangers, celui des moines et celui des laïcs ou des nobles (2). Quant aux abbés, ils durent être, suivant une exception généralement admise même par les bénédictins de Cîteaux, enterrés dans le grand cloître adossé à l'église (3) et dans la salle du chapitre (4). Cette salle capitulaire fut-elle en outre, comme chez les Clunisiens, comme à Ambierle, un lieu d'inhumation pour d'autres officiers du monastère ou des séculiers d'un rang

(1) D. Martène, *Thesaurus nov. anecd.*, IV. *Stat. cap. gen. Cist.*

(2) D'Arbois de Jubainville, *Abb. cist.*, p. 43.

(3) L'emplacement du grand cloître est encore actuellement marqué par le puits symbolique qui n'a pas été détruit. Une des galeries était adossée à l'église, comme en témoignent les trous du chevronnage de toiture restés apparents dans la muraille à une hauteur de 2^m 90 au dessus du sol extérieur actuel, lequel est de 0^m 35 plus bas que celui de l'église. L'existence de sépultures dans cette galerie a été révélée par la rencontre de nombreux ossements exhumés par les maçons en 1884.

(4) La tombe de l'abbé Guy de Bourbon, qui vivait en l'an 1300, joignait dans la salle du chapitre celle du comte Guy II. La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon...*, tom. II, p. 174.

considérable ? Nous n'en avons pas de preuves et l'histoire ne signale qu'une sépulture autre que celles des abbés dans ce chapitre, celle du comte Guy II, le plus insigne bienfaiteur du monastère, fondateur à peu près certain de l'église actuelle et mort en l'année 1211 (1).

Quoi qu'il en soit, les cimetières de l'abbaye ayant disparu tout aussi bien que la totalité des bâtiments conventuels, on ne connaissait, jusqu'à ces derniers temps, que trois tombes anciennes encore en place dans l'intérieur de l'église : celles de deux des abbesses des XVII^e et XVIII^e siècles, plus une plate tombe gravée du commencement du XIV^e, donnant les effigies d'un chevalier Humbert de l'Espinace et de sa femme. Encore faut-il ajouter que, de certaines circonstances révélées par les fouilles récentes, il semble résulter que cette belle dalle ne recouvrait plus une sépulture réelle et avait été simplement déposée dans le pavement de la chapelle à peu près abandonnée, où, maintenant redressée contre une des parois, elle est à l'abri de l'usure et des mutilations.

Mais voici que notre Bénisson-Dieu souterraine vient, par une découverte tout à fait imprévue, de s'enrichir d'un quatrième et très important tombeau : celui d'Alice de Suilly, femme de ce comte de Forez Guy III, qui mourut en Palestine en l'année 1202 et retenait de cet événement le surnom de *Transmarin*. Après avoir signalé cette intéressante découverte, il nous a paru nécessaire d'en consigner avec précision les très curieuses circonstances.

Jusqu'à ces dernières années, on voyait encastrée à une hauteur d'environ deux mètres dans le mur

(1) La Mure, *loc. cit.*, tom. I, p. 173.

du collatéral nord de l'église, entre un des contre-forts et la grande porte aujourd'hui murée qui faisait communiquer le cloître avec le chœur des moines, une pierre sculptée, d'une bonne conservation et présentant en demi relief la partie supérieure d'une croix stationnale dans le style du XIII^e siècle.

Accompagnant, au mois d'août 1884, M. l'architecte des Monuments historiques venu à la Bénisson-Dieu pour décider la mise en train des travaux de réparations extérieures aujourd'hui terminées, nous attirâmes son attention sur cet objet d'art dont l'enlèvement et l'installation dans l'intérieur de l'église furent immédiatement décidés. L'opération fut accomplie en novembre suivant. Elle fit reconnaître que cette dalle était engagée, non pas dans la muraille elle-même, mais dans une mince cloison d'environ trente centimètres d'épaisseur, construite, à une époque relativement très récente, au devant d'une cavité, sorte de niche oblongue, qu'elle avait mission évidente de dissimuler. Cette cavité dont il était impossible de soupçonner l'existence, avait été pratiquée dans le mur épais de 1^m 25. Elle mesurait un peu plus de deux mètres de longueur et avait été voûtée en forme d'*arcosolium* ; mais les claveaux de l'archivolte avaient été brutalement brochés et détruits, pour permettre de monter le parement maçonné avec un appareil d'assises continuant tant bien que mal celui de la muraille. Les débris provenant de cette mutilation avaient été rejetés dans la niche ; ils furent recueillis soigneusement et leur examen a permis de reconstituer par la pensée et en partie le monument auquel ils ont appartenu.

Nous étions évidemment là en présence d'un de ces enfeus, ou arcades tumulaires, si fort à la mode durant les XII^e et XIII^e siècles.

A cette époque de ferveur religieuse, les nefs des églises eussent été promptement encombrées par les sépultures que s'y réservaient, à l'envi et comme un grand honneur, les personnages considérables fondateurs ou bienfaiteurs d'abbayes ou de collégiales. Les dalles funéraires purent y être maintenues sans inconvénient; mais quant aux tombeaux apparents avec ou sans effigies, on dut adopter l'usage de les placer sous des arcades pratiquées dans l'épaisseur des murs latéraux à l'intérieur et souvent aussi à l'extérieur, surtout chez les cisterciens.

Dans les commencements, jusqu'à la fin du XII^e siècle, le sarcophage posé dans l'enfeu était ordinairement supporté au dessus du sol par de petites colonnettes ou des pilettes formant chantiers; mais lorsque sa face principale n'était pas décorée de moulures ou d'inscriptions, il était renfermé dans une sorte de châsse à parement sculpté ou revêtu d'arcatures. D'ailleurs, pas d'effigie du mort; et le couvercle, quelque fois plat, plus souvent à deux pentes en forme de toit, était orné d'attributs en creux ou en relief.

Mais ce système antique du sarcophage contenant réellement les corps et sans représentation du défunt, ne se retrouve guère au delà du XII^e siècle que dans nos contrées méridionales, où persistent plus longtemps les traditions gallo-romaines (1). Partout ailleurs, le sarcophage devient de plus en plus cénotaphe, c'est-à-dire simulacre de cercueil, monument honorifique portant l'effigie du mort et quelquefois entouré de statues de saints patrons, d'anges et même de personnages ayant figuré aux obsèques. L'arcade elle-même, dès le XIV^e siècle,

(1) Viollet Le Duc. *Dict. d'arch.*, passim.

est presque toujours remplacée par un gable plus ou moins obtus, avec arc trilobé en dessous et crochets sur les rampants (1).

Notre enfeu de la Bénisson-Dieu était bien un de ces tombeaux arqués de la première époque. Il avait été détruit et muré, et le sarcophage qu'il abritait avait disparu. Quoiqu'il en soit, ce monument était richement décoré, comme en témoignent les débris retrouvés. L'archivolte du couronnement portait sur le plat une élégante moulure d'une tige feuillue, plantureuse, délicatement refouillée dans l'épannelage; et l'intrados était revêtu d'un festonnage de redents en forme d'arcs trilobés plein cintre, dont chaque petit lobe mesurait douze centimètres de corde. Cette dentelle était allégée sur chaque face par de larges biseaux accolés, ce qui prouve qu'elle se détachait en claire voie sur le vide de la niche (2). Mais le vide lui-même était-il protégé par une voûte en arc ogive ou plein cintre? La trop complète destruction des claveaux ne laissait malheureusement pas d'indices suffisants pouvant renseigner sur ce point. Toutefois la forme en plein cintre semblait résulter du peu de hauteur et de la faible inclinaison des rebords de la brèche (3).

Quant à la dalle sculptée, dont l'arrachement

(1) Cette disposition, complétée par deux colonnettes portant le gable, est habituellement figurée sur les pierres tombales du XIV^e siècle et du commencement du XV^e. Voir celles d'Ambierle, de Saint-Pierre-Laval, etc.

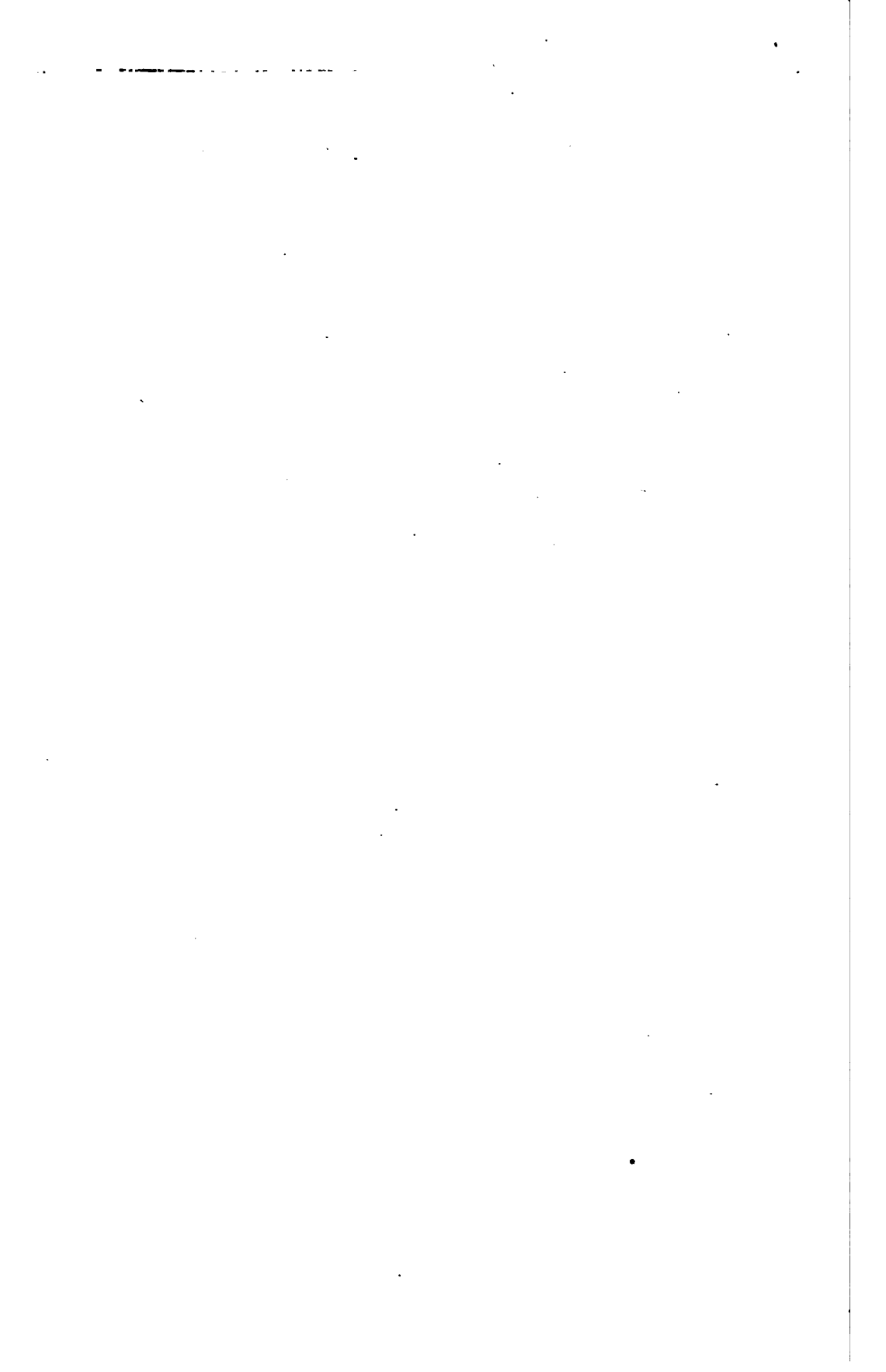
(2) On a l'idée de ces claires-voies par le tombeau adossé de l'église Saint-Pierre sous Vézelay figuré dans le *Dictionnaire* de Viollet Le Duc, et par un dessin de la collection Gaignères reproduisant l'enfeu de deux évêques de Noyon dans l'abbatiale d'Ourscamp.

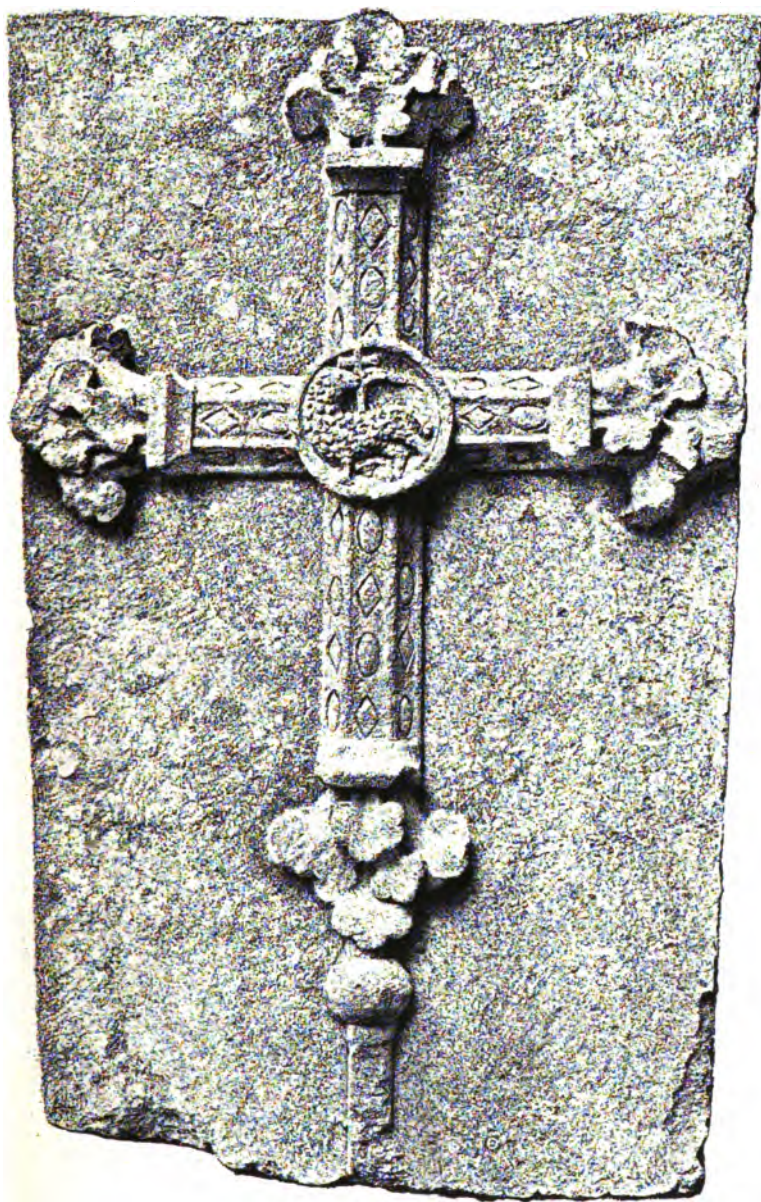
(3) En Bourgogne et en Lyonnais, le plein cintre persiste jusqu'au milieu du XIII^e siècle dans les arcatures des monuments, et bien plus tard dans les peintures et les manuscrits.

avait amené la découverte de l'enfeu, sa coupe en queue d'aronde montrait évidemment qu'elle était un fragment du couvercle brisé d'un sarcophage.

La croix dont elle est ornée mesure 0^m 51 de hauteur sur 0^m 36 de largeur, fleurons des extrémités non compris. C'est, comme nous l'avons dit, une croix processionnelle portée, au dessus d'un nœud arrondi, par une longue hampe, dont il ne reste visible qu'une faible partie et qui formait l'arête longitudinale du couvercle. L'arbre et la traverse, de quatre centimètres de relief, donnent en coupe un tétragone irrégulier, et leurs trois faces apparentes, de largeurs sensiblement égales, présentent une décoration de ciselures figurant des gemmes montées en bâtes alternativement ovales et losangées (1). A leur rencontre les croisillons sont renforcés d'un médaillon circulaire de 0^m 14 de diamètre, que remplit la représentation en relief d'un agneau symbolique, la tête tournée à senestre et passant au devant d'une croix à étendard posée en pal. Enfin, les quatre extrémités saillissent en tailloir roman, avec cavet au lieu de biseau, d'où s'élance un bouquet de feuilles habilement agencées pour donner une silhouette vaguement fleurdelysée. Cette ornementation fait date. Ce ne sont plus en effet les bourgeons à peine entr'ouverts, la végétation toujours conventionnelle du XII^e siècle, mais de vraies feuilles, tenant surtout du trèfle, épanouies, grassement modelées sur nature, tout en restant manifestement disposées suivant une intention

(1) Ce genre de décoration rappelle les produits de l'orfèvrerie limousine du XII^e siècle, où se trouvent associées les brillantes colorations demandées aux gemmes par les byzantins et les formes sévères de l'architecture romane. — Voir dans les *Mélanges d'art et d'archéologie* publiés par M. L. Palustre, la croix du XII^e siècle de l'église d'Obazine (Corrèze).





Héliographie P Roustan.

CROIX DU CERCUEIL D'ALICE DE SUILLY
COMTESSE DE FOREZ

Église de la Bénisson Dieu. — Premier quart du XIII^e Siècle.

monumentale. Rien encore d'ailleurs de l'imitation exclusivement réaliste qui, dès le milieu du XIII^e siècle, s'accroît progressivement, pour aboutir aux choux frisés, contournés, aux panaches exubérants du style flamboyant. Cette coexistence de la simple et sévère charpente romane et de la flore naturaliste qui ouvre la période ogivale place au commencement du XIII^e siècle l'exécution de cette croix, œuvre de transition. Et c'est le même âge que paraissait assigner à l'enfeu le style de son ornementation sculptée.

À la même époque, fin de l'année 1884, les travaux de déblai pratiqués à la base du collatéral sud de l'église, en contre-bas de plus de 1^m 30 au-dessous des terrains contigus, mettaient à découvert l'entrée extérieure du caveau sépulcral des Néréstang, construit dans la première moitié du XVII^e siècle sous la chapelle de la Vierge. Quand on eut fait écouler par une rigole à niveau les eaux boueuses qui le remplissaient (1), on en retira entr'autres pièces un beau sarcophage, intact et fait du meilleur calcaire des carrières de Saint-Maurice-en-Brionnais. Long de 2^m 03 sur une hauteur de 0^m 54, avec une largeur de 0^m 61 aux pieds et de 0^m 75 à la tête, il ne présente ni inscription, ni refouillement intérieur pour loger la tête ou les épaules du mort. Mais il se creuse insensiblement de façon à offrir une profondeur intérieure de 0^m 29 vers les pieds et de 0^m 48 à l'autre extrémité. En dedans et sur le rebord supérieur de l'auge, une moulure très régulièrement entaillée, de 0^m 25 de hauteur sur 0^m 05 de large, est destinée à recevoir le couvercle devant s'y emboîter avec pré-

(1) Avant l'établissement des travaux de défense récemment exécutés, les eaux de la Tessonne envahissaient périodiquement l'église.

cision. Ce couvercle n'existait plus ; il avait été remplacé par une bâtisse informe. Le cercueil renfermait les ossements de deux personnes, mais on n'y trouva aucune monnaie, aucun objet mobilier, pas plus d'ailleurs que dans la niche précédemment découverte, dont tous les menus débris avaient été passés au crible.

Ayant installé ce sarcophage dans l'intérieur de l'église, nous eûmes l'idée d'en rapprocher la dalle sculptée d'une croix, qui s'adapta dans les moulures de l'auge avec une si parfaite précision que le doute était impossible : nous possédions là bien certainement la partie la plus intéressante du couvercle ; et de ce fait le sarcophage lui-même se trouvait daté. La forme plate du couvercle ne pouvait contredire la fixation chronologique au commencement du XIII^e siècle. Elle constituait, il est vrai, une infraction à la mode du toit à deux pentes presque exclusivement adoptée dès cette époque ; infraction qui eût pu faire supposer un âge plus reculé (1), mais qui était imposée au sculpteur par la nécessité de placer les branches de la croix sur un même plan horizontal (2).

Autre déduction probable : notre antique cercueil avait dû être violé. Pour soulever le couvercle encastré à vif, il avait fallu le briser, et pendant que le morceau le plus soigné comme ornementation

(1) Suivant M. l'abbé Cochet (*Normandie souterraine*, p. 435 et autres) l'aplatissement du couvercle des sarcophages appartient surtout aux hautes époques.

(2) Les artistes des XI^e et XII^e siècles avaient trouvé un ingénieux-moyen de combiner la forme du toit avec la décoration d'une croix à plat. Ils lui donnaient la disposition de deux combles se pénétrant à angle droit et terminés par quatre pignons triangulaires. La croix était sculptée en relief sur ce faite croisé.

trouvait grâce devant les démolisseurs qui l'enchâssaient dans la cloison maçonnée, les autres fragments portant la hampe de la croix étaient employés comme moëllons. Cette violation était donc contemporaine de l'occlusion de l'enfeu.

Nous venons d'énumérer tous les renseignements matériels donnés par les fouilles ou les démolitions :

Maintenant, pour quel personnage considérable avait donc été construit au XIII^e siècle ce monument d'une richesse inusitée chez les cisterciens ? A qui avait appartenu le sarcophage timbré d'un agneau mystique ? Pour quelle cause et par qui avait-il été violé ? Quels étaient les auteurs de la destruction et du muraillement de l'arcade sépulcrale ?.....

Nous en étions là de ces constatations et de ces incertitudes, quand nous eûmes la bonne fortune de rencontrer le récit suivant de La Mure, au livre II, chap. XI, de son *Histoire des ducs de Bourbon* :

« Alix ou Alice, veuve du comte Guy III, ne se remaria point. Mais ayant élu sa sépulture en l'abbaye de la Bénisson-Dieu, où était mort et où avait été inhumé Guy II son beau-père, qui survécut ce comte de plus de neuf ans, on lui fit dresser une arcade sépulcrale fort honorable dans le cloître de cette abbaye, et près de la porte par laquelle ce cloître communique avec l'église. Sa tombe est élevée sous la voûte de cette arcade, et la pierre qui la couvre porte en relief une grande croix qui règne tout au long, au milieu de laquelle, entre les croisons, est relevée la figure d'un agneau pascal, tel qu'on le dépeint ordinairement près du glorieux précurseur de N.-S., saint Jean-Baptiste. Par lequel sacré symbole est comme indiquée la

« sépulture qu'avait eue ce comte son mari,
« dans une église dédiée à ce même glorieux Pré-
« curseur (la croix munie de l'agneau pascal étant
« l'ordinaire ornement des sépultures de Saint
« Jean de Jérusalem)....

« Au devant de cette même arcade sépulcrale,
« sur la dernière des grandes fenêtres qu'a le dit
« cloître de ce côté là, se voit une enfonçure en
« la muraille du dit cloître, où paraissent encore
« quatre petits piliers de pierre au milieu des-
« quels était anciennement entretenue une lampe
« ardente toutes les nuits, tant pour éclairer
« aux religieux qui passaient là pour aller à
« l'église, que pour les faire ressouvenir de l'âme
« de cette pieuse comtesse.....

« Et il faut que j'ajoute ici une remarque curieuse
« sur la sépulture de cette comtesse Alice de Suilly,
« qui est que la vieille bâtisse de la dite arcade
« ou voûte sépulcrale où elle est inhumée ayant
« été obligé de nos jours, pour la réparer, la dévote
« abbesse de ce monastère de faire remuer la
« pierre marquée de la croix ci devant décrite qui
« couvre le tombeau de cette comtesse, les osse-
« ments de son corps se trouvèrent enveloppés
« dans un grand manteau de cuir, qui étant ouvert
« et déplié, les dits ossements tombèrent presque
« tous en poussière, tant est grande la délicatesse
« et faiblesse du corps humain..... »

Nous n'eussions pu souhaiter une plus lumineuse
et plus péremptoire réponse aux questions que
nous nous étions posées. C'est une description à la
fois topographique et historique, dont nous n'avons
plus qu'à marquer l'absolue concordance avec les
récentes découvertes.

L'emplacement de l'arcade sépulcrale récemment
retrouvée dans le cloître de l'abbaye, à côté de la

porte donnant de ce cloître dans l'église, est identiquement celui qu'assigne La Mure à l'enfeu construit pour la veuve de Guy III. Cette arcade existait encore au XVII^e siècle et notre historien la décrit *de visu* : « Sa tombe est élevée sous la voûte de cette arcade... » Il s'agit donc bien d'un véritable tombeau apparent, c'est-à-dire d'un sarcophage renfermant le corps de la défunte, et dressé au dessus du sol. Enfin le monument est qualifié de « fort honorable », autrement dit, richement décoré, épithète que justifient les sculptures du couronnement et surtout la belle croix tout à fait conforme à la description détaillée donnée par La Mure. On doit admettre en outre qu'à raison de la nudité de ses parois, le sarcophage devait s'abriter derrière un parement orné formant soubassement à l'arcade.

Relativement à l'âge du monument, les conclusions auxquelles nous ont amené ses caractères architectoniques et artistiques sont non seulement confirmées, mais précisées par les documents historiques. Nous ne possédons pas la date exacte du décès de la comtesse Alice ; mais elle nous est approximativement donnée par une charte de 1222, 20 août (XII *Kal. septembris*) (1). Aux termes de cet acte, le comte Guy IV donne à Dieu, à la Vierge Marie et au monastère de la Bénisson-Dieu, pour le salut de l'âme de sa mère, qu'il nomme Alasia, une dîme qu'il possède dans la paroisse de Poncins en Forez, outre la rivière de Vizézy et celle de Lignon jusqu'au lieu appelé la Celle, annexe de Cleppé. En juin 1225 le même comte fonde en faveur du même monastère une rente annuelle de vingt cinq sols, pour l'entretien d'une lampe ardente toutes les nuits devant le tombeau de la dite comtesse sa

(1) La Mure. *Hist. des ducs de B.*, t. III, p. 39.

mère (1). Le tombeau existait donc à ce moment et son érection se place nécessairement entre les années 1222 et 1225.

L'auteur de la violation de sépulture et de la destruction de l'enfeu qui l'abritait ne nous est pas nominativement désigné. Ce fut une des trois abbesses qui gouvernèrent le monastère du vivant de La Mure. Mort en 1675, cet auteur venait de mettre au net le manuscrit de son histoire des comtes pour le livrer à l'impression, comme nous l'apprennent *Le Laboureur* et dom Estiennot ; mais il est prouvé que dès 1655 il avait réuni les matériaux de ce travail si considérable (2). Il ne peut donc faire allusion à Françoise II de Nérestang, qui n'arrivait qu'en 1653 au gouvernement de la Bénisson-Dieu en succédant aux abbesses ses tantes Françoise et Aymare, mortes toutes deux la même année. D'un extrait du registre diocésain cité par M. l'abbé Baché (3), il résulte d'ailleurs que l'autel principal de l'église, tel qu'il existe encore, avec le nouveau chœur et les deux sacristies, étaient déjà édifiés bien avant 1655. Ces remaniements, ainsi que beaucoup d'autres travaux considérables exécutés si malencontreusement dans l'église abbatiale, avaient rempli la vie de Françoise de Nérestang, qui ne laissa rien à terminer à ses successeurs. C'est elle qu'a certainement voulu désigner La Mure ; c'est elle qui fit détruire le mausolée de la comtesse Alice.

Cet acte de vandalisme aurait eu pour motif la réparation de la vieille bâtisse de l'arcade sépul-

(1) *Ibidem*, p. 40.

(2) La Mure. *Projet de l'histoire du pays de Forez*. Cet opuscule, qui se trouve à la Bibl. Coste à Lyon, a été reproduit dans l'*Hist. des d. de B.*, introd., p. LXVIII.

(3) *L'abbaye de la Bénisson-Dieu*, par l'abbé J. B., p. 200.

crale ». Notre historien a-t-il été bien renseigné ? Singulier moyen en effet, pour réparer cet enfeu, que de le mutiler et de le murer après avoir enlevé la tombe qu'il protège !

Nous croyons être plus près de la vérité en remarquant que l'architecte de M^{me} de Nérestang, au moment de réaliser le singulier et si déplorable exhaussement des toitures latérales et par conséquent des murs goutterots, qui vient d'être fort heureusement supprimé, put redouter d'asseoir cette surcharge sur le vide de l'enfeu. Il dut tenir compte d'ailleurs très probablement d'une grave avarie survenue dans la voûte de la basse nef, précisément au droit de l'arcade sépulcrale. Cette avarie, encore aujourd'hui parfaitement visible, est antérieure aux travaux de remaniement des sacristies. En effet, l'arc doubleau s'était cassé ; il ne fut pas repris, mais simplement soutenu par le mur de refend qui servit à clore les nouvelles sacristies et l'enfeu fut détruit et muré pour augmenter la résistance du mur extérieur. Or cette dislocation résultait uniquement, comme il est facile de le voir, du tassement du pilier de la grande nef recevant l'arc doubleau malade ; le muraillement de l'enfeu était donc inutile et fut une bien regrettable faute.

Mais notre désaccord avec La Mure devient plus grave à propos des raisons, vraiment trop *transmarines*, qu'il apporte pour expliquer la représentation de l'Agneau sur le couvercle du sarcophage.

Elle indiquerait selon lui la sépulture qu'avait eue Guy III, mari de notre comtesse, à Acre en Palestine, dans une église dédiée au précurseur saint Jean-Baptiste et appartenant aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem : l'Agneau pascal étant, dit-il, l'ordinaire ornement des sépultures dans ces églises.

Que cet emblème ait été gravé sur le tombeau du comte dressé dans cette église de Saint-Jean de Jérusalem, cela se comprendrait, étant admis l'usage invoqué et en supposant que l'Agneau, tel qu'il est représenté, soit bien celui que l'iconographie donne pour attribut au Précurseur. Mais il n'en saurait être de même, cela est évident, pour Alice de Suilly, sa femme, morte vingt ans plus tard, et qui fut inhumée dans une église du pays de Forez, desservie par des moines cisterciens et placée sous la protection de l'archange saint Michel.

Et d'ailleurs, est-ce bien un Agneau pascal qui est sculpté sur notre croix de la Bénisson-Dieu ?

La part de l'Agneau est fort considérable dans le symbolisme chrétien. Aux temps des persécutions lorsque la discipline du secret est en vigueur, il est, comme l'ἰχθῦς, le poisson, un des emblèmes ordinaires et mystérieux du Sauveur. Crucifix des premiers chrétiens, c'est l'Agneau victime, figure de l'Agneau de l'Exode dont le sang imprègne la branche d'hysope, pour marquer du *tau* céleste les maisons des élus (1). C'est l'Agneau Eucharistique, souvenir de l'Agneau pascal mangé par les Hébreux à la sortie d'Egypte. C'est aussi, et le plus souvent, le symbole gracieux et tendre du Bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis. C'est enfin le fidèle lui-même ; et les brebis, ce sont les apôtres et aussi les fidèles (2).

(1) Exode, chap. XII, v. 6, 7, 13, 22.

(2) Pour l'application aux fidèles du symbole de la brebis et de celui de l'agneau, voir : *Dict. des antiquités chrét.*, par l'abbé Martigny, p. 21 ; — *Iconographie chrét.*, par Didron, p. 334 et suivantes ; — *Les sarcophages chrétiens d'Arles*, par E. Le Blant, pl. IX. — Sans parler des preuves par les monuments des premiers siècles, la persistance de ce symbole en plein moyen-âge est indiquée par Guill. Durand. *Rational*, liv. I, chap. III.

A la fin du VII^e siècle, après la paix définitive rendue à l'Église, cette allégorie trop en faveur paraît abusive et dangereuse, et le concile *in Trullo* décrète qu'à l'avenir la figure humaine du Christ sera substituée à l'image du « vieil Agneau. » A dater de cette époque, on le retrouve encore souvent, soit couché aux pieds du Sauveur, soit figuré au revers des croix portatives (1) ; mais dès le X^e siècle son type en tant qu'Agneau divin est invariablement fixé (2). L'iconographie l'entoure des attributs de la divinité et de la victoire, du nimbe et de la croix à étendard dite de résurrection. Le haut moyen-âge, comme le remarque le P. Cahier, n'a plus le culte des symboles tendres, il a surtout le sentiment de la grandeur. Et plus encore que l'Agneau Eucharistique, dont le sang jaillit dans le calice ou s'écoule par les cinq ruisseaux qui figurent les cinq plaies du crucifié, il aime à représenter l'Agneau triomphateur qui devient en blason l'Agneau pascal, parce que Pâques est l'anniversaire du jour où éclate la puissance de l'Homme-Dieu (3).

Donc, plus d'Agneau victime sans l'effusion du sang ; plus d'Agneau pascal sans la croix à bannière ; et pour tous deux toujours et nécessairement le nimbe crucifère, marque de la divinité.

Cette présence du nimbe est non moins obligatoire pour l'Agneau Dieu présenté par le Précurseur

(1) La fameuse croix-reliquaire de Velletri porte au revers un Agneau émaillé, sans nimbe ni bannière. On la date du VIII^e siècle.

(2) L'incertitude qui règne jusqu'à cette époque dans la représentation de l'Agneau divin ne se montre nulle part avec plus d'évidence que sur les mosaïques de l'église des saints Cosme et Damien à Rome, où se voit l'agneau alternativement nimbé et non nimbé.

(3) *Nouveaux mélanges d'archéologie*, par les PP. Cahier et Martin.

et devenu son attribut. Elle se retrouve dans tous les monuments de sculpture ou de peinture, dans les vignettes des manuscrits, dans les vitraux des cathédrales, dans les objets du culte. Et les infractions, rares d'ailleurs, à ce canon iconographique sont plus apparentes que réelles, au moins jusqu'au XV^e siècle, jusqu'à l'invasion du naturalisme et de la fantaisie détruisant peu à peu la servitude où étaient retenus les peintres (1). C'est ainsi qu'une lettre historiée d'un manuscrit du XIII^e siècle appartenant à l'église de Saint-Victor-en-Roannais, représente l'Agneau divin porté par saint Jean-Baptiste, dépourvu du nimbe, mais inscrit alors dans une gloire circulaire à la façon d'une *imago clypeata*. Et cette même bizarrerie se voit dans une des statues de Chartres et sur un fer à hostie de la collection du P. Ladislas (2).

Au XVI^e siècle, à Brou, l'Agneau Dieu perd non-seulement le nimbe mais tout caractère hiératique, à ce point que le peintre se voit contraint de rappeler la sévérité du symbole par l'inscription : *Ecce Agnus Dei*, posée sur une banderolle (3).

Enfin, à ces premières heures de la Renaissance, les arts, se sécularisant, s'affranchissent de plus en plus des règles de l'iconographie sacrée, et Jean Van Eyck lui-même se met en tête des indépendants

(1) Le concile de Nicée en donne la mesure : « On ne peut accuser les peintres d'erreurs ; l'artiste n'invente rien. C'est par les antiques traditions qu'on le dirige ; sa main ne fait qu'exécuter. L'invention et la composition du tableau appartiennent aux Pères..... » Emeric David. *Hist. de la peinture au moyen-âge*. Voir ce qu'il dit de ce droit qu'exerçaient les évêques et les abbés pour diriger les peintres dans la composition des sujets religieux.

(2) Musée eucharistique de Paray-le-Monial.

(3) Didron. *Iconographie chrétienne*.

en supprimant, dans son célèbre tableau de l'Adoration de l'Agneau, l'attribut obligé de la divinité.

Mais pour en revenir à l'époque qui nous intéresse, le XIII^e siècle pas plus que le haut moyen-âge n'a permis en matière de symbolisme la tolérance ou la confusion. Et quand le nimbe manque à l'Agneau, comme à Velletri, comme sur les anciennes croix stationnales; comme sur le sarcophage de la Bénisson-Dieu, on peut être assuré qu'il n'y a plus là le type légal du Dieu-Sauveur, et que l'Agneau a repris son autre signification antique d'emblème de l'élu et du fidèle.

Sous ce deuxième sens, comme le constate M. l'abbé Martigny, il devient une formule d'éloge pour les morts et pour cette raison figure sur les tombeaux comme symbole de douceur et d'innocence.

C'est l'explication que nous donnerons de sa présence à la Bénisson-Dieu, car il était assurément à sa place sur le cercueil de la pieuse et triste veuve du comte Guy III, belle-fille du dévot fondateur de l'église abbatiale où elle voulut, elle aussi, habiter après sa mort.

Nous avons montré quelles circonstances curieuses ont amené la conservation au XVII^e siècle, et en dernier lieu la découverte du seul débris que nous possédions du monument funéraire construit en 1223 pour Alice de Suilly. Si cette précieuse épave est enfin et définitivement sauvée, il en faut rendre grâce à l'empressement éclairé de M. l'architecte Selmersheim, inspecteur général des Monuments historiques, au zèle de M. Chetard, architecte d'arrondissement et de M. l'entrepreneur Robin, à la bienveillance parfaite du si vénérable curé M. Coquard, qui continue les intelligentes traditions de M. l'abbé Dard, le premier historien de la Bénisson-Dieu, au bon vouloir et à la complaisance des au-

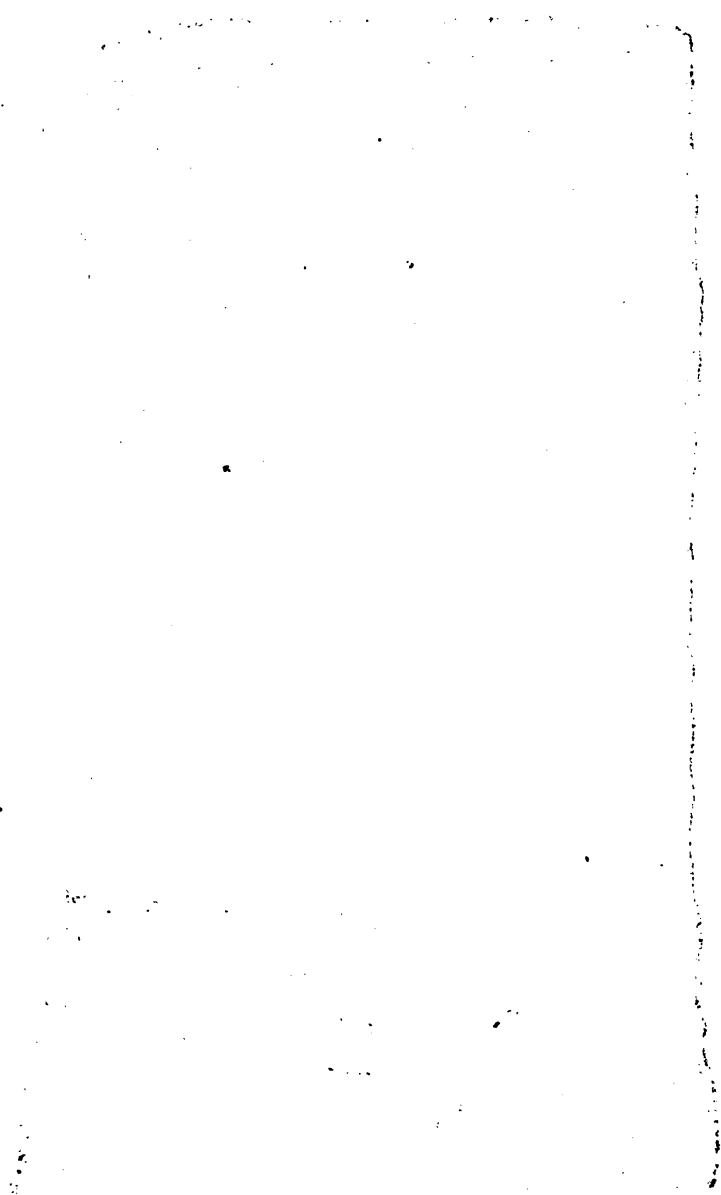
torités locales. Ce sarcophage de notre comtesse de Forez est maintenant déposé tout à côté de la belle plate tombe d'Humbert de l'Espinace. Espérons que les dalles tumulaires des deux abbesses Louise Houel de Morainville et Marie-Thérèse de Jarente pourront être prochainement relevées et installées, elles aussi, dans la petite chapelle-musée, à côté des autres témoins matériels si précieux de la grandeur historique de notre antique abbaye.

*Découverte d'une inscription antique à Chagnon. —
Communication de MM. Félix Thiollier
et Testenoire-Lafayette.*

M. Félix Thiollier fait hommage à la Société du moulage en plâtre d'une inscription romaine très intéressante, qui vient d'être découverte à Chagnon, canton de Rive-de-Gier, dans le voisinage de l'aqueduc antique destiné à amener les eaux du Gier à Lyon.

Voici l'historique de cette découverte. Le 27 avril dernier, les terrassiers employés à la construction du nouveau chemin vicinal de Chagnon à Saint-Romain-en-Jarez rencontrèrent, en abattant le talus supérieur de ce chemin, en un point situé à 300 mètres environ au N.-O. du village, sur la rive droite de la Durèze et à quelques mètres au dessous de l'ancien chemin, une pierre de grès, plate, rectangulaire, couchée presque horizontalement et dont la face tournée vers le sol était couverte de caractères que ne purent déchiffrer les inventeurs. Ceux-ci firent mieux : ils s'abstinrent de la mutiler, et une note insérée au journal la *Loire républicaine* fit connaître qu'une inscription *en lettres latines, romaines et grecques*, venait de revoir le jour à Chagnon.

Cette indication pouvait laisser des doutes sur la



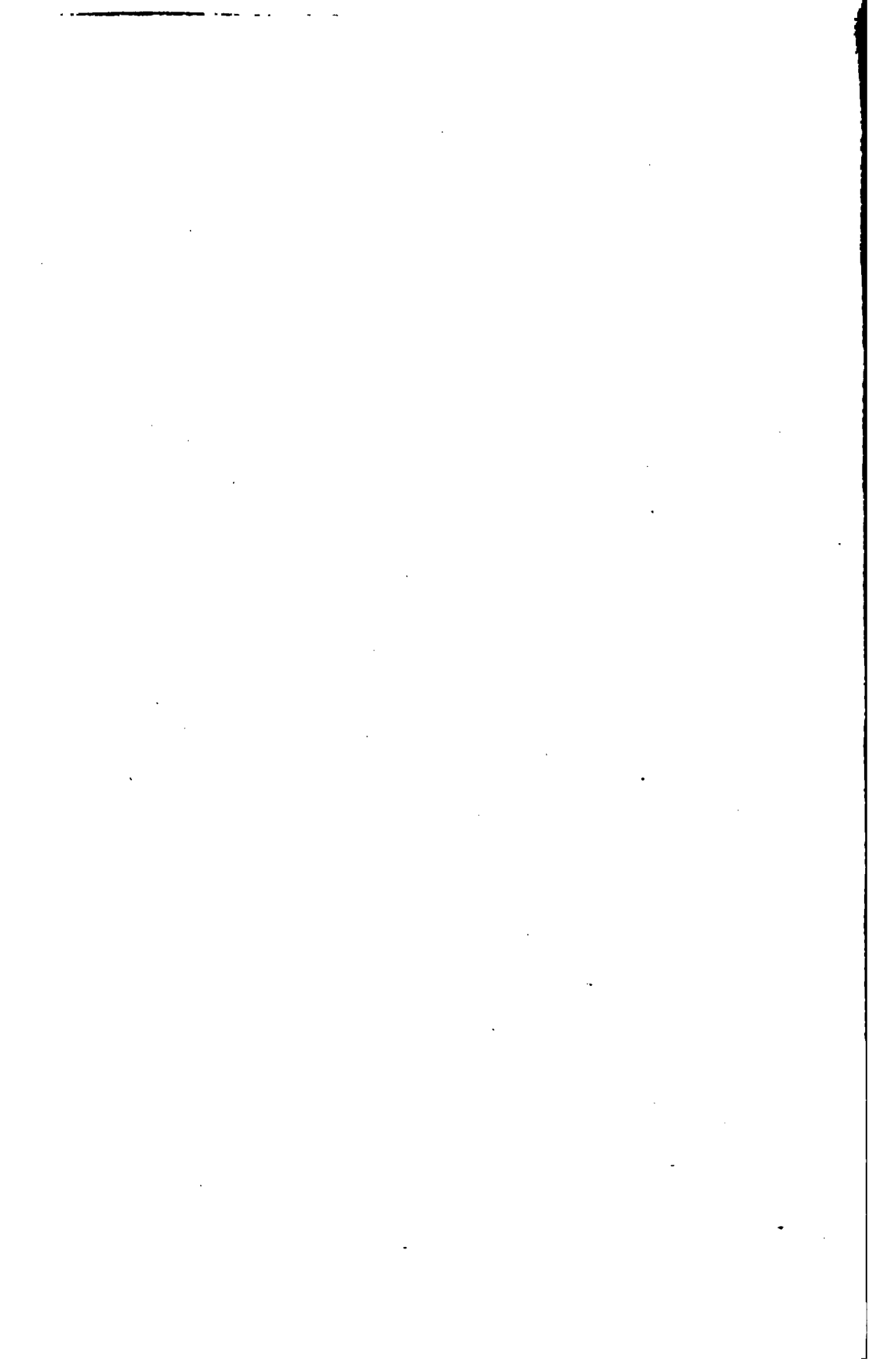
THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY



Inscription découverte à Chagnon (Loire)
le 27 avril 1887.





valeur du monument épigraphique signalé. M. Auguste Chaverondier, le savant et zélé archiviste du département, ne crut pas néanmoins devoir la négliger; il voulut bien prévenir M. Thiollier, l'engagea à venir sur les lieux et, le dimanche 1^{er} mai, tous deux se rendaient à Chagnon avec M. Cros, employé aux archives départementales, et M. Thiollier fils.

La pierre était restée à la même place où elle avait été découverte. M. Thiollier l'a photographiée et, grâce au concours aussi gracieux qu'empressé des habitants du village, il a pu mener à bien la longue et laborieuse opération d'un estampage en papier susceptible de fournir un bon moulage en plâtre. Le résultat combiné de ces deux opérations a même permis de mieux lire certaines lettres liées de la fin des lignes, où quelques parcelles de gravier adhéraient encore à ce moment.

M. Chaverondier a annoncé l'importante découverte qui venait d'être faite et publié le texte de l'inscription dans une courte notice insérée dans le *Mémorial de la Loire* du 2 mai et la *Loire Républicaine* du 3, et tirée à part le même jour, avec note rectificative (imprimerie Théolier, 2 pages in-8°).

Ce texte est ainsi conçu :

EX AVCTORITATE
IMP CAES TRAIAN
NI HADRIANI
AVG NEMINI
ARANDI SER
ENDI PANG
ENDIVE IVS

E S T I N T R A I D
S P A T I V M A G
R I Q V O D T V T E
L A E D V C T V S
D E S T I N A T V M
E S T

Le dernier T et l'E d'AVCTORITATE, le T et l'R de TRAIANI et d'INTRA, l'N et l'I final d'HADRIANI, le second T et l'E de TVTELAE sont liés.

Ex auctoritate imperatoris Cæsaris Trajani Hadriani Augusti, nemini arandi, serendi, pangendive jus est intra id spatium agri quod tutelæ ductus destinatum est.

Traduction de M. Chaverondier : « Par ordre de l'empereur César Trajan Hadrien Auguste, personne n'a le droit de labourer, de semer ou de planter dans cet espace de champ qui est destiné à la protection de l'aqueduc. »

Les dimensions très approximatives de la pierre, qui n'est pas taillée fort régulièrement, sont : hauteur, 1^m 58, compris 0^m 50 de socle ; largeur, 0^m 62, dont 0^m 56 pour l'inscription qui est entourée d'un cadre en saillie ; épaisseur, 0^m 20.

M. Thiollier fait passer sous les yeux des membres présents une photogravure de l'inscription exécutée d'après son cliché. Il met la planche à la disposition de la Société, pour le *Bulletin*.

Il donne enfin communication des passages suivants d'une lettre que M. Héron de Villefosse a bien voulu lui écrire, en réponse à l'envoi d'une épreuve de la photographie qu'il a faite sur l'original :

« Paris, le 7 mai 1887.

« Monsieur et cher confrère,

« La *tutela aquæductus* est connue par d'autres textes. Voici une inscription de Pola, en Istrie, mentionnant la *tutela aquæ* :

« *Corpus Inscriptionum latinarum*, V, n. 47:

« Polæ reperta a. 1831, dum area amphitheatri expurgatur. Extabat in musæo usque ad annum 1857, quo inde sublata est et collocatâ supra portam Joviam.

L · MENACIVS · L · F · VEL

PRISCVS

EQVO · PVB · PRAEF · FABRVM · AED

II VIR · II VIR · QVINQ · TRIB · MIL

FLAMEN · AVGVSTOR · PATRON · COLON

AQVAM · AVG · INSVPERIOREM

PARTEM · COLONIAE · ET · IN · INFERIOREM

INPENZA · SVA · PERDVXIT · ET · IN · TVTELAM

EIVS DEDIT HS CCCC

« Frontin (c. 126) parle d'une zone neutre qui doit rester libre autour des aqueducs, et il ajoute que cette zone a été établie à cause des gens qui « *aditus ad tutelam præcludebant* ».

« Une inscription du midi de l'Italie (C. I. L., X, 444) mentionne une donation de terres faite à un collège de Silvain, « *ad cultum, tutelam que et sacrificia in omne tempus posterum* ».

« Vous avez mis la main sur un texte très intéressant, gravé sous Hadrien, entre les années 117.

et 138, et qui mérite d'être illustré par un bon commentaire: il y a là de quoi faire une très jolie dissertation.

« Agréez, etc.,

« A. HÉRON DE VILLEFOSSE ».

M. Vincent Durand fait remarquer que le mot *tutela*, outre le sens de *protection*, a aussi celui d'*entretien* d'un ouvrage d'art : l'expression, *service de l'aqueduc*, ne serait peut-être pas une traduction bien littéraire, mais elle rendrait assez fidèlement, en l'espèce, le sens complexe du mot latin.

M. le Président félicite et remercie M. Thiollier.

M. Testenoire-Lafayette ajoute les explications suivantes au sujet de la découverte de Chagnon :

Dans les trois ouvrages spéciaux sur l'aqueduc du Gier à Lyon (1), on ne trouve mention d'aucune inscription qui y soit relative, et l'érudit M. Chaverondier n'en connaît aucune, ni pour cet aqueduc, ni pour les deux autres qui amenaient les eaux à Lugdunum.

Cette découverte a donc une véritable importance, et elle est faite sur un point particulièrement intéressant.

L'aqueduc du Gier à Lyon traversait la vallée de la Durèze à 1500 mètres environ en aval et au sud-est du village de Chagnon, au moyen d'un siphon

(1) DELORME : *Recherches sur les aqueducs de Lyon construits par les Romains* ; Lyon, 1760.

ALEXANDRE FLACHERON, architecte : *Mémoire sur trois anciens aqueducs qui amenaient à Lyon les eaux du Mont-d'Or, de la Brevenne et du Gier* ; Lyon, 1840.

PAUL DE GASPARIN, ancien ingénieur des ponts et chaussées. *Reconnaissance de l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier*. Mémoires de l'académie de Lyon, classe des sciences, t. VI, 1856, pp. 202 à 239.

composé de huit ou dix tuyaux de plomb (1). Le réservoir de chasse d'où partaient ces tuyaux existe encore, ainsi que les restes du pont-aqueduc qui les soutenait au-dessus du ruisseau, et dont l'extrados est à 82 mètres au-dessous de la sole du réservoir (2). Il ne reste plus rien du réservoir de fuite dans lequel ce siphon versait les eaux, sur l'autre bord de la vallée, sous le village de Saint-Genis-Terrenoire. M. de Gasparin (3) dit qu'on ne trouve dans l'antiquité aucun exemple, sur une grande échelle, d'une construction de cette nature, si ce n'est à Constantinople, dans les aqueducs de Bourgas construits en 527.

Mais ce n'est pas à cette ligne principale de l'aqueduc qu'il faut rapporter l'inscription de Chagnon. Le point où elle a été trouvée en est éloigné d'environ 1800 mètres, et il existe très près de ce point des vestiges d'une autre conduite d'eau. L'autre côté de la vallée, c'est à dire la rive gauche de la Durèze, présente aussi des restes d'une conduite d'eau et un souterrain paraissant avoir servi à cet usage.

Quelle était la destination de cette double conduite d'eau, qui remontait de l'un et de l'autre côté de la Durèze, sur une longueur de plusieurs kilomètres? M. de Gasparin (4) pense qu'elles devaient amener aux deux réservoirs de l'aqueduc principal les eaux de la Durèze et de ses affluents.

L'inscription de Chagnon vient appeler l'attention des archéologues sur cette question et sur d'autres non moins intéressantes qui se rattachent à la construction du grand aqueduc romain, et que

(1) V. le plan de ce réservoir dans le mémoire de M. Flacheron, planche III, fig. 1.

(2) De Gasparin, p. 212.

(3) *Ibid.*, p. 206.

(4) De Gasparin, pp. 214, 215.

l'étude de sa traversée sur la vallée de la Durèze peut élucider. Le moment de cette découverte est opportun pour poser ces questions. Afin qu'elles soient plus facilement comprises, on joint à la présente note une copie du plan annexé au mémoire de M. de Gasparin, pour la partie supérieure de l'aqueduc, depuis sa prise dans le Gier, jusqu'à la limite des départements de la Loire et du Rhône.

On remarquera, dans la vallée de la Durèze ou de Chagnon, le tracé du siphon qui la traversait et celui des deux conduites latérales au ruisseau.

M. de Gasparin a indiqué par le signe : | : cinq points où il a constaté les restes de ces conduites, deux sur celle de la rive droite et trois sur celle de la rive gauche. L'inscription a été trouvée à peu près à moitié distance entre le village de Chagnon et le point : | : le plus rapproché. L'endroit où elle était enfouie est certainement très près de la conduite ; mais comme cette conduite n'a pas été rencontrée là, et que la pierre était renversée, on ne peut rien conclure de précis quant à la largeur de la bande de protection dont cette pierre indiquait la limite.

Le plan de M. de Gasparin porte une ligne ponctuée à peu près parallèle à l'aqueduc principal et interrompue vers le passage des ruisseaux ; cette ligne ponctuée porte l'indication, « *tranchées supérieures* ». M. de Gasparin (1), au moyen de nivellements soigneusement faits, a retrouvé les vestiges de cette tranchée, sur beaucoup de points où elle n'était plus apparente à la surface du sol, mais à partir seulement de la Varizelle, près de la naissance du grand aqueduc, jusqu'au delà du vallon de la Durèze ; il ne l'a plus rencontrée entre ce

(1) De Gasparin, pp. 213, 214.

dernier point et Lyon. Cette tranchée est tout à fait distincte des deux conduites de la vallée de Chagnon. M. de Gasparin (1) voit là un tracé primitif d'essai pour le grand aqueduc, tracé auquel on aurait renoncé parce que ce système de canal, suivant les sinuosités des vallées, aurait doublé la longueur totale de l'ouvrage.

D'autre part, pour traverser directement les vallées par un aqueduc à niveau continu, il aurait fallu d'immenses ponts ; celle de l'Iseron aurait exigé des arceaux de 140 mètres de hauteur, prolongés sur une étendue de 3.000 mètres, ce qui aurait été impraticable (2).

C'est après ces tâtonnements, dont on ne retrouve plus de traces entre Saint-Genis-Terrenoire et Lyon, que les ingénieurs romains auraient déterminé le plan définitif de l'aqueduc et employé le système des siphons. Le réservoir de Chagnon aurait été ainsi « une véritable machine à expériences », tandis que « le réservoir de Soucieu près de Lyon est une œuvre d'art faite en connaissance de cause (3). »

D'autres auteurs estiment que ces tranchées supérieures étaient « des travaux destinés à protéger « le canal contre les érosions des eaux pluviales », et encore que ces tranchées et les deux conduites latérales à la Durèze ont remplacé, à des époques postérieures et de décadence, des ponts-aqueducs et d'autres travaux d'art tombés en ruines.

Quoiqu'il en soit de ces diverses opinions, les travaux romains dans la vallée de Chagnon et l'inscription qui vient d'y être trouvée peuvent donner lieu à des dissertations intéressantes.

(1) *Ibid.*, p. 215.

(2) *Ibid.*, p. 205.

(3) *Ibid.*, p. 218.

Voici des points que cette découverte pourrait rendre certains :

La pierre où cette inscription est gravée est une borne servant à délimiter une bande de terrain destinée à protéger, non l'aqueduc principal, mais la conduite accessoire établie sur la rive droite de la Durèze ;

Cette conduite, et par conséquent l'aqueduc principal, fonctionnaient sous l'empereur Hadrien (117-138 de J.-C.).

Les questions suivantes pourront être éclaircies par des études plus approfondies et de nouvelles recherches.

Quelle était la largeur de la bande de protection ?

Quelle était la destination des tranchées supérieures constatées par M. de Gasparin ?

Les deux conduites latérales au ruisseau de la Durèze amenaient-elles les eaux de cette vallée au grand aqueduc du Gier ?

Et plus généralement, ce grand aqueduc recevait-il les eaux du Langonan, du Janon, et même, comme le disent d'anciens auteurs, celles du Furan par une tranchée souterraine, sous le château de Rochetaillée ?

Aux épigraphistes, et particulièrement à notre éminent collègue, M. Allmer, reste dévolu le soin de rapprocher l'inscription de Chagnon des autres monuments similaires et des textes relatifs aux anciens aqueducs.

La séance est levée.

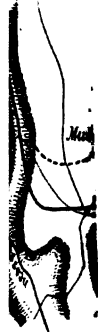
Le Président,

C^{te} DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

Eleuthère BRASSART.

surandière



A Lieu où



ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1886.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4300 »	4830 »	4590 »	240 »
2. id. à 15 fr.	1100 »	1245 »	1200 »	45 »
3. Subvention de la ville de Montbrison	200 »	200 »	200 »	» »
4. Vente de publica- tions éditées par la Société	10 »	36 50	3 50	33 »
Total	5610 »	6311 50	5993 50	318 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bi- bliothécaire.....	800 »	800 »	800 »	» »
2. Frais de bureau et port d'imprimés.	500 »	344 90	344 90	» »
3. Entretien de la salle.....	100 »	56 05	56 05	» »
4. Chauffage.....	120 »	104 10	104 10	» »
5. Indemnité au con- cierge.....	100 »	100 »	100 »	» »
6. Impression des <i>Mé- moires</i> et du <i>Bul- letin</i>	3000 »	4328 95	4328 95	» »
7. Achat de livres et abonnements, re- liures	400 »	193 35	193 35	» »
8. Fouilles.....	200 »	38 65	38 65	» »
9. Frais d'encaisse- ment.....	100 »	105 30	105 30	» »
10. Imprévu	290 »	141 80	141 80	» »
Total	5610 »	6213 10	6213 10	» »

BALANCE.

Recettes	5993 50
Dépenses	6213 10
Excédant de dépenses	219 60

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1885.	766 25	766 25	766 25	» »
2. Produit de 10 coti- sations amorties à 300 francs	3000 »	3000 »	3000 »	» »
3. Restes à recouvrer sur cotisations ar- riérées	300 »	360 »	210 »	150 »
4. Restes à recouvrer sur divers	316 50	300 »	100 »	200 »
Total	4382 75	4426 25	4076 25	350 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Restes à payer. Solde des comptes Théo- lier, Charréreau, Huguet	2582 20	2582 20	2582 20	» »
2. Catalogue	1010 »	» »	» »	» »
3. Achat de jetons....	800 »	35 »	35 »	» »
Total	4382 20	2617 20	2617 20	» »

BALANCE.

Recettes	4076 25
Dépenses	2617 20
Excédant de recettes	1459 05

Résultat général de l'exercice 1886.

Recettes ordinaires	5993 50	} 40069 75
Recettes extraordinaires	4076 25	
Dépenses ordinaires	6213 10	} 8830 30
Dépenses extraordinaires	2617 20	
Excédant total de recettes à porter au budget additionnel de 1887		1239 45

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1887.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1886.....	1239 45
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.	435 »
3. id. sur divers.....	233 »
Total...	1907 45

Dépenses

1. Frais d'impression.....	1200 »
2. Supplément de traitement du bibliothécaire.	400 »
3. Divers.....	307 45
Total...	1907 45

BALANCE.

Recettes.....	1907 45
Dépenses.....	1907 45
Excédant.....	» »

ANNEXE N° III.

Budget ordinaire de 1888.

Recettes

1. Cotisations à 30 francs.....	4800 »
2. id. à 15 francs.....	1200 »
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200 »
4. Vente de publications éditées par la Société.	10 »
Total...	6210 »

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire.....	1200 »
2. Frais de bureau et port d'imprimés.....	500 »
3. Entretien de la salle.....	100 »
4. Chauffage.....	120 »
5. Indemnité au concierge.....	120 »
6. Impression des <i>Mémoires</i> et du <i>Bulletin</i>	3000 »
7. Achats de livres, abonnements, reliures....	300 »
8. Fouilles.....	100 »
9. Frais d'encaissement.....	120 »
10. Achat de jetons.....	350 »
11. Imprévu.....	300 »
Total...	6210 »

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Assier de Valenches (Emmanuel d') : Panneau sculpté et peint portant un écu *parti, au 1^{er} d'azur au chevron d'argent accompagné de trois billettes du même ; au 2^e, de gueules semé de fleurs de lis d'or brochant sur une épée mise en pal de sable, garnie d'or, à la bordure d'argent.* Supports, deux sirènes. L'écu paraît avoir été repeint dans les temps modernes.

Longueur, 1^m 03, largeur, 0^m 33. Bois chêne.

Bertrand (Alfred), vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier :

1^o Déesse Abondance. Statuette originale trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Hauteur, 0^m 155. Terre et engobe blancs. La tête manque.

2^o Vénus. Statuette originale trouvée à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Hauteur, 0^m 175. Terre et engobe blancs.

3^o Déesse-mère assise, portant deux enfants. Statuette originale trouvée à Toulon-sur-Allier (Allier).

Hauteur, 0^m 14. Terre et engobe jaunes.

4^o Bélier accroupi. Original trouvé à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier).

Hauteur, 0^m 09. Terre blanche et engobe jaune.

5^o Moule d'une tête encapuchonnée, partie postérieure. Original trouvé à Toulon-sur-Allier (Allier).

Hauteur, 0^m 07. Terre jaunâtre.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans des officines antiques, à Saint-Pourçain-sur-Besbre (Allier):

6° Bacchus, en pied, tenant de la main droite un vase en forme de gourde et retenant son vêtement de la gauche. La tête et les pieds manquent.

Hauteur, 0^m 15.

7° Cybèle, buste coiffé de la couronne symbolique.

Hauteur, 0^m 18.

8° Vénus nue, en pied, dans une élégante niche à fronton triangulaire.

Hauteur, 0^m 17.

9° Vénus pudique nue, en pied.

Hauteur, 0^m 16.

10° Femme drapée, en pied, portant un bélier.

Hauteur, 0^m 18.

11° Guerrier ou lutteur, ceint d'une écharpe et la jambegauche chaussée. La tête et les bras manquent.

Hauteur, 0^m 12.

12° Personnage imberbe, en pied, vêtu d'une longue tunique à manches et d'un capuchon, tenant un objet de la main gauche.

Hauteur, 0^m 12.

13° Personnage imberbe, en pied, vêtu d'une tunique courte, coiffé d'un capuchon et tenant un petit objet de la main gauche.

Hauteur, 0^m 16.

14° Personnage imberbe, en pied, amputé du bras gauche et vêtu d'une longue tunique.

Hauteur, 0^m 17.

15° Personnage imberbe, en pied, portant un long vêtement avec capuchon et tenant des deux mains une sorte de corbeille.

Hauteur, 0^m 14.

16° Personnage imberbe, en pied, vêtu d'une tunique longue à grandes manches et coiffé d'un capuchon.

Hauteur, 0^m 15.

17° Personnage barbu, en pied, vêtu d'une tunique et d'un élégant capuchon rabattu, sur un pied carré.

Hauteur, 0^m 15.

18° Le même sujet, sur un pied arrondi.

Hauteur, 0^m 145.

19° Groupe de six figures nues, en pied, de différentes grandeurs.

Hauteur, 0^m 24.

20° Tête de femme, à chevelure en diadème.

Hauteur, 0^m 075.

21° Cheval bridé avec selle sur le côté droit. Les extrémités des jambes manquent.

Hauteur, 0^m 10.

22° Corps d'un cheval harnaché à la romaine, partie antérieure. Les jambes manquent.

Hauteur, 0^m 11.

23° Corps d'un cheval bridé. Les jambes manquent.

Hauteur, 0^m 07.

24° Sanglier. L'extrémité des jambes manque.

Hauteur, 0^m 085.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans des officines et nécropoles antiques, à Vichy (Allier) :

25° Femme à chevelure en diadème. Buste.

Hauteur, 0^m 12.

26° Pédagogue ou légiste caricaturé.

Hauteur, 0^m 10.

27° Tête de personnage, à coiffure nattée.

Hauteur, 0^m 08.

28° Corps d'un lion. Les extrémités des jambes manquent.

Hauteur, 0^m 14.

29° Lièvre.

Hauteur, 0^m 065.

30° Vase avec anse, imitant un canard.

Hauteur, 0^m 07.

31° Vase avec anse, imitant un oiseau.

Hauteur, 0^m 075.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans des officines antiques, à Toulon-sur-Allier (Allier) :

32° Déesse-mère assise tenant un enfant.

Hauteur, 0^m 19.

33° Buste de femme drapée dans un médaillon rond.

Diamètre, 0^m 175.

34° Personnage masculin en pied, le haut du corps drapé.

Hauteur, 0^m 18.

35° Personnage masculin en pied, portant un vêtement court avec pèlerine et tenant un instrument de musique.

Hauteur, 0^m 17.

Moulages en plâtre d'originaux trouvés dans une nécropole antique, à Varennes-sur-Allier (Allier) :

36° Vase ou objet figurant un personnage sur un lit de table.

Hauteur, 0^m 13.

37° Rhyton figurant une tête de femme.

Hauteur, 0^m 09.

38° Personnage vêtu à demi-couché. Moulage d'un bronze antique, trouvé à Marmagne (Cher).

Hauteur, 0^m 04.

39° Moulage en plâtre d'une statuette de Pierre II de Bourbon agenouillé, provenant de la Sainte-Chapelle de Bourbon-l'Archambault (Allier).

Hauteur, 0^m 29.

Boullier (Auguste), son ouvrage : *Un roi et un conspirateur . Victor-Emmanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique, suivi de Bismarck et Mazzini d'après des documents nouveaux.* Paris, Plon, 1885, in-12.

Chevalier (l'abbé Ulysse), ses œuvres : *Compte de Raoul de Louppy, gouverneur du Dauphiné de 1361 à 1369, publié d'après l'original des archives de la Préfecture de l'Isère.* Romans. (R. Sibillat André), s. d., in-8°.

— *Itinéraire des dauphins de la troisième race. Anne et Humbert I^{er}, Jean II, Guigues VII et Humbert II (1282-1355).* Valence, (Jules Céas et fils), 1887, in-8°.

Chevalier (l'abbé Ulysse) et Giraud (Paul-Emile), leur ouvrage : *Le Mystère des trois Doms, joué à Romans en MDIX, publié d'après le manuscrit original avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du XIV^e au XVI^e siècle.* Lyon, Auguste Brun, 1887, in-4°.

Guillemot (Antoine), son ouvrage : *Documents inédits sur Vollore.* Charleville, C. Colin, 1886, in-8°.

Lachmann (Emile), compositeur de musique à Montbrison, trois de ses œuvres musicales :

— *Menuet en sol, op. 171, 2^e édition, pour piano.* Lyon, Paul Clot ; Paris, Durand-Schœneverk ; s. d., in-4°.

— *Menuet hongrois, op. 177, pour orchestre-octueur, ou quatuor (cordes) ad libitum.* Paris, Parvy, s. d., in-8°.

— *Veille de fête, retraite hongroise, op. 178* ; transcription pour harmonie par Th. Dureau, directeur de l'Ecole nationale de musique de Saint-Etienne. Paris, Evette et Schæffer, s. d., in-4° oblong.

Lefebvre (Gustave), bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond, son ouvrage : *La Capucinade, poème épique en quatre chants, composé et publié en 1792, réédité avec une introduction et des notes*. 2^e édition. Saint-Chamond, A. Poméon, 1886, in-12.

— *Catalogue alphabétique de la bibliothèque de la ville de Saint-Chamond. Partie de la ville*. Saint-Chamond, (A. Poméon), 1885, in-8°.

— *Catalogue alphabétique de la bibliothèque de la ville de Saint-Chamond. Partie Dugas-Montbel*. Saint-Chamond, (A. Poméon), 1885, in-8°.

— Savel (J.-A.) : *Mariage de Jean et Tuainon, poëme en patuai de San-Chamoue*. Saint-Chamond, s. d., in-12.

Mayol de Lupé (comte de) ; Terris (Jules de) : *Les évêques de Carpentras. Etude historique*. Avignon, Seguin frères, 1886, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des Savants*. Février-juillet 1887.

Haureau (B.) : Les statues de Diane à Délos. — Maury (Alfred) : La tactique au XIII^e siècle.

— *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, recueillies et publiées par M. Chéruel, membre de l'Institut*. Tome IV. Janvier-décembre 1651. Paris, imp. nat., 1887, in-4°.

— Charmes (Xavier) : *Le Comité des travaux historiques. (Histoire et documents)*. Paris, imp. nat., 1886, 3 vol. in-4°.

— *Le projet de création en Algérie et en Tunisie d'une mer dite intérieure, devant le Congrès de Blois*.

(Extrait du *Compte-rendu de la 13^e session de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenue à Blois en 1884*. Paris, (Chaix), 1885, in-8°.

Monery (Louis), sa notice : *Les vues roannaises d'Etienne Martellange*. (Extrait du *Roannais illustré*, décembre 1886). Roanne, (Abel Chorgnon), 1887, in-4°.

Périer : Plan géométral d'un tènement de maisons et jardins sis à Montbrison et limité au N.-E. par la rue tendant de la porte Saint-Jean à l'Archiprêvôt, à l'O. par la rue Simon Boyer et la place Chenevoterie, au S. par la rue Punctis et la rue Saint-Jean. Matthieu, expert. — 31 mai 1777.

Mss. Papier. — Longueur 0^m 94, hauteur 0^m 41.

— Plan feudiste du tènement ci-dessus délimité, où sont identifiées diverses réponses extraites : 1^o des terriers du Roi signés de Lorme 1325, *Petri* 1366, Manillier 1390, Fournier 1414, Tiollier 1457 à 1459, Durantet 1492 à 1494, Thoinet 1679, etc.; 2^o des terriers du Chapitre signés *Podii* 1390, Pomerol 1444, Nicolai 1486, Peronon 1491 à 1497, Perrusel 1565 à 1571, Pugnet 1576, Mazet 1584, Dupuy 1687-1688, etc. Matthieu, expert. — 31 mai 1777.

Mss. Papier. — Longueur 1^m 55, hauteur 0^m 41.

Pérot (François), sa notice bibliographique : *Le château de la Bastie et ses seigneurs, par M. le comte G. de Soultrait et M. F. Thiollier*. (Courrier de l'Allier, n° du 5 mars 1887).

— Son opuscule : *Archéologie préhistorique. Age du bronze. Notice sur deux moules en pierre à fondre les monnaies et sur un autre moule pour anneau*. (Extrait du *Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier*). Moulins, (E. Auclaire), 1887, in-8°.

Rouméjoux (A. de), sa notice : *Daniel dans la*

fosse aux lions. A propos d'une sculpture de Charliu. (Extrait du *Compte-rendu du Congrès archéologique de France*, session de 1885, à Montbrison). Caën, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

Roustan (Paul) : Portail de Notre-Dame d'Espérance de Montbrison. Vue de face. Photographie gr. in-4°.

— Pierre sculptée trouvée à Dancé, figurant, croiton, les armes et attributs du chanoine J.-M. de la Mure. Photographie in-4°.

Salardon (Pierre), employé des postes à Montbrison : Petit bronze de Constantin I^{er} le Grand, trouvé dans une propriété de famille, à L'Heurt, commune de Saint-Romain-le-Puy.

Cette pièce a été ainsi déterminée par M. Philippe Testenoire-Lafayette :

CONSTANTINVS MAX AVG

Son buste diadémé à droite.

Rⁱ. GLORIA EXERCITVS

Deux soldats casqués, debout, tenant chacun une haste et un bouclier ; entre eux, deux enseignes.

Société amicale des foréziens : *Diner forézien. Statuts de la Société. Assemblées générales. Petite chronique. Liste des sociétaires et adhérents.* Paris, (Chaix), 1887, in-8°.

Société française d'Archéologie : *Congrès archéologique de France. LII^e session. Séances générales tenues à Montbrison en 1885.* Paris, H. Champion, 1886, in-8°.

Sugny (comte de), son ouvrage : *Notice biographique sur le général de division comte de Sugny, premier inspecteur général de l'artillerie de la marine.* Paris, Henri Plon, 1863, in-8°.

— Archives anciennes du château de Genetines.

L'inventaire de ces importantes et volumineuses archives sera publié ultérieurement.

Vachez (Antoine), ses notices: *Des echea ou vases acoustiques dans les théâtres antiques et les églises du moyen-âge*. (Extrait des *Mémoires du Congrès archéologique de Montbrison*, 1885). Caën, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

— *Inscription antique de Néronde (Loire). Un Messala en Gaule*. (Extrait des *Mémoires du Congrès archéologique de Montbrison*). Caën, (Henri Delesques), 1886, in-8°.

Echanges.

Académie de Nîmes : *Mémoires*. VIII^e série, tome VIII. Année 1885.

Aurès : Nouvel essai de restitution de l'inscription antique des bains de la Fontaine de Nîmes.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. N^{os} 1-4. Janvier-avril 1887.

Jaloustre (Elie) : Histoire d'un village de la Limagne (Gerzat).

Académie d'Hippone : *Bulletin*. N^o 22. 1^{er} fascicule 1887.

Mélix (C.) : Sur quelques inscriptions néo-puniques. — Papier: Inscriptions nouvelles de la Tunisie et de la province de Constantine.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin*, 7^e année. N^{os} 1-3. Septembre 1886-février 1887.

Paradis (abbé Auguste): Eglises romanes du Vivarais. — Perrossier (Cyprien): Recueil des inscriptions chrétiennes du diocèse de Valence.

Ministère de l'Instruction publique : *Annuaire des*

bibliothèques et des archives pour 1887.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives.* N° 3. Année 1886.

— *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par MM. Robert de Lasteyrie et Eugène Lefèvre-Pontalis.* 3^e livraison, 1887.

— Comité des travaux historiques et scientifiques : *Bulletin archéologique.* Année 1886. N°s 3-4.

— — Section des sciences économiques et sociales : *Bulletin.* Année 1886.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions.* 8^e année, tome XV. N°s 1-2. Janvier-avril 1887.

Smithsonian Institution : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution. To july 1885 : part. I.*

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire : *Mémoires et procès-verbaux,* 1883-1885.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique.* Tome XIV. 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trimestres 1886.

Dumas de Raully (Charles) : *Etat somptuaire de la bourgeoisie et de la petite noblesse du XIII^e au XVI^e siècle.*

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin.* 18^e année, tome III. N°s 3-7. Mars-juillet 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire : *Bulletin.* Décembre 1886-juillet 1887.

Société de Borda : *Bulletin.* 12^e année, 1^{er} et 2^e semestres 1887.

Victor (Mgr), évêque d'Aire et Dax : *Lettre à son clergé*

relativement au programme des conférences ecclésiastiques pour les années 1887 et 1888.

Société d'émulation de l'Allier: *Bulletin*. Tome XVII, 3^e et 4^e livraisons. 1886.

— Catalogue du musée départemental de Moulins. 1885.

Société d'émulation de l'Auvergne: *Revue d'Auvergne*. 4^e année, nos 1-9. Janvier-juin 1887.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme: *Bulletin*. 81^e-82^e livraisons. Avril-juillet 1887.

Brun-Durand: Mémoires d'Achille Gamon.

Société des Antiquaires de France: *Bulletin*. 1885.

— *Mémoires*, 5^e série, tome VI. 1885.

Baye (J. de): Note sur des carreaux émaillés de la Champagne.

Société des Antiquaires de l'Ouest: *Bulletin*. 4^e trimestre 1886, 1^{er} et 2^e trimestres 1887.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis: *Revue de Saintonge et d'Aunis*. VII^e volume, 2^e et 3^e livraisons. Avril-juillet 1887.

Maufras (E.): Archéologie. La nécropole de la Chapelle.
— Article sur l'archéologie et l'épigraphie de Saintonge.

Société d'études des Hautes-Alpes: *Bulletin*. 6^e année. Avril-septembre 1887.

— Guillaume (Paul): *Istoria Petri et Pauli. Mystère en langue provençale du XV^e siècle, publié d'après le manuscrit original sous les auspices de la Société d'études*. Paris, Maisonneuve et C^{ie}, 1887, in-8^o.

Société d'histoire et d'archéologie de Chàlon-sur-Saône: *Mémoires*. Tome VII, 3^e partie, 1886.

Société historique et archéologique du Maine: *Revue historique et archéologique du Maine*. Tome XX. 2^e semestre 1886.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue*. 1^{re}-6^e livraisons. Janvier-juin 1887.

Sainte-Claire (Frère Sébastien de) : Histoire du royal monastère de Brou, près Bourg-en-Bresse.

Société philomatique de Paris : *Bulletin*. 7^e série, tome X. 1885-1886.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). Revue historique et archéologique. 6^e année. Mars-juillet 1887.

Révérend du Mesnil : Les familles d'Escotay ou des Escotais. — Coste (A.) : Les d'Albon. Introduction de l'industrie cotonnière à Roanne.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVII, 6^e livraison, 1886. Tome XLVIII, 1^{re} et 2^e livraisons 1887.

Guiffrey (Jules) : Inventaire des tapisseries du roi Charles VII vendues par les Anglais en 1422. — Havet (Julien) : Questions mérovingiennes. Les Chartes de Saint-Calais.

Bulletin monumental. 6^e série, tome III, n^{os} 1-3. Janvier-juin 1887.

Loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique et artistique. — [Marsy (comte de)] : Chronique. La Société de la Diana à Paray-le-Monial, Autun et Bibracte. — Nodet (H.) : Le château de Najac. Etude d'architecture militaire au XIII^e siècle.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire, 2^e série, Tome XXV, 3^e - 6^e livraisons et tome XXVI, 1^{re} livraison. Mars-juillet 1887

Revue archéologique. 3^e série, tome IX. Mars-juin 1887.

Deloche : Anneaux et cachets de l'époque mérovingienne (suite). — Guillemaud : Les inscriptions gauloises, nouvel essai d'interprétation. — Prost (Aug.) : Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule.

Revue du Lyonnais. 48^e année, 5^e série. Tome III, nos 2-6 et tome IV, n^o 1. Février-juillet 1887.

Saint-Pulgent (abbé de) : Le château de la Bastie en Forez. Bibliographie. — Sanlaville (G.) : Bibliographie forézienne. — Vachez (A.) : L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay. — Valentin-Smith : Les fouilles de la vallée du Formans en 1862 (suite). — Vanel (J.-B.) : La peste à Saint-Genest-Malifaux.

Revue épigraphique du Midi de la France, nos 43-45. Janvier-juillet 1887.

Allmer (A.) : Inscription de Chagnon. Ordonnance de l'empereur Hadrien concernant l'aqueduc de Pilat. — Les dieux celtiques. — Les provinces de la Gaule de M. Mommsen. — L'amphithéâtre de Lugdunum.

Roannais illustré. 3^e série, 1^{re} et 2^e livraisons. Février-avril 1887.

Chassain de la Plasse : Le triptyque d'Ambierle. — Jeannez (E.) : Bibliographie : la Bastie d'Urfé et ses seigneurs. — Viry (Octave de) : M. Alain Maret.

Acquisitions.

Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa. Tomum sextum decimum, ubi de provincia Viennensi agitur, condidit Bartholomeus Haureau. Paris, Firmin Didot frères, 1865, in-f^o.

Le Laboureur (Claude) : *Les Mazures de l'Isle-Barbe*. Nouvelle édition, avec supplément et tables, par M.-C. Guigue et Georges Guigue. Lyon, Vitte et Perrussel, 1887, 2 vol. in-4^o.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Plotton, curé à Cezay, reçu le 28 avril 1887.

M. Beaune (Henri), ancien procureur-général, cours du Midi, 21, à Lyon, reçu le 5 mai 1887.

M. Desjoyeaux (Noël), à Veauche, reçu le 12 mai 1887.

M. Faisant (Stéphane), industriel, rue Brison, à Roanne, reçu le 12 mai 1887.

M. Verrière (Marc), avoué, rue de Cadore, à Roanne, reçu le 19 mai 1887.

M. Dulau, libraire, à Londres, reçu le 11 juin 1887.

M. l'abbé Fond, vicaire à St-Rambert-sur-Loire, reçu le 4 août 1887.

M. l'abbé Dupré, curé de Saint-Priest-la-Roche, reçu le 23 août 1887.

M. Durel (Charles), négociant à Montbrison, reçu le 30 août 1887.

M. Durand (Paul), architecte, rue du Coin, 10, à Saint-Etienne, reçu le 5 septembre 1887.

M. l'abbé Brun, curé de Jeansagnères, reçu le 11 septembre 1887.

M. Périer, à Montbrison, ancien membre fondateur de la Société, ayant exprimé le désir de reprendre place dans ses rangs, a été réintégré sur la liste des membres titulaires.

Membre décédé.

M. l'abbé Clerc, aumônier des Frères des Écoles Chrétiennes, montée Saint-Barthélemy, à Lyon, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. le baron de Saint-Genest, à Saint-Genest-Malifaux, membre titulaire.

JUILLET 1887 - JANVIER 1888.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 4 août 1887.

PRÉSIDENCE DE M. TESTENOIRE-LAFAYETTE.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. M. de Boissieu, Boulin, Brassart, Durand, abbé Faury, Gonnard, Jordan de Sury, Joulin, Lafay, Maillon, O. Puy de la Bastie, T. Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Ros-taing, A. Roux, Testenoire - Lafayette, Thevenet, Thiollier.

MM. Jeannez et W. Poidebard ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

Généalogie des seigneurs de Saint-Chamond, *par l'abbé Royer, publiée par M. Maurice de Boissieu.*

— Histoire de la ville de Saint-Chamond, *par M. le chanoine Condamin.*

M. le Président annonce que l'impression du IX^e volume des *Mémoires* est assez avancée pour qu'on en puisse espérer la distribution vers la fin de l'année. Ce volume sera rempli en grande partie

par la *Généalogie des seigneurs de Saint-Chamond*, travail resté manuscrit de l'abbé Pierre-Augustin Royer, qui vivait au dernier siècle. M. Maurice de Boissieu, qui s'est chargé de l'éditer, y a ajouté de nombreuses notes et des pièces justificatives très importantes et presque toutes inédites, réunies au cours de recherches qui n'ont pas duré moins de dix ans. Au nombre de ces pièces, il faut mentionner tout spécialement un *vidimus* ancien de la charte communale de Saint-Chamond; ce *vidimus* sera reproduit en héliogravure.

L'histoire de Saint-Chamond a la bonne fortune d'exercer en ce moment la plume d'un autre de nos confrères, M. le chanoine James Condamin. Cet infatigable travailleur met dès aujourd'hui son livre en souscription au prix de 20 francs et en annonce l'apparition en 1888.

M. Maurice de Boissieu fait observer que l'ouvrage qui s'imprime actuellement dans les *Mémoires de la Diana* est simplement l'histoire des seigneurs de Saint-Chamond et non celle de la ville.

Archives du château de Genetines.

M. le Président dit que M. le comte de Sugny a remis aux représentants de la Société les archives du château de Genetines, offertes par lui à la Diana. MM. O. de Viry et E. Brassart se sont chargés d'en dresser l'inventaire.

M. Vincent Durand dit qu'il a pu admirer dans un rapide examen la richesse de ce fonds; il croit qu'il y aura lieu de ne pas en publier l'inventaire dans le bulletin, mais d'en faire l'objet d'une publication à part, qui serait la tête d'une nouvelle série consacrée à l'analyse raisonnée des archives de la Société.

Statue équestre d'Usson. —

Communication de MM. Vincent Durand et Brassart.

M. Vincent Durand, au nom de M. Brassart et au sien, fait la communication suivante :

Depuis notre dernière réunion, le musée de la Diana s'est enrichi d'une pièce intéressante, très gracieusement cédée par M. l'abbé Marey, d'Usson, à la demande de notre excellent confrère M. l'abbé Langlois, archiprêtre de Saint-Bonnet-le-Château.

Il s'agit d'un fragment de statue équestre retiré jadis, comme nous l'apprend le conseiller Moissonnier, des fondations de la clôture d'un jardin appartenant au juge d'Usson, à une époque que ce savant ne précise point, mais qui doit être antérieure ou postérieure de peu à l'an 1700 (1). Longtemps placé sur le couronnement d'une muraille, au bord d'un chemin, il était désigné à Usson sous un nom passablement rabelaisien, qu'il devait à une mortaise pratiquée dans la croupe du cheval pour recevoir la queue, formée d'une pièce de rapport aujourd'hui perdue. Depuis quelques années, M. l'abbé Marey l'avait fait transporter dans sa cour, où il servait à supporter un pilier en bois d'un appentis.

Cette sculpture répond encore à la description qu'en faisait le conseiller Moissonnier : « Par l'invie des temps, il n'y reste que le corps du cheval, dont la queue était postiche, et le cavalier, vêtu à la romaine, y paraît seulement depuis la ceinture jusqu'aux pieds. L'on n'a pas encore recouvré les autres fragments, ni l'inscription qui devait l'accompagner. »

(1) *Mémoires de la Diana*, t. VII, p. 229.

Il faut ajouter que le cavalier était revêtu d'une cuirasse, avec lambrequins de cuir disposés sur deux étages et descendant un peu au dessus du genou. Le buste a disparu, sans qu'on puisse décider s'il était taillé dans un bloc à part. Les pieds du cavalier, la tête, les pieds et la queue du cheval manquent aussi. On distingue sur le poitrail de ce dernier des traces de harnachement.

La pierre est un granit gris. La longueur actuelle est de 1^m 14; la hauteur de 0^m 52. On peut estimer que, dans son intégrité, la statue devait mesurer environ 1^m 70 de longueur, sur une hauteur à peu près égale.

Le travail est d'une basse époque, sommaire, sans toutefois être d'une mauvaise main.

Il est bien regrettable que ce morceau nous soit parvenu dans un état de mutilation aussi avancé. Cette circonstance commande naturellement une certaine réserve dans les hypothèses qu'on peut faire sur le sujet représenté. Il en est une toutefois, émise par M. Aug. Chaverondier, qui paraît singulièrement vraisemblable. D'après le savant archiviste de la Loire, la statue équestre d'Usson pourrait bien avoir appartenu à un de ces groupes composés d'un cavalier terrassant un monstre anguipède signalés sur divers points de la Gaule et dont le célèbre monument de Merten, découvert en 1878, près de Metz, est un des exemples les plus connus. Je citerai aussi, pour sa bonne conservation et parce qu'il a été trouvé dans le voisinage immédiat du Forez, le groupe équestre de la Jonchère, près Billom, dont ses inventeurs firent l'objet d'une exhibition foraine, et que plusieurs d'entre nous peuvent se rappeler d'avoir vu pour quelques sous, il y a une vingtaine d'années, sur la place de la Grenette à Montbrison, pendant la

tenue de je ne sais plus quel concours agricole ou autre solennité publique.

J'ai eu récemment occasion de revoir, en compagnie de nos confrères MM. Guillemot et Brassart, ce groupe de la Jonchère, qui est resté en possession des personnes qui l'ont découvert, commune d'Egliseneuve de Billom (Puy-de-Dôme), et j'ai retrouvé parmi des fragments recueillis par elles au moment de la trouvaille, une tête de serpent qui, sans nul doute, terminait un des membres inférieurs, aujourd'hui brisés, du personnage terrassé. Ainsi se trouve confirmée l'opinion de M. Prost qui, citant le groupe de la Jonchère, dans une étude sur le monument de Merten présentée à la Société des Antiquaires de France (1), n'a pas hésité à reconnaître un monstre anguipède dans le personnage en question. On nous a exhibé aussi, comme découvert avec la statue, un petit glaive de métal, très court et peut-être réduit de longueur par l'oxydation, dont aurait été armée, ce semble, la main droite du cavalier, qui est levée dans l'acte de frapper. Je ne sache pas que ce glaive ait été signalé jusqu'ici, non plus que la tête de serpent (2).

Une chose nous a paru bien digne de remarque dans le groupe de la Jonchère : c'est l'état d'intégrité absolue de la tête du cavalier. L'exécution défectueuse ou la mauvaise conservation de la tête, dans la plupart des statues similaires, n'ont pas permis jusqu'à présent de déterminer avec certitude

(1) *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, année 1879, p. 62 et suivantes.

(2) Ces détails sont notamment passés sous silence par M. Em. Thibaud dans le rapport, accompagné de dessins, sur la découverte de la Jonchère, publié dans le *Bulletin du Comité historique des arts et monuments*, t. II, 1850, p. 30.

l'empereur ou les empereurs dont elles devaient perpétuer les triomphes, étant admis que ce sont des portraits et non point, comme le pensent quelques-uns (1), une personnification de la puissance romaine écrasant la rébellion. Il ne nous paraît donc pas sans intérêt de vous soumettre une photographie de la tête du cavalier de la Jonchère, dont le travail, relativement bon, offre quelques garanties de ressemblance. Si la comparaison de cette tête avec les types fournis par d'autres sculptures et par la numismatique autorisait à y voir le portrait d'un empereur donné, on pourrait peut-être en tirer quelque induction applicable à la statue équestre d'Usson, érigée aussi sur l'ancien territoire arverne, d'une exécution moins bonne que celle de la Jonchère, mais que pourtant certaines analogies de style peuvent sans invraisemblance faire rapporter à la même époque.

Excursion en 1887.

M. le Président fait connaître que la commission chargée de l'excursion dont Essalois doit être le centre a décidé qu'elle comprendrait aussi la visite de Chambles et de Notre-Dame de Grâces. Le jour de l'excursion est fixé au 23 août, le rendez-vous général à Bonson à sept heures cinquante du matin. Le programme et le questionnaire seront envoyés incessamment.

(1) Voir notamment, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1886, p. 143, la communication de M. Prost sur le groupe équestre d'Heddernheim, près Francfort, découvert en 1884. Ce groupe, élevé sur une colonne analogue à celle de Merten, était accompagné d'une inscription dédicatoire à Jupiter et à Junon *Regina*, sous la date de 240. Malheureusement, cette inscription rappelle, non l'érection primitive du monument, mais une restitution.

Acquisition d'antiquités découvertes à Moind.

M. le Président dit que la Société a pu, par l'entremise de M. Philippe Testenoire, acquérir de M. Vissaguet le vase de bronze ayant contenu le trésor découvert à Moind l'an passé (1), ainsi que quinze des monnaies qu'il contenait et une pierre gravée antique trouvée dans le même champ.

A ce propos, M. le Président ajoute que l'insurrection ou l'invasion, cause de cette cachette, avait dû s'étendre à une bonne partie de la Gaule : car il a eu l'occasion d'assister, il y a quelques années, à la découverte faite sur l'emplacement de l'antique *Cemenelum*, aujourd'hui Cimiez (Alpes-Maritimes), d'un trésor dont la composition était semblable à celle du trésor de Moind.

M. Brassart rappelle que M. d'Aigueperse (2) a constaté qu'aucune monnaie postérieure à 260 n'a été trouvée sur l'emplacement du *Ludna* de la carte de Peutinger, station détruite et anéantie par un fait de guerre et dont les vestiges ont revu le jour en 1853.

Découvertes au pied du mont d'Isoure. — Communication de M. Thevenet.

M. Thevenet dépose sur le bureau et offre à la Société divers objets et poteries antiques recueillis par lui au mont d'Isoure, et donne à ce sujet les explications suivantes :

J'ai l'honneur de vous soumettre le compte-rendu

(1) *Bulletin de la Diana*, T. III, page 308.

(2) D'Aigueperse. *Œuvres archéologiques et littéraires*, T. I, pages 71, 96 et 97.

succinct de découvertes que j'ai récemment faites au mont d'Isoure, sur le territoire de la commune de Chalain, et qui peuvent présenter quelque intérêt au point de vue historique et archéologique.

Le 17 mai dernier, me trouvant au bourg de Chalain d'Isoure, j'appris qu'un cultivateur de cette commune, M. Charles (Jean), avait mis au jour des substructions antiques et recueilli divers objets, en pratiquant des travaux de minage dans sa propriété sise au lieu dit, *la Pierre murée*, sur le versant occidental du Mont-d'Isoure et à 900 mètres au nord du bourg de Chalain.

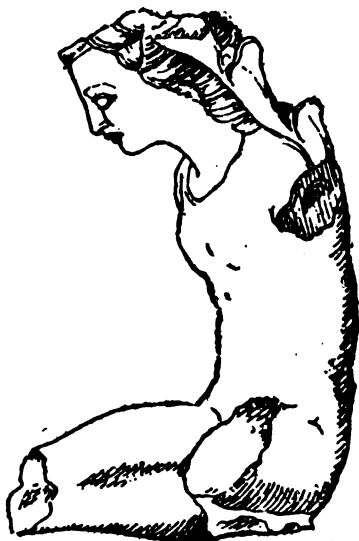
Je me rendis immédiatement chez M. Charles, qui s'empressa de me montrer les objets qu'il avait découverts et dont voici la description :

Céramique. — 1° Une soucoupe samienne, d'un rouge corail et de forme élégante; mais non estampillée (à peu près intacte).

2° Une lampe entière, type romain des trois premiers siècles de notre ère. — Cette lampe, fort bien conservée, est en terre fine, jaunâtre, et recouverte d'une couche de vernis destinée, sans doute, à empêcher le suintement de l'huile; elle se compose d'un récipient fermé, de forme circulaire, et d'un bec pour recevoir la mèche. La partie supérieure est concave et présente un médaillon central, portant, en relief, un Adonis ou un génie ailé. (Diamètre moyen, 0^m 062; hauteur totale, 0^m 024).

3° Une statuette, en terre blanche, assez lourde, amputée des bras, et des jambes à la hauteur des genoux. Tête d'un assez bon style, profil grec, cou développé, chevelure ondulée, rattachée au tronc par une décoration végétale. La longueur du buste paraît un peu exagérée; une des jambes amputées, la droite, devait être dans une position allongée,

tandis que la partie inférieure de l'autre était, je crois, ployée et ramenée sous la cuisse.



La hauteur de la statuette, en l'état actuel, est de 0^m 13.

Monnaies, médailles et autres objets métalliques.

— Quelques pièces de monnaie ont été trouvées par M. Charles dans le terrain défoncé par lui ou à proximité. Il y a :

1 denier d'argent, petit module, à l'effigie de IVLIA MAMAEA (vers l'an 225 de notre ère). Au revers, Junon assise. Conservation parfaite.

4 monnaies bronze, frustes.

1 fragment d'agrafe ou de fibule.

1 médaille ovale, laiton. Figure de roi couronné, buste de femme au revers.

2 petits objets en bronze (un pommeau et un pied de flambeau ?)

Ces trois derniers objets ne paraissent pas devoir remonter à une époque antérieure au XIV^e ou XV^e siècle.

En présence de ces divers objets, que je considérais comme une intéressante trouvaille archéologique, et désireux de pratiquer moi-même des recherches, je me fis conduire sur l'emplacement des découvertes faites par M. Charles. Là, dans une vigne nouvellement plantée, je pus opérer de nouvelles fouilles avec succès.

J'ai découvert et recueilli :

Un fragment de lampe en terre cuite : cerf lancé dans un médaillon.

Plusieurs débris de coupes, tasses, plats, ornés de reliefs décoratifs, tels que guirlandes de feuillage, ornements à la barbotine, dans le genre des vases d'Arezzo et de Lezoux.

Un fragment d'amphore en terre blanche.

Quantité de verroteries de diverses nuances, dont un morceau d'un très-joli bleu.

Des clous en fer fin, à tige carrée et à tête plate.

Une portion d'étui en os ; des ossements calcinés.

De menues parcelles de cuivre fondu.

Un bloc de béton aggloméré, composé de chaux, cailloux, débris de poterie, et recouvert d'un enduit lisse, coloré en rouge foncé et vert olive.

Tous ces débris ou résidus ayant subi l'action d'un feu violent, à en juger par leur calcination ou leur déformation, et le terrain qui les recouvrait étant lui-même, dans cette partie, sur une surface de 12 à 15 mètres carrés, d'un aspect noir et charbonneux, j'ai supposé que j'étais sur l'emplacement d'une construction romaine détruite par un incendie. Ce doute s'est changé en certitude,

lorsque M. Charles m'a fait connaître qu'en opérant le minage de sa vigne il avait, dans cet endroit précis, mis à jour, à une profondeur de quatre pieds environ, des substructions en maçonnerie ayant la forme d'un carré parfait de douze mètres de côté, enveloppant un autre carré de six mètres de côté seulement : ce qui lui faisait dire qu' *« il y avait deux maisons l'une dans l'autre. »*

Ces renseignements m'ont paru d'autant plus précieux, que M. Charles étant absolument étranger aux règles de l'art de bâtir chez les Romains, son imagination ne pouvait se livrer à des fantaisies conventionnelles. Ils ont du reste été corroborés par un propriétaire voisin, M. Delage, en présence de notre confrère M. Rochigneux, qui a bien voulu m'accompagner dans une seconde excursion au mont d'Isoure.

A l'aide d'un croquis très compréhensible fait par M. Charles au moment où il a fait exécuter son minage, et conservé par lui sur un cahier lui servant de livre de comptes, j'ai pu reconstituer le tracé géométrique à peu près exact des fondations de l'édifice par lui découvert. Je mets sous vos yeux ce plan et celui des lieux environnants.

La double enceinte quadrangulaire représentée sur le plan dessine bien le cadre d'une maison romaine. Toutefois, à raison même de l'exiguïté de l'édicule, et aussi à cause des ressauts extérieurs servant de base à des colonnes ou à des pilastres, une autre hypothèse est peut-être préférable. Ne se trouverait-on pas en présence des ruines d'une chapelle ou d'un petit temple romain ; et alors la statuette trouvée en cet endroit ne représenterait-elle pas une divinité en l'honneur de laquelle le temple aurait été édifié ?

Avant de terminer, il me paraît utile de vous donner quelques détails sur la nature des matériaux employés dans la construction. Le massif des maçonneries ordinaires composant les fondations était en basalte brut du mont d'Isoure, tandis que les angles et les assises des piliers intermédiaires étaient formés de moëllons de moyen appareil; les parements vus compris entre les angles et les piliers étaient de très petit appareil, mais les joints verticaux et horizontaux étaient parfaitement dressés. Ces divers moëllons, en granit porphyroïde grossier, dont le similaire ne m'a pas paru exister au mont d'Isoure, doivent provenir des montagnes situées au nord-ouest de Chalais, où cette qualité de pierre abonde.

Plusieurs spécimens des moëllons provenant des substructions que je viens de décrire ont été employés pour servir d'enchant à la maison d'habitation que M. Charles a récemment construite pour son usage. Le palier pavé que l'on remarque au-devant de la porte d'entrée est uniquement composé de moëllons de petit appareil ramassés dans les mêmes substructions.

Enfin, la découverte de la soucoupe et de la monnaie d'argent du règne de IVLIA MAMAEA, dans l'espace de terrain servant de cour à M. Charles, me permet de supposer qu'il y a eu d'autres habitations romaines dans cette partie de la montagne, admirablement située du reste sous le rapport de l'exposition et de la défense.

De ce point, placé à 430 mètres d'altitude, à proximité d'un plateau et d'un col facile à franchir pour communiquer avec le versant exposé au levant, la vue s'étend sur un vaste horizon comprenant la partie occidentale de la plaine du Forez, limitée par les monts d'Auvergne.

Il est probable que des fouilles bien ordonnées au mont d'Isoure amèneraient de nombreuses découvertes.

D'un autre côté, les travaux d'achèvement du canal du Forez qui seront entrepris sous peu, sur le versant Est de la montagne, faciliteront admirablement ces recherches, toujours intéressantes pour l'histoire et l'archéologie de notre pays.

M. le Président félicite M. Thevenet de sa très curieuse communication et le remercie, au nom de la Société, du don qu'il veut bien faire au musée de la Diana de la statuette et de la plupart des objets par lui décrits.

Véritable chiffre inscrit sur la Table de Peutinger en regard de l'étape de Foro Segustavarum à Mediolano. — Communication de M. Vincent Durand et de M. le baron de Rostaing.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

Le numéro d'avril 1887 de l'*Ancien Forez*, publié par M. Révérend du Mesnil, contient un article où notre confrère soumet à un nouvel examen la partie de la Table de Peutinger concernant la région lyonnaise et forézienne. Il y reprend le chiffre VIII comme exprimant la distance de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*. Il va même plus loin : sous prétexte que cette étape n'est accompagnée d'aucune cote sur les gravures de la Table publiées par Bergier et par M. A. Maury, il laisse supposer qu'il en est de même sur le document original, et que le chiffre vu par les autres éditeurs ne fait qu'un avec le chiffre VIII placé au dessous, lequel s'applique à la distance de *Foro Segustavarum* à *Aquis Segete*.

Il s'agit ici d'un fait matériel, indépendant de tout système, mais qu'il importe de mettre hors de

doute, car il sert de point de départ aux identifications, bonnes ou mauvaises, que la discussion de la Table peut suggérer.

Toutes les anciennes éditions de la Table, sauf les cuivres de Bruxelles de 1728, assignent le chiffre XIII à l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*. En 1864, M. Alfred Maury et, après lui, M. Ernest Desjardins en 1869, crurent lire VIII, au lieu de XIII, sur le parchemin original, et ils introduisirent ce chiffre, l'un, dans sa *Note sur un nouvel examen de la Table de Peutinger*, l'autre, dans la belle édition qu'il a donnée de ce précieux monument. Telle paraissait donc être la bonne leçon en 1872, au moment où je fis une nouvelle tentative pour identifier le site de *Mediolanum*, que la discordance des mesures itinéraires rendait fort incertain. La connaissance du chiffre vrai inscrit sur la Table avait trop d'importance, pour que je ne fusse point très désireux de savoir, d'une manière positive, qui avait raison des anciennes éditions ou de la nouvelle. A ma prière, deux savants de Vienne, MM. les docteurs Butlicaz et F. Maassen, ce dernier doyen de l'Université, voulurent bien soumettre à un examen spécial le passage contesté, et le résultat de cette vérification fut que le manuscrit original porte réellement XIII, comme avaient lu les anciens éditeurs.

J'ai publié par extrait la lettre que m'écrivit à cette occasion l'obligeant docteur Butlicaz (1). Elle établit que la leçon, XIII, ne lui avait pas laissé, non plus qu'à M. Maassen, le plus léger doute : il s'en expliquait même en termes si vifs pour le

(1) *Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum, dans la cité des Lyonnais*. Mémoires de la Diana, t. 1^{er}, 1873, p. 95, et tirage à part, 1874, p. 51.

dernier éditeur, que j'y crus devoir retrancher quelque chose.

Ce n'est pas tout. M. Ernest Desjardins, se rectifiant lui-même avec la plus entière bonne foi, reconnut le bien fondé de la critique de MM. Butticaz et Maassen.

En effet, le 15 septembre 1874, ce savant écrivait à M. Champion, libraire à Paris :

« M. Vincent Durand, le même qui a fait l'excellente dissertation sur *Mediolanum*,... dans laquelle il a relevé une erreur commise par moi dans mon édition de la Table, a dû publier une autre étude sur *Aquæ Segetæ*... Tâchez de vous la procurer... Au lieu de faire le voyage de Vienne » (ceci est une distraction de M. Desjardins), « il eût pu s'adresser à moi ; car je possède la photographie du premier segment, et cette photographie lui donne complètement raison. »

M. Champion ne sachant comment satisfaire au désir de M. Desjardins, par la bonne raison que ma notice n'avait pas encore paru, prit le parti de s'adresser directement à moi, et c'est ainsi que la lettre de M. Desjardins est venue entre mes mains. Naturellement, je m'empressai d'offrir à celui-ci un des premiers exemplaires de mon travail. Il m'en accusa réception le 6 juillet 1875, en ajoutant :

« On vous a dit, je crois, que je tenais à votre disposition, quand vous viendrez à Paris, la photographie (grandeur de l'original) du premier segment de la Table de Peutinger. Vous seul, jusqu'à présent, avez redressé une erreur de lecture dans la reproduction que j'en ai faite : l'encre de quelques portions de certaines lettres étant tombée, il faut une très grande attention pour ne pas prendre la moitié d'un X pour un V.

« J'ai pris bonne note de votre redressement très
« juste et pour lequel le raisonnement vous a mis
« sur la voie de la correction. »

On peut donc considérer comme un fait acquis l'existence du chiffre XIII, en regard de l'étape de *Foro Segustavarum à Mediolano*, sur l'original de la Table de Peutinger.

M. le baron de Rostaing dit qu'il a été lui-même en correspondance avec M. E. Desjardins au sujet de la carte de Peutinger, et qu'il possède une lettre où ce savant reconnaît l'erreur de lecture par lui commise et, l'exactitude du chiffre rétabli par M. Vincent Durand.

La séance est levée.

Le Président,

TESTENOIRE-LAFAYETTE.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

ELEUTHÈRE BRASSART.

II.

Procès-verbal de la réunion du 19 octobre 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents: MM. l'abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, Maurice de Boissieu, Boulin, Brassart, J. Desjoyaux, Vincent Durand, Gonnard, Huguet, Joulin, Lachmann, N. de Laprade, P. de Laprade, vicomte de Meaux, Miolane, de Montrouge, comte de Neufbourg, abbé Ollagnier, Pellet, comte de Poncins, O. Puy de la Bastie, T. Rochigneux, J. Rony, L. Rony, abbé R. Rony, baron de Rostaing, Alphonse de Saint-Pulgent.

MM. P. Durand et Thevenet ont écrit pour s'excuser de ne pas assister à la séance.

Nomination d'un Président d'honneur.

M. le Président dit que S. G. Monseigneur Foulon, archevêque de Lyon, a bien voulu témoigner qu'il lui serait agréable de faire partie de la Diana. Il propose à la Société de lui offrir le titre de président d'honneur, que son regretté prédécesseur, Mgr le cardinal Caverot, avait déjà daigné accepter.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Statue de Victor de Laprade.

M. le Président fait circuler une photographie de la statue de Victor de Laprade par M. Bonnassieux. Cette statue est terminée, et la commission chargée de l'érection du monument a dû se préoccuper de fixer la date à laquelle il serait inauguré. La saison a paru trop avancée pour que cette cérémonie pût

avoir lieu cette année et, sur l'avis conforme de la famille et de M. Bonnassieux, il a été décidé qu'elle serait renvoyée au printemps prochain.

Publications de la Société.

M. le Président confirme ce qui a été dit dans la séance précédente sur l'époque probable de la publication du tome IX des *Mémoires*. Il pense toujours que ce volume pourra être distribué vers la fin de l'année.

L'année prochaine la Société espère donner à ses membres la Monographie du château de Sury. Ce livre, contenant de nombreuses planches en héliogravure, sera édité dans le format du *La Bastie*.

M. Vincent Durand propose de décider en principe la création d'une série de fascicules consacrée à l'inventaire des archives de la Société. Le format pourrait être in-4° à deux colonnes. On commencerait par l'inventaire des papiers donnés par Madame Martin, de Tarare, et par M. le comte de Sugny.

M. Brassart fait observer que ces deux lots forment des fonds complets et qu'il y aurait économie à adopter la combinaison proposée par M. Vincent Durand. Par ce moyen on pourrait de suite publier l'inventaire de ces fonds sous une forme définitive : car on sera forcé tôt ou tard de réunir dans une publication spéciale les analyses imprimées au jour le jour dans le *Bulletin*.

M. Maurice de Boissieu demande si l'analyse des pièces isolées provenant de dons ou d'achats serait publiée dans cette nouvelle série et au fur et à mesure de leur entrée aux archives.

M. V. Durand répond que les pièces isolées données ou acquises seraient mentionnées comme précédemment au bulletin, en attendant qu'on puisse

les réunir en fonds définitifs. Sa proposition vise les fonds complets et peu susceptibles d'être notablement accrus par la suite.

Après cet échange d'explications, la Société autorise le Bureau à faire imprimer à part l'inventaire des fonds de ses archives pouvant d'ores et déjà être considérés comme complets, et lui laisse le soin d'arrêter le plan et le format de cette nouvelle publication.

Inscription en l'honneur de Gallien.

M. le Président rappelle que M. des Gouttes a offert en 1884, au musée de la Diana, la partie supérieure d'un piédestal carré contenant une inscription en l'honneur de l'empereur Gallien (1). Lors du transfert de ce monument à Montbrison, un des ouvriers qui avait extrait dans le temps ce bloc du lit de la Loise, assura que l'autre partie de l'inscription existait et avait été abandonnée dans la rivière. Sur la foi de ce renseignement, des recherches furent faites et n'amènèrent aucun résultat.

Au printemps de cette année, à la suite d'une inondation, la Loise a changé de lit et des riverains sont venus avertir MM. de Poncins et de Becdelièvre que la pierre recherchée précédemment était visible au fond d'un *gourg*.

On a attendu les basses eaux, puis tout dernièrement, en septembre, l'eau a été détournée et le gourg épuisé. Une pierre d'un certain volume gisait en effet au fond, mais elle était complètement anépigraphe. Des sondages exécutés à droite et à gauche dans le gravier sont restés infructueux.

(1 *Bulletin de la Diana*. T. II, pages 351 et 371.

. Désormais le hasard seul peut amener la découverte de la fin de l'inscription en l'honneur de Gallien; pourtant il ne faut pas trop y compter, car l'exactitude des renseignements fournis par l'inventeur de la partie déposée aujourd'hui à la Diana est peut-être sujette à caution.

Congrès de la Sorbonne en 1888.

M. le Président a reçu de M. le ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, la circulaire suivante :

Paris, le 12 août 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme des questions soumises à MM. les délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1888. Ce programme, dont les éléments ont été fournis par les Sociétés savantes elles-mêmes, a été dressé, comme les précédents, par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Il aurait dû vous être transmis quelques jours après la clôture du Congrès de 1887; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder une communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus tôt que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps mis à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions indiquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus mûrement étudiés.

Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parvenir, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que vous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, MM. les délégués auront pour s'y préparer une année tout entière. J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

L'objet que le Comité s'est proposé, jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire, en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait, en aucune façon, entraver l'initiative individuelle des savants qui assistent au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des obscurités à dissiper, des documents nouveaux à rechercher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

*Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes
et des Beaux-Arts,*

Signé : SPULLER.

Pour copie conforme :

*Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,
CHARMES.*

Voici les questions du programme qui se rapportent plus particulièrement à l'ordre d'études dont s'occupe la Société.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOGIE.

1^o Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Origine, importance et durée des anciennes foires.

5° Anciens livres de raison et de comptes, et journaux de famille.

6° Liturgies locales antérieures au XVII^e siècle.

7° Etude des anciens calendriers.

8° Origine et règlements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVII^e siècle.

9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

10° L'histoire des mines en France avant le XVII^e siècle.

11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

13° De la piraterie entre les populations chrétiennes.

14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

16° Étudier les cadastres ou compoïds antérieurs au XVI^e siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt.

17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des Fous ou des Innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.

18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation.

19° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher quelle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana*, et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies, ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier ; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui, ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI^e siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégagant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province, et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église

que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée ; soit en donnant la description critique de tapisseries ou de tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, et d'en dresser des listes raisonnées. C'est à eux surtout qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

2° Analyse des dispositions prises, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la corvée et de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

3° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

7° Rechercher les traces des corporations de métier s'étendant à une région ou à une province, ou bien les unions ayant pu exister entre les corporations similaires de plusieurs villes.

8° Étudier dans une province ou une circonscription plus restreinte la succession des différents modes d'amodiation des terres. A quelle époque et dans quelle mesure le bail à ferme ou le métayage a-t-il remplacé les anciennes tenures ? — Recueillir tous renseignements sur les redevances, prix,

services accessoires et durée des baux, aux différentes époques. Indiquer, selon les localités, la substitution, au XVIII^e siècle ou au XIX^e siècle, du fermage à rente fixe au métayage, ou inversement.

9^e Faire l'histoire, dans une province ou une circonscription plus restreinte, des contrats intéressant l'ouvrier agricole au faire-valoir du propriétaire, tels que le glanage dans l'Artois, l'engagement des maîtres-valets dans les pays toulousains.

10^e La diminution de la population rurale.

11^e Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIII^e siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

SECTION DES SCIENCES.

15^e Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

16^e Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen-âge et dans les temps modernes.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE.

1^e Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2^e Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen-âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3^e Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4^e Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5^e De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.).

9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents ; apports ou creusement dus aux cours d'eau ; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques ; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.

Messe annuelle à l'intention des membres défunts.

M. le Président dit qu'il est saisi du vœu qu'il soit dit chaque année, le jour de l'Assemblée générale, une messe basse pour le repos de l'âme des membres défunts.

Cette messe serait ditë dans l'église de Notre-Dame, à une heure choisie de manière à permettre aux Sociétaires arrivant par le chemin de fer d'y assister.

Cette proposition, appuyée par plusieurs membres, est mise aux voix et adoptée.

Peintures murales découvertes dans l'église de Notre Dame de Montbrison. — Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure. — Communications de MM. Vincent Durand et Huguët.

M. Vincent Durand dit que des travaux en cours d'exécution dans l'église de Notre-Dame de Montbrison viennent de mettre à découvert une vaste décoration peinte dans la seconde travée du collatéral droit, au dessus de la place occupée naguère par les fonts baptismaux. Elle consiste en un portique d'ordre dorique soutenu par quatre colonnes cannelées et sans bases, deux à chaque extrémité, et surmonté d'un fronton. La frise est décorée de rosaces alternant avec les triglyphes. De part et d'autre, entre chaque groupe de colonnes, une statue en bronze doré est peinte en trompe-l'œil. Dans l'état de dégradation de ces figures, il n'est pas aisé de dire quels personnages elles représentent. On croit distinguer, à gauche, une femme tenant un sceptre ou une croix de la main droite, et élevant de la gauche une palme; à droite, un homme âgé et barbu tenant aussi une hampe difficile à mieux préciser; tous deux sont à demi-vêtus à l'antique: ce sont peut-être des sujets allégoriques. Le style accuse la fin du dernier siècle et l'œuvre est d'un artiste vulgaire. Cependant, pour livrer un plus vaste champ à son génie, on avait muré la belle fenêtre lancette qui éclaire la travée. Cette fenêtre a heureusement été rouverte depuis: il en résulte que la partie centrale de l'entablement et du fronton peints n'existe plus.

La décoration murale qui vient d'être indiquée, et qui ne mérite pas une plus longue description, servait évidemment de rétable à un des nombreux autels secondaires que l'on voyait jadis dans l'église de Notre-Dame. A en croire dom Renon, *Chronique*

de N.-D., p. 152, et plan, p. 539, cet autel serait celui du *Saint-Sépulcre* ou de *Notre-Dame de Pitié*. Mais ailleurs (p. 522 et 528), le même auteur veut qu'à cette place ait existé l'autel de *Saint-Denis*. Il y aurait un intérêt sérieux à déterminer l'emplacement exact qu'occupaient tous les anciens autels qui, pour la plupart, étaient des titres de prébende, et dont la connaissance servirait à retrouver le lieu de la sépulture d'une foule de personnages connus. Le pavé de Notre-Dame a subi, vers le premier tiers de ce siècle, un remaniement total qui a fait disparaître toutes les plates-tombes qui y étaient encastées. D'autre part, plusieurs des autels encore subsistants ont changé de vocable. Il en résulte une véritable difficulté de se reconnaître dans les textes où ils sont mentionnés.

La Mure, dans ses notes manuscrites conservées à la bibliothèque de Montbrison, a laissé une liste des autels de Notre-Dame tels qu'ils existaient de son temps. La publication de cette liste peut servir à compléter et rectifier les indications données par dom Renon dans sa *Chronique de Notre - Dame d'Espérance*.

Tome I^{er}. f^o 61 v^o :

Guy IV dédia l'église à l'instar de Sainte-Marie-Majeure de Rome, en l'honneur de la Sainte Vierge et de tous les Saints.

Par cette fondation, il mit le Forez sous la protection de la Vierge. Aussi, le pays a toujours eu une dévotion très grande en cette église, comme se voit par les présents de colliers, chaînes, cœurs d'or et d'argent, et plusieurs offrandes de cire qui se faisaient, ainsi qu'on trouve aux Mémoires des anciens chanoines, avant le pillage de ladite église, ainsi qu'on les y fait à présent. Et [on] voit encore les anciens rayons où lesdits présents étaient appendus, que les huguenots y laissèrent.

Et la dévotion qu'a eu le pays à ladite église paraît assez par le nombre des autels qui y ont été érigés, savoir jusques

[à] 25, et le grand nombre de prébendes qui ont [été] fondées à chacun d'iceux, tant par les comtes et comtesses qu'autres particuliers dudit pays, au nombre de plus de cent, quoique, par la rage des huguenots, les titres de la plupart se soient perdus. Et ces autels sont :

Le grand autel, dédié en l'honneur de la Vierge et de saint Vincent, parce que ce fut le jour de ce saint qu'il fut consacré : où est cette ancienne et dévote confrérie de Notre-Dame d'Espérance (1).

L'autel du Saint-Sacrement et de Saint-Clair.

L'autel de Saint-André.

L'autel de Saint-Etienne. Y est enterré Ponce d'Aubigny, de *Albiniaco*, chevalier, baron de Sal.

L'autel de Saint-Christophe.

L'autel de Sainte-Catherine et de Saint-Roch, où y avait autrefois confrérie dudit saint.

L'autel de Saint-Antoine et de Saint-Claude.

L'autel de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Pancrace.

L'autel de Saint-Jean-l'Évangéliste.

L'autel de Saint-Eustache.

L'autel de Saint-Antoine du clocher.

L'autel de Saint-Sébastien (2), où était autrefois la confrérie des archers.

L'autel de Sainte-Geneviève et Saint-Jacques, où était autrefois la confrérie des pèlerins.

L'autel du Saint-Sépulcre.

L'autel de Saint-Michel.

L'autel de Sainte-Cécile.

L'autel de Sainte-Anne.

L'autel de Sainte-Magdeleine et Saint-Eloi.

L'autel de Saint-Denys.

L'autel de Sainte-Marguerite.

L'autel du Saint-Esprit.

(1) « Des deniers de laquelle quatre veuves du lieu sont directrices, et doi... » (*Mots biffés*).

(2) « Et Sainte-Marthe. » (*Mots biffés*). Voyez cependant, dans le Pouillé publié par dom Renon, *Chron.*, p. 514, l'indication de ce double vocable.

L'autel de Saint-Mathieu (1).

L'autel de Notre-Dame-de-Grâce, appelé *de la Chanoinie* (2).

L'autel de Saint-Georges (3).

Et l'autel Sainte-Croix en la tribune.

Cette énumération de la Mure semble faite dans un ordre méthodique, en partant du chœur, des-

(1) Selon dom Renon (*Chron. de N.-D.*, p. 167, 232), les autels du Saint-Esprit et de Saint-Mathieu étaient respectivement placés à gauche et à droite du jubé.

(2) « Où est l'ancienne,... » (*mois biffés*). — Dom Renon (*ibid.*, p. 167) dit que cet autel était dans le chœur. On y disait les messes d'enterrement qui ne se célébraient point au grand autel (*ibid.*, p. 537). Il est bien à désirer qu'on arrive à déterminer son emplacement d'une manière précise, car cela permettra de reconnaître approximativement le lieu où repose le chanoine Jean-Marie de la Mure, qui, dans son testament du 24 juin 1675, élit sa sépulture « en ladite devotte esglise « collegiale Nostre-Dame,... et ce, au devant de la porte de « la chappelle qui est nommée *de Nostre-Dame de la Chanoinie*, « en la tombe où... a esté inhumée feue de pieuse memoire « damoiselle Jeanne Gayardon de Grezolles, sa très honorée « mère, et messire Jean-Marie de la Mure,... son neveu, et où « il a faict poser une pierre, ou couvert de ladicte tombe, avec « son nom gravé au dessus d'icelle. » Par le même acte, il lègue au chapitre « un ancien tableau sur du bois », un triptyque sans doute, « représentant la Sainte Vierge montrant « le Sauveur aux Roys d'Orient, et, sur deux aix joints à ce « tableau, la Sainte Vierge adorant le Sauveur nouveau-né, « et les pasteurs le venant adorer : lequel tableau ledit testateur « vout être mis et happé dans la muraille de la chapelle de « *Nostre-Dame de la Chanoinie*, despuis le buffet joignant à « l'autel. » (Aug. Chaverondier. *Notes pour servir à la biographie de Jean-Marie de la Mure*, p. 16 et 20). Ces détails, et l'ordre suivi ici par la Mure, qui nomme l'autel de Notre-Dame de la Chanoinie immédiatement après celui de Saint-Mathieu et avant celui de Saint-Georges, me font douter un peu, je l'avoue, qu'il ait été placé dans le chœur lui-même : n'aurait-il point été plutôt adossé à la clôture de ce dernier, à la hauteur de la chapelle actuelle de la Vierge ?

(3) Cet autel était situé en face de la chapelle actuelle de Saint-André, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne salle capitulaire (Dom Renon, *Chron.*, p. 252 et 423).

cendant le collatéral droit, remontant celui de gauche, puis redescendant le long de la clôture du chœur pour revenir dans le collatéral droit en passant devant le jubé et notant successivement tous les autels qui se présentaient, à main gauche, dans ce parcours.

S'il n'y a pas d'interversion dans la nomenclature précédente, l'autel remplacé par les fonts baptismaux ne peut guère avoir été celui de Saint-Denys, et ce dernier devrait être plutôt recherché sur le côté opposé du collatéral nord, en redescendant de la chapelle de Sainte-Madeleine, aujourd'hui de Saint-Aubrin. Dans cette hypothèse, il pourrait avoir été appliqué au mur ou à la clôture du chœur.

M. Huguet dit que la liste dont la Société vient d'entendre lecture est un document très important pour la topographie ancienne de Notre-Dame. Il a retrouvé lui-même un curieux document qui mentionne une soixantaine de tombeaux situés dans cette église. La liste de la Mure peut aider beaucoup à en identifier l'emplacement.

Un grand nombre de membres expriment le désir que M. Huguet veuille bien, dans une prochaine séance, donner connaissance à la Société du résultat de ses recherches.

M. Vincent Durand dit que les papiers de la Mure contiennent plusieurs autres notes relatives à l'église de Notre-Dame de Montbrison : les unes, ce semble, inédites, les autres reproduisant, avec des détails nouveaux, des circonstances déjà connues. Voici, textuellement ou par extrait, quelques-unes de ces notes.

BATIMENT ET MOBILIER DE NOTRE-DAME. — ARMOIRIES.

T. 1^{er}, f^o 113 v^o :

La voûte faite en la muraille du chœur du côté de l'épître

était l'oratoire des comtes et comtesses (1).

La grande pierre devant le grand autel était leur sépulture.

Y a, autour de l'une des vitres du chœur, des carreaux portant *de gueules à l'église d'or*. Peut-être était-ce les anciennes armes de l'église, ayant les émaux de celles des comtes.

T. 1^{er}, f^o 208 v^o :

Derrière le piédestal de l'image Notre-Dame d'Espérance de ladite église collégiale de Montbrison, sont les armes dudit duc (*Louis II*) parties d'avec celles d'Anne Dauphine son épouse. Elles sont relevées en bosse en un écusson remarquable, où celles du duc n'ont que trois fleurs de lis, et celles de son épouse les deux dauphins de Forez et d'Auvergne, tous deux semblants, vifs et flottants, à la queue fourchue, à la bouche ouverte, hors leurs émaux. D'iceux et par icelles paraît que le dauphin de Forez est au 1^{er} et 4^e quartiers des armes de ladite Anne, et, en bas, la ceinture où est ce mot *Espérance* : d'où est venu ce nom de Notre-Dame d'Espérance (2).

T. 1^{er}, f^o 209 :

Sous ce duc (*Louis II de Bourbon*), l'an 1377, fut clos de murs le chœur de l'église Notre-Dame de Montbrison (3).

T. 1^{er}, f^o 224 :

Il (*le duc Charles I^{er}*) portait de Bourbon comme Jean son père. La duchesse son épouse portait pareilles armes que son mari, contreparties de la maison de Bourgogne, qui est un écu écartelé au 1^{er} et 4^e quartiers *d'azur à 3 fleurs de lis d'or* ou *semé de fleurs de lis d'or* et, pour brisure des armes de France, une *bordure componée d'argent et de gueules*, qui est de la dernière branche des mêmes ducs de Bourgogne, qui se commence à

(1) Il ne s'agit pas ici, comme on pourrait le supposer, du passage ouvert à droite et au fond de l'abside par le doyen Claude de Saint-Marcel, mais d'un réduit pratiqué dans l'épaisseur du mur du chœur et aujourd'hui masqué par le dossier des stalles.

(2) Un croquis assez grossier accompagne la description de cet écusson. Cf. *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 118.

(3) « Et faite la tribune » (*mots biffés*). Ce mot de *tribune* paraît désigner le jubé.

Philippe de France, quatrième fils du roi Jean, aux 2 et 3, bandé d'or et d'azur de six pièces, à la bordure de gueules, et sur le tout de Flandres, qui est de la première branche des mêmes ducs, qui se commence à Robert de France, fils du roi Robert. Telles armes se voient gravées sur la colonne ou pilier étant au milieu des deux portes du grand portail de l'église Notre-Dame de Montbrison, du côté gauche dudit pilier en entrant, où le quartier des armes de la dernière branche de Bourgogne est semé de fleurs de lis et un écusson sur le tout (1).

T. 1^{er}, f^o 222 :

Les armes d'Agnès de Bourgogne (*femme du duc Charles 1^{er}*) sont contreparties à Bourbon sans nombre en la chapelle de Saint-Georges (2).

T. 1^{er}, f^o 229 v^o :

Lesdites armes (*du duc Jean II de Bourbon*) avec ledit collier (*de Saint-Michel*) sont aussi peintes en deux écussons aux vitres de la chapelle Saint-Michel de l'église Notre-Dame de Montbrison ; en la même église, en celles de la chapelle Saint-Christophe et en celles de la chapelle Saint-Etienne, où l'écusson, outre ledit collier, est environné de la ceinture d'Espérance.

T. 1^{er}, f^o 229 :

Jeanne de France (*première femme de Jean II*)... portait de Bourbon contreparti de France, qui est d'azur à 3 fleurs de lis d'or, 2 et 1. Telles armes sont peintes au troisième des quatre écussons de Bourbon peints en la chapelle Saint-Georges de Notre-Dame de Montbrison, aux fleurs de lis sans nombre : faute du peintre.

T. 1^{er}, f^o 229 :

Jeanne de Bourbon (*troisième femme du duc Jean II*)... portait

(1) Dans une première rédaction, biffée, la Mure dit que sur le pilier en question, les armes du duc Charles 1^{er} « sont gravées en face et du côté droit, et du côté gauche en entrant y sont gravées celles de son épouse. » (Cf. *Hist. des ducs de B.*, t. II, p. 188).

(2) dans l'*Hist. des d. de Bourbon*, t. II, p. 71, la Mure attribue cet écusson à Bonne de Bourgogne. Voir la note de M. Steyert qui le restitue à Agnès.

de Bourbon-la-Marche ou Bourbon-Vendôme, qui est de *Bourbon*, au bâton de gueules chargé de 3 lions d'argent. Telles armes sont en relief en l'écusson qui est au dessus de la quatrième fenêtre du grand clocher de Notre-Dame de Montbrison, du côté de midi.

T. 1^{er}, f^o 229 :

Anne de France (*femme du duc Pierre II*) ...portait de même (*de Bourbon*) contreparti de France. Tel écusson est en la vitre de Saint-Etienne [de] Notre-Dame de Montbrison et sur l'ancien banc des officiants (1).

T. 1^{er}, f^o 210 v^o :

L'inventaire du 7 mars 1540 (1541 *n. st.*) de notre église porte qu'en plusieurs pièces, tant de l'argenterie que des ornements, était gravée, ouvrée ou peinte, une ceinture avec ce mot, *Espérance* (2).

T. 1^{er}, f^o 252 :

Ce duc (*le connétable de Bourbon*) portait pour devise un cerf volant avec la ceinture d'Espérance passée au col, comme se voit en un tapis appartenant à nous (3).

T. 1^{er}, f^o 258 :

Le roi Louis XII... retint le porc-épic pour devise. Ce qui se voit au devant d'autel de brocatel qui se met les jours solennels au grand autel de Notre-Dame de Montbrison, où l'on voit les armes de France ayant pour tenants deux porcs-épics, et la lettre L à l'antique couronnée, qui est l'initiale du nom dudit roi.

T. 1^{er}, f^o 249 :

Sous ce duc (Pierre II), le roi Louis XII passa au pays, même à Saint-Bonnet (4). Et l'inventaire de notre trésor, du

(1) Cf. *Hist. des d. de Bourbon*, t. II, p. 500.

(2) Cf. *ibid.*, p. 59.

(3) Ces mots, à nous, paraissent se rapporter au chapitre de N.-D. A la rigueur, on pourrait supposer qu'ils se rapportent à l'auteur.

(4) Probablement en décembre 1499. Cf. *Hist. des d. de Bourbon*, t. II, p. 453 et 526.

7 mars 1540 (1541 *n. st.*) porte que sur le grand poêle de drap d'or, se voyaient les armes de France soutenues de deux porcs-épics.

CLOCHES DE NOTRE-DAME.

T. I^{er}, f^o 269 :

Le 15 juillet 1553, fut faite et jetée la cloche de Notre-Dame de Monthbrison appelée *Marie*, pesant 15 quintaux.

T. I^{er}, f^o 238 :

Quant à celle qui s'appelle *Retour*, elle a cette devise :

Ad mea signa veni ; recinendas pulsor ad horas.

Inde vocor Reditus : ad mea signa veni (1).

A en juger par cette légende, la cloche dont il s'agit répétait les heures frappées sur une autre par l'horloge. L'essieu de cette cloche, frappé par la foudre en 1536, faillit communiquer le feu au reste des charpentes :

T. I^{er}, f^o 264 :

Le même jour qu'il (*François I^{er}*) arriva, (25 avril 1536), la foudre tomba au clocher, mit le feu au gros arbre de *Retour*, dont tout le bois du clocher faillit à brûler.

NOTICE DE LA CONSÉCRATION DE NOTRE-DAME. 1466.

T. I^{er}, f^o 228 :

Consecrata fuit ecclesia B. Mariæ Montisbrisonis die festo B. Giraldi, quæ est decima tertia mensis octobris, anno 1466, per reverendissimum Patrem episcopum suffraganeum domini archiepiscopi Lugdunensis, abbatem Bellæ Villæ, qui ordinavit annuatim celebrari festum dedicationis dictæ ecclesiæ dominica proxima post festum B. Dionysii. Et tempore dictæ consecrationis, existebant dominus Stephanus Gon, decanus, Ludovicus de la Vernade, cantor, Jacobus Robertot, sacrista, Henricus de Changy, magister chori, et Joannes Cachibodi, Guillelmus de Vinolz, Florimundus de Forgia, Annemundus Baronati, Anthonius Bretonelli, Petrus Rapailly, Mauricius de Vanis, Joannes Gordini et Joannes Rabinelli, [canonici].

(1) Cette note est bâtonnée sur le manuscrit, probablement parce que l'auteur ne l'a pas jugée à sa place.

T. I^{er}, f^o 113 v^o :

En une autre année, sous ledit fondateur, fut consacrée ladite église le dimanche dans l'octave de la Saint-Denys, et le grand autel le jour Saint-Vincent, selon que porte la tradition de ladite église, qui célèbre à ce jour lesdites consécérations. Notre-Dame d'août et Toussaint sont ses grandes fêtes.

Le premier de ces textes a déjà été publié, mais d'après un texte un peu différent et d'une manière un peu moins complète, par dom Renon, *Chronique de N.-D.*, p. 489 (Cf. p. 146). Quant au second, il renferme une indication erronée en ce qu'il attribue la consécration de l'église aux temps du fondateur : erreur rectifiée par la Mure lui-même (*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. II, p. 273). Mais il donne encore lieu à une autre difficulté, car si l'église fut réellement consacrée un dimanche, ce ne put être le 13 octobre 1466, fête de saint Géraud, qui cette année-là tomba le lundi. Il faudrait, pour mettre d'accord les notes chronologiques de la Mure, reculer la date de la cérémonie au dimanche 13 octobre 1465, ou la faire descendre à pareil jour des années 1471 ou 1476. Il est probable que la date de 1466 est la bonne, et que la Mure aura conclu à tort, de ce que l'anniversaire de la consécration de l'église se célébrait un dimanche, que tel était aussi le jour de la semaine où elle avait été solennellement dédiée. Dans l'*Histoire des ducs de Bourbon*, t. II, p. 275, il se contente de donner la date du 13 octobre 1466, sans préciser autrement le jour.

Le prélat qui fit cette dédicace est Etienne de la Chassaigne, consacré suffragant de Lyon, le 11 septembre 1465, pour suppléer dans les fonctions épiscopales l'archevêque élu Charles de Bourbon (*Gallia Christiana*, t. IV, col. 295). Son titre *in par-*

tibus, d'après la relation du sacre de Charles de Bourbon, qui eut lieu l'année suivante (*Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 389), paraît avoir été celui d'*episcopus Berucensis*, sans doute mauvaise transcription pour *episcopus Berytensis*.

CHARTES DIVERSES CONCERNANT L'ÉGLISE
DE NOTRE-DAME.

T. 1^{er}, f^o 202. — 5 des ides de juin (9 juin) 1393. — Clément VII, pape en Avignon, accorde au doyen de Notre-Dame le pouvoir d'entendre les confessions pendant le carême.

Clemens episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis decano et capitulo ecclesiæ Beatae Mariæ Montisbrisonis, Lugdunensis diœcesis, salutem et apostolicam benedictionem. Sincerae devotionis affectus, quem ad nos et Romanam geritis Ecclesiam, promeretur ut petitionibus vestris, quantum cum Deo possumus, favorabiliter annuamus. Hinc est quod nos, etc., ut tu, fili decane, quorumcumque ad ecclesiam vestram in quadragesima annuatim venientium, confessionibus eorum diligenter auditis, pro commissis eis debitam absolutionem impendere, et injungere pœnitentiam salutarem, nisi forte talia sint propter quæ Sedes Apostolica sit merito consulenda, libere et licite valeas, auctoritate apostolica tenore presentium indulgemus.

Nulli omnino, etc. Datum Avenioni, 5^o idus junii, Pontificatus nostri anno quinto decimo. H. BURGENSIS.

Lesdites lettres fulminées par l'official de Lyon le 24 avril 1395.

Pour l'intelligence de cette concession du souverain pontife, il faut se rappeler que l'église de Notre-Dame n'était point paroissiale, et que les pouvoirs spirituels du doyen ne dépassaient pas l'enceinte du cloître.

T. 1^{er}, f^{os} 60 v^o, 218 v^o et 223. — 8 des ides de février (6 février) 1423. — Bulle de Martin V portant

concession d'indulgences en faveur des bienfaiteurs de Notre-Dame de Montbrison.

... Cum, sicut accepimus, collegiata ecclesia Beatæ Mariæ villæ de Montebrisone, Lugdunensis diocesis, quæ per quondam comites de Foresio, ab illustri domo Franciæ descendentes, fundata sit atque dotata, et inter cæteras collegiatas ecclesias illarum partium insignis extitit; et tam propter mortalitatem, pestes, et guerrarum turbines, aliasque calamitates passim emersas, quæ partes illas diutius afflixerunt, prout affligunt, quæ scilicet (1) totius villæ, quæ scilicet partis ecclesiæ predicatarum combustionem, quæ a paucis tempore evenit, dicta ecclesia, quæ propter obitum fundatoris ejusdem non est ad sui perfectionem deducta, ex tenuitate facultatum et proventuum ejusdem, in suis ædificiis et structuris absque fidelium suffragiis reparari, et ad perfectionem hujusmodi deduci non possit, Nos cupientes ut ecclesia ipsa a Christi fidelibus congruis honoribus frequentetur, et ut fideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad eandem, et ad reparacionem et conservationem ejusdem manus promptius porrigant adjutrices, etc. Datum Romæ, 8^o idus februarii.

T. 1^{er}, f^o 200. — 28 mars 1457. — Concession d'indulgences en faveur des bienfaiteurs de Notre-Dame de Montbrison, par Alain de Coëtivy, cardinal de Sainte-Praxède, évêque d'Avignon, légat du Saint-Siège dans les Gaules.

Alanus, miseratione divina tituli Sanctæ Praxedis sacrosanctæ R. E. presbyter cardinalis, Avinionensis vulgariter nuncupatus, in regno Franciæ cæterisque Galliarum ac eis adjacentibus ?] partibus usque ad Rhenum Apostolicæ sedis legatus, un[iversis] fidelibus præsentis litteras inspecturis salutem in Domino,

(1) Les trois copies de la Mure portent ici et plus loin, *quæ scilicet*, ce qui porte à croire que tel était bien le texte de la bulle, au lieu de *quam propter*, qu'on serait tenté d'y substituer. — Sur la prise de Montbrison par les Anglais et les dommages soufferts à cette occasion par l'église de Notre-Dame, voir l'*Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 139, et dom Renon, *Chron.*, p. 130.

Dum præcelsa meritorum insignia, quibus Regina cœlorum, Virgo Dei Genitrix gloriosa, sedibus prælata sidereis, velut stella matutina, præruilat, devotæ considerationis indagine perscrutamur ; dum etiam intra pectoris arcana revolvimus quod ipsa, ut Mater misericordiæ et pietatis, amica humani generis, pro salute fidelium qui delictorum onere prægravantur, sedula exoratrix et pervigil, ad Regem quem genuit intercedit, dignum, quin potius debitum arbitramur, ut ecclesias et loca ecclesiastica in honorem sui nominis instituta gratiosis remissionum impendiis et indulgentiarum muneribus decoremus. Cum itaque, sicut accepimus, ecclesia Beatæ Mariæ Montisbrisonis, Lugdunensis diœcesis, in suis structuris et ædificiis reparatione non modica indigere noscatur, ad quam faciendam ipsius ecclesiæ propriæ non suppetunt facultates, sed Christi fidelium pia suffragia sint ad id plurime opportuna, nos cupientes ut ecclesia ipsa congruis honoribus frequentetur, ac in dictis structuris et ædificiis debite reparetur, pariter et conservetur, nec non fideles ipsi eo libentius devotionis causa confluant ad eandem, et ad reparationem et conservationem illius manus promptius porrigant adjutrices, quo ex hoc ibidem dono cœlestis gratiæ uberius conspexerint se refectos, de Omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus eisdem Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis qui in Annuntiationis, Assumptionis, Nativitatis, Conceptionis et Purificationis prælibatæ Beatæ Mariæ Virginis festivitibus ecclesiam ipsam devote visitaverint annuatim, et ad reparationem et conservationem hujusmodi manus porrexerint adjutrices, ut præfertur, singulis videlicet festivitibus antedictis, auctoritate qua specialiter per litteras apostolicas fungimur in hac parte, unum annum, nostri a cardinalatus officii vigore singulis diebus sabbati per totum annum centum dies, de injunctis eis pœnis misericorditer in Domino relaxamus, præsentibus perpetuis temporibus duraturis.

Datum Lugduni, a Nativitate Domini 1457^o, die 28^a mensis martii, Pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Callisti divina providentia Papæ III anno secundo.

T. I^{er}, f^o 256 v^o. — 2 novembre 1523, à Lyon. — Lettres de François I^{er}, par lesquelles il ordonne à

son trésorier de Forez d'acquitter exactement ce qui est dû aux doyen et chanoines de Montbrison, pour cause des dons et legs faits par les comtes de Forez à l'église de Notre-Dame.

T. 1^{er}, f^o 270. — 154.. (*chiffre emporté, peut-être un 7*). — Lettres patentes du roi Henri II, par lesquelles il met sous sa protection l'église de Notre-Dame.

T. 1^{er}, f^o 301 v^o. — 1612. — Lettres patentes du roi Henri IV, par lesquelles il prend sous sa protection l'église de Notre-Dame.

LE VŒU DE VILLE. 1646.

T. 1^{er}, f^o 72 :

L'an 1646 et le 2^e jour de juillet, fête de la Visitation de Notre-Dame, les habitants de la ville de Montbrison, par la bouche des échevins, ont voué et promis à Dieu et à la Sainte Vierge, de faire annuellement et perpétuellement à pareil jour une procession générale en l'église collégiale de Notre-Dame de ladite ville, laquelle procession partira de ladite église, sortira hors la ville, fera le tour des murailles et puis retournera en ladite église, où sera célébrée la grand'messe.

Ladite année et le même jour, à l'offertoire de la grande messe, en ladite église se présentèrent vertueuses damoiselles Jeanne Rival, femme de Jean d'Escotay, écuyer, sieur de la Pommière, et Jeanne de Grezolles, veuve de François de la Mure, sieur de Bienavant (1), lesquelles offrirent à l'œuvre et décoration de ladite église, et pour l'ornement de la vénérable image de Notre-Dame d'Espérance, une grande couronne royale à huit branches, avec huit fleurons autour et une grande fleur de lis au dessus, enrichie de quantité de belles perles et d'un grand nombre de pierreries recueillies par leurs soins

(1) C'est la mère de Jean-Marie de la Mure. Sur le don fait par elle et par Jeanne Rival, voyez le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1881, p. 158, et dom Renon, *Chron.*, p. 254.

de plusieurs dames et damoiselles du pays et de la ville et travaillées de leurs mains.

L'année suivante 1647, et le 15 août [lesdites ?] damoiselles ont offert une couronne semblable pour l'image du petit Jésus (1).

La séance est levée.

Le Président,

C^{te} DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,

ELEUTHÈRE BRASSART.

III.

Notes sur la famille Parrocel,

PAR M. C. MAILLON.

Le tableau généalogique qui fait suite à cette note présente le résumé des renseignements qu'il m'a été donné de réunir sur la famille Parrocel. Je les ai disposés sous cette forme, parce qu'elle met mieux en évidence les rapports de parenté des artistes qui ont porté ce nom, et n'aurais rien à y ajouter, s'il ne me paraissait nécessaire de consigner ici avec plus de détails le peu que nous savons sur Georges Parrocel, le chef et l'auteur de cette glorieuse lignée.

Nous avons des raisons de croire que Georges Parrocel est né à Montbrison (2) et qu'il y est mort

(1) Cette notice a été bâtonnée en croix, peut-être après avoir été transrite ailleurs.

(2) Les Parrocel sont assurément originaires de Montbrison. En voici quelques-uns nommés dans des textes du XV^e et du XVI^e siècle :

Vers 1456. — BENOIST PERROSSEL, de Saint-André de

probablement en 1614; nous savons qu'il a épousé Loyse de Ladut (1), qu'il a eu entre autres enfants un fils prénommé Barthélemy et deux filles, Gabrielle et Sybille; mais de ses œuvres nous ne savons rien. Nous ignorons même la date précise soit de sa naissance, soit de son décès, à cause des lacunes qui existent dans les registres de la paroisse Saint-André de 1588 à 1607.

D'autres viendront, qui, plus heureux que nous, découvriront soit dans les églises du Forez, soit dans les maisons bourgeoises, soit dans les châteaux, quelques-uns des tableaux qu'a signés Georges Parrocel. Il leur sera sans doute donné aussi, j'en ai la conviction, de retrouver les œuvres des Pussin, des Michon, contemporains de Georges Parrocel, et plus tard des Dossonville, des Duval et des Smith (2) qui, au XVII^e et au XVIII^e siècle, formaient une école de peinture et de sculpture que l'on pourrait peut-être appeler l'école de Montbrison.

Afin de satisfaire aujourd'hui, dans la limite du

Montbrison (cité par Gras : *Extraits de terriers*). Cf. *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 58, article de H. Gonnard.

1497. — *Terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison*, signé Bouchard et Pagani. *Version française ancienne aux archives de la Diana*, folio 236. Réponse de Mathieu Chanal : « Donné l'an, jour et « lieu que dessus (5 août 1497), present à ce discrete personne « M^{re} Robert Teyssonnier, prestre, curé de Baulne, et MATHIEU « PARROCEL, clerc, notaire, habitant dud. Montbrison, tesmoins « à ce presents, appelés et requis. »

1529. — Archives de Goutelas. — *Terrier Tronchet de la rente de Cremeaux*, folio 2. « PHILIPPUS PERROSSEL textor ville Mon- « tisbrisonis. » (23 novembre 1529).

(1) *Terrier de l'Hôtel-Dieu de Montbrison*, précédemment cité, folio 241. Réponse de Guillaume Deladue, fils de Pierre Deladue, vignoblant dud. Montbrison.

(3) Œuvres de J.-B. Smits vivant en 1687, v. *Bulletin de la Diana*, t. III, page 60.

possible, la légitime curiosité du lecteur, je produirai ici quelques extraits du registre des baptêmes de la paroisse Saint-André, dans le périmètre de laquelle habitait Georges Parrocel. Ces extraits sont au nombre de vingt-deux ; ils démontrent que notre peintre était un homme estimé et recherché de ses concitoyens et qu'il comptait des amis dans toutes les classes de la société.

Georges Parrocel assiste, le 7 mars 1607, au baptême, dans l'église de Saint-André, de Jean de la Plasse, fils de Jean et de Claudine Chazère, dont le parrain est Jean Chazère, boulanger, et la marraine Catherine Chavassieu, femme de Pierre de la Plasse, marchand ;

Le 8 septembre 1608, à celui de Claudine France, fille de Barthélemy, blanchisseur, et de Madeleine Guillot ; parrain Pierre Guillot, tailleur d'habits, marraine Claudine Guillot, femme de Pasque Guillot, aussi tailleur d'habits ;

Le 12 octobre 1608, à celui de Pierre Vallanson, fils d'honnête Louis, marchand de Montbrison, et d'Antoinette Chaulx ; parrain Pierre Chaulx, marraine Toussainte Chapuis, femme de Jean Vallanson ;

Le 15 janvier 1609, à celui de Pierre Pilon, fils de N..., potier de terre, et de Catherine Grand ; parrain Pierre Duchez, marchand boulanger, marraine Catherine Magnieu ;

Le 26 juillet 1609, à celui de Pierre de la Plasse, fils de Jean et de Claudine Chazère ; parrain Pierre de la Plasse, marchand tanneur, marraine Claudie Blanchoste, femme de Jean Chazère ;

Le 20 août 1609, à celui d'Anne Roy, fille d'Antoine, marchand boulanger, et d'Antoinette Pourat ; parrain Jean Boutarieux, l'un des archers de M. le Prévôt, marraine Anna Boyterier, femme de Jean Bréchard, sergent royal au bailliage ;

Le 30 août 1609, à celui de Jean Neyret, fils d'Antoine, marchand, et d'Antoinette Jourdan ; parrain Jean Raynard, aussi marchand, marraine Claudie Neyret, fille d'Antoine ;

Le 2 octobre 1609, à celui de Sibile Baraillon, fille de Jean et d'Anne Coste ; parrain Antoine Journal, pâtissier, marraine

Sybille Fogière, femme de noble Jacques Chirat, conseiller du Roi, élu au pays de Forez ;

Le 16 novembre 1609, à celui de Reyne Bellet ; parrain Jean Boys, sergent royal au bailliage de Forez, marraine Reyne Chenillon, femme de Pierre Goron, marchand de la ville ;

Le 13 décembre 1609, à celui de Loyse Corant, fille de Jean, cordonnier, et d'Antoinette de Ladut ; parrain Mathieu Frujon, tanneur, marraine Loyse de Ladut, femme de Monsieur Georges Parrocel ;

Le 25 avril 1610, à celui d'Aymare Seguin, fille de Georges, sergent royal, et d'Anne Tarchier ; parrain Monsieur Michel Punctis, procureur au bailliage, marraine Aymare Colombet, femme de Monsieur Philibert Dufour, l'un des greffiers au bailliage ;

Le 12 août 1610, à celui de Loyse Donis, fille d'Etienne, marchand de Montbrison, et de Claudine de la Roue ; parrain Guillaume Beurien, pharmacien de Montbrison, marraine Loyse Donis, femme de Monsieur Antoine Bernard, marchand.

Le 19 décembre 1610, à celui d'Etienne Fournel, fils de Jean, boulanger, et de Claudine N... ; parrain Etienne Léonard, menuisier, marraine Catherine Clairret, femme de Antoine Margiron, sergent royal au bailliage de Forez ;

Le 6 mars 1611, à celui de Madelaine Monatte, fille de Pierre, notaire tabellion royal, et d'Isabeau Pizol ; parrain Claude Plagnieu, aussi notaire royal dudit lieu, marraine dame Madelaine Peaucheville, femme de honnête Jean Jourdan, marchand de cette ville ;

Le 24 août 1611, « veille de saint Louis », à celui de Loys Boys, fils de honnête Thomas, tanneur de Montbrison, et d'Antoinette Charbonnier ; parrain honnête Loys Boys, marchand bourgeois de Montbrison, l'un des recteurs de l'Hôtel-Dieu de ladite ville, marraine Loyse de Ladut, femme de monsieur Georges Parrocel, peintre de Montbrison... « Dieu veuille qu'il soit homme d'honneur ! ».. ;

Le 28 août 1611, à celui de Grégoire Perrain, fils de Claude et de Fleury Simand ; parrain Grégoire Bosse, chirurgien de Montbrison, marraine Jeanne de la Font ;

Le 30 novembre 1611, à celui de Léonard Granjon, fils de



TABLEAU GÉNÉAL

GEORGES PARROCEL, pei

BARTHÉLEMY PARROCEL, peintre, né à
laissé quelques travaux (descente d

PARROCEL (JEHAN), faussement appelé Barthélemy par d'Argenville, né à Brignoles le 29 juin 1631, peintre, mort jeune, en 1653, sans laisser de productions connues.

PA
gnol
alla
avait
un g
latio
quat

PARROCEL (IGNACE-JACQUES), peintre de batailles et graveur à l'eau-forte, élève et imitateur de son oncle Joseph Parrocel naquit à Avignon, le 17 juin 1667, et mourut à Mons le 1722. Il a travaillé en Italie et en Allemagne, où il a peint entre autres choses, pour le prince Eugène, sept tableaux de batailles qui furent apportés en France à la suite des conquêtes et furent repris en 1815. Il avait épousé Jeanne-Marie Perrier. Il a laissé comme graveur une vue de la fontaine de Vaucluse. (Peintre de l'empereur d'Autriche et du prince Eugène.)

PARROCEL (JEAN-LOUIS), né à Avignon le 25 mars 1690.

PARROCEL (ETIENNE), peintre d'histoire, né à Avignon, paroisse Saint-Giniez, le 8 janvier 1696. On voit de lui au musée de Marseille, un beau tableau de saint François-Régis avec cette signature *Stéphanus Parrocel pinxit Romæ*, 1739. Nicolas Billy a gravé son tableau de sainte Jeanne de Valois et Ville son portrait du cardinal de Tencin. On ne connaît jusqu'à présent aucune gravure faite par lui et signée. (Dit *le Romain*; membre de l'Académie de Saint-Luc).

PAR
tre et
Avigno
le 26 m
dans le
Rome
triomp
verti l
que son
de Pier
sujet p
deson p
Rome,
en 1775

PARROCEL (JOSEPH, marquis de), comte de Tavel, brigadier des gardes du corps de la compagnie de Villeroy, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint Louis, né à Avignon le 4 juin 1723, mort célibataire à Saze le 20 pluviôse an VI de la République.

PARROCEL (JEANNE-FRANÇOIS PALLAS), née à Paris en 1734, mariée à M. Lefevre de Valrenseaud, avocate. Elle peignit les fleurs et les animaux, et mourut en 1829 âgée de 95 ans. De Launay a gravé plusieurs de ses productions.

Michel, marchand de Saint-Bonnet-le-Chastel, et de Marguerite Boulard ; parrain N..., marraine Françoise Picotet, femme de Gaspard Boulard de Montbrison ;

Le 11 février 1612, à celui d'Annet Aleyron, fils de Jean et de Catherine N... ; parrain Annet Barrieu, marraine Claudie Brugière ;

Le 28 juin 1612, à celui de Dauphine Prost, fille de Certal et de Bonne Lyonnet, fille d'Antoine Lyonnet, notaire royal ; parrain Claude Prost, père dudit Certal, marraine Dauphine Prabet ;

Le 11 mars 1613, à celui de Jacques Boys, fils de Thomas, tanneur à Montbrison ; parrain Jacques Boys, prêtre prébendier de l'église collégiale de Notre-Dame de Montbrison, marraine Anne Charbonnier, femme de Jean Boys, sergent royal dudit Montbrison ;

Le 28 juillet 1613, à celui de Françoise Chavanon, fille de Mathieu et de Claudine Chavassieu ; parrain Mathieu Rey, boulanger pâtissier, marraine Solange N...

Brignoles qui a vu naître Joseph Parrocel a donné son nom à une de ses rues. Avignon, berceau de Pierre Parrocel, qui a laissé dans les édifices publics de cette ville plus de quatre-vingts toiles importantes, a sa rue *Pierre Parrocel*. A Marseille, le nom de Parrocel brille à une place d'honneur dans le musée du Château d'Eau. Il est également inscrit au nombre des plus célèbres maîtres français, sur la façade nord du grand pavillon central du palais du Trocadéro, à Paris.

La ville de Montbrison ne pouvait laisser dans l'ombre le souvenir d'une famille qui est une de ses gloires artistiques. Par délibération du 8 avril 1887, le conseil municipal a décidé qu'une rue de la ville portera le nom des Parrocel, et qu'à deux autres rues seront donnés les noms de Florimond Robertet et de Legouvé, qui sont de non moins illustres enfants de la vieille capitale du Forez.

IV.

Excursion archéologique
à Essalois, Chambles et Notre-Dame de Grâces,
le 23 août 1887.

Commissaires : MM. Testenoire - Lafayette, Vier,
Coadon, Gachet, J. Poinat et Félix Thiollier.

Questionnaire.

ESSALOIS

1° — Quels sont les textes les plus anciens faisant mention d'Essalois ? Formes latines et françaises de ce nom.

2° — Indiquer les découvertes faites à différentes époques sur le plateau d'Essalois, particulièrement à l'occasion des travaux exécutés par M. Philip-Thiollière et M. Sauzée.

3° — A quelle époque peut-on faire remonter la station d'Essalois ? Quelle date probable assigner à son abandon ?

4° — Est-ce un *oppidum* ? Un camp de rassemblement ou d'observation ? Quels sont les travaux défensifs dont on a pu retrouver des traces certaines : enceinte continue, redoutes, fossés, postes détachés situés à proximité ?

5° Est-ce un *emporium* ? Dans ce cas, peut-on faire quelque hypothèse sur la nature et la provenance des objets qui y étaient plus particulièrement échangés ? Est-il possible notamment d'assigner un lieu d'origine aux innombrables amphores dont on y rencontre les débris ?

6° — Monnaies ségusiaves autonomes. Etat de la question. Monnaies au type du taureau cornupète.

7° Existe-t-il à Essalois ou dans le voisinage immédiat des roches, fontaines, etc., auxquelles s'attachent des légendes ou un culte superstitieux ? Noms que ces lieux portent. Antiquités qui s'y rencontrent.

8° — Voies antiques servant à accéder à Essalois ou passant à proximité.

9° — Château du Moyen-Age. Date de sa construction. Ses seigneurs. Sort de ses archives.

CHAMBLES

Château de Chambles. Epoque de sa construction. Seigneurs qui l'ont possédé.

Eglise de Chambles.

NOTRE-DAME DE GRACES

Histoire sommaire de la maison de l'Oratoire de Notre-Dame de Grâces.

Eglise de Notre-Dame de Grâces. Sa date. Particularités de son plan et de sa construction.

Tour polylobée au chevet de l'église. A-t-elle été, dès l'origine, destinée à servir de clocher ?

V.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bertrand (Alfred), vice-président de la Société d'émulation de l'Allier : *Ruines antiques découvertes récemment dans la commune de Molles (Allier)*. (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*). Moulins, (Etienne Auclair), s. d., in-8°.

Chaumette (Mademoiselle de la) : Tortorel (Jean) et Perrissin (Jacques) : *Le premier volume contenant quarante tableaux ou histoires diverses qui sont memorables touchant les guerres, massacres et troubles advenus en France en ces dernières années, le tout recueilli sur le tesmoignage de ceux qui y ont esté en personne et qui les ont veus, lesquels sont pourtraits à la verité*. S. l., 1559-1570, in-f°.

Exemplaire complet, moins la préface. Les plan-

ches n'ont pas été reliées dans l'ordre indiqué par Brunet ; presque toutes sont coloriées.

— Acte de mariage d'Antoine Du Guet avec Françoise Jullien. Lyon, paroisse Saint-Saturnin, 14 juillet 1647. Coinde, vicaire.

Cet acte est inscrit dans un encadrement en taille-douce finement enluminé. — Parchemin.

Chausse (l'abbé), son ouvrage : *Vie de M. l'abbé Jean-Louis Duplay, prêtre de Saint-Sulpice, ancien supérieur du grand séminaire de Lyon. Notes, souvenirs et monographies sur le diocèse de Lyon, 1788-1887*. Paris et Lyon, Delhomme et Brigueot, 1887, 2 vol. in-12.

Héron de Villefosse (Antoine), son mémoire : *Les mosaïques récemment découvertes en Afrique*. (Extrait de la *Revue de l'Afrique française*). Paris, Barbier, 1887, in-8°.

[Langlois (l'abbé F.) et Condamin (le chanoine James)], leur ouvrage : *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château d'après les manuscrits conservés aux archives locales et départementales, avec six vues hors texte, trente photo-typographies et la reproduction des principales pièces originales*. Tome II. Paris, Alphonse Picard, 1887, in-8°.

Laprade (Famille de) : Victor de Laprade : *Œuvres poétiques* complètes. Paris, Alphonse Lemerre, 1878-1882, 6 vol. in-16.

Ministère de l'Instruction publique : *Discours prononcé par M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, au Congrès des sociétés savantes, le samedi 4 juin 1887*. Paris, imp. nat., 1887, in-4°.

— *Journal des Savants*. Août-novembre 1887.

Périer : Procès-verbal de plantation de bornes entre les seigneuries de la Roue et de Montpéloux en

Auvergne, appartenant à Bertrand de la Roue, et les mandements de Châtelneuf, Ecotay et Lavieu en Forez, au comte Jean I. — Vendredi après la Toussaint (4 novembre) 1317. Arnaud *Botini*, notaire.

Les arbitres des parties sont Girard de *Rumano* et Raynaud de Langes, chanoine de Notre-Dame de Montbrison, procédant en présence du seigneur de la Roue et des châtelains et officiers de Châtelneuf, Ecotay et Lavieu.

Original. — Parchemin jadis scellé.

Cette pièce a été publiée en entier par Gras : *Revue forézienne*, 1868, pages 249 et suivantes.

— Constitution de dot par Briand de Veauchette à sa sœur Catherine de Veauchette, future épouse de noble homme François de Barges.

....Quod, ob favorem et contemplacionem futuri matrimonii... contrahendi... inter nobilem virum dominum Franciscum de Bargiis, militem, Lugdunensis diocesis, ex una parte, et Catherinam filiam quondam Jocerandi de Velcheta, domicelli, ex altera parte, personaliter et specialiter constituti propter ea que sequuntur... dictus nobilis vir dominus Franciscus de Bargiis, miles, nomine suo proprio, ex una parte; et Briandus, filius quondam Jocerandi de Velcheta, domicelli, pro et nomine (*lacune*) Catherine, sororis sue, ex altera parte...; dictus nobilis Briandus... constituit dicto... Francisco, futuro sponso sue sororis..., pro dote ipsius nobilis Catherine sororis sue..., videlicet sex centum libras turonensium monete regie nunc currentis, cujus viginti solidi turonensium valent unum francum auri, boni scigni et legitimi ponderis, domini nostri Francorum Regis, et e contra. Quas quidem sex centum libras... dictus Briandus assignator... solvere [promittit]... scilicet hinc ad instans festum Nativitatis Domini proximo venturum viginti libras..., et in alio festo Nativitatis Domini... subsequentis anno revoluto alias viginti libras..., donec et quousque de dictis sex centum libris... fuerit plenarie et integre solutum....

Pro quibus quidem sex centum libris... dotilibus... melius

et certius fore solvendis... per dictum... Briandum... dicto Francisco..., nolens idem nobilis Briandus dictum dominum Franciscum in aliquo decipere, sed, posse suo, facere ea que jus et ratio dictant, constitutus personaliter et specialiter... nobilis et potens vir dominus Guido de Sancto Prejecto, dominus Sancti Prejecti, qui, ad preces et requisicionem dicti nobilis Briandi, et pro ipso et nomine ipsius, pro centum libris turonensium.... dictarum sex centum librarum turonensium, pro quinque... primis solucionibus penes dictum Franciscum se ponit et constituit fidejussorem et principalem solutorem. Item, nobilis et potens vir dominus Guichardus de Sancto Petro, dominus Sancti Annemundi, pro aliis centum libris..... Item, nobilis vir dominus Humbertus Durgelli, avus maternus ipsius Catherine, pro aliis centum libris... Item..., Poncius Viridis, dominus de Valle Privata, pro sexaginta libris... Item..., Rolandus de Laviaco, domicellus, pro quadraginta libris... Item, nobilis Johannes Mareschaux, alias de Salvajo, pro aliis quadraginta libris... Item, nobilis Stephanus Durgelli, pro aliis quadraginta libris... Item, nobilis Guillelmus de Sucheto, pro aliis etiam quadraginta libris... Item, Petrus de Angiriaco, dominus Sancti Boniti Ollarum, pro aliis quadraginta libris... Item, nobilis Johannes de Sergy, pro aliis quadraginta libris.....

Et est actum et conventum inter ipsas partes hinc inde... quod, casu quo dotis restitucio locum sibi vendicaret in hac parte, causa mortis vel alias, dictus dominus Franciscus de Bargiis promittit per juramentum suum... reddere plenarie... diote Catherine vel suis... omne illud quicquid habuerit de dicta summa dotali.... Et pro dicta dote melius.... reddenda et restituenda, casu-restitutionis, ut dictum est, adveniente, diote Catherine vel suis predictis, constitutus personaliter nobilis Johannes de Laviaco, dominus Ruppis, nob[ilis] (*lacune*) Franciscus du Says, miles, nobilis Petrus de Angiriaco, dominus Sancti Boniti Ollarum, nobilis Arthaudus del Soillelhant, Johannes de Sancto Justo, domicellus, nobilis Joh[annes] (*lacune*) alias Beraudon, Rolandus de Laviaco, Johaninus de Laviaco et Raymundus de Calus, qui, ad preces et requisicionem dicti domini Francisci, sponsi futuri diote Catherine, et pro ipso et [nomine] ipsius se posuerunt et constituerunt fidejussores et principales solutores...

Deinde vero personaliter et specialiter constitutus dictus dominus Franciscus, sponsus futurus dicte Catherine..., dat, donat... dicte Catherine, pro dotalitio... et in augmentum dotis..., videlicet quamdam domum suam ipsius domini Francisci sitam infra fortalicium d'Escotay, que quondam erat domine Agnetis de Marlio; una cum decem libris redditualibus, cum directo dominio, sitis et situatis in mandamento Sancti Eugendi...; una cum sexaginta franchis auri quos idem dominus Franciscus eidem Catherine, future sponse sue, dat et donat, ut supra, pro jocalibus emendis.....

Item est actum.... quod, si futuri conjuges habeant in futurum liberos masculos..., primus filius masculus sit heres pro medietate eorum terre et hereditatis.....

Deinde vero fuit actum inter predictas partes quod dictus dominus Franciscus....., incontinente celebrato dicto matrimonio..., teneatur et debeat et sit ad hoc astrictus eundem Briandum facere quictare.... per dictam Catherinam, sororem suam..., de omni jure et actione, quod et quam dicta Catharina habet... in bonis et rebus.... predicti Jocerandi de Velcheta, ipsius Catherine patris, et in bonis Beatricis Durgelli, ejusdem Catherine matris, nec non in bonis dicti Briandi presentibus et futuris quibuscunque, acquisitis et etiam acquirendis.....

Actum et datum, quoad recepcionem presentium licterarum, apud Sanctum Prejectum, in aula domus dicti loci, die octava mensis junii, anno Domini millesimo tercentesimo octuagesimo nono, presentibus venerabili et discreto viro domino Bartholomeo Buchalli, canonico Sancti Johannis Lugdunensis; domino Matheo de Villa, curato Sancti Stephani de Furano; domino Guidone Paulati, presbitero; Petro Clapperii, clerico, notario; Johanne Dioni, Petro Cordelli, domicellis; Johanne Barratrit.....

Notule extraite des protocoles de Jacquemet de Vinols et expédiée de forme publique par Jacques de Vinols, notaire à Montbrison, le 9 septembre 1412.
— Parchemin de deux peaux cousues, (longueur, 1^m 10, largeur, 0^m 60), jadis scellé de deux sceaux.

— Abenevis par Dauphin d'Ogerolles, seigneur de

Montherboux, à Pierre Moéson, de Sauvain, du droit de semer du blé, pâturer et prendre du bois dans les montagnes des *Fraulx* et de *Chorsin*. 6 août 1532. Jean Boysson, notaire et greffier de Montherboux.

... Comme fust intenté..... et judicié en la court.... de Montherboux, entre noble homme Daulphin d'Ogerolles, escuyer, seigneur de Saint-Polgue, dudict Montherboux et de Roche-la-Molière, homme d'armes de monsieur le Grand-Mestre, en la dicte cause demandeur....., et Anthoyne Moeson, comme procureur... de Pierre Moeson, de Sauvain..., defendeur..., à raison de ce que le dict seigneur... disoit que... il estoit seigneur... de Montherboux... et luy... appartenoint... entre aultres les montaignes des *Fraulx*, situées... joignant et joute l'eau qui vient de la Richarde courant au pont de Laval de vent et midi, la montaigne des habitants de Plenay de soir, et la senoyve de monsieur de Couzan de matin, et la terre et seigneurie de Chalmazel devers la bize, sauf les troys terres par ledict seigneur ou ses predecesseurs abenevisées ès habitans des villaiges de la Roua et de Plenay....; ce neanmoins ledict... Moeson..., puis peu de temps..., sans tiltres vallables, seroient venuz en la montaigne dau *Fraulx*... labourer..., semer... : à raison de quoy et pour avoir reparation, ledict seigneur... auroit faict saisir... les fructs estant... provenus en sondict fons.

Le dict Moeson, comparant..., disoit au contraire... qu'il ne se trouveroit lesdictes montaignes dau *Fraulx*... estre situées ny enclavées dans... la... jurisdiction de Montherboux... ; mais au contraire, a bons et souflsants tiltres passés par les seigneurs de Montherboux au proffict dudict Moeson et de ses predecesseurs..., par lesquels estoit donné plein pouvoir..... audict Moeson ou à ses hoirs... de mener pasturger leur bestailt, de quelque expresse qu'elles soient, ès boys des montaignes de *Chorsin*, *Degarin* et *Glilisolla* et de prendre du boys... pour le service de leur maison... ; et avoir esté en bonne et vraye possession..., par tel et si longtemps qu'il n'est memoire du contraire, de labourer, de semer, cultiver en lesdictes montaignes des *Fraulx*.... A quoy ledict seigneur... rapplicquoit que, veu le benevis par ledict Moeson pretendu à luy par les predecesseurs dudict seigneur... passé, par lequel il doit

avoir puissance de pasturger leur bestailt ès dictes montaignes dau Fraulx, que par icelluy ledict Moeson n'avoit pouvoir de labourer ni cultiver..., ains seulement de pasquer... et y prendre du boys pour la necessité de leur maison... seulement : en quoy ledict seigneur n'entendoit les empescher... Et quant à ce que ledict... Moeson disoit estre en possession... de ladicte montaigne dau Fraulx et de y labourer..., que s'il se trouvoit qu'ilz y eussent labouré..., que se auroit esté en son absance et du temps qu'il estoit au service du Roy... et que ladicte seigneurie avoit esté engagée à Estienne Trunel, marchand de Montbrison ...

Or il est ainsi que pardevant.... Jehan Boysson..., notaire... et greffier de Monterboux, personnellement establys... Daulphin d'Ogerolles... et Anthoine Moeson, qui transhigent... comme cy après....

Ledict seigneur abenevise.. au-dessus nommé transhigeant, pour un feu tant seulement..., droict... de pouvoir labourer, semer les bleds esdictes montaignes dau Fraulx et de Chorsin dessus confinées... et en icelles garder... leur bestailt..., y prendre du boys pour leur chaufage ou autrement à leur volonté... : et ce, à la charge de payer..., oultre les autres cens et servys..., deux deniers tournois... annuellement... et, pour les introgés..., la somme de cinquante solz.... Item, a esté aussi reservé par ledict seigneur que les benevis... faicts aux usaiges que dessus au profit d'autres... demeureroient en leur force et valleur.... Item..., a retenu... ledict seigneur... faire semblables benevys... ès aultres... habitans dudict Monterboux.... que par cy devant ont accoustumé de pasturger esdictes montaignes... Faict au lieu de la Roua, parroisse de Sauvaing, le sixiesme jour du moys d'aoust mil cinq cens trente et deux, presents disorète personne messire Anthoyne de Costa, prestre des Salles et Cervière (*sic*), Andrieu Mathon dict Cros, Barthelemy Forez et Jehan Boysson de Sauvaing....

Expédition authentique. — Parchemin, rouleau de trois peaux cousues, longueur 1^m 72, largeur 0^m 53.

— Terrier de la prébende fondée dans l'église de Fourneaux (*de Fornellis*), sous le vocable de sainte

Catherine, par Jeanne de Chantoys *alias* Buffardans, veuve de Jean de Théliz *alias* Copières, seigneur de l'Aubespın, (*de Albaspinu*). Octobre 1422. Reçu *Tisserii*. Copie signée *Alagniete*.

Tenanciers et territoires :

F^{os} 1 à 14. — ROCHE. — Johannes Fouyn, del *Moncel*. — Johannes Conte, de *Montvadant*. — Michael Badel (ou Vadel), de *Cognhères*. — Johannes Humberti, del *Fay* : Item super quibusdam pratis et pasqueriis contiguıs nuncupatis *lo Pras del Parsu* sitis in montanis del *Genetou*, juxta prata Johannis Fogiron, de *Masso*, ex oriente..., et juxta *les narses* desubtus *Petram Basseneta* ex cero, et juxta montanam domini comitis Forensis ex vento... — Matheus Tunel de *Cenox*. — Johannes de Vinea, de *Fogeriis*. — Matheus Brunelli, d'*Esgleisieu*.

Autre terrier de la même prébende pour vénérable homme Guillaume *Balarini*, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul de Lyon, prébendier moderne. Juin 1452 à juin 1453. Reçu Paparin. Copie signée *Alagniete*.

Tenanciers et territoires :

F^{os} 18 à 22, 25, 26. — ROCHE. — Matheus, del *Croix*.... : Item quartam partem unius quatonate terre vel circa sitam à *la Croix du Supt*, juxta iter tendens de Rupe apud Montem-brisonem ex sero, et juxta terram Petri Gaurand ex sero, mane et vento ; que terra fuit a dicto tenemento separata pro novo itinere facto ad causam fortalicii Rupis....

F^o 24. — LERIGNIEU. — Johannes de *Naus* ; Jambin, du *Croset*, Matheus Fogiron, du *Mas*.

Expédition authentique. — Cahier, papier, de 26 feuillets, incomplet.

— Terrier de la rente de Vinolz appartenant par indivis à Jacques Girard, seigneur de Colombettes, receveur du taillon au pays de Forez, et à Jean de Vinolz, bourgeois de Montbrison. Du 2 janvier au 27 décembre 1591. Michel Masson, notaire à Roche.

Tenanciers et territoires :

F^{os} 1 à 14, 25 à 29, 65. — ROCHE. — Estienne Mays, de *Roche Souveraine* et Marie Mays, sa parsonnière. — Estienne Bocaud, de *Montvadan*. — Claude Carcays, de *Glesieux*, Marie Durand, sa femme, et Pierre Petral, leur parsonnier. — Jehan Payet, du village de *Glésieux* et Lucie Grange, sa femme... : demy sestive de pré située au territoire de *la Morta*, jouxte la commune de *Glesieux* de matin. — Mathieu Neyel et Francoyse Simon, sa femme, et au nom de Marguerite Symon, femme à Pierre Viallard estant à la sye, de *la Gryola*. — Philippes Seyvo et Marie Brunel, sa femme, de *Glésieux*... : terre appelée au *Fornet*..., jouxte au chemyn tendant de *Glesieux* au *Ga des Escharras*, de vent... — Pierre Seyvo et André Seyvo, parsonniers, de *Seyvo* alias de *la Praiz*... : un pré au *pra do Pont*..., jouxte le chemin tendant de Roche à Montbrison de vent.

F^{os} 15 à 22, 30 à 33, 40 à 42, 45 à 55, 56, 57, 70. — BARS. — Claude Chanal dit Barja, du village de *Barja* alias *Ville-neuve*. — Mathurin de la Font, de *Fargirolles*. — Jehan Brunet, du *Monteil*... : terre jouxte le chemyn tendant de *la Croix* à *la Molla* de soir, à la maison des heritiers feu noble Jehan Papon vivant juge de Fourestz, qui fust d'Antoine de Sollezel de vent.. — Noble Mars (Melchior) Papon, seigneur du Bullon, fils de feu Jehan Papon.

F^{os} 34, 43, 44, 77. — ESCOTAY. — Village du *Tailloz* ou *Taillon*.

F^{os} 35, 60. — ESSERTINES. — Hugues Via dit Arsis, d'*Arsis*... : vigne... au vignoble de *Pierachault*, qui fust de la reponse de M^{re} Pierre d'Arsis, vivant prestre dudit Essertines, au terrier du Tronchet de 1555. — Georges Gillanche dit Mochon, d'*Erieu*... : vigne... à *Pierre Chaulx* abenevisée par feu Michiel de Vinolz, premier mary de dame Pernette Greissay, le 14 mai 1554.

F^{os} 36, 37, 78. — VERRIÈRES. — Georges Verd, de *Fealeys*... : pré de *la Rivery*..., jouxte le chemin tendant de Verrières à Saint-Empthesme de vent... Item..., pré à *Phealeys*, au lieu et tenement de *la Rivery*, jouxte le chemin tendant de Moing à Saint-Emptesm.

F^o 39. — CHAZELLES-SUR-LAVIEU. — Michel Viallent, de *Fourtunier*.

F^{os} 46, 47. — CHASTELNEUF. — Claude Chambon, de Boibieu... : terre... à *Chenieu* dessus *Saigni Fargi*, jouxte le chemin tendant du *Bost* à *Mont Semyora* de vent...

F^{os} 51 à 53, 61 à 63, 67 à 69. — MOING. -- Jehan Verdier... : une maison assise au *chastel de Moing*, jouxte la maison de Jehan Chausse de vent, la maison de Jacques Baulme de bise, la rue publique tendant de l'esglise Saint-Jullien à la cave du Pallays de soir. — André Chamarat, mareschal... : une maison située *soubz les Fossés*.

F^o 66. — SAINTE-MARIE-MAGDELEINE-LEZ-MONTBRISON. — Georges des Fangs et Jane Crespel sa femme, de *Cursieu*.

Minute. — Registre, papier, dont les feuillets sont cotés de 1 à 83; les folios 28 et 76 manquent. A partir du folio 73 les réponses ne sont nismées ni datées.

— Abénevis d'une terre située « en la *Chaulx* » consenti par Louis du Chivallart, « parrochie Beate Marie d'Essertines », à Jean Farge et Joannin Faure de la Croix. 9 juin 1476. « Johannes Boerii presbiter, curatus d'Essertines, notarius publicus. »

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean et Jean Deyvaud, père et fils, de Doveysi, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure de la Croix, frères et personniers, de ladite paroisse de Lérignieu, d'une terre au lieu de *Leysert* procho le village de Doveysi. 29 avril 1527. Michel Fouyn, de Monteylx, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean Bruyeri *alias* Deyvaud et Claudiu Deyvaud, sa femme, du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure, frères et personniers du lieu de la Croix et Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'une terre située au lieu de *la Chavane* « juxta iter tendens de Doveysi ad Sanctum Emptemnum ex vento, etc. » 4 avril 1529. Michel Fouyn, de Monteylx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean et Jean Deyvaud, père et fils, du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure de la Croix, frères et personniers, desdits lieu et paroisse, d'une terre appelée *Praulent*. 1^{er} novembre 1531. Michel Fouyn de Monteylx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Partage des eaux arrosant la prairie dite des *Fontaines*, paroisse de Roche, consenti par Mathieu et Barthélemy Gryot, personniers du lieu du Bouchet, paroisse de Roche, d'une part; et Jean Marquet, de Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'autre part. 17 février 1537. Michel Fouyn, de Monteylx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Echange de fonds entre Jean et Simon Faure, frères et personniers, du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'une part, et Jean Marquet, du même lieu. 23 janvier 1543. Michel Fouyn de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par Jean Chevien, Jeanne Chevien, fille de Jean et femme de Jean Griot, et Madeleine Chevien, femme de Jean Maisonneufve et sœur de Jean Chevien, tous du village du Bouchet, paroisse de Roche, à Jean et Simon Faure, frères et personniers de la paroisse de Lérignieu, de leurs droits de plus value sur un pré et pâquier joignant ensemble, appelés les *Scytorays* et le *Goterens*. 27 janvier 1543. Michel Fouyn, de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Cession de tous droits de réachat et de plus value consentie par Pierre Fogeron, du village du Mas, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure,

frères et personniers de la susdite paroisse de Lérignieu, sur la vente de prés et pâquiers aux lieux des *Parzieux* et des *Costettes*, faite aux dits Faure frères par feu Vincent Monyer, dit Fogeron, et le susdit Pierre, son fils. 2 novembre 1543. Michel Fouyn, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Vente par André Fouyn dit Bruery et Antoinette Bruery, sa femme, du Bouchel, paroisse de Roche, à Jean et Simon Faure, frères et personniers du lieu de Doveysi, paroisse de Lérignieu, d'un pré appelé *doz Fontanis*. 15 novembre 1543. Michel Fouyn du Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

Echange de prés et pâquiers consenti entre Jean et Simon Faure, personniers du lieu de la Croix, paroisse de Lérignieu, d'une part; et Claude Farge, dit Marquet, dit Mourel, Jeanne Mourel, sa femme et Benoît Mourel, leur fils, d'autre part. 7 mai 1545. Jean Pugnet, notaire à Essertines.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par messire Jean Chambon, prêtre et vicaire de Lérignieu, à Jean Brunel, *dos Feyz*, Jean et Simon Faure, frères et personniers, Louis Espinat, Pierre Jambin, les hoirs de feu Pierre Maistre, de la Bocheta, tous paroisse de Lérignieu, de sa part de la *chaulx* ou montagne de *Doveysi* « située joignant le gat (Jas ?) de Janetous de bise, « joignant la montaigne et chaulx du Roy, notre « sire, appelée *Basenne*, de bize, et joignant la « montagne et chaulx de monsieur de la Roua de « vent, et joignant le boys de monsieur d'Escotay, « de matin..... ». 24 juin 1548. Michel Fouyn, de Monteilx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre et Antoine Jambin, frères et enfants mineurs de feu Pierre Fouyn, dit Jambin, du lieu de Dovézy, paroisse de Lérignyeu, à George Morel dit Magot, du lieu de Janetoux, dite paroisse de Lérignyeu, d'un pré et pâquier appelés des *Coutestes*. 27 décembre 1548. Michel Fouyn, de Montellx, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre et Antoine Jambin, frères, de Dovézy, paroisse de Lérigneu, à Jean et François Faure, pariers (personniers) du lieu de la Croix, paroisse de Lérigneu, du droit de réméré par eux réservé sur des biens vendus à Georges Moure dit Magot, de Genetoux, dite paroisse de Lérignieu. 23 août 1551. Jean Pugnet, notaire à Essertines.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre Marquet, du village de Janetoux, paroisse de Lérignieu, à Jean et Simon Faure, frères et personniers, du droit de réachat retenu par lui dans une précédente vente sur un pré appelé en la *Coua* « joignant au ryvière de Tresailheta labant de Bazeneta au ga de Janetoux, de vent... ». 29 septembre 1553. Fouyn, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Benoît Bruyère le jeune, à Benoît Bruyère l'ainé, tous deux du village de la Bruyère, paroisse de Verrières, d'un pré et pâquier au lieu dit de *Prabost* et d'un bois dit le *Bost de les Rivières*. 14 mai 1569. Antoine Tournon, notaire à Montbrison.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Pierre Durand, cordonnier, de la Fogery, paroisse de Roche, à Claude Grymost dit Faure de la Croix et à Jean Faure de la Croix, son personnier, de Dovézy, paroisse de Lérignieu,

d'un « pré appelé au *Reil*, contenant deux sesterées « ou environ, joignant à la montagne de Bazane de « bize.... » 6 juin 1588. Michel Masson, notaire à Roche.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Contrat de mariage entre Jean Faure, de Faure, paroisse de Lérignieu, et Catherine Mestre, de la Rochepta, même paroisse. Par cet acte, Claude Mestre, père de Catherine, lui donne la moitié de ses biens meubles et immeubles, et Marguerite Faure, femme de Claude Grymaud, constitue à Jean Faure, son frère, en argent, grains et vin, sa part dans la succession de leurs père et mère. 5 février 1604. Thevet, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Partage entre Jean Faure, d'une part, et Marguerite Faure, femme de Claude Grymaud et Simon, leur fils, d'autre part, des biens, meubles, et immeubles à eux appartenant en commun. Cette communauté de biens avait été constituée par acte du 22 janvier 1520 entre défunts Simon et Jean Faure de la Croix, frères, ancêtres des copartageants. 19 mai 1604. Thevet, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin scellé.

— Vente par Girard Ras, de Lérignieu, à Jean Grimo dit Faure, dudit Lérignieu, d'un pré situé au village de Dovésy, territoire de *Chambais*, même paroisse. 16 décembre 1617. Granjon, notaire à Montbrison.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Vente par Marie Gay, veuve de Jean Griot, du village du Bouchet, paroisse de Roche, à Jean Grimaud dit Faure, du village de Dovésy, paroisse de Lérignieu, d'un pré dit *Pralong*, situé en la

prairie dudit Bouchet. 7 avril 1631. Thevet, notaire.

— Expédition authentique. — Parchemin.

— Livre de recettes de François Gorou, de Roche, receveur de la rente due au chapitre de Notre-Dame de Montbrison, dans les paroisses de Lérignieu, Roche, Saint-Bonnet-le-Coriaux, Chastelneuf, Essertines, Saint-Georges. 1667 à 1708.

Cahier de 28 feuillets. — Papier.

— Arrêt du Parlement de Paris annulant une transaction passée entre François Gourou, marchand de Roche, et Jean Grimaud, du village de Jean Faure, paroisse de Lérignieu, au sujet de cens dus à la prébende de *Coppie*, autrefois *Bufferdan*, et condamnant le susdit Gourou aux dépens de la cause principale, ceux des causes d'appel et incidents compensés. 17 mars 1701.

Expédition. — Parchemin.

— Vente consentie, au prix de 15.700 livres, de la charge de maître particulier des eaux et forêts par les sieurs Chassain, frères, au profit de noble André Dupuy, conseiller au bailliage. 7 juin 1757. Souchon, notaire royal.

Expédition authentique. — Parchemin.

Roumējoux (Anatole de), son ouvrage: *Les rues de Cahors*. (Extrait du *Bulletin de la Société des études du Lot*). Cahors, (H. Laytou), 1886, in-8°.

Thevenet (Benoît): Statuette, poteries et objets antiques provenant du mont d'Isoure. Voir page 205 à 211.

Echanges.

Académie d'Hippônè: *Bulletin*. N° 22, 2^e livraison, 1887.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille: *Mémoires*. Années 1885-1887.

Comité de l'art chrétien du diocèse de Nîmes: *Bulletin*. Tome III, n^{os} 17 à 23. Années 1884-1887.

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques: Lefèvre-Pontalis (Eugène): *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*. Année 1887.

— — *Bulletin archéologique*. N^o 1. Année 1887.

Inscriptions inédites d'Afrique, extraites des papiers de L. Renier.

— — *Bulletin des bibliothèques et des archives*. N^o 2. Année 1887.

Musée Guimet: *Annales*. Tome X. Année 1887.

— *Revue de l'histoire des religions*. 8^e année. Tome XV, n^o 3, mai-juin 1887. Tome XVI, n^o 1, juillet-août 1887.

Lafaye (Georges): *Les découvertes en Grèce*. Bulletin de 1886.

Société académique du Puy: Chassaing (Augustin): *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy. Le Puy-en-Velay*, (M.-P. Marchessou), 1875, in-4^o.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine: *Bulletin et Mémoires*. Tome XVII, 2^e partie. Année 1887.

— Bézier (P.): *Supplément à l'inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine*. Rennes, (Ch. Catel et C^{ie}), 1886, in-8^o.

Société bibliographique et des publications populaires: *Bulletin*. 18^e année, n^{os} 8-11. Août-novembre 1887.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire: *Bulletin*. Août-octobre 1887.

Société de Borda. *Bulletin*, 12^e année. 3^e trimestre 1887.

Société d'émulation de l'Auvergne: *Revue d'Auvergne*. 4^e année, n^{os} 4 et 5. Juillet-octobre 1887.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme: *Bulletin*. 83^e livraison. Octobre 1887.

Société des Antiquaires de France: *Bulletin*. Année 1886.

— *Mémoires*. 5^e série, tome VII. Année 1886.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis: *Revue de Saintonge et d'Aunis*. VII^e volume, 4^e livraison. Octobre 1887.

Audiat (Louis): Fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes. — Dangibeaud (Ch.): La date des murailles de Saintes.

Société d'études des Hautes-Alpes: *Bulletin*. 6^e année. Octobre-décembre 1887.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan: *Bulletin*. Tome XV. Années 1884-1885.

Société historique et archéologique du Maine: *Revue historique et archéologique du Maine*. Tome XXI. 1^{er} semestre 1887.

Fleury (Gabriel): Les fortifications du Sonnois, du X^e au XII^e siècle.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain: *Revue*. 7^e-10^e livraisons. Juillet-octobre 1887.

Abonnements.

Ancien Forez (l'). *Revue historique et archéologique*. 6^e année. Août-octobre 1887.

Révérènd du Mesnil (Edmond): Le prieuré de Noirétable et ses possessions en Forez en 1790. — Les émigrés de Rhône-et-Loire en 1789 et 1790.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. Tome XLVIII.
4^e et 5^e livraisons. Année 1887.

Delaville Le Roulx : Les statuts de l'ordre de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. — Guiffret (J.-J.) : Inventaire des tapisseries du roi Charles VI vendues par les Anglais en 1422 (suite). — Moranvillé (H.) : Rapports à Philippe VI sur l'état de ses finances.

Bulletin monumental. 6^e série, tome III, n^{os} 4 et 5.
Juillet-octobre 1887.

[Marsy (comte de)] : Congrès archéologique de France, à Soissons et à Laon (compte-rendu). — Pierrot-Deseilligny (J.) : L'amphithéâtre de Lyon.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle.
Partie littéraire. 6^e série, tome XXVI, 2^e-5^e livraisons.
Août-novembre 1887.

Revue archéologique. 3^e série, tome X. Juillet-octobre 1887.

Bazin (Hippolyte) : L'amphithéâtre de Lugdunum. — Hamdij : Mémoire sur une nécropole royale découverte à Saïda. — Cagnat (R.) : Notes sur l'inscription des thermes de Carthage. — Prost (Aug.) : Les anciens sarcophages chrétiens dans la Gaule. — Vercoutre (docteur A.) : La nécropole de Sfax et les sépultures en jarres. — Vernaz : Notes sur des fouilles faites à Carthage (1884-1885). — Vitte (J. de) : L'arc de triomphe d'Orange.

Revue du Lyonnais. 48^e année, 5^e série, tome IV, n^{os} 20-22. Août-octobre 1887.

Revue épigraphique du Midi de la France, n^o 46.
Août-septembre 1887.

Allmer (Aug.) : Les dieux celtiques. — Les provinces de la Gaule, de M. Mommsen.

Roannais illustré. 3^e série, 3^e livraison. Juin 1887.

Reure (abbé) : Esquisse historique de Châteaumorand.

Acquisitions.

Vingt-neuf carreaux émaillés ou portions de carreaux provenant de la bordure du carrelage de la chapelle du château de la Bastie. Ces carreaux réunis en un compartiment de pure fantaisie représentent une tête d'ange dans un quadruple encadrement décoré de perles, d'oves et d'une torsade.

Faïencé rouennaise. — Hauteur et largeur totales, 0^m 54; épaisseur, 0^m 025.

Débris de deux sarcophages du moyen-âge découverts en 1885 sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Saint-Germain-Laval.

Grès. — V. *Bulletin*, tome III, p. 95.

Pelletier (Pierre): *Les verriers dans le Lyonnais et le Forez*. Grenoble, (Gabriel Dupont), 1887, in-8°.

Vase antique de bronze découvert en 1886 dans les fouilles de la propriété Vissaguet à Moind. (Voir *Bulletin*, tome III, p. 313, et tome IV, page 205).

Quinze spécimens de la collection de deniers romains d'argent que ce vase renfermait, savoir :

1 Gordien III	Æ	<i>Virtuti augusti.</i>
1 Philippe père	Æ	<i>Sæculares augg.</i>
1 Otacilie	Æ	Id. (hippopotame).
1 Philippe fils	Æ	<i>Principi juveni.</i>
1 Dèce	Æ	<i>Dacia.</i>
1 Etruscille	Æ	<i>Pudicitia aug.</i>
1 Herennius Etruscus	Æ	<i>Principi juventutis.</i>
1 Trebonien Galle	Æ	<i>Libertas augg.</i>
1 Volusien	Æ	<i>Virtus augg.</i>
1 Emilien	Æ	<i>Marti pacifero.</i>
1 Valérien père	Æ	<i>Apolini conserva.</i>
1 Gallien	Æ	<i>Virtus augg.</i>
1 Salonine	Æ	<i>Deæ Segetiæ.</i>
1 Salonin	Æ	Instrument de sacrifice.
1 Valérien jeune	Æ	<i>Deo Volkano.</i>

Pierre gravée trouvée également dans la propriété Vissaguet et représentant un soldat casqué, debout, tenant une haste et un bouclier (comme sur le revers de la pièce de Volusien).

VI.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

Sa Grandeur Mgr Foulon, archevêque de Lyon, reçu le 19 octobre 1887, élu président d'honneur dans la séance publique du même jour.

M. Bonnassieux, notaire, à Boën, reçu le 19 octobre 1887.

Démissionnaires.

M. Charles d'Assier, au château de Riorges, membre titulaire.

M. l'abbé Fillon, ancien curé de Bellegarde, membre titulaire.

JANVIER - AVRIL 1888.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de la réunion du 23 février 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Sont présents : MM. Achalme, abbé Bartholin, vicomte de Becdelièvre, M. de Boissieu, Coudour, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, Huguet, Jacquet, Jeannez, Joulin, Lachmann, Lafay, E. Le Conte, J. Le Conte, Maillon, Miolane, Monery, E. Morel, Poidebard, comte de Poncins, abbé Reymondier, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, Alph. de Saint-Pulgent, Thevenet, abbé Versanne.

MM. Barban, Boulin, V. Durand, O. Puy de la Bastie et Vachez ont écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

IX^e volume des Mémoires.

M. le Président fait circuler un exemplaire complet sauf la table du tome IX des Mémoires. Ce volume sera prochainement distribué.

Mise en recouvrement de la cotisation de 1888.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de mettre dès maintenant en recouvrement les cotisations de 1888 et que désormais les cotisations de l'année seront recouvrées à partir du 1^{er} janvier, comme cela se pratique dans la plupart des Sociétés.

Dons.

M. le Président dépose sur le bureau plusieurs dons faits à la bibliothèque de la Société par MM. l'abbé Bacot, l'abbé Berlier, Bertrand, Guillot, Héron de Villefosse, Jeannez, Lachmann, comte de Neufbourg, Vachez.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mort de M. Régis Chantelauze.

M. le Président annonce la perte que vient de faire la Société en la personne de M. Régis Chantelauze. L'auteur des *Biographies de Foréziens célèbres*, de la *Vie de Louis XVII*, du *Cardinal de Retz*, de *Marie Stuart*, l'éditeur et annotateur de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* et des *Mémoires de Philippe de Commines*, est enlevé aux lettres à l'instant où les portes de l'Académie française allaient sans doute s'ouvrir devant lui. Pendant les dernières années de sa vie, il n'avait malheureusement avec nous que de trop rares rapports. Mais la Diana ne saurait oublier l'éditeur des manuscrits de la Mure ; l'éminent compatriote que cette grande et magistrale publication a placé parmi ceux de nos contemporains qui ont rendu le plus de services à l'histoire du Forez ; le généreux confrère qui a enrichi de précieux manuscrits notre bibliothèque naissante, et qui

dernièrement encore lui donnait la magnifique charte de privilèges de Saint-Bonnet-le-Château.

En attendant un plus complet hommage rendu à la mémoire de M. Régis Chantelauze, M. le Président croit être l'interprète de tous, en déplorant, au nom du Forez et de la Diana, la mort de l'un des enfants de notre province qui a le mieux mérité de l'un et de l'autre.

Sur une agrafe de ceinture trouvée à Jeansagnière.

— Réponse de M. Bertrand aux observations de M. A. Steyert.

M. le Président donne lecture de la lettre suivante de M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier :

Moulins, le 18 novembre 1887.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur et le devoir de vous présenter quelques explications à propos de la lettre de M. A. Steyert, insérée page 149 du Bulletin d'avril à juillet 1887, et relative à l'agrafe de ceinture et aux autres pièces de mes fouilles de Jeansagnière.

L'agrafe de ceinture, que mon honorable contradicteur attribue au XIII^e ou XIV^e siècle, parce que l'émail représente un animal chimérique dans le style des productions du XI^e au XV^e siècle, ainsi que les ornements en volutes de la boucle, peuvent certainement avoir une origine beaucoup plus ancienne, les artistes, de tous temps s'étant rencontrés dans la conception de leurs motifs de décoration, et cela sans toujours se copier, à bien des siècles de distance.

Cette agrafe peut être parvenue en Gaule (si elle n'y a pas été fabriquée), soit d'Assyrie, soit d'Égypte ou de Grèce, par voie d'échange, de même que des haches de Scandinavie trouvées en Bourbonnais ; il peut se faire que le verre, dont j'ai recueilli des fragments blancs et verdâtres, ait la même origine commune : le verre et l'émail ayant été en usage en Assyrie, près de 20 siècles avant la fondation de Rome.

Connait-on bien les productions variées de cette civilisation ?

Pour ce qui est des puits funéraires et des incinérations, des fusaïoles et des meules à bras, ce ne sont assurément pas des coutumes et des instruments en usage au XIV^e siècle.

Quant à la *solea ferrea*, est-on bien d'accord sur son emploi constant dans le ferrage des chevaux ? ou n'était-elle point employée seulement dans certains cas d'affections des pieds de l'animal et concurremment avec les fers ordinaires à clous ?

J'ai trouvé les uns et les autres dans un même polyandre à Vichy, où j'ai pu conserver à la science (en me garantissant des menaces de deux paires de biceps) la stèle d'un guerrier du I^{er} siècle, L. FVFIVS, préposé à la monnaie de LVGV DVNVM, que j'ai acquise pour notre musée.

Certains fers à clous étaient faits de deux parties soudées l'une sur l'autre, à la pince ; le dessous était strié d'entailles en diagonale, comme le dessous des *solea ferrea*.

A l'appui de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous soumettre une série de croquis (que j'ai le regret de ne pouvoir vous autoriser à publier, afin de ne pas déflorer deux publications, dont une seule m'appartient en collaboration avec M. Roger de Quirielle); les 13 premiers numéros vous démontreront surabondamment que la fleur de lys est d'origine Romaine, au minimum, car j'aurais pu vous la montrer sur des monuments égyptiens et assyriens, en tout semblable à celle des Bourbons.

Le motif n° 16 qui est du style d'un chapiteau romano-byzantin et l'ange, n° 19, sont pourtant de l'époque gallo-romaine.

La femme encapuchonnée, n° 20, a le costume actuel des paysannes de la partie ouest du Bourbonnais.

Tous les dessins des n°s 14 à 22 (j'aurais pu augmenter le nombre de ces termes de comparaison) ont été faits sur des moules d'une officine de potiers-modeleurs des premiers siècles.

Que direz-vous, quand vous saurez que j'emploie pour vous formuler mon humble défense, un porte-plume gallo-romain et que les épingles dites, à la *nourrice*, récemment inventées pour éviter que les bébés ne se piquent, sont de véritables

fibules antiques ? pour ces dernières, j'accorde qu'il a pu y avoir œuvre de plagiaire.

Comme conclusion, je ne pense pas que ma cause soit tout-à-fait perdue, ni gagnée, dans l'esprit de nos confrères de la Diana : le soleil luit pour tous, et il y a encore des preuves à extraire du sol de Jeansagnière (la critique est facile et les fouilles, là surtout, sont difficiles), on aura sur moi, l'avantage d'indications précises, et le résultat de ces nouvelles recherches augmentera les collections du musée et réunira deux confrères qui n'ont comme objectif que l'amour de la vérité.

Daignez agréer, etc.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société trois curieuses feuilles de dessins qui accompagnent cette lettre et qui représentent des statuettes et des motifs de décoration, parmi lesquels on remarque une intéressante série de reliefs empruntés à la céramique gallo-romaine, où intervient un ornement analogue à la fleur de lis héraldique.

M. Jeannez, revenant sur le porte-plume gallo-romain dont parle M. Bertrand, dit qu'il a vu dans la collection des petits bronzes du musée Bourbon, à Naples, en 1884, un objet de même nature provenant des dernières fouilles qui avaient été faites à Pompéi : M. le conservateur a bien voulu lui communiquer le procès-verbal de cette si curieuse découverte.

Statue de Victor de Laprade.

M. le Président fait connaître qu'il y a lieu de fixer d'une manière définitive le jour de l'inauguration de la statue de Victor de Laprade et demande à l'assemblée si elle est d'avis de faire coïncider cette cérémonie avec la réunion générale, ou s'il ne conviendrait pas de tenir celle-ci un mois auparavant, en mai par exemple, la statue devant être

inaugurée en juin. Il annonce, en outre, que M. Coppée a bien voulu promettre de prendre la parole dans cette solennité.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Jeannez, Monery, Maillon et autres membres, l'assemblée décide que la statue de Victor de Laprade sera inaugurée le dimanche 17 juin, et que la réunion générale aura lieu la veille, 16 juin, à 2 heures.

Inscription mentionnant la construction du théâtre antique de Feurs. — Communication de M. le comte de Poncins.

Le 22 décembre 1887, des ouvriers travaillant, sous la direction de M. Populus, conducteur des ponts et chaussées, aux fondations des murs du jardin de l'hôpital de Feurs, le long de la route nationale n° 82, trouvèrent dans de la terre meuble, à 1^m 50 environ de profondeur, une pierre de 1^m 58 de long, sur 0^m 88 de large et 0^m 20 d'épaisseur, enfouie longitudinalement à la route, un peu au dessous d'un petit aqueduc (1). Cette pierre, en calcaire oolithique paraissant provenir des carrières de Lucenay près Villefranche, contenait sur sa face

(1) Cet aqueduc, dont la direction coïncide presque rigoureusement avec le nouveau mur de clôture du jardin de l'Hôtel-Dieu, a été reconnu sur une longueur de 30 mètres. Il avait perdu sa toiture, probablement formée de dalles plates, car ses deux murs latéraux, d'une épaisseur de 0^m 45, étaient arrasés au même niveau, sans vestiges d'arrachements pouvant faire supposer l'existence d'une voûte. La profondeur du canal était de 0^m 70, sa largeur de 0^m 55. Le radier était formé de tuiles à rebords de très grande dimension, 0^m 53 sur 0^m 34, placées en travers et juxtaposées, les rebords en dessous. Ces tuiles reposaient sur un lit de béton hydraulique de 0^m 08, établi lui-même sur une couche de 0^m 10 de pierres cassées.

DIVO AVGVSTO SACRVM

PRO SALVTETI CLAVDII

CAESARIS AVGVSTI GERMANICI

CLAVDII DIVS ARVCATÆ FILI CAPITO

SACERDOS AVGVSTI THEATRVM QVOD

IVPV SANCTI FLIGNVM POSVERAT

DSP LAPIDEVM RESITVIT



interne une inscription parfaitement gravée et admirablement conservée. M. Populus aidé de notre excellent collègue, M. le vicomte de Becdelièvre, qu'un heureux hasard amena sur les lieux en ce moment même, la fit porter avec grand soin dans le vestibule de l'hôtel-de-ville, où elle demeure déposée auprès de deux autres inscriptions antiques qui attendent avec elle une installation plus sûre et plus définitive.

Le texte de l'inscription est ainsi conçu :

DIVO · AVGVSTO · SACRVM ·
PRO · SALVTE · TI · CLAVDI ·
CAESARIS · AVGVST · GERM ·
TI · CLAVDIVS · ARVCAE · FIL · CAPI TO ·
SACERDOS · AVG · THEATRVM QVOD
LVPVS · ANTHI · F · LIGNEVM · POSVERAT
D · S · P · LAPIDEVM · RES TITVIT

*Divo Augusto sacrum. Pro salute Ti(berii Clau-
di(i) Caesaris August(i) Germ(anici), Ti(berius Clau-
dius, Arucæ fil(ius), Capito, sacerdos Aug(usti),
theatrum quod Lupus, Anthi f(i)lius), ligneum posue-
rat d(e) s(ua) p(ecunia) lapideum restituit.*

« Consacré au divin Auguste. Pour le salut de Tibère Claude César Auguste Germanicus, Tibère Claude Capito, fils d'Aruca, prêtre d'Auguste, a rétabli en pierre de ses deniers le théâtre de bois qu'avait fait construire Lupus fils d'Anthus ».

L'inscription est encadrée dans une moulure large de 0^m 10 et de faiblesaillie. Points triangulaires. A partir de l'A du mot *Capito*, les caractères sont gravés plus profondément.

Dans une note insérée au *Mémorial de la Loire* du 1^{er} janvier 1888 et reproduite par l'*Ancien Forez* (décembre 1887, p. 296), M. Vincent Durand a ex-

primé l'opinion que Tibérius Claudius Capito, fils d'Aruca, était un Ségusiave de marque, à qui Claude, si favorable aux Gaulois, avait communiqué son nom en lui conférant le droit, soit plénier, soit restreint aux effets civils, de cité romaine. Le titre de *Sacerdos Augusti* suffit à démontrer qu'il s'agit d'un personnage d'un rang élevé. Quoique ce titre rappelle le culte du seul Auguste, et ne soit pas accompagné de l'épithète *arenensis* ou *ad aram*, tout semble indiquer que le sacerdoce dont Tibérius Claudius Capito était revêtu n'était autre que celui de Rome et d'Auguste, qui s'exerçait au fameux autel érigé au confluent du Rhône et de la Saône par soixante peuples gaulois, dont chacun y déléguait un de ses citoyens les plus considérables.

Lupus, fils d'Anthus, devait être aussi de nationalité gauloise et, sans doute, Ségusiave. Il porte un nom de forme latine, mais pas les *tria nomina*. Pour lui, l'assimilation était moins avancée : il n'avait pas obtenu les honneurs de la naturalisation romaine.

Après avoir rappelé ces remarques de notre excellent collègue, il convient de faire ressortir l'intérêt de certains points qui vous ont déjà certainement frappés.

C'est, d'abord, la démonstration de l'antiquité de Feurs. Puisque, sous le règne de Claude, c'est-à-dire entre les années 41 et 54, un personnage de marque y faisait bâtir un théâtre en pierre destiné à remplacer le théâtre de bois construit précédemment, l'importance de notre Forum, dès le début de l'ère chrétienne, nous paraît incontestablement prouvée.

Où ce théâtre était-il placé ? Ici s'ouvre et s'élargit le champ des hypothèses. M. l'abbé Roux, dans sa belle étude sur le *Forum Segusiavorum*, a placé le théâtre sur la pente reliant le Palais au petit val

de la Loise : « Comme on ne retrouve à Feurs, nous dit-il, aucun reste de maçonnerie dont la forme puisse faire supposer un théâtre, j'ai cherché dans les configurations du terrain la position présumée de cet édifice. L'étude des villes gallo-romaines a démontré que les théâtres s'élevaient généralement près des palais...., il en a dû être ainsi pour Feurs. Je dirai même qu'il n'était pas possible de construire le théâtre dans une autre condition, parce que la colline sur laquelle s'élevait le *Palatium* était la seule contre laquelle on pût l'adosser ; placé en face, il eût été exposé au vent du nord. Entre le Palais et la rivière de Loise on aperçoit dans la pente du terrain un mouvement circulaire horizontal très prononcé et dans lequel on reconnaît la main de l'homme. On a extrait dans son rayon d'énormes corniches en granit dont les moulures accusent un bâtiment de 12 à 15 mètres d'élévation. C'est là que je place le théâtre » (*Forum Segusiavorum*, p. 55 et 56).

L'abbé Roux nous donne les raisons de son hypothèse, mais il avoue que c'en est une. Ce mouvement de terrain dont il parle existe toujours ; il est placé en dessous du plateau sur lequel était construit l'ancien château du Palais, entre le château lui-même et les terrasses bordant la rivière : n'était-ce pas un travail exécuté à l'occasion de cette construction relativement récente, plutôt que l'emplacement de l'ancien théâtre gallo-romain ?

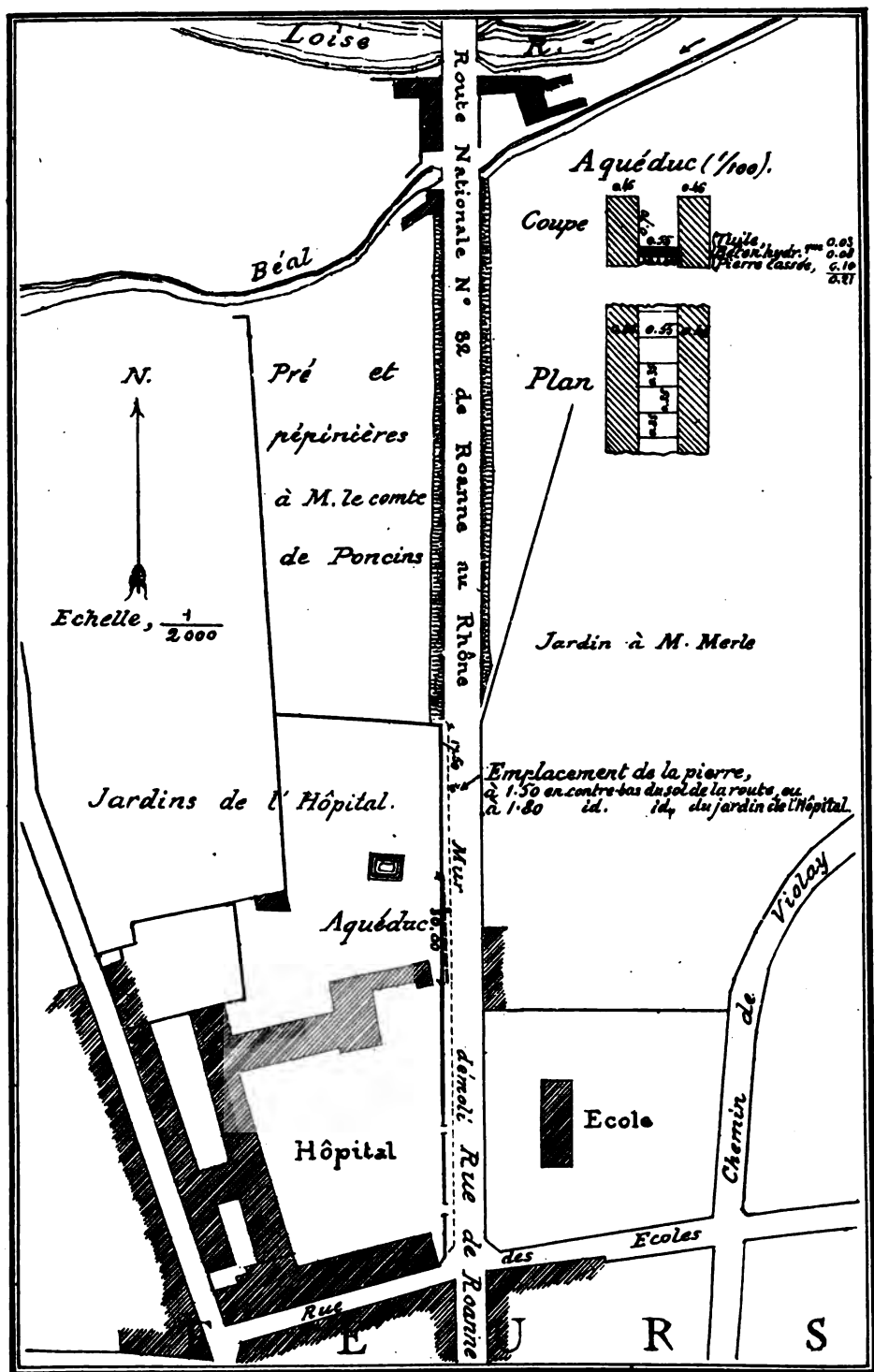
Nous n'avons jamais entendu parler des corniches monumentales dont M. Roux indique les proportions, et, depuis le temps où il faisait à Feurs ses intéressantes recherches, rien n'est venu confirmer l'hypothèse du théâtre installé sur la pente du Palais.

La découverte nouvelle semble au contraire la

rendre fort douteuse. Notre inscription qui, selon toute vraisemblance, était placée en un endroit très apparent du monument dont elle rappelle la construction, a été trouvée à l'extrémité nord de la ville (1). Sans doute, elle a pu y être transportée d'ailleurs, mais, sans rien absolument préjuger à cet égard, n'est-il pas naturel d'examiner d'abord si l'existence du théâtre dans le lieu même de la découverte est ou non admissible ? La pierre gisait dans un sol meuble, sur un terrain assez incliné pour faciliter l'établissement des gradins d'un théâtre. Supposons ces gradins adossés en effet à la colline et s'étageant sur sa pente ; l'hémicycle étant fermé, du côté de la scène, par une de ces hautes constructions dont nous trouvons le modèle dans quantité d'autres théâtres, celui d'Orange, par exemple. Ces hautes murailles abritaient le spectateur contre le vent du nord ; le soleil de l'ouest n'arrivait dans l'enceinte que transversalement, sans gêner, même en l'absence de tenture protectrice, ni les acteurs ni le public. C'est une hypothèse, soit ; mais la configuration des lieux rapprochée de la récente découverte nous la fait paraître sérieuse.

Le seul moyen d'arriver à une solution précise serait d'exécuter des fouilles dans les terrains voisins, mais là comme dans trop d'autres endroits, ce moyen est difficile à employer : au milieu la grande route ; à droite et à gauche des jardins ; comment ouvrir des tranchées de deux mètres au moins de profondeur ? Nous serons probablement forcés d'attendre un nouvel et heureux hasard pour résoudre définitivement le problème de l'emplacement du théâtre de Feurs.

(1) Voir le plan ci-joint, autographié d'après celui dressé par M. Populus.



PLAN DE L'EMPLACEMENT
ou a été découverte l'inscription du Théâtre de Feurs

Qu'il nous suffise pour aujourd'hui d'établir l'intérêt de l'inscription actuelle, d'appeler sur elle l'attention de nos collègues, et de signaler encore l'importance dès le début de l'ère chrétienne de notre vieux Forum Segusiavorum.

La lanterne des Morts et la croix avec appareil de lumières du cimetière de Boën. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Rochigneux, au nom de M. Vincent Durand, fait la communication suivante :

Dans une *Note sur les fanaux ou lanternes existant dans quelques cimetières*, publiée en 1839, par M. Tailhand, de Riom, dans le tome V du *Bulletin monumental*, pages 433 à 435, on remarque le passage suivant :

« Ils (les fanaux) sont aussi vides dans leur intérieur. Les ouvertures de chacun d'eux regardent l'orient. On ne voit dans leur intérieur aucun moyen pour s'élever jusqu'aux fenêtres. Il en existait aussi dans le département à Abajut et à Montferand. Ce dernier n'existe plus : sa forme nous a été conservée par un dessin de M. le comte de Laizer. Il était surmonté d'une croix qui a dû y être placée postérieurement à sa construction. Je pourrais en citer beaucoup d'autres, et la tour octogone près la chapelle du Saint-Sépulcre, à Aigueperse (Puy-de-Dôme) m'en paraît encore un avec quelques modifications. Il y en avait beaucoup dans la Marche. *Il y en a un près Roën-en-Forêts.* »

M. l'abbé Lecler, qui a repris de nos jours et doctement traité la question des fanaux érigés dans les cimetières, a classé sous le numéro 86 de sa liste celui signalé par M. Tailhand comme existant

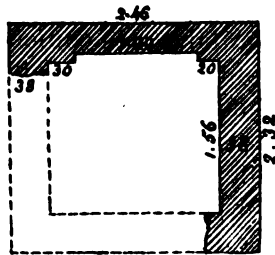
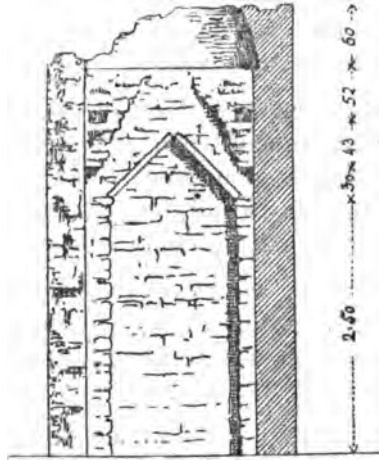
à Roën, et rectifie ainsi le nom de cette localité :

« 86°. — BOEN, en Forez, chef-lieu de canton, « arrondissement de Montbrison. — M. Tailhand « indique une lanterne des morts près Roën-en- « Forets (*Bulletin monumental*, V, 434), mais qu'il « n'a pas vue. Je croirais volontiers qu'il y a là « faute de lecture ou erreur typographique ; il s'agit « probablement de la petite ville de Boën, chef-lieu « de canton du département de la Loire, en plein « Forez. Tous les auteurs auront successivement « transmis cette erreur, sans s'inquiéter en quoi que « ce soit de l'existence ou de la non-existence de « cette localité. J'ignore si ce petit monument est « encore debout ». (*Etude sur les lanternes des Morts*. 2^e partie. Limoges, 1885, p. 47).

Ces judicieuses observations de M. l'abbé Lecler, que je suis redevable à M. Aug. Chaverondier d'avoir bien voulu me signaler, m'ont permis de reconnaître la destination d'une ruine énigmatique, jadis presque invisible au nord et à proximité du chœur de l'ancienne église de Boën. Aujourd'hui dégagée par la démolition de celle-ci, de l'ancien collège et d'une maison particulière, elle s'élève à l'angle sud-ouest des bâtiments de M. Mouillaud, au nord du transept oriental de la nouvelle église.

C'est une tour quadrangulaire, découronnée, qui a perdu ses faces ouest et sud, réduites chacune à un arrachement de quelques centimètres. Sa hauteur totale est d'environ 4^m 35 ; l'épaisseur des murs de 0^m 38. Elle mesure, dans œuvre, 1^m 56 du côté du nord et 1^m 70 du côté de l'est. A 2^m 80 du sol, chacun des trois angles encore debout présente des restes d'une espèce de trompe, ou plutôt d'une grossière maçonnerie en encorbellement, assise sur une pierre placée en diagonale, et qui servait à passer du plan

carré à un plan à peu près circulaire, pour soutenir une coupole dont la naissance est à 3^m 75. Il subsiste



quelques restes de cette coupole, sur une hauteur maximum de 0^m 60. Elle semble avoir été ovoïde, et quelques légères traces de fumée se remarquent sur ses parois.

Le mur en nord est creusé à l'intérieur d'une espèce de grande niche, montant de fond, large de 1^m 20, en retraite de 0^m 10 seulement sur le nu du mur et terminée par un arc en mitre dont les

rampants sont formés par des dalles minces. Cette niche a une hauteur totale de 3^m 10. Le mur en matin est uni et le retour encore subsistant de celui qui existait au midi porte, toujours à l'intérieur, des restes d'un crépissage assez soigné, qui a disparu sur les autres côtés.

Deux trous ménagés dans le mur du nord, au travers de la maçonnerie des trompes, et qui correspondaient évidemment à deux trous pareils percés dans le mur du sud, témoignent de l'existence d'un plancher à la base de la coupole.

La construction, en petits matériaux, est assez peu soignée ; le style, autant qu'on peut en juger en l'absence complète de toute moulure ornementale, paraît accuser le XII^e siècle.

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de la Société un plan et une coupe de l'édicule que je viens de décrire.

Il est possible de faire des conjectures plausibles sur la manière dont il se terminait, à l'aide d'un plan à grande échelle de la ville de Boën dressé, ce semble, dans la seconde moitié du siècle dernier, et dont M. Arquillière a bien voulu jadis me donner communication. Ce plan fait voir, au nord de l'église et la séparant des bâtiments de l'ancien collège, un emplacement clos de murs qualifié de *Vieux Cimetière* : indication confirmée par des fouilles pratiquées de nos jours, qui y ont fait reconnaître en effet l'existence d'un champ de sépulture. A l'angle sud-est de cet emplacement, et sensiblement au point où s'élève la tour ruinée qui nous occupe, est représenté un édicule en forme de pyramide assez élancée, percée d'une petite fenêtre carrée et sommée d'une croix. Il ne me semble pas douteux qu'il faille reconnaître dans cette pyramide une

flèche en maçonnerie surmontant la coupole dont l'amorce existe encore, et dans ce petit monument lui-même la lanterne des morts signalée par M. Tailhand.

Le feu était entretenu dans une lanterne posée sur le plancher dont les poutres ont laissé leurs traces, et auquel on accédait sans doute par un escalier de bois, ou même par une simple échelle. Le grossier dessin que nous possédons ne montre dans la flèche qu'une seule ouverture, faisant face à l'entrée du cimetière : mais il n'est pas trop téméraire de supposer qu'il y avait quatre fenêtres regardant les quatre points cardinaux.

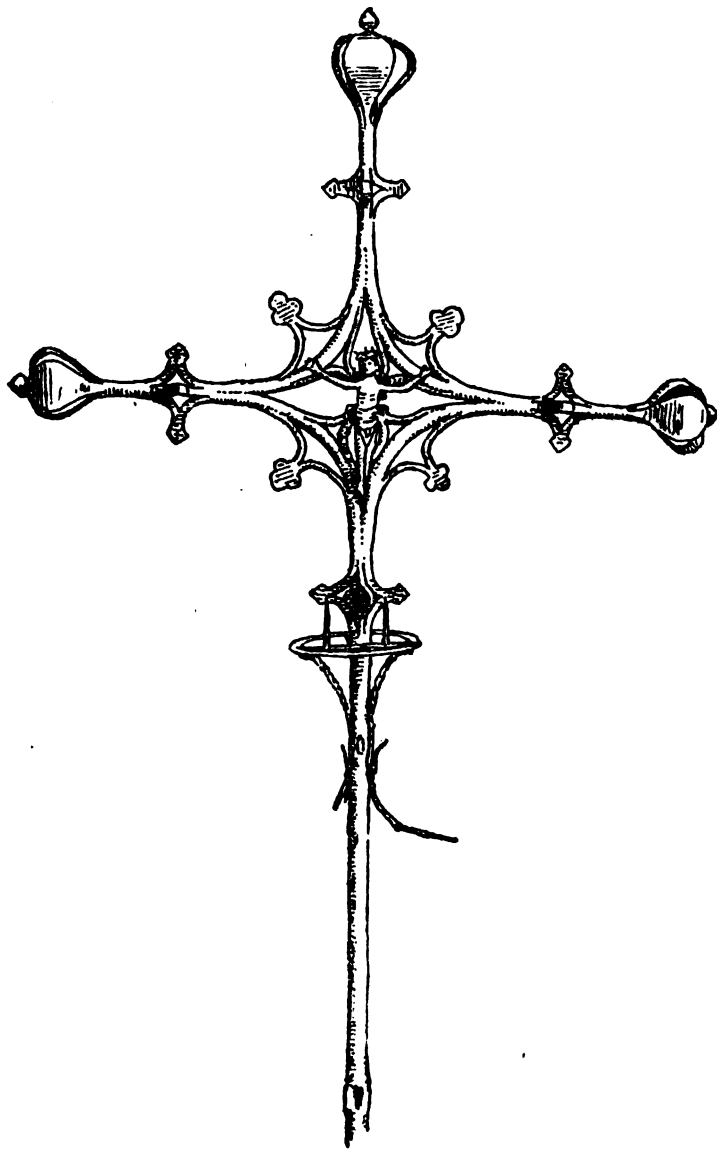
Je n'ose faire aucune hypothèse sur la grande niche pratiquée dans le mur du nord. Cette orientation me détourne d'y voir la place d'un autel. Peut-être était-elle destinée à recevoir un meuble dans lequel on conservait l'huile de la lanterne, ou même quelques autres objets, les outils du fossoyeur, etc.

Les détails que je viens de vous donner sur l'ancienne lanterne des Morts de Boën m'amènent à vous entretenir d'un autre petit monument qui se rattache à la coutume des illuminations sépulcrales.

Il s'agit d'une élégante croix de fer forgé, excellent travail du XV^e siècle, que l'on voit aujourd'hui, abritée par un groupe de vieux marronniers, sur le bord de la route nationale de Lyon à Clermont, au hameau de la Roche, commune de Saint Thurin.

L'arbre de cette croix est une tige de fer cylindrique de 0^m 035 de diamètre, qui se bifurque et se rejoint quatre fois pour former un croisillon long de 1^m 22, rempli en son centre par un quatrefeuille, anglé de fleurons, orné de ressauts à jour, et ter-

miné par des espèces de tulipes d'où émerge un



pistil à tête de clou. Cette riche composition rappelle

beaucoup celle de plusieurs croix qui surmontent un certain nombre de clochers foréziens de la même époque. Mais ce qui fait surtout l'intérêt de celle-ci, c'est une couronne plate, circulaire intérieurement, à onze pans sur sa tranche extérieure, supportée dans une position horizontale, immédiatement au-dessous de la naissance du croisillon, par trois branches de fer forgé et tordues qui se terminaient par un ornement perdu aujourd'hui, une fleur sans doute. Le diamètre de cette couronne est de 0^m 23 ; elle porte sur sa moitié antérieure une traverse armée de deux pointes visiblement destinées à recevoir des cierges.

Il résulte d'une enquête faite sur place que cette croix provient de l'ancien cimetière de Boën. Cachée dans une cheminée pendant la Révolution, elle aurait été vendue plus tard à un propriétaire de la Roche, qui la fit ériger à la place qu'elle occupe actuellement.

Pour compléter ma description, j'ajouterai que sa hauteur totale, au dessus du grossier piédestal dans lequel elle est encastrée, est de 2^m 93. La partie faisant prise dans la pierre peut être évaluée à 0^m 30 au maximum. Au croisillon est fixé assez maladroitement un crucifix beaucoup trop petit pour l'ensemble : c'est une addition moderne.

Les dimensions et l'aspect monumental de cette croix portent à se demander si elle n'aurait pas surmonté jadis la lanterne des Morts de Boën. Mais la présence de l'appareil de lumières n'est pas conciliable avec cette supposition. On ne peut s'arrêter à la pensée qu'on eût placé des cierges à la pointe d'une flèche, où le plus léger souffle de vent les eût éteints, et où d'ailleurs on n'aurait pu accéder qu'à l'aide d'une longue échelle. Je crois même que la couronne lumineuse, élevée aujourd'hui

d'environ 1^m 80 au dessus du piédestal de la croix, c'est-à-dire notablement hors de la portée de la main, n'occupe pas sa place primitive. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est l'existence, 0^m 75 plus bas, de deux trous traversant rectangulairement l'arbre de la croix et qui ont dû recevoir des rivets ou des tenons. Je suis disposé à croire qu'à l'origine ils servaient à fixer les branches de support de la couronne, sur laquelle il était alors facile de placer les cierges avec la main. D'autre part, il est manifeste que, dans sa position actuelle, elle est beaucoup trop rapprochée du croisillon, eu égard aux proportions de ce dernier. Enfin, trois encoches aujourd'hui sans emploi, que l'on remarque sur sa tranche, concourent à faire croire que ses supports ne s'appliquaient pas jadis aux mêmes points.

L'ancien plan de Boën indique, au milieu du cimetière situé au midi de l'église, et converti plus tard en jardin pour le presbytère, une croix dont les bouts sont *ancrés*. Je sais à quel point ces sortes de représentations sont conventionnelles. Rien n'empêche pourtant de supposer qu'on a voulu figurer la belle croix de fer transportée depuis à Saint-Thurin.

Il ne me semble pas inutile de rappeler, en terminant, que M. Auguste Chaverondier a signalé depuis plusieurs années, dans son excellent *Catalogue des ouvrages relatifs au département de la Loire*, t. II, p. 292, plusieurs fanaux ou lanternes de cimetière qui auraient existé sur d'autres points du Forez, à Chérier, Grezolles, Saint-Martin-la-Sauveté, Saint-Just-en-Chevalet. Je me permets d'appeler sur ces curieux monuments l'attention de nos doctes confrères; l'usage dont il s'agit a probablement été général dans notre province, et a dû laisser sur

plus d'un point de son territoire des vestiges matériels.

M. Jeannez signale la lanterne des Morts qui existait dans le cimetière du prieuré bénédictin de Charlieu et a été détruite, en ce siècle, en même temps que l'église romane dont il ne reste que deux travées. Cet édicule, autant qu'il est possible de s'en rendre compte par un ancien plan de ville de 1769, se composait d'une partie relativement fort large, de forme polygonale, portée sur un pied en maçonnerie ou en pierre taillée et surmontée d'une croix de fer.

M. Jeannez espère que l'intéressante communication de M. Durand aura pour résultat d'attirer l'attention de nos confrères sur les lanternes des Morts qui pourraient se trouver dans d'autres parties du Forez.

*Antiquités découvertes à Civenz. — Communication de
M. le comte L. de Poncins.*

Le 28 décembre dernier, un propriétaire de Civenz, M. Joseph Poncet, ancien garde-champêtre, travaillant à défoncer, pour y planter de la vigne, une parcelle de terrain comprise au cadastre sous le numéro 274 de la section A, mit au jour un cercueil de plomb contenant encore quelques ossements humains et déposé là probablement depuis une époque fort reculée. Informé de cette découverte, que rien ne pouvait faire pressentir en cet endroit, M. l'abbé Martin, curé de Civenz, ouvrit une petite enquête, et nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les notes qu'il a bien voulu, avec une obligeance parfaite, mettre à notre disposition.

« Le cercueil trouvé par M. Poncet était orienté. Il gisait à une profondeur d'environ 0^m 60, réduite à 0^m 30 du côté des pieds par suite de la déclivité du terrain. Il a pour dimensions :

Longueur intérieure,	1 ^m 88,
Largeur,	0 ^m 38,
Hauteur,	0 ^m 28.

Ces mesures ont été prises à l'intérieur, soit parce que la chose était plus facile, soit surtout parce qu'elles paraissaient ainsi offrir plus de précision. Elles sont exactes à un demi-centimètre près.

La largeur est la même à la tête, au centre et aux pieds.

L'épaisseur moyenne du métal est à peu près de 0^m 006 ; aux angles, elle va jusqu'à 0^m 01.

La partie principale, comprenant le dessous, les deux parois latérales et aussi, je crois, le fond, côté des pieds, paraît être prise dans une seule feuille de plomb dont on aurait retranché, aux deux angles d'une même extrémité, deux parties carrées de 0^m 28 de côté, pour relever ensuite à angle droit et mettre en contact par leurs bouts les trois rectangles restés libres. Ce qui me fait croire à ce mode de fabrication, c'est qu'on ne voit pas trace de soudure le long des deux grands côtés : on semble au contraire y retrouver la trace évidente du martelage nécessaire pour les redresser à angle droit. Le petit côté vers les pieds a dû être relevé de même et soudé ensuite aux deux grands : il reste des vestiges de la soudure.

Le petit côté vers la tête fait pièce à part. Ses dimensions, en largeur et hauteur, sont celles données plus haut, 0^m 38 sur 0^m 28. Il a été simplement rapporté au bout du cercueil et maintenu en place par de petites cornières ou couvre-joints

larges de deux à trois centimètres et soudés extérieurement sur les trois arêtes formées par sa rencontre avec les parois longitudinales. Ces couvre-joints n'existent que du côté de la tête.

Le couvercle était évidemment plat ; il s'adaptait au coffre au moyen d'un simple rebord, exactement comme dans une boîte ordinaire.

Au milieu de sa longueur, le cercueil est renforcé à l'intérieur par une bande de plomb de 0^m 04 de largeur soudée transversalement à la paroi inférieure et aux deux côtés latéraux, dont elle double localement l'épaisseur.

On n'observe ni dans le fond, ni dans les parois, aucune trace de trou intentionnellement ménagé pour l'écoulement des liquides provenant de la décomposition du corps.

Auprès du cercueil, quelques grands clous, d'un acier très fin et très dur, d'une longueur variant de 0^m 075 à 0^m 17, attestaient l'existence d'un double cercueil ou caisse de bois enveloppante, réduite à d'insignifiants vestiges ; par suite de la destruction de cette enveloppe protectrice, le cercueil s'était notablement déformé sous la pression des terres : le couvercle était presque en contact avec le fond, et les parois latérales s'étaient écartées.

Les ossements vus à l'intérieur par l'auteur de la découverte paraissent se réduire à deux portions d'os d'environ 0^m 15 de longueur, que leur situation indiquait avoir appartenu au bras et à la jambe du défunt, à l'os du crâne et à la mâchoire inférieure, celle-ci ayant presque toutes ses dents. Malheureusement, ces deux dernières parties du squelette, qu'on a négligé de recueillir sur l'heure, n'ont pu être retrouvées quelques jours plus tard, après la fonte des neiges. La tête était en noir, les

pieds au levant. Aucun autre objet n'accompagnait ces débris humains, mais, extérieurement au cercueil, du côté de la tête, on a relevé deux vases de terre grise, non vernie et bien cuite, renfermant un résidu gras et cendré. L'un de ces vases est brisé, et incomplet d'une portion considérable de sa panse et de son orifice (1). L'autre est entier : il mesure 0^m 42 de hauteur, sur 0^m 12 de diamètre à l'orifice, 0^m 27 à la panse et 0^m 09 à la base. Il possède une anse, il est fêlé et porte un petit trou sur le flanc. »

La tombe a été trouvée à 70 mètres environ N.-O. de l'ancien chemin de Feurs à Cottance, non loin des confins de cette commune et de celle de Civenç, au territoire dit de *Bresse*, à l'extrémité sud d'une assez longue arête naturelle (ou régularisée de main d'homme), d'où la vue s'étend également sur la plaine et sur les pentes ondulées de la montagne. Aucun souvenir populaire ne se rattache à ce lieu : ni celui d'un village, église, ou cimetière, ni celui d'un fait de guerre. Une éminence voisine se nomme le *Crêt de la paoura fenna*, parce qu'on dit qu'une vieille mendicante y aurait été trouvée morte, mais à l'endroit de la tombe rien n'a été trouvé ni ne ressort des traditions locales.

Comment cette tombe était-elle ainsi isolée ? comment se fait-il qu'elle ne renfermât aucun

(1) Une restitution figurée de ce vase, communiquée par M. l'abbé Martin, permet de supposer qu'il affectait la forme d'une *olla* et présentait un profil assez élégant. Nous avons pu examiner l'autre vase. Il est en terre rouge, d'une forme remarquablement élancée et d'une bonne fabrication courante. Nous inclinons à le rapporter au haut-empire. Une couche mince d'une matière brun-jaunâtre, restée adhérente à ses parois et s'enlevant par écailles, nous a offert l'apparence de cire desséchée (*Note de M. Vincent Durand*).

meubler funéraire ? Espérons que la continuation des travaux sur ce point nous apportera quelques lumières et contentons nous de signaler le fait tel qu'il se présente aujourd'hui.

Photographie des vitraux d'Ambierle.

M. Jeannez dépose sur le bureau un exemplaire, acquis par la Diana, de la collection de quinze photographies des vitraux du XV^e siècle de l'église d'Ambierle, exécutées par M. Durand, de Paris, photographe attaché à la commission des Monuments historiques.

Ce travail de reproduction a été fait en octobre dernier, avant la dépose des verrières pour leur envoi à M. Bonnot, peintre verrier, gendre et successeur de M. Steinheil, chargé de leur réparation par le ministère des Beaux-Arts.

Ces quinze planches ne comprennent pas le vitrail de la première lancette à droite du chœur. Les figures en ont été presque complètement remplacées par des peintures neuves, lors de la si regrettable restauration opérée, il y a une vingtaine d'années, par un peintre verrier de Clermont, en sorte que M. l'inspecteur général des Monuments historiques, d'accord avec M. Bonnot, n'a pas jugé à propos d'en entreprendre la réparation, ni de le faire photographier.

M. Jeannez ne perd pas l'espoir d'amener ces messieurs à entreprendre pour cette lancette un travail de consolidation, car elle garde encore de nombreux fragments anciens et d'un haut intérêt. Mais il faudra attendre l'achèvement de la réparation des autres verrières.

Cette réparation s'accomplit dans des conditions éminemment artistiques et consciencieuses. La

grande vitre centrale de l'abside, celle de la crucifixion, vient d'être remise en place après un séjour de deux mois à Paris. Il n'y a eu à regretter aucune avarie, aucun accident; mais le travail de dépose a permis de constater un état de détérioration des plus complets, des plus menaçants, dont il était impossible de se rendre compte auparavant, et qui eût déterminé la ruine prochaine et inévitable de toute cette vitrerie.

M. l'inspecteur général des Monuments historiques doit venir prochainement à Ambierle, en compagnie de M. Bonnot, pour se rendre compte du travail accompli, et il pourra à ce moment disposer d'une semaine pour visiter les monuments qu'il ne connaît pas encore dans ce département de la Loire qui fait partie de son inspection.

M. le Président, se faisant l'interprète du vœu général de ses collègues, souhaiterait que ce voyage de M. Selmersheim pût concorder avec l'époque de l'assemblée générale de la Diana. Il charge M. Jeannez de manifester ce désir à M. l'inspecteur général.

M. Jeannez soumet encore à l'examen de ses collègues quatorze grandes photographies exécutées par M. Durand à Ambierle et à Charlieu pour les archives des Monuments historiques. Leur mise en vente est autorisée aux prix de 3 fr. 50, et de 5 fr. 50 pour les exemplaires au charbon.

Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez.
Table préparée par M. de Poncins.

M. Jeannez exprime le désir que M. le Président livre à l'impression la table alphabétique très-complète qu'il a dressée de l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par J.-M. de la Mure.

Cette publication serait un service éminent rendu aux travailleurs. Plusieurs membres appuient la demande de M. Jeannez. M. Joulin fait connaître que M. Vachez a fait parvenir l'expression d'un vœu analogue à celui de M. Jeannez.

M. le Président dit qu'il est très touché et très flatté de l'insistance mise à demander la publication de sa table; il promet de s'occuper sérieusement des moyens de donner satisfaction à MM. Jeannez, Vachez et à nos autres confrères.

Excursion archéologique à faire en 1888.

MM. Jeannez et Monery invitent la Société à choisir le Roannais et spécialement Montrenard, Charlieu, la Bénisson-Dieu, comme but de l'excursion à faire cette année.

Cette proposition est adoptée.

Travaux de protection et de consolidation exécutés dans l'église de St-Romain-le-Puy de 1885 à 1888.

— Communication de M. Portier.

M. Joulin, au nom de M. Léon Portier, maire de Saint-Romain-le-Puy, donne lecture du rapport suivant sur les travaux de consolidation et de protection exécutés, par ses soins, dans la vieille église du prieuré de Saint-Romain-le-Puy, pendant les années 1885 à 1888:

• Un premier crédit demandé au conseil municipal par le maire, a permis d'exécuter en 1885 les travaux qui aux yeux de la commune étaient les plus urgents. La montée du clocher était impraticable, trois marches s'étaient effondrées depuis peu; il y avait danger à se servir de l'escalier et par suite le service de l'horloge placée dans la tour se trouvait compromis.

Ce fut le début des travaux: la montée entière

du clocher fut réparée intérieurement, les marches du haut en bas furent refaites en ciment, les murailles purgées, lavées, reprises à la chaux lourde.

On répara par la même occasion la voûte de l'absidiole sur laquelle repose l'escalier. Une vaste excavation pratiquée, comme tant d'autres, dans la muraille du chœur, fut bouchée.

Cette première réparation eut pour résultat de consolider toute cette partie de l'édifice. On mura ensuite toutes les brèches, tous les trous pratiqués à l'intérieur de l'église, au-dessous des fenêtres et dans les murailles, un peu partout, il y a une vingtaine d'années, par certains individus qui s'étaient imaginés y découvrir des trésors, se souvenant sans doute de la trouvaille faite il y a un demi-siècle par le maçon Devoise, dans des ruines situées au-dessous du prieuré.

Toutes ces excavations auraient infailliblement amené avec le temps une dislocation générale de l'édifice.

La crypte et le couloir qui y aboutit furent ensuite déblayés.

Tous les matériaux en provenant furent examinés attentivement. Les déblais ne rendirent que deux objets dignes d'être notés : un fragment de pierre représentant un raisin et déposé au musée de la Diana, et un boulet en fonte, d'un diamètre de 10 centimètres environ, déposé à la mairie de Saint-Romain (1).

(1) Ce boulet, soumis à l'examen de M. J. Michalon, de Saint-Etienne, lui a paru être en fonte comprimée et trempée au paquet, c'est à dire en vase clos. Sa densité est celle du fer aciéré.

Il n'est point le seul trouvé à Saint-Romain-le-Puy. Les paysans en ont recueilli quinze à vingt autres au pied du prieuré.

On plaça immédiatement des barreaux de fer à la fenêtre du milieu, par où des individus s'introduisaient aisément dans l'église ; sans cette petite précaution, il aurait été difficile de répondre des moulages des chapiteaux exécutés aux frais de la Société française d'archéologie.

On déblaya le chœur de l'église, recouvert de 50 centimètres de décombres ainsi que les absidioles, ce qui amena la découverte, dans celle de gauche, de la partie inférieure d'un autel en maçonnerie encore recouverte d'un badigeon peint.

Tous ces travaux, à l'exception des déblais dont il vient d'être parlé, étaient exécutés lors de la visite faite à Saint-Romain par le congrès archéologique, le 29 juin 1885.

L'année suivante, M. Portier, maire, qui avait fait exécuter les premières réparations, écrivit à M^{lle} de Pommerol, nu-propriétaire des ruines, en vue d'obtenir d'elle un secours pour aider la commune dans son œuvre de consolidation.

Aux termes d'un traité remontant à une trentaine d'années environ, transcrit sur les registres du conseil municipal, la commune a la jouissance exclusive de toutes les ruines du prieuré, à la condition de tenir l'église close, couverte, et d'y entretenir une horloge publique.

M^{lle} de Pommerol et M. Gabriel Jullien, son neveu, ayant répondu par la mise immédiate à la disposition du maire d'une somme de 500 francs, celui-ci commença les travaux qui ont été exécutés au cours de l'année 1887, sous sa direction, par trois ouvriers intelligents. Une délibération du conseil municipal, en date du 2 octobre 1887, relatant les travaux exécutés et l'emploi des fonds, contient à l'égard des donateurs les remerciements les plus vifs.

Les voûtes de l'église étaient lézardées et complètement dégradées ; la partie au-dessus du chœur menaçait ruine. Les voûtes furent *purgées*, les joints et les lézardes nettoyés avec soin et regarnis en mortier bâtard ; des cailloux propres, noyés dans cet enduit, bouchèrent tous les vides et toutes les fissures. Les deux énormes lézardes qui existaient dans le mur au-dessus du chœur furent fermées et toutes les clefs remplacées et scellées solidement.

La partie correspondant au milieu de l'église était la plus délabrée ; à chaque instant des pierres s'en détachaient qui allaient amener un effondrement.

On procéda de même à l'égard des deux absidioles. On recolla un peu tout cela comme on recollerait de vieilles faïences cassées, c'est à-dire sans crépir par dessus et sans toucher aux peintures existantes. On n'altéra donc en rien le caractère primitif du monument. Loin de là, les travaux essentiels exécutés ont tendu à le lui restituer.

Un contrefort placé au-dessus de la chapelle du XV^e siècle fut repris, ce qui amena la découverte d'une petite pièce située à gauche de cette chapelle et ignorée sans doute de beaucoup de personnes, attendu que de l'église on ne la voit pas, et qu'il faut pour la découvrir monter sur le mur de la chapelle.

Une fois les voûtes consolidées, on s'occupa des toitures qui furent toutes réparées à taille ouverte ; on rétablit les arêtes des toits, et l'on plaça un millier environ de tuiles neuves. Les anciennes qui, par leur forme curieuse, avaient éveillé l'attention, furent religieusement conservées. Ces anciennes tuiles sont longues, étroites, épaisses ; elles présentent au milieu un trou destiné à recevoir un clou qui

les fixe et, en bas, une saillie qui permet de les accrocher à la toiture.

Ce fut en plaçant les échafaudages pour atteindre les voûtes, que les ouvriers découvrirent plusieurs corps enterrés à une faible profondeur dans l'église, presque en entrant, les parois verticales des fosses s'étant éboulées. Les cercueils étaient assez bien conservés, mais ne renfermaient que des ossements qui tombèrent aussitôt en poussière. Ces corps ont été remis en place et recouverts le plus tôt possible ; un cercueil a été fouillé et examiné avec soin ; quelques lambeaux de vêtements s'y distinguaient encore.

C'est aussi en élevant les échafaudages que les ouvriers ont découvert les belles peintures murales des XIII^e et XV^e siècles, placées à gauche et à droite en entrant, notamment celle voisine de la chapelle du XV^e siècle et qui représente le martyr de saint Romain. Entraînés par la curiosité, et avant même que l'on ait pu s'en apercevoir, ils firent délicatement et assez habilement tomber les croûtes de badigeon qui les recouvraient. On peut affirmer, en tous cas, qu'ils n'ont rien dégradé en procédant à cette opération.

On scella ensuite à nouveau les gonds des portes de l'église et du clocher ; ces portes grossières et en bois blanc furent goudronnées des deux côtés, afin de pouvoir mieux résister aux intempéries.

On déboucha celle des trois fenêtres du chœur qui avait été obstruée assez maladroitement, il y a quelques années, par une grosse maçonnerie, sous prétexte de consolider la voûte du chœur aujourd'hui réparée, de telle sorte que maintenant l'aspect général du chœur est ce qu'il doit être.

Vers la fin de l'année 1887, les travaux qui viennent

d'être indiqués étant terminés, la commune de Saint-Romain qui tient beaucoup, et avec raison, à son vieux monument, fit encore procéder à une réparation fort utile :

Le trou pratiqué en 1793 à la voûte du clocher, pour descendre la cloche, qui fut fondue à Nantes, était dangereux. Grossièrement recouvert de bois non assujettis et pourris, il appelait une réparation. En outre, tous les abat-vents du clocher étaient tombés, la sonnerie de l'horloge ne s'entendait pas nettement en tout temps et la pluie en pourrissait la cage.

Aussi la commune n'hésita-t-elle pas à faire établir un plancher solide dans la lanterne du clocher. On répara les abat-vents, dont presque toutes les lames furent changées, et tous les bois furent soigneusement recouverts de goudron.

On couvrit enfin, et cela avant l'hiver, la chapelle du XV^e siècle, afin d'empêcher la pluie et le vent de détériorer les peintures murales placées à côté et nouvellement découvertes. On a, à cette effet, placé une toiture en planches sur toute la chapelle ; rien ne sera plus facile que de l'enlever quand on voudra. C'est simplement un abri provisoire.

Ajoutons en terminant que tout récemment M. Portier a fait placer à l'extérieur deux plaques en fonte peinte, portant ces mots :

« Eglise classée parmi les monuments historiques de France. »

« La dégradation d'un monument public est punie de peines correctionnelles ».

Il est fâcheux que, pendant si longtemps, non seulement on n'ait rien fait pour ce monument, mais qu'on ait pris à tâche de le dégrader et de le mutiler.

Les travaux urgents qu'il y aurait à exécuter cette année devraient consister tout d'abord dans la démolition de la hideuse gaine placée au milieu de l'église, et dans laquelle glissent les poids de l'horloge.

Il faudrait ensuite boucher solidement tous les trous des murailles à l'extérieur et fermer au moyen de forts grillages les fenêtres, surtout la fenêtre gothique à droite en entrant; elle s'ouvre en face de la peinture murale représentant le martyr de saint Romain; le soleil et l'humidité pénètrent par là; enfin les enfants ne se font point faute de lancer des pierres par cette ouverture, et ces pierres peuvent détériorer et même faire disparaître en peu de temps les peintures du XIII^e siècle. »

Sur la demande de M. le Président et de M. Jeannez, l'assemblée vote de chaleureuses félicitations à M. Portier, au conseil municipal de St-Romain-le-Puy, et à M^{lle} de Pommerol (1).

M. Jeannez ajoute que ce n'est pas assez, et que si l'état du budget le permet, il propose de donner une subvention à la commune de Saint-Romain pour l'aider à continuer les travaux commencés.

M. le trésorier dit qu'en ce moment la Société ne peut voter cette dépense, mais M. le Président promet, avec l'assentiment général et sans prendre aucun engagement, que s'il reste quelque chose de disponible à la fin de l'exercice 1887, une petite subvention sera mise à la disposition de la com-

(1) Depuis ce vote de la Société, Mademoiselle Joséphine de Pommerol est morte, le 5 avril 1888, dans sa 85^e année. C'est un devoir pour la Diana que de s'associer aux regrets universels laissés par cette femme d'élite, modèle accompli des plus aimables comme des plus solides vertus.

mune de Saint-Romain, dont l'initiative ne saurait être trop louée.

M. de Poncins, obligé de quitter la séance, prie M. Jeannez de vouloir bien le remplacer au fauteuil.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

PRÉSIDENCE DE M. JEANNEZ.

*12^e session annuelle des sociétés des Beaux-Arts.
— Instructions du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements. — Loi sur la conservation des monuments historiques.*

M. le Président donne connaissance d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 1^{er} février courant, l'informant que la 12^e session annuelle des Sociétés des Beaux-Arts aura vraisemblablement lieu dans la semaine de la Pentecôte, et invitant les auteurs qui auraient l'intention de faire des lectures dans cette réunion à lui adresser leurs manuscrits avant le 1^{er} avril au plus tard.

A cette circulaire sont jointes les instructions suivantes :

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

COMITÉ DES SOCIÉTÉS DES BEAUX-ARTS DES DÉPARTEMENTS.

Instructions.

Le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements a pour but : 1^o de provoquer la publication de documents inédits intéressant les maîtres de l'école française et les artistes étrangers ayant travaillé en France ; 2^o d'accroître l'impulsion donnée par la commission de l'*Inventaire* à la publication de l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France* ; 3^o d'obtenir

toute communication relative aux monuments et aux objets d'art qui pourraient être en péril sur quelque point que ce soit, par suite de négligence ou pour tout autre cause.

Le concours que l'Administration des Beaux-Arts et le Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements attendent des membres non résidents et des membres correspondants du Comité peut donc revêtir, selon les circonstances, des formes diverses.

§ I. — *Session annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements.*

Chaque année, les délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements sont invités par l'Administration à se réunir à Paris. L'époque de la session, les conditions requises pour y prendre part font l'objet d'une circulaire spéciale qui est adressée en temps utile non seulement aux membres non résidents et aux correspondants du Comité, mais à tous les Présidents des Sociétés provinciales en rapport avec la Commission de l'*Inventaire* ou avec le Comité. Il n'y a donc pas lieu d'entrer ici dans des détails d'administration dont la lettre varie à l'approche de chaque session. Mais il n'est pas inutile d'appeler l'attention des collaborateurs du Comité sur le caractère des lectures faites aux sessions annuelles, depuis 1877 jusqu'à ce jour.

Il s'est écoulé peu d'années sans qu'un certain nombre d'études relatives à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique soient parvenues au Comité chargé de l'organisation de la session. Souvent les travaux de cet ordre ont dû être écartés par le Comité, soit que les auteurs eussent négligé d'approfondir leur sujet, soit que, dans leurs travaux isolés, ils n'aient pas tenu un compte suffisant du système actuel d'enseignement des Beaux-Arts, des garanties qu'il présente et des conseils autorisés qui ont la mission de le mettre en œuvre.

Il n'en est pas de même des travaux relatifs à l'*Histoire de l'Art*, que nous envoient les Sociétés des Beaux-Arts ou les correspondants du Comité. Depuis onze années, des lectures d'un intérêt constant ont été faites à la Sorbonne sur l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, le Dessin, la Gravure,

les Arts décoratifs, la Céramique, le Théâtre, la Musique, étudiés dans leurs manifestations locales. Plus d'une biographie d'artiste, écrite à l'aide de documents conservés dans nos provinces, a trouvé heureusement sa place dans le compte rendu publié par l'Administration à l'issue de chaque session.

Le rôle des écrivains qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat semble nettement tracé par les décisions du Comité. C'est à compléter l'histoire de notre art national qu'ils doivent surtout concourir, par la mise au jour de pièces d'archives, comptes, marchés, actes d'état civil, autographes, et par la description d'œuvres d'art peu connues.

Le Comité procède à l'examen des manuscrits qui lui sont soumis ; il propose qu'ils soient lus en séance publique, et, s'il y a lieu à raison de leur valeur, insérés *in extenso* dans le compte rendu de la session, qui est ensuite offert aux auteurs des mémoires publiés.

§ II. *Inventaire général des Richesses d'art de la France.*

L'*Inventaire des Richesses d'art de la France* est connu. Huit volumes ont déjà été publiés (1^{er} janvier 1888) ; cinq autres sont en cours d'impression. Quatre des volumes achevés intéressent la province. Ils ne renferment pas moins de cent quatre-vingt-dix monographies d'édifices civils ou religieux se rattachant aux départements des Hautes-Alpes, du Doubs, de l'Hérault, de la Loire-Inférieure, du Loiret, de Maine-et-Loire, de la Manche, de l'Oise, de l'Orne, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Seine-Inférieure et de Seine-et-Oise.

L'œuvre se poursuit activement, mais son caractère essentiellement collectif commande de faire appel à tous les bons vouloirs. D'importants Musées, des Hôtels de ville, des Cathédrales, des Eglises plus modestes ont été décrits. L'Administration des Beaux-Arts serait heureuse qu'il parût possible aux correspondants du Comité de stimuler autour d'eux le zèle de collaborateurs compétents, si eux-mêmes n'avaient pas le loisir d'entreprendre les monographies des édifices de leur région.

Des spécimens d'inventaires sont mis à la disposition des collaborateurs de la publication de l'État sur leur demande.

Il convient d'ajouter que le concours donné à l'*Inventaire*

des Richesses d'art n'est pas gratuit. Une indemnité de 7 fr. 50 par page d'impression est accordée aux auteurs des monographies publiées.

§ III. — *Communications diverses.*

En dehors de leur participation à l'*Inventaire des Richesses d'art* ou aux SESSIONS ANNUELLES de la Sorbonne, les membres non résidents et les correspondants du Comité sont vivement invités à ne pas négliger de faire toute communication de nature à intéresser un des services de l'Administration des Beaux-Arts. Qu'il s'agisse d'un monument ou d'une œuvre d'art en péril, de Musées à ouvrir, de catalogues à rédiger, de Sociétés à encourager, d'expositions d'Art ou de concours de musique à provoquer, etc., l'Administration s'efforcera de tenir compte des renseignements qui lui auront été transmis.

Les correspondants se rendraient également utiles en tenant, à l'aide de notices sommaires, les membres du congrès au courant des travaux originaux parus dans les Revues de leur région et relatifs aux artistes ou aux monuments provinciaux. On comprend facilement l'intérêt qui s'ajouterait aux comptes rendus des congrès annuels, si, à la suite des communications inédites, on trouvait l'analyse de travaux disséminés dans cent publications différentes.

Enfin, l'attention des collaborateurs du Comité est particulièrement appelée sur les faits qui donneraient lieu à l'application de la loi du 30 mars 1887, dont le texte est reproduit ci-après (1).

Loi du 30 mars 1887.

CONSERVATION DES MONUMENTS ET OBJETS
AYANT UN INTÉRÊT HISTORIQUE ET ARTISTIQUE.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

(1) Pour la régularité de la correspondance, les collaborateurs du Comité sont priés de faire connaître très exactement leur adresse.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I^{er}.

CHAPITRE I^{er}. — *Immeubles et monuments historiques ou mégalithiques.*

ARTICLE PREMIER. — Les immeubles par nature ou par destination, dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

ART. 3. — L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux.

ART. 4. — L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le Ministre de

l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé, en quelque mains qu'il passe.

ART. 5. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés, ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

ART. 6. — Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes conditions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

ART. 7. — Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois, après la réclamation

que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — *Objets mobiliers.*

ART. 8. — Il sera fait par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

ART. 9. — Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En cas de contestation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la préfecture de chaque département, où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

ART. 10. — Les objets classés et appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles.

ART. 11. Les objets classés et appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics, ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

ART. 12. — Les travaux de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à

la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

ART. 13. — L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — *Fouilles.*

ART. 14. — Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts, et aviser immédiatement le préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le préfet en référera, dans le plus bref délai, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet et après avis de la commission des Monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain, en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

ART. 15. — Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la

présente loi, seront rendues après avis de la Commission des Monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays de protectorat.*

ART. 16. — La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'État ou concédés par lui à des établissements publics, ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'État.

ART. 17. — Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France, et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

Disposition transitoire.

ART. 18. — Un règlement d'administration publique déterminera les détails de l'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
BERTHELOT.

Sculptures du XVI^e siècle provenant du jardin Faure, récemment entrées au musée de la Diana.

M. le Président dit que M. Thevenet, non content d'avoir fait présent à la Diana du produit des fouilles aussi intelligentes que fructueuses pratiquées par lui au mont d'Isoure, vient encore d'enrichir le musée de la Société d'un bas relief des Trois Parques, bonne sculpture du XVI^e siècle naguère encastrée dans un mur du jardin Faure, boulevard Saint-Jean

à Montbrison. Il a, en outre, bien voulu céder pour le musée, à des conditions de faveur exceptionnelles, deux superbes cariatides de la même époque et de la même provenance, où la nature humaine s'allie de la manière la plus originale avec celles du reptile et de l'oiseau (1).

M. le Président prie M. Thevenet, présent à la séance, d'agréer les félicitations et les remerciements de la Compagnie. Il exprime le vœu que son patriotique exemple soit imité par les détenteurs des autres sculptures, dont plusieurs remarquables, qui contribuaient à décorer l'ancien jardin Faure.

M. Thevenet dit qu'à la prochaine séance, il sera peut-être en mesure de compléter son compte-rendu des fouilles du mont d'Isoure. Il est sur la voie d'une nouvelle et intéressante découverte.

Concessions de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine à Montbrison. — Communications de MM. Alph. de Saint-Pulgent et T. Rochigneux.

M. de Saint-Pulgent donne communication de trois pièces qu'il pense devoir présenter quelque intérêt à raison de l'édifice auquel elles se rapportent. Ce sont trois actes portant concession de bancs dans l'église paroissiale de la Madeleine de Montbrison, monument dont il ne reste ni vestiges ni souvenirs propres à en déterminer exactement la forme et l'importance, bien que sa disparition remonte à une époque relativement récente.

Le premier de ces actes est de l'année 1663. En voici la partie principale :

« Par devant le notaire royal au bailliage de Forest

(1) Voir la description de ces sculptures dans le *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 327 et 329.

« soubsigné, et présant (*sic*) les tesmoins soubson-
« més, furent présans Claude Chappuis, escuyer
« seigneur de la Goutte, conseiller du Roy magistrat
« au dit siège, et Mathieu Grillier, dict Fontaine,
« marchand de la dicte ville, marguilliers de l'esglise
« parrochalle de S^{te} Marie Magdelaine d'icelle ville,
« lesquels de leur gré, audict nom, et de l'advís
« de vénérable messire Jean Puy, prêtre, bachellier
« en S^{te} Théologie de la faculté de Paris, curé de la
« dicte esglise, et en considération du don nouvel-
« lement fait à icelle par François du Rosier,
« escuyer, sieur de Thaix, conseiller du Roy, lieu-
« tenant particulier assesseur en l'eslection dudict
« pays, du devant ou parement d'autel et assorti-
« ment des deux autelets (1), du principal ornement
« fait de nouveau, en ladicte esglise, d'une moere
« à fonds blanc, semée de grandes fleurs couleur
« incarnadin, garny d'un grand passement d'or,
« ont audict sieur du Rosier, présant et acceptant,
« conceddé, et aux siens, le pouvoir et faculté de
« mettre et poser un banc, pour assister par luy et
« sa famille aux offices de ladicte esglise, dans la
« nef d'icelle, à costé de l'autel de la S^{te} Vierge et
« au devant de la chaize à prêcher attachée au
« balustre séparant le chœur de ladicte nef (2), de

(1) Ces *autelets* sont probablement deux crédences accom-
pagnant de part et d'autre l'autel. Une disposition semblable
se remarque dans l'église de Rochefort, commune de Saint-
Laurent-Rochefort; le devant de ces crédences latérales y
est garni d'un parement en cuir de Cordoue assorti à celui
de l'autel. Ce dernier est daté de l'an séculier 1700. Cf.
Bulletin de la Diana, t. III, p. 52 (V. D.).

(2) Cette particularité d'une chaire à prêcher faisant corps
avec la table de communion se rencontre ailleurs en Forez.
Il en existe un bel exemple à Palagnieu. Dans ce cas, la
chaire n'est pas élevée au-dessus du sol, mais est au niveau
des stalles du chœur. (V. D.)

« mesme grandeur et largeur que les autres qui
« sont en ladite esglise..... »

L'acte fut reçu par Chassain, notaire royal.

Le second acte de concession, en date du 12 avril 1753, reçu par le notaire Bochetel, fut consenti par
« Messire Jérôme Benoît, docteur en théologie et
« curé de l'église paroissiale de S^{te}-Magdelaine de
« cette ville, et Gabriel Duguet, écuyer, chevalier
« de l'ordre royal militaire de St-Louis, ancien
« capitaine au régiment d'Auvergne, marguillier
« d'honneur de l'œuvre de fabrique de ladite église,
« lesquels ayant pris lecture d'un acte du deux avril
« mil six cent soixante-trois....., voulant continuer
« de donner à la famille dudict du Rozier de
« Magnieu des marques de leur gratitude....., ils
« ont déclaré qu'ils consentent à ce que ledict
« seigneur Henry du Rosier de Magnieu, ici présent
« et acceptant, jouisse pour luy et les siens du
« même droit de banc accordé à son dit bisayeul,
« lequel se trouve au premier rang du côté de
« l'Épître comme il étoit avant le changement de
« la balustrade de ladite église, lequel se trouve
« maintenant placé devant l'autel de S^{te}-Reyne.... »

Cette concession, ainsi que celle de 1663, était gratuite, mais, « par ces mêmes présentes, le dit
« seigneur Henry du Rosier de Magnieu a reconnu
« comme il reconnoît de nouveau au profit desdits
« sieurs curé et marguillier de la dite église la pen-
« sion annuelle de vingt sols, à cause de la jouissance
« qu'a ledit seigneur de Magnieu d'un autre banc
« dans ladite église de S^{te}-Magdelaine et sous la
« grande chaire, posé au premier pillier en entrant,
« à gauche de la chapelle de St-Martin, lequel banc
« fut anciennement des Dubesset..... »

Il ressort de ces deux pièces, ainsi que de celle dont il sera parlé tout à l'heure, que l'église n'avait

qu'une nef, mais renfermait plusieurs autels, puisqu'en dehors des deux *autelets* mentionnés à l'acte de 1663, nous voyons qu'il est question de l'autel de la S^{te}-Vierge, de celui de S^{te}-Reyne et de celui de St-Martin. D'autre part, des remaniements avaient dû être faits dans l'intérieur de l'édifice, puisque l'acte de 1755 parle du changement de la balustrade de l'église. Il serait évidemment intéressant de savoir pour quels motifs et dans quel sens ces modifications avaient été opérées pendant ce long espace de 90 années ; malheureusement M. de Saint-Pulgent n'a pu trouver aucune autre pièce relative à cette période.

La troisième concession, reçue par devant le notaire royal Bourboulon, le 6 avril 1784, était consentie par « M^{re} Jérôme Benoit, docteur en « théologie, prêtre et curé de l'église paroissiale « S^{te}-Marie-Magdelaine, archiprêtre substitué, et « noble Jacques-François Gérentet, conseiller du « roi, président en l'élection de la ditte ville de « Montbrison, y demeurant, marguillier d'honneur « de la ditte paroisse de la Magdelaine, lesquels..... « ont par ces présentes cédé, quitté, remis et « concédé, avec promesse de maintenue et garantie, « à noble Jean-Marie Salles, avocat en Parlement, « conseiller du roi, juge royal, capitaine châtelain « aux châtellenies royales de Marcilly et Châtelneuf, « exercées à Montbrison, y demeurant...., l'emplacement d'un banc dans la nef de la ditte église « paroissiale de la Magdelaine de cette ville, du « côté gauche en entrant, entre celui de Louis-François Puy de la Bâtie, écuyer, et celui de « monsieur Descombes, élu en l'élection de cette « ville..... La présente concession faite et consentie « d'abord pour et moyennant le prix et somme de « douze livres pour introge, une fois payées;

« en second lieu, pour et moyennant la pension
« annuelle et perpétuelle de quarante sols..... »

Ce document ne renferme aucune donnée nouvelle sur l'édifice même de la Madeleine, mais il a paru intéressant de le signaler à cause des renseignements qu'il renferme sur le prix de location des bancs au siècle dernier. Leur valeur avait doublé en 20 années, et le prix devait en paraître déjà bien élevé ; mais que diraient nos ancêtres de ce temps, s'ils voyaient, dans de simples églises de village, ces mêmes locations atteindre aujourd'hui le chiffre exorbitant de trente francs !

A la suite de cette communication, une discussion s'engage entre plusieurs membres relativement à l'emplacement précis de l'église de la Madeleine, démolie pendant la Révolution. M. Rochigneux dit qu'il a pu, à ce sujet, obtenir récemment quelques renseignements de diverses personnes, entr'autres de deux vieillards presque nonagénaires, le sieur Claude Couterate et la veuve Pallay, fils et fille du dernier sonneur-fossoyeur de la paroisse.

L'église s'élevait à l'est de la rue de la Madeleine et joignait au sud la rue actuelle de Saint-Antoine sur laquelle elle débordait, paraît-il, et aurait eu sa principale porte ; du côté nord, elle occupait la majeure partie du terrain compris entre cette dernière rue et le ruisseau encaissé dit la *Goutte du Chemin-Rouge*, à quelques mètres de son confluent avec le ruisseau de *Furan*. Dans cet espace, le sieur Jean Bouchet trouva en effet, il y a moins de quinze années, en construisant la grange qui forme avec sa maison le n° 5 de la rue de Saint-Antoine, des vestiges assez considérables et fort solides des anciennes fondations de l'église, et aussi de nombreux ossements provenant d'un caveau intérieur.

Toutefois, M. Rochigneux n'a pu recueillir aucune indication verbale certaine relativement à l'orientation (1) et à la disposition de l'édifice qui était, de deux côtés, entouré d'un cimetière (2) séparé à l'est, par un simple mur de clôture, des bâtiments ou dépendances de l'ancienne commanderie et chapelle de Saint-Antoine.

Réputée la plus ancienne de Montbrison (3), mais n'ayant jamais été comprise dans l'agglomération urbaine, l'église de la Madeleine où le roi Louis VII (4), de passage dans notre ville, rendit, en 1162, une sentence entre Guichard, abbé de Savigny, et Guy II de Forez, dut être à l'origine et resta sans doute pendant longtemps un édifice peu considérable. Il est à présumer, comme le fait remarquer M. de Saint-Pulgent, qu'elle se composa d'abord d'une nef unique, vraisemblablement romane ; elle ne dut commencer à s'agrandir, par l'adjonction graduelle de chapelles latérales, qu'à partir du milieu du XV^e siècle. Quelques rares débris provenant de sa démolition semblent venir à l'appui de cette hypothèse. On voit, en effet, sur un pan de mur au nord-est du cimetière actuel, une base de pilier, en granit, ornée de moulures prismatiques,

(1) La faible largeur (28 mètres) comprise entre la rue de Saint-Antoine, au sud, et le bord du ruisseau au nord, ne permet pas de douter que l'église fût régulièrement orientée.

(2) Il existe encore un caveau de cet ancien cimetière ; il est enfoui dans le jardin du sieur Barthélemy Perrin, situé derrière sa maison portant le n° 28 de la rue de la Madeleine.

(3) Bernard (Auguste). *Histoire du Forez*, tome I, page 157.

(4) *Cartulaire de Savigny*, introduction, page XCIII : « *In Monte Brisonis, in ecclesia Sanctæ Mariæ Magdalænæ, extra villam, ubi rex missam audivit* ». Lors de la construction de l'enceinte fortifiée de Montbrison en 1428, l'église et le faubourg de la Madeleine furent laissés en dehors des murs.

et dans la rue même de la Madeleine, à quelques pas de l'emplacement du vieil édifice, un tronçon, en grès houiller, d'un autre pilier cantonné d'une grosse colonne engagée.

Le plus notable agrandissement ne date que de 1750 (1). Il ne reste de cette adjonction nouvelle qu'un chapiteau de pilastre dorique à cannelures, également en grès de Saint-Etienne, qui a dû appartenir à un rétable ou plutôt à un portail ; il est placé, en guise de siège rustique, au devant d'une maison de la rue de la Madeleine.

Il est vivement à désirer, à défaut d'indices matériels plus importants, que les archives publiques et particulières de notre ville livrent à l'inquisition des archéologues de nouveaux documents. En attendant, les renseignements tirés des papiers personnels de M. de Saint-Pulgent sont un jalon précieux pour l'histoire et l'étude d'un monument sur la disposition et l'architecture duquel on n'avait jusqu'à ce jour aucune donnée positive.

Inscription de Chagnon.

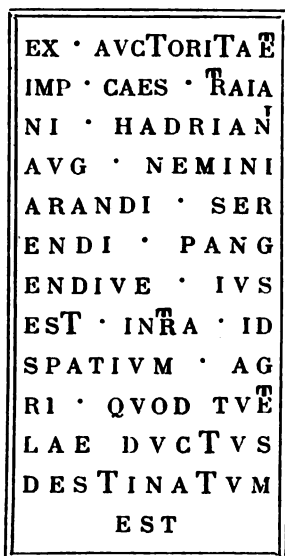
— *Note de M. Héron de Villefosse.*

M. le Président donne lecture de la note suivante, publiée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin archéologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques.

(1) *Almanach de la ville de Lyon*, années 1759 et 1760 (*Description des villes, bourgs, villages, etc., des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolois*, par Mathon de la Cour), page 129. D'après le même auteur, l'église était primitivement dédiée à saint Etienne ; elle n'aurait été mise sous le vocable de sainte Madeleine qu'au quatorzième siècle. Toutefois il résulterait d'un acte reproduit dans la *Notice sur saint Aubrin*, 1868, in-32, sans nom d'auteur, qu'elle portait en 1666 ce double vocable.

Je dois à M. F. Thiollier l'envoi d'une photographie que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du comité. Elle représente une inscription romaine, récemment découverte dans l'arrondissement de Saint-Étienne, sur le territoire de la commune de Chagnon, canton de Rive-de-Gier (Loire).

Cette inscription intéressante est gravée sur une pierre rectangulaire et encadrée de moulures. Elle a été découverte au mois d'avril près de l'aqueduc romain qui conduisait à Lugdunum les eaux de la chaîne du mont Pilat. Elle a été relevée, aussitôt après sa découverte, par M. Aug. Chaverondier (1), archiviste du département de la Loire et par M. F. Thiollier qui en a exécuté la photographie ci-jointe.



*Ex auctoritate imp(eratoris) Caes(aris) Trajani Hadriani Aug(usti).
Nemini arandi, serendi pangendive jus est intra id spatium agri
quod tutelae ductus destinatum est.*

(1) Voir le *Mémorial de la Loire*, du 2 mai 1887, et une *Note rectificative* de M. A. Chaverondier dans l'opuscule intitulé : *Une inscription lapidaire*.

Comme on le voit, il s'agit d'un acte de l'autorité impériale (règne d'Hadrien), par lequel il était défendu de labourer, de semer ou de planter dans un espace de terrain affecté à la protection de l'aqueduc. Cette défense devait être répétée de distance en distance, sur d'autres pierres, le long du parcours de l'aqueduc. Elle indique l'existence d'une zone de protection, inculte, dont l'établissement avait pour but de rendre la surveillance plus facile et d'assurer la conservation des travaux d'art, des conduits ou des constructions. On conçoit facilement que les racines d'un arbre, en s'insinuant dans les murs, les eussent fait dévier ou eussent dérangé l'aplomb des tuyaux ; les travaux agricoles, s'ils avaient été tolérés, auraient également nui à l'aqueduc.

Frontin, dans son traité des *Aqueducs de Rome* (1), nous a conservé le texte d'un sénatus-consulte qui est le meilleur commentaire de cette inscription. Après avoir constaté que la plupart des dégradations des aqueducs proviennent de la cupidité des propriétaires des champs voisins (2), il rappelle que pour obvier à tous ces inconvénients, le sénatus-consulte suivant a été rendu :

« SÉNATUS-CONSULTE. Les consuls Q. Ælius Tubéron et Paulus Fabius Maximus (3) ayant parlé au Sénat sur ce que les chemins qui devaient régner le long des aqueducs amenant l'eau dans la ville se trouvaient interceptés par des monuments, des édifices et des plantations d'arbres, ont demandé au Sénat ce qu'il lui plaisait d'ordonner à ce sujet ; sur quoi il a été arrêté : Que, pour faciliter les réparations des canaux et conduits, sans lesquels ces ouvrages publics seraient bientôt dégradés, il leur plaisait qu'il y eût, de chaque côté des fontaines, murs et voûtes des aqueducs, un isolement de quinze pieds. Quant aux conduits qui sont au-dessous de terre, et aux canaux qui sont dans l'intérieur de la ville, où se trouvent des édifices, il suffira de laisser un espace libre de cinq pieds de chaque côté. De sorte qu'à

(1) *De aquæductibus urbis Romæ commentarius*, CXXVI à CXXX.

(2) Qui, dit-il, interceptent tout accès à la surveillance, *novissime aditus ad TUTELAM præcludunt*.

(3) Ce sénatus-consulte est de l'an de Rome 743 = 11 av. J.-C.

l'avenir il ne sera plus permis de construire des monuments ni des édifices, ni de planter des arbres qu'à cette distance. Les arbres qui existent actuellement dans cet intervalle seront arrachés, à moins qu'ils ne soient renfermés dans quelque domaine ou dans quelque édifice. Que si quelqu'un contrevient en quelque chose à ce qui vient d'être prescrit, il sera condamné à une amende de dix mille sesterces, dont la moitié sera donnée comme récompense au dénonciateur, après qu'il aura convaincu le contrevenant du fait dont il l'accuse; l'autre moitié sera remise dans le trésor public : ce sont les administrateurs des eaux qui connaîtront de ces délits et qui les jugeront. »

Malgré ces prescriptions, les dégradations continuèrent et, pour remédier aux nombreux abus qui se commettaient journellement contre la propriété commune, deux ans plus tard, en 745 de Rome — 9 av. J.-C., le consul T. Quinctius Crispinus fit passer une loi qui édictait des peines sévères contre les coupables. Dans le texte reproduit par Frontin (1) on remarque la prescription suivante :

« Si quelqu'un forme une clôture auprès des canaux, des conduits souterrains, des voûtes, des tuyaux des châteaux d'eau ou des réservoirs dépendant des eaux publiques qui sont ou seront conduites à l'avenir dans la ville de Rome, à l'exception de ce qui sera autorisé par cette loi, il ne pourra rien opposer, ni construire, ni obstruer, ni planter, ni établir, ni poser, ni placer, ni labourer, ni semer, ni rien faire de ce qui est défendu par la loi dans l'espace qui doit rester libre, à moins que ce ne soit pour le rétablissement des aqueducs (2) Les curateurs des eaux auront soin de ne souffrir aux environs des sources, voûtes, murs, canaux et conduits souterrains, aucuns enclos, arbres, vignes, buissons, haies, murs de clôture, plantations de saules, ni de roseaux ; ils doivent faire enlever, arracher, déraciner ceux qui s'y trouvent..... »

(1) *De aquæductibus*, CXXIX.

(2) « Ne quis in eo loco post hanc legem rogatam quid opponito, molito, obsepito, figito, statuito, ponito, conlocato, arato, serito ; neve in eum quid immittito. »

La formule, « *jus ducendæ tuendæque aquæ*, » est employée par Frontin pour indiquer l'ensemble de la législation des eaux destinée « *ad cohibendos intra modum impetrati beneficii privatos, et ad ipsorum ductuum tutelam* ». Comme le fait remarquer M. R. Lanciani, les documents que Frontin cite dans les chapitres XCIV à CXXX constituent un véritable « *Corpus juris aquarum* ».

Hadrien ne fit donc qu'appliquer ou remettre en vigueur la loi votée sous Auguste.

A Venafro, dans le Samnium, on a découvert une inscription (1) qui offre une certaine analogie avec celle de Chagnon, et qui remonte, comme les documents cités par Frontin, aux premiers temps de l'Empire.

IVSSV · IMP · CAESARIS
AVGVSTI · CIRCA · EVM
RIVOM · QVI · AQVAE
DVCENDAE · CAVSA
FACTVS · EST · OCTONOS
PED · AGER · DEXTRA
SINISTRAQ · VACVVS
RELICTVS · EST

Ces explications permettent de comprendre l'expression *tutela ductus*, et font nettement ressortir l'importance de cette *tutela* (2).

Dans une inscription trouvée à Marigny-Saint-Marcel (Haute-Savoie) (3), et qui ne nous est connue que par de

(1) *Corp. inscr. latin.*, t. X, n° 4843.

(2) Sur la *tutela aquæ*, voir une inscription de Pola, *Corp. inscr. latin.*, t. V, n° 47. — Cf. le décret d'Auguste relatif à l'aqueduc de Venafrum, *Corp. inscr. latin.*, t. X, n° 4842, et le ch. XCVIII de la *lex coloniarum Genetivæ Juliae*, dans l'*Eph. épigr.*, t. II, p. 111. — Sur le régime des eaux chez les Romains, voir surtout R. Lanciani, *Topografia di Roma antica. I commentarii di Frontino intorno le acque e gli aquedotti*, Roma, 1880, in-4°.

(3) Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, n° 232.

mauvaises copies, d'ailleurs fort incomplètes, on rencontre le mot TVTELA qui doit se rapporter aux conduits d'un aqueduc, car, dans une autre portion du texte, il s'agit de bains publics et des eaux qui les alimentaient.

Plusieurs membres demandent la reproduction de cette note dans le *Bulletin de la Diana*.

*Découvertes d'antiquités romaines au Couéra,
commune de Saint-Etienne-le-Molard.
— Communication de M. Vincent Durand.*

M. Jeannez, au nom de M. Vincent Durand, lit la note suivante :

« Des substructions romaines d'une étendue considérable ont été mises au jour dans le courant de l'année passée au lieu du Couéra, commune de Saint-Etienne-le-Molard, dans des terres dites *les Varennes* et portant les numéros B. 1035, 1036 et 1036 bis du cadastre, à 650 mètres à l'ouest très peu nord du clocher de Saint-Etienne. Les personnes qui connaissent l'ancien cuvage du château de la Bastie, célèbre par son magnifique écho, se feront une idée exacte du site de ce territoire, quand j'aurai dit qu'il est placé à 300 mètres au nord-est, au delà du chemin conduisant de Saint-Etienne à Sainte-Agathe.

Un défoncement exécuté par le sieur Latour, propriétaire, en vue de la création d'une vigne, a amené la découverte des antiquités dont il s'agit. Malheureusement, M. Latour n'a attaché aucune espèce d'importance à ce qu'il rencontrait. Non seulement il n'a pas été relevé de plan des substructions, mais les objets trouvés ont été brisés, abandonnés sur place, ou livrés aux enfants, qui les ont perdus.

J'ai visité les lieux au mois de janvier dernier,

en compagnie de nos confrères MM. l'abbé Peyron et Brassart. Le sol, sur une étendue de plusieurs milliers de mètres carrés, était encore jonché de débris de toute sorte. Au milieu d'une grande quantité de tuiles à rebords, nous avons remarqué :

Des blocs de maçonnerie provenant des substructions détruites, quelques-uns ayant conservé leur parement appareillé assez grossièrement en petits matériaux. Le mortier nous a paru renfermer une certaine proportion de brique pilée. Le blocage intérieur renfermait des morceaux de tuiles à rebords et de briques arrondies provenant de colonnes. On pourrait inférer de cette circonstance qu'il y aurait eu, dans l'antiquité, reconstruction sur ce point de tout ou partie d'un établissement antérieur.

Des briques en moitié et en quart de rond, ayant servi à monter des colonnes, et correspondant à des diamètres de 0^m 215, 0^m 26, 0^m 27 et 0^m 36.

Des morceaux de grands carreaux d'hypocauste, épais de 0^m 07.

Des carreaux de 0^m 20 de côté, sur 0^m 04 d'épaisseur, employés probablement à construire les piliers sur lesquels ces grands carreaux s'assemblaient quatre à quatre par leurs angles.

Des portions de briques épaisses de 0^m 03, à la tranche façonnée en arc de cercle concave d'un assez grand diamètre, comme si elles avaient épousé la courbure d'une cavité cylindrique.

Des morceaux de calcaire blanc coquillier.

Des portions d'enduits peints en rouge.

Une très grande quantité de débris de vases tant fins que grossiers, parmi lesquels des poteries guillochées, des bols ornés de zones rouges et blanches, et des vases de formes diverses en terre

rouge sigillée, quelques-uns décorés de reliefs, cordons d'oves, oiseaux, personnages, etc., d'un style assez médiocre. Il a été trouvé des vases entiers; on les a mis en pièces.

Au nombre des objets les plus intéressants ramenés par la pioche, figurent quatre fers de javelot, dont un seul a pu être sauvé par M. Coiffet, négociant à Leignieu. Cette arme, bien conservée, a dans son état actuel 0^m 225 de long et ne devait guère avoir plus de 0^m 23 dans son état primitif. La lame, en feuille de saule, avait 0^m 12 de longueur sur 0^m 026 de large, et 0^m 007 d'épaisseur à l'arête médiane.

La douille, percée d'un trou latéral donnant passage au clou qui la fixait au bois, n'a que 0^m 019 de diamètre. Cela prouve qu'il s'agit bien d'une arme de jet et non d'une lance, car, dans cette dernière hypothèse, la force du bois eût été complètement insuffisante.

M. Coiffet conserve aussi un peson de terre cuite en forme de pyramide, à usage de tisserand, qu'il a trouvé sur place.

Il y a quelque raison de supposer que les fouilles n'ont pas atteint le fond de la couche archéologique. Mais la plantation de vigne étant aujourd'hui chose faite, on ne pourra de longtemps porter de nouvelles recherches dans le terrain défoncé. »

La séance est levée à 4 h. 40.

Les Présidents de la séance,
C^{te} DE PONCINS, JEANNEZ.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
PAUL JOULIN.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Bacot (abbé F.), sa notice : *A la mémoire de M. l'abbé Gilbert Fillon, ancien vicaire-général d'Oran, chanoine d'honneur de Lyon, ancien archiprêtre de Feurs, aumônier de la Visitation de Bel-Air, mort à Saint-Etienne, le 4 février 1887.* Saint-Etienne, (Théolier et C^e), 1887, in-8°.

Berlier (abbé Joseph), ancien vicaire de Notre-Dame de Montbrison, son ouvrage : *Les psaumes, traduits en vers français d'après l'ouvrage de M. le Hir.* Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, in-12°.

Bertrand (Alfred) et Quirielle (Roger de), leur mémoire : *Découverte d'une officine de potiers gallo-romains à Lubié près Lapalisse (Allier).* (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*). Moulins, C. Desroziers, 1881, in-8°.

Callet (Charles) : Callet (Auguste) : *Du projet de loi sur l'instruction primaire.* (Extrait du *Stéphanois*, nos des 15, 20, 22 janvier 1872). Saint-Etienne, (J.-M. Freydier), 1872, in-12.

— — *Les responsabilités. Lettres d'un gentilhomme de province à M^{sr} le comte de Chambord.* Paris, E. Dentu, 1875, in-8°.

Castonnet des Fosses (H.), ses œuvres : *La Boulage le Goux. Sa vie et ses voyages.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

— *La colonisation russe en Sibérie.* (Extrait des *Annales de l'Extrême-Orient et de l'Afrique*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

— *La Fayette et ses compagnons en Amérique.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

— *La France dans l'Extrême-Orient. L'Inde française avant Dupleix.* Paris, Challamel aîné, 1887, in-8°.

— *Charles Renou, missionnaire au Thibet.* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*). Angers, (Lachèse et Dolbeau), 1888, in-8°.

Chenevier (Grégoire) : Bayle (Pierre) : *Dictionnaire historique et critique.* 3^e édition. Rotterdam, Michel Bohm, 1720, 4 vol. in-f°.

Gardon (André) et Julien (Simonne), à Montbrison : Gourde à six anses, en terre vernie. — Hauteur, 0^m 40 ; diamètre, 0^m 30.

— Réchaud à deux anses, terre cuite. — Longueur, 0^m 33 ; hauteur, 0^m 08.

— Encrier octogone, faïence de Rouen. — Hauteur, 0^m 06 ; diamètre, 0^m 11.

Guillot (Irénée), maire de Trélins : Quittance passée par Maurice Beduingne *alias* de la Croix (*de Cruce*), future épouse de Mathieu Thevenin *alias* Grange, à Louis de la Font (*de Fonte*), son beau-frère, de ses reprises dotales dans la succession de feu Antoine de la Font, son premier mari. 6 février 1534. Annet Laubépin, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin jadis scellé.

— Contrat de mariage entre Maurice de la Font, de Cherignieu, paroisse de Trellin, et Etiennette Gorand, de Germaignieu, paroisse de Saint-Bonnet de Corraux. Maurice de la Font déclare avoir pour personnier Jacques Dubreul. 17 juin 1641. Témoins : Blaize Bonnefoy, curé de Saint-Bonnet ; Claude Coste, curé de Trellin. Valézy, notaire.

Expédition authentique. — Parchemin.

— Minute du terrier du seigneur de Montherboux et Palognieu, reçu par Antoine Grand (1518). Petit in-folio, papier, de 198 feuillets, dont le premier déchiré et les suivants tachés d'eau ; les deux premiers ne sont pas cotés, les autres sont numérotés de 1 à 199. Le f° 184 est double ; les f°s 131, 132, 141 et 142 manquent.

Ce terrier a été l'objet, à une époque indéterminée, mais probablement comprise entre les années 1540 et 1550, d'une révision d'ensemble, faite sans doute en vue de la rénovation des réponses. Les annotations interlinéaires et marginales, le plus souvent en français, introduites à cette occasion dans le texte primitif, fournissent d'utiles éclaircissements.

F°s 1 — 15. — PLENEY, paroisse de Notre-Dame de Sauvain. mandement de Montherboux. — Tenanciers, Mathieu Boarel, Mathieu Heretier, J. Bonnenchi, de la Bonnenchi, paroisse de Sauvain et mandement de Châtelneuf, etc. — Territoires de la *Brossi*, joignant les fossés du château, de la *Chaux* (*Calma*) et montagne de *Coloigny*, de la *Raclanchi*, du *Vivier*, etc. — Ruisseau de *Churel*. — Chemin du *Gué de Posol* à *Pierre Culleri*.

Jeannin de Champal, paroisse de Sauvain, reconnaît devoir à la forme d'un abénevis du 24 décembre 1511, 5 deniers tournois, « pour la permission qu'il a de pasquerer son bestail, labourer, faire terres, preindre boys pour chauffer, faire mayères (1) et charbonnières ès boys et montagnes dud. seigneur, savoir (?) ès boys de *Chorsin*, jouxte l'eau de Lignon de vent, le teneement de la *Roa* de matin, la montagny de Pleney de *Colonyn* de soir et bise, les terres de la seigneurie de Cosant de bise, les nerses et boys de *Regnat* des aultres parties. Item, aux boys *Chappoliaux* et doz *Fraux* assis en *Lucla*, l'*Eglisolla* et d'*Augarin*, jouxte lad. montarne de *Colonin*

(1) Mayère, *maderia*, bois de construction.

de soir, le boys dau *Deveys* de soir, terres de Cosant de bise, lesd. boys de Pleney appellés dau *Chier de les Broses* de matin. »

Plusieurs tenanciers reconnaissent tenir en toute justice du seigneur de Montherboux leurs fonds relevant en directe de l'église paroissiale de Sauvain, du prieuré du Sail de Cousan et de Jean du Poyet.

F^{os} 16. — CHALMAZEL. — Tenanciers, Antoine Jarria (?) et P. Johannet, de Lorodent. — Territoire de la *Chaux de la Perrousa*, joignant les bois du *Chier* et de *Mygoy*.

F^{os} 17 — 21. — [LE SOULLIER, paroisse de Sauvain]. — Tenanciers : B. Bertaud, Annet de la Terrasse, prêtre. — Territoires du *Champt du Quocult*, la *Culala*, la *Dormilhousa*, les *Fayettes*, *Malintra* ou *Mala Ora*, le *Mortier*, le *Perron*, etc. — Ruisseau de *Corbilhon*.

F^{os} 22 — 23. — CHAZELLES. — Tenanciers : Simon et Antoine de Chazélles.

F^{os} 24 — 26. — GOUTTE-CLAIRE, paroisse de Sauvain, mandement de Châtelneuf. — Tenanciers, P. Cousturier, André Quet, etc. — Cl. Baroz se reconnaît sujet à cens pour la faculté de prendre, au territoire de la *Glesolla*, l'eau descendant de *Pra Muret* au *Seytour de Pleney*, commune entre les seigneurs de Montherboux et de Chalmazel, pour faire mouvoir une scie au lieu des *Abéallères*, sur le chemin du Deveyl à Goutte-Claire. Mathieu Baroz doit 13 gros 10 deniers obols et poge pour sa part du benevis de la *Chaux de Colongny* et pour le droit de pâture depuis le lieu du *Fossat* jusqu'à la chaux du seigneur d'Olliergues.

F^{os} 27 — 43. — DISANGO. — Tenanciers, P. et M. Demyer, J. Marcoz, J. et A. Pestre, etc. — Territoires de *Cassel*, *Chier de Giberja*, *Chier de la Rochecta*, *Chier doz Chaufourt*, la *Fayolla*, *Font doz Desmyers*, *Font doz Mortier*, *Piera Pertusa*, *Puy Chauvet*, *Puy de la Brossecta*, *Puy des Garennes*, etc. — Ruisseaux de *Corbilhon*, de *Dinassi* ou de la *Plancheta*. — Moulin de *Corbilhon*. — *Mures* ou mesures du *Geneteyl* et du *Magot*. — *Her publicum* de Sauvain à Pleney.

F^{os} 43 — 57. — [LA ROUE]. — Tenanciers, J. Goro, G. de la Marieta, G. Thevé, etc. — Territoires du *Chastel* à Chorsin, *Chier au Roux*, *Chiers de Piarres Plactes*, *Chorsin*, *Font Durant*,

Font Fredi, sur le chemin de Pleney à Montbrison et voisine de *Piera Chava*, *Petra Martin*, *Puy de la Roa*, *Hochi Cressent*, *Vaujaunier*, *la Vigny*, sur le chemin de Pleney à la Roue, *la Vymonier*, etc. — Rivière de *Lignon*, ruisseaux de *Chaboissi* et de *Cravassat*. — Moulin de *Laval*, moulin *Vieux*. — Mures *doz Faul*. — *Iter publicum*, près du moulin de Laval.

F^{os} 58 — 62. — MONTAIGU. — Tenanciers, G. Ferrand, J. et Cl. Jacquemon. — Territoires de les *Fayectes*, « ores communes de la montagne », les *Magots*, *Puy de Montaigu*, *Salvaing loz Viel*, *la Ville Veilhy*, etc.

F^{os} 63 — 78. — LE MAS. — Tenanciers, J. Croset, P. Michel dit Labbe, André du Mas, etc. — Territoires de *Chier au Roux* ou *Louroux*, *Chier Poyntu*, *Fontappyn*, *Font Tavart*, *Piera Breza*, etc. — Gouttes *Desdyer*, *Forenchi*. — *Magnum iter* du *Pont de la Pierre* à Sauvain ; chemin de Chalmazel à Montbrison, passant à *Chicheron*, *Fontanart*, *le Mas*. *Iter Charral* du *Mas* au *Pont de Laval*, etc.

F^{os} 79 — 91. — BOIBIEU, paroisse de Sauvain. [BOURCHANIN, LA VAUBERTRAND, LE GENETEYL, etc., paroisse de Saint-Bonnet-le-Courreau]. — Tenanciers, P. Boibieu, J. Dupuy, B. Nermond, etc. — Territoires de *Boibieu de la Val*, *Champ de la Piera Theny*, *la Chieza*, *Chorsin*, etc. — Ruisseau du *Rival*. — Moulin de *Laval*. — *Magnum iter* du *Pont de Laval* à Sauvain.

Les consorts Laurent, du Geneteyl, reconnaissant devoir « sept deniers t. pour abénevis et permission, par les seigneurs predecesseurs de Montherboux donnée aux predecesseurs dud. respondant, de pouvoir labourer, cultiver, semer bledz, iceulx preindre, lever et cuillir, garder leur bestail et icellui pastorger, preindre boys pour son usage et pour un feu scullement ès boys et montagnes dud. seigneur appellés des *Fraux*, *Chorsin*, *Eugarin* et *Eglisolla*, jouxte l'eau venant de la *Richarde* au *pont de Laval* de vent, la montaigne des habitans de Pleney de soir, les terres mouvantz de la censive de monsieur de Co-sant de matin, les montaignes mouvantz de la censive de monsieur de Chalmazel de bise ».

Rappel d'abénevis passé par feu Guillaume de Lavieu, seigneur de Montherboux, le 13 décembre 1457. Autres abéne-

vis passés par Dauphin d'Ogerolles ou de *Sapolge*, le 31 mai 1533.

F^{os} 92 — 93. — LA MAISON, paroisse de Sauvain. — Tenanciers, P. Maison, G. Molein. — Territoires, le *Bastiment*, *Mallaval*, *Sarramaict*, etc. — Eau de *Lignon* ou de *Mallaval*.

F^{os} 94 — 95. — LE GORO. — Tenancier, Annet Goroz. — Territoires de la *Brossi*, avec prise d'eau dans les fossés, la *Brossi Veilhy*, les *Granges*, la *Rouchecta*, *juxta* drayam animalium *tendentem de la Brossy Velhy à Suppadent*, etc. — Moulin de l'*Orme*.

F^{os} 96. — [MONTVADAM, paroisse de Roche]. — Tenanciers, J. Compte.

F^{os} 97 — 102. — DISANGO (cf. plus haut). — Tenanciers, Annet Boucaud, P. Roche, etc. — Territoires du *Chier de la Loyby*, *Coa de Piera Perdue*, *Ilora Perdua*, les *Murecles* « vers les fourt de la thuyllle », le *Perron*, *Piera Ague*, *Piera Asna*, le *Verdier*, etc. — Ruisseau du *Travers*.

F^o 103. — LA VAUBERTRAND (cf. plus haut). — Tenancier, J. du Verdier.

F^o 103. — [ESPINASSES ?] — Tenanciers, C. Bayle, Joanne, veuve de C. Pecharet.

F^{os} 104 — 105. — SAULVAING. — Tenanciers, P. Durand, Michel Mernassaz, sergent, etc. — Scie à eau à *Pleney*, territoire de la *Glesolha*. G. Quet reconnaît devoir 19 deniers obole tournois de cens *super quarta parte nemoris* doz *Deveyl*, *siti* au *Coyne*, *juxta iter... vocatum* la *Vy Corta ex occidente*, *tendens de plathea vocata* doz *Bastiment ad calmam dicti domini*, et *juxta iter vocatum* la *Vy Longi*, *tendens de dicta plathea ad dictam calmam*, et *apud tenementum vocatum* la *Glesolla ex oriente*, et *calmam* de *Colongny ex alia parte*.

F^{os} 105 — 106. — CHIVELÈRES. — Tenanciers, Et. Frances, A. Heretier, etc. — Territoires de la *Tailha*, la *Tarrassi*, etc. — Ruisseaux ou gouttes de la *Bonnenchi*, la *Plancheta*, de *Tarrassi*. — Ponts de la *Bonnenchi* et de *Chivelères*.

F^{os} 107 — 109. — PLENEY (cf. plus haut). — Tenanciers, J. Vincent, etc. — Territoires des *Mures de les Malines*, *Prés de l'Orme*, etc.

F^{os} 110 — 115. — MONTAIGU. (cf. plus haut). — Tenanciers,

P. de Chavanes, J. de Montaigu, etc. — Chemin de Pleney à Montbrison, au territoire de la *Vigny*.

F° 115. — ROURE, paroisse de Saint-Clément, en Auvergne. — Tenancier, J. Roure. — Droit de pâture sur la montagne ou *chaux* de *Coloigny*.

F° 116 — 137. — CHORIGNIEU, [LE MONTALHARD, LE JUNCHYN], paroisse de Trelins. — Tenanciers, C. Bedoyn, Maurice Chassaing, P. Chatus, A. et L. de la Font, P. Jacquet, etc. — Territoires du *Baptent*, les *Clasuseaulx*, *Coa Leva*, *Consiza*, la *Devalla* sur le chemin de Chorignieu au pont de Cousan, *Font Bonne*, le *Foussa*, *Peu Churel*, *Peu de la Roa*, *Piera Chava*, *Piera l'Aigle*, *Piera Maulsyo*, *Piera Rachal*, la *Ruffana*, les *Seys*, le *Soulhelhant*, *Surdel de Champol*, *Surdel de Peu Agu*, etc. — Rivière de *Lignon*; gouttes *Chappon*, des *Fonts*, du *Noyer*, des *Perlénches*, de la *Vallecla*. — Chemin du *Sail* à Montbrison, identique à celui du *Sail* à Marçilly et passant par le *Bouchet*, *Meyssonnet*, les *Perlénches*, la *Talha*, le *Trevolz* de *Chorignieu*, etc.

F° 138. — PAROISSE DE MARCOUX. [PRÉLION]. — Tenanciers, Laurent et Jacques de *Preglon*

F° 139 — 142. — LA VALETTE, [CHORIGNIEU (cf. plus haut)]. — Tenanciers, E. et G. Chaulvo, Jeanne, femme de J. de Combes. — Territoires de *Gros-Chier*, *Puy de la Croix*, etc.

F° 143 — 187. — PALOGNIEU. — Tenanciers, J. Bertyn dit de la Bailhy, Barth. Chanal, S. Paret, A. et Fr. *Desubtus Villam*, etc. — Territoires de la *Barra*, *Bressuet*, la *Confrérie*, *Croix de Chantelopt*, *Croix des Rappaulx*, *Foussat Veilh*, *Foussas doz Sathens*, *Juel*, *Maulpasset*, *Montbert*, *Piera Bel*, *Petra Ronda*, *Petra Verneaulx*, *Rochi Chier Jany*, les *Sarrasins* ou *Piera Plata*, territoire identifié lui-même ailleurs avec celui de *Verneaulx*, *Puy de la Chavana* ou des *Forches*, *Puy de Panent*, *Surdel de Chorier*, *Surdel des Fontanes*, *Surdel Saint-Jehan*, la *Teilhy* (à la Chamba), *Trêve de Boissel*, *Trêve de Rouchivoulx*, *Vyn Veilly*, etc. — Gouttes *Chanon* (Chagnon), *Ferain*, *Germana*, *Malla*, du *Noyer*, *Odrassi*. — Fontaines ou *fontes Dumenché*, des *Fontanes*, *Fornier*, du *Loup*, de la *Manissola*, de *Palognieu*, des *Saignyolles*, *Salvagi*, de *Subtus Villam*, *Verragny*. — Mures des *Chastagniers* (près Poizat) et de *Rochivoulx*, hameau disparu entre Palognieu et Dardes, sur le trajet ou à proximité du chemin de St-Just-en-Bas à l'Hôpital. — *Magnum iter*, *iter publicum* de Palognieu à Boën, identique à l'*iter publicum* de

St-Just-en-Bas à Boën, passant par la *Bailhy*, les *croix de la Revira* et de *Serel*, *Fontanilles*, *Pierra Blanchi*, *Pierre Menjoz*, *Pierres Bernard*, le *Tron*, les *Veues*, etc. — Chemin du Gal à Boën par la *Croix de Trieu*, *Loup Pendu*, les *Pareys*. — *Croses* de *Serel* au *Sail*, de la maison *Paret* à l'église de *Palognieu*. — Chemin de la procession, au bourg.

La plupart des tenanciers de *Palognieu* reconnaissent devoir annuellement un certain nombre de gerbes de seigle, *pro brassagio*. En voici un exemple emprunté (fol. 143 v°) à la réponse de Barthélemy Chanal, qui se déclare soumis à payer, *videlicet sex solidos et undecim denarios viennenses, tres rasos et dymidium quart avene, et terciam partem unius quartonis silliginis pro messe prepositi*, (1) *quintam partem unius quartonis ordeï, dimidiam gallinam, quartam partem unius oneris feni*, duas gerbas silliginis *pro brassagio, charrerium et manoperam, censuales*, etc. Ce genre de redevance paraît fort rare en Forez, au moins sous ce nom, et nous en ignorons la nature précise.

Un certain nombre de terres sont dites *tachiables* et *quartarenchie*. J. Bertyn (fol. 187 v°) est tenancier de la moitié d'une demenchée de terre sise à *Panent*, *cujus terre quarta pars est ad censum, et residuum est quartarenchium... et quartatur ad quintam gerbam, et quando seminatur dicta terra, tachiatur ad sextam gerbam*, clause obscure qui reparait en plusieurs autres endroits. Mais il semble que cette tenure n'est rappelée, au moins dans la plupart des cas, que comme témoignage d'un

(1) *Moisson du prévôt*, redevance en grain due au prévôt ou receveur d'une seigneurie. Dans un terrier des archives de la Diana, reçu Pérrier, au profit de Pierre Vernin, juge de Forez, seigneur de Sainte-Agathe, et de Denys Sourd, damoiseau, seigneur de Grégnieu, 1400, (fol. 63 v°), Mathieu Champaus, de Pleney-le-Grand, paroisse de Sauvain, reconnaît devoir annuellement 15 cartons de seigle ras et secoués et 15 deniers viennois. *super parte sua decime del Champas, de Chasellis, de Eschiveleres et de Pleney lo Petit. Item confitetur plus debere dictis magistris Petro et Dyonisio et suis, singulis annis perpetuo, quartam partem unius quartonis silliginis censualem, pro messe prepositi, racione dicte decime, si dictus prepositus vadat mensurare bladum predictum apud Pleneys : alioquin non debet, nec dicto preposito messis debetur, ut asserit.*

état ancien, et que le champart était déjà converti en censive au moment de la rédaction du terrier.

Une évaluation en argent inscrite, probablement à l'époque où ce terrier fut révisé, en regard de la récapitulation des servis en nature dus par un tenancier, fait ressortir les prix suivants : seigle, 5 sous le bichet ; avoine, 2 sous le ras ; poule, 2 sous pièce ; faix de foin, 5 sous.

F^{os} 188 — 191. — ASSIEU, paroisse de Trelin, et lieux voisins. — Tenanciers, L. Journal, J. Malier, B. Plomier, etc. — Rivière de *Lignon*, ruisseau de *Régnyeu*. — *Iter publicum* de Montbrison à Saint-Germain ou de Montbrison à la Bouteresse, au territoire de *Giraud*. Chemin de Boën à Montverdun au même territoire et à ceulx des *Baulmes* et du *Pra doz Joulz*.

F^{os} 191 — 193. — [LE PRA, paroisse de Saint-Laurent-en-Solore]. — Tenanciers, J. Chatus, C. Jacquet, O. Martel ; témoins Etienne du Bruo, curé de Moind, Pierre de *Pratis*, curé du Sail de Cousan. — Territoires de *Chatus*, *Font Olanyer*, etc.

F^{os} 194 — 197. — LES GRANGES, paroisse du Sail de Cousan. — Tenanciers, A. des Granges, M. Maufroy, G. Moyssant, etc. — Goutte de *Font Olanyer*. — Gué de *Curvé*, etc.

F^{os} 197 — 198. — CHADENAT, paroisse de Saint-Laurent. — Tenanciers, B. Chadenat et consorts. — Territoire de *Piera Plata*, sur la rivière de *Dardanet*. — *Mure* ou mesure du moulin du seigneur de Palognieu, à la *Gaysi*, sur la même rivière. — Chemin du Bruchet à Boën, à la *Valetta*. — Censives du seigneur de Cousan et de Louis Robertet.

F^{os} 198 — 199. — DARDES, [LE BRUCHET]. Tenanciers, A. du Bruchet, J. Plumet, etc. — Territoires, *Pré de Crédi Font*, etc. — Censive de Curraise.

Héron de Villefosse (Antoine), son mémoire : *Anse d'amphore en bronze appartenant au musée du Louvre*. (Extrait de la *Gazette archéologique* de 1887). Paris, A. Lévy, 1887, in-4^o.

Jeannez (Edouard), sa notice : *Paray-le-Monial, Bibracte et Autun. Excursion archéologique de la Société de la Diana. Compte-rendu*. Montbrison, (A. Huguet), 1887, in-4^o.

Lachmann (Emile): Simon (Henri-Abel) : *Annuaire général de la musique et des sociétés chorales et instrumentales de France*. 2^e année. 1884-1885. Paris, s. d., in-8°.

Ministère de l'Instruction publique : *Journal des savants*. Décembre 1887-mars 1888.

Muntz (E.) La tradition antique au moyen-âge.

— Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements. *Instructions*. 1888. Paris, E. Plon, Nourrit et C^{ie}, s. d., in-8°.

— Ruelle (Ch. Emile) : *Bibliographie générale des Gaules. Répertoire systématique et alphabétique des ouvrages, mémoires et notices concernant l'histoire, la topographie, la religion, les antiquités et le langage de la Gaule jusqu'à la fin du V^e siècle*. Paris, J.-B. Dumoulin et Honoré Champion, 1880-1886, in-8°.

Neufbourg (comte Jean de Courtin de) : *Histoire généalogique des Courtin*, par le vicomte O. de Poli. Paris, 1887, in-4°.

Pelletier (Pierre): son ouvrage : *Les verriers dans le Lyonnais et le Forez*. Grenoble, (Gabriel Dupont), 1887, in-4°.

Poli (vicomte Oscar de), son ouvrage : *Inventaire des titres de la maison de Milly*. Paris, 1888, in-8°.

Poncins (comte Léon de), son ouvrage : *Les Cahiers de 89 ou les vrais principes libéraux*. 2^e édition. Paris, Alphonse Picard, 1887, in-8°.

Portier (Léon): Boulet de canon trouvé en 1887 dans des décombres près de l'église bénédictine de Saint-Romain-le-Puy (Voy. page 292).

Fonte comprimée. — Diamètre, 0^m 07; poids, 1^k. 570.

Relave (abbé Maxime): Kopp (Ulrico-Friderico),

Palaeographia critica. Mannhemii, sumtibus auctoris. 1817-1829, 4 vol. in-4°.

Rey (docteur Eugène), sa notice : *F.-Régis Chantelauze. Notice nécrologique.* Montbrison, (A. Huguet), 1888, in-8°.

Rostaing (baron de) : Vase antique en terre ocreuse avec décoration peinte en brun foncé, trouvé en 1840 dans le voisinage immédiat de l'emplacement où a été découverte la Vénus de Milo et rapporté de son lieu d'origine par M. le baron de Rostaing. Sa forme est celle d'une portion de cône très peu évasé par le haut, étranglé à la base et surmonté d'un col effilé dont la partie supérieure manque.
— Hauteur actuelle, 0^m 135 ; diamètre, 0^m 045.

Société amicale des Foréziens de Paris. *XV^e dîner forézien.* Carte illustrée du menu rédigée en patois de Saint-Etienne. Feuille in-4°.

Société des études historiques. *Revue* faisant suite à l'*Investigateur*. 4^e série, tome V, 53^e année, 1887.

Société philomatique de Paris : *Bulletin*. 7^e année, tome XI 1886-1887.

Thevenet (Benoît) : Les Trois Parques. Bas-relief du XVI^e siècle provenant du jardin Faure, à Montbrison. (V. pages 306 et 307).

Grès de St-Etienne. Hauteur, 0^m 48 ; largeur, 0^m 75.

Vachez (Antoine), ses notices : *L'amphithéâtre de Lugdunum et les martyrs d'Ainay.* Lyon, Louis Brun, 1887, in-8°.

— *Louis Sarcey et ses travaux de restauration à l'Ile-Barbe.* Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

Echanges.

Académie d'Hippone : *Bulletin*. N^{os} 22 (fin), 23 et 24. 1887-1888.

Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix : *Mémoires*. Tome XIII (fin).

— *Séances publiques* (66^e et 67^e), *tenues le 26 juin 1886 et le 18 juin 1887*.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand : *Mémoires*. Tome XXVIII^e. 1886.

Jaloustre (Elie) : *Histoire d'un village de la Limagne (Gerzat)*.

Académie du Var : *Bulletin*. Nouvelle série, tome XIV. 1^{er} fascicule 1887.

Comité d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers : *Bulletin*. 7^e annéo, n^{os} 1-6, mars-août 1887 ; 8^e année, n^{os} 1 et 2, septembre-décembre 1887.

Francus (docteur) : *Notes sur la commanderie des Antonins à Aubenas en Vivarais*.

Ministère de l'Instruction publique : *Annuaire des bibliothèques et des archives pour 1888*.

— *Bulletin des bibliothèques et des archives*. N^o 3. 1887.

— Comité des travaux historiques et scientifiques. *Bulletin archéologique*. N^{os} 2 et 3. 1888.

Pilloy (Jules) : *Les plaques ajourées des bords de la Somme*.

— — *Bulletin historique et philologique*. N^{os} 1 et 2. 1887.

Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions*. 8^e année, tome XVI, n^{os} 2 et 3, septembre-décembre 1887 ; 9^e année, tome XVII, n^o 1, janvier-février 1888.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne : *Bulletin archéologique et historique*. Tome XV. 1^{er}-4^e trimestres 1887.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers : *Bulletin*. 2^e série, tome XIV. 1^{re} livraison, 1887.

Société bibliographique et des publications populaires : *Bulletin*. 18^e année, n^o 12, décembre 1887 ; 19^e année, n^{os} 1-3, janvier-mars 1888.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire : *Bulletin*. Novembre 1887-février 1888.

Société de Borda : *Bulletin*. 12^e et 13^e année, 4^e trimestre 1887 et 1^{er} trimestre 1888.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*. 4^e année, n^o 6, novembre-décembre 1887 ; 5^e année, n^o 1, janvier-février 1888.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme : *Bulletin*. 2^e série, tome II, 84^e et 85^e livraisons. Janvier-avril 1888.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*. 3^e et 4^e trimestres 1887.

— *Mémoires*. Tome IX, 2^e série, année 1886.

Jarlit (abbé) : Origine de la légende de Mélusine. — Ledain (Bélisaire) : Epigraphie romaine du Poitou.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Recue de Saintonge et d'Aunis*. VIII^e volume, 1^{re} et 2^e livraisons. Janvier-mars 1888.

Société d'études des Hautes-Alpes : *Bulletin*. 7^e année. Janvier-juin 1888.

— Roche (Célestin) : *Le système du monde, poème astronomique*, publié par les fils de l'auteur. Gap, J.-C. Richaud, 1888, in-8^o.

Société historique et archéologique du Maine. *Revue*. Tome XXII. 2^e semestre 1887.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain. *Revue*. 11^e et 12^e livraisons, novembre-décembre 1887 ; 1^{re} et 2^e livraisons, janvier-février 1888.

Abonnements.

Ancien (l') Forez. Revue historique et archéologique. 6^e année. Novembre 1887-février 1888.

Durand (Vincent) : Une nouvelle inscription ségusiave à Feurs. — Révérend du Mesnil (Edmond) : La famille Chantelauze de Montbrison. — Un écusson armorié de J.-M. de la Mure. — R*** (abbé) : Saint-André-le-Puy (Monographie de cette commune).

Bibliothèque de l'école des Chartes. Tome XLVIII, 6^e livraison. Année 1887.

Bulletin monumental. 6^e série, tome III, n^o 6, novembre-décembre 1887 ; tome IV, n^o 1, janvier-février 1888.

Travers (Emile) : Bibliographie : Le tombeau d'Alice de Suilly, par M. Edouard Jeannez.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2^e série, tome XXVI, 6^e livraison, décembre 1887 ; tome XXVII, 1^{re} et 4^e livraisons, janvier-avril 1888.

Revue archéologique. 3^e série, tome X, novembre-décembre 1887 ; tome XI, janvier-février 1888.

Deloche : Etudes sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne. — Guillemaud (Jacques) : Les inscriptions gauloises, nouvel essai d'interprétation. — Héron de Villefosse (Antoine) : Fragments de la frise du temple de Magnésie du Méandre. — Inscriptions provenant du Maroc et de la Tunisie.

Revue du Lyonnais. 48^e année, 5^e série, tome IV, n^{os} 23 et 24, novembre-décembre 1887 ; 49^e année, 5^e série, tome V, n^{os} 25-27, janvier-mars 1888.

Vachez (A.) : Louis Sarsay et ses travaux de restauration à l'Île-Barbe.

Revue épigraphique du Midi de la France. N^o 47. Octobre-décembre 1887.

Roannais illustré. 3^e série, 4^e et 5^e livraisons.
Septembre 1887-janvier 1888.

Déchelette (Joseph) : Les miniatures du bréviaire clunisien de Saint-Victor-sur-Loire. — Durand (Vincent) : Les armoiries du chanoine J.-M. de la Mure. — Verne (Auguste du) : Le château de Saint-Hilaire.

Acquisitions.

Donation par Jean Laurens, laboureur de Marly-le-Bourg, et Nicolle Gueffin, sa femme, à Antoine La Pinte, marchand tonnelier de Marly-le-Châtel, et Marie Gueffin sa femme, d'une vigne au territoire de Marly, lieu des Vaux-Girards ; ladite donation intitulée au nom de « Martin Le Picard, licencié ès-loix, avocat en la court de Parlement à Paris, seigneur de la Granche-Nivellon et de Grisi, bailli de Marly-le-Chastel pour noble et puissant seigneur Claude de Levys, escuier, seigneur et baron des baronnies de Cousant et de Fogerolles au conté de Forestz, seigneur et baron de Lugny et du Plessis en Charollois, seigneur baron et chastellain de la chastellenie, terre et seigneurie dudit Marly et de Maigny-l'Essard en la prevosté et viconté de Paris. » 20 avril 1567. Jean Cousturier, notaire établi à Marly par ledit seigneur. — Parchemin.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. l'abbé Buer, curé de Saint - Cyr - les - Vignes, reçu le 6 janvier 1888.

M. l'abbé Reymondier, professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 21 janvier 1888.

M^{me} Varin (Léopold), à Montbrison, reçue le 23 février 1888.

M. Jacques (Henri), avoué à Roanne, reçu le 27 février 1888.

M. Péniguel (Louis), ingénieur des ponts et chaussées, à Montbrison, reçu le 27 février 1888.

Membres décédés.

M. Chantelauze (Régis), rue Jacob, 46, à Paris, membre titulaire.

M. Chetard (G.), architecte, cours de la République, à Roanne, membre titulaire.

M. Coste (Alphonse), bibliothécaire de la ville, à Roanne, membre titulaire.

M. Pellet (Georges), contrôleur des contributions directes, à Montbrison, membre titulaire.

M. Théolier (Auguste), directeur du *Petit Stéphanois*, à Saint-Etienne, membre titulaire.

M. le comte Francesco Galantino, à Soncino (Italie), membre correspondant.

Démissionnaires.

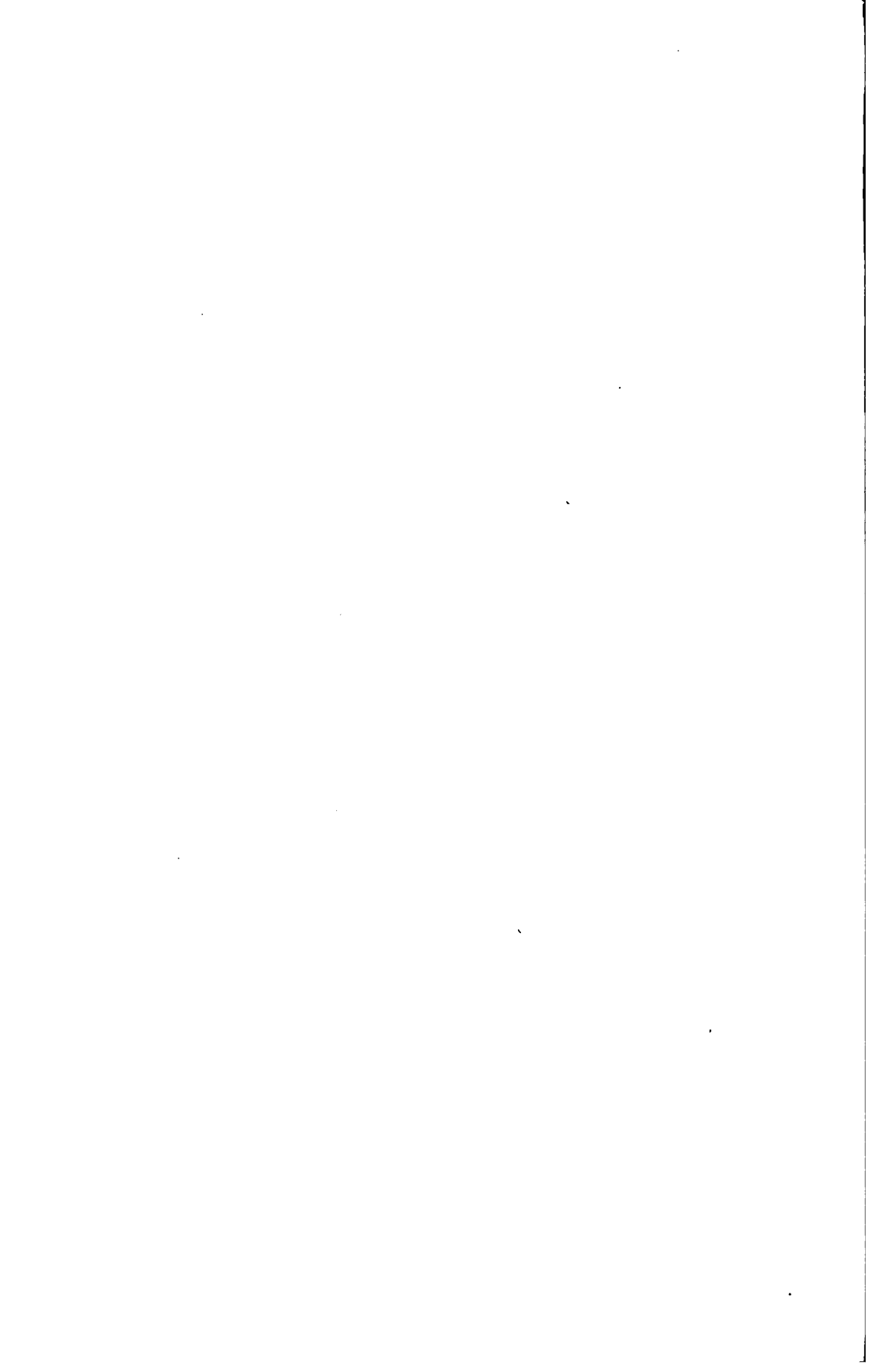
M. Beaune (Henri), ancien procureur général, cours du Midi, 21, à Lyon, membre titulaire.

M. Chorgnon (Abel), imprimeur, à Roanne, membre titulaire.

M. Coquard, huissier, à Roanne, membre titulaire.

M. Durand, architecte, rue du Canal, 2, à Roanne, membre titulaire.

M. Mulsant (Joseph), au château d'Hervest, près Roanne, membre titulaire.



AVRIL - JUILLET 1888.

BULLETIN DE LA DIANA

I.

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 juin 1888.

PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Sont présents : MM. Achalme, d'Avaize, vicomte de Becdelièvre, Bertrand, Boggio, Bonnassieux, Boulin, Brassart, Chaize, Choussy, Coudour, Crépet, Desjoyaux, Dugas de la Catonnière, V. Durand, Dusser, J.-J. Epitalon, abbé Forestier, Galle, Gonard, Huguet, Jacquemont, Jacquet, Jamot, Jannesson, Jeannez, Lachmann, Lafay, docteur V. de Laprade, E. Leconte, J. Leconte, Leriche, Maillon, abbé Marsanne, vicomte de Meaux, Monery, de Montrouge, abbé Ollagnier, Péniguel, baron des Périchons, abbé Peurière, Poidebard, comte de Poncins, abbé Ponthus, abbé Pugnet, O. Puy de la Bastie, Révérend du Mesnil, docteur Rey, abbé Reymondier, abbé Rochette, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, baron de Rostaing, abbé Roux, Thevenet, Thevenin, abbé Versanne, docteur de Viry.

Exposé de la situation de la Société.

Depuis notre dernière assemblée générale, dit M. le Président, la mort a fait dans nos rangs de trop nombreux vides et nous a enlevé des confrères d'un mérite éminent. J'ai déjà rempli le triste devoir de vous annoncer celle de M. Régis Chantelauze. Depuis, nous avons perdu coup sur coup M. Alphonse Coste, auteur de travaux importants sur le Roannais, et M. le docteur Noël, l'ingénieux narrateur des *Légendes Foréziennes*, le collectionneur érudit et passionné. A cette liste funèbre s'ajoutent les noms de MM. l'abbé Clerc, G. Chetard, G. Pellet et Auguste Théolier, tous membres titulaires.

Nous avons encore fait une perte des plus sensibles en la personne de M. le comte Francesco Galantino, membre correspondant à Soncino (Italie). Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le comte Jean I^{er}, celui même qui a bâti la Diana, étant allé guerroyer en Italie au service de l'empereur Henri VII, celui-ci lui donna en fief, en 1313, la ville et le territoire de Soncino. Deux siècles plus tard, en 1515, François I^{er}, devenu maître du duché de Milan, donna à son tour la terre de Soncino à son ancien gouverneur Arthus Gouffier, seigneur de Boisy.

M. le comte Galantino, déjà auteur d'une excellente histoire de sa ville natale, a consacré aux seigneurs foréziens de Soncino et dédié à la société de la Diana deux savants mémoires, pleins de recherches et de documents jusqu'alors ignorés, et il a ainsi marqué sa place parmi nos propres historiens. L'éloignement de cet érudit confrère ne lui a jamais permis de prendre part à nos séances, mais il comptait dans les rangs de notre compagnie des amis qui pourraient nous dire quelles

étaient l'étendue de son savoir, l'élévation de son caractère, la bonté et l'exquise délicatesse de son cœur.

Neuf membres ont donné leur démission, ce sont MM. Charles d'Assier, Beaune, Chorgnon, Coquard, Durand, abbé Fillon, comte de Mayol de Lupé, Joseph Mulsant, baron de Saint-Genest.

Dix-neuf titulaires ont été admis. Ce sont M^{sr} Foulon, archevêque de Lyon, qui a daigné accepter la présidence d'honneur de la Société, M^{me} Varin qui a bien voulu remplir la place occupée si dignement par son regretté mari, et MM. Bonnassieux, abbé Brun, abbé Buer, Coiffet, Dulau, abbé Dupré, Paul Durand, Durel, abbé Fond, Jacques, Jamot, lieutenant Jannesson, Péniguel, commandant Poulot, Périer, abbé Reymondier, Verrière.

La Société de la Diana compte à cette heure, malgré les morts et les démissions, 277 membres, un de plus que l'an passé à pareille époque. Notre situation reste donc bonne.

Notre musée et notre bibliothèque se sont enrichis pendant cette année des dons de Mlles Julien et de la Chaumette, de MM. l'abbé Bacot, abbé Berlier, Bertrand, Boullier, Callet, Castonnet des Fosses, abbé Chausse, Chenevier, Delaigue et Grassoreille, Duchez, Galle, Gardon, Guillot, Héron de Villefosse, Jeannez, Lachmann, abbés Langlois et Condamin, de Laprade, abbé Marey, Monery, comte de Neufbourg, Pallias, Pelletier, Périer, Pérot, vicomte de Poli, comte de Poncins, Portier, Roger de Quirielle, abbé Relave, abbé Reure, docteur Rey, baron de Rostaing, de Roumégoux, Roustan, comte de Sugny, Testenoire-Lafayette père, abbé Theillière, Thevenet, Thiollier, Vachez, Valentin-Smith.

Aujourd'hui encore, M. l'abbé Gay a bien voulu faire apporter ici un panneau de bois sculpté apposé

dans la maison du cloître où il habite, en souvenir du séjour qu'y fit le roi François 1^{er} lors de son passage à Montbrison en 1536 (1). Ce sera assurément une des pièces les plus remarquées de nos collections.

Enfin M. Félix Thiollier, notre éminent confrère, vient de nous envoyer un magnifique album contenant soixante-un dessins de F.-A. Ravier reproduits en héliogravure sous sa direction. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'impression du *Forez Pittoresque* est commencée et que M. Thiollier donnera dans ce livre beaucoup plus qu'il n'avait promis, quoiqu'il eût promis beaucoup.

Comptes.

M. le trésorier présente ses comptes pour 1887.

M. le Président rappelle qu'au chapitre des dépenses figure l'achat de deux cariatides de M. Thevenet ; il remercie de nouveau celui-ci du désintéressement avec lequel il a cédé ces sculptures à notre musée, à un prix notablement inférieur à celui offert par des étrangers. M. Thevenet, ajoute M. le Président, n'a pas donné à la Diana cette unique marque de dévouement. Sans parler de fouilles archéologiques au mont d'Uzore dont il a bien voulu nous rendre compte et nous donner le produit, il s'occupe en ce moment, avec un soin et une activité dignes d'éloges, des préparatifs de l'inauguration de la statue de Victor de Laprade, et grâce à lui on peut être sûr d'avance que tout marchera à souhait.

Les comptes, mis aux voix, sont approuvés (voir annexe n° I).

(1) Voir *Bulletin de la Diana*, T. II, pages 324 et 325.

Budgets.

M. le Président donne ensuite lecture du budget additionnel pour 1888 et du budget primitif pour 1889.

Parmi les dépenses proposées figure une allocation de cent francs à la commune de Saint-Romain-le-Puy pour l'aider dans les réparations entreprises à l'ancienne église prieurale. Cette subvention, que l'état de nos finances ne permet pas de donner plus forte, indiquera du moins l'intérêt que la Société de la Diana prend à ce monument et son approbation sans réserve des travaux exécutés avec tant d'intelligence et de sobriété, pour sa consolidation, par les soins de notre confrère M. Portier.

On ne saurait, dit en terminant M. le Président, parler des intérêts matériels et même scientifiques de la Diana, sans louer le zèle incessant et le savoir tout spécial dont notre bibliothécaire M. Rochigneux donne sans cesse des preuves.

Les deux budgets mis aux voix sont adoptés (voir annexes nos II et III).

Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Montauban, près Bourg-de-Péage (Drôme). — Communication de M. Bertrand.

M. Bertrand, vice-président de la Société d'Emulation de l'Allier, fait la communication suivante :

« J'ai l'honneur de vous donner connaissance d'une très importante découverte d'argenterie de table faite, en mars 1888, par un cultivateur de la commune de Chatuzance, sur un plateau situé au pied des Alpes, au-dessus et dominant le cours de l'Isère, au lieu dit *Montauban*, sur l'emplacement d'une riche villa gallo-romaine où abondent les matériaux antiques de construction et les poteries ; on y a

extrait des amphores intactes ainsi que d'autres vases de terre cuite.

Cette villa, qui s'était relevée une première fois de ses ruines, a été dévastée au X^e siècle par les Sarrasins.

Le trésor dont je vais vous entretenir appartient à M. de Magneval, collectionneur émérite de Lyon, qui a bien voulu me le montrer hier et m'autoriser à vous donner la primeur de cette grande nouvelle archéologique. Il se compose de six pièces, dont deux, surtout, hors ligne, par leur beau travail d'orfèvrerie.

1^o Un grand bassin, de 0^m 15 de haut sur environ 0^m 35 de diamètre au sommet et 0^m 12 à la base, par conséquent, très conique, mais à évasement arrondi, dans la forme de nos saladiers modernes. Il est orné de godrons en relief à l'intérieur, qui vont en diminuant pour atteindre le fond ; ces godrons sont gravés de feuilles de laurier imbriquées qui, graduellement aussi, sont de moindres dimensions en se rapprochant de la base. Celle-ci porte un médaillon de 0^m 10 de diamètre, où sont représentées en bas-relief les trois Grâces, petites figures d'environ 0^m 08, d'une fine exécution et d'un beau modelé, comme il convient à des déesses, quoiqu'ayant subi un peu d'usure. Aglaé, la première de ces compagnes de Vénus est vue de dos, ses deux mains reposent sur les épaules de Thalie et d'Euphrosyne, placées de profil ; l'une et l'autre de ces dernières ont un linge à la main, celle placée à droite venant de le tremper dans un vase en forme de lagène à une seule anse.

Ce beau bassin, trop mince pour son grand développement, est malheureusement brisé : c'est sur lui qu'a frappé le premier coup de pioche de l'auteur de la trouvaille ; mais il peut être facilement

consolidé par un habile soudeur et alors se montrera tel qu'il était avant cet accident.

2° Un grand plateau rond (*circulus* ou *mazonomum*), d'environ 0^m 45 de diamètre, sans profondeur et pourvu seulement d'un petit bord relevé de 0^m 004 à 0^m 005 ayant comme ornement courant sur son pourtour une petite bordure de fines olives séparées par deux petites perles. Au centre, un double ornement gammé de 0^m 08 a été gravé sur un centimètre de large et incrusté d'un émail gris bleuté.

Le musée des antiques de Lyon possède un plateau d'argent de moindres dimensions ayant le même ornement extérieur, et le trésor d'argenterie récemment découvert près de Chaourse (Aisne), au hameau de Montcornet, offre, sur un plateau semblable, le même monogramme gammé: indices d'une origine commune.

3° Un petit bol de 0^m 15 de diamètre, de 0^m 12 de haut, à bordure simplement ourlée, à la panse lisse et un peu ovoïde.

4° Un autre bol ou coupe, de 0^m 25 de diamètre et de hauteur, dont le bord se profile suivant les découpures arrondies de chacun de ses godrons ou côtes, en relief et lisses à l'extérieur; il est aussi d'une faible épaisseur de métal et, comme le premier décrit, il a été estampé au marteau sur un mandrin de fer, les godrons faisant saillie en sens inverse.

5° Une splendide patère, de 0^m 15 de diamètre et de 0^m 12 de hauteur, ayant au pourtour supérieur une suite d'ornements en petites olives, comme sur le grand plateau. Au fond, un double monogramme gammé aux branches larges de 0^m 003 et dont l'émail est absent, ce qui laisse remarquer les stries recréusées pour y faire adhérer celui-ci.

La panse de cette patère est lisse, et l'artiste a déployé tout son talent sur le manche ou poignée, qui a été coulée dans un moule, donnant un bas-relief qui atteint de 0^m 002 à 0^m 004. Ce manche n'est pas percé d'un trou d'accrochage, comme cela a lieu souvent sur les mêmes vases de bronze qui, étant plus communs, se pendaient au mur, ainsi que vous avez pu le remarquer sur ceux provenant de la trouvaille de Saint-Sixte près Boën. Les nôtres étaient soigneusement renfermés dans des coffres à serrures de bronze et garantis encore par de doubles loquetières, comme il en a été trouvé à Mont-Gilbert, près Ferrières-sur-Sichon (Allier), un spécimen qui pourtant contenait de la vaisselle de bronze, dont deux patères et un *proæfericulum* superbes qui ornent les vitrines du palais Saint-Pierre, à Lyon.

La poignée est terminée en queue de carpe arrondie ; au dessous, se tient debout un Mercure coiffé du bonnet phrygien, portant le caducée de la main droite et une corne d'abondance de la gauche.

Au dessous, une petite cabane fermée, le toit aigu, simulant un tombeau, ayant à sa droite un if et à gauche un vase aplati où a été déposé un bouquet de plantes ; au-dessous encore, un petit personnage, tenant en main une baguette, incliné vers un autel, et au bas de la courbure du raccord sur le vase, une chèvre près d'une corbeille de fruits ; une flûte de Pan, triangulaire, la pointe en bas, termine de chaque côté ce raccord.

J'ai recueilli dans l'Allier, à Vichy, ainsi qu'au Larry, commune de Toulon, des moules de manches de patères en terre cuite, avec des ornements à peu près semblables, destinés à faire des patères de terre et, dans ce dernier atelier, le contre-profil servant à découper la terre molle qui devait faire

exactement ces moulages. A Vichy, j'ai également rencontré sur l'anse d'un vase de terre, et à Nérès sur un vase de bronze, la chèvre comme ornement, ainsi que des mascarons et des personnages.

6° Une dernière patère, de mêmes dimensions à peu près que la précédente, à panse plus rebondie, ornée de très fines cannolures contournées dans un même sens pour se rendre à la base, laissant dans leurs intervalles des godrons de même calibre, sur lesquels alternent en relief de très petits serpents d'or, debout en spirale sur un trident dont le manche est d'argent et la fourche d'or, et des dauphins également d'or et très petits, en relief sur un trident comme les précédents ; ces représentations, au nombre de près de quarante, occupent le tiers supérieur du vase et, presque au sommet, de minuscules coquilles d'or, alternant avec des bouquets d'épis de blé aussi d'or, forment à quelque distance les uns des autres un perlé du plus gracieux effet.

Le manche de cette remarquable patère est orné de fleurons et petits feuillages en relief d'une grande finesse d'exécution, comme s'il eût été buriné par Benvenuto Cellini lui-même : à la base, deux nœuds de feuilles d'un très fort relief, pour servir de pucier, dans le champ, quelques fleurettes relevées d'or, et deux têtes de cygne reliées à un col unique gracieusement ondulé, sur lesquels apparaissent, regravés et en relief, tous les détails des plumes et des têtes, font de cette pièce unique l'une des plus riches compositions de l'art antique.

Ces vases nous donnent quelques noms, gravés à la pointe, de leurs heureux possesseurs ; il y en a de bien difficiles à déchiffrer et je n'ai pu y mettre le temps ; j'en ai lu un seul, LIICINVS (pour LECINVS). On a recueilli également un as

de bronze au type de la galère de l'antique *Lugdunum*, d'une belle patine.

La découverte de Chaourse ou Mont-Cornet, car les deux n'en font qu'une, l'emportait sur celle-ci par le nombre des vases, dont quelques-uns étaient d'une bien rare exécution de gravure. Les patères, pourtant, en étaient moins soignées, mais il y avait parmi ces vases une rareté : une passoire à manche, se refermant à charnière, dans une autre passoire, la première étant conique et l'inférieure cylindrique.

Ce dernier trésor vient d'être livré aux enchères de l'hôtel Drouot, sans que j'aie pu apprendre encore et que je sois par conséquent en mesure de vous faire connaître les résultats de cette vente féconde en émotions pour les antiquaires ; mais il est à craindre qu'en cette saison et vu l'absence de bien des grands amateurs, on n'ait que difficilement atteint les prix d'estimation : ce qui peut créer un précédent fâcheux pour les découvertes de ce genre qui sont d'une extrême rareté, mais qui enfin se produisent quelques fois. La plus splendide et l'unique que l'on connût, il y a peu de temps, était le trésor de Bernay (Eure), au musée du Louvre.

En terminant, je crois devoir vous rappeler que l'un de nos plus savants confrères, M. A. Héron de Villefosse, poursuit en collaboration avec M. l'abbé Thédénat un travail d'ensemble sur les trésors d'argenterie découverts en Gaule ».

Excursion en 1888.

Dans la dernière séance la Société a, sur la proposition de MM. Jeannez et Monery, accepté Charlieu et Montrenard comme but principal de l'excursion en 1888. M. le Président croit qu'il y a lieu de désigner

maintenant les commissaires de cette excursion et d'en fixer la date.

L'assemblée consultée nomme pour commissaires MM. Jeannez, président, Barban, Chassain de la Plasse, Joseph Déchelette, Leriche et Monery, et les invite à choisir pour l'excursion un jour de la dernière quinzaine de juillet.

Registre de dépenses de Jean Matorge, luminier de l'église de Trelins, de 1515 à 1518. — Communication de M. Vincent Durand.

M. Vincent Durand s'exprime ainsi :

J'ai trouvé dans des papiers de famille, chez M. Laffay, de Matorge, commune de Trelins, un carnet de dépenses faites de 1515 à 1518, par Jean Matorge, *luminier*, c'est à dire fabricant de la paroisse. Ce carnet, d'une lecture parfois difficile et d'une orthographe très personnelle, ne m'a pas semblé indigne de vous être communiqué.

On y rencontre en effet de nombreux détails relatifs à la construction du chœur de l'église, qui se bâtissait à cette époque sous la direction et peut-être sur les plans d'un *maître-maçon* nommé Antoine Basset. Ainsi se trouve fixé l'âge d'un édifice dont l'architecture n'est pas sans mérite et qui est au nombre des derniers élevés en Forez dans le style ogival (1).

(1) L'église de Trelins se composait d'une nef de deux travées inégales, dont une travée de clocher, d'un transept peu saillant, d'une travée de chœur et d'une abside à trois pans éclairée par autant d'élégantes fenêtres à meneaux. Elle a été, il y a une quarantaine d'années, transformée en église à trois nefs par l'adjonction à la seconde travée de deux collatéraux s'ouvrant sur celle-ci et sur l'ancien transept.

Il résulte de plusieurs articles du journal que la construction avait été l'objet d'un marché à prix-fait, pour une somme totale qui n'est malheureusement pas indiquée. La paroisse restait chargée de la fourniture et de la conduite de la chaux, qui venait de Chandieu, où un quartier porte encore le nom de *Chaufour*. Il semble aussi que la taille de la pierre formait un objet distinct, car il est fait mention d'un marché séparé avec un sieur Antoine Seignebrard, dit Suchera, pour l'exécution des nervures ou *branches* de la voûte. Mais peut-être le soin d'extraire la pierre ordinaire était-il laissé à l'entrepreneur de la bâtisse ; du moins, plusieurs achats de coins de fer, dont le prix est avancé par le luminier, permettent de le supposer. La paroisse fournit aussi du charbon, destiné probablement à la forge où l'on réparait les outils. Les à-compte sont donnés en argent et en denrées. Le luminier ne manque pas de noter le vin dont il a dû régaler les ouvriers à chaque nouvelle phase de la construction. On arrose la première pierre des fenêtres ; quand on met en place les cintres de la voûte, on les arrose encore (1) : les bonnes traditions ne datent pas d'hier. Aussi, comme la bâtisse est solide ! Cependant, les paroissiens paraissent s'être acquittés assez irrégulièrement de leurs obligations envers l'entrepreneur. On trouve la trace de plusieurs contraintes judiciaires décernées contre eux à sa requête.

Aux dépenses faites pour la construction de l'église se rattachent les frais de diverses autorisations, notamment celle de dire la messe à l'autel de *Sainte Agathe*. Cet autel était probablement un

(1) C'était, chaque fois, une quarête de vin, à en juger par la somme dépensée.

de ceux érigés dans le transept, où l'on devait dire la messe pendant la construction du chœur, qui en était séparé par une clôture provisoire ou *espuer* en planches. L'autre autel était peut-être dédié à saint Etienne.

Le clocher était meublé de deux cloches au moins, la grosse cloche et la cloche *Melongana*, lesquelles donnent lieu à plusieurs réparations.

Parmi les dépenses ordinaires du culte, on remarque celle du pain béni des grandes fêtes, qui est une espèce de brioche faite avec de la farine de froment et du safran et à laquelle on donnait le nom de *radisses*, encore connu dans le pays. On achetait en outre annuellement une certaine quantité de vin, de huit à douze litres, pour *vin des Pâques* ; j'ignore s'il était destiné à accompagner les eulogies ou à un autre usage.

On relève un achat d'un *quarteron* de vin, environ deux litres, « pour les ordenans », dépense qui semble motivée par l'élévation de jeunes clercs aux ordres sacrés, mais que je ne m'explique pas davantage (1).

(1) J'ai trouvé depuis, dans les anciens registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Sixte, au pied d'une liste des *rois et reine* de Saint-Sixte et de Saint-Fiacre et des *séchaus* pour l'année 1564, cette mention : « Les hostiers « pour les *hordenant*, xvij vint sept hostiers ». Ce nombre de 347 *hostiers*, des hosties sans doute, fait penser à une communion générale. Le mot *ordinare*, v. fr. *ordener*, s'est bien appliqué aussi à l'administration des derniers sacrements, mais il est inadmissible qu'à Saint-Sixte, plus de trois cents adultes les aient reçus en une ou même en deux ou trois années. Le sens de l'article de dépense inscrit au journal de Jean Matorge reste donc obscur.

Un mot en passant des *séchaus* ou *sénéchaux* que je viens de signaler à Saint-Sixte. Ils étaient probablement chargés des soins extérieurs de la fête patronale. Dom Carpentier, en ses

Les prix des principales denrées sont les suivants :

Le boisseau (19 litres 72) de froment, de	7 ^s 1 ^d à 7 ^s 6 ^d ;
Le boisseau de seigle,	5 ^s ;
La quarte (8 litres 67) de vin), de	2 ^s 6 ^d à 4 ^s 2 ^d ;
La quarte d'huile,	12 ^s 6 ^d ;
La livre (0 kil. 422) de cire, de	5 ^s 5 ^d à 6 ^s 3 ^d ;
Le comble (environ 28 litres) de charbon, de	8 ^d à 1 ^s 3 ^d ;
8 feuilles doubles de papier in-8°,	3 ^d ;

Voici la pièce :

LE PAPIER DE L'ESGLISE.

Memoyre que Jehan Matorges a presté à Anthoine Basset la summa de xvij gr. per conte fet entre eulx despuis ung moys en ça, huy iij^e d'avril mil v^e et xvij.

Item plus, le ij^e dud. moys d'avril, chié Perrin, ad Boen, pour despensa fecta, vij blans, en la presenca du vicaire de Julieu et mess^e Benoit Collinges, dud. Jullieu.

Item plus, le xxviiij^e dud. moys aud. an, chié Thomas de Juel, ad Boen, ay presté aud. Basset, xij d.

Plus, en eulf baillé ad son valet, v d.

(*Suivent trois pages blanches*).

S'ensuit tout ce que Jehan Matorges, luminier de Trellins moderne, acommansant à Pasques l'an mil v^e et xv, a forny de l'argent de lad. lumiarie pour les affaires de la parroche et de lad. esglise de Trellins.

additions au Glossaire de Ducange, au mot *senescalcus*, rapporte ce passage de lettres de rémission de l'an 1477, où il est question des sénéchaux de *Therye en Forée*, mauvaise transcription évidente pour Chérier en Forez : « En faisant laquelle « feste, a tousjours acoustumé avoir quatre maistres d'icelle « feste, qui se appellent *chechaulx* ; desquelx quatre *seschaulx*, « etc. »

Et premierement,	
<i>En ciry pour les sierges de Pasques et chandelles,</i>	<i>ix gr. v d. (1)</i>
Item plus, pour deux cartons de froment	
pour le pain benoit desd. Pasques,	xv s.
Item, en safran,	x d.
Item, pour la sel,	ij d.
Item, una quarta et dymy de vin,	iiij gr.
Item, pour achapter trois benons pour le	
mortier,	xv d.
Item, pour encees,	xij d.
Item, pour ce present papier,	iiij d.
Item, pour la cresse, tan pour despense que	
portour,	v gr.
Item, pour nexer (?) à Lyon le mandement	
de l'eglise,	vj gr.
Item, pour quatre combloz de cherbon amené	
per Glaude Symo <i>alias</i> Beduing,	ij gr. ij d.
Item, pour trois coingns de fer pour les	
massons, que doyvent les massons,	iiij gr.
Item, bailhé à la fame dud. masson per avoir	
de tupins, le xiiij ^e d'avril,	iiij d.
Item plus, a bailhé led. Matorges, luminier,	
pour achapter de chault conduyte, ad Chandieu,	
le xxiiij ^e d'avril l'an que dessus,	ij l. t. ij gr.
<i>(En marge : A forny Valesi, chandelier (2) vieux).</i>	
Item, pour despensa de faire venir lad.	
chault de Chandieu,	v s. v d.
<i>(En marge : A forny Brust, luminer vieux, v s.)</i>	

(1) Les articles en italique sont bâtonnés dans l'original, soit comme faisant double emploi, soit en conséquence d'un règlement partiel des dépenses faites par le comptable.

Le gros valait 15 deniers ou un sou et quart.

(2) Ce titre de *chandelier* doit être l'équivalent de celui de *luminier*.

Item plus, a bailhé led. Matorges, luminier, aud. Anthoine Basset, maitre masson, le dernier jour d'avril l'an dessus, pour le vin de l'acom-mansant de murer les verrines dud. cueur,

ij s.

Item, au valet,

j s.

Item plus, le v^e jour dud. moys, a forny led. luminier en taches (1) pour faire les pons des eters dud. cueur,

ij gr.

Item plus, a bailhé led. luminier aud. masson aujourd'huy xxvij^e de may l'an que dessus, blé soigle,

j carton.

Item plus, a fourny led. Matorge pour acheter le limoge de la servieta de la croys, l'an que dessus,

ij s.

Item, pour acheter ung combloz de cherbon chié Dravainier, ad Boen, pour les massons, c'est assavoir, et ce, le dernier de may l'an que dessus.

xv d.

Item plus, bailhé aud. Antoine Basset et ses vallés, pour le vin, le jour que lesd. massons ont marqué et tiré pour estier le cindre du cucur dud. Trellins, et ce le vij^e de juing, l'an que dessus; pour ce,

iiij s. vj d.

Item plus, a bailhé led. Matorges à Girard, sergent de Boen, chié Pierre (?), vers le Sail, per una excecucion fecte aus parrochiens de Trellins à la requesta dud. masson,

iiij s. j d.

Item, una outra fois, ad Boen, aud. Girard, per remy (?) la jument de Brust et de Benoit Jay, prise à la requesta dud. masson, huy xxviii^e de juing,

v s. vj d.

Item plus, pour una autre excecucion, bailhé aud. Girard après lad. excecucion,

iiij s. liij d.

(1) *Taches*, clous pour assembler les cintres ou *pons* destinés à *élayer* les arcs de la voûte en construction.

(2) *Per remy*, pour dégager.

Somma,	vij gr.
pour lesd. excecucions.	
Item, pour achapter dymy quarte d'uyle achaptée chié Perrin de Boen pour l'esglise ; pour ce,	v gr.
<i>Item plus, pour achapter una livra de cire, pour fayre de chandelles pour l'esglise, le premier jour d'aost l'an que dessus, pour le pris de</i>	v s. v d.
<i>Item plus, a bailhé et forny led. luminier pour achapter una livra de cire de Tomas Ponson de Leignieu, pour fayre de chandelles pour la festa S^t Morisse (1) l'an que dessus,</i>	v s. iij d.
<i>Item, una outra livra de cire pour le pris de</i>	v s. v den. t.
Item, pour achapter una lanpia de verres au lieu de Trellins, la vespre de Sanct Morice l'an que dessus,	xv den. t.
Item plus, après, a forny pour avoir la licensa de chanter en l'otier de Sancta Gatha,	v s.
Item, pour le vin de celuy qui a apporté lad. licensa de Lyon.	xij den. t.
<i>Item plus, a forny led. luminier una autre foyz pour achapter una livra de cire,</i>	v s. v d.
<i>Item plus, pour una outra livra de cire, le xv^e de novembre l'an que dessus,</i>	v s. v d.
Item, pour les ferreures pour faire abilher la grossa cloche. bailhé à Barjona <i>alias</i> Chaley de la Botaressa, le xxj ^e dud. moys, pour ce,	v s.
Item plus, pour quatre quictances du preffet du cueur,	ij s.
Item plus, a forny led. luminier pour le pain beny de Chalande en raddisses prisso de la Thevennona, l'an que dessus, pour ce,	iiij gr. vj d.
Item, pour achapter ung sierge devant Sancte Agathe,	v s. v d.

(1) Saint Maurice est le patron de Trelins.

Item plus, troys deniers pour ayder à achapter un combloz de cherbon, pour ce,	iiij d.
Item plus, pour achapter deux quartes de terra pour apporter l'eau benecte, pour ce,	vj d.
Item plus, a bailhé led. liminer pour la fasson de la quictance des sept livres et six cartes de blé que a remis led. Basset à Anth ^e Suchera, pour ce,	v d. t.
Item plus, a bailhé led. luminer à la fama de Anth ^e Basset, masson, pour avoir des tupins, huy ij ^e d'avril l'an que dessus, pour ce,	vij d. t.
Item plus, a forny led. luminier en deux bichés de f[r]oment pour les radisses de Pasques l'an que dessus, pour ce,	xj gr. v d.
Item, en safran pour les radisses,	x d.
Item, en sal,	ij d.
Item, pour les en seez (1) de l'esglise,	xij d.
Item, pour una quarta de vin,	iiij s. ij d.
Item plus, a bailhé à Anth ^e Suchera, en deduction de son prefet des branches du cuer,	x gr.
Item, pour deux livres de cire achetée à Pasques dernièrement passées pour fayre le ciroz parrochial, pour ce,	viiij gr. x d.
Item plus, a for[n]y p[a]rellement autres deux livres de cire pour le ciroz parrochial pour les Pasques de l'an passé, qui a ung an, pour ce,	viiij gr. x d.
Item, pour deux benons pour porter le mortier,	xx d.
Item, pour despensa faicte chié Mersault, ad Chandieu, pour les charoys d'aler querir la chault, le mardi après Quasimodo l'an que dessus,	xj blans

(1) On a déjà vu plus haut, p 351, ce mot écrit, *encees*. J'ignore ce qu'il signifie. S'agirait-il d'encens ?

Item, donné à celui qui aporta lad. chault,
pour una pinta de vin, v d.

Item plus, à la Brandissa (1), aud. charrois,
pour boyre una pinta de vin, v d.

Item plus, pour aller querir la cresmo à
Montbrison, vj s.

Item, pour abilher le batail de la cloche Me-
longana, à Perrin Fraysse, de Boen. l'an que
dessus, iij s. iiij d.

Item plus, a bailhé led. luminier de lad.
luminayre à Anth^e Seignebrard *alias* Suchera
quatre cartons de blé pour le pris de xx s.

Item plus, a forny led. luminier à Anth^e
Basset, maître masson, de l'argent de l'offerta
de la Sanct Morice, en l'an que dessus, l s.

Item plus, a bailhé led. luminier pour la
fasson d'un obligé de sept livres passé per
Matorges aud. Suchera, v d.

Item pour la Fasson de la quictance de qua-
torzes livres passée per le Borru, masson, audit
luminier, vj d.

Item plus, pour la Fasson d'unz outra quic-
tance de huyt livres et unzes gros passée per
led. Basset, vj d.

Item plus, pour una outra petita quictance
passée per led. Borru aud. luminier de la
summa [de] ving et sept gros, passé la dimanche
de Pentecostes l'an que dessus, v d.

Item, una outra passa per led. Suchera de
quatre livres dis solz et six cartons de blé, en
deduction de l'obligé passé par led. Matorges

(1) *La Brandisse*, hameau, hôpital et recluserie, au passage
du ruisseau de Drugent, sur la grande route de Montbrison
à Roanne : c'est aujourd'hui le quartier méridional du hameau
du Pavé, commune de Marcilly.

aud. Suchera, recepta le lungdi de Pentecostes
au plâtre (1) de Trellins,

v .

Item, pour una outra de xvij gr. passée per
led. Basset, recepta chié Bonnebault l'an que
dessus,

v d.

Item plus, a achapté led. luminer cinq aulnes
de toelle linge nepveuve (?) pour fayre deux
linceulx pour les massons, que coste [oh]-
cunne alne trois gros, que monte
en l'an que dessus.

xv gr.

*Item plus, a forny led. luminiér, de l'argent
de la lumineyre de Trellins, à Berthaud Gontier,
mareschal de Chandieu, pour fayre le batayl de la
cloche Melongana, la summa de vingt et sept gros
t., tout compris, les despens de Benoît Jay pour
porter le batail viel xx d., et ij s. t. pour le boyre
du vinage (2) dud. luminer et dud. Berthaud,
mareschal, et de son valet, quant led. luminiér
aportat led. batail, rebatu et conté xvj blans pour
le batail viel : tout cela rebatu, a forny led. lu-
minier, huy sammedi xxj^e de juing l'an mil ve et
xvij, pour ce,*

xxvij gr. t.

Item plus, a fourny led. luminer pour deux
sierges fés et mis devant Sanct Estienne en
l'an que dessus,

v gr.

Item plus, a forny pour la despensa de Ma-
thieu du Ma, du Mortier, cherpentier, de mess^e
Pierre (?) Mortier, Anth^e de la Font et led.
luminer, aydant à faire le potain et espeur
de clorre le cueur,

x s.

Item, pour les journeuées dud. Mathieu du
Mortier à faire led. potain ou espuer, pour
deux journées et dymy,

v. s ij d.

(1) *Plâtre*, place publique précédant l'église, encore usité
aujourd'hui en ce sens.

(2) *Vinage*, vin bu à l'occasion d'un marché.

Item plus, a forny pour les cordes des las
lanbes et chandelier devant le Crusifil, pour
ce,

xx d.

S. toucte,

xv l.t. ij d.

Item plus, a forny led. luminer en radisses
pour le pain beny d'aujourd'huy jour de Cha-
lande l'an que dessus, pour ce,

ij s.

Item, pour ung quarteron de vin achapté de
mess^e Pierre du Mortier, pour les ordenans,

xij d.

Item, una livra de cire pour faire le cirgo
devant le Crucifit fet à la S^{te} Gatha dernier
passée, an que dessus, pour ce,

v s. x d.

Item, a bailhé à mess^e Mathieu Marioton, de
Boen, pour avoir apporté le mandement royal
espuble (*sic*) ad Trellins,

ij s.

Item, a plus forny led. luminier, pour d[eux]
cartons de fromant pour faire les raddisses de
Pasques dernier encheutes en l'an mil v^e et
xv.....

Item plus, pour le safran desd. r[adisses]...

Item plus, pour la sel d'icell[es],

ij d.

Item plus, pour una grant quarte de vin
achatee chié Perrin, de Boen, pour le vin desd.
Pasques, pour ce,

iiij s. et ij d.

Item plus, pour deux livres de cire achaptée
de Thomas de Juel, marchant de Boen, pour
faire le cirgo parrochial desd. Pasques, pour ce,

x gr.

Item plus, bailhé à mess^e Jehan Rochapt,
vicaire de Trellins, pour aller querir la cresse
à Montbrison (1), compris les despens dud.
vicaire, pour ce,

v gr.

Item plus, a forny led. luminier, de l'argent

(1) Il s'agit du chrême et des saintes huiles pour l'admini-
stration des sacrements de baptême et d'extrême-onction.
Trellins dépendait de l'archiprêtré de Montbrison.

de lad. lumière, pour faire abilher la croix à
Montbrison, le iiij^e de juing l'an mil v^e et
xviiij, pour ce, iiij s.

Item plus, pour une quarte d'uyde achetée à
Anth^e de Marensieu pour la lampe de l'eglise,
le vij^e julhet l'an que dessus, pour ce, x gr.

Item plus, a achapté led. luminer, de l'argent
de lad. luminare, una autre quarte d'uyde de
Anth^e de Marensieu, le xx^e de fevrier l'an
que devant, pour ce, x gr.

Item, pour ensees, x d.

Item, forny à Berthaud Gontier, mareschal
de Chandieu, pour abilher le batail de la cloche
Melongana, ad causa et causa (*sic*) du r[e]tor
du change dud. batail, ix gr.

Item, bailhé à Benoit Jay, pour sa despensa
de porter led. batail, xv d.

Item, pour despensa faite chié Mersault ad
Chandieu per led. Berthaud Gontier, son vallet
et led. luminier, pour le vinage d'abilher led.
batail, ij gr.

Item, bailhé en eufx à Anth^e Basset et à
Gabriel Durantin, pour faire la manœuvre de
Michiel Jay, v d.

Item, pour la journée de lad. manœuvre, x d.

Item, bailhé à P^e de Rivo, notaire de Boen,
pour faire l'avoyement des sept branches du
cœur t[ai]llée per les Suchera, pour ce, vj d.

(Suivent 11 pages blanches).

Memoyre de ce que j'ay bailhé
à Anth^e Basset, masson, pour prest.

Et premierement, pour achapler de burres ad Sanct
Bonnet de Coreaulx, l'an mil v^e et xvj^e, ij gr. iiij d.

Item, led. jour, en eux, v d.

Item plus, le jour de la Sanct Syon premier
jour de may, bailhé en eufx, v d.

*Item plus, a presté led. Matorges, luminier, aud.
Anth°, masson, chié la Girarde, ad Boen, v gr.
(Suit une page blanche).*

Memoyre de ce que j'ay bailhé
à Anth° Suchera, en deduction des sept livres
que le luminier est obligé.

Et premièrement, x s. v d.
(Le reste de la page est blanc).

Item, a p[resté ?] led. luminier, de l'argent
de la lumière, huy xx° de julhet, pour avoir
de coingns de fert, liij gr.

Memoire. que j'ay bailhé aud. masson..., de
quoy n'ay point d'acquit et outre les quictances,
blé trois cartons, blé, liij otens.

Item, autres trois cartons.
(Cahier de 16 feuillets in-8°, papier taché
d'eau, recouvert en parchemin).

M. Eleuthère Brassart dit qu'il est en mesure de
proposer une explication de l'article relatif au *vin
de Pâques*.

Dans certaines paroisses d'Auvergne, limitrophes
du Forez, notamment à St-Rémy et à Celles, il est
encore d'usage aujourd'hui de bénir du vin, à la
messe, le jour de la fête patronale. A la sortie de
l'office et tout le reste de la journée, chaque fidèle est
admis à recevoir dans le creux de sa main un peu
de ce vin et le boit. Il est probable qu'une coutume
identique existait à Trelins le jour de Pâques.

M. le Président donne lecture du programme de
l'inauguration de la statue de Victor de Laprade. Il
est approuvé par l'assemblée.

M. le vicomte de Meaux prie ses confrères de la
Diana de venir passer la soirée chez lui, pour l'aider

à recevoir dignement M. François Coppée, délégué de l'Académie française, et M. Bonnassieux.

Avant de lever la séance, M. le Président invite les membres de la Société à l'accompagner au jardin d'Allard pour se rendre compte par leurs yeux des préparatifs de la cérémonie du lendemain.

La séance est levée.

Le Président,
C^{te} DE PONCINS.

Le membre faisant fonction de secrétaire,
Eleuthère BRASSART.

ANNEXE N° I.

Compte de gestion de l'exercice 1887.

1° BUDGET ORDINAIRE.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Cotisations à 30 fr.	4600 »	5160 »	5040 »	120 »
2. id. à 15 fr.	1100 »	1305 »	1290 »	15 »
3. Subvention de la ville de Montbri- son.....	200 »	200 »	200 »	
4. Vente de publica- tions éditées par la Société.....	10 »	63 30	63 30	
Total	5910 »	6728 30	6593 30	135 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Paiements effectués	Restes à payer
1. Traitement du bi- bliothécaire.....	800 »	800 »	800 »	
2. Frais de bureau et port d'imprimés..	500 »	309 60	231 60	78 »
3. Entretien de la salle.	100 »	31 20	31 20	
4. Chauffage	120 »	123 80	123 80	
5. Indemnité au con- cierge	100 »	100 »	100 »	
6. Impression des <i>Mé- moires</i> et du <i>Bulle- tin</i>	3000 »	3304 75	2062 75	1242 »
7. Achat de livres, abonnements, re- liures.....	400 »	277 05	277 05	
8. Fougilles.....	200 »	173 85	173 85	
9. Frais d'encaisse- ment	100 »	102 95	102 95	
10. Imprévu	590 »	312 25	312 25	
Total	5910 »	5535 45	4215 45	1320 »

BALANCE.

Recettes	6593 30
Dépenses	4215 45
Excédant de recettes.....	2377 85

2° BUDGET ADDITIONNEL.

Recettes.

	Recettes à effectuer d'après le budget	Recettes à effectuer après vérification	Recettes effectuées	Restes à recouvrer
1. Excédant de recettes de l'exercice 1886.	1239 45	1239 45	1239 45	» »
2. Restes à recouvrer sur cotisations ar- riérées	435 »	435 »	315 »	120 »
3. Restes à recouvrer sur divers	233 »	191 »	291 »	» »
Total	1907 45	1965 45	1845 45	120 »

Dépenses.

	Dépenses prévues au budget	Sommes dues après vérification	Payements effectués	Restes à payer
1. Frais d'impression.	1200 »	» »	» »	» »
2. Supplément de trai- tement du biblio- thécaire	400 »	400 »	400 »	» »
3. Divers	307 45	20 »	20 »	» »
Total	1907 45	420 »	420 »	» »

BALANCE.

Recettes	1845 45
Dépenses	420 »
Excédant de recettes	1425 45

Résultat général de l'exercice 1887.

Recettes ordinaires.....	6593 30	} 8438 75
Recettes extraordinaires.....	1845 45	
Dépenses ordinaires.....	4215 45	} 4635 45
Dépenses extraordinaires.....	420	
Excédant total de recettes à porter au budget additionnel de 1888.....		3803 30

ANNEXE N° II.

Budget additionnel de 1888.

Recettes.

1. Excédant de recettes de l'exercice 1887.....	3803 30
2. Restes à recouvrer sur cotisations arriérées.	255 »
Total...	4058 30

Dépenses.

1. Restes à payer: Frais d'impression. Notes Huguot, Charréreau, Thiollier.....	1500 »
2. Souscription au <i>Forez pittoresque</i>	500 »
3. Jetons.....	274 45
4. Achat et transport de sculptures provenant du jardin Faure.....	168 »
5. Catalogue.....	500 »
6. Frais d'inauguration de la statue de Victor de Laprade.....	500 »
7. Subvention à la commune de St-Romain-le- Puy (Voir page 341).....	100 »
8. Imprévu	515 85
Total...	4058 30

BALANCE.

Recettes	4058 30
Dépenses.....	4058 30
Excédant.....	» »

ANNEXE N° III.

Budget ordinaire de 1889.

Recettes.

1. Cotisations à 30 francs.....	4800 »
2. id. à 15 francs.....	1200 »
3. Subvention de la ville de Montbrison.....	200 »
4. Vente de publications éditées par la Société.	10 »
Total...	6210 »

Dépenses.

1. Traitement du bibliothécaire	1200 »
2. Frais de bureau et port d'imprimés.....	500 »
3. Entretien de la salle.....	100 »
4. Chauffage.....	120 »
5. Indemnité au concierge.....	120 »
6. Impression des <i>Mémoires</i> et du <i>Bulletin</i>	3000 »
7. Achats de livres, abonnements, reliures....	300 »
8. Fouilles.....	100 »
9. Frais d'encaissement	120 »
10. Achat de jetons.....	350 »
11. Imprévu	300 »
Total...	6210 »

II.

Mouvement de la bibliothèque et du musée.

Dons.

Ont été offerts par MM. :

Boussange (l'abbé), curé de Pommiers. — Bref du Pape Paul IV, adressé aux définiteurs et chapitre général de l'ordre de Cluny. Il les exhorte à se soumettre à la décision par lui rendue dans le courant de l'hiver pour mettre fin au différend entre le cardinal Charles de Lorraine, leur abbé, et les chanoines et chapitre de Saint-Sauveur de Figeac (Lot). Le cardinal Georges d'Armagnac, abbé commendataire de ce dernier monastère, leur écrira plus longuement à ce sujet. Donné à Rome, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 juillet 1556.

Parchemin dont le bas a été coupé, avec perte du sceau et de la signature. L'écriture, très belle, a souffert à un pli et quelques mots sont devenus illisibles. Une cote au dos semble indiquer que ce bref se rapporte à la sécularisation de l'abbaye de Figeac.

Castonnet des Fosses, ses notices : *La Chine industrielle et commerciale. Conférence faite à la*

Société de géographie de Lyon, le 1^{er} mars 1888. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Lyon*). Lyon, Vitte et Perrussel, 1888, in-8°.

— *La chute de Dupleix. Ses causes et ses conséquences*. (Extrait du *Bulletin de la société de géographie de Tours*). Angers, Lachèse et Dolbeau, 1888, in-8°.

Delavigne (E.) et Grassoreille (Georges) : *Annales Bourbonnaises*. Recueil mensuel, historique, archéologique et artistique. 2^e année, nos 1-3. Janvier-mars 1888.

Galle (Léon), sa notice : *Une évasion à Pierre-Scize en 1775*. (Extrait de la *Revue du Lyonnais*). Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

— *Statuts de la société des bibliophiles lyonnais*. Lyon, s. d., in-32.

Guillemot (Antoine), son ouvrage : *Tarif des droits de leyde perçus par le seigneur de Thiers au XIV^e siècle*. (Tiré-à-part extrait du *Recueil de Mémoires et documents sur le Forez publiés par la Société de la Diana*, tome IX). Saint-Etienne, Théolier et C^{ie}, 1888, in-8°.

Ministère de l'Instruction publique. *Journal des savants*. Avril-mai 1888.

Pallias (Honoré), son ouvrage : *Des Dauphinois. Eclaircissement*, extrait de Philibert Brun. Lyon, Mougin-Rusand, 1888, in-8°.

Pérot (Francis) : *Nécrologie (Le docteur Noël)*. Article inséré dans le *Courrier de l'Allier*, n° du 13 juin 1888.

Reure (abbé) son ouvrage : *Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand*. Roanne, (Abel Chorgnon), 1888, in-4°.

Société amicale des Foréziens : *Assemblée générale du 6 avril 1888*. Saint-Etienne, (Théolier et C^{ie}), in-8°.

Testenoire-Lafayette (C.-P.) *Les notaires de l'ar-*

rondissement de Saint-Etienne. Notices. Saint-Etienne, Théolier et C^{ie}, 1888, in-8°.

— Theillière (l'abbé) : Chassaing (Augustin) : *Le livre de Podio ou Chroniques de Estienne Médicis, bourgeois du Puy.* Tome 1^{er}. Le Puy, (M.-P. Marchessou), 1869, in-4°.

Thiollier (Félix) : *Dessins de A. Ravier*, héliogravés sous la direction de M. F. Thiollier. Lyon, Waltener, 1888, in-f°.

Valentin-Smith, ses ouvrages : *Fouilles dans la vallée du Formans (Ain) en 1862. Documents pour servir à l'histoire de la campagne de Jules César contre les Helvètes.* Lyon, Auguste Brun, 1888, in-8°.

— *Souvenirs d'un ancien magistrat. Portraits et impressions d'audience.* Lyon, Aug. Brun, 1888, in-8°.

Echanges.

Académie de Nîmes. *Mémoires*, VII^e série, tome IX. Année 1886.

Lenthéric (Charles) : L'ancien confluent du Rhône et de la Saône, d'après les travaux de topographie et d'épigraphie modernes.

— *L'éducation Carolingienne. Le manuel de Dhuoda*, (843), par Edouard Bondurand. Paris, Alphonse Picard, 1888, in-8°.

Académie d'Hippone : *Compte-rendu des réunions. Réunions du 24 décembre 1887 et du 5 mai 1888.*

Ministère de l'Instruction publique. Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. *Bulletin.* 1887.

Musée Guimet : *Annales.* Tome XIV. *Essai sur le gnoticisme égyptien, ses développements et son origine égyptienne*, par E. Amelineau, 1887.

— *Revue de l'histoire des religions.* 9^e année, tome XVII, n° 2. Mars-avril 1888.

Société bibliographique et des publications populaires. *Bulletin.* 19^e année. Avril-juin 1888.

Société de Borda : *Bulletin*. 13^e année. 2^e trimestre 1888.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. *Bulletin*. Mars-avril 1888.

Société d'émulation de l'Auvergne : *Revue d'Auvergne*. 5^e année, n^{os} 2 et 3. Mars-juin 1888.

Société des Antiquaires de l'Ouest : *Bulletin*. 1^{er} trimestre 1888.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis : *Revue de Saintonge et d'Aunis*. VIII^e volume, 3^e et 4^e livraisons. Mai-juillet 1888.

Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain : *Revue*. 3^e-6^e livraisons. Mars-juin 1888.

Abonnements.

Ancien (l') Forez. Revue historique et archéologique. 7^e année. Mars-mai 1888.

Bibliothèque de l'école des Chartes. Tome XLIX, 1^{re} livraison 1888.

Bulletin monumental. 6^e série, tome IV, n^o 2. Mars-avril 1888.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. Partie littéraire. 2^e série, tome XXVII, 5^e et 6^e livraisons. Mai-juin 1888.

Revue archéologique. 3^e série, tome XI. Mars-avril 1888.

Villefosse (Héron de) : Figure en terre blanche trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf.

Revue du Lyonnais. 49^e année, 5^e série, tome V, n^{os} 28-30. Avril-juin 1888.

Vachez (A.) : Inauguration de la statue de Laprade.

Revue épigraphique du Midi de la France. N^o 48. Janvier-mars 1888.

Hirschfeld : Inscription relative au prétre augustal de Narbonne. — Allmer (A.) : Inscription du Théâtre de Feurs.

Roannais illustré, 3^e série, 6^e livraison. Juin 1888.

Gonnard (Henry) : La maison canoniale de Jean-Marie de la Mure. — Jeannez (Edouard) : L'archéologie à la Bénisson-Dieu. — Vallas (François) : L'inventaire du mobilier et des collections de Jean-Marie de la Mure.

III.

Mouvement du personnel.

Membres titulaires.

M. Jannesson (Victor), lieutenant au 16^e de ligne, à Montbrison, reçu le 5 juin 1888.

M. Coiffet (Jean-Claude), négociant, à Leignieu, reçu le 16 juin 1888.

M. Jamot (Claudius), architecte, rue du Plat, 32, à Lyon, reçu le 16 juin 1888.

M. Poulot (Jules-Augustin), chef de bataillon en retraite, au château de Matel, près Roanne, reçu le 16 juin 1888.

M. de Luvigne (Paul), quai de l'Hôpital, 15, à Lyon, reçu le 17 juin 1888.

M. Populus (Emile), conducteur des Ponts et chaussées, à Feurs, reçu le 17 juin 1888.

M. Sérullaz (Georges), avocat à la Cour d'appel, place Bellecour, 18, à Lyon, reçu le 17 juin 1888.

M. l'abbé Picard (Louis), professeur de rhétorique au petit séminaire de Montbrison, reçu le 19 juin 1888.

M. l'abbé Vermorel (Jean-Joseph), professeur au petit séminaire de Montbrison, reçu le 9 juillet 1888.

Membre décédé.

M. le docteur Noël (Frédéric), à Roanne, membre titulaire.

Démissionnaire.

M. Jullien (Alexandre), ancien député, à Pélussin, membre titulaire.





Héliez Eujardin

STATUE DE VICTOR DE LAPRADE
d'après le modèle définitif de M. Bennassieux

ON

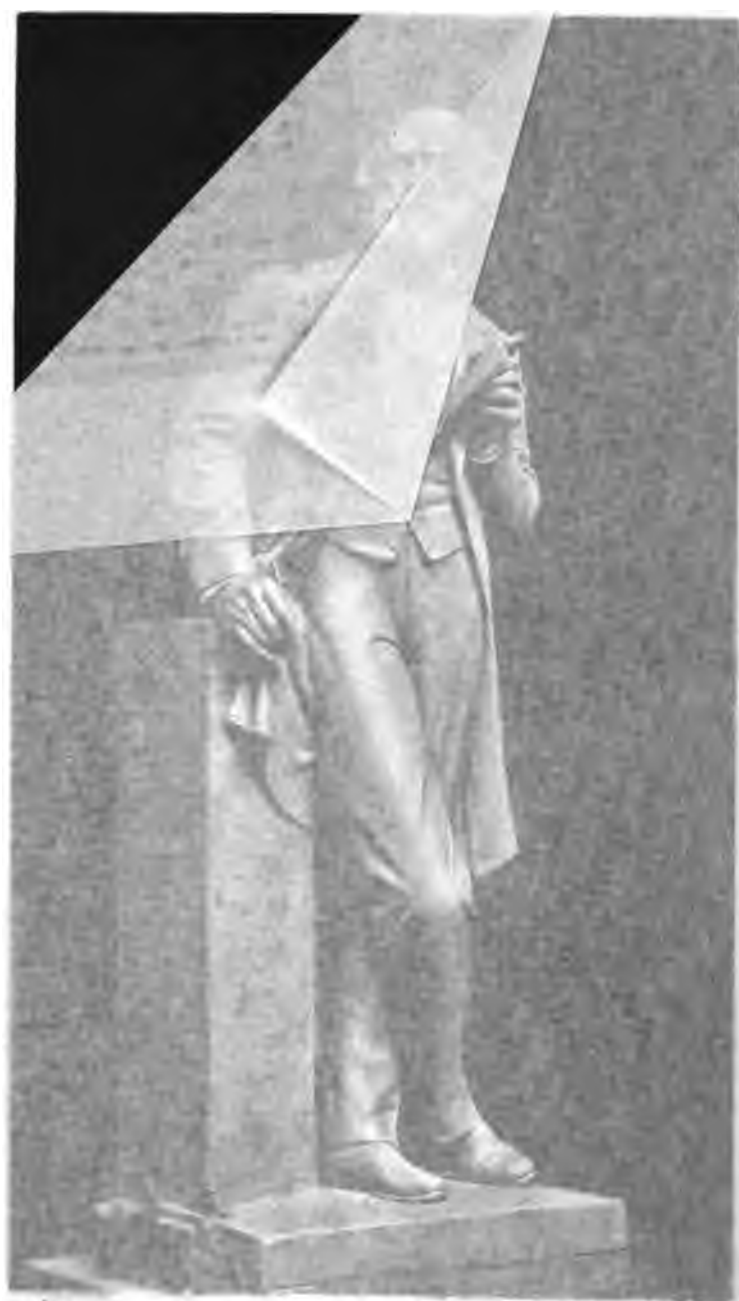
VICTOIR

E

Le dimanche 17
l'inauguration sera
de Victor de Launay
inscription ouverte par

Cette solennité
du Forez un 25
tien. Dès la ve
de Victor de Launay
délégué de cette
sieux, de l'A
d'honneur de la
arrives à Montbrison,
membre de la commissi
monument, et
brillante, à
bres de la

A l'exemple de l'A
corps aux
des liens de
tions officielles



INAUGURATION
DE LA STATUE
DE
VICTOR DE LAPRADE
A MONTBRISON

Le dimanche 17 juin 1888 avait été choisi pour l'inauguration solennelle, à Montbrison, de la statue de Victor de Laprade, élevée au moyen d'une souscription ouverte par la société de la Diana.

Cette solennité avait attiré dans la vieille capitale du Forez un grand nombre d'étrangers de distinction. Dès la veille, M. François Coppée, successeur de Victor de Laprade à l'Académie française et délégué de cette illustre compagnie, et M. Bonnasieux, de l'Académie des Beaux-Arts, vice-président d'honneur de la Diana et auteur de la statue, étaient arrivés à Montbrison, où M. le vicomte de Meaux, membre de la commission chargée de l'érection du monument, avait donné en leur honneur une fête brillante, à laquelle étaient conviés tous les membres de la Diana et tous les souscripteurs.

A l'exemple de l'Académie française, les autres corps auxquels le poète forézien a appartenu par des liens de confraternité ont envoyé des députations officielles. La faculté des lettres de Lyon s'est

fait représenter par M. Fontaine, titulaire de la chaire jadis occupée par Victor de Laprade, et par M. Bruneau. L'Académie de Lyon a envoyé MM. Léon Roux président et A. Vachez secrétaire de sa classe des Lettres et M. Antoine Mollière. M. Ducurtyl, conseiller honoraire à la Cour de Lyon, a été délégué par la Société d'éducation de cette ville, dont Victor de Laprade fut le président ; M. Bonnel, professeur de mathématiques au Lycée de Lyon, par l'Association des anciens élèves du Lycée.

La jeunesse, à qui Victor de Laprade a adressé tant de beaux vers et de si mâles conseils, ne pouvait être absente d'une fête consacrée à sa mémoire. L'Association générale des étudiants de Lyon a tenu à honneur d'y députer deux de ses membres, MM. Demontès et Dupuis, licenciés ès-lettres. MM. Meaudre, Neyrieux, Neyron de Saint-Julien, Rose, de la Rousselle et Sonnery, conduits par le R. P. Pinot, sont venus au nom de l'école de Saint-Thomas d'Aquin, à Oullins.

Enfin M. le docteur Gonnard a été choisi par la Société amicale des Foréziens de Paris pour représenter ses compatriotes éloignés du pays natal.

Le 17 juin, à neuf heures du matin, la société de la Diana s'assemble à l'église Notre-Dame pour assister au service annuel célébré à l'intention des membres défunts. La messe est dite par M. le chanoine Condamin. M. Lachmann, l'habile compositeur, tient l'orgue. Par une délicate attention, M. Coppée a bien voulu se mêler aux rangs de la société. On remarque aussi la présence de Madame de Laprade et de toute sa famille.

A onze heures, un banquet de plus de cent couverts réunit de nouveau les membres de la Société et les souscripteurs dans la vaste salle de la Chevalerie.

A la table d'honneur prennent place M. le comte de Poncins, président, ayant à sa droite M. Coppée et à sa gauche M. Bonnassieux, et MM. Paul de Laprade, Chialvo, adjoint au maire de Montbrison, Fontaine, Roux, le lieutenant-colonel Barbé, du 16^e d'infanterie, commandant la garnison de Montbrison, Ducurtyl, Chaize, vice-président du tribunal de Montbrison, le docteur Gonnard, le vicomte de Meaux et Bruneau. Trois longues tables reçoivent les autres convives. Ce sont MM. Achalme, Angeli, Atanoüs, d'Avaize, Beauverie, peintre, vicomte de Becdelièvre, Berland, Berthon, peintre, Bertrand vice-président de la Société d'émulation de l'Allier, Boggio, Bonnel, Boulin, Bourdin, Bourge, Braly, A. Brassart, E. Brassart, Canteras, Chauve, du Chevalard, conseiller général, président de la Société d'agriculture de Montbrison, le chanoine Condamin, biographe de Victor de Laprade, Debertrand, Demontès, Duclos, Dupuis, A. Durand, juge, V. Durand, L. Dusser, J.-J. Epitalon, Ferran, le chanoine Gaffino, curé-doyen de Cette, L. Galle, V. Gay, Genin, H. Gonnard, le docteur Goure, F. Goure, Goureaud, C. Gourju, ancien principal du collège de Roanne, des Gouttes, Huguet, L. Jacquemont, S. Jacquemont, A. Jacquemont, Jacquet, Janmot, peintre, le lieutenant Jannesson, Joulin, Lachmann, A. Lafay, O. Lafay, Victor de Laprade, E. Le Conte, J. Le Conte, E. Leriche, Lhonneur, de Luvigne, Maillon, de Marcilly, Mazas, Méplain, R. du Mesnil, Michaud, Michot, Antoine Mollière, Monery, Montagnon, substitut du procureur de la République, Paul Montagnon, de Montrouge, Morel, comte J. de Neufbourg, d'Orgeval, de Paszkowicz, architecte, Pellet, Périer, Peyron, W. Poidebard, Poncet, architecte, Populus, Poulot, le docteur Rey, Rochigneux, J. Rony, L. Rony, C. Roy, Sérullaz, C. Seux, J. Seux, Soliniac, Souleuc, F. Thiollier, A. Vachez.

Au dessert, M. le vicomte de Meaux prend la parole en ces termes :

SANTÉ PROPOSÉE PAR M. LE VICOMTE DE MEAUX.

Messieurs,

Notre société de la Diana a aujourd'hui 25 ans (sans compter les mois de nourrice) (1).

Avoir vingt-cinq ans, pour un homme, c'est être jeune, et l'on peut même s'éloigner tant soit peu de ce bel âge et rester néanmoins un très jeune académicien, le plus précoce aussi bien que le plus aimable et non le moins illustre des immortels. Mais pour une Société, avoir vingt-cinq ans, c'est être vieille, c'est avoir duré plus qu'aucun gouvernement n'a duré en France en ce siècle. Notre fondateur, dont je me reprocherais de ne pas prononcer le nom au moment où nous célébrons l'anniversaire de notre naissance, notre fondateur M. de Persigny en a su quelque chose. Avant de fonder la Diana, il avait voulu fonder un empire : la Diana seule lui survit. Elle lui survit pour attester qu'à travers les agitations de sa carrière et les variations de sa fortune, du moins il a constamment aimé son pays de Forez, sa petite patrie.

La petite patrie ! Elle a été aussi beaucoup aimée par un autre Forézien, qui n'avait à coup sûr rien de commun avec M. de Persigny, par celui que nous glorifions aujourd'hui. Mais je ne veux pas empiéter sur les hommages qui vont lui être rendus tout à l'heure. Laissez-moi seulement le remercier d'un dernier honneur qui de lui rejaillit sur nous, d'une dernière bonne fortune qu'il vaut à son pays : celle de voir dans notre étroite et modeste cité une représentation de l'Institut de France.

Je ne parle pas de M. Bonnassieux. De tout temps M. Bonnassieux est des nôtres et, avant d'admirer en lui comme il convient le grand artiste, nous sommes accoutumés à respecter et à chérir l'excellent compatriote.

Mais voilà que par une étrange rencontre le poète Forézien qui se faisait gloire de n'avoir pas composé un seul vers à Paris appelle à Montbrison le plus Parisien des poètes, Parisien

(1) Elle a été fondée le 29 août 1862.

non seulement par la naissance, les goûts et les habitudes, mais parce qu'il a tiré de Paris même sa poésie.

Aussi bien, Monsieur, ce que vous cherchez dans Paris, ce n'est pas ce que nous autres provinciaux nous reprochons, ce que nous envions peut-être à la grande ville, le luxe, le tapage, le tourbillon brillant et rapide qui emporte hommes et choses ; tout au contraire : les boulevards encore solitaires, les rues lointaines où l'herbe pousse à travers les pavés, les mansardes branlantes, et dans ces rues, dans ces mansardes, les vies dénuées et cachées, l'héroïsme des petits et des humbles, voilà ce qui vous séduit.

Vous parvenez à découvrir à Paris, Dieu me pardonne ! précisément ce que notre Laprade trouvait et goûtait à Montbrison. Tenez, il y a dans votre charmant et touchant poème d'*Olivier* un passage où Laprade a dû reconnaître, je ne dis pas la forme et la coupe de ses vers, non : votre poésie si originale, si pénétrante et si délicate en sa familiarité n'est pas d'un imitateur, elle est d'un maître ; mais dans ce passage où vous évoquez la mémoire d'un père, l'auteur de *Pernette* a certainement senti battre un cœur pareil au sien.

Vous savez donc aimer ce qui ne fait pas de bruit, Monsieur. Eh bien, peut-être aimerez vous un peu notre Société de la Diana maintenant que vous la connaissez. Du moins vous souffrirez que, malgré l'éclat inaccoutumé de votre présence, nous célébrions un instant notre fête de famille.

Je ne sais quel mauvais plaisant disait dans je ne sais quel banquet : « Je porte une santé qui vous est chère à tous : que chacun boive à la sienne. » Je vais faire à peu près comme ce mauvais plaisant. Je propose à la Société de la Diana ici rassemblée de boire à la santé, à la prospérité, à la perpétuité de la Diana, et pour maintenir notre association en ce bon état, je lui propose de boire à la santé, à la prospérité, je voudrais pouvoir dire, à la perpétuité de chacun de ses membres. Car enfin, nous sommes entre nous, soyons sincères, aurons-nous jamais des successeurs qui nous vaillent ? Assurément nous ne le pensons pas.

Et tout d'abord comment pourrait se remplacer notre doyen, que je regrette fort de ne pas voir aujourd'hui parmi nous,

notre ancien président (1) ? C'est lui qui de concert avec notre vice-président, ce noble et savant héritier d'un vieux nom Forézien (2), c'est lui qui nous a sauvés aux mauvais jours et, dans sa mémoire toujours fraîche, il garde avec autant d'exactitude que d'amour les traditions et les souvenirs de notre cher Forez.

Et notre secrétaire ! (3) Pour celui-là, vous conviendrez, j'en suis certain, qu'il n'a pas son pareil. Je sais bien qu'il s'est adjoint un coadjuteur (4) très habile et très dévoué et que, par une rare merveille, titulaire et coadjuteur s'accordent ensemble... N'importe : vous pensez tous que notre secrétaire perpétuel mériterait d'être immortel.

Quant à notre président (5), si j'essayais de dire ce que tous aussi pensent de lui, je le connais, il serait capable de me couper la parole en traitant de vil flatteur son vieux camarade.

Je ne m'y risquerai pas. En revanche, je suis sûr qu'il s'unira à moi pour proclamer que nulle part on ne trouverait un bibliothécaire (6) qui prodigue d'aussi bon cœur que le nôtre son temps, sa peine et ses efforts. Il n'y a que l'argent de notre société qu'il épargne.

C'est comme notre trésorier (7) : cet homme d'un commerce si agréable, obligeant, serviable comme on ne l'est pas... ailleurs qu'en Forez, devient un cerbère, dès qu'on fait mine de toucher à la caisse.

Aussi grâce à notre trésorier, à notre bibliothécaire, à notre président, j'ai idée que quelque jour nous serons très riches, à deux conditions toutefois (je reviens en finissant à ce que je disais tout à l'heure) : la première, que nous continuions les uns et les autres de payer indéfiniment nos cotisations, que nous sachions vivre longtemps ; la seconde, que nous sachions

(1) M. Testenoire-Lafayette.

(2) M. le comte de Charpin-Feugerolles.

(3) M. Vincent Durand.

(4) M. Eleuthère Brassart.

(5) M. le comte de Poncins.

(6) M. Rochigneux.

(7) M. Joseph Rony.

aussi croître et multiplier. Puisse la Diana ne perdre aucun de ses membres, et en acquérir chaque jour de nouveaux ! A la santé de la Diana.

M. François Coppée répond ainsi :

RÉPONSE DE M. FRANÇOIS COPPÉE.

M. le vicomte de Meaux me tend un piège dans lequel je me vois forcé de tomber.

Il m'oblige à le remercier publiquement des gracieuses paroles que vous venez d'entendre et je ne suis pas, comme lui, un brillant improvisateur. Avec un papier à la main, vous le verrez tout à l'heure, je m'en tire encore comme un autre : mais je suis de ceux qui aiment à mettre, comme disait Boileau, tous les matins leurs impromptus au net.

Je ne puis cependant, ni résister au plaisir, ni me soustraire au devoir de remercier M. de Meaux et vous tous, Messieurs, de votre accueil.

J'ai visité, ce matin, votre belle salle de la Diana, j'ai vu votre bibliothèque et vos collections, reçu un de vos jetons de présence que je conserverai précieusement, et considérant tout ce que vous avez su faire en vingt-cinq années, je ne doute pas de la longévité et du brillant avenir que l'on vient de vous souhaiter.

Je bois à votre santé, Messieurs ! à la prospérité de la Diana ! à la ville de Montbrison !

Enfin, M. Paul de Laprade, un des trois fils du poète, se lève et, d'une voix émue, prononce les paroles suivantes :

DISCOURS DE M. PAUL DE LAPRADE.

Messieurs,

Il y a quatre ans, dans une mémorable séance de la Diana, M. le vicomte de Meaux vous rappelait les vers où Victor de Laprade reportait sur son cher pays de Forez tout l'honneur de sa vocation poétique, et il faisait suivre cette citation d'un chaleureux appel que M. le comte de Poincins et la Société toute entière de la Diana répétaient avec lui.

Grâce à vous tous, Messieurs, et grâce au noble artiste dont le talent si pur, si élevé, si religieux, s'harmonisait si bien avec celui de son modèle, ce n'est pas « un humble monument » mais une magnifique statue qui va vous apparaître dans quelques instants.

Il ne nous appartient pas de parler tout à l'heure devant un auditoire nombreux, et de mêler nos voix obscures aux voix illustres que vous allez entendre. Pourtant, à cette fête si belle et si complète ne manquerait-il pas quelque chose, si aucune voix ne s'élevait pour vous louer vous-mêmes ?

Votre généreux appel a été entendu de loin. On vous a répondu de tous les points de la France et même de l'étranger, et dans cette adhésion il y a eu, non seulement un hommage rendu à la forme littéraire, mais la preuve de la communauté d'admiration, d'espérance, ou parfois d'indignation, qui vous unissait à Victor de Laprade et nous unit tous en ce moment.

L'Académie française nous a envoyé celui de ses membres que nous désirions tous voir prendre part à cette sorte de fête de famille.

M. François Coppée, en succédant à votre poète Forézien, et en le louant déjà si dignement, a acquis droit de cité parmi nous. Nous sommes tous bien vivement touchés de sa présence.

C'est avec une profonde émotion, Messieurs, que les fils de Victor de Laprade vous remercient. L'amour traditionnel du Forez que nous avons reçu de notre père, la sympathie qui nous unissait à ce que j'appellerai sa famille poétique, c'est-à-dire à ses disciples, ses amis, ses admirateurs, s'augmente aujourd'hui de toute notre reconnaissance, et nous contractons vis-à-vis de vous une dette que nous ne pourrons jamais acquitter.

Des applaudissements répétés accueillent ces trois allocutions. Les convives se séparent, pour se retrouver bientôt à la salle de la Diana, lieu fixé pour le départ du cortège.

A deux heures, le Conseil municipal, représenté par MM. Chialvo, premier adjoint, Périer, Félix, Hâtier, Chauve, Mervillon, Lafond, Huguet, Jouband,

Maillon, Duchez, Dérory, Palais, Jacquet, escorté par la compagnie des sapeurs-pompiers et précédé de l'excellente musique de l'*Harmonie Montbrisonnaise*, se rend à la Diana, où il est reçu par le bureau de la Société. La vaste salle a peine à contenir la foule des membres de la Diana, des souscripteurs et des invités.

Parmi ceux qui n'ont pu assister à la cérémonie, beaucoup ont écrit pour exprimer leurs regrets : nous avons le devoir de citer en particulier S. G. Monseigneur Foulon, archevêque de Lyon et de Vienne, MM. Clesse, sous-préfet et Fraisse maire de Montbrison, M. Sully-Prudhomme, de l'Académie française, M. E. de Parieu, ancien ministre, membre de l'Institut, le poète F. Mistral, M. E. Charles, recteur de l'Académie de Lyon, M. Bayet, doyen de la Faculté des lettres de Lyon, Mgr Carra, recteur des Facultés catholiques de Lyon, M. l'abbé H. Crapelet, supérieur de l'école de St-Thomas d'Aquin à Oullins, M. Pellorce, vice-président de l'Académie de Mâcon, M. A. Bonnel, président de la société d'éducation de Lyon, Madame la duchesse de la Roche-Guyon, Mademoiselle A. Biu-Faure, et MM. Ch. Alexandre, l'abbé Basson, M. de Boissieu, l'abbé Buer, curé de Saint-Cyr-les-Vignes, R. de Cazenove, de l'Académie de Lyon, comte de Charpin-Feugerolles, vice-président de la Diana, ancien député, Daubard, Delargille, directeur des postes et télégraphes du département, L. de Gaillard, ancien député, E. Gauthier, Genton, A. Gibon, Grimaud, l'abbé Guillibert, vicaire général d'Aix, E. Guillibert, J. Hetzel, adjoint du VI^e arrondissement de Paris, S. Jacquemont, l'abbé Jourdan, directeur de l'école Albert-le-Grand, à Arcueil, l'abbé Lachaud, G. Lefebvre, S. Liégeard, ancien député, Morin-Pons, G. Nadaud, A. Revel, l'abbé C.-A. Rousset et G. de Saint-Victor, ancien député.

Le cortège se forme. M. de Poncins, ayant à ses côtés M. Coppée, en grand costume de membre de l'Institut, et M. Bonnassieux et suivi de toute l'assistance, se dirige vers le jardin public par les boulevards Lachèze et de la Mairie. L'Harmonie Montbrisonnaise, conduite par M. A. Roux, marche en tête et fait entendre ses plus éclatantes fanfares. La compagnie des sapeurs-pompiers, commandée par M. Thevenet, architecte de la ville, sert d'escorte. Une foule nombreuse se presse sur le passage du cortège.

Les abords du jardin public sont décorés de mâts, d'oriflammes et d'écussons aux armes du Forez et de Montbrison.

La statue de Victor de Laprade se dresse dans la partie orientale du jardin, entre l'hôtel d'Allard et la grande pièce d'eau des Cygnes, au point désigné par M. Bonnassieux lui-même. Là naguère existait un banc où le poète, cette circonstance est bien connue des anciens habitués du jardin, aimait à venir s'asseoir lorsqu'il visitait sa ville natale. D'aucun autre endroit la vue n'est plus riante, et s'il eût eu à choisir l'emplacement de sa statue, c'est là sans doute qu'il eût souhaité qu'elle s'élevât.

Victor de Laprade est représenté debout, légèrement appuyé sur un cippe où sont inscrits les titres de ses principaux ouvrages. Sa figure est à la fois méditative et inspirée, et pendant que les yeux percent au delà des horizons terrestres, l'oreille tendue semble écouter la voix de l'Infini. La main gauche porte quelques feuillets de papier, la main droite se tient prête à y inscrire les vers dictés par la muse.

La statue, haute de 2^m 40, a été jetée en bronze par M. Gruet.

Le piédestal, exécuté sur les dessins de M. Poncet, architecte, a été offert par la famille du poète et tire d'une carrière dépendant de sa terre de Saint-Cyr-les-Vignes. Il est en granit, mesure 2^m 90 de hauteur et porte, sur sa face principale, l'inscription suivante :

A
VICTOR DE LAPRADE
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

1812 — 1883

SES CONCITOYENS,
SES AMIS, SES ADMIRATEURS.

Au dessus de cette inscription, on a suspendu une magnifique couronne de laurier, dont les belles feuilles vertes, chères aux guerriers et aux poètes, sont attachées par un ruban aux couleurs espagnoles. Cette couronne, offerte par Madame Antonia de Monteys de Guix, de Barcelone, sera, après la cérémonie, remise à Madame de Laprade, qui la conservera comme un précieux souvenir et la placera dans la chambre du poète.

Deux tribunes ont été dressées à droite et à gauche de la statue. La première est réservée à la famille de Victor de Laprade, dont les armes en décorent le frontispice. Madame de Laprade y prend place, entourée de MM. Norbert, Paul et Victor de Laprade, ses trois fils, de Madame de la Villardière, sa fille aînée, et de M. de la Villardière, de Madame de Sorbier de Pougnaudresse, sa fille cadette, et de M. de Sorbier, de M. le comte, et de M. le vicomte d'Ussel, ses neveux ; de Madame la comtesse d'Ussel, de M. Alphonse Chavassieu, de M.

le chanoine Gaffino, et de M. le comte et de Madame la comtesse de Saint-Laurent, ses cousins. Madame la comtesse de Poncins, Madame la vicomtesse de Meaux et Madame la comtesse du Plessis sont auprès de Madame de Laprade.

La tribune de gauche est destinée aux invités de la Diana et plus particulièrement aux dames; MM. Goure et Bourge, commissaires de la fête, en font les honneurs. Elle se remplit d'une brillante assistance.

Dans l'enceinte réservée, en face de la statue, des sièges ont été disposés pour les membres de la Diana et pour les souscripteurs. De nombreux spectateurs occupent tous les points d'où l'on peut voir et entendre les orateurs. Un détachement du 16^e d'infanterie fait le service d'ordre.

M. de Poncins prend place sur une estrade établie sur les marches du piédestal. Il a à sa droite MM. Coppée, Chialvo, Mollière et Ducurtyl, à sa gauche MM. Bonnassieux, Fontaine, Roux et Gonnard.

Une salve d'artillerie annonce le commencement de la cérémonie. L'Harmonie Montbrisonnaise exécute l'ouverture de *Poète et paysan*. Le silence rétabli, M. de Poncins se lève et offre en ces termes, à la ville de Montbrison, le monument dédié à la mémoire de Victor de Laprade:

DISCOURS DE M. LE COMTE DE PONCINS, PRÉSIDENT DE LA DIANA.

Messieurs,

Avant que la statue soit découverte et que les traits de Victor de Laprade s'offrent aux regards de la foule sympathique qui nous entoure, le président de la Diana, au nom de la Compagnie qu'il représente, a le devoir de prononcer quelques mots dont la seule prétention sera d'ouvrir la fête et d'être un remerciement pour tous.

Victor de Laprade a aimé son pays ; son pays le lui a rendu : aussi, lorsque le Forez et la France ont eu le malheur de le perdre, l'idée de lui élever un monument est sortie en même temps de l'esprit de tous ceux qui l'admiraient, du cœur de tous ceux qui l'aimaient. La Diana a pris l'initiative de cette œuvre, mais elle n'a pas eu de mérite en en concevant la pensée, car tout le monde l'avait avec elle ; elle n'a pas eu de peine à l'exécuter, car, bien différente des souscriptions ordinaires, où quelques amis dévoués cherchent à provoquer des offrandes plutôt non refusées que librement accordées, la souscription Laprade s'est faite, on peut le dire, toute sculée. Nous n'avons eu qu'à enregistrer les promesses et à recueillir les dons arrivant de toutes parts, du Forez d'abord, qui tenait à s'honorer lui-même en honorant son grand poète ; de Lyon, la ville où il avait vécu, travaillé, enseigné de longues années, de toute la France enfin, et même de l'étranger.

Au bout de peu de temps, le succès de l'entreprise était assuré, et la Diana, d'accord avec la famille de Laprade, pouvait s'adresser à un autre Forézien, au sculpteur éminent qui, de si bonne heure, a coupé les ailes de l'amour terrestre pour s'élever uniquement aux plus hautes conceptions de l'art ; Bonnassieux se chargeait de faire la statue de Laprade. Restait enfin la question du lieu où elle serait dressée. Ici le doute n'était pas permis ; la ville où il était né et où il avait voulu reposer après sa mort avait droit à sa statue, et la municipalité Montbrisonnaise mettait gracieusement à notre disposition les emplacements dont elle pouvait disposer. Ce sera dans le jardin de sa ville natale, au centre du Forez qu'il a tant aimé, au pied des montagnes de sa *Pernelle*, sur un piédestal de granit que, par une délicate et touchante attention, sa famille a voulu détacher de sa chère propriété du Perrey, que les traits de Victor de Laprade revivront pour la postérité.

Déjà plusieurs années se sont écoulées depuis sa mort, mais l'empressement et l'émotion de cette assemblée nous prouvent que son souvenir est aussi vivant que le premier jour ; Laprade n'est pas de ceux que quatre ans permettent d'oublier.

Maintenant l'œuvre est accomplie. Ce sera pour la Diana un sensible honneur d'y avoir attaché son nom ; elle s'estime heureuse d'offrir la statue de Laprade à la ville qui a abrité

son berceau et qui conserve sa tombe; à l'Académie française dont la voix va se faire entendre par la bouche du successeur qu'il se fût choisi lui-même; au Forez dont il est l'une des gloires les plus pures; à la France qui a gardé le culte du beau, du grand et du vrai; à sa famille enfin qui, après avoir partagé ses sentiments pendant sa vie, a hérité de son âme après sa mort, et qui nous permettra de lui dire ici combien sa sympathie et sa bienveillance ont été et demeurent précieuses à ses amis.

Merci à ceux qui nous ont aidés dans l'accomplissement de notre œuvre et à celui qui l'a exécutée; à ceux qui nous reçoivent et à ceux qui viennent nous voir; à ceux qui ont organisé cette fête et à ceux qui vont la compléter par l'éclat de leur parole. Nous voudrions les nommer tous; mais il faudrait nommer la plupart des membres de cette magnifique réunion. Nous ne pourrions le faire sans retarder trop longtemps l'instant où vous allez voir la statue de Laprade, l'œuvre de Bonnassieux, et où vous entendrez la voix de M. Coppée et d'autres voix éloquentes rendre à notre grand poète Forézien l'honneur qui lui est si bien dû.

M. Chialvo, au nom de la ville de Montbrison, répond ainsi :

DISCOURS DE M. CHIALVO,
PREMIER ADJOINT DE LA VILLE DE MONTBRISON.

Messieurs,

Si j'ai l'honneur de porter ici la parole au nom de la municipalité, je tiens à dire que cet honneur m'est échu par suite de douloureuses circonstances.

M. Paul Dulac avait été délégué par le maire de Montbrison pour représenter la ville à cette fête du souvenir.

Il avait accepté avec joie l'honneur qui lui était fait et dont, entre tous, il était digne, car le premier, il avait demandé pour ce beau jour tout l'éclat que les modestes ressources d'une petite ville peuvent offrir pour fêter un illustre enfant du Forez.

Mais l'homme propose et Dieu dispose. La mort de M. le docteur Magnien est venue frapper notre ami dans ses plus

chères affections. M. Dulac se doit aujourd'hui à sa famille éplorée à laquelle j'adresse, au nom de tous ceux qui ont connu le docteur Magnien, l'expression de nos sentiments de condoléance.

M. Dulac m'a écrit pour me prier de le remplacer. Pouvais-je refuser ?

Je ne me sens pas à la hauteur de cette mission, mais je compte sur votre bienveillance, Messieurs, pour suppléer à mon incapacité.

N'attendez pas de moi un discours.

Permettez-nous seulement, Monsieur le président de la Diana, de vous remercier au nom de la ville de Montbrison, des paroles par trop élogieuses adressées à la municipalité.

Permettez-nous de remercier les organisateurs de cette fête et tous ceux qui ont répondu à leur appel.

Nous avons aussi à remercier la famille de Laprade, qui hier encore prodiguait ses largesses aux pauvres de Montbrison et me remettait pour eux un important secours. Nous avons enfin à remercier la Société de la Diana et tous les souscripteurs du monument.

Nous sommes heureux de voir élevée, à Montbrison, à la mémoire de notre illustre concitoyen, l'œuvre de l'éminent statuaire, qui appartient lui aussi à notre grande famille du Forez.

Nous vous remercions, Messieurs de la Diana, du précieux souvenir dont vous venez de doter notre ville ; vous aviez déjà, bien des titres à notre reconnaissance, aujourd'hui vous avez conquis notre amitié.

Au nom de la ville de Montbrison, merci !

Là devrait se borner ma tâche ; des voix autorisées vont faire l'éloge du poète illustre, de l'ami dévoué, de l'homme de bien que nous sentons revivre ici.

Il ne manquera ni un épi à sa gerbe d'éloges, ni une fleur à sa couronne.

Pour moi qui n'ai connu Laprade que par ses œuvres, pourrais-je sans témérité vouloir ajouter une pierre au monument que lui élèvent ses compatriotes ?

Mais l'auteur des *Voix du silence* a écrit une lettre intime et inédite dont je voudrais faire retentir les accents aux oreilles de tous ceux qui portent le noble nom de Français.

Cette lettre, je l'ai eue dans mes mains et en deux mots voici son histoire :

En 1870, Laprade était à Lyon. Apprenant que l'ennemi arrivait à Dijon, il écrivit à ses fermiers :

« Les Prussiens vont être à Lyon. Dans huit jours ils seront
« à Montbrison, dans mes domaines de Fontanes et de Précieu... ;
« n'attendez pas leur arrivée. Dès que vous apprendrez qu'ils
« sont à Lyon, mettez le feu aux quatre coins des bâtiments
« de mes fermes. Je ne veux pas que les Allemands trouvent
« chez moi un seul grain de blé. »

Messieurs, devant ce patriotisme je m'incline et j'admire !

Laprade a écrit de beaux vers ; mais si vous vouliez graver un passage de ses œuvres sur le granit de ce piédestal, je ne crois pas que vous puissiez trouver une page plus belle et plus digne de passer à la postérité.

L'auteur de *Pernette* possédait l'amour vrai de son pays. Il a écrit *le Livre d'un père*, mais en père aussi il a donné là une grande leçon à nos enfants.

Parmi ceux qui viendront admirer l'image de Victor de Laprade, beaucoup n'auront pu lire ou comprendre ses chefs-d'œuvre, tous du moins pourront apprendre de lui à aimer leur pays jusqu'à l'abnégation complète, jusqu'au sacrifice absolu.

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à de si nobles paroles. Les œuvres de Victor de Laprade lui vaudront l'admiration des hommes de goût, cette simple lettre écrite en l'année terrible lui vaudra l'estime de tous les gens de cœur.

Partout on dira dans le monde que Laprade a été un homme de génie, nous, Montbrisonnais, nous serons fiers d'ajouter que notre concitoyen fut un grand Français.

Aujourd'hui l'heure est solennelle... Comme en 1870, nos ennemis d'outre Rhin nous épient ; ne sortons pas d'ici sans jurer à la mémoire de celui qui n'est plus, que tous nous serons comme lui des patriotes et des Français.

Pendant ce discours, le voile qui cachait jusqu'alors la statue est tombé. M. François Coppée se lève à son tour et prend la parole au milieu d'un profond silence :

DISCOURS DE M. FRANÇOIS COPPÉE, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Messieurs,

L'Académie française, qui s'honore d'avoir possédé Victor de Laprade et à laquelle il était fier d'appartenir, a chargé son humble successeur d'incliner devant ce monument le souvenir de la Compagnie, et de vous dire quelle affectueuse estime elle garde pour l'homme si droit et si pur, quelle fidèle admiration elle conserve pour le noble et haut poète.

J'ai déjà eu l'insigne honneur et le plaisir bien doux de louer solennellement celui dont vous fêtez aujourd'hui l'illustre mémoire et je n'ai pas à recommencer ici un éloge qui n'est plus à faire. Que pourrais-je ajouter, en effet, à ce que tant d'esprits de premier ordre, Villemain, Quinet, Montalembert, Guizot, Vitet, tant d'autres encore, ont pensé, dit et écrit de Victor de Laprade ? Je dois donc me borner à rappeler combien son œuvre est excellente, combien sa vie fut exemplaire, et à déposer une palme triomphale de plus au pied de ce bronze, où l'artiste a si bien évoqué la belle et pensive physionomie de votre glorieux compatriote.

Dans ce siècle finissant, où notre poésie nationale a brillé d'un si prodigieux éclat, où tant de cordes d'or ou d'airain ont été ajoutées à la lyre française, où Lamartine a coulé comme un fleuve d'harmonie, où Victor Hugo a soufflé comme une tempête de sublime, aucun poète peut-être, — je parle seulement ici de ceux qui ont gravi les hautes cimes de l'art — aucun poète n'a su mettre dans ses ouvrages, au même degré que Victor de Laprade, ce mérite suprême, l'absolue et parfaite unité. Nous pouvons d'autant mieux le reconnaître aujourd'hui que l'œuvre est terminée, complète, et que nous la jugeons dans son ensemble, avec le recul nécessaire. Elle nous offre le rare phénomène d'une inspiration sans défaillance et qui n'a pas connu de déclin, d'une inspiration toujours sereine, toujours élevée, toujours mise au service des grands sentiments, des généreuses pensées, qui anime de son souffle puissant et pur la moindre strophe, le moindre vers du poète et qui imprime

à toutes ses productions le même caractère de noblesse, de grandeur et de beauté.

Cette unité, qui me frappe et que j'admire chez Victor de Laprade, n'est ni de la monotonie, ni surtout de l'immobilité. Au contraire, son esprit a toujours suivi une marche progressive et n'a pas cessé, par d'heureuses métamorphoses, de se rapprocher de la perfection. Ceux qui auraient pu craindre qu'il s'attardât dans un panthéisme plein de poésie sans doute, mais un peu brumeux et incertain, qu'il restât absorbé dans le rêve mystique où le plongeait la contemplation de la nature, ont été bien vite rassurés. Ils ont vu l'auteur de *Psyché* et d'*Hermia* devenir délicieusement chrétien dans les *Poèmes évangéliques*, s'enflammer jusqu'à la satire pour la défense de sa foi et de ses convictions, unir dans *Pernette* le drame à l'idylle, trouver, pendant les désastres de l'invasion allemande, des accents inoubliables de douleur et de patriotisme, répandre enfin, dans le *Livre d'un Père*, les mâles et charmantes tendresses de son cœur. C'est ainsi que ce cher poète se transformait en se perfectionnant et, sans jamais désertier l'idéal, s'imprégnait toujours davantage de vie et de vérité, se laissait gagner de plus en plus par les émotions humaines. Le grand chêne avait d'abord exhalé vers le ciel, comme un hymne et comme un encens, les murmures et les parfums de son âme végétale ; mais plus tard, des orages ont agité ses branches sombres, les oiseaux l'ont peuplé de nids frémissants et l'ont rempli d'exquises chansons.

Chez Victor de Laprade, l'existence vaut l'œuvre, la dignité morale égale le don poétique. Homme de tradition et de fidélité, modeste d'esprit, fier de cœur, indépendant surtout et désintéressé, il a vécu toujours selon l'honneur et le devoir ; et à l'heure de la disgrâce, je dirais presque de la persécution, il a montré le plus simple et le plus ferme courage. Cette âme virgilienne avait le stoïcisme d'un Caton.

Il est naturel — n'est-il pas vrai, Messieurs ? — en parlant de Laprade, de songer aux montagnes, qu'il a si souvent et si éloquentement chantées, aux montagnes dont il sentait si vivement les beautés grandioses et le charme pur, où il a été enthousiasmé par le lever du soleil répandant sa lueur rose sur les glaciers, où il a été délicatement touché par les petites fleurs sauvages poussant à travers la neige. Eh bien, c'est à

la vie des montagnards que j'emprunterai une comparaison pour définir la gloire de Laprade, s'élevant par degrés, sans secousse, mais avec certitude. Elle me rappelle le pas de l'habitant des Alpes ou de l'ascensioniste, qui semble lent, mais qui est sûr, et qui va toujours plus haut. Votre poète n'a pas eu les débuts éblouissants de certains autres ; il n'a pas connu les succès enivrants, la tumultueuse popularité. Non, il a vécu en solitaire, pour mieux écouter la musique divine qui chantait dans son cœur. Il a pris le chemin le plus difficile, celui qui monte, et il l'a suivi courageusement, sans s'arrêter. Mais, aujourd'hui, il reçoit sa récompense. Tandis que plusieurs de ses rivaux, qui étaient partis en triomphateurs, se sont égarés en route ou sont tombés à mi-côte, lui, il a touché le but, il est sur le sommet. Voici sa statue !

Une statue ! Sans doute, l'ancien usage était injuste qui réservait exclusivement ce grand honneur aux rois et aux conquérants ; mais on doit convenir aussi que, parfois, dans nos temps troublés, il a été décerné par des caprices peu durables, par des passions d'un jour. Tel marbre hautain n'a joui que d'un triomphe provisoire ; plus d'un bronze pompeux retournera tôt ou tard à la fonte. Mais le poète que voici restera debout sur son piédestal, protégé par le pieux et légitime orgueil de ses concitoyens et par le respect de tous. Cette statue durera, car elle est méritée, et il y a dans son métal des éléments autrement précieux que l'or et l'argent mêlés à l'airain de Corinthe : il y a de l'idéal et de la vertu.

De longs et chaleureux applaudissements saluent ce discours.

M. Fontaine, professeur de littérature française à la Faculté des lettres de Lyon, ancien professeur au lycée de Saint-Etienne, s'exprime ainsi, au nom de l'Université :

DISCOURS DE M. FONTAINE,
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON.

Messieurs,

La Faculté des Lettres de Lyon ne compte plus dans ses rangs un seul des professeurs qui étaient il y a trente ans les

collègues de M. de Laprade. Le dernier de ceux qui l'avaient personnellement connu, mieux désigné que tout autre pour rendre hommage au poète dont il avait été l'ami, vient de nous être cruellement enlevé.

Mais son souvenir n'en est pas moins vivant parmi nous. Il se perpétue, comme une pieuse tradition, dans le corps auquel il a si longtemps appartenu, où il a enseigné avec tant d'éclat, et auquel il a légué un si bel exemple de dignité, de dévouement et d'indépendance. Tous ont eu la même pensée, et les étudiants de l'Université de Lyon se sont fait un honneur et un devoir de se joindre à nous pour cette fête.

Nous savons, et par la lecture des livres où il a condensé l'esprit de son enseignement, et par le témoignage de ceux qui ont eu la bonne fortune de l'entendre, — ils sont nombreux encore à Lyon, où sa mémoire a conservé tant d'amis — nous savons ce que fut Victor de Laprade comme professeur. S'il était nécessaire de prouver que nos anciennes Facultés, bien que dénuées d'étudiants, obligées de compter avec le goût d'un public trop mobile et inconstant, savaient cependant donner un enseignement grave, utile et sincère, son exemple suffirait. Dédaignant ces grands effets oratoires souvent destinés à dissimuler le vide de la pensée, peu soucieux d'attirer la foule, à laquelle ne peut convenir qu'une vulgarisation trop facile, il avait vu venir à lui dès le premier jour et conserva jusqu'à la fin, en le voyant chaque année s'accroître, un public d'élite, non de simples auditeurs, mais de fidèles, et tous parlent encore avec émotion de ces belles leçons préparées par tant d'études, mûries par tant de réflexions, de cette parole sans apprêt, mais pleine de séduction comme de force pénétrante.

Quelle fortune pour les auditeurs de ce cours, fortune bien rare et presque unique, d'entendre commenter les grandes œuvres de nos poètes par un poète lui-même si accompli, de parcourir l'histoire de notre littérature en compagnie d'un homme qui avait déjà sa place assurée dans cette histoire !

Cet enseignement dura quatorze ans. De beaux livres en sont sortis, qui le font revivre. Pourquoi faut-il que le cours en ait été si tôt interrompu, et qu'à quarante-neuf ans, en pleine possession de sa vigueur, il se soit vu brusquement écarté de cette chaire où tant de succès l'attendaient encore ? Tous nous connaissons

cet incident pénible. Il a eu dans l'Université, dans toute la France libérale, un douloureux retentissement. Il fut alors commenté avec passion, il l'est encore quelquefois. Nous ne chercherons dans cette disgrâce courageusement affrontée et subie qu'une nouvelle preuve du désintéressement de l'homme, de la vaillance de l'écrivain. Dans cette malheureuse diversité de partis, il est un sentiment qui nous trouve unanimes, et que seul il convient d'évoquer ici, celui d'un sympathique respect pour le poète inspiré, pour le professeur éminent, pour le penseur austère et religieux, pour l'homme de bien, pour le vrai et généreux Français qui fut Victor de Laprade.

C'est ce double témoignage de vive admiration pour l'écrivain, de profonde vénération pour l'homme, que la Faculté des lettres de Lyon, dont il était resté membre de cœur, m'a chargé d'apporter ici en son nom. Nous sommes, nous resterons toujours fiers de le compter parmi nos devanciers et nos maîtres. Le nom d'un pareil ancêtre est une noblesse.

A M. Fontaine succède M. Léon Roux, représentant de l'Académie de Lyon :

DISCOURS DE M. LÉON ROUX,
PRÉSIDENT DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES
DE L'ACADÉMIE DE LYON. "

Messieurs,

Lorsqu'en 1858 Laprade se présenta à l'Académie française, il alla rendre visite à Villemain qui lui fit, je n'ai pas besoin de le dire, un excellent accueil. Grande fut sa surprise quand, séance tenante, le célèbre professeur lui récita d'un bout à l'autre plusieurs pages des *Symphonies* et des *Poèmes évangéliques*. Villemain prouvait ainsi la rare mémoire dont il était doué ; en même temps il témoignait, sous la forme la plus flatteuse, de son admiration pour le poète. Trente ans se sont écoulés depuis le jour où ce jugement était porté par un maître dans l'art de la critique. Le temps lui a donné sa consécration, et voilà, Messieurs, que vous y ajoutez aujourd'hui la vôtre, en décernant à Laprade l'hommage suprême, celui qui n'est réservé qu'aux hommes illustres.

L'Académie de Lyon devait bien avoir sa place dans cette fête mémorable. Si, en effet, Laprade appartient à Montbrison par sa

naissance (1), par ses ancêtres, par ces amitiés précieuses qui font le charme de la vie, il appartient aussi à Lyon à plus d'un titre. C'est là qu'il a été élevé ; c'est là qu'il a vécu ; c'est dans cette vieille métropole des Gaules qu'il a puisé quelques-unes de ses meilleures inspirations. Mais que dis-je ? Laprade appartient à la France, car il est un de ses plus grands poètes. Et je ne m'étonne pas que l'Académie française ait voulu, elle aussi, être présente à cette solennité. Qui pouvait mieux la représenter que cet autre favori des Muses, ce poète fin et délicat, si digne à tous égards de son éminent prédécesseur ? L'Académie de Lyon avait encouragé les débuts de Laprade (2) ; elle n'avait pas tardé à l'admettre dans son sein (3) et, plus tard, lorsqu'il parvint dans ce premier cénacle littéraire du pays (4), qui a, dit-on, le privilège de conférer l'immortalité à ses élus, elle estima qu'un tel honneur avait rejailli sur elle. Appelé à prendre la parole en son nom dans cette brillante assemblée, j'ai pensé qu'il y aurait quelque avantage à rechercher avec vous quelle idée préside à cette imposante cérémonie, quelle impression nous devons en garder. Peut-être, si je puis faire voir l'enseignement fécond qu'elle contient, jugerez-vous que je ne suis pas resté trop au-dessous de ma tâche.

Sans doute, en élevant une statue à Laprade, la ville de Montbrison a voulu acquitter la dette de sa reconnaissance envers celui qui a jeté sur elle un si vif éclat. Mais cet hommage à un passé glorieux, à une vie exemplaire serait peu, s'il n'avait pas surtout pour but d'instruire le présent et de préparer l'avenir. Laprade a dit, dans la langue mélodieuse que les anciens appelaient la langue des dieux, les devoirs divers qui s'imposent à l'homme ici-bas ; il a exalté dans des vers qu'on n'oubliera pas l'honneur, le courage, le dévouement, toutes les vertus qui distinguent le croyant et font le grand citoyen ; il a su communiquer à nos âmes quelque chose du rayon d'en haut qui illuminait son génie. Voilà pourquoi le bronze doit

(1) Il est né à Montbrison, le 13 janvier 1812.

(2) Le 17 mars 1840, l'Académie l'admit à lire devant elle une pièce de vers.

(3) Le 7 juin 1842.

(4) Le 11 février 1858.

perpétuer son image au milieu de nous. Des deux écoles qui se disputent aujourd'hui l'éducation de la jeunesse, l'une qui fait de l'individu son souverain maître et son unique juge, et qui prétend le conduire à la liberté en l'affranchissant de toute règle et de tout frein, l'autre qui lui dit : mon programme est dans le Décalogue et dans l'Evangile, efforce-toi de le remplir, la vraie liberté est à ce prix, Laprade appartient à la seconde. Nul, parmi nos contemporains, n'a plus vaillamment porté son drapeau ; nul n'a mieux parlé à l'homme de sa véritable origine et de son immortelle destinée. C'est pourquoi, Messieurs, vous avez voulu que ce chantre inspiré du devoir se survécût en quelque sorte à lui-même ; vous avez voulu qu'il restât debout au milieu de nous, comme s'il devait nous enflammer encore par sa parole et par son exemple.

Le chantre inspiré du devoir, c'est ainsi que je nommerais Laprade ; un hymne plein d'enthousiasme au devoir, c'est par ce mot que je résumerais son œuvre si, après l'éloquent discours que nous venons d'entendre, après tant de portraits qui ont été déjà faits de cette admirable figure, il m'était permis d'en tracer à mon tour une rapide esquisse.

On a dit de lui : c'est le poète des sommets. Rien n'est plus vrai ; car, s'il a peint d'une manière charmante les coteaux pittoresques que nous voyons d'ici, les riantes montagnes du Forez qu'il aimait tant, il a aussi gravi les pics escarpés des Alpes, il a chanté leurs cimes majestueuses et leurs glaciers éternels. Mais à côté des sommets du monde physique, il y a les sommets du monde moral, reliés les uns aux autres par une sorte d'affinité mystérieuse. Suivons Laprade sur ces hauteurs sereines qu'il n'a cessé d'habiter. Nous verrons qu'il n'est jamais plus éloquent que lorsqu'il nous présente l'accomplissement du devoir comme l'idéal de la vie.

Une telle éloquence devrait assurément exercer son empire sur tous les cœurs. Mais il est des esprits faibles, victimes d'un réalisme grossier, qui s'attaque non seulement à ce que nous respectons le plus, mais à la langue elle-même, cette noble langue française, devenue méconnaissable dans ses écrits. Ceux-là trouveront peut-être le langage de notre poète trop grave, trop austère. Ils l'eussent préféré plus gai, plus enjoué, tranchons le mot, plus amusant. Eh bien ! je conviens que

Laprade, à l'exemple de son maître Corneille, n'a pas écrit pour nous amuser. Qu'ils s'éloignent donc ceux qui ne voudraient trouver dans ses ouvrages qu'une lecture frivole, qu'un vain et futile passe-temps. L'antiquité païenne elle-même leur dirait : Laprade n'a point invoqué la Muse au regard lascif et au visage grimaçant qui plait aux poètes de la décadence. Il doit tout à cette blonde fille de l'Attique, à cette chaste et pure Minerve, la déesse de la Sagesse, si belle au Parthénon sous le oiseau de Phidias, si éloquente dans les vers qu'elle dictait à Homère et à Sophocle.

Mais qu'est-il besoin de ces fictions ingénieuses pour définir l'œuvre de notre cher poète ? Une pensée principale le dirige ; un plan invariable se déroule devant lui. Laprade ouvre le livre de la nature ; il voit le nom de Dieu écrit à toutes les pages de ce livre magnifique, et il s'écrie :

Dieu se révèle à moi dans la nature en fête (1).

Le faire voir à tous, tel sera désormais le but de ce croyant, de ce nouvel apôtre. Il montrera donc la main du jardinier invisible, comme il l'appelle (2), dans la frêle tige de l'arbrisseau et dans les fortes racines du chêne séculaire. Il ne cessera de répéter que tout obéit au Maître de l'univers, depuis les astres étincelants qui brillent à la voûte céleste, jusqu'à l'humble mousse qui tapisse la forêt. Il dira que si la grandeur de Dieu apparaît dans l'immensité de l'océan, dans les profondeurs inexplorées du désert, dans les éclats de la foudre et de la tempête, le grain de blé que nous confions au sillon atteste aussi les bienfaits de la divine Providence. Il dira encore que si l'aigle salue le Créateur du haut des nues de sa voix puissante, le petit oiseau célèbre aussi ses louanges, quand sur l'aubépine en fleurs il chante la venue du printemps.

Qu'on me permette quelques citations. Elles vaudront mieux que cette pâle analyse pour faire apprécier l'œuvre et l'ouvrier.

La nature parle au poète ; partout elle lui annonce la présence de Dieu :

(1) Le Livre d'un père. *Pro aris et focis*.

(2) Les Symphonies. *Symphonie alpestre*.

Oui, c'est Dieu qui circule en cet immense corps,
Dans la moindre corolle ;
Ces formes, ces couleurs, ces parfums, ces accords,
Tout n'est que sa parole (1).

.....
C'est lui que nous allions chercher
Sous les sapins, sur la bruyère ;
Nous grandissions sur le rocher
Dans l'art sacré de la prière (2).

Les grands arbres aussi ont leur langage :

Allons revoir la place où tomba le grand chêne,
Dont j'interrogeais l'âme et que j'ai tant pleuré.

.....
J'aimais comme un aïeul cet arbre aux fortes branches ;
Il parlait à mon cœur de paix et d'infini (3).

Les déserts, avec leurs immenses espaces, lui donnent l'impression que voici :

Pareux, par le contact de leur grandeur paisible,
J'ai mieux senti mon âme et le monde invisible ;
J'ai plus adoré Dieu, plus exécré le mal ;
J'ai d'un accent plus ferme attesté l'idéal (4).

Ailleurs :

Chastes fleurs du désert, dont l'haleine est si douce,
Près de vous je respire un calme inattendu.
L'orage qui grondait en mon cœur éperdu
Se dissipe en touchant la bruyère et la mousse (5).

Le poète aime les larges horizons ; rien ne doit lui cacher le ciel :

Feuilles, tombez, laissez-moi voir les cieux (6) !

Voilà pourquoi nulle part il n'a plus d'aspiration vers Dieu que sur la cime des montagnes :

C'est la clarté surnaturelle
Qui vers les hauts lieux me conduit,

(1) Id. *La source éternelle*.

(2) Le Livre d'un père. *Soyez des hommes*.

(3) Id. *Silva nova*.

(4) Id. *Pro aris et focis*.

(5) Les Symphonies. *Symphonie alpestre*.

(6) Id. *Feuilles, tombez !*

Jour que mon âme porte en elle
Et qui n'aura jamais de nuit (1).

.....
Prions ! A mieux prier les hauteurs sont propices (2).

.....
Souvenez-vous, enfants, de prier sur les cimes (3).

.....
L'âme qui sait atteindre à la cime où nous sommes
S'y rapproche de Dieu, sans s'éloigner des hommes.
Elle est là pour descendre et monter tour à tour ;
Et des sommets, parés de neige et de bruyères,
Elle s'élance au ciel en gerbes de prières
Et revient sur la terre en semences d'amour (4).

Ainsi, pendant que le matérialiste n'aperçoit rien dans la nature qu'une succession de phénomènes, dont la cause et le but lui échappent, qu'un ensemble de forces aveugles, produit du hasard ou plutôt du néant, Laprade voit le doigt de Dieu dans toutes les merveilles qui nous entourent. Mais l'élan d'une foi muette et solitaire ne peut suffire à cette âme généreuse. Entendez ce cri qui s'échappe de ses lèvres :

Que ne puis-je, ô nature, à tes autels en flammes
Convier avec moi toutes les saintes âmes,
Avec elles goûter cette extase à genoux (5) !

Il parle donc ; il a d'irrésistibles accents pour nous émouvoir, et voilà que sans efforts nous montons avec lui vers ces pures régions où les nuages se dissipent, où l'infini se découvre devant nous.

Ce n'est point assez de dire que Laprade appartient avec tous les grands poètes à l'école spiritualiste, et que la croyance en Dieu est la source inépuisable de ses inspirations. Il est aussi, il est surtout un poète chrétien. Son Dieu, c'est celui qu'ont chanté les Corneille et les Racine, c'est le Dieu de l'Evangile, c'est le Christ Rédempteur. Aussi avec quelle foi, avec quel amour suit-il le Sauveur depuis le berceau de

(1) Les Voix du silence. *Coucher de soleil*.

(2) Id. *La Trêve de Dieu*.

(3) Id. *Ibid.*

(4) Les Symphonies. *Symphonie alpestre*.

(5) Odes et poèmes. XIX.

Nazareth jusqu'à la croix du Calvaire (1) ! Ici encore le poète atteint son but, car ses vers exhalent comme le parfum d'une prière que l'on prononce avec lui.

Sans doute sa foi est humble, témoin cette invocation au Seigneur :

Non, je n'ai pas cherché ma force dans moi-même:
Je l'implore de vous, j'attends et je vous aime;
Parlez-moi quelquefois !
Je sais que le poète, en son art difficile,
Est maître d'autant plus qu'il s'est fait plus docile
A votre seule voix (2).

Mais cette foi est entière :

La foi, bien mieux que la boussole,
Conduit les cœurs et les vaisseaux.
Le martyr que la foi console
Des lions brave les assauts.
Chaque astre, sur la foi du Maître,
Vole à son but sans le connaître;
Et Dieu te le révèle, à toi !
Crois donc, ô raison trop altière !
L'œuvre de la nature entière
N'est qu'un immense acte de foi (3).

Laprade n'a pas été moins heureux quand il a peint les devoirs de l'homme envers lui-même. Témoin des progrès du matérialisme, qui n'assigne à l'activité humaine d'autre objet que l'acquisition de la richesse et la satisfaction des plus basses convoitises, il ne voit pas l'avenir sans angoisses :

Quels fruits, quelles moissons portera l'avenir,
Quand déjà le printemps voit les feuilles jaunir ;
Lorsqu'au lieu d'éclater en fleurs, même en épines,
La sève redescend des branches aux racines (4) !

Et ailleurs :

Tout s'abaisse ; on descend par d'invisibles pentes.
Les visages sont fièrs, les âmes sont rampantes.
Oui, les vertus s'en vont ; les mœurs suivent les arts ;
Les antiques sommets croulent de toutes parts (5).

(1) Poèmes évangéliques.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) Odes et poèmes. *Jeunes fous et jeunes sages.*

(5) Poèmes civiques. *Esto vir.*

Chose remarquable ! lorsque ce voyageur d'élite descend des sommets, qui sont ses vrais domaines, pour mettre un moment le pied dans nos cités où le mal revêt tant de formes différentes, ses vers nous frappent par un contraste inattendu (1). Cette âme, qui ne semblait faite que pour la contemplation paisible des beautés de la nature, cette pensée tendre et rêveuse qui avait, il n'y a qu'un instant, des accents si doux, prend tout à coup une teinte sombre et irritée. A la véhémence qu'il déploie contre les désordres de notre temps, la soif insatiable de l'or, ce fléau du jour, les égarements de l'ambition, les débordements du vice, on se souvient de Juvénal, et je sais plus d'un bon juge qui n'a pas craint de le placer à côté du grand satirique.

Pour échapper à la contagion, dont le flot monte toujours, Laprade ne voit pas de meilleur moyen, après la religion, que cette autre œuvre de Dieu qu'on appelle la famille. Si l'ordre, c'est-à-dire la conformité au plan divin, y règne, les enfants en seront l'honneur et la joie. Ils en seront la tristesse et peut-être la honte, s'ils ne reçoivent pas une éducation chrétienne. Se peut-il qu'une telle vérité ait des contradicteurs ? Se peut-il qu'il y ait des pères de famille assez ennemis d'eux-mêmes pour fermer ici les yeux à la lumière ? En tout cas, il n'a pas dépendu de Laprade qu'elle n'apparaisse claire et saisissante à tous.

La prière d'abord, le travail ensuite, voilà le programme de la journée, tel qu'il le trace à ses enfants :

Enfants ! debout ; la chambre est pleine de lumière.
Aux pieds de notre Dieu nous reviendrons ce soir.
Allons dans le travail poursuivre la prière,
Et tous, grands et petits, faisons notre devoir (2).

Plus loin :

Mes enfants, il faut qu'on travaille !
Il faut tous, dans le droit chemin,
Faire un métier, vaille que vaille,
Ou de l'esprit ou de la main (3).

(1) Tribuns et courtisans, *passim*.

(2) Le Livre d'un père. *Prière du matin*.

(3) Id. *Travaillons*.

La vie, nous ne le savons que trop, est pleine d'amertume et de tristesse. Lorsque nous en voyons arriver le terme, qui de nous voudrait la recommencer ? Qui de nous ne dirait avec le poète :

Fuyez, ô mes printemps, je ne veux plus de vous.
Je vous connais trop bien pour songer à revivre !
Je sais trop à quel but mènent tous les chemins ;
Je sais quel est le fond du vase où l'on s'enivre ;
Je sais, ô mes beaux jours, quels sont vos lendemains (1).

Et cependant, s'il est quelque part un rayon de bonheur, c'est encore au foyer chrétien qu'il faut le chercher. Le poète nous l'apprend :

En vain, de sa douce voix
Dans nos bois
La brise de mai soupire ;
Les chênes, mes vieux amis,
Endormis,
Ne savent plus rien me dire,
.....
J'ai dans mon cœur, riche encor,
Un trésor ;
J'ai ma tendresse infinie ;
Sous mon toit j'ai le printemps
Et j'entends
Son éternelle harmonie.

Car j'ai vos fredons joyeux,
Vos grands yeux
Pleins de sourire et de flammes ;
J'ai surtout, perles sans prix,
Mes chéris,
Vos belles petites âmes (2).

Mais ce bonheur ne luit que pour le père qui a rempli son devoir. Quelle responsabilité pèse sur lui !

C'est à moi, dans notre nuit sombre,
De vous diriger par la main
Loin de l'ornière et du grand nombre,
De vous montrer votre chemin ;

(1) Les Symphonies. *Symphonie des saisons.*

(2) Poèmes civiques. *Le printemps d'un père.*

De vous enseigner, par l'exemple,
Sans nuls pensers ambitieux
A dresser dans votre âme un temple
Au sévère honneur des aïeux (1).

Les aïeux ! Ah ! Ils ne tiennent pas une place moindre que celle des enfants dans le cœur du poète. Leur nom béni revient à chaque instant sous sa plume. C'est là l'un des traits caractéristiques de son œuvre. S'inspirant de l'exemple donné par la sagesse antique, il veut que leurs images vénérables soient constamment sous nos yeux. Ils garderont le foyer, ils veilleront sur nous, ils nous montreront le chemin du devoir, si jamais nous étions tentés de nous en écarter.

Le poète les propose pour modèle à ses enfants :

Des leçons du foyer qu'ils apprennent sans cesse
Le respect des aïeux, source de la sagesse ;

.....
Surtout ce vieil honneur, richesse peu commune,
Par qui l'homme est toujours plus haut que la fortune (2).

Au milieu de nos revers, il trouve dans le souvenir des aïeux une raison de reprendre courage :

Elevez votre cœur et vos yeux
Vers les sommets de notre histoire ;
Saluez l'œuvre des aïeux
Et leurs noms rayonnants de gloire (3).

Sa pensée, disons mieux, son culte pour les aïeux, il l'exprime dans ce vers admirable, digne du grand Corneille :

Vivons avec nos morts et prenons-les pour juges (4).

Le père et la mère occupent le premier rang dans cette pieuse galerie des ancêtres. Il rappelle à ses enfants de quelle vénération ils sont l'objet à son foyer :

Devant eux le matin et le soir, à genoux,
J'ai fait durant vingt ans ma prière avec vous (5).

(1) Le Livre d'un père. *Loin du foyer.*

(2) Les Symphonies. *Dédicace.*

(3) Le Livre d'un père. *Soyez des hommes.*

(4) Id. *Nos morts nous aident.*

(5) Id. *Les deux portraits.*

Quelle reconnaissance pour son père !

Il fut mon maître en tout, c'est de lui que j'ai pris
Les dogmes que je sers, la langue que j'écris (1).

A l'un de ses fils, qui doit être médecin, il recommande la charité dont son grand-père a toujours fait preuve dans l'exercice de cette belle profession :

Ce bon grand-père a fait ainsi.
Toi, tu l'imiteras sans cesse,
N'ayant pas le moindre souci
Des honneurs et de la richesse.

Cher enfant, ne regrette rien,
Le renom, l'éloge illusoire.
Tu vivras en faisant du bien.
Va ! c'est la plus solide gloire (2).

Quels sentiments profonds de piété envers sa mère ! Il lui dédie ses *Poèmes évangéliques* :

Il est à vous ce livre issu de la prière,
Qu'il garde votre nom et vous soit consacré.
Ce livre où j'ai souffert, ce livre où j'ai pleuré,
Ainsi que tout mon cœur il est à vous, ma mère (3).

Il adjure ses enfants de s'inspirer de son exemple :

Soyez à son exemple, à son culte fidèles,
Aux plus humbles devoirs assidus chaque jour,
Afin d'aller ensemble, emportés sur ses ailes,
Rejoindre les aïeux dans l'éternel séjour (4).

Des devoirs envers la famille proprement dite aux devoirs envers la grande famille, envers la patrie, il n'y a qu'un pas. Laprade n'a pas eu de peine à le franchir. Nul n'a plus aimé la France, comme l'attestent ces vers adressés à ses enfants :

Aimez-la sans vous lasser jamais,
Sans perdre un seul jour l'espérance ;
Aimez-la comme je l'aimais,
Aimez la France. (5)

(1) *Ibid.*

(2) *Id. Petit docteur.*

(3) *Poèmes évangéliques.*

(4) *Ibid.*

(5) *Le Livre d'un père. La France.*

Nul ne l'a voulue plus grande, plus libre, plus heureuse. Mais cette grandeur, il ne la demande pas à de vaines conquêtes, dont l'éclat s'évanouit si vite et qui sèment autour d'elles tant de deuils et de ruines. Il la trouve dans le rayonnement pacifique des qualités merveilleuses dont notre race est douée. La liberté ! Ah ! comme il en est épris, comme il aspire de toutes les puissances de son âme à son règne fécond, réparateur. Il hait l'oppression, qu'elle vienne d'en haut ou d'en bas ; et de la même plume qui ose braver Napoléon, il flétrit les excès de la multitude :

Le nombre et la raison sont rarement d'accord.
J'ai vu dans tous les temps, et surtout dans le nôtre,
Dans un camp la justice et la foule dans l'autre (1).

Surtout il est inexorable pour la tyrannie, quand elle prend le masque de la liberté. Son indignation s'épanche alors dans de vives satires, où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus de l'esprit ou de l'éloquence.

La France grande, prospère, heureuse dans la vraie liberté, voilà l'idéal du poète. Hélas ! combien de fois cet idéal a été voilé ! Il a vu la France envahie, vaincue, comptant ses journées par ses désastres. Il l'aimait heureuse ; malheureuse, il l'aimera bien davantage :

Je t'aimais glorieuse et t'adore insultée ;
Je me sens mieux ton fils, en pleurant tes revers (2).

Jamais une mère ne reçut de son fils de plus touchantes marques de tendresse. Ses mains meurtries, il les baigne de ses larmes ; ses blessures sanglantes, il est là pour les panser, car ses vers sont pleins de consolation et d'espérance ; son front hier encore si fier et si beau, maintenant découronné, il veut lui rendre son antique auréole. Ce sentiment patriotique acquiert toute son intensité, quand le poète se trouve face à face avec l'envahisseur, quand retentit dans le monde civilisé la nouvelle et sauvage maxime : la force prime le droit. Sa colère n'a plus de bornes ; elle se répand en imprécations menaçantes, et on croit entendre dans ses vers comme un écho

(1) Poèmes civiques. *N'espérer, ne peur.*

(2) Le Livre d'un père. *Serment.*

du clairon des batailles. Peu s'en faut qu'il ne prenne le fusil, et ne se jette dans la mêlée avec nos braves mobilisés.

Ecoutez ce cri de patriotisme :

Mes vers sonnant la charge et jamais la retraite,
Seraient votre clairon, Cathelineau ! Charette !
Pour qu'un même boulet, fauchant le premier rang,
Mêlât mon sang obscur à votre illustre sang (1).

Le poids de l'âge, l'ébranlement de sa santé ne lui permettent pas d'exécuter sa résolution magnanime. Mais il a ses jeunes fils. Il les offre à son pays ; il s'engage à les armer lui-même au jour impatientement attendu de la vengeance :

Tu seras soldat, cher petit.
Tu sais, mon enfant, si je t'aime !
Mais, ton père t'en avertit,
C'est lui qui t'armera lui-même.

Quand le tambour battra demain,
Que ton âme soit aguerrie :
Car j'irai t'offrir de ma main
A notre mère la Patrie (2).

J'insiste sur les paroles de confiance et d'espoir que Laprade adresse à la France pendant les jours terribles de l'invasion, parce qu'elles sont l'expression d'une pensée ou plutôt d'une doctrine que l'on retrouve à chaque page de ses écrits. Je la signale à tous les vaincus, à tous les blessés du combat de la vie. Puisse-t-elle leur venir en aide à l'heure de l'infortune, et rendre à leur âme le calme, la paix, la sérénité ! A ceux dont la morale se résume dans le succès, disons hautement que la morale du succès est le contre-pied de la morale. Par lui-même le succès n'absout rien, ne justifie rien. Séparé du droit et de la justice, il est éphémère ; eût-il pour lui la durée, rien ne serait changé à l'inexorable jugement de la conscience. L'histoire en est l'interprète ; combien de succès n'a-t-elle pas condamnés et flétris !

La règle de vie que nous donne Laprade et que je puis résumer ainsi : le devoir d'abord, le succès ensuite, s'il plaît à Dieu,

(1) Poèmes civiques. *Aux soldats et aux poètes Bretons.*

(2) Le Livre d'un père. *Le petit soldat.*

est toute entière dans le vers célèbre de Corneille, que notre poète s'approprie et qu'il reproduit plusieurs fois :

Faites votre devoir, et laissez faire aux dieux (1).

Partout, dans l'œuvre du poète, nous retrouvons ce sublime programme. Il y revient sans cesse ; l'expression varie, la pensée est toujours la même :

Que m'importe,
Si, ma cause étant juste, une autre est la plus forte (2) ?
.....
La gloire est dans l'effort. Qu'importe le succès (3) ?
.....
Donc, luttons fortement, de tout notre pouvoir ;
Amis ! rien pour la gloire, et tout pour le devoir (4).
.....
Quand Dieu juge un pays dans ses desseins augustes,
Le nombre n'y fait rien, il suffit de dix justes.
Si l'on a bien lutté, si l'on a bien vécu,
Sans péril pour sa cause on peut être vaincu (5).

A côté de la grande patrie, qui est la France, et que nous devons aimer jusqu'à verser notre sang pour elle, il y a, suivant le mot de Laprade, la petite patrie, qu'il faut aimer du même amour, car en réalité ces deux patries n'en font qu'une. La petite patrie, c'est le champ paternel, le toit des aïeux, l'arbre séculaire qui ombrage de ses rameaux la tombe vénérée des pères et le berceau, si cher à tous, des enfants. Ici, c'est cette vieille église, cette *Diana* célèbre, cette antique cité, cette gracieuse ceinture de collines, ce *Pierre-sur-Haute* dont le pic élancé semble toucher le ciel ; c'est surtout cette population sage, laborieuse, virile, inébranlable dans ses croyances, et qui sait par expérience que, pour être prospère, un peuple ne doit jamais séparer l'ordre de la liberté. Nul n'a plus ressenti que Laprade l'influence salutaire du pays natal ; nul n'en a mieux décrit les charmes, les joies, les ineffables douceurs ; nul n'est

(1) Voix du silence. *Un entretien avec Corneille*.

(2) Pernettes, chant V.

(3) Le Livre d'un père. *L'escalade*.

(4) Poèmes oïviques. *N'espoir, ne peur*.

(5) Id. *Esto vir*.

resté plus profondément attaché à la petite patrie, et ne l'a servie avec plus de zèle et de dévouement.

C'est donc chose excellente que la cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, car elle a une signification vraiment patriotique. Le torrent des mauvaises doctrines grossit sans cesse ; partout il étend ses ravages. Il est donc nécessaire de protester, si l'on ne veut pas passer pour complice. Ce monument est une protestation ; c'est un acte et un grand acte. En l'élevant, ce n'est pas tant un homme que vous honorez d'une manière insigne : s'il n'y avait que cela dans ce solennel hommage, il n'échapperait pas à la loi de caducité qui atteint toutes les choses humaines ; et, en dépit de l'habileté de l'artiste auquel nous le devons, on pourrait dire de lui avec Bossuet qu'il porte jusqu'au ciel le magnifique témoignage de notre néant. Il y a, comme je l'ai dit en commençant, quelque chose de plus dans cette œuvre, et c'est pourquoi elle vivra. Lorsque le voile qui couvrait ce bronze précieux est tombé, lorsque notre cher poète nous est apparu tout à coup dans sa grave attitude, avec le regard doux et profond qui était le sien, dites, Messieurs, pourquoi avez-vous tressailli ? Pourquoi les applaudissements ont-ils éclaté de toutes parts ? N'est-ce pas parce qu'il vous était donné de saluer le Devoir, ce maître de la vie humaine, dans la personne de celui qui l'a si bien glorifié ?

Venez donc à ce monument, dont vous avez le droit d'être fiers, habitants du Forez, qui avez connu, qui avez aimé Laprade, vous, ses contemporains, qu'il a fortifiés par tant d'éloquentes paroles aux heures trop fréquentes du découragement et de la défaillance, vous qui devez à ses accents entraînants d'être devenus meilleurs. Mais venez surtout, jeunes gens, vous qui êtes l'espoir de la France et serez peut-être sa couronne, vous qui entrez dans la vie et avez besoin d'être armés pour toutes les luttes qu'elle exige. Arrêtez quelque temps vos regards sur cette noble image, méditez la leçon qu'elle vous apporte, et apprenez d'un grand poète que rester fidèle à la foi de ses ancêtres, aimer ce qu'ils ont aimé, combattre ce qu'ils ont combattu, c'est le moyen le plus efficace d'assurer le relèvement de la patrie.

C'est en vers que M. Antoine Mollière, autre délégué de l'Académie de Lyon, adresse son tribut

d'hommages au poète qui fut son ami :

STANCES PAR M. ANTOINE MOLLIÈRE
ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE LYON.

Aux vieux amis enfin la parole est donnée.
J'ose timidement la porter en leur nom :
Complément obligé d'une telle journée !
Rassurez-vous pourtant, je ne serai pas long.

Burger a bien pu dire : Hurrah ! les morts vont vite !
Sur la cavale pâle emportés sans retour,
Ils vont à l'oubli sombre, où court, se précipite
Ce qui n'avait qu'un souffle et n'a brillé qu'un jour.

Mais il en est aussi qui, fiers, d'un pas tranquille,
Descendent dans la mort comme le grand héros
Que Pigalle a sculpté dans cette noble ville,
Qui, veuve de sa gloire, au moins garde ses os.

Et tu fus de ceux-là, toi, dont l'âme trempée
Aux sources du devoir et de l'antique foi,
Vraie âme de soldat, droite comme l'épée,
Ne connut que l'honneur pour sa suprême loi ;

Toi, qui, ferme et sans peur, dans la mêlée ardente
Des chants, des cris hurlés en nos temps orageux,
Haussant à ton niveau ton âme indépendante,
Gardas ton luth si pur de tout contact fangeux.

Aussi, bien que l'année ait pu cinq fois renaître
Depuis l'heure funèbre où tu nous fus ravi,
Tu revis en ce jour, ô mon illustre maître,
Où tes amis en chœur t'acclament à l'envi.

Honneur à toi, Victor, fils de la vieille France,
De ces fils qu'en ses bras elle tient enlacés,
Défenseurs des saints droits, du père, de l'enfance
Et de la conscience, hélas, si fort froissés !

Le chantre de Psyché, d'Hermia, de Pernette,
De la pure beauté ces trois types charmants,
A su faire alterner la lyre et la musette
Pour chanter l'idéal, la patrie et les champs.

Saluons ce poète à la superbe allure,
Aux grands coups d'aile, au vol souvent si près des cieux,
Traduisant l'Evangile et la sainte Nature,
Interprète fidèle, admirateur pieux.

Et puis, que dire encor des flots de poésie
Qu'à d'avidés lecteurs en prodigue il versait :
Chant pur de l'âme ou bien brillante fantaisie,
Trésor qu'en riche heureux jamais il n'épuisait ?

A toi ce bronze donc, symbole de durée
Pour ta gloire, doux prix de ton art enchanteur ;
Elle sera pourtant encor mieux assurée
Par tes beaux vers, jaillis de l'esprit et du cœur !

Mais, pour que cette gloire en ce jour fût complète,
La grande Académie a voulu t'honorer
(Car l'éclat de ton nom sur elle se reflète)
Comme la nôtre, hélas ! avait dû te pleurer.

N'es-tu pas le premier que de l'humble province
Son vote fit monter au rang de ses élus ?
C'est pourquoi de la lyre elle envoie un vrai prince
Saluer en son nom le barde qui n'est plus.

Montbrison et Lyon, double et chère patrie,
Consacrez à jamais ce poétique lieu
A l'honneur de celui qui, dans sa fière vie,
Usa si noblement du plus beau don de Dieu.

Oh ! oui, le plus beau don du donateur suprême !
Splendide vêtement de toute vérité,
La poésie exprime et chante ce qu'elle aime
En en faisant aimer la royale beauté.

Le vrai poète tient du ciel ce ministère ;
Vers le monde idéal où plonge son regard,
Il entraîne après lui les humbles de la terre,
Dans le progrès humain, divin porte-étendard.

Au nom de la Société amicale des Foréziens de
Paris, M. Gonnard prononce le discours suivant :

DISCOURS DE M. LE DOCTEUR GONNARD
DÉLÉGUÉ DE LA SOCIÉTÉ AMICALE DES FORÉZIENS DE PARIS.

Mesdames, Messieurs et chers compatriotes,

C'est pour moi un honneur vivement apprécié d'être appelé, en ce jour solennel, à saluer la mémoire glorieuse de Victor de Laprade, un des maîtres de ma jeunesse, au nom de la *Société amicale des Foréziens*.

Cette société, placée sous la présidence d'honneur de M. Bonnassieux, le grand sculpteur auquel le Forez et l'art doivent la statue inaugurée aujourd'hui, ouvre libéralement à tous les Foréziens ses cadres, ses réunions, ses banquets, ses fêtes ; ne demandant à aucun d'eux ni la nuance de son drapeau politique, ni le texte de son *credo* religieux ; demandant à tous et uniquement le culte du pays natal et la bienveillance cordiale qui doit régner entre membres de la même famille.

La Société dont je viens de définir la composition et le but, pouvait-elle ne pas réclamer sa part en cette solennité, où le Forez tout entier rend hommage à un de ses fils, si grand par les dons de l'esprit, si éminemment sympathique à tous par les qualités du cœur ?

On vous a dit éloquemment ce que les lettres françaises doivent à Laprade ; et il ne m'appartient pas d'ajouter à ces paroles un commentaire, après le commentaire de vos applaudissements. Mais il m'est permis, comme Forézien, et c'est mon devoir, de rappeler ce que Laprade a fait pour notre Forez : je veux dire les gages d'affection que notre pays natal a reçus de lui, et l'exemple de haute moralité que nous laisse sa vie entière.

Sans doute, nous sommes fiers, et nous avons sujet de l'être, quand un des nôtres, qui doit à notre patrie commune et son origine et son éducation première, parvient, comme Laprade, aux sommets de la vie intellectuelle. Mais à cette fierté doit se joindre un sentiment de gratitude particulière, quand cet esprit de haut vol, sans se laisser éblouir par les rayons de la gloire, reporte avec amour ses regards vers le berceau où se développent ses forces. C'est ce qu'a fait Laprade.

La Provence a ses *félîtres*, la Bretagne ses *bardes*, qui ont consacré par la poésie les origines, les charmes, les épreuves de leur terre natale. Notre Forez, petite patrie dans la grande

patrie française, n'a rien à envier à ces provinces sœurs, grâce au tribut de piété filiale dont Laprade s'est acquitté envers son pays.

Le poème forézien de Laprade, le poème de *Pernette*, est la glorification du Forez ; non pas uniquement des beautés de notre ciel, de nos vallées, de nos montagnes, mais encore et surtout des qualités morales de cette race forézienne honnête et modeste, de sa franchise, de sa droiture, de sa générosité. Le Forez a fourni le cadre du poème ; il en a produit tous les personnages, pris au cœur de la tribu, tous se distinguant, non peut-être par les privilèges accidentels et impersonnels d'une haute naissance et d'une grande fortune, mais par les qualités qui exigent un effort et constituent un mérite. C'est un curé de village, vénéré par ses fidèles comme un père, et digne de cette vénération ; c'est un médecin de campagne, écouté par tous comme un conseiller, comme le meilleur des amis ; c'est un vieux soldat de l'an II, gardant la flamme du patriotisme des grands jours ; c'est un jeune paysan, pauvre des dons de la fortune, riche des trésors de l'intelligence et du cœur ; c'est une fille des champs, dont l'âme héroïque, sublimée par la douleur, s'élève aux plus hauts dévouements. La patrie, la famille, la liberté, la justice, la bienfaisance, telles sont les notes du poème ; et les enfants de notre pays, dans nos écoles aujourd'hui ouvertes partout et largement, trouveront dans ces pages écrites pour eux par un de leurs aînés, une ample moisson de beaux vers et de nobles sentiments.

Dès l'ouverture du poème, le lecteur peut recueillir une inspiration touchante, qui révèle chez l'auteur une modestie exquise jointe à une rare élévation de pensée. Si la langue poétique m'était un instant permise à moi, humble prosateur, je dirais que la couronne symbolique de laurier décernée au poète par l'humanité, Laprade ne veut pas la fixer sur son front, qu'il tient à en distribuer les feuilles aux aïeux lointains, obscurs, inconnus, dont il se proclame hautement le débiteur. Les vers de l'auteur seront plus expressifs et plus attrayants que mes paroles ; permettez-moi de vous lire quelques strophes, datées de Montbrison, 1868, placées par Laprade en tête de son poème de *Pernette* avec cette dédicace : *Aux Aïeux*. Ces aïeux, ce sont aussi les nôtres.

Ce livre est le portrait de mon héros rustique,
L'histoire de ces cœurs simples, forts et pieux.
Je viens les dédier sur l'autel domestique,
Aux auteurs de mon sang, à mes humbles aïeux,

A ces chers inconnus, sources de ma famille,
A vous dont je suis fier, sachant vos nobles morts,
Au martyr dont ma mère était la digne fille,
A mon vénéré père, à tous ceux dont je sors.

Je leur offre ce chant où leur âme résonne,
Ces fruits de leur vieil arbre et de mon renouveau ;
Et tressant de mes vers une agreste couronne,
J'enlace au tronc les fleurs que porta le rameau.

J'ai pris d'eux le souci des vertus que je rêve ;
Je sais qu'ils furent bons, s'ils ne furent déserts.
Rien n'écloît dans les fleurs sans venir de la sève ;
Leur vie a contenu tout l'esprit de mes vers.

Je leur dois le plus pur de ce feu qui m'enflamme,
L'ardeur de la justice et le mépris de l'or.
De tous ces hauts désirs je n'aurais rien dans l'âme,
S'ils n'avaient longuement amassé ce trésor.

Si mon livre a parfois, reflétant leur image,
Suscité dans un cœur des penchers généreux,
Et parlé du devoir dans un noble langage,
Mon livre est un témoin qui dépose pour eux.

Autant que de la mienne il sort de votre veine,
Recevez-le du fils, de l'arrière-neveu,
Aïeux obscurs ! lutteurs qui fûtes à la peine !
Et soyez à l'honneur, si j'en acquiers un peu.

Grâce à mes vers, peut-être une courte mémoire
Va tirer ici-bas notre nom de sa nuit ;
Mais s'il s'inscrit, là-haut, dans la solide gloire,
C'est grâce à vos vertus qui s'exerçaient sans bruit.

La science de la vie enseigne sous une formule abstraite
que rien ne se perd dans le mouvement moral pas plus que
dans le mouvement de la matière, et que tout notre capital,
aussi bien intellectuel et moral que matériel, a été accumulé
par le labeur soutenu des ancêtres. Le poète, de son côté,
proclame, dans sa langue imagée, que le talent, le génie, la haute
vertu ne sont pas le produit spontané de l'individu, produit
dont il pourrait s'enorgueillir seul ; que cette inflorescence

brillante a dû être préparée par une germination séculaire ; que, lorsqu'arrive l'heure de l'éclosion, c'est pour l'honneur du tronc familial, qui l'a mûrie laborieusement. Doctrine éminemment consolante, hautement moralisatrice, qui relie par une étroite solidarité les générations successives, qui réprime les intempérances de l'orgueil personnel, et promet aux efforts des plus humbles une récompense dont la durée dépasse les confins de la tombe.

Maintenant que la mort nous a ravi Laprade, c'est parmi les ancêtres de notre race que le Forez doit le compter et, dans cette galerie des ancêtres, il mérite une place d'honneur. En face de cet ancêtre, la jeune génération reverra un passé glorieux, et recueillera un haut enseignement pour l'avenir. Car nous avons le rare bonheur de pouvoir honorer Laprade sans réserve, attendu que, chez cet homme, le cœur fut à la hauteur de l'esprit, qu'à un talent pur se joignit une vie sans reproche.

Laprade a fait choix d'une devise, devise d'une concision mystérieuse, placée par lui en épigraphe du poème de Pernette, devise qui révèle par son choix et par son origine l'orientation de ce grand cœur, et qui suffit à peindre l'homme moral tout entier. *Esse quam videri*, être plutôt que paraître. C'est l'abréviation de la formule par laquelle l'histoire de l'antiquité a peint cet Aristide, que la Grèce appela le *Juste*. Cornélius Népos nous dit d'Aristide : *Malebat esse probus quam videri*, il aimait mieux être honnête que paraître honnête ; au renom de la vertu il préférait le témoignage de sa conscience ; peu lui importait l'hommage de la renommée, il lui suffisait de le mériter.

Ne nous étonnons pas trop que Laprade, homme du XIX^e siècle, chrétien et royaliste, soit allé chercher son modèle à vingt-quatre siècles de distance, dans la Grèce païenne, chez un républicain d'Athènes. C'est qu'il existe dans le monde moral une zone supérieure où les grandes âmes, libres des attaches d'un siècle ou d'un pays, communient dans le culte du même idéal, dont la forme la plus haute est la *Vertu*.

Cette mâle devise d'Aristide, la vie entière de Laprade a prouvé qu'il avait droit de l'arborer. Pour le montrer, il me suffira de lui demander à lui-même comment il comprit les

devoirs, le sacerdoce d'un esprit supérieur. « La mission du « poète », dit-il dans une préface, « n'est pas de divertir les « esprits, mais de les élever quand tout le reste les abaisse ». Pour lui, comme pour tous, vint l'heure d'aborder les devoirs de la vie publique. J'ai dit *pour lui comme pour tous*, en empruntant l'autorité d'un contemporain de Laprade, lui aussi esprit éminent doublé d'un grand cœur, Lacordaire, qui, en 1851, du haut de la chaire de Notre-Dame de Paris, en face d'un auditoire d'élite, réprimant avec peine ses applaudissements, lançait cet aphorisme : « A quarante ans, à moins « d'être un sot, on est un homme politique ». Quand Laprade entra dans la politique militante, il traça ainsi sa ligne de conduite : « Le poète a le droit, le devoir même, de ne toucher « à la politique qu'en toute sincérité, avec toutes ses idées à « lui, avec ses passions les plus profondes et les plus vives ». Après l'épreuve, il lui a été permis de se rendre ce témoignage : « C'est ce que nous avons fait ».

La sobriété dans l'éloge est digne d'un tel homme, et j'en ai dit assez pour caractériser cette haute probité intellectuelle et morale, qui n'aurait accepté pour ses croyances l'alliage d'aucune transaction, pour ses actes la souillure d'aucune défaillance. La probité austère d'un Aristide, être plutôt que paraître, cette leçon est une part, non la moins glorieuse, de l'héritage que Laprade laisse à sa famille. Et tous les enfants du Forez peuvent et doivent revendiquer l'honneur d'appartenir à cette famille.

Je termine cette allocution, qui a pu vous sembler bien longue après les discours éloquents que vous avez entendus.

Au nom de la Société amicale des Foréziens, qui aspire à faire l'union entre les enfants du Forez, je fais appel à tous mes compatriotes pour associer leurs sentiments dans une manifestation sympathique en l'honneur d'un homme qui mérita toutes les sympathies, d'un Forézien qui honora et aima notre pays. Nous pouvons tous, sans distinction d'origine et d'attaches doctrinales, grands ou petits, nobles ou plébéiens, croyants ou libres-penseurs, républicains ou royalistes, apporter ici, à la grande mémoire que nous honorons en cette solennité, un hommage d'admiration pour le poète, le penseur, l'écrivain qui illustra le Forez et la France ; un hommage de recon-

naissance pour le compatriote qui a chanté notre petite patrie, le Forez ; un hommage de docilité respectueuse pour le modèle que nous lègue à tous la vie irréprochable de Victor de Laprade.

M. Demontès, délégué de l'Association générale des Étudiants de Lyon est invité à prendre la parole.

DISCOURS DE M. DEMONTÈS, LICENCIÉ ÈS-LETTRES,
DÉLÉGUÉ DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LYON.

Messieurs,

Étudiants de l'Université lyonnaise, nous venons rendre hommage à un des anciens maîtres de nos Facultés ; délégués de l'Association des Étudiants, nous venons saluer en Victor de Laprade le poète patriote, ami de la jeunesse.

Nous savons tous en quels termes éloquentes le professeur répondait aux attaques que l'on dirigeait déjà contre cet enseignement classique, « où l'on puise dans les plus belles fleurs de l'esprit humain la plus douce et la plus saine nourriture, un miel qui fortifie et l'esprit et le cœur. » Le savoir des plus savants était bien peu de chose à ses yeux. Ce qui faisait l'homme selon lui, c'était vraiment la qualité de l'esprit et non pas la quantité des connaissances que l'esprit contient. Ceux qu'il appelait « des hommes spéciaux », cantonnés dans un coin de la science, ne peuvent embrasser l'ensemble et laissent échapper bien des questions essentielles. Il faut une éducation libérale, et par là il entendait non pas l'éducation qui a pour but unique de développer l'intelligence, mais celle qui exerce une action morale sur le cœur et la volonté de l'homme. Par les études qu'il recommande, par l'habitude quotidienne des grands auteurs de l'antiquité, on ne devient pas seulement savant, on devient quelque chose de mieux, on devient homme.

Un des plus beaux effets de cet enseignement libéral, c'est de faire naître en nous les sentiments les plus élevés et surtout l'attachement à la patrie. Laprade souhaitait que cet amour enflammât le cœur de la jeunesse française.

Français, rien que Français, n'aimons rien que la France !

Aussi, après nos récents désastres, a-t-il tenu à honneur de frapper des vers si beaux, si sublimes qu'ils fussent bientôt

gravés dans toutes les jeunes mémoires. Étudiants d'aujourd'hui nous étions sur les bancs du Lycée quand le poète adressait à nos camarades, morts pour la patrie, ces strophes ardentes qui commencent ainsi :

Quand viendra votre tour d'entrer dans la carrière,
Jeunes gens qu'on prépare à de mâles travaux.

Lorsque notre tour arrivera, heureux et fiers, sans tristes pressentiments, sans folles espérances, nous saurons tous, nous membres d'une même famille, l'Université lyonnaise, marcher en avant en répétant ce vers :

Faites votre devoir, Dieu fera le succès !

On entend ensuite M. Ducurtyl, délégué de la Société d'Éducation de Lyon.

DISCOURS DE M. DUCURTYL

CONSEILLER HONORAIRE DE LA COUR DE LYON

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION.

Messieurs,

Une parole plus modeste vient se joindre à celle des maîtres du langage, des représentants légitimes de la science humaine, pour renouveler, en face de cette statue, les hommages que mérite la mémoire de notre bien-aimé poète et compatriote Victor de Laprade.

Qu'il me soit donc permis d'être, pendant un court instant, l'interprète des sentiments de la Société nationale d'Éducation de Lyon et de déposer aussi une couronne sur ce monument.

Pourquoi, par excès de modestie, ne dirais-je pas que la Société d'Éducation, que j'ai l'honneur de représenter avec quelques-uns de mes confrères, a été digne de compter dans ses rangs et au nombre de ses plus éminents présidents notre grand poète ?

Depuis plus d'un demi-siècle, notre Société fondée en France la première, reconnue d'utilité publique, n'a cessé de concourir à la grande œuvre de l'éducation.

A cette heure l'éducation n'est-elle pas le sujet d'une question maîtresse ?

Nos crises de révolution la ramènent sans cesse à l'état de problème.

Or, notre Compagnie s'est constamment efforcée de résoudre ce problème, en s'inspirant des principes les plus certains et les plus vraiment conformes au génie de notre nation.

C'est pour cela qu'elle a droit d'unir ses hommages à ceux des premières compagnies savantes de la France, en l'honneur de son ancien Président, dont je fus le peu digne successeur.

Devant le cercueil de Laprade, notre cher poète, il y a eu union de deuil et de regrets entre tous les hommes de cœur, union de tous ceux que ses vers ont ravis jusqu'à l'enthousiasme.

Devant sa statue, il y a union de souvenirs, de sentiments ravivés à l'aspect d'une image rappelant sa personne, sa présence au milieu de nous. Plus l'artiste, si digne de perpétuer glorieusement la mémoire de son modèle et d'illustrer l'art français, a fait revivre avec talent les traits de notre poète et ami, plus aussi nous croyons revoir l'homme dont le caractère a été mieux rehaussé par sa vie pure et noble que par ses plus beaux vers.

C'est sa voix qui nous redit les sentiments de son cœur exprimés par sa Pernette :

Puisque Dieu t'a donné le vers, arme tranchante,
Sers-t-en pour la justice et pour la liberté :
On sort de ce combat meurtri, mais écouté.

C'est bien lui qui proclame la sanction de sa vie dans ces autres vers :

Bien dire ne vaut pas bien agir et bien vivre.
C'est par le cœur qu'un homme ennoblit sa maison.

Une société savante qui a vécu en communauté de croyances et de sentiments avec ce poète, a le droit de revendiquer ce qu'il a pensé et exprimé sur l'éducation, comme un héritage d'un de ses aïeux.

C'est en effet parce que la Compagnie que présida de Laprade a, pendant sa présidence, débattu et résolu les questions d'éducation les plus graves en union de sentiments, que le souvenir de ses paroles revient à ma pensée comme un écho de son dernier discours au milieu de nous.

C'était pendant l'année terrible, à la veille de nos luttes

nationales et de nos revers, que de Laprade, obligé de suivre de plus près nos travaux, déclarait que ses fonctions l'avaient aidé à mieux pénétrer l'esprit de notre Société, à mieux apprécier le but qu'elle s'est proposé. Il la caractérisait, mieux que je ne pourrais le faire, dans une séance publique solennelle.

« Je ne connais pas de but plus attrayant », disait-il, « car il n'en est pas de plus élevé et de plus utile. Le cœur s'y intéresse plus encore s'il est possible que l'intelligence.

« Les autres compagnies savantes ont pour objet l'avancement d'un ordre particulier d'étude; quant à vous, vous visez à l'âme toute entière, c'est la culture du cœur humain lui-même qui est votre objet spécial, et vos ambitions de progrès s'exercent sur ce que nous avons de plus cher au monde, sur l'avenir, sur la vie morale de nos enfants.

« Vous n'êtes pas seulement une réunion d'hommes de lettres, vous êtes une assemblée de pères de famille. Vous apportez à nos séances mieux encore que vos lumières, vous y mettez en commun ces inépuisables tendresses que Dieu nous inspire à tous pour ceux qui sont nés de notre sang ».

De Laprade ne pouvait oublier de rappeler qu'en outre de cette paternité naturelle, un grand nombre d'entre nous est investi d'une paternité d'adoption, qu'acceptent tant d'hommes éminents voués à ce noble ministère de l'enseignement, véritable sacerdoce.

Eh ! bien, pour répondre à tous les devoirs que s'est imposés la Société d'Éducation, rappelés par de Laprade, ses travaux les plus multipliés ont prouvé que le problème de l'éducation était par elle sans cesse étudié.

Des traces de ses travaux peuvent se retrouver même dans les archives du ministère de l'Instruction publique et du Parlement.

Liberté d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, baccalauréat, ces divers sujets de polémique et de réforme et tant d'autres ont été discutés, suivis de résolutions accueillies quelquefois avec faveur par les pouvoirs publics; mais quelquefois aussi considérées comme des remontrances sur les projets de lois scolaires, présentées avec indépendance.

De Laprade se faisait honneur d'apporter son concours à une société qui pouvait ainsi faire autorité.

C'est en effet, afin de concourir activement à ses travaux que de Laprade avait communiqué à la Société d'Éducation son livre sur l'éducation homicide. Il était frappé de la faiblesse croissante des études et des obstacles apportés dans l'éducation à l'élévation des idées.

Ses vues sur le baccalauréat, sur toutes les questions de pédagogie, sur toutes les branches d'enseignement furent exposées par de Laprade lui-même. C'est avec lui que la Société d'Éducation proclamait la nécessité de maintenir les vieilles langues classiques, le latin et le grec, soumises à cette heure à de nouvelles épreuves. De Laprade réclamait le maintien de l'étude de ces langues comme bases de toute éducation libérale ; mais, en même temps, il désirait la réduction du programme scolaire, notamment dans la partie qu'il considérait comme l'introduction de la politique dans nos collèges.

Il aurait probablement considéré au moins comme douteuse l'efficacité de l'instruction civique, même accolée à la morale, selon certains manuels scolaires, pour former de véritables patriotes.

Une question vivement agitée de nos jours, c'est celle de l'enseignement spécial ou professionnel. A l'occasion de la création de l'École supérieure de commerce instituée à Lyon par l'initiative de la Société d'Éducation, avec son Président la Société imposait des conditions à l'instruction spéciale.

La prééminence de la haute éducation intellectuelle qui a pour objet les lettres, les sciences purement spéculatives, était proclamée comme indispensable pour maintenir la supériorité morale d'une nation. Et de Laprade réclamait, comme au-dessus de tous les besoins de notre époque, l'éducation morale, la culture de la raison, du cœur humain, afin de faire pénétrer dans toutes les innovations en matière d'enseignement les tendances spiritualistes et chrétiennes.

« Il existe », disait encore de Laprade, « un moyen de suppléer en l'absence d'une haute éducation libérale, ou au moins d'atténuer les fâcheux effets d'une instruction trop spéciale et trop étroite, c'est une éducation chrétienne. Elle est nécessaire à tous les degrés d'études, mais elle le devient plus encore à

mesure que les études se rétrécissent et ne sont plus qu'un apprentissage ».

« La religion », ajoutait-il, « seule peut élargir toutes les âmes au même niveau et mettre en possession les simples, les ignorants, d'une vie morale aussi pleine que celle des plus grands penseurs, d'une doctrine qui défie toutes celles des savants et des philosophes.

Mais avec de Laprade quels mots ai-je prononcés : Religion, Christianisme ?

Pour d'autres que pour tous ceux assemblés dans cette solennité, parler de cette base fondamentale de toute éducation, ce serait provoquer le dédain, si ce n'est la raillerie. Toutefois, un tel accueil à mes paroles ne peut émaner que des réformateurs qui, en vertu du progrès, effacent le nom de Dieu dans l'école.

D'ailleurs, si je parle ainsi avec un éminent professeur de haut enseignement, c'est surtout au nom d'une société savante qui sur sa médaille de fondation a inscrit en exergue : *Religio. Societas.*

Enfin, en me plaçant à un point de vue plus général, serai-je téméraire d'affirmer que l'esprit chrétien, véritable génie de notre civilisation, a imprégné nos mœurs, nos lois, la famille française ? que bannir de l'éducation, exiler de l'école l'idée de Dieu, c'est faire injure au véritable esprit moderne ? L'idée de Dieu, première clarté de l'esprit, est aussi la première lumière qui doit pénétrer l'âme de l'enfant à l'école, comme au foyer de la famille. L'atmosphère de l'école, disait Guizot, doit être religieuse.

Que serait donc l'inauguration définitive d'une école sans Dieu ? la ruine de l'éducation, le mépris des croyances séculaires des familles françaises. Ce serait le désespoir de tant de mères qui, toujours, ont mêlé l'idée de Dieu à leurs sourires et à leurs caresses, en ébauchant, sur leurs genoux, l'éducation de l'enfant dont les débuts sont confiés par la Providence à leur vigilance et à leur amour.

Mais il y a plus, vous tous ici, élite de l'intelligence française, avez-vous jamais compris la formation de l'âme humaine, l'étude des phénomènes du monde, de l'esprit humain, les mystères du cœur, en dehors de la pensée dirigeante qui, non seulement

pour le chrétien, mais pour tout homme sérieusement attentif aux lois de l'humanité, malgré les inventions de nouveauté, n'est point une fantaisie du hasard, ni un effet du fonctionnement cérébral ?

Vouloir exclure Dieu de l'école, c'est vouloir que cette intelligence, dont la tête est dans l'homme le noble instrument, se courbe sans cesse vers la matière, sans comprendre que sa direction vers le ciel est le signe d'une destinée supérieure. Pour conclure sur un tel sujet, c'est une dernière parole de notre cher poète, adressée à la Société d'Éducation, qui résume nos sentiments :

« L'homme est une âme qui doit chaque jour s'élever, se purifier, s'agrandir, se rendre digne de ses destinées immortelles ».

M. Dupuis, délégué de l'Association des Étudiants, dit ces stances, envoyées de Nantes par M. Emile Grimaud :

LE SALUT DE LA BRETAGNE
A LA STATUE DE VICTOR DE LAPRADE
STANCES PAR M. EMILE GRIMAUD.

O grand et cher ami, mon Laprade ! mon père !
Je pleure, comme au jour où je sus ton trépas !
Je pleure, illustre maître, et je me désespère :
— On va sacrer ta gloire... et je n'y serai pas !

Loin du corps enchaîné, du moins, ouvrant son aile,
Captif qui brise et fuit les fers de sa prison,
Mon âme ira vers toi, quand l'heure solennelle
Groupera le Forez au sein de Montbrison.

Comme elle applaudira, voyant tomber le voile
Qui recouvrait l'airain pétri par Bonnassieux !
Elle criera : — C'est lui ! c'est la plus pure étoile
Que le Dieu de la France alluma dans nos cieux !

Sa muse eût fait l'orgueil et d'Athènes et de Rome.
Il est de votre race, ô Corneille ! ô Platon !
S'il fut un grand poète, il fut un plus grand homme ;
Nous sommes fiers de lui, nous du pays breton.

Il gagna tous nos cœurs, quand sa voix inspirée
Chanta notre Armorique en d'immortels accents ;
Il t'aimait comme un fils, ô terre vénérée...
C'est pourquoi les Bretons lui sont reconnaissants !

Enfin, M. Camille Roy dit le sonnet suivant de
M. Emile Travers :

LA NORMANDIE A LAPRADE

SONNET PAR M. EMILE TRAVERS.

Comme ton pied hardi, sur les Alpes hautaines,
Imprimait une trace au glacier vierge encor,
Ton génie a laissé dans les sphères sereines
Les échos doux et fiers de ta cithare d'or.

Noble esprit, dédaigneux des faiblesses humaines,
Tu cherchais, emporté par un sublime essor.
De Dieu, de l'Idéal les grandeurs souveraines
Et gardais de la Foi l'ineffable trésor.

Là, ta muse a puisé dans la source sacrée
Des chants chastes et purs, à la forme éthérée,
Et l'Espoir, ce divin dictame des douleurs

De ton grand cœur saignant de blessures amères,
Lorsque l'on bafouait les vertus de nos pères
Et les « vieilles maisons avec les vieilles mœurs. »

Caen, 12 juin 1888.

De longs et chaleureux applaudissements saluent
chacun des orateurs.

D'autres poètes avaient bien voulu envoyer des
vers. Leur grand nombre n'a pas permis de les
lire tous, on les trouvera plus loin.

L'Harmonie Montbrisonnaise, qui a joué d'une
manière brillante plusieurs morceaux dans l'inter-
valle des discours, se fait entendre de nouveau.
Une dernière salve d'artillerie donne le signal du

départ. Le cortège se reforme pour reconduire chez M. de Meaux MM. Coppée et Bonnassieux, pendant qu'une foule empressée et respectueuse entoure Madame de Laprade et lui présente ses félicitations.

Ainsi se termine cette journée vraiment belle, car comme l'écrivait un des vieux amis du poète, M. Léopold de Gaillard, « elles sont rares les fêtes « où celui qui est entouré de plus d'honneurs est « entouré de plus d'estime ; et, de toutes les sous-« criptions qui se sont fondues en bronze pour « reproduire les nobles traits de Victor de Laprade, « il n'en est pas une qui ne veuille dire hommage « à sa grande âme, autant qu'admiration à son « grand talent ».

Nous ne pouvons omettre de dire que, pour faire participer les pauvres aux joies de cette fête, la famille de Laprade avait fait remettre dès le matin une somme de 1.000 francs au bureau de bienfaisance de Montbrison.

Il reste à la Diana un devoir bien doux à remplir : c'est de remercier encore tous ceux qui l'ont aidée à accomplir la tâche pieuse qu'elle s'était imposée, les souscripteurs qui de tous les points de la France, et même de l'étranger, ont envoyé leur offrande, l'artiste éminent qui a modelé avec amour l'effigie de notre illustre compatriote, la ville de Montbrison, qui a donné l'emplacement où elle s'élève, les orateurs éloquents et les poètes qui ont jeté un tel éclat sur son inauguration, enfin les hommes dévoués, MM. Huguet, Jacquet, Joulin, Maillon, de Montrouge, Chialvo, Paul Dulac, Thevenet, architecte de la ville, F. Bourge, F. Goure, qui ont bien voulu accepter la mission de préparer la fête et d'en surveiller les détails.

Voici les vers envoyés à l'occasion de l'inauguration.

ration de la statue de Victor de Laprade et dont il n'a pu être donné lecture pendant la cérémonie.

A L'ESTATUO DE LAPRADO

SONNET PAR M. L. DE BERLUC-PÉRUSSIS

FÉLIBRE MAJORAL, ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE D'AIX.

Toun Fourèz agué ta primo sesoun
Emai toun radié pantai, o Laprado !
Mai noste soulèu, nostis Aup daurado
Fèron ta jouvènço et ta granesoun (1).

Tambèn, sies esta felibre un brisoun,
E pèr vèire encuei ta glori enaurado,
O noste immortau e bon cambarado,
Landon nosti cors devers Mountbrisoun.

Entre dous parla bessoun sies lou liame :
Vaqui pèr-de-qué iéu t'amire e t'ame,
E mescle à ti flour mis ùmbli prefum.

Davans l'estrangié sourne que nous guèiro,
Moustraren que, long Rose emai long Lèiro,
Francés d'Oc et d'Oil, acot es tout un. (2)

Pourchiero dis Aup, 14 juin 1888.

-
- (1) Chez toi, sous ton soleil, le long des chênes verts,
Dans l'air tout embaumé de sauges, de lavandes,
J'ai senti dans mon cœur voler mes premiers vers.
Chez toi, sur ces sommets qui surplombent la grève,
Où le myrte jaillit du rocher qui se fend,
Je veux dresser ma tente. Au moins j'en fais le rêve,
Car j'y devins poète et presque ton enfant.

V. DE LAPRADE. *A la Provence.*

- (2) Voici la traduction du sonnet :

A la statue de Laprade.

Ton Forez eut ta saison première — Et aussi ton dernier rêve,
ô Laprade. — Mais notre soleil, nos Alpes dorées firent ta
jeunesse et ton épanouissement.

Tout aussi bien, tu as été félibre quelque peu, — Et pour voir

A VICTOR DE LAPRADE

SONNET PAR M. LE CHANOINE JAMES CONDAMIN.

Te voilà revenu dans la vieille cité :
Oui ! tu nous es rendu tout entier, ô Poète,
Te voilà radieux, vivant, ressuscité,
Planant de ton grand front sur cette foule en fête.

Au pays de Forez, que ton luth a chanté,
Tu voulus t'endormir et reposer ta tête,
Pour être doucement, pendant l'éternité,
Sous les chênes géants bercé par la tempête.

Tu cherchais une tombe où sommeiller en paix :
Tes enfants t'ont dressé cette belle statue
Qui porte jusqu'au ciel ton sourire et tes traits.

Ce pieux monument qu'aujourd'hui je salue
Transmettra ton visage à la postérité,
Comme tes vers ton nom à l'immortalité !

Montbrison, 17 juin 1888.

LAPRADE

ODE PAR M. ANDRÉ CHADOURNE.

I

A l'heure où toute loi fléchit et se dissipe,
Faisant place au sarcasme, au scepticisme altier ;
Où, par haine du ciel, il n'est plus de principe
Qui dans notre pays demeure ferme, entier ;

aujourd'hui ta gloire élevée dans les airs, — O notre immortel
et bon camarade, — Nos cœurs courent vers Montbrison.

Entre deux parlars jumeaux tu es le lien : — Voilà pourquoi
je t'admire et je t'aime, — Pourquoi je mêle à tes fleurs mes
humbles parfums.

Devant l'étranger, qui sournoisement nous épie, — Nous
montrons que le long du Rhône et de la Loire, — Français
d'Oil ou d'Oc cela ne fait qu'un.

Porchères, 14 juin 1888.

A l'heure où, désertant leurs campagnes fertiles,
Nombre de malheureux, pris d'un rêve malsain,
Viennent se disputer au sein des grandes villes
Quelque coin de misère, un noir morceau de pain ;

A l'heure où ce n'est plus le beau qu'on idolâtre,
Mais le triste reflet du mal et des laideurs ;
Où notre langue, hélas ! que l'on traite en marâtre,
Perd avec sa clarté, sa grâce, ses pudeurs ;

Quelle joie, ô Dieu ! quel délice,
Quel présage consolateur,
Quelle espérance, quel indice,
Quel enivrement pour le cœur,
Que de voir en cette journée
Toute une province tournée
Vers un poète merveilleux,
Dont notre patrie avec gloire
Enregistrera la mémoire
Parmi les sages et les preux !

Oui, c'est toi, noble et grand poète,
Dont notre enfance apprit les vers.
Tu ne redresses point la tête ;
Tes yeux ne lancent point d'éclairs.
Ta pensée aux ailes sereines
Vers l'amour plus que vers les haines
Te portait généreusement.
Epris du vrai, du beau, du juste,
Ta face demeurait auguste
Dans la joie ou dans le tourment.

Mais en toi ce qui me captive,
Ce qui surtout me fait t'aimer,
C'est cette âme droite et naïve
Que le bien seul put enflammer ;
C'est ce respect pour les vieux maîtres ;
Ce culte du sol, des ancêtres,
Des mœurs, notre première loi ;
Cette parole qui s'épanche

Si large, si nette, si franche,
Ou qu'emporte si haut la foi.

II

Bercé sur les genoux d'une mère pieuse,
A l'air fortifiant des bois et des côteaux,
Enfant tu ressentis l'émotion joyeuse
De l'autel, du foyer, des chênes et des eaux.
C'est par là que d'abord tu crus à la famille,
A la douce nature, au monde des élus,
Et que ton cœur, beau lac où le soleil scintille,
S'embrasa de clartés qui ne s'éteindront plus.

Bientôt, t'abreuvant à la source
Où les bardes puisent leurs voix,
Tu jettes, rapide en ta course,
Maints et maints chefs-d'œuvre à la fois.
Chaque page de ton génie
De Dieu même semble bénie.
Son esprit y souffle en tous sens,
Et, jusqu'en tes œuvres antiques,
Exhale des parfums mystiques
De roses, de lys et d'encens.

O forme exquise de la phrase !
O style harmonieux, léger !
Sur les mots unis sans emphase
La rime paraît voltiger.
Ainsi que David et qu'Homère,
Devant la terre, notre mère,
Et le ciel, notre fiancé,
Ton vers jaillit soudain en gerbes
Ou roule ses ondes superbes,
Pareilles au Rhône élané.

Qui n'a tourné d'un doigt avide
Ces « Odes », ta première fleur,
Et, dans un autre écorin splendide,
« Le Calvaire, le Précurseur »,

Et ces « Idylles héroïques »
Et tous ces « Morceaux Symphoniques »
Où, des plus noires profondeurs
A la plus éclatante cime,
Ta pensée hardiment s'exprime
En flots de notes, de couleurs ?

Douces haleines matinales,
Fraîches grottes des bois profonds ;
Frissons d'épis, cris des cigales ;
Clairs de lune argentant les monts ;
Aimables siestes sur la mousse ;
Gais babillages qu'à voix douce
Epèlent la femme, l'oiseau ;
Belles aurores aux tons roses ;
Profils de temples grandioses ;
Palais qui se mirent dans l'eau :

Hélas ! que ne puis-je de l'ombre
Vous tirer, ravissants tableaux
Que la muse inspirait en nombre
A ses fins et souples pinceaux !
Et, dans ce magique musée,
Réveillant sa lyre brisée,
Fasciner tellement les yeux,
Tellement charmer les oreilles
Qu'on croirait parmi ces merveilles
Planer un moment dans les cieux !

III

Dès lors, le trouvère champêtre
Paré du titre d'Immortel,
Pouvait à Paris comme un maître
Avoir ses fervents, son autel.
Mais, esprit digne, cœur sincère,
Attaché là-bas à sa chaire
Le travail bornait son désir ;
Entre ses fils et sa compagne,
A Lyon ou dans sa montagne
Il chantait. Suprême plaisir !

IV

Qui de nous cependant pourrait rêver sans cesse ?
Pour lui, le créateur d' « Hermia », de « Psyché »,
Quand il eut quelque temps, entouré de tendresse,
Vécu chez lui d'étude et de bonheur caché,
Un jour vint où, la France ayant fondé l'Empire,
Lui, dont l'un des aïeux était mort pour son roi,
Aux ordres souverains refusant de souscrire,
Il dut quitter sa chaire en martyr de sa foi.

V

Adieu, les hymnes magnifiques !
Plus de rêve. Place au réel !
Voici les « Poèmes civiques »,
Les « Muses d'Etat, Machiavel » ;
Voici « Tribuns et Courtisanes ».
Après les héros, les profanes.
Après Virgile, Juvénal !
Et le même homme qui, naguère,
Soupirait près du sanctuaire,
Se dresse au pied d'un Tribunal !

VI

Puis, lorsque s'abattit, ouragan effroyable,
Sur l'Est et sur le Nord,
L'Allemagne, nombreuse, atroce, insatiable,
Semant le feu, la mort ;
Tandis que nos soldats soudain pris de démence
Abandonnaient leurs champs,
Lui, malade, cloué sur un lit de souffrance,
Trouvait encor des chants :
« Armez-vous, Vendéens ! Bretons, à la bataille !
Affrontez ce vainqueur.
S'il ne faut point encor que la race s'en aille,
Sauvez du moins l'honneur ! »

VII

Deux ans après, Lyon envoyait à Versailles
Ce valeureux champion des saintes libertés.

Pour guérir le pays saignant jusqu'aux entrailles
Laprade alla siéger parmi nos députés.
Mais, loin du sol natal, jeté dans une arène
D'intrigues, d'appétits, de tumulte et de haine,
Où plus d'un fort lutteur s'use rapidement,
Le poète fut pris d'un si rude malaise
Qu'il préféra revoir sa terre lyonnaise,
Pour lui sourire encore à son dernier moment.

En ces soirs où le front se penche,
Où souvent le cerveau faiblit,
Comme pour prendre sa revanche
Laprade au labeur se remit.
« Pernette », rustique épopée,
Dans quel encrier fut trempée
La plume qui vous retraça ?
Et vous, touchant « Livre d'un père »,
Que délicat et salubre
Fut l'amour qui vous inspira !

Ah ! certes, couché sous le chêne
Dont il célébra la vigueur,
Cet apôtre pouvait sans peine
Reposer son regard vainqueur
Sur le monument de sa vie.
La destinée était remplie.
Mais, comme un guerrier hors d'émoi,
Jusqu'à la dernière minute
Il voulut prolonger la lutte
Pour son pays et pour sa foi.

VIII

Aussi, par quels transports d'unanime allégresse
Avons-nous salué le bronze glorieux
Qui revêt aujourd'hui de vie et de jeunesse
L'homme dont le nom seul illustrerait ces lieux !
Ah ! que son œuvre donc, rayonnant sur la France,
Verse aux esprits la foi, verse aux cœurs la vaillance !
Dans le vrai, dans le bien ayant mis la beauté ;
Et que, modeste et pur comme un prêtre en son temple,
Il grandisse à jamais devant l'humanité !

VISION

PAR MADAME A.-B. FAURE.

Lorsque mes yeux, voilés de triste rêverie,
Cherchent vers le passé quelque oher souvenir,
Dans le rayonnement de mon âme attendrie
Une image apparaît, toujours prompte à venir.

Grave et douce à la fois, une jeunesse austère
Met à son front penseur un reflet d'infini.
Sa bouche sans sourire est d'un esprit sévère,
Son regard lumineux porte un rêve béni !

Beau rêve ! descendu des cimes éternelles
Et qu'il nous racontait en mots harmonieux.
Les choses qu'il disait étaient grandes et belles,
Plus pures que le flot sous la clarté des cieux.

Dans la vieille cité, fière de son poète,
Nous écoutions, charmés, ce doux enseignement ;
Ses chants mettaient dans l'air des sourires de fête,
Sa parole tombait comme un enchantement.

Elle avait le parfum des saintes harmonies
Que la brise murmure à l'ombre des forêts,
Dans ce livre éternel, aux pages infinies,
Des voix de la nature il trouvait les secrets.

Cette source divine alimentait son âme,
L'imprégnait d'harmonie et de sérénité :
Grande âme de poète et de sage, qu'enflamme
L'amour de l'idéal et de la vérité !

O chères visions de mes jeunes années !
Vous rayonnez encore au déclin de mes jours.
Jamais un souffle impur ne vous a profanées,
A l'appel de mon cœur vous répondez toujours.

De l'idéal rêvé vous êtes la lumière,
Le foyer d'où jaillit tout ce qui vibre en moi ;
Vos ailes vers le ciel emportent ma prière
Eclore dans l'amour, l'espérance et la foi.

MORCEAUX DE MUSIQUE EXÉCUTÉS PENDANT LA FÊTE
DE L'INAUGURATION DE LA STATUE DE VICTOR
DE LAPRADE.

I.

A NOTRE-DAME.

Grandes orgues tenues par M. Emile Lachmann,
organiste-compositeur à Montbrison, membre de
l'Académie Royale de St-Cécile de Rome :

- 1^o *Cantilène pastorale*..... (A. GUILMANT)
- 2^o *Cantabile de Salomé*..... (Th. SALOMÉ)
- 3^o *Pièce en La mineur* Op. 38..... (Ed. BATISTE)
- 4^o *Marche funèbre et chant séraphique*. (A. GUILMANT)

II.

PENDANT LA MARCHÉ DU CORTÈGE ET AU JARDIN PUBLIC.

Musique de l'*Harmonie Montbrisonnaise*, présidée
par M. Maillon, dirigée par M. Antonin Roux.

- 1^o *Le Nogentais*, allegro..... (CH. RICHARD)
- 2^o *Fontainebleau*, allegro..... (L. CHIC)
- 3^o *Franccœur*, allegro..... (DESAILLY)
- 4^o *Le Zéphyr*, allegro..... (CH. RICHARD)
- 5^o *Poète et Paysan*, ouverture..... (SUPPÉ)
- 6^o *Honneur aux braves*, allegro.... (**)
- 7^o *Fontainebleau*, allegro..... (L. CHIC)

MENU DU BANQUET SERVI PAR M. CHOMER.

Jambon d'Yorck à la gelée.
Paté froid de volaille, truffé.
Filet de bœuf aux champignons.
Saumon sauce mayonnaise.
Petits pois à la Française.
Volaille de Bresse au cresson.
Pièces montées.
Dessert.

LISTE GÉNÉRALE
DE
MM. LES SOUSCRIPTEURS
POUR
L'ÉRECTION D'UNE STATUE
A VICTOR DE LAPRADE

La Société de la Diana.	500 »
Académie des sciences, arts et belles- lettres de Lyon.	500 »
Académie des Jeux Floraux	100 »
Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix-en-Provence . .	50 »
Académie des sciences, arts, belles-lettres et agriculture de Mâcon.	50 »
Académie du Félibrige.	50 »
Académie du Var.	40 »
Académie nationale des sciences, belles- lettres et arts de Bordeaux.	25 »
<i>Correspondant</i> (1e)	200 »
Ecole Albert-le-Grand (Athénée littéraire de l'), à Arcueil.	100 »
Ecole Saint-Thomas-d'Aquin (les élèves de l'), à Oullins.	304 »
<i>Mémorial de la Loire</i> (1e)	100 »
A reporter	2019 »

Report	2.019 »
Montbrison (la ville de)	25 »
<i>Nouvelliste de Lyon</i> (le)	100 »
Petit Séminaire (les professeurs du), à Montbrison	50 50
<i>Salut public</i> (le)	100 »
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de Saint-Etienne .	25 »
Société de médecine de Lyon	50 »
Société des bibliophiles bretons.	50 »
Société littéraire, historique et archéolo- gique de Lyon	50 »
Société nationale d'éducation de Lyon .	150 »

MM.

Achalme (Léon)	10 »
Adhémar de Puységur (M ^{me} la comtesse d').	25 »
Agnesetta (M ^{me} veuve)	5 »
Alexandre (M. et M ^{me} Charles)	20 »
Allemand (Hector), peintre	50 »
Anonyme	1 »
Anonyme	1 »
Anonyme	3 »
Anonyme	50 »
Anonyme	1 »
Anonyme	5 »
Anonyme	5 »
Anonyme	5 »
Anonyme	10 »
Anonyme	400 »

A reporter	3.210 50
----------------------	----------

Report	3.210 50
Anonyme	10 »
Anonyme	10 »
Anonyme	20 »
Anonyme	4 »
Anonyme	3 »
Anonyme, à Lyon	300 »
Anonyme, à Montbrison	5 »
Anonyme, à Roanne	10 »
Anonyme, (abbé X.).	5 »
Anonyme, (A. H.).	50 »
Anonyme, (C. F.).	1 »
Anonyme, (J. B.).	1 »
Anonyme, (J. C.).	1 »
Anonyme, (L.).	20 »
Anonyme, (M ^{me} A. B. F.), à Boulogne-s.-Mer	10 »
Anonyme, (T. B.).	2 »
Anonyme, (M ^{lle} B.).	3 »
Anonyme, (M ^{lle} G.).	5 »
Anonyme, (Que le riche offre l'or et le pauvre l'obole).	5 »
Anonyme, (Souvenir d'un intime ami de V. de Laprade).	50 »
Anonyme, (Un philosophe)	2 »
Anonyme, (Un actionnaire du <i>Nouvelliste de Lyon</i>)	5 »
Anonyme, (Un ancien condisciple). . .	25 »
Anonyme, (Un Breton, admirateur de l'homme et du poète)	25 »
Armand (Charles).	10 »
A reporter	3.792 50

Report	3.792 50
Assier de Valenches (Emmanuel d') . . .	40 »
Atanoûs (Noël)	100 »
Aubert	10 »
Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis	5 »
Audren de Kerdrel	20 »
Aumale (Mgr le duc d'), membre de l'Aca- démie française	200 »
Avaize (Amédée d')	20 »
Averton (M ^{lle} d')	5 »
Aynard (Edouard), banquier	300 »
Bacot (abbé)	10 »
Balay (Fernand)	30 »
Balay (M ^{me} Francisque).	50 »
Baleyrier père.	2 »
Balmont (Léon)	10 »
Barban (André)	20 »
Basson (abbé).	10 »
Bastide (Louis)	1 »
Baudrier (Henri).	20 »
Baudrier (Julien).	10 »
Bavoux-Gonnard (M ^{me}).	5 »
Becdelièvre (vicomte de)	20 »
Bégonnet, pharmacien.	5 »
Bellemain (André)	10 »
Belliveaux (Léon).	10 »
Benet.	5 »
A reporter	4.710 50

Report.	4.710 50
Bérard-Varagnac.	20 »
Bergasse (Henri).	30 »
Berluc-Pérussis (de).	10 »
Bianchi (Auguste)	10 »
Bigel (Charles).	10 »
Billioud-Monterrad	5 »
Billy (Alexis de)	10 »
Biolay	20 »
Bizot (Jules)	40 »
Blanc (abbé)	5 »
Blanc (Antony)	30 »
Blanc de Saint-Bonnet (M ^{lle}).	100 »
Blanchard (Charles).	5 »
Blanchecotte (A.-M.).	10 »
Blocqueville (marquise de)	100 »
Boibieux (M ^{lle} Maria)	50
Boissieu (Maurice de)	50 »
Boissieu (Victor de).	30 »
Bomel (abbé)	5 »
Bonnay (Michel)	2 »
Bonnet (Edouard)	20 »
Bonnet (Jules).	5 »
Bonnet jeune	2 »
Borel.	30 »
Borson (général).	10 »
Bouchacourt (docteur)	20 »
Boudot frères	30 »
A reporter.	5.320 »

Report.	5.320	»
Bouillier (Francisque), membre de l'Institut	10	»
Boullier (Auguste), ancien député . . .	30	»
Bourcier (M ^{me}).	10	»
Bourdin (abbé), professeur à la Faculté des lettres de Lyon	10	»
Bournat (Victor)	100	»
Boy (Victor)	5	»
Boyron (docteur J.)	10	»
Brassart (Eleuthère).	10	»
Broglie (duc de), membre de l'Académie française	20	»
Bruneau, notaire.	20	»
Brunel (Etienne)	50	
Brunel, marchand drapier.	1	»
Brunier (Joseph) et ses sœurs	10	»
Calmann-Lévy, éditeur.	100	»
Camp (Maxime du), membre de l'Académie française	100	»
Cauvet	200	»
Caverot (M ^{sr} le cardinal), archevêque de Lyon	100	»
Cazenove (Raoul de).	25	»
Chaize	20	»
Chalandon	50	»
Chambre des notaires de l'arrondissement de Montbrison	100	»
Champville (A. de), à Sidi-l'Hassen. . .	5	»
Chamussy (Henri)	2	»
A reporter.	6.258	50

Report.	6.258 50
Chantelauze (Régis de).	50 »
Chardiny (Louis).	20 »
Charmetant (A.).	5 »
Charpin-Feugerolles (comte de).	50 »
Charpy	5 »
Charreyre	5 »
Charvériat (E.).	30 »
Chassain de la Plasse (Raoul)	20 »
Chaume (M ^{me}).	10 »
Chausse (abbé J.).	10 »
Chauve	5 »
Chauvigny (Louis de)	20 »
Chauvigny (M ^{me} de)	20 »
Chavassieu, sénateur	200 »
Chaverondier (Auguste).	20 »
Chazal (abbé)	7 »
Chenavard (Paul).	100 »
Cherblanc (M ^{me} veuve)	10 »
Chéri-Rousseau	20 »
Chevalard (Jules du).	40 »
Chevalard (M ^{me} du)	10 »
Chevé	5 »
Chialvo	20 »
Chomer (Alexandre).	50 »
Claret-Palais	3 »
Clément (Georges)	5 »
Clerc (l'abbé)	10 »
Coche (Louis-Vincent)	5 »
A reporter.	7.013 50

Report.	7.013 50
Cognasse (Philippe)	1 »
Coignet des Gouttes (du)	25 »
Col, notaire.	5 »
Collangettes	10 »
Collangettes (Raoul).	10 »
Colomb (Jacques-Marie).	10 »
Condamin (abbé James)	20 »
Conil (abbé)	15 »
Coppée (François), de l'Académie française	100 »
Cornier (Benoît)	5 »
Coste, notaire.	100 »
Côte (Alfred)	50 »
Cottin	5 »
Coudour (Etienne)	10 »
Courtin de Neufbourg (comte de)	40 »
Couturier (M ^{me} veuve L.)	5 »
Creyton (René)	5 »
Cuillieron.	5 »
Darest de la Chavanne (R.)	10 »
Davat (docteur)	10 »
Déchelette-Despieres	10 »
Déchelette (Eugène).	10 »
Déchelette (Henri)	25 »
Déchelette (Joseph)	5 »
Déchelette (Rémy).	25 »
Decroso	40 »
Delocre, président de l'Académie de Lyon	
A reporter.	7.569 50

Report.	7.569 50
(sciences).	100 »
Delocre (Emile)	50 »
Descours (Auguste)	10 »
Desgranges (docteur A.)	20 »
Desjoyaux (Joseph)	20 »
Desmarquest (Tony).	5 »
Desvernay (Félix)	5 »
Deyme (Lucien)	20 »
Diday (docteur)	50 »
Dorchain	5 »
Drevon (Henri)	5 »
Dubois de Cluny.	25 »
Ducoin (Auguste).	60 »
Ducreux (J.)	25 »
Ducrot	5 »
Duffer, peintre.	5 »
Dugas de la Catonnière (René)	20 »
Dulac (docteur Hippolyte).	5 »
Dulac (docteur Paul)	5 »
Dulac (Jules)	10 »
Dumenge (Léon)	10 »
Dumont (Jules)	10 »
Dupuy (Henri).	5 »
Dupuy de Quérézieu.	50 »
Durand (Alban)	20 »
Durand (Frédéric)	20 »
Durand (Halbert).	20 »
Durand (Vincent).	10 »
A reporter.	8.164 50

Report.	8.164 50
Durand (M ^{me} veuve).	10 »
Durris	5 »
Dusser des Paras (M ^{me}).	20 »
Dusser (Louis).	20 »
Dutel (abbé), curé d'Ainay	10 »
Epitalon (Jean-Jacques).	10 »
Essarts (Emmanuel des)	10 »
Excelmans (vicomtesse)	40 »
Falloux (c ^{te} de), de l'Académie française	100 »
Farissier.	25 »
Farjot père.	5 »
Farjot (Hippolyte)	5 »
Faure (Léon)	10 »
Faure, notaire.	5 »
Favre, lieutenant-colonel en retraite . .	10 »
Favre (Louis)	2 »
Ferrand fils.	5 »
Ferraton (abbé)	10 »
Ferraz, professeur à la Faculté des lettres de Lyon	10 »
Ferrière (abbé), aumônier des Ursulines de Beaujeu	10 »
Fillon (abbé), aumônier de la Visitation, à Saint-Etienne.	10 »
Fillon (abbé), curé de Bellegarde . . .	20 »
Flichet (M ^{lle})	2 »
Flotard, ancien député.	50 »
A reporter.	8.568 50

Report.	8.568 50
Foillard (M ^{me}).	5 »
Fontaine de Bonnerive.	20 »
Forestier (abbé)	5 »
Forissier	50 »
Forissier (Henri).	50 »
Fournier (Frédéric)	50 »
Fraisse	50
Frèrejean (Louis).	20 »
Gaffino (abbés Henri et Joseph).	50 »
Gaillard (abbé), chanoine.	5 »
Gaillard (Auguste)	50 »
Gaillard (Léopold de)	50 »
Galland, commis-greffier	50
Galland (Isidore).	2 »
Garin (M ^{me}).	25 »
Gauthier (Etienne)	50 »
Gautier (abbé).	5 »
Gautier (Eugène).	5 »
Gautier (Joseph)	25 »
Gautier (Louis-Etienne).	50 »
Gautier (M ^{me} Louis).	50 »
Gautier (Melchior)	25 »
Gavin (Joseph).	25 »
Gay (abbé)	10 »
Gayet.	20 »
Gayet (Ernest).	10 »
Geay	1 »
A reporter.	9.227 50

Report.	9.227 50
Genin (abbé)	10 »
Gensoul (Henri)	50 »
Gensoul (Paul).	50 »
Genthoul (abbé), chanoine	5 »
Genton (Stanislas), ancien député	100 »
Gérentet (Claudius)	50 »
Gérentet (M ^{me}).	20 »
Gibon, directeur des forges de Commentry	10 »
Gilet, teinturier	300 »
Girard	5 »
Girin (docteur)	10 »
Gohier (M ^{me} veuve)	40 »
Gonnard (Henri)	10 »
Goujet	20 »
Goure (François).	5 »
Graëff.	20 »
Grand (Paul)	100 »
Grassin (comte de)	5 »
Grenet (abbé)	4 »
Grenier (Ed.)	50 »
Grenot (Gabriel)	5 »
Grimaud (Emile), secrétaire de la <i>Revue de Bretagne et de Vendée</i>	10 »
Gros (Albert)	20 »
Gros (Joanny)	2 »
Guerne (de).	20 »
Guillemot (Antoine).	5 »
Guillibert (Ernest, Félix et Hippolyte)	50 »
A Reporter	10.203 50

Report.	10.203	50
Guilloud (Adolphe)	5	»
Guimet (Emile)	30	»
Harlé d'Ophore (Charles)	50	»
Harlé d'Ophore (M ^{me} Eugène)	100	»
Harlé d'Ophore (M ^{lle} J.)	50	»
Hérédia	10	»
Hetzol, libraire, à Paris	100	»
Huguet	20	»
Hyvrier (abbé), supérieur de l'Institution des Chartreux, à Lyon	10	»
Iniers.	5	»
Isaac père, fabricant	50	»
Isaac fils, fabricant	25	»
Jacquemont (Louis)	100	»
Jacquemont (M ^{me} Sauveur)	10	»
Jacques (Henri)	10	»
Jacquet (Camille).	25	»
Jeannez (Edouard)	10	»
Joannin (M ^{me})	100	»
Jordan de Sury	50	»
Joubert (A.), ancien député	50	»
Jouffroy (Auguste)	20	»
Joulin (Paul)	10	»
Jouve-Bergasse (M ^{me})	10	»
Jullien (Gabriel)	50	»
Juster (Louis)	5	»

A reporter: 11.108 50

Report.	11.108 50
Kerviler (René)	5 »
Koskousky (abbé Albert de), à Varsovie.	50 »
Kronn (Charles)	5 »
La Bastie (Ernest de)	10 »
La Bastie (Octave de)	40 »
La Borderie (Arthur de), directeur de la <i>Revue de Bretagne et de Vendée.</i>	10 »
Labruno (abbé)	2 »
Lacaussade (A.)	10 »
Lachèze (Louis)	25 »
Lachmann (Emile)	10 »
Lacour (docteur A.)	100 »
Lacour (M ^{me})	20 »
Lafay (Adrien).	10 »
Lafay (Octave).	10 »
La Fléchère (M. et M ^{me} Edmond de)	100 »
Lafond, libraire	1 »
La Garde (marquis de).	50 »
Lallié (Alfred), ancien député	20 »
Lamartine (M ^{me} Valentine de)	20 »
Lambert (M ^{lle} Marie)	5 »
Langlois (abbé)	5 »
La Plagne (Amaury de).	20 »
La Plagne (Théobald de)	80 »
Laporte (Laurent)	50 »
Lapra	10 »
Larnage (comte de)	20 »
A reporter.	11.796 50

Report.	11.798 50
La Roche-Guyon (M ^{me} la duchesse de).	200 »
La Salle (M ^{me} de).	10 »
Latour (M ^{me} Antoine de)	40 »
Laurent (abbé).	5 »
Le Bleton	5 »
Le Conte (Etienne)	25 »
Le Conte (Jules)	25 »
Lemerre (A.), éditeur.	100 »
Léotard (Eugène).	10 »
Lhonneur.	1 »
Lhote.	5 »
Libercier (le R. P.), directeur de l'Ecole Saint-Elme, à Arcachon.	20 »
Liégeard (Stephen), ancien député:	50 »
Lillienthal	100 »
Louvier (Aimé)	20 »
Loyson	50 »
Luvigne (Alphée de).	20 »
Maillon (Claudius)	10 »
Maisse	1 »
Mangini (Félix)	100 »
Mangini (Lucien), ancien sénateur.	300 »
Manin (abbé)	5 »
Marcilly (Charles de)	20 »
Marcilly (Gaston de).	20 »
Marduel (Joannès)	10 »
Margollé (Elie)	10 »
A reporter.	12.958 50

Report.	12.958 50
Marnat (abbé).	5 »
Martelin (Athanase).	10 »
Mas (Réné).	50 »
Mathieu (Joannès).	3 »
Mazas (Pierre-Gabriel).	5 »
Meaux (Camille, v ^{te} de), ancien ministre,	100 »
Meaux (Charles de).	50 »
Méplain (Abel).	10 »
Mervillon (Mathieu).	5 »
Meunier, notaire.	5 »
Milly (comte de).	20 »
Miolane.	10 »
Mollière (Antoine), président de l'Académie de Lyon (lettres).	100 »
Mollière (docteur Daniel).	50 »
Mollière (docteur Humbert).	50 »
Mondet (Henri).	10 »
Monery (Louis).	20 »
Monneret (docteur).	5 »
Montalembert (comtesse de).	100 »
Montcel (Xavier du).	20 »
Monterno (vicomte de).	100 »
Montrouge (Albert de).	10 »
Morel (Elie).	20 »
Morel (Joséphin).	30 »
Morel-Nigay.	3 »
Morin-Pons.	50 »
Mougin-Rusand (M ^{me}).	10 »
A reporter.	13.809 50

Report.	13.809 50
Murard (M ^{lle})	2 »
Murgues.	5 »
Nadaud (G.)	20 »
Néron	20 »
Neuvesel (de)	20 »
Neyrand (Charles)	20 »
Neyrand (Elisée)	50 »
Neyrand (M. et M ^{me} Henri)	50 »
Neyrand (M. et M ^{me} L.)	50 »
Neyron (Gabriel)	50 »
Neyron (Louis)	20 »
Normand-Autran (M. et M ^{me} Jacques)	100 »
Nourrisson (Alice)	5 »
Nourrisson (Félix)	5 »
Odon (Joseph-Faisant)	10 »
Olivier (François).	5 »
Olivier (Laurent)	10 »
Ollagnier (abbé)	10 »
Onofrio, conseiller à la cour de cassation.	20 »
Ory	5 »
Pagnon (Félix, et C ^{ie})	5 »
Palley.	5 »
Pallias (Honoré)	10 »
Palluat de Besset (Henri)	100 »
Palluat de Besset (Joseph)	100 »
Palmarini	20 »
A reporter:	14.526 50

Report.	14.526 50
Pangaud (Jean)	5 »
Parent de Rozau.	50 »
Parent du Châtelet (M ^{me} E., née Harlé d'Ophore).	25 »
Parieu (E. de), membre de l'Institut	100 »
Parieu (Joseph de)	100 »
Paris (M ^{sr} le comte de)	200 »
Parmentier.	5 »
Parseval (M ^{me} L. de)	20 »
Patrilli	4 »
Pelletier (Pierre)	20 »
Pellorce (Ch.)	10 »
Pérache (Jean).	1 »
Percher	3 »
Périchons (Hector, baron des)	20 »
Perraud (M ^{sr}), évêque d'Autun, de l'Aca- démie française.	50 »
Perret (Auguste)	5 »
Perrin (J.-F.-E.)	20 »
Perriollat (Eugène)	5 »
Perroton (Damien)	2 »
Perroton (Louis)	5 »
Perroton (Petrus).	2 »
Peurière (abbé)	10 »
Peyron (abbé)	5 »
Piaton (Maurice)	28 »
Picard	5 »
Picard, greffier	10 »
A reporter.	15.236 50

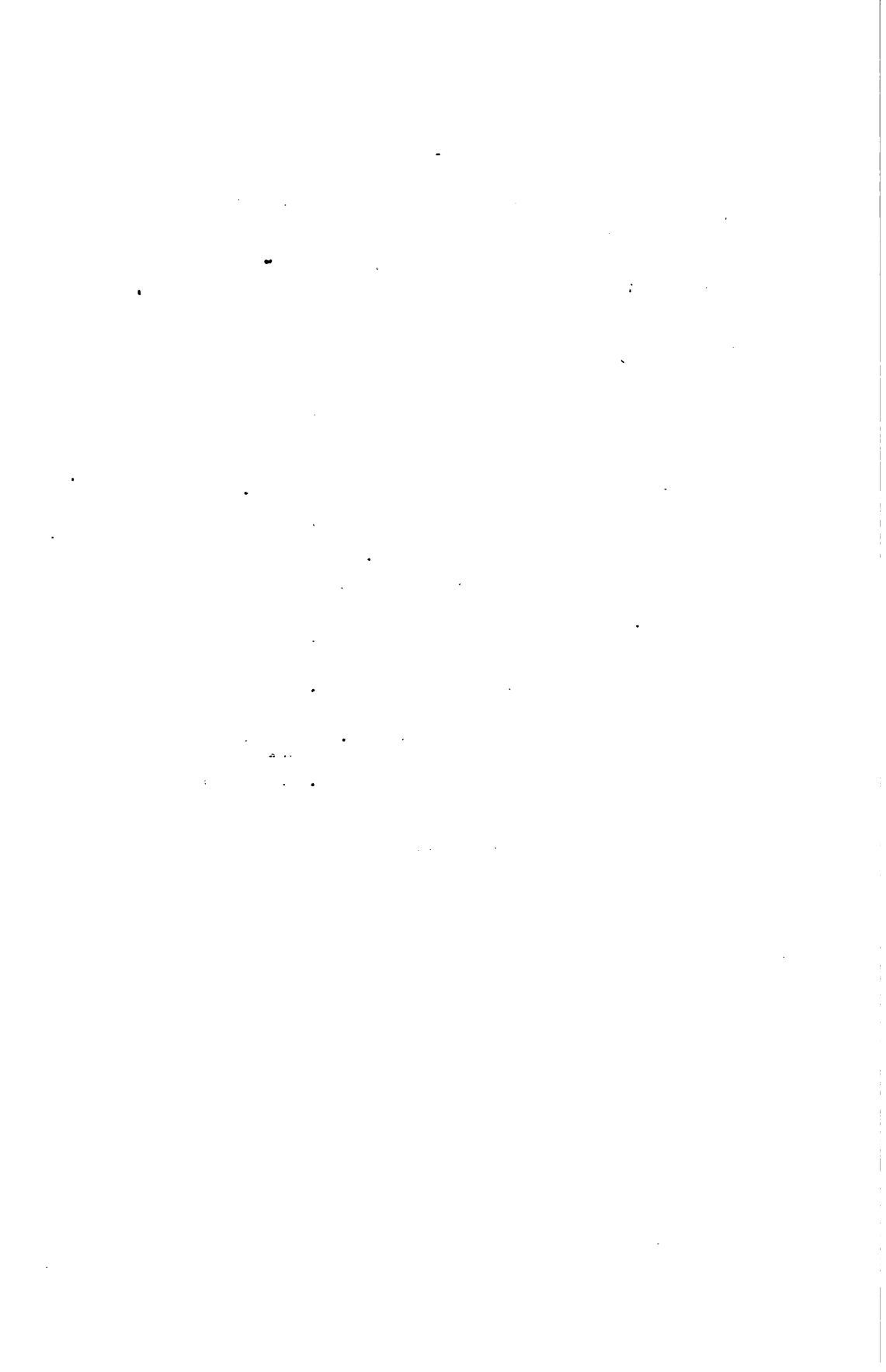
Report.	15.236 50
Pichat (Antoine), consul de Grèce . . .	10 »
Piliot	5 »
Planus (abbé), vicaire général du diocèse d'Autun	25 »
Plasson	50
Plessis (comte du)	100 »
Poidebard (William).	10 »
Poméon (Pierre)	5 »
Pommerol (M ^{me} de)	50 »
Poncins (comte de)	100 »
Poncins (marquis de)	50 »
Pontvienne	1 »
Portier père	20 »
Portier fils	20 »
Prandières (Martial de).	25 »
Puget (Jacques)	1 »
Pugnet (abbé)	2 »
Quirielle (M ^{me} de)	100 »
Quirielle (Pierre de).	50 »
Rames (G.)	25 »
Rauh (Frédéric)	5 »
Raymond (abbé)	5 »
Rebour (Charles).	150 »
Recorbet (Charles)	25 »
Relave (abbé Maxime)	5 »
Revel (Aimé et Camille)	2 »
Rey (docteur Eugène)	30 »
A reporter	16.058 »

Report.	16.058	»
Reymond (Francisque), député de la Loire	25	»
Riboud (Antoine).	20	»
Richard (Ernest).	10	»
Richard-Royé .	10	»
Richoud (abbé) .	10	»
Rieussec (Eugène) .	20	»
Robert (Alfred) .	10	»
Rochetaillée (Vital, baron de) .	100	»
Rochigneux (Thomas) .	5	»
Rocoffort (A.) .	50	»
Romant (Paul) .	5	»
Rony (Charles) .	5	»
Rony (François) .	25	»
Rony (Joseph). .	10	»
Rony (Louis) .	20	»
Rostaing (M ^{me} la marquise de) .	20	»
Roussel (Joseph). .	20	»
Roy (Joseph) .	10	»
Ruby. .	20	»
 Saint-Didier (E. de) .	 100	 »
Saint-Jean (comte de) .	10	»
Saint-Pulgent (abbé Alexis de) .	25	»
Saint-Pulgent (Alphonse de) .	40	»
Saint-Pulgent (M ^{me} de). .	20	»
Saint-Victor (Charles de) .	25	»
Saint-Victor (Gabriel de), ancien député.	50	»
Sainte-Colombe (comte Rodolphe de) .	25	»
A reporter. .	16.748	»

Report.	16.748	»
Sallandrouze-Le-Moullec	10	»
Sasselange (marquis de)	30	»
Sasselange (M ^{me} de).	25	»
Saulnier (F.)	10	»
Sauzet (Abel)	20	»
Sauzet (J.)	100	»
Sauzey (Eugène du).	20	»
Sérullaz, avocat	50	»
Simon-Gaingard	4	»
Soliniaç (M ^{me} C.).	5	»
Soliniaç, notaire	25	»
Soulary (Joséphin)	5	»
Souleyre (docteur)	10	»
Sully-Prudhomme, de l'Académie française	100	»
Sugny (Anatole de)	40	»
Tavernier (René)	10	»
Teissier (docteur B.)	100	»
Terrat	25	»
Terrat (Jean-Baptiste)	20	»
Testenoire Lafayette père	75	»
Testenoire Lafayette (Philippe)	25	»
Thibaudier (M ^{sr}), évêque de Soissons.	25	»
Thiéry (Raoul).	20	»
Tisseur (Clair).	100	»
Tourenç (capitaine)	5	»
Trabucco (abbé)	5	»
Trabucco, notaire	10	»
A reporter.	17.622	»

Report.	17.622	»
Trouillet (abbé)	5	»
Trunel (Joseph)	5	»
Turge (Honoré de)	50	»
Turquais (abbé) et sa famille	5	»
Ussel (baron d')	100	»
Ussel (vicomte d')	100	»
Ussel (M ^{me} la comtesse d')	100	»
Vachez (Antoine)	15	»
Vachon-Laville (Claudius)	50	»
Vacqueur (Henri)	10	»
Valette (Edmond)	5	»
Varin (Léopold)	10	»
Vaudoire (Jacques)	1	»
Vaudoire (Jean)	1	»
Vaudoire (Vincent)	1	»
Vaux-Ducruix	10	»
Vazelhes (Etienne de)	50	»
Veilleux (Alexandre)	5	»
Velay (commandant)	10	»
Vernay	5	»
Verrière (Marc)	10	»
Versanne (abbé)	5	»
Vettard (abbé)	10	»
Vial-Vial	5	»
Vier (Louis)	20	»
Vigne (Paul)	5	»
A reporter.	18.215	»

Report.	18.215 »
Vignon (Joseph-Eugène)	10 »
Vignon (Léo)	20 »
Vignon (M ^{lle})	1 »
Villard (J.-J.)	5 »
Villard (Pierre)	5 »
Vilmain (Jules)	5 »
Vincent de St-Bonnet	20 »
Vingtrinier (Aimé)	5 »
Virieux (abbé).	10 »
Viry (docteur Octave de)	25 »
Vitta (Joseph)	20 »
Voisin (général)	20 »
Worms	5 »
Yéméniz (messieurs et mesdemoiselles) .	50 »
Zurcher	10 »
Total général	<u>18.426 »</u>



TABLE

Les noms imprimés en petites capitales sont ceux des Auteurs des notes ou communications mentionnées dans le *Bulletin*.

Ambierle. Photographie et restauration des vitraux, 289.

Arthun. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.

Assemblées générales, 135, 337. — V. *Séances trimestrielles*.

Autun. Compte-rendu de l'excursion faite par la Société, 51 à 133.

Barges (famille de), 249.

Bénisson-Dieu (la). Tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, 154.

BERLUC-PÉRUSSIS (L. de). *A l'estatuo de Laprado*, sonnet, 420.

BERTRAND (Alfred). Sur une agrafe de ceinturon trouvée à Jeansagnières; réponse à M. Steyert, 269. — Trésor de vaisselle d'argent trouvé à Montauban près Bourg de Péage (Drôme), 341.

Bibracte. Compte-rendu de l'excursion faite par la Société, 51.

Boën. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — La lanterne des morts et la croix avec appareil de lumières du cimetière, 277.

BRASSART (Eleuthère). Analyse d'un don de M. Thevenin (archives), 43. — Analyse d'un don de M. Périer (archives), 190. — Statue équestre d'Usson (en collaboration avec M. V. Durand), 201. — Observation à propos d'une découverte monétaire à Moind, 205. — Analyse d'un don de M. Périer (archives), 249. — Analyse d'un don de M. Guillot (archives), 322. — Observation relative au vin de Pâques, 359. — Procès-verbal de l'inauguration de la statue de V. de Laprade (en collaboration avec M. V. Durand), 369 à 428.

Budgets, 137, 183, 341, 363.

Caverot (S. E. le cardinal). Allocution au sujet de sa mort, 1.

CHADOURNE (André). *Laprade*, ode, 421.

Chagnon. Découverte d'une inscription antique, 172. — Note sur cette inscription antique, 313.

Chalain d'Isoure. Découverte d'objets antiques au pied du mont d'Isoure, au lieu dit *la Pierre murée*, 205.

Chalmazel. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — 324.

Chambles. Excursion de la Société, 204. — Questionnaire de l'excursion, 246. — Essalois, 5, 139, 204. — Notre-Dame de Grâces, 204, 246.

Chantelauze (Régis). Allocution au sujet de sa mort, 268.

Charlieu. Excursion de la Société, 291, 346.

Châtelneuf, 256, 261.

Chazelles-sur-Lavieu, 255.

CHIALVO. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 382.

Civens. Antiquités découvertes au territoire dit *de Bresse*, 285.

Comptes du trésorier, 137, 181, 340, 361.

CONDAMIN (le chanoine James). *A Victor de Laprade*, sonnet, 421.

Congrès de la Sorbonne. Programme pour 1887, 144. — Programme pour 1888, 218.

COPPÉE (François). Réponse à la santé proposée par M. le vicomte de Meaux au banquet d'inauguration de la statue

de V. de Laprade, 375. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 385.

COSTE (Alphonse). Sur la topographie d'une partie de Roanne au XVII^e siècle, 151.

Couera (le), commune de Saint-Etienne-le-Molard, 318.

Cousan. Analyse d'un audiencier de la justice, 14 à 41.

DEMONTÉS. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 411.

Description d'une généralité ou d'une région de la France en 1789. Projet de plan, 139.

Dons faits à la Société par MM. d'Assier de Valenches (Emmanuel), 184. — Bacot (l'abbé F.), 321. — Beodelièvre (vicomte de), 13. — Benoit (Madame), 13. — Berlier (l'abbé J.), 321. — Bertrand (Alfred), 3, 13, 138, 184, 247, 321. — Boullier (Auguste), 188. — Boussange (l'abbé), 364. — Breghot du Lut (J.), 13. — Callet (Charles), 321. — Castonnet des Fosses (H.), 321, 364. — Charpin-Feugerolles (comte de), 13. — Chaumette (Mademoiselle de la), 247. — Chausse (l'abbé), 248. — Chenevier (Grégoire), 322. — Chevalier (l'abbé Ulysse), 138, 188. — Condamin (le chanoine J.), 3, 13, 248. — Courtonne (E.), 13. — Découlange (l'abbé), 7, 13. — Delavigne (E.) et Grassoreille (G.), 365. — Dulac (docteur H.), 14. — Durand (Vincent), 41. — Galle (L.), 365. — Gardon (A.), 322. — Gay (l'abbé), 339. — Girardier (de), 13. — Grassoreille (G.), 365. — Guillemot (A.), 188, 365. — Guillot (I.), 322. — Héron de Villefosse (A.), 248, 329. — Jeannez (E.), 41, 329. — Lachmann (Emile), 3, 42, 188, 330. — Langlois (l'abbé) et Condamin (le chanoine J.), 248. — Laprade (famille de), 248. — Lefebvre (G.), 138, 189. — Marey (l'abbé), 201. — Martin (Madame J.-B.), 3. — Mayol de Lupé (comte de), 189. — Ministère de l'Instruction publique, 42, 189, 248, 330, 365. — Monery (L.), 190. — Neufbourg (comte J. Courtin de), 330. — Pallias (H.), 365. — Parrocel (E.), 3, 42. — Pelletier (P.), 330. — Périer, 190, 248. — Pérot (F.), 190, 365. — Poli (vicomte O. de), 330. — Poncins (comte L. de), 330. — Portier (L.), 330. — Quirielle (R. de), 43, 321. — Randanne (l'abbé), 43. —

Relave (l'abbé M.), 330. — Reure (l'abbé), 365. — Révérend du Mesnil (E.), 43. — Rey (docteur E.), 331. — Rostaing (baron de), 331. — Roumejoux (A. de), 190, 261. — Roustan (P.), 191. — Salardon (P.), 191. — Société amicale des foréziens, 191, 331, 365. — Société des Etudes historiques, 331. — Société française d'Archéologie, 191. — Société philomatique de Paris, 331. — Steyert (André), 43. — Sugny (comte de), 138, 191. — Testenoire-Lafayette (C.-P.), 365. — Theillière (l'abbé), 366. — Thevenet (Benoit), 261, 306, 331. — Thevenin, 43. — Thiollier (F.), 340, 366. — Valentin-Smith, 45, 138, 366. — Vachez (A.), 192, 331.

DUBOURG (Jean). Sculptures attribuées à Vaneau, 4.

DUCURTYL. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 412.

DURAND (Vincent). Allocution au sujet de la mort de Son Eminence le cardinal Caverot, 1. — Vase trouvé dans un souterrain à Saint-Julien-la-Vêtre. Ancienne église de Saint-Julien. Madame Hugues, 7. — Analyse d'un don de M. le docteur Hippolyte Dulac (archives), 14. — Observations au sujet de l'inscription antique de Chagnon, 176. — Statue équestre d'Usson, 201. — Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211. — Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. de Montbrison. Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure, 227. — La lanterne des morts et la croix avec appareil de lumières du cimetière de Boën, 277. — Découvertes d'antiquités romaines au Couéra, commune de Saint-Etienne-le-Molard, 318. — Analyse d'un don de M. Guillot (archives), 323. — Analyse d'une acquisition (archives), 335. — Registre de dépenses de Jean Matorge, luminier de l'église de Trelins, de 1515 à 1518, 347. — Analyse d'un don de l'abbé Boussange (archives), 364. — Procès-verbal de l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 369 à 428.

Ecotay, 255.

Essalois, commune de Chambles. Excursion de la Société, 5 139, 204.

Essertines-en-Châtelneuf, 255, 256, 260.

Excursions archéologiques : à Essalois, Chambles et Notre-Dame de Grâces, 5, 139, 204 ; — Questionnaire de cette excursion, 246 ; — à Paray-le-Monial, Autun, Bibracte (compte-rendu), 51 à 133 ; — à Charlieu, Gâtelier et Montrenard, 291, 346.

FAURE (Madame A.-B). *Vision*, stances, 427.

Faure de la Croix (famille), personniers, 256 à 260.

Feurs. Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211. — Inscription en l'honneur de Gallien, 217. — Inscription mentionnant la construction du théâtre antique, 272.

FONTAINE. Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 387.

Fourneaux. Terrier de la prébende Sainte-Catherine appelée de *Coppie* ou *Bufferdan*, 253, 261.

Galantino (comte Francesco). Allocution au sujet de sa mort, 388.

Genétines (château de), commune de Saint-Romain d'Urfé. Archives, 138, 200.

GONNARD (docteur). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 406.

GRIMAUD (Emile). *Le salut de la Bretagne à la statue de V. de Laprade*, stances, 417.

HÉRON DE VILLEFOSSE. Lettre au sujet de l'inscription antique de Chagnon, 175. — Note sur l'inscription de Chagnon, 313.

HUGUET (Amédée). Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. de Montbrison, 227.

Inscriptions antiques : à Chagnon, 172, 313 ; — à Feurs, 217, 272 ; — à Marigny-Saint-Marcel (Haute-Savoie), 317 ; — à Pola (Istrie), 175 ; — à Venafro (Italie), 317.

Inventaire des Archives de la Diana, 216.

Isoure (mont d'). Découvertes faites à son pied, au lieu dit *la Pierre murée*, 205.

Jean I^{er}, comte de Forez. Plantation de bornes entre les seigneuries de la Roue et Montpeloux et les terres du comté, 249.

JEANNEZ (Edouard). Compte-rendu de l'excursion faite par la Diana à Paray-le-Monial, Autun et Bibracte, 51 à 133. — Le tombeau d'Alice de Suilly, comtesse de Forez, dans l'église de la Bénisson-Dieu, 154 à 172. — Observations à propos d'un porte-plume gallo-romain, 271. — La lanterne des morts du cimetière du prieuré de Charlieu, 285. — Les vitraux d'Ambierle, 289.

Jeansagnières. Agrafe de ceinturon, 149, 269.

Jonchère (la), commune d'Eglise-Neuve (Puy-de-Dôme). Groupe antique, 203.

LAPRADE (Paul de). Discours prononcé au banquet d'inauguration de la statue de V. de Laprade, 375.

Laprade (Victor de). Sa statue, 4, 215, 271. — Inauguration de sa statue, 369 à 428. — Liste générale des souscripteurs pour l'érection d'une statue, 429 à 451.

Lérignieu, 254, 256 à 260, 261.

Loi sur la conservation des monuments historiques, 301.

MAILLON (Claudius). Les Parrocel de Monthbrison, 12. — Notes sur la famille Parrocel, 241.

Marcoux, 327.

MARTIN (abbé). Note sur des antiquités découvertes à Civençs, 286.

MEAUX (vicomte de). Santé proposée au banquet d'inauguration de la statue de V. de Laprade, 372.

Mediolano. Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211.

Mémoires de la Société de la Diana, 199, 216, 267.

Messe annuelle à l'intention des membres défunts, 226.

Moind. Trésor monétaire découvert dans le clos Vissaguet, 205. — 256.

MOLLIÈRE (Antoine), Stances dites à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 404.

Monthbrison. Plans d'une partie de la ville en 1777, 190. — Peintures murales découvertes dans l'église N.-D. Notes sur cette église tirées des papiers de la Mure. Le vœu de ville, 227 à 240. — Sainte Marie-Madeleine, paroisse, 256. — Sculptures du XVI^e siècle provenant du jardin Faure, aujourd'hui au musée de la Diana, 306. — Concession de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine, 307. — Panneau de bois sculpté apposé sur une maison du cloître N.-D. en souvenir du séjour de François I^{er}, 339. — Inauguration de la statue de V. de Laprade, 369 à 428.

Montrenard (château de), commune de Pouilly-sous-Charlieu, 346.

Montherboux (seigneurie de), commune de Sauvain, 251 à 253. — Analyse d'un terrier, 323 à 329.

Mouvement de la Bibliothèque et du Musée, 13, 184, 247, 321, 364.

Mouvement du personnel, 49, 196, 266, 335, 368.

Nomination d'un Président d'honneur, 215.

Notre-Dame de Grâces, commune de Chambles. Excursion de la Société, 204. — Questionnaire, 246.

Palognieu. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — Vente d'un domaine au territoire de *Plagnieu*, 43. — 327.

Paray-le-Monial. Compte-rendu de l'excursion faite par la Société, 51.

Parrocel (famille), 12, 241.

Peutinger (table de), 211.

Pierre murée (la), commune de Chalaïn-d'Isoure, 205.

PONCINS (comte Léon de). Exposé de la situation de la Société, 136. — Statue de V. de Laprade, 215, 271. — Publications de la Société, 216. — Inscription en l'honneur de Gallien, 217. — Allocution au sujet de la mort de M. Régis Chantelauze, 268. — Inscription mentionnant la construction du théâtre antique de Feurs, 272. — Antiquités découvertes à Civenas, 285. — Exposé de la situation de la Société, 338. — Allocution au sujet de la mort du comte Francesco Galantino, 338. — Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 380.

PORTIER (Léon). Travaux de protection et de consolidation exécutés dans l'église du prieuré de Saint-Romain-le-Puy de 1885 à 1888, 291.

Pouilly-sous-Charlieu. Château de Montrenard, 346.

Roanne. Topographie d'une partie de la ville au XVII^e siècle, 151.

Roche, 254, 255, 257, 260, 261.

Roche (la), commune de Saint-Thurin, 281.

ROCHIGNEUX (Thomas). Concession de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine, de Montbrison, 307.

Rontalon. Prise de possession de la cure en 1730, 45.

RONY (J.). V. *Comptes du trésorier et Budgets*.

ROSTAING (baron de). Véritable chiffre inscrit sur la table de Peutinger en regard de l'étape de *Foro Segustavarum* à *Mediolano*, 211.

ROUX (Léon). Discours prononcé à l'inauguration de la statue de V. de Laprade, 389.

Sail-sous-Cousan (le). Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.
— 329.

Saint-Bonnet-le-Courreau, 261, 325.

Saint-Chamond. Vente d'une usine à filer la soie, 44. — Abé-nevis d'une prise d'eau pour un moulinage de soie, 45.

- Saint-Didier-sur-Rochefort. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.
- Saint-Etienne-le-Molard. Antiquités romaines découvertes au Couëra, 318.
- Saint-Georges-en-Cousan. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.
- Saint-Jean-la-Vêtre. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.
- Saint-Julien-la-Vêtre. Vase trouvé dans un souterrain. Ancienne église. Château de Madame Hugues. Le fief de la Borjate, 7 à 12.
- Saint-Just-en-Bas. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41.
- Saint-Laurent-en-Solore, 329.
- SAINT-PULGENT (Alphonse de). Concession de bancs dans l'ancienne église de la Madeleine à Montbrison, 307.
- Saint-Romain d'Urfé. Château de Genétines, 138, 200.
- Saint-Romain-le-Puy. Monnaie antique trouvée à l'Heurt, 191.
— Travaux de protection et de consolidation exécutés dans l'église du prieuré, 291. — Allocation de cent francs à la commune pour réparations à l'ancienne église du prieuré, 341.
- Saint-Thurin. Croix en fer forgé avec appareil de lumières au village de la Roche, 281.
- Salles (les). Ermitage de N.-D. des Neiges, 10.
- Sauvain. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — 323 à 326. — Seigneurie de Montherboux, 251 à 253.
- Séances trimestrielles : 1887, 7 février, 1 ; — 12 mai (assemblée générale, 135 ; — 4 août, 199 ; — 19 octobre, 215 ; — 1888, 23 février, 267 ; — 16 juin (assemblée générale), 337.
- Sociétés des Beaux-Arts des départements. Instructions. Loi sur la conservation des monuments historiques, 298.
- Souscription pour élever un monument à V. de Laprade. Liste générale des souscripteurs, 429.
- STEYERT (André). Sur une agrafe de ceinturon trouvée à Jeansagnières, 149.
- Suilly (Alice de), comtesse de Forez. Son tombeau à la Bénisson-Dieu, 154.

Sury. Photographies du château, 5.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (C.-P.). Découverte d'une inscription antique à Chagnon, 176. — Publications de la Société, 199. — Observations à propos d'une découverte monétaire à Moind, 205.

TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe). Description d'une monnaie romaine trouvée à l'Heurt, commune de Saint-Romain-le-Puy, 191. — Catalogue des monnaies acquises de M. Vissaguet, 205, 265.

THEVENET (Benoît). Découvertes au pied du mont d'Isoure, 205.

THIOLLIER (Félix). Photographies du château de Sury, 5. — *Le Forez Pittoresque et monumental*, 138. — Découverte d'une inscription antique à Chagnon, 172.

TRAVERS (Emile). *La Normandie à Laprade*, sonnet, 418.

Trelins. Assises de la justice de Cousan, 14 à 41. — Famille de la Font, 322. — Chorignieu, le Montalhard, le Junchyn, 327. — Assieu, 329. — Registre de dépenses de J. Matorge, luminier de l'église de 1515 à 1518; construction du chœur; le vin de Pâques, etc., 347 à 359.

Usore (mont d'). V. Isoure.

Usson. Statue équestre antique, 201.

Veauchette (famille de), 249.

Verrières, 255, 259.

Vinolz (rente de), 254.

•PLANCHES HORS TEXTE

Tête de la Vierge de la galerie Bulliot à Autun. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 116.

Croix du cercueil d'Alice de Sully, comtesse de Forez. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 160.

Inscription découverte à Chagnon. — *Héliogravure d'après un cliché de M. F. Thiollier*, 173.

Copie partielle du plan joint au Mémoire de M. P. de Gasparin sur l'aqueduc romain qui amenait à Lyon les eaux de la vallée du Gier. — *Lithographie de M. Charréreau*, 180.

Plan des découvertes au mont d'Isoure. — *Dessin de M. Thevenet*, 210.

Inscription du théâtre à Feurs. — *Cliché et héliographie de M. P. Roustan*, 272.

Plan de l'emplacement où a été découverte l'inscription du théâtre de Feurs. — *Autographie de M. Vincent Durand, d'après un dessin de M. Populus*, 276.

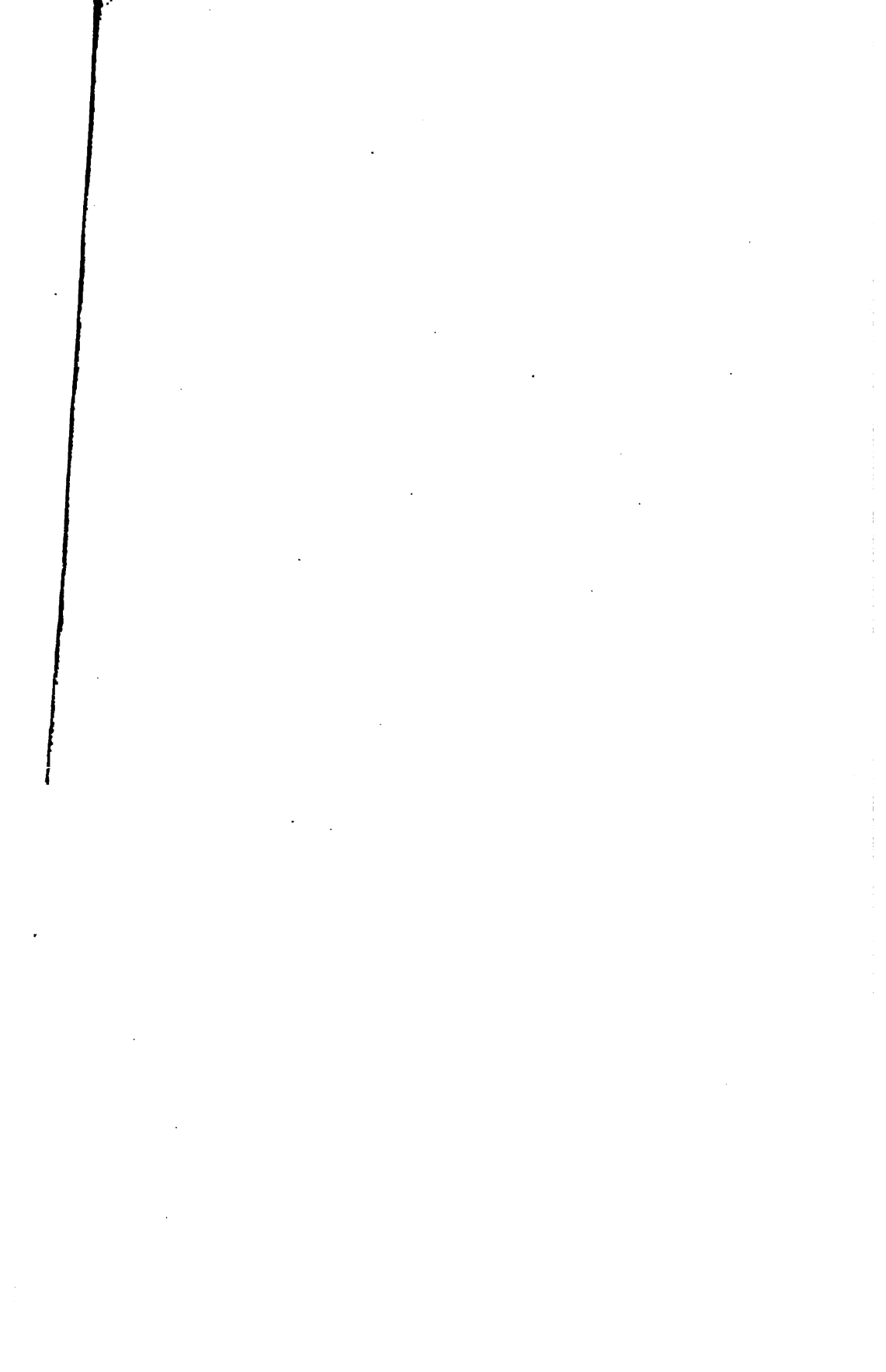
Statue de Victor de Laprade. — *Héliogravure de Dujardin d'après un cliché fourni par M. Bonnassieux*, 369.

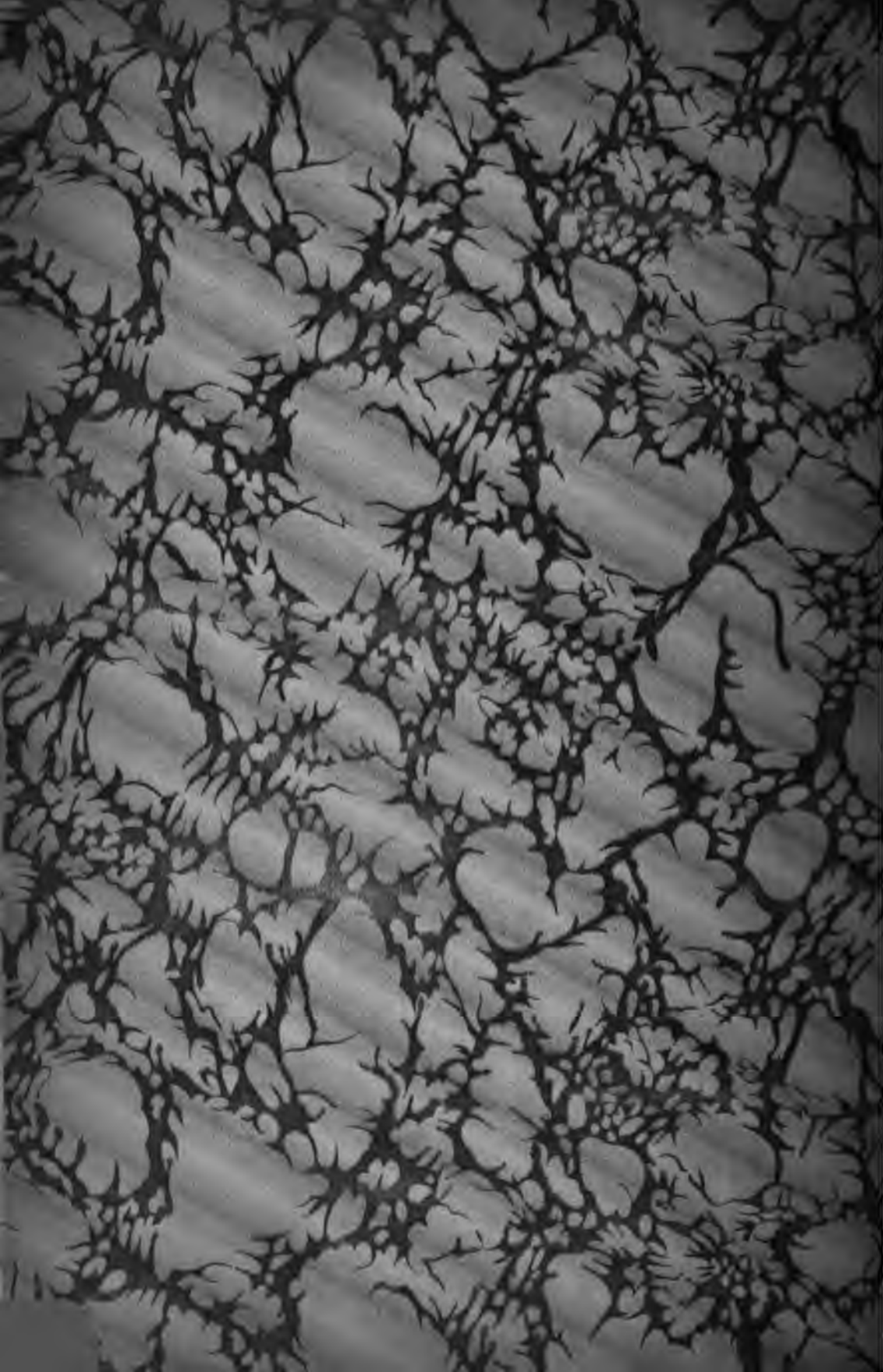
GRAVURES DANS LE TEXTE

Statuette en terre blanche trouvée à la Pierre murée, commune de Chalain d'Isoure. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 207.

La lanterne des morts du cimetière de Boën (2 fig.). — *Dessin de M. Vincent Durand*, 279.

Croix en fer forgé avec appareil de lumières provenant du cimetière de Boën. — *Dessin de M. Vincent Durand*, 282.



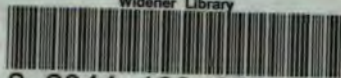


This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

Widener Library



3 2044 100 855 873